

# SCHÉMA DES SERVICES AUX FAMILLES

Département du Rhône  
et Métropole de Lyon



2021-2026

# PRÉAMBULE

*Le présent Schéma des Services aux Familles, pour la période 2021-2026, s'inscrit dans une logique de pérennisation des actions précédemment mises en œuvre et intègre de nouvelles propositions adaptées aux objectifs stratégiques et valeurs des différents partenaires et documents-cadres, tenant compte de nouveaux contextes et fragilités.*

## CONTEXTE SANITAIRE

Le contexte sanitaire de l'année 2020 a nécessité l'adaptation des modes de concertation des partenaires. Il encourage à une plus grande adaptabilité et flexibilité des actions envisagées dans le présent Schéma. Celles-ci doivent également permettre de prévenir et accompagner les difficultés que les familles pourront rencontrer à la suite de la crise actuelle.

## ENJEUX TRANSVERSAUX

Le Schéma des Services aux Familles 2021–2026 est constitué de quatre volets thématiques : Petite-Enfance, Parentalité, à l'instar du précédent schéma, et deux nouveaux volets, portant sur l'Enfance et la Jeunesse ainsi que l'Animation de la vie sociale. Les plans d'action de ces volets thématiques partagent un certain nombre d'enjeux, détectés notamment dans le cadre de l'Enquête par questionnaire conduite auprès des familles avec enfants de moins de 25 ans :



Les services à destination des familles doivent être affirmés comme des services de proximité pour lesquels l'accès est garanti : l'échelle métropolitaine fait plutôt état d'une saturation de ces services, quand l'échelle départementale exprime des besoins en solutions de mobilité et d'itinérance.



Afin de correspondre aux nouveaux modes de vie (télétravail, horaires décalés, migrations pendulaires, etc.), accélérés par la crise sanitaire, les services aux familles doivent tendre vers une plus grande flexibilité.



La prise en compte des spécificités de l'enfant est nécessaire : enfants handicapés, troubles « dys », etc., dans le respect du principe de mixité.



Un enjeu fort existe autour de l'information et de la communication sur l'existant. Il est important de noter que le canal « internet » et le bouche à oreilles – c'est-à-dire l'entourage – sont les principaux canaux privilégiés par les familles.

## ENJEUX THÉMATIQUES

En matière de **petite-enfance**, la priorité est de développer des solutions d'accueil pour toutes les familles, en favorisant un équilibre entre l'accueil collectif et l'accueil individuel qui rencontrent des problématiques de natures différentes : il s'agira de pallier la pénurie de personnel petite-enfance dans les structures collectives et d'enrayer la baisse des effectifs d'assistants maternels liée au vieillissement de la profession et à la perte d'attractivité de ce métier.

Dans le cadre de la thématique du **soutien à la parentalité**, l'objectif principal est d'apporter de la visibilité aux offres déjà présentes sur le territoire (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ou encore les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et d'assurer leur coordination, notamment via le déploiement des Conseils Locaux de la Parentalité (CLP). Il s'agira également d'accompagner les parents dans les moments-clés de la vie familiale (grossesse, adolescence, etc.).



Conformément aux objectifs de la COG 2018–2022, le schéma intégrera un **nouveau volet intitulé « Enfance – Jeunesse »** qui s'ajoute à ceux de la Petite-Enfance et de la Parentalité. Les objectifs sont répartis en fonction des problématiques et enjeux liés à l'âge. Pour les enfants âgés de 3 ans à moins de 12 ans, l'enjeu principal porte sur l'accessibilité aux offres de loisirs périscolaire et extrascolaire, en particulier pour les familles les plus vulnérables. Pour les jeunes âgés de 12 ans à moins de 25 ans, il s'agira d'encourager les initiatives des adolescents et de leur donner les moyens d'être autonomes. L'intégration de ce nouveau volet a été l'occasion d'engager de nouvelles dynamiques partenariales.

L'animation de la vie sociale étant considérée comme une composante de l'offre de services aux familles ; les objectifs du **Schéma départemental et métropolitain de l'animation de la vie sociale** sont intégrés par avenant au Schéma des Services aux Familles 2021–2026. Cette fusion répond à un objectif stratégique de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018–2022, conclue entre l'État et la Cnaf.

## DÉMARCHE PARTENARIALE

Le présent Schéma des Services aux Familles repose sur un diagnostic partagé et coconstruit avec l'ensemble des partenaires : collectivités territoriales et locales, coordinateurs petite-enfance, Éducation nationale et services de l'État, gestionnaires de structures, acteurs associatifs, familles du territoire, etc. Des éléments de bilan du précédent schéma ont également permis d'étayer la construction du présent document. Le diagnostic et les plans d'action qui en découlent sont ajustés afin de mettre en évidence les orientations propres à chaque territoire et les objectifs stratégiques des différents partenaires.

Le **Schéma des Services aux Familles** apparaît comme l'une des déclinaisons locales des orientations de la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2018-2022, conclue entre l'État et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf). Le volet Parentalité s'appuie sur la Stratégie Nationale de Soutien à la Parentalité (2018-2022). Le plan d'action du Schéma des Services aux Familles du Rhône (69) reprend ainsi et décline les grands chapitres de la Stratégie « *Dessine-moi un parent* ».

Les objectifs du présent schéma prennent en compte les ambitions de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté telle que la mise en œuvre du bonus mixité sociale appliqué aux structures d'accueil du jeune enfant ou le développement des démarches d'« *aller vers* ».

Les actions déployées dans les années à venir feront également écho à la démarche innovante autour des « *1000 premiers jours de l'enfant* ». Sur la base de ce rapport pluridisciplinaire, des priorités ont été définies : garantir l'accès à une information lisible et fiable ou encore optimiser la coordination des différents partenaires autour de la notion de *parcours*.

Le Schéma intègre également en son sein des orientations inscrites dans le Projet Métropolitain des Solidarités ainsi que dans le Schéma des Solidarités du Conseil départemental. Parmi les objectifs, on retrouve notamment le développement d'une offre d'information, d'accompagnement et de services accessible à toutes les familles, qui s'inscrit dans une démarche de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès.

Par ailleurs, une attention particulière est portée aux zonages prioritaires ; faisant ainsi écho aux Contrats de Ville qui partagent avec le Schéma des Services aux Familles l'ambition de réduire les écarts de développement entre les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et le reste du territoire.

La mise en œuvre du Schéma des services aux familles s'inscrit dans un ensemble de valeurs transversales aux quatre volets thématiques et partagées par l'ensemble des signataires :



L'innovation comme condition de réussite et la volonté de développer le pouvoir d'agir des familles.



Une démarche qui prend en compte la diversité des réalités familiales et territoriales.



La complémentarité et la cohérence des dispositifs dans une logique de synergie, de transversalité et dans le respect des compétences propres à chacune des parties prenantes.



La garantie d'une mixité sociale respectée.



Une démarche d'*aller-vers* et de prévention afin de favoriser l'inclusion des publics précaires, éloignés des dispositifs et services.



Des actions qui s'inscrivent en faveur de la transition écologique afin d'être épanouissantes pour les enfants et inspirantes pour les parents.



L'universalité et l'égalité d'accès à l'offre avec une attention particulière portée aux territoires urbains prioritaires et aux territoires ruraux.



Le respect des valeurs citoyennes, de la fraternité et un engagement en faveur de la laïcité.

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>COMITÉ DES SERVICES AUX FAMILLES</b> .....	<b>6</b>
Pilotage et gouvernance.....	7-11
Signatures.....	12-13
<b>PORTRAIT DES FAMILLES DU TERRITOIRE</b> .....	<b>14</b>
Synthèse des éléments de diagnostic.....	15
Éléments cartographiques.....	16-29
Analyse en Composantes Principales (ACP).....	30-31
Enquête auprès des parents avec enfants de moins de 25 ans.....	32-37
<b>ANNEXES PORTRAIT DES FAMILLES DU TERRITOIRE</b> .....	<b>38</b>
Annexes.....	39-43
<b>PETITE-ENFANCE</b> .....	<b>44</b>
Synthèse des éléments de diagnostic.....	45-47
Éléments de bilan du Schéma des Services aux Familles 2016-2019.....	48-51
Éléments cartographiques.....	52-69
Analyse en Composantes Principales (ACP).....	70-71
Enquête auprès des parents avec enfants de moins de 25 ans.....	72-81
Consultation des acteurs de la petite-enfance.....	82-83
Plan d'action des territoires.....	84-107
<b>ANNEXES PETITE-ENFANCE</b> .....	<b>108</b>
Annexes des éléments de diagnostic.....	109-125
Récapitulatif du plan d'action.....	126-132
Suivi et évaluation du plan d'action.....	133-141
<b>ENFANCE ET JEUNESSE</b> .....	<b>142</b>
Synthèse des éléments de diagnostic.....	143-145
Éléments cartographiques.....	146-167
Analyse en Composantes Principales (ACP).....	168-169
Enquête auprès des parents avec enfants de moins de 25 ans.....	170-179
Plan d'action des territoires.....	180-206
<b>ANNEXES ENFANCE ET JEUNESSE</b> .....	<b>207</b>
Annexes des éléments de diagnostic.....	208-230
Récapitulatif du plan d'action.....	231-239
Suivi et évaluation du plan d'action.....	240-248
<b>PARENTALITÉ</b> .....	<b>249</b>
Synthèse des éléments de diagnostic.....	250-252
Éléments de bilan du Schéma des Services aux Familles 2016-2019.....	253 - 260
Éléments cartographiques.....	261-266
Analyse en Composantes Principales (ACP).....	267-268
Enquête auprès des parents avec enfants de moins de 25 ans.....	269-278
Plan d'action des territoires.....	279-308
<b>ANNEXES PARENTALITÉ</b> .....	<b>309</b>
Annexes des éléments de diagnostic.....	310-322
Récapitulatif du plan d'action.....	323-330
Suivi et évaluation du plan d'action.....	331-346
<b>ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</b> .....	<b>347</b>
Propos introductif aux éléments de diagnostic.....	348-350
Éléments de bilan du Schéma des Services aux Familles 2017-2021.....	352-354
Éléments cartographiques.....	355-358
Les structures d'animation de la vie sociale dans le Rhône.....	359-367
Plan d'action des territoires.....	370-392
<b>ANNEXES ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</b> .....	<b>393</b>
Récapitulatif des actions.....	394-400
État de l'offre.....	402-406
Indicateurs d'évaluation.....	408-419

# COMITÉ DES SERVICES AUX FAMILLES





## 1. LE CDSF

### SES MISSIONS

Le comité des services aux familles (CDSF), instauré par le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles est l'instance partenariale unique de pilotage local des politiques publiques en matière de services aux familles.

Le comité des services aux familles est l'instance stratégique regroupant les principaux acteurs des politiques d'accueil du jeune enfant, de la parentalité, de l'enfance, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale. Il pilote l'élaboration et la mise en œuvre du schéma visant à développer les services aux familles et réduire les inégalités territoriales et sociales dans l'accès à ces services.

- ➔ Le comité des services aux familles est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant l'organisation, le fonctionnement, le maintien et le développement des services aux familles et pour l'amélioration de la qualité ;
- ➔ établir un diagnostic territorial des services aux familles notamment afin de définir des territoires prioritaires ;
- ➔ Il œuvre afin de favoriser l'accès des personnes en difficulté ou en situation d'insertion professionnelle aux services aux familles ;
- ➔ Il organise la coordination de ses membres pour en améliorer l'efficacité dans les champs suivants :
  - Le développement et le maintien des services aux familles ;
  - L'information et l'accompagnement des assistants maternels et des candidats potentiels à l'exercice de ce métier ;
  - L'information et l'orientation des familles afin de lutter contre le non-recours ;
  - L'organisation des transitions entre les modes d'accueil du jeune enfants, école et accueil péri et extrascolaire ainsi qu'avec les services médico-sociaux, avec une attention particulière pour les enfants en situation de handicap ;
  - La formation des professionnels des services aux familles ;
  - La conciliation entre vie professionnelle, vie sociale et vie familiale.

Le Comité des Services aux Familles est le garant de l'articulation et de la cohérence des politiques locales dans le respect des champs d'intervention des institutions et partenaires locaux.

### SA COMPOSITION

La composition du comité des services aux familles est inscrite dans le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 et ses membres sont désignés par arrêté préfectoral.

Le préfet du Rhône, ou son représentant, assure la présidence du comité.

Il est vice-présidé par le président du Département du Rhône, le président de la Métropole de Lyon, un représentant des communes et intercommunalités ainsi que le président de la Caisse d'allocations familiales (Caf) du Rhône, ou leurs représentants.

Le secrétariat général du comité des services aux familles est confié à la Caf du Rhône, ou son représentant. Il sera en charge de l'organisation du comité ainsi que de coordonner les moyens nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du Schéma des services aux familles.

- ➔ **Président** : Préfet du département ou son représentant ;
- ➔ **Vice-président** : Président du Conseil départemental du Rhône ou son représentant ;
- ➔ **Vice-président** : Président de la Métropole de Lyon ou son représentant ;
- ➔ **Vice-président** : Un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale (Epci) ;
- ➔ **Vice-président** : Président du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales (Caf) ;
- ➔ **Secrétaire général** : Directeur adjoint des politiques sociales et territoriales de la Caf ;
- ➔ Quatre maires ou présidents d'intercommunalités et leurs services ;
- ➔ Quatre représentants des services du Conseil départemental, dont le médecin responsable du service de protection maternelle infantile et le directeur de la maison départementale des personnes handicapées ou leurs représentants ;
- ➔ Quatre représentants des services de la Métropole de Lyon, dont le médecin responsable du service de protection maternelle infantile et le directeur de la maison métropolitaine des personnes handicapées ou leurs représentants ;
- ➔ Le directeur responsable de la formation des services du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ➔ Quatre représentants des services de l'Etat dont le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, le directeur départemental de l'Education nationale et le directeur des services départementaux compétents en matière de prévention de la délinquance ou leurs représentants ;
- ➔ Le délégué départemental de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- ➔ Un magistrat de la Cour d'appel ;
- ➔ Un administrateur de la caisse de la mutualité sociale agricole (MSA) ;
- ➔ Quatre représentants des services de la Caf ou de la MSA ;
- ➔ Cinq représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité, dont au moins un représentant du secteur public, un représentant du secteur privé non lucratif, un représentant du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels ;
- ➔ Cinq représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs présents, dont deux représentants des assistants maternels, deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectifs et un représentant des professionnels du soutien à la parentalité ;
- ➔ Un représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile ;
- ➔ Un représentant des employeurs privés ;
- ➔ Un représentant des employeurs publics ;
- ➔ Le président de l'Union départementale des associations familiales (Udaf) ou son représentant ainsi que deux parents ou représentants légaux d'enfants ;
- ➔ Deux personnalités qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, de la parentalité ou de la conciliation vie familiale-vie professionnelle.



## SON FONCTIONNEMENT

Le Comité des services aux familles se réunit au moins une fois par an pour présenter l'avancée des travaux en cours, déterminer les priorités pour les actions à venir, et valider les travaux finalisés.

Les membres du comité s'engagent à mobiliser des moyens humains et matériels proportionnels et adaptés à la réalisation des actions définies dans le présent schéma sur leur territoire d'intervention, dans la limite de leurs compétences et de leurs ressources.

## SES COMMISSIONS

Pour mener à bien ses travaux, le Comité des services aux familles s'appuie sur des instances déjà existantes dans le département. D'autres commissions thématiques permanentes sont constituées pour mettre en œuvre les objectifs opérationnels retenus. Elles sont composées des représentants des institutions et peuvent être élargies à des experts locaux et usagers.

## 2. COMITOLOGIE



### COMITÉ DES SERVICES AUX FAMILLES



#### LA COMMISSION PETITE-ENFANCE

- ➔ Co-animée par la Caf du Rhône, la Métropole de Lyon et le Conseil Départemental
- ➔ Les membres de la Commission pilotent le déploiement, le suivi et l'évaluation du plan d'action



#### LA COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE

- ➔ Animée par la Caf du Rhône et le SDJES
- ➔ Les membres de la Commission pilotent le déploiement, le suivi et l'évaluation du plan d'action



#### LA COMMISSION PARENTALITÉ

- ➔ Animée par la Caf du Rhône et l'Association des Maires du Rhône
- ➔ Les membres de la Commission pilotent le déploiement, le suivi et l'évaluation du plan d'action



#### LA COMMISSION ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- ➔ Animée par la Caf du Rhône et la Msa Ain-Rhône



### GROUPES DE TRAVAIL

#### MISSIONS



Préciser, si besoin, le diagnostic relatif aux objectifs retenus.



Mettre en œuvre les fiches actions validées par le CDSF, réaliser les travaux et rendre compte des résultats.

Des co-animateurs sont désignés afin d'assurer les travaux des instances. Les modalités de travail et de fonctionnement des groupes sont adaptées en fonction des besoins. Des groupes de travail territorialisés peuvent également être créés en fonction des contextes locaux et des spécificités.



## 3. CALENDRIER DU SCHÉMA

Le Schéma des Services aux Familles et de l'Éducation est signé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026.

### ✔ 4. SUIVI ET ÉVALUATION DU SCHÉMA

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le schéma. Un rapport de suivi sera notamment produit de manière concertée à mi-parcours, en 2023.

Les indicateurs qui permettront d'évaluer l'atteinte des différents objectifs opérationnels sont prédéfinis dans le schéma ; ils reprennent notamment les

indicateurs inscrits dans la Convention d'Objectifs et de Gestion de la Cnaf (2018-2022) et dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, parue en 2019.

En fonction des actions et des contextes locaux, des indicateurs spécifiques ont pu être ajoutés.

#### PRINCIPAUX INDICATEURS NATIONAUX SUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT :

- ➔ Évolution du nombre de places en crèches, selon le type d'accueil, à l'échelle globale et en quartiers prioritaires (QPV)
- ➔ Part d'enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille à bas revenus parmi les enfants en mode d'accueil formel à l'échelle globale et dans les quartiers prioritaires (QPV)
- ➔ Nombre de labellisations de crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)
- ➔ Nombre d'assistants maternels par ETP animation en Relais d'Assistants Maternels (RAM)
- ➔ Évolution du nombre d'assistants maternels en activité
- ➔ Évolution du taux de couverture petite-enfance notamment dans les territoires prioritaires
- ➔ Évolution du nombre d'enfants accueillis en situation de handicap dans les structures collectives et déploiement du bonus handicap

#### PRINCIPAUX INDICATEURS NATIONAUX SUR LA PARENTALITÉ :

- ➔ Part des EPCI couverts par le panier de services parentalité afin de garantir un socle minimum de dispositifs : Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- ➔ Nombre de familles ayant eu recours à un dispositif de soutien à la parentalité, selon le type de dispositif (REAAP, Médiation familiale, CLAS, LAEP)
- ➔ Évolution du taux de couverture par un LAEP
- ➔ Nombre de centres sociaux et d'espaces de vie sociale et taux de couverture des quartiers prioritaires (QPV) par une structure d'animation de la vie sociale
- ➔ Nombre d'interventions sociales sur l'offre parentalité (offre séparation par exemple)
- ➔ Nombre de conseils locaux de la parentalité
- ➔ Nombre de financements au titre de la Prestation de Service (PS) Jeunes
- ➔ Nombre d'actions Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE)



## PRINCIPAUX INDICATEURS NATIONAUX SUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE :

- ➔ Nombre d'heures d'accueil en accueil de loisirs, selon le type d'accueil, à l'échelle globale et en quartiers prioritaires (QPV)
- ➔ Part de bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) inscrits en accueil de loisirs, selon le type d'accueil
- ➔ Taux de couverture des communes par un Projet Éducatif Territorial (PEDT) et taux de couverture des communes par un Plan Mercredi
- ➔ Nombre de communes adhérentes au dispositif *Promeneurs du Net*
- ➔ Évolution du taux de scolarisation et du taux de chômage des 15 ans à moins de 25 ans
- ➔ Nombre de Bureaux et Points Information Jeunesse (BIJ-PIJ) sur le territoire

## PRINCIPAUX INDICATEURS NATIONAUX SUR L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE :

- ➔ Nombre de centres sociaux et d'espaces de vie sociale
- ➔ Part des Quartiers prioritaires (QPV) couverts par une structure d'animation de la vie sociale
- ➔ Taux de participation des centres sociaux et des espaces de vie sociale au questionnaire SENACS
- ➔ Nombre de promeneurs du net
- ➔ Nombre de conventions tripartites signées

En complément du suivi quantitatif de la mise en œuvre du Schéma des Services aux Familles, des phases d'évaluation qualitative des actions seront conduites en s'appuyant sur des méthodes d'enquête et de consultation définies ultérieurement (questionnaire adressé aux familles, focus group avec des professionnels de la petite-enfance, etc.). Ces évaluations qualitatives permettront notamment d'apporter un éclairage sur la réalisation de certaines actions, d'ajuster ces actions si nécessaire, de mobiliser les différents partenaires ou encore de faire évoluer la place des parents dans la conception et l'évaluation des actions.

## 5. COMMUNICATION

Les signataires donnent leur autorisation pour mettre à la disposition du public le présent schéma (diffusion de documents, mise en ligne sur internet, etc.). Les signataires décident et réalisent, d'un accord commun, les actions de communication relatives aux travaux menés dans le cadre du Schéma des Services aux Familles. Les supports de communication validés par le Comité des services aux familles font apparaître les logos de chacune des parties signataires du schéma. L'ambition est de développer une communication plus étendue et plus régulière auprès des partenaires ; élus locaux et gestionnaires d'équipements notamment afin qu'ils puissent à leur tour communiquer sur les actualités du Schéma des Services aux Familles, en s'appuyant sur leurs propres supports de communication.

## 6. MODALITÉS DE FINANCEMENT DES ACTIONS DU SCHÉMA

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser les moyens financiers en fonction des crédits disponibles de façon à soutenir les actions inscrites dans le présent schéma. Les financements des actions engagées dans le cadre du Schéma des Services aux Familles s'inscrivent dans les procédures de droit commun mises en place par chaque signataire.

## 7. MODIFICATION ET RÉSILIATION DU SCHÉMA

Chaque année, les parties signataires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements, notamment en cas d'évolution réglementaire. L'avenant précise toutes les modifications apportées au contrat d'origine ainsi qu'à ses annexes. L'une ou l'autre des parties peut se retirer du présent schéma, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.



# SIGNATURES



M. le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
M. le Préfet du Rhône :

**Pascal MAILHOS**

M<sup>me</sup> la Présidente du conseil d'administration  
de la Caf du Rhône :

**Édith GALLAND**

M<sup>me</sup> la Directrice générale  
de la Caf du Rhône :

**Véronique HENRI-BOUGREAU**

M. le Président du Conseil Départemental du Rhône :

**Christophe GUILLOTEAU**

M. le Président de la Métropole de Lyon :

**Bruno BERNARD**

M. le Président du conseil  
d'administration de la MSA Ain-Rhône :

**Olivier DE SEYSSEL**

M. le Directeur général de la MSA  
Ain-Rhône :

**Jean-Marc GEORGE**

# SIGNATURES



M<sup>me</sup> la Présidente de l'Association  
des Maires du Rhône  
et de la Métropole de Lyon :

**Claire PEIGNÉ**

M. le Représentant de l'Association  
des Maires ruraux du Rhône :

**Sylvain SOTTON**

M. le Président du Tribunal Judiciaire de Lyon :

**Mickaël JANAS**

M. le Procureur du Tribunal Judiciaire de Lyon :

**Nicolas JACQUET**

M<sup>me</sup> la Présidente du Tribunal Judiciaire  
de Villefranche-sur-Saône :

**Aurore JULLIEN-VERNOTTE**

M<sup>me</sup> le Procureur du Tribunal Judiciaire  
de Villefranche-sur-Saône :

**Laetitia FRANCAERT**

M. l'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des services  
de l'Éducation Nationale :

**Philippe CARRIERE**

M<sup>me</sup> la Directrice départementale de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités du Rhône :

**Christel BONNET**

M<sup>me</sup> la Présidente  
de l'Udaf 69 :

**Jacqueline PAYRE**

# PORTRAIT DES FAMILLES DU TERRITOIRE



# SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



Sur la base des grandes orientations stratégiques, **une démarche partenariale est conduite afin d'aboutir à un diagnostic partagé.** Ce diagnostic doit permettre d'élaborer un plan d'action pluriannuel en référence aux valeurs, axes stratégiques et objectifs décrits dans le présent schéma.

Les travaux de diagnostic visent à :

- Actualiser et compléter les éléments de connaissance des familles, sur la base des cartographies élaborées pour le Schéma des Services aux Familles 2016-2019.
- Faire un état des lieux des actions et services aux familles sur les territoires afin de dégager d'éventuels territoires prioritaires.
- Apporter un regard qualitatif sur ces actions et services et sur la manière dont ils sont mobilisés par les familles avec enfants.

**Un certain nombre de cartographies viennent décliner des indicateurs sociodémographiques,** complétés ensuite par des indicateurs en lien avec la petite-enfance, la parentalité et l'enfance-jeunesse, et un état de l'offre thématique pour chaque territoire.

Par ailleurs, nous avons choisi de conduire une **enquête auprès des familles.** Celle-ci permet d'obtenir une **information qualitative approfondie** pour dégager un certain nombre de constats et de points d'amélioration.

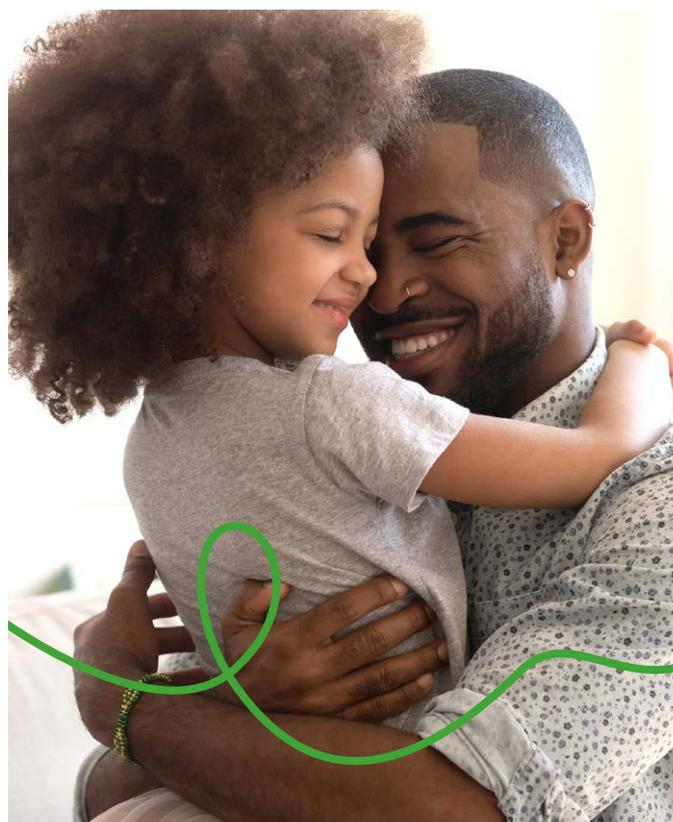
Les indicateurs sociodémographiques détaillés ci-après permettent de mieux connaître les principaux destinataires des services et équipements évoqués dans le Schéma des Services aux Familles : les familles avec enfants de moins de 25 ans résidant dans le territoire du Conseil Départemental ou de la Métropole de Lyon.

Ces territoires, et plus particulièrement la Métropole de Lyon caractérisée par une très forte urbanisation, sont globalement densément peuplés et la part de familles avec enfants atteint 35,1% à l'échelle du Rhône en 2016.

**La structure des familles est très variable, ce qui impose de porter une attention particulière à la physionomie de chaque territoire lors du déploiement des équipements et services.** Ce déploiement doit s'inscrire dans une dynamique d'ingénierie plus globale et plus transversale où la mobilité, l'inclusion sociale ou encore l'information ont toute leur place.

Au-delà des zonages spécifiques – Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, Quartiers de Veille Active et Zones de Revitalisation Rurale – où les pouvoirs publics concentrent déjà leurs efforts, ce Schéma s'attache à dégager un certain nombre d'indicateurs clés qui permettent d'objectiver l'intervention des acteurs de la famille : concentration de la population et répartition des familles avec enfants de moins de 25 ans, dynamisme naturel via le taux de natalité, proportion de familles fragilisées par la monoparentalité, une famille nombreuse ou encore de faibles revenus.

**Dresser un diagnostic complet en adoptant un prisme territorial et thématique constitue un des premiers pas vers la mise en place d'actions pertinentes, en lien avec les besoins des familles.** Afin de s'approcher au mieux des réalités de vie des familles – via une réflexion par bassins de vie – tout en tenant compte des réalités décisionnelles – échelon municipal, EPCI et Conseil Départemental/Métropole de Lyon –, les cartes présentées feront la distinction entre l'échelon départemental et métropolitain. Pour le Conseil Départemental, nous avons adopté un découpage infra-EPCI qui renvoie dans certains cas à l'ancien découpage des communautés de communes. Pour la Métropole de Lyon, l'entrée adoptée est communale.





## 1. DENSITÉ DE POPULATION EN 2016

Les cartes de densité permettent de faire apparaître notamment les foyers de peuplement et donc les besoins éventuels en équipements. Dans le cas, a contrario, de zones peu densément peuplées, peuvent se poser des questions d'accès aux services et de mobilité.

Le territoire Rhône (69) apparaît comme un territoire densément peuplé avec 565 habitants au km<sup>2</sup> contre 118 habitants au km<sup>2</sup> en France métropolitaine.

### Métropole de Lyon

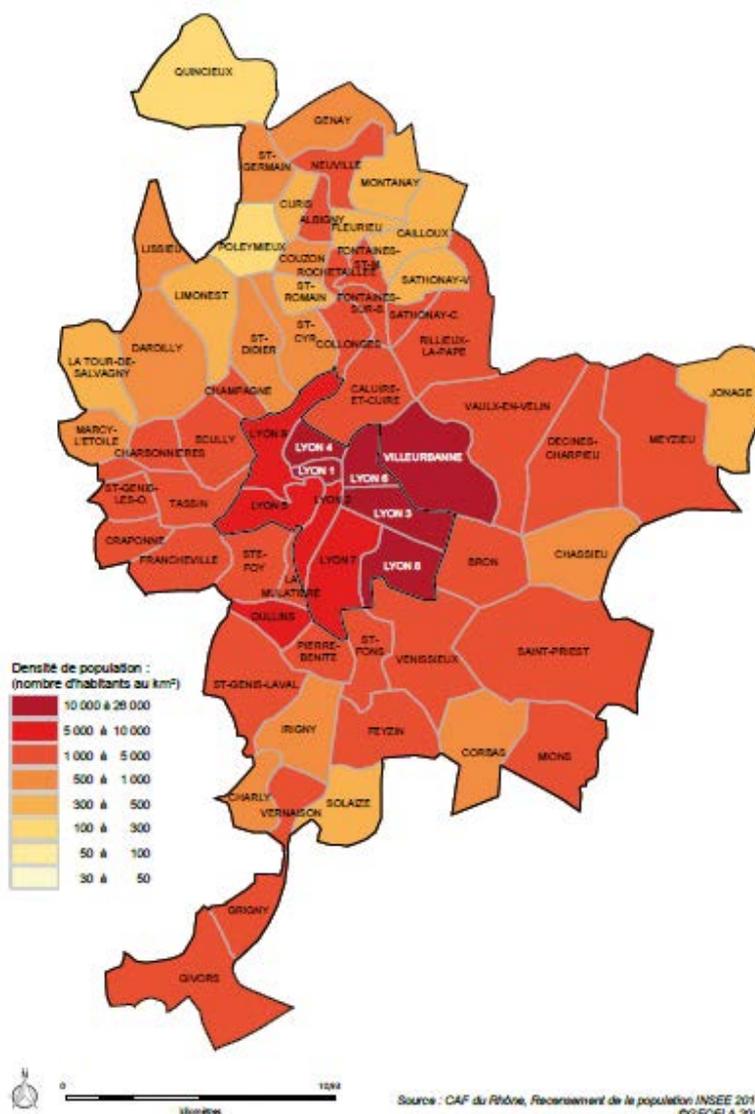
#### Analyse

La Métropole de Lyon, avec en moyenne 2 588 habitants par km<sup>2</sup> en 2016, est un territoire très densément peuplé. C'est l'hypercentre de la Métropole de Lyon et surtout Villeurbanne et la partie Est de Lyon qui sont caractérisés par les plus fortes concentrations avec une valeur extrême atteinte à Lyon 1<sup>er</sup> (19 586 habitants au km<sup>2</sup> en 2016).

Les communes de la Métropole concentrent la population car il s'agit de bassins d'emploi importants, que le réseau de transports urbains est développé, les services et équipements y sont implantés et ces territoires sont caractérisés par une part importante de logements collectifs et un fort taux d'occupation des logements.

Les communes du Nord-Ouest Lyonnais sont caractérisées par une plus faible densité, comparativement au reste de la Métropole de Lyon avec, par exemple, 209 habitants au km<sup>2</sup> à Poleymieux-au-Mont-d'Or. Les prix du foncier y sont plus élevés et l'urbanisation y est plus faible avec davantage d'espaces naturels non habités.

Les évolutions de densité possibles sont plus marquées en zone urbaine avec des projets de renouvellement urbain et de résidentialisation ou encore des projets de modification du réseau de transports en commun, qui peuvent concourir à modifier la structure des territoires. On peut prévoir que la prolongation du métro B jusqu'à Saint-Genis-Laval pourrait densifier cette commune – à l'image d'Oullins à l'arrivée du métro B – et les communes à proximité, telles qu'Irigny. Des études sont en cours pour une nouvelle ligne de métro allant de Francheville à Tassin-la-Demi-Lune (ligne E), à horizon 2030. La prolongation de la ligne T6 Nord (Hôpitaux/La Doua) prévue en 2026 peut également impacter le centre et le nord de Villeurbanne.



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



**Code couleur :** Les territoires les plus foyés sont ceux où la concentration d'habitants est la plus forte.

**Limites et précautions d'analyse :** Cette carte prend en compte la population dans son ensemble, elle ne distingue pas les familles avec enfants des ménages sans enfant et il n'y a pas non plus de distinction d'âge.

## Conseil Départemental du Rhône

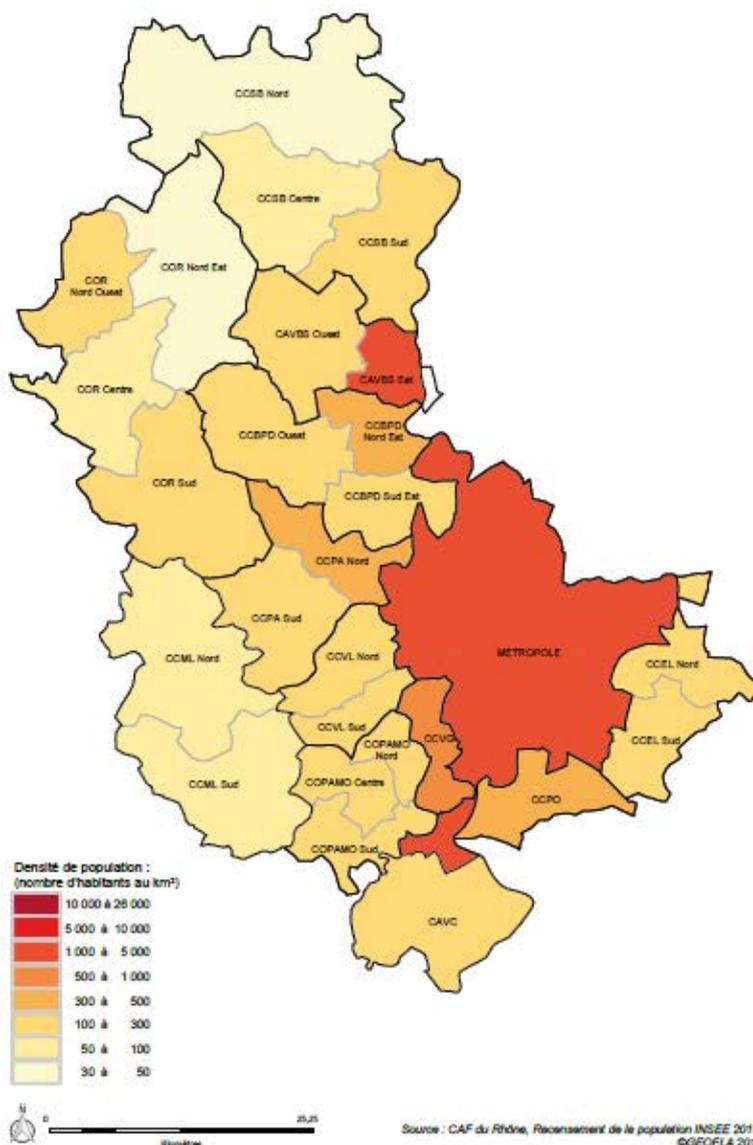
### Analyse

La CAVBS Est est le territoire, hors Métropole de Lyon, avec la plus forte densité (1 237 habitants au km<sup>2</sup>, avec 3 931 habitants au km<sup>2</sup> à Villefranche-sur-Saône). Cette densité pourrait s'accroître puisque le territoire est caractérisé par un fort taux de natalité (16,7‰ – le taux de natalité étant exprimé pour 1 000 habitants).

À mesure qu'on s'éloigne de la Métropole de Lyon, les densités de population baissent jusqu'à atteindre 31 habitants par km<sup>2</sup> pour la CCSB Nord et 39 habitants par km<sup>2</sup> pour la COR Nord-Est. Il est à noter que la densité est une donnée moyenne qui renvoie à la densité brute : elle prend en compte l'ensemble des espaces et pas uniquement les zones habitables.

La CCSB Nord-Est est par ailleurs concernée par 8 Zones de Revitalisation Rurale, un zonage qui implique une faible densité de population.

Aucun chantier routier d'ampleur n'est prévu par la DREAL pour le territoire départemental, pouvant indiquer des perspectives d'évolution sur les trajets domicile/travail. La structure du réseau de transports en commun devrait également peu évoluer dans les années à venir. Les projets d'urbanisation, de construction et d'équipement peuvent avoir un impact sur la densité pour les années à venir, au-delà des facteurs naturels.





## 2. PART DES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS PARMIS LES MÉNAGES EN 2016

La limite de 25 ans a été retenue car il s'agit de l'âge limite des dispositifs concernés par le Schéma des Services aux Familles. Par ailleurs, cet âge est souvent considéré comme un âge charnière marquant la séparation entre vie étudiante / jeunesse et vie adulte.

À l'échelle de la France Métropolitaine la proportion de familles avec enfants de moins de 25 ans parmi les ménages est d'environ un ménage sur trois.

### Métropole de Lyon

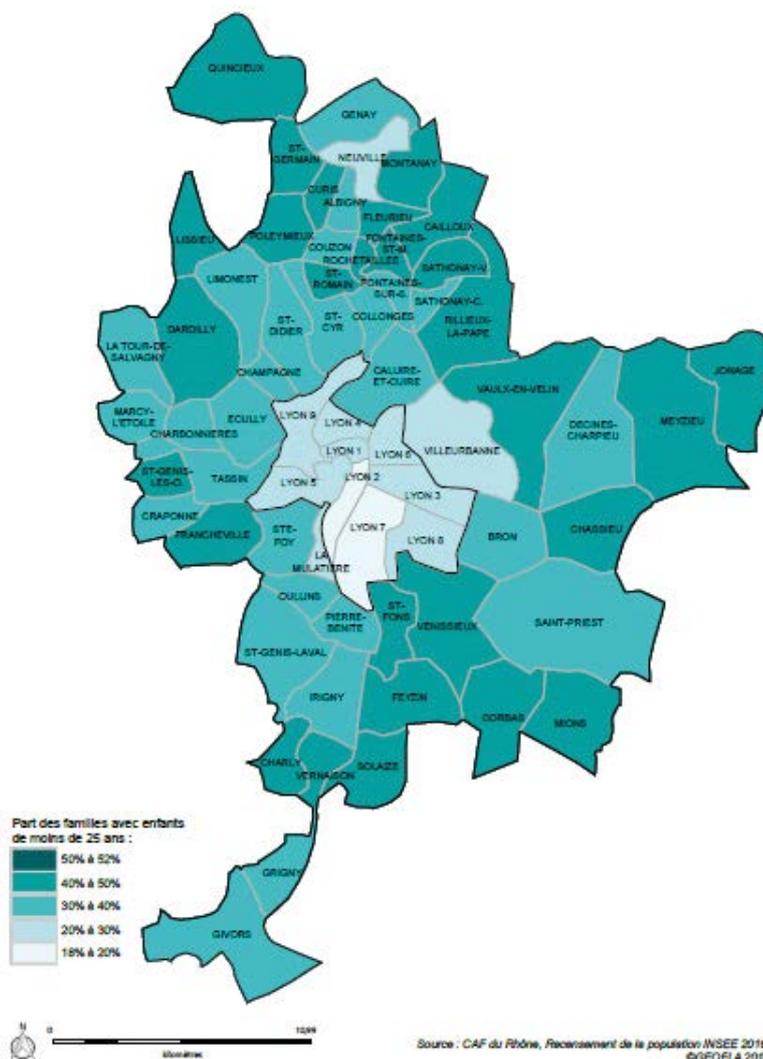
#### Analyse

On distingue deux typologies de communes parmi celles où la concentration de familles avec enfants de moins de 25 ans est importante parmi les ménages :

- Les communes du Nord-Ouest de la Métropole de Lyon (43,49% pour Saint-Romain-au-Mont-d'Or) prisées des familles avec jeunes enfants pour son cadre de vie agréable et ses équipements destinés aux familles.
- Les communes du croissant Est de Lyon très urbanisées, où les prix du foncier et du locatif sont plus bas, qui cumulent les indicateurs de précarité pour certaines : 44,60% de familles avec enfants de moins de 25 ans parmi les ménages à Feyzin et 44,36% pour Vaulx-en-Velin.

Les communes de Lyon et Villeurbanne sont caractérisées par une faible proportion de familles avec enfants de moins de 25 ans parmi les ménages. Ces territoires densément peuplés sont caractérisés à la fois par une forte proportion de jeunes isolés (jeunes actifs et étudiants) et par une concentration de couples sans enfant (jeunes actifs ou vieillissants) qui cherchent la proximité des structures de formation, de l'emploi et des équipements et services. Cela est particulièrement remarquable à Lyon 2<sup>ème</sup> (18,46% de familles avec enfants de moins de 25 ans) et Lyon 7<sup>ème</sup> (18,96%).

Les communes de La Mulatière et Neuville-sur-Saône sont également notables avec proportionnellement davantage de jeunes adultes isolés et de couples sans enfant.



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



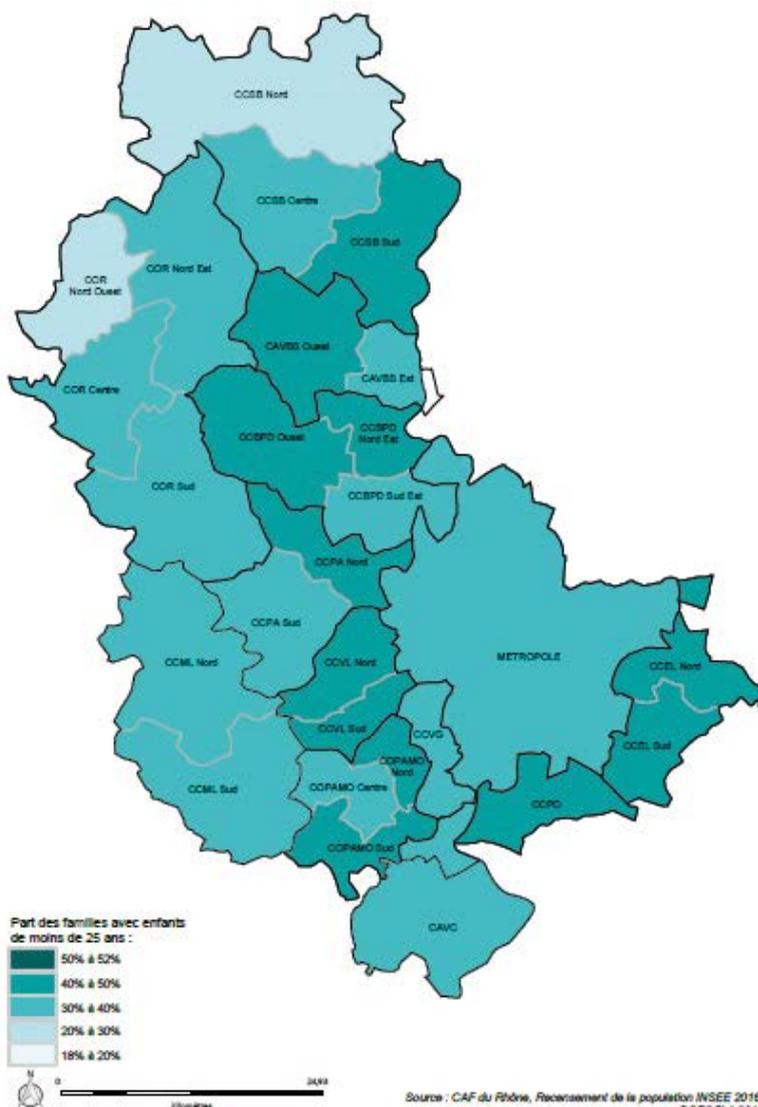
**Code couleur :** La couleur la plus foncée renvoie aux territoires où la concentration de familles avec enfants de moins de 25 ans est la plus forte parmi les ménages. Les territoires les plus clairs renvoient à des territoires où la part de personnes isolées ou de couples sans enfant est la plus forte : cela peut renvoyer à des familles où les enfants ont déjà pris leur indépendance et donc à une population plus vieillissante ou, a contrario, à des populations jeunes isolées (étudiants ou jeunes actifs), comme c'est le cas à Lyon par exemple.

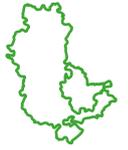
## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

Les territoires au centre Est du département et au Sud Est comportent la part la plus importante de familles avec enfants de moins de 25 ans. On compte par exemple 42,12% de familles avec enfants de moins de 25 ans parmi les ménages pour la CCPO. On peut postuler un lien entre la concentration de ces familles et le cadre de vie : des prix du foncier et des loyers moins élevés en zones semi-urbaines en conservant une certaine proximité avec les services dédiés aux familles.

La CCSB Nord (29,44%) et la COR Nord-Ouest (27,81%) sont les territoires où la concentration de familles avec enfants de moins de 25 ans est la plus faible. Il s'agit de territoires plus vieillissants. À noter que ces territoires sont moins pourvus de services en lien avec les familles (offre parentalité par exemple).





## 3. PART DES FAMILLES MONOPARENTALES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS PARMIS LES MÉNAGES EN 2016

*La monoparentalité impacte le quotidien des familles et est parfois considérée comme un facteur de précarisation, d'un point de vue socioprofessionnel, économique ou en matière de logement. Cette monoparentalité concerne des mères seules, pour la grande majorité des situations de monoparentalité.*

### Métropole de Lyon

#### Analyse

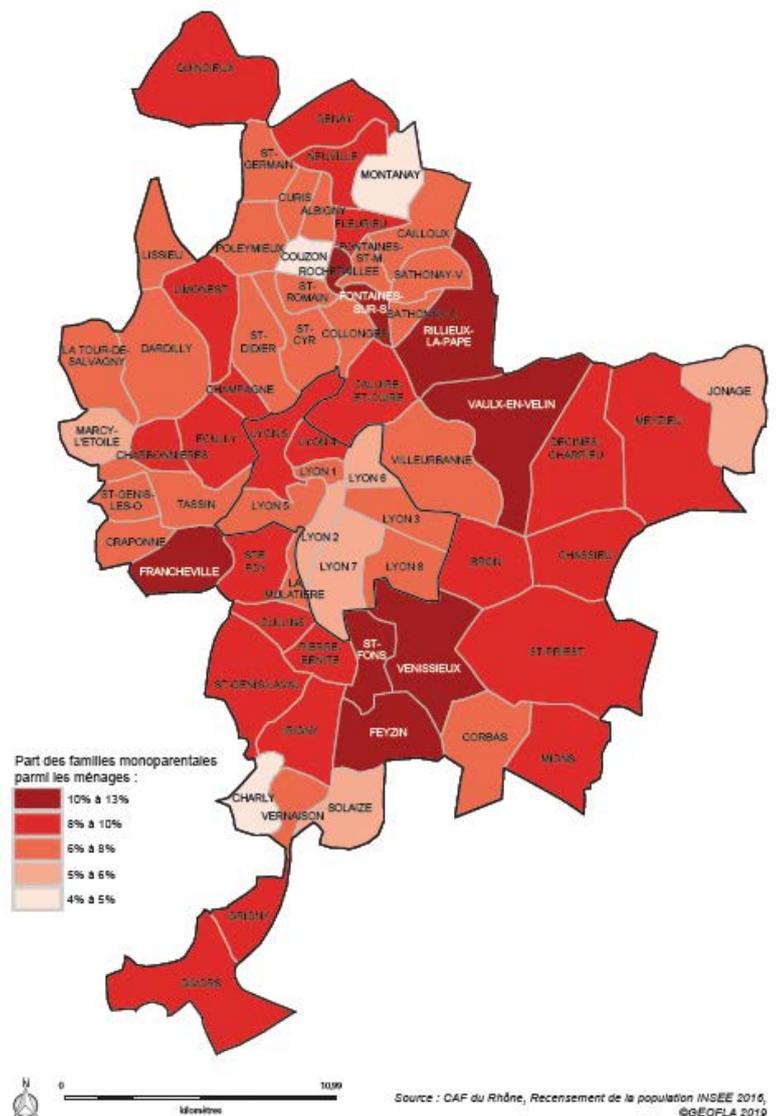
Les communes de la Métropole de Lyon sont globalement très concernées par la situation de monoparentalité. C'est d'autant plus le cas pour les communes du croissant Est de la Métropole avec par exemple 12,20% de familles monoparentales parmi les ménages à Vaulx-en-Velin ou 11,32% à Rillieux-la-Pape.

Il existe globalement une corrélation entre la répartition des situations de monoparentalité et la cartographie des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Les communes à l'Est de la Saône sont aussi proportionnellement très concernées (10,00% à Fontaines-sur-Saône) ainsi que celle du Sud de Lyon (8,88% à Saint-Genis-Laval). Cette répartition répond au compromis entre proximité des équipements et services d'un côté, et accessibilité du foncier et du locatif – avec notamment la présence de locatif social – de l'autre.

Les communes de l'Ouest-Lyonnais, où le logement est moins accessible financièrement, sont moins concernées par la monoparentalité avec par exemple 4,5% de familles monoparentales parmi les ménages à Couzon-au-Mont-d'Or.

Le centre de Lyon (Lyon 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup>) est proportionnellement moins concerné par la monoparentalité avec soit une proportion élevée d'étudiants, comme c'est le cas à Lyon 7<sup>ème</sup>, soit une majorité de familles biparentales, comme c'est le cas à Lyon 6<sup>ème</sup>.



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



*Il est à noter, en valeur de référence, que la monoparentalité concerne 9,3% des ménages en France Métropolitaine.*

**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux où la part de familles monoparentales parmi les ménages est la plus importante. Il s'agit d'une proportion et comme toutes les proportions, celle-ci est à mettre en perspective avec le nombre total de ménages et de familles.

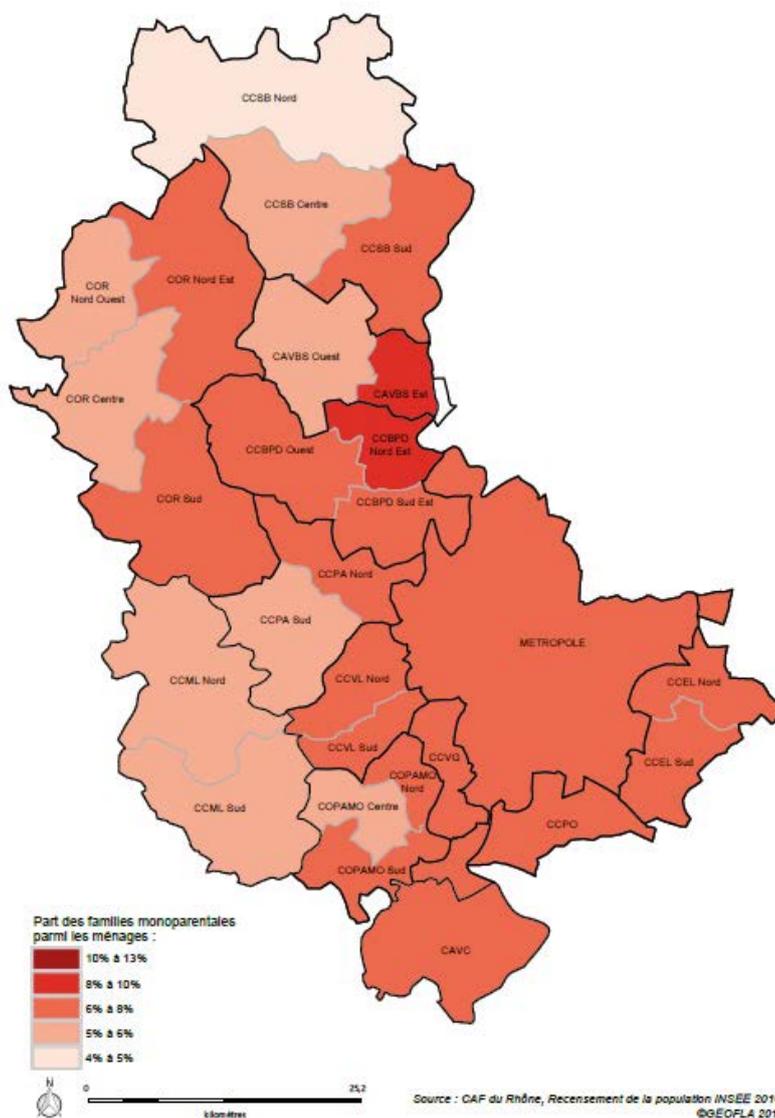
## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

Avec 9,3% de familles monoparentales parmi les ménages, la CAVBS Est est le territoire le plus concerné par la monoparentalité. Les territoires limitrophes à la Métropole de Lyon sont également concernés par la monoparentalité, avec 7,8% de familles monoparentales parmi les ménages pour la CCPO par exemple.

Les familles monoparentales doivent jongler entre la nécessité d'être proches des services et équipements afin de faciliter leur organisation quotidienne et la nécessité de bénéficier d'un marché immobilier moins tendu (prix du foncier et prix du locatif accessibles).

La CCML est moins concernée, proportionnellement, par les situations de monoparentalité (elles représentent 5,1% des situations des ménages pour la CCML Sud par exemple). C'est également le cas de la COR Nord-Ouest et Centre par exemple. 4,9% des ménages sont concernés par des situations de monoparentalité pour la CCSB Nord : cela est à mettre en perspective avec la faible part de familles avec enfants parmi les ménages.





## 4. PART DE FAMILLES NOMBREUSES (TROIS ENFANTS OU PLUS DE MOINS DE 25 ANS) PARMI LES MÉNAGES EN 2016

Comme pour la monoparentalité, le nombre d'enfants impacte le quotidien et peut poser des questions en lien avec la garde d'enfants et peut parfois remettre en question la bi-activité des parents. En effet, le taux d'activité des mères décroît avec le nombre d'enfants, contrairement à celui des pères, relativement stable.

D'après l'INSEE, les familles nombreuses sont davantage représentées dans les familles traditionnelles (couples avec enfants). En France Métropolitaine, 7,0% des ménages sont des familles nombreuses (3 enfants ou plus).

### Métropole de Lyon

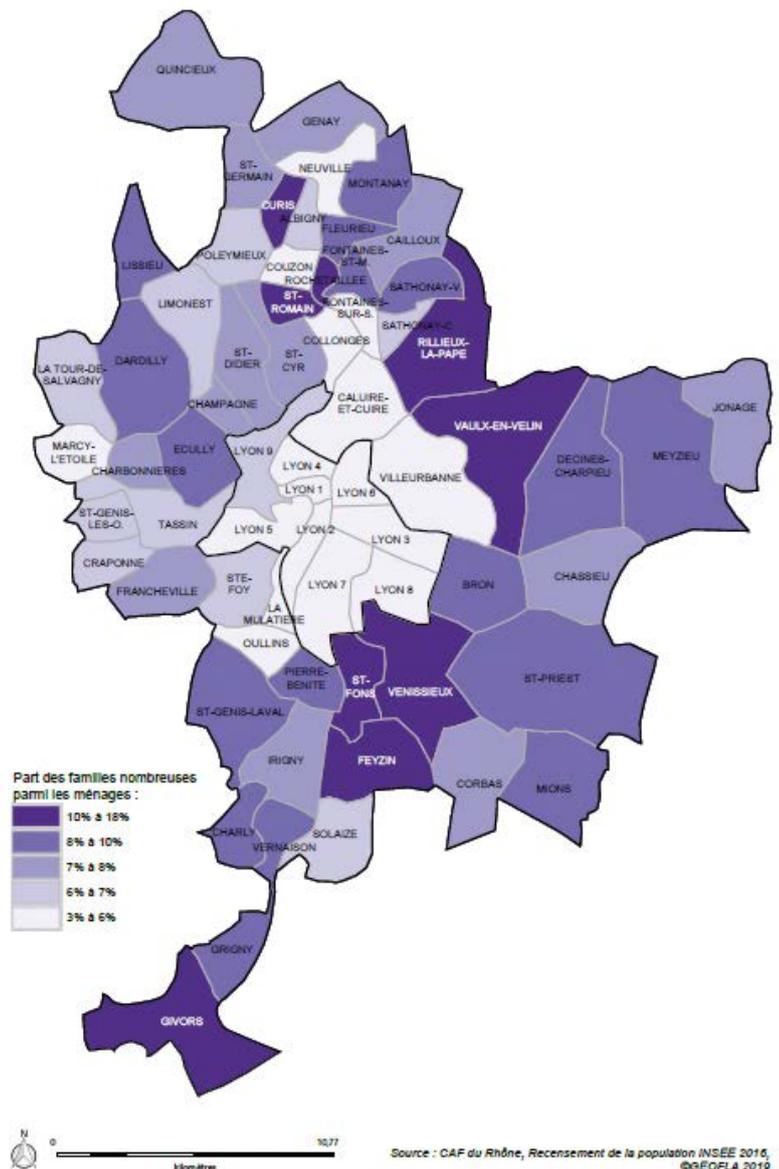
#### Analyse

Les territoires du croissant Est de la Métropole de Lyon sont caractérisés par une forte proportion de familles nombreuses. À Saint-Fons, on compte 14,6% de familles nombreuses parmi les ménages et 17,38% pour Vaulx-en-Velin. Ces communes sont caractérisées par des prix fonciers moins élevés, une part importante de locatif social et des taux de natalité élevés.

La commune de Givors (10,90%), avec une typologie similaire aux communes du croissant Est, et celle de Saint-Romain-au-Mont-d'Or (10,71%), où les prix du foncier sont pourtant plus élevés, sont notables également.

Les communes du Nord et Nord-Ouest de la Métropole de Lyon ne sont pas caractérisées par une part importante de familles nombreuses. Marcy-l'Etoile compte par exemple 5,72% de familles nombreuses.

Les arrondissements de Lyon, hormis Lyon 9<sup>ème</sup>, composés de logements de tailles inférieures et marqués par une plus grande tension immobilière sont également peu concernés par les familles nombreuses.



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux où la part de familles nombreuses, trois enfants ou plus de moins de 25 ans, est la plus importante parmi les ménages.

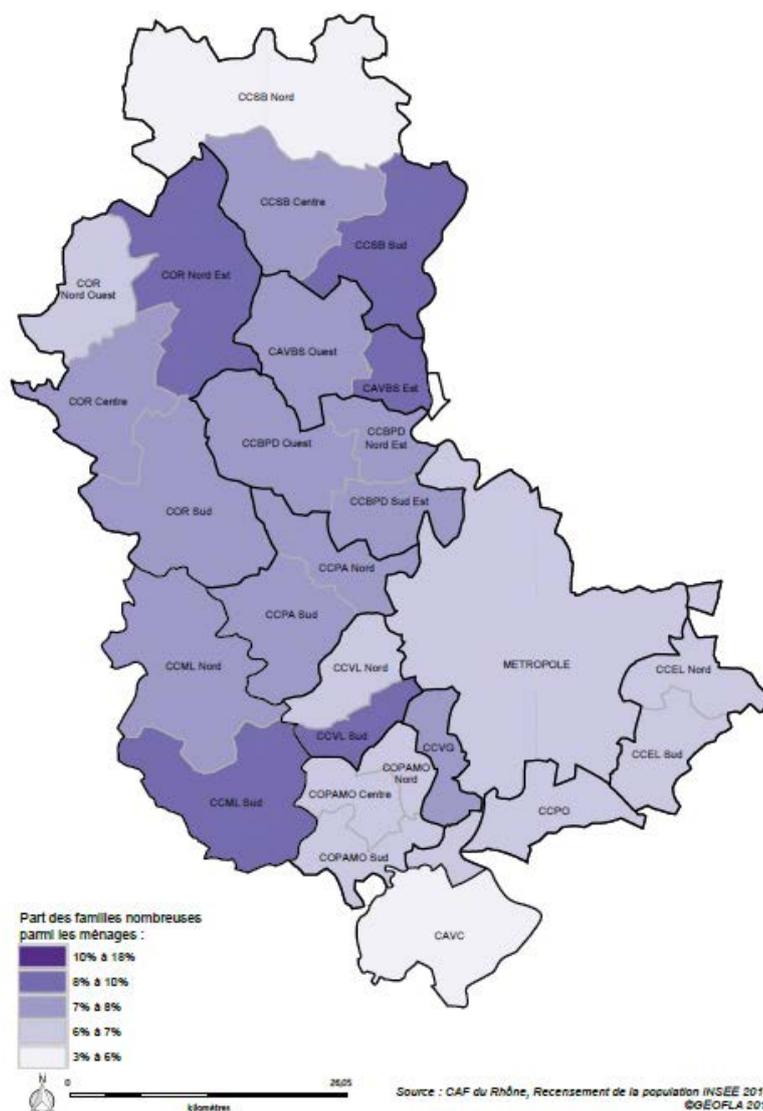
**Limites et précautions d'analyse :** Cette carte n'intègre pas de distinction entre familles monoparentales, biparentales et les familles recomposées, ces dernières étant plus souvent susceptibles d'être des familles nombreuses.

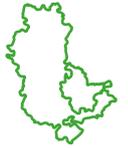
## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

La CAVBS Est est le territoire le plus concerné par les familles nombreuses, avec 8,55% des ménages. Toute la partie Ouest du territoire est aussi marquée par une proportion importante de familles avec 3 enfants ou plus avec par exemple 7,77% pour la COR Sud.

Les territoires limitrophes à la Métropole de Lyon, et plus particulièrement les parties Sud et Est du département sont les moins concernés par les familles nombreuses, avec 6,75% de familles avec 3 enfants ou plus pour la CCEL Nord par exemple. Les familles nombreuses nécessitent des logements plus grands et il peut être plus difficile de combiner cet impératif avec les prix du foncier et du locatif dans les intercommunalités limitrophes à la Métropole de Lyon. La CCSB Nord est le territoire avec proportionnellement le moins de familles nombreuses parmi les ménages mais cela est à mettre en perspective avec la faible proportion de familles avec enfants parmi les ménages.





## 5. TAUX DE NATALITÉ EN 2016

Le taux de natalité reste un bon indicateur de dynamisme démographique d'un territoire. Il peut être un indicateur prospectif dans le déploiement d'équipements petite-enfance puis enfance. Entre 2011 et 2016, le taux de natalité moyen en France métropolitaine était de 12,3 naissances pour 1 000 habitants.

### Métropole de Lyon

#### Analyse

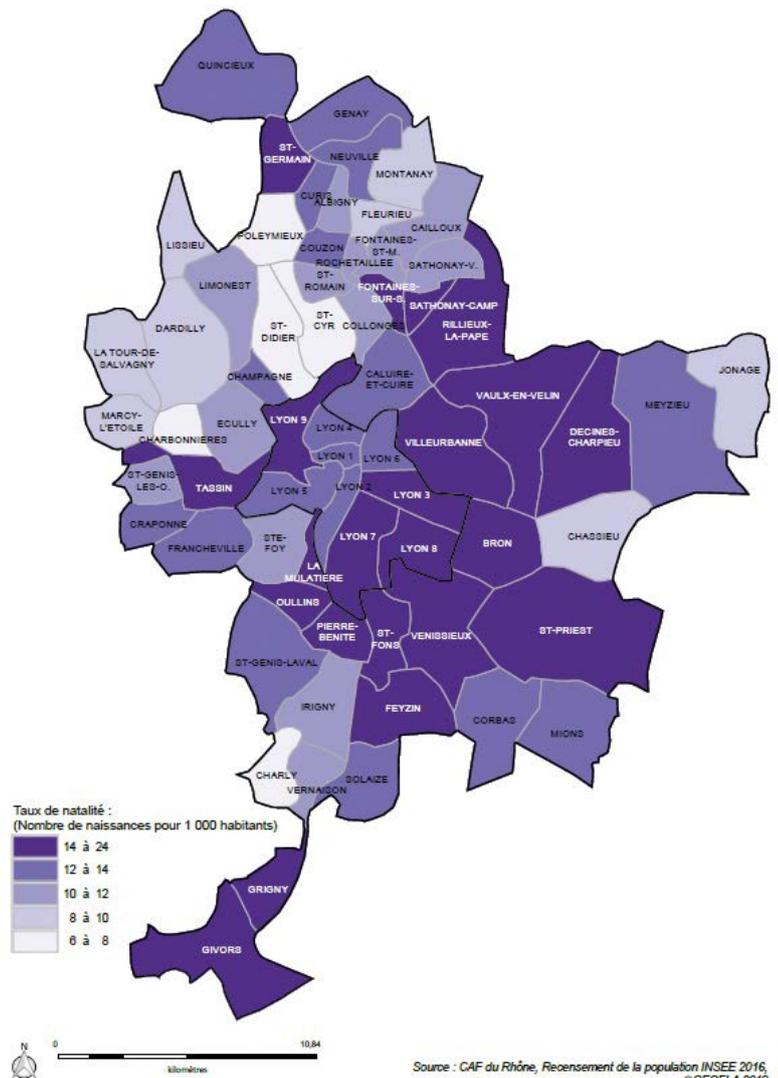
Le Croissant Est de la Métropole de Lyon est marqué par des communes avec un fort taux de natalité. A Pierre-Bénite, on dénombre en 2016 17,55 naissances pour 1 000 habitants et jusqu'à 23,58 naissances pour Vaulx-en-Velin la même année.

Ces communes sont marquées par une forte proportion de familles avec enfants de moins de 25 ans, par un nombre d'enfants par famille élevé mais aussi par de nombreux indicateurs de précarité : familles monoparentales, familles vivant sous le seuil de bas revenus, géographie prioritaire, etc.

À Lyon intra-muros, le 9<sup>ème</sup> arrondissement présente une typologie similaire aux communes du croissant Est et enregistre un taux de natalité de 18,80‰.

Les Communes de l'Ouest-Lyonnais, a contrario, bénéficient d'un faible dynamisme naturel. À Saint-Didier-au-Mont-d'Or, on enregistre le taux de natalité le plus bas de la Métropole (6,58‰).

Au Sud, les communes d'Irigny, Vernaison ou encore Charly se démarquent avec un dynamisme naturel en déclin (Charly enregistre 7,95 naissances pour 1 000 habitants en 2016).



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux qui présentent le plus fort taux de natalité, c'est-à-dire le nombre de naissances pour 1 000 habitants le plus élevé.

**Limites et précautions d'analyse :** Le taux de natalité est affecté par la structure par âge de la population et notamment par la distribution par âge des femmes – les taux de fécondité étant plus élevés pour les jeunes femmes adultes.

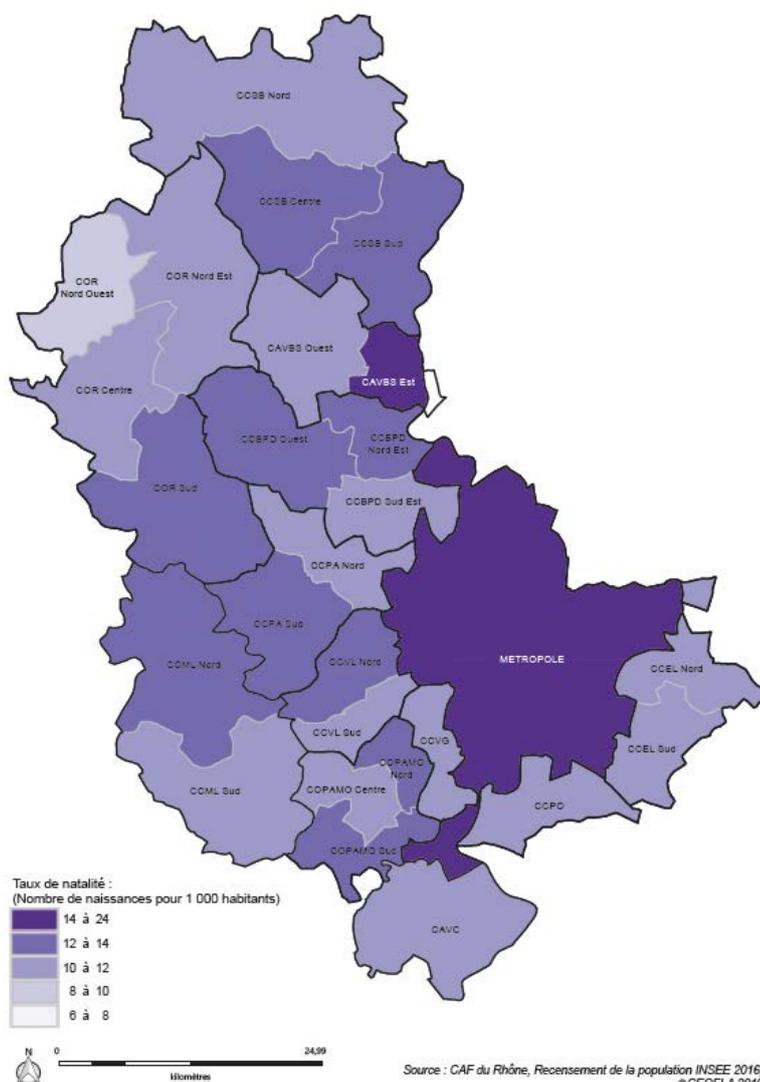
## Conseil Départemental du Rhône

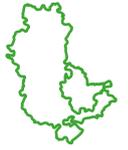
### Analyse

La CAVBS Est présente le plus fort taux de natalité avec 16,69 naissances pour 1 000 habitants en 2016, c'est davantage que pour la Métropole de Lyon. Ce taux de natalité est à lier avec la structure de la population (forte proportion de familles, familles nombreuses, etc.).

Globalement, les territoires entourant la Métropole ont un dynamisme naturel légèrement plus faible que les autres territoires du Conseil Départemental : ces communes présentent surtout un bon dynamisme migratoire avec des familles avec enfants qui viennent s'installer pour profiter d'un cadre de vie plus agréable et d'un marché immobilier moins en tension.

La COR Nord-Ouest se démarque par son faible taux de natalité (9,51 pour 1 000 habitants). Ce territoire s'est déjà démarqué pour sa faible concentration de familles.





## 6. PART DES FAMILLES ALLOCATAIRES VIVANT SOUS LE SEUIL DE BAS REVENUS EN 2018

Le seuil de bas revenus est fixé à 60% du revenu médian avant impôts. En 2018 il était de 1 071€. Le calcul repose sur le Revenu par Unité de Consommation (RUC) c'est-à-dire en divisant le revenu mensuel disponible par le nombre d'unités de consommation (UC) du foyer allocataire.

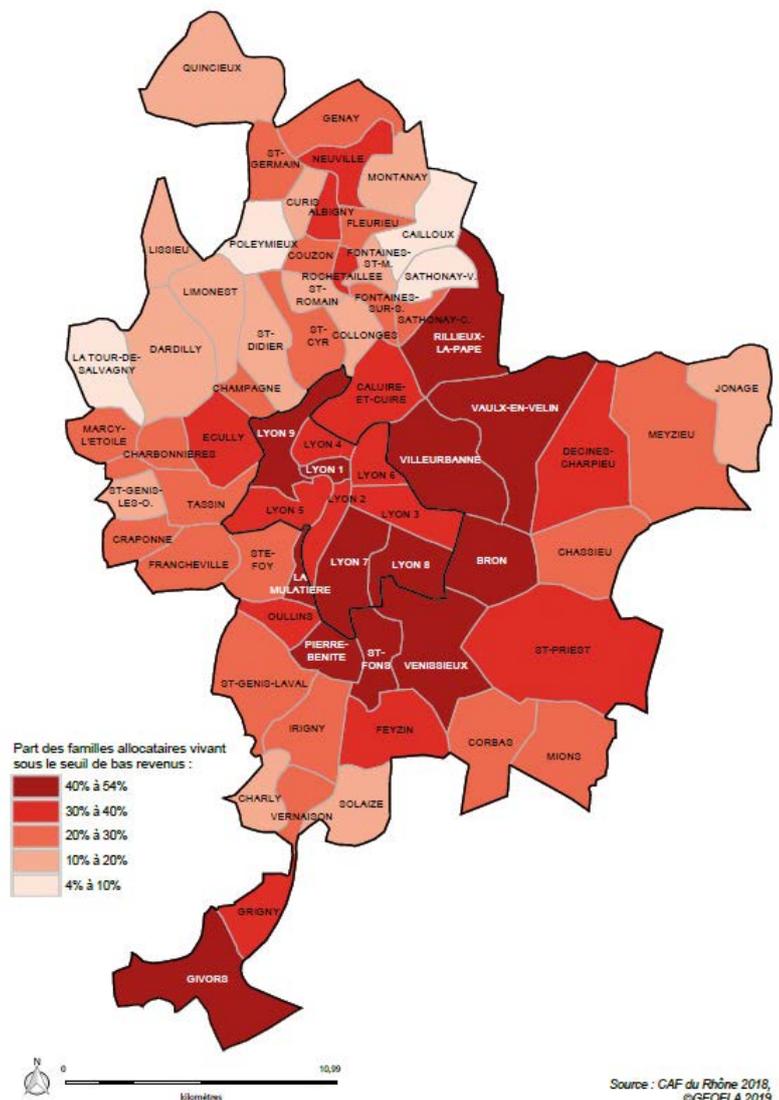
### Métropole de Lyon

#### Analyse

Les territoires du croissant Est de la Métropole de Lyon sont les plus marqués par la précarité financière avec 45,33% de familles allocataires vivant sous le seuil de bas revenus à Rillieux-la-Pape, 42,90% à Pierre Bénite et plus d'une famille sur deux à Saint-Fons, Vénissieux et Vaulx-en-Velin. Givors, au Sud de la Métropole de Lyon, est également dans ce cas.

On comptabilise également près d'une famille allocataire sur deux vivant sous le seuil de bas revenus à Lyon 8<sup>ème</sup> (45,57%) qui est caractérisé par une géographie prioritaire très étendue.

Les communes de l'Ouest Lyonnais apparaissent à nouveau comme des communes privilégiées avec 14,87% de familles allocataires vivant sous le seuil de bas revenus à La Tour de Salvagny par exemple.



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



Le premier intérêt de cet indicateur est qu'il permet de lisser les effets liés à la composition des ménages : une famille monoparentale réalisera moins d'économies d'échelle qu'un couple, par exemple.

**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux qui comptabilisent, proportionnellement, le plus de familles allocataires vivant sous le seuil de bas revenus, fixé à 1 071€. jeunes femmes adultes.

## Conseil Départemental du Rhône

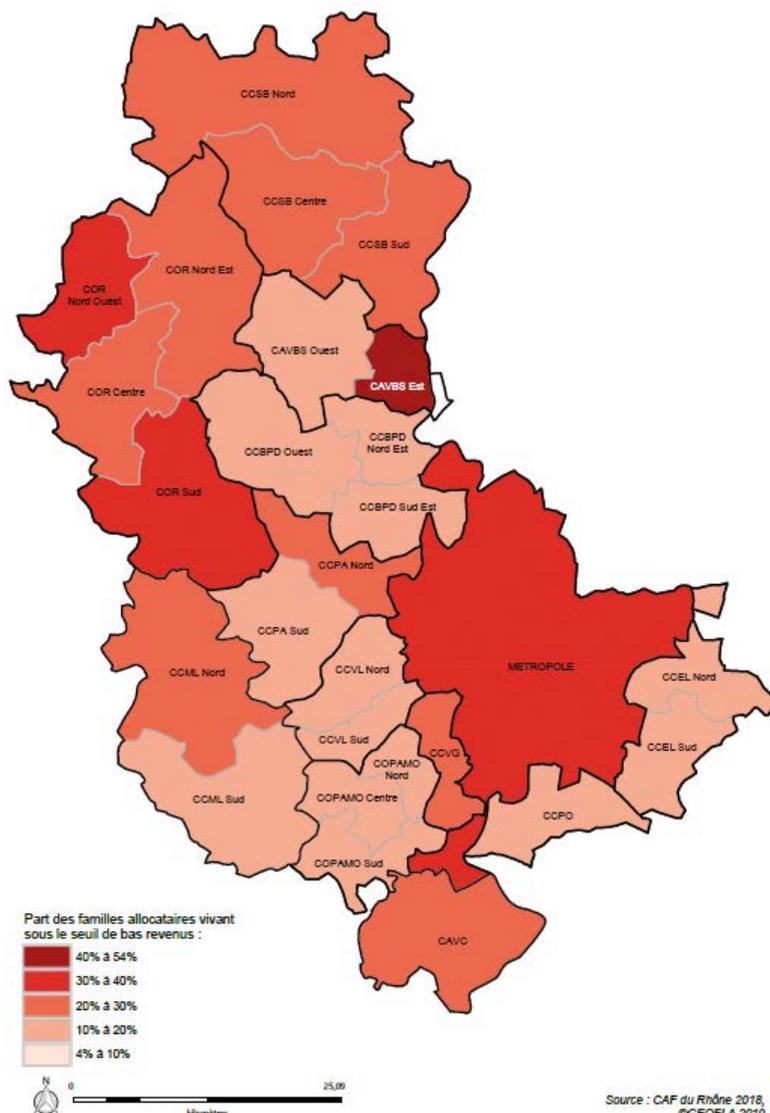
### Analyse

Le territoire CAVBS Est est le plus notable car il cumule les indicateurs de précarité. 41,52% des familles allocataires vivent sous le seuil de bas revenus.

Par ailleurs, on distingue un bloc au Nord-Ouest du Conseil Départemental pour lequel la part de familles allocataires vivant sous le seuil de bas revenus est élevé. C'est par exemple 31,24% des familles de la COR Sud et 24,56% des familles de la CCSB Nord qui sont sous le seuil de bas revenus.

Le Sud-Ouest du Conseil Départemental semble proportionnellement moins précaire. Parmi les familles allocataires de la COPAMO Nord, 14,96% vivent sous le seuil de bas revenus.

La situation est également plus favorable pour les territoires entourant la Métropole de Lyon, excepté pour la CCPA Nord (21%) et la CCVG (22,24%). Pour rappel, la CCVG compte 1 Quartier Prioritaire.





## 7. QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) ET ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR) EN 2018

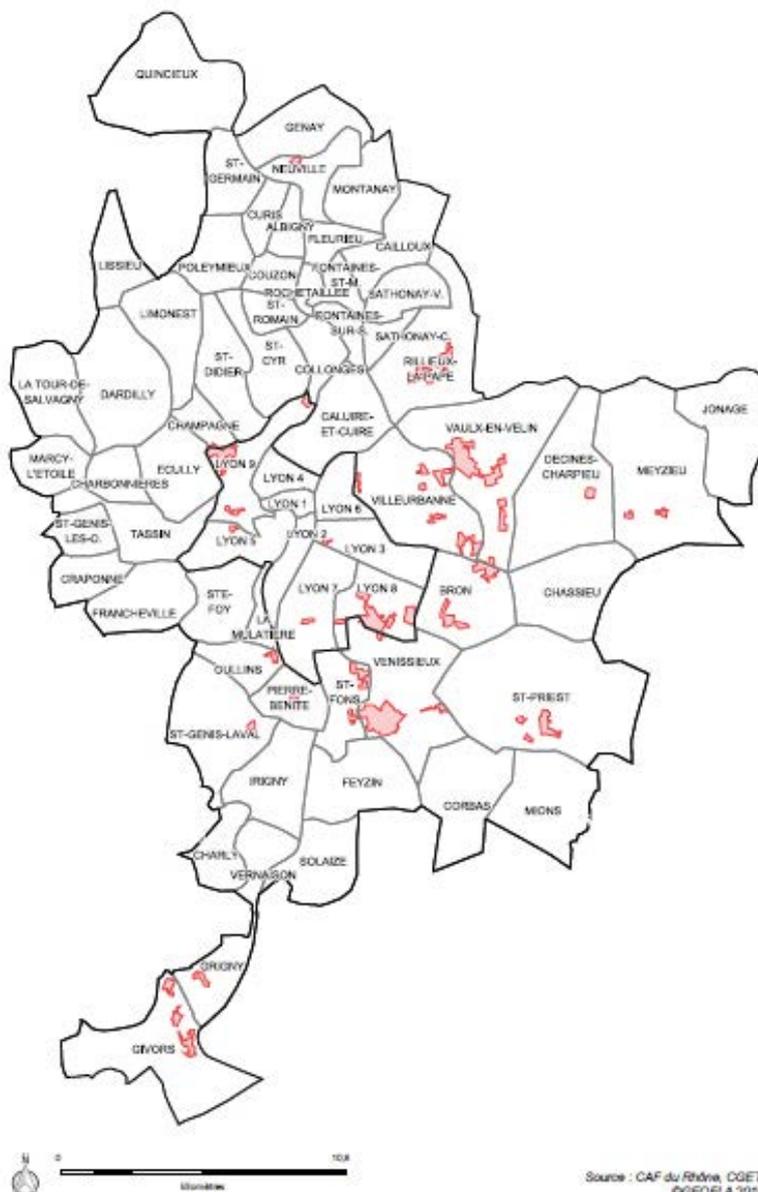
Si les contours des QPV sont élaborés sur le critère unique du revenu par habitant, ces zonages prioritaires cumulent souvent les indicateurs de précarité : sous-activité, difficultés d'accès aux services publics, fracture numérique, difficultés d'accès à un mode d'accueil, etc. Il est donc nécessaire d'adapter les actions déployées sur ces territoires.

### Métropole de Lyon

#### Analyse

La Métropole de Lyon compte 29 QPV essentiellement implantés dans le croissant Est de la Métropole de Lyon (de Rillieux-la-Pape à Pierre-Bénite).

Ces territoires fortement urbanisés sont caractérisés par une forte concentration de familles avec enfants, d'une part, et d'indicateurs de précarité d'autre part (monoparentalité, bas revenus, etc.).



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



**Code couleur :** Seule la CCSB Nord compte des Zones de Revitalisation Rurale, au périmètre trop restreint pour être représentées précisément sur une cartographie à l'échelle départementale. Le périmètre des Quartiers Prioritaires est symbolisé par les zonages rouges.

**Limites et précautions d'analyse :** Ces territoires peuvent évoluer en fonction des efforts déployés par les pouvoirs publics et des projets engagés : au-delà de s'adapter aux indicateurs de précarité de ces territoires, les équipements et services doivent faire preuve de flexibilité et anticiper de possibles évolutions. Par ailleurs, il faut porter une attention particulière aux Quartiers de Veille Active (QVA) – non représentés ici – qui cumulent aussi les difficultés.

## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

Sur l'ensemble du territoire départemental, on dénombre 6 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville : CCSB Sud (1 QPV), CAVBS Est (3 QPV), COR Sud (1 QPV), CAVG (1 QPV). La CAVBS Est concentre les indicateurs de précarité (familles monoparentales, familles vivant sous le seuil de bas revenus, etc.) et semble ainsi nécessiter une attention toute particulière.

Globalement, il s'agit, au-delà de la question des services et équipements, de prendre en compte la question de l'accessibilité à ces services et équipements (information, mobilité, lisibilité, accompagnement des familles, etc.). Cette question de l'accessibilité – mais aussi celle de la mobilité à proprement parler – se pose aussi pour la CCSB Nord, qui est caractérisée par la présence de 8 Zones de Revitalisation Rurale.

Une réflexion autour de l'itinérance ou du dématérialisé peut être engagée afin de garantir l'accompagnement de ces territoires et, in fine, leur attractivité.



# ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)



En complément des éléments précédents, les services de la Caf ont réalisé une étude visant à identifier les ressemblances et les dissemblances entre les territoires. Cette étude basée sur une analyse statistique – l'Analyse en Composantes Principales (ACP) - est utilisée pour extraire des informations à partir d'un grand volume de données.

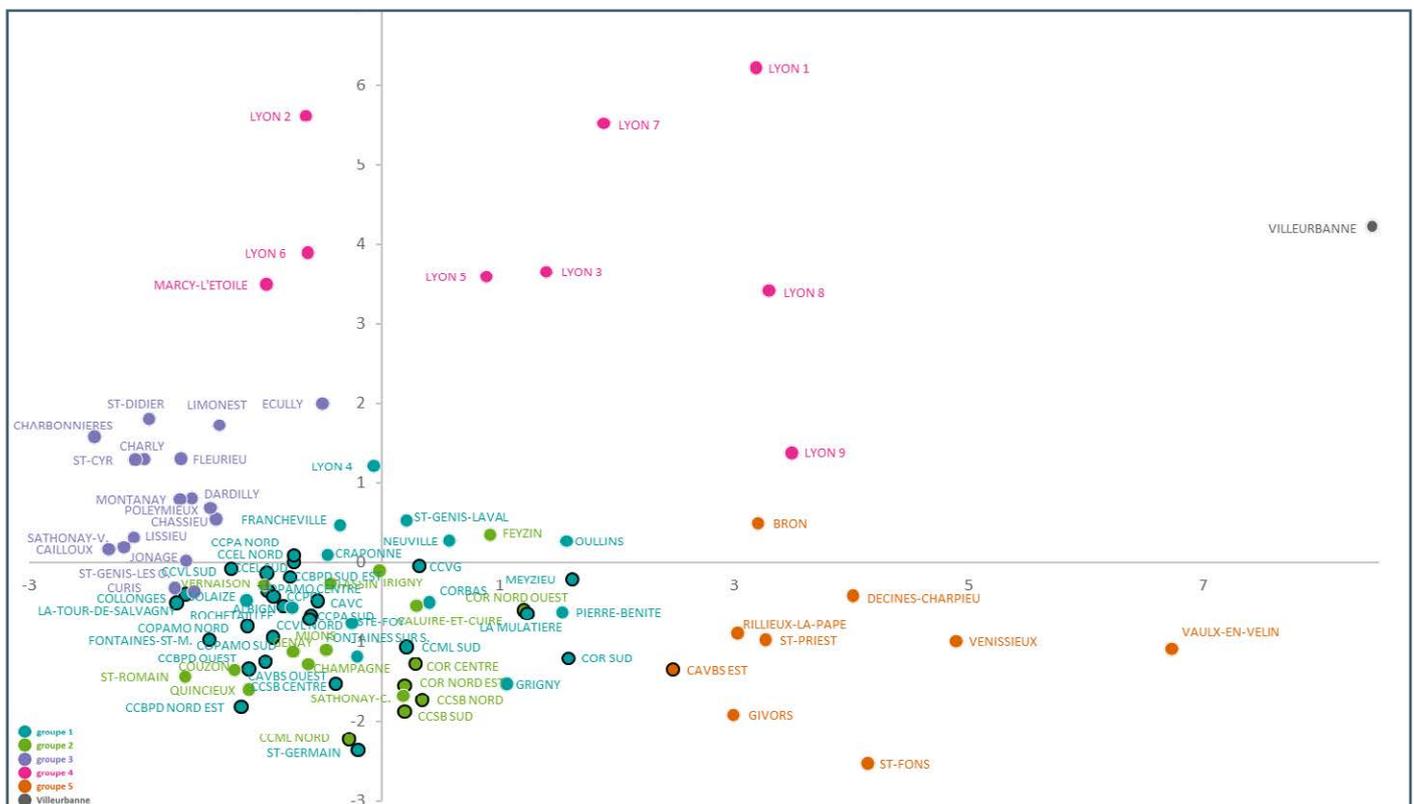
Cette méthode permet d'établir une représentation graphique dans laquelle chaque territoire est identifié sous forme d'un point, l'ensemble formant un nuage de points. Il est alors possible d'établir des groupes de territoires constituant des profils, et d'associer à ces profils des préconisations en termes de développement de services.

Les données sont issues du Recensement de la Population INSEE 2016 et des données Caf 2019.

## ANALYSE SUR DES INDICATEURS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Une Analyse en Composantes Principales a été réalisée en retenant une sélection de 14 indicateurs socio-démographiques :

Densité de population - Emménagement < 2 ans - Famille avec enfants < 25 ans – Allocataires sous le seuil de bas revenus - Monoparentaux avec enfants < 25 ans - Population active de 15 à 64 ans - Population de 25 à 39 ans - Population de 40 à 54 ans - Présence de QPV - Locataires HLM – Propriétaires - Taille moyenne des ménages - Taux de chômage - Taux de natalité



# ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)

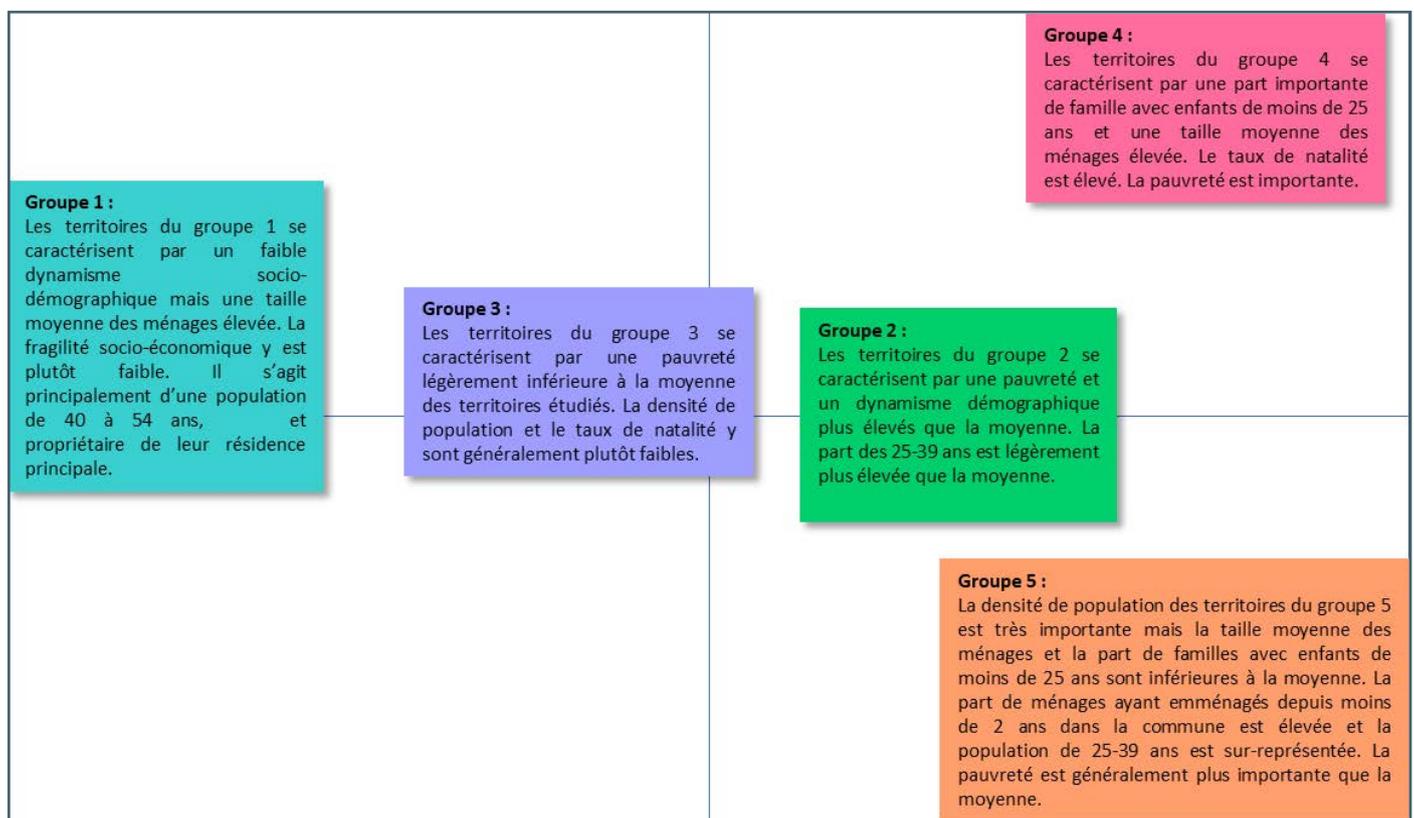


**L'axe horizontal** définit la **fragilité socio-économique** des territoires : plus la population présente sur le territoire est pauvre, plus le territoire se situe à droite du graphique.

**L'axe vertical** situe la **présence des familles avec enfants de moins de 25 ans** : plus la part de familles avec enfants de moins de 25 ans est importante sur le territoire et plus le territoire se situe en haut du graphique.

Dans cette représentation, Vernaison est en position moyenne, tandis que Vaulx-en-Velin se distingue en associant une très forte proportion de familles avec jeunes de moins de 25 ans et une population concentrant de très forts signes de fragilité.

**Dans cette représentation, le groupe 4 présente des indications de priorité.**



# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



*En complément des cartographies qui déclinent un certain nombre d'indicateurs sociodémographiques et d'éléments de bilan du précédent Schéma des Services aux Familles, nous avons décidé de conduire une enquête qui vise les parents avec enfants de moins de 25 ans résidant dans le Rhône (69) et qui a pour objectif d'obtenir des informations à propos de :*

- *La situation des parents et les choix effectués pour leurs enfants*
- *Leur satisfaction vis-à-vis de ces choix et vis-à-vis des actions et services proposés*
- *Leur niveau d'information*
- *Ce dont ils ont besoin et ce qu'il leur manque.*

*L'enquête auprès des familles s'appuie sur un questionnaire qui permet d'obtenir une information détaillée et approfondie afin de dégager de grands axes d'amélioration. Il a été conçu autour de sept parties thématiques, correspondant aux différentes thématiques du Schéma des Services aux Familles, avec des focus sur des actions et services peu questionnés jusqu'ici. L'enquête s'appuie sur 2 590 questionnaires exploitables avec un taux de réponse de 9,96%.*

*Nous avons fait le choix de ne pas fixer de quotas en amont de l'enquête et ne de pas effectuer de redressement a posteriori. Notre enquête a été construite comme une consultation ouverte et n'ambitionne pas d'être représentative. Il est donc à noter, en précaution d'analyse, que cette enquête repose sur le profil des personnes qui y répondent : certaines personnes s'excluent des enquêtes (les moins diplômés, certains actifs avec un important volume horaire d'activité, etc.) tandis que d'autres sont certainement sur-représentées.*

## 1. RESTITUTION DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES FAMILLES : SYNTHÈSE GLOBALE DES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

**En matière d'accueil du jeune enfant, l'accueil collectif reste très plébiscité comme premier choix de mode d'accueil mais les parents qui ont recours à un assistant maternel en sont proportionnellement plus satisfaits : horaires plus souples, qualité de l'encadrement de l'enfant mais aussi meilleure relation avec les parents.**

**Néanmoins, les modalités liées au rôle d'employeur pour les parents ayant recours à un assistant maternel semblent toujours problématiques et opaques, au même titre, pour l'accueil collectif, que les critères d'attribution d'une place en crèche.**

Il existe quelques différences entre l'échelle départementale et l'échelle métropolitaine en matière d'accueil du jeune enfant. L'accueil individuel est plus privilégié à l'échelle départementale et les parents semblent aussi plus souvent faire le choix de garder leurs enfants eux-mêmes.

Les réponses des parents semblent confirmer que, parmi ceux qui gardent eux-mêmes leur enfant, certains font ce choix par défaut : pour réduire les coûts, parce qu'ils n'ont pas d'activité au moment de la naissance de l'enfant ou encore parce qu'ils n'ont pas trouvé de mode d'accueil.

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents, au même titre que l'accompagnement scolaire, semblent pâtir d'un manque de visibilité mais aussi de lisibilité pour les parents.

Le centre de loisirs apparaît pour les parents comme un moyen avantageux de garder leurs enfants mais ceux-ci regrettent parfois les difficultés d'accès – aussi bien par manque de place que par manque de proximité géographique –.

La parentalité est appréhendée de manière différenciée en fonction de l'âge des enfants : la scolarité, l'orientation mais aussi le numérique sont des préoccupations qui croient avec l'âge de l'enfant. Il est à noter également que les familles monoparentales semblent s'attacher à des préoccupations plus pragmatiques que les couples avec enfants – sécurité financière de l'enfant notamment – relevant une plus grande fragilité de ces familles.

Les différentes formes de fragilité auxquelles sont confrontés les parents (accès au logement, dysfonctionnements du couple parental, moyens financiers, etc.) rejaillissent indéniablement sur les choix familiaux des répondants : pour ces familles, l'accompagnement à la parentalité et l'accompagnement

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



de leur enfant ne sauraient se faire sans une prise en charge plus globale, nécessitant une coordination accrue entre les différents partenaires.

Les différentes thématiques et surtout les questions ouvertes relèvent un certain nombre d'enjeux transversaux :

- Les services à destination des enfants et des familles doivent être pensés comme des services de proximité pour lesquels l'accès est garanti. Les questionnements autour de l'accès aux services aux familles s'expriment sous une forme différente à l'échelle départementale et métropolitaine : l'échelle métropolitaine fait plutôt état d'une saturation de ces services, quand l'échelle départementale exprime des besoins en solution de mobilité (pédibus pour amener les enfants au centre de loisirs ou solutions itinérantes, par exemple).
- De nombreux parents soulèvent la question des horaires : les services aux familles doivent augmenter et assouplir leurs amplitudes horaires pour s'adapter à des modes de vie plus flexibles.

- La prise en compte des spécificités de l'enfant semble nécessaire : enfants handicapés, enfants à haut potentiel, troubles dys, etc. Les préoccupations croissantes autour du bien-être de l'enfant peuvent se traduire par un besoin d'individualisation de la relation à l'enfant de la part de l'encadrement professionnel, aussi bien en matière d'accompagnement scolaire, que dans la garde d'enfants ou l'accueil de loisirs.

- Un enjeu fort existe autour de l'information et de la communication sur l'existant. Il est important de noter que le canal internet et le bouche à oreille – c'est-à-dire l'entourage – sont les canaux d'information privilégiés par les familles. C'est également le cas des jeunes âgés de 12 à 25 ans. Ceux-ci s'appuient également régulièrement sur les professionnels de la santé et les professionnels éducatifs de leur paysage quotidien. En matière d'information, les familles s'expriment en faveur d'une information centralisée et régulièrement actualisée.

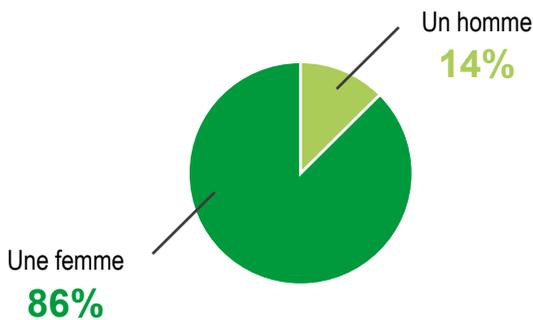


# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



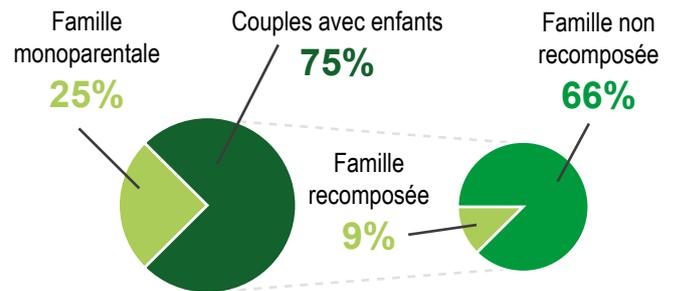
## 2. RESTITUTION DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES FAMILLES : PROFIL DES RÉPONDANTS

**Q1. Vous êtes ?**  
(2590 répondants)



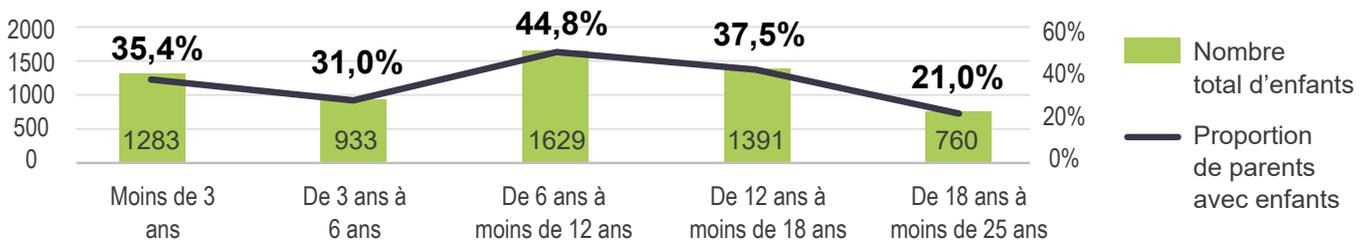
Parmi les 2 590 répondants, 86% sont des femmes. Cette forte proportion tend à confirmer la prédominance des mères dans la prise en charge de la sphère familiale.

**Q2. Votre situation familiale ?**  
(2590 répondants)

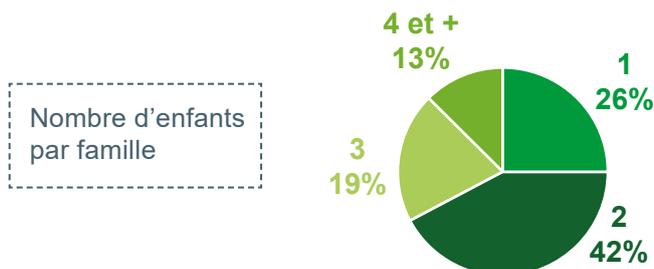


75% des répondants sont des couples avec enfants, dont la majorité sont des familles non-recomposées. Les familles recomposées concernent 225 répondants (9%). 25% des familles - soit 647 répondants - sont en situation de monoparentalité.

**Q3. Combien avez-vous d'enfants à charge ?**  
(2590 répondants)



Plus d'un tiers des répondants (35,4%) ont au moins un enfant de moins de 3 ans. Cette proportion atteint 44,8% pour les 6 ans à moins de 12 ans. Cette tranche d'âge est la plus représentée en volume avec 1 629 enfants. Au total, les familles ayant répondu à l'enquête totalisent 5 996 enfants, avec en moyenne 2 enfants par famille.



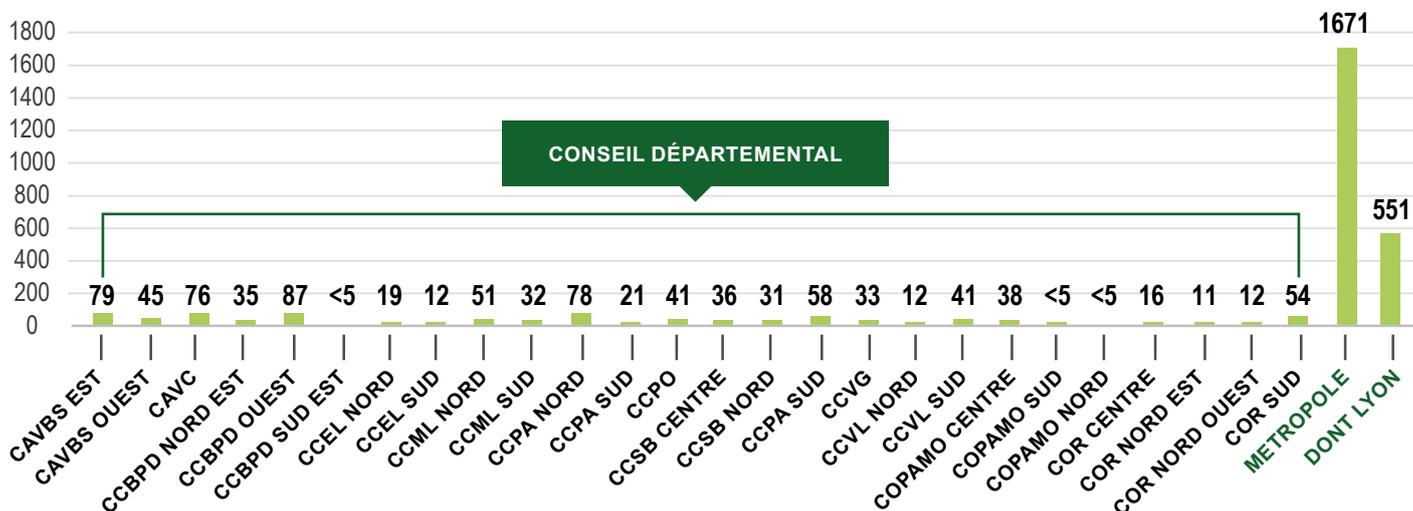
*NB : Pour faciliter les calculs et l'interprétation, les répondants ayant indiqué « 4 et + » ont été recodés en valeur numérique « 4 ». Cela impacte peu le calcul de la moyenne d'enfants par famille car il s'agit de valeurs marginales dans l'échantillon.*

Cette moyenne de 2 enfants par famille cache d'importantes disparités d'une famille à l'autre. En effet, si 42% des familles ont 2 enfants, 32% sont des familles nombreuses (dont 13% avec 4 enfants et plus, allant jusqu'à 10 enfants en valeur maximale). 26% des répondants sont une famille avec enfant unique.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

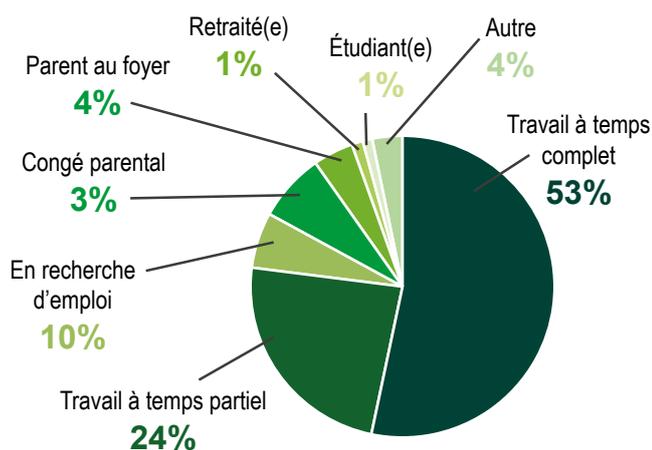


## Q4. Quel est le code postal de votre commune de résidence ? (2590 répondants)



Les deux tiers (65%) des répondants interrogés résident au sein de la Métropole de Lyon. 21% des répondants déclarent vivre à Lyon intra-muros. Moins de 5 répondants résident dans le territoire COPAMO Sud, CCBPD Sud-Est et COPAMO Nord. Ainsi, aucune interprétation territorialisée ne sera possible.

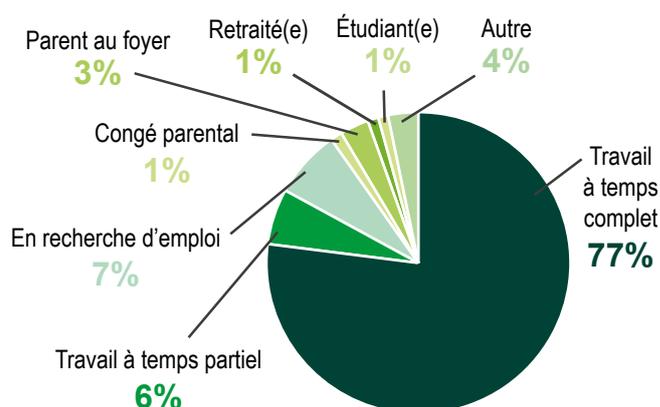
## Q5. Quelle est votre situation professionnelle ? (2590 répondants)



La moitié des répondants indiquent occuper un travail à temps complet et un quart un travail à temps partiel. Cette part importante de temps partiel peut être expliquée par la forte proportion de femmes parmi les répondants ; celles-ci étant davantage concernées par le temps partiel. Parmi les « autres » situations, on trouve des répondants en situation de handicap, en maladie longue durée, des indépendants ou encore des intermittents du spectacle.

## Q6. Quelle est la situation professionnelle de votre conjoint(e) ? (1944 répondants)

NB : Cette question était uniquement proposée aux répondants ayant indiqué « Couple avec enfants » en Q2.



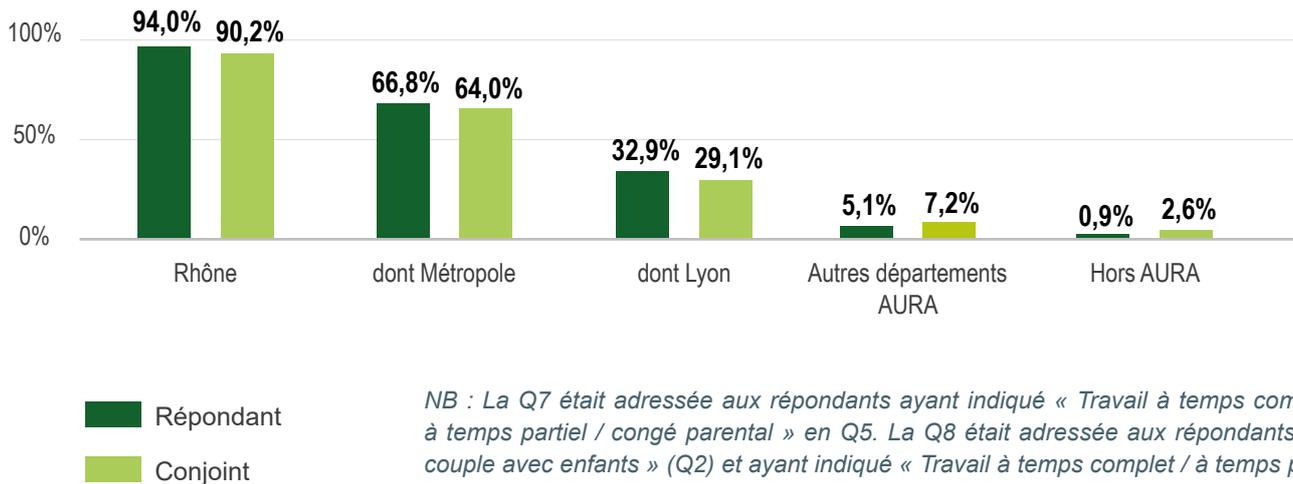
Plus des trois quarts des conjoints des répondants (77%) travaillent à temps complet. Le travail à temps partiel concerne ici 6% des conjoints de répondants.

4% des conjoints des répondants, majoritairement des hommes, sont en congé parental (1%) ou parent au foyer (3%). Cette proportion atteignait 7% des répondants (3% de congé parental et 4% de parent au foyer).

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

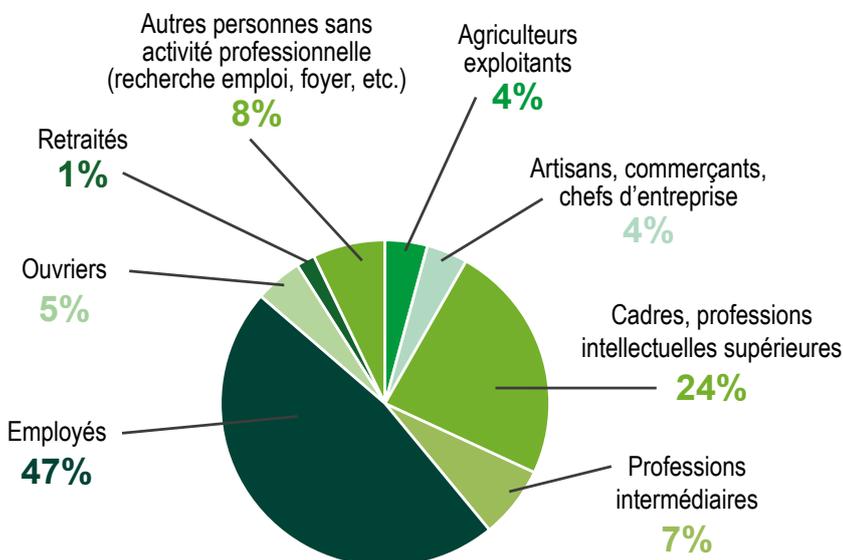


**Q7. Quel est le code postal de la commune de votre lieu de travail ? (2070 répondants)**  
**Q8. Quel est le code postal de la commune du lieu de travail de votre conjoint(e) ? (1627 répondants)**



La quasi-totalité des répondants et de leurs conjoints travaillent dans le département. Presque 10% des conjoints des répondants travaillent hors du département (7,2% dans un autre département de la région et 2,6% hors de la région). Si 21% des répondants vivent à Lyon, un tiers d'entre eux (32,9%) travaillent dans ce bassin d'emploi.

**Q9. À quelle catégorie socioprofessionnelle appartenez-vous ?**  
(2590 répondants)



Près de la moitié des répondants (47%) déclarent appartenir à la catégorie socioprofessionnelle des employés. Il est à noter que ces réponses s'appuient sur la déclaration des répondants : il peut parfois exister une confusion entre « salariés » et « employés ».

Près d'un quart (24%) des répondants sont cadres ou occupent une profession intellectuelle supérieure.





# ANNEXES PORTRAIT DES FAMILLES DU TERRITOIRE



## 1. SOURCES ET CLÉS DE LECTURE DES CARTOGRAPHIES

### • Densité de la population

**Source :** INSEE, Recensement de la population, 2016 -

**Calcul :** Nombre d'habitants / superficie (en km<sup>2</sup>)

La densité d'une population donnée se calcule en divisant le nombre d'habitants par la superficie exprimée en km<sup>2</sup>. Le résultat est donc exprimé en nombre d'habitants par km<sup>2</sup>. Il s'agit d'une donnée moyenne qui renvoie à la densité brute : elle prend en compte l'ensemble des espaces, sans exclusion et pas uniquement les zones habitables.

### • Part des familles avec enfants de moins de 25 ans parmi les ménages

**Source :** INSEE, Recensement de la population, 2016 -

**Calcul :** (Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans / nombre total de ménages)\*100

Un ménage renvoie à l'ensemble des occupants d'un même logement, sans forcément de liens de parenté entre eux. Un ménage peut être composé d'un seul individu ou renvoyer à un couple sans enfant. La population des ménages exclut les habitants mobiles et les communautés, c'est-à-dire les foyers, les maisons de retraite, etc. On parle de famille avec enfant pour un couple ou un adulte seul vivant avec au moins un enfant d'au moins un parent. L'enfant doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

### • Part des familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans parmi les ménages en 2016

**Source :** INSEE, Recensement de la population, 2016 -

**Calcul :** (Nombre de familles monoparentales / nombre total de ménages)\*100

On rapporte le nombre de familles monoparentales d'un territoire donné – c'est-à-dire un adulte isolé avec son ou ses enfants, célibataires et sans enfant eux-mêmes, appartenant au même ménage et résidant sur ce territoire – à l'ensemble des ménages d'un même territoire.

### • Part de familles nombreuses (trois enfants ou plus de moins de 25 ans) parmi les ménages

**Source :** INSEE, Recensement de la population, 2016 -

**Calcul :** (Nombre de familles avec trois enfants ou plus / nombre total de ménages)\*100

On rapporte le nombre de familles nombreuses – c'est-à-dire une famille avec trois enfants ou plus, eux-mêmes célibataires et sans enfant – à l'ensemble des ménages.

### • Taux de natalité

**Source :** INSEE, Recensement de la population, 2016 -

**Calcul :** (Nombre de naissances / population moyenne de l'année)\*1000

Le taux de natalité rapporte le nombre de naissances à la population moyenne d'un territoire. Il permet de neutraliser les effets liés aux variations de densité de population. Il est néanmoins affecté par la structure par âge de la population et notamment par la distribution par âge des femmes – les taux de fécondité étant plus élevés pour les jeunes femmes adultes –. Il est exprimé pour 1 000 habitants (‰) et non pas pour 100 habitants (%) comme la plupart des taux.

### • Part de familles allocataires vivant sous le seuil de bas revenus

**Source :** Caf du Rhône, 2018 - **Calcul :** Nombre d'allocataires dans le champ du RUC sous le seuil de bas revenus / nombre d'allocataires total

Le seuil de bas revenus est fixé à 60% du revenu médian avant impôts. Le seuil de bas revenus est révisé annuellement par l'INSEE. En 2018 il était fixé à 1 071€. Le calcul repose sur le Revenu par Unité de Consommation (RUC) c'est-à-dire en divisant le revenu mensuel disponible par le nombre d'unités de consommation (UC) du foyer allocataire.

Le nombre d'unités de consommation s'appuie sur l'échelle d'équivalence suivante : 1 pour le premier adulte ; + 0,5 par adulte ou enfant de 14 ans ou plus ; + 0,3 par enfant de moins de 14 ans ; + 0,2 pour une famille monoparentale. Le revenu mensuel disponible avant impôts correspond à la somme des revenus annuels bruts déclarés par l'allocataire mensualisée (divisée par 12) et des prestations mensuelles versées par la Caf



Les données s'appuient uniquement sur les allocataires qui sont dans le champ du RUC, c'est-à-dire ceux pour lesquels la Caf peut avoir connaissance de leurs ressources. Cela exclut les allocataires de plus de 65 ans, les allocataires étudiants, les allocataires des régimes spéciaux ainsi que les personnes handicapées hébergées en maisons d'accueil.

## • Cartographie des QPV et des ZRR

**Source :** *datagouv.fr et CGET, 2018*

Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (appelés QPV ou Quartiers Prioritaires) sont des territoires d'intervention dont les contours ont été élaborés par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) sur le critère unique du revenu par habitants. Ces quartiers sont caractérisés par un écart de développement économique et social et bénéficient d'une attention publique particulière.

Les Zones de Revitalisation Rurale, dont le contour a été redéfini en 2017, comprennent les communes incluses dans un EPCI caractérisé par une faible densité de population et répondant à l'un des trois critères suivants : un déclin de la population constaté sur l'ensemble ou la majorité des communes concernées ; un déclin de la population active ; et /ou une forte proportion d'emplois agricoles.



## 2. MÉTHODOLOGIE : ENQUÊTE AUPRÈS DES FAMILLES

L'enquête auprès des familles s'appuie sur un questionnaire qui permet d'obtenir une information détaillée et approfondie afin de dégager de grands axes d'amélioration. Il a été conçu autour de sept parties thématiques, correspondant aux différentes thématiques du Schéma des Services aux Familles, avec des focus sur des actions et services peu questionnés jusqu'ici.

### LA CONCEPTION DU QUESTIONNAIRE

#### 1. Mieux connaître votre famille pour vous

La première partie du questionnaire permet d'avoir des informations sur le profil des répondants. Cette partie contient également de nombreuses questions-filtres qui permettent aux familles de ne pas avoir à répondre à l'entièreté du questionnaire mais uniquement aux questions qui les concernent, notamment en fonction de l'âge de leurs enfants.

#### 2. Le mode d'accueil de votre/vos enfant(s) de moins de 3 ans

Cette partie, destinée aux parents d'enfants de moins de 3 ans, apporte des précisions sur les choix faits par les parents en matière de petite-enfance avec une attention particulière portée à l'accueil individuel via, notamment, des questions ciblées sur les Relais d'Assistants Maternels.

#### 3. Zoom sur les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) (enfant(s) de moins de 6 ans)

Cette troisième partie concerne les parents avec enfants de moins de 6 ans et questionne la fréquentation des LAEP et le niveau d'information des parents sur cet équipement.

#### 4. Zoom sur la scolarité et l'accompagnement scolaire (enfant(s) de 6 ans à 18 ans)

Cette partie, destinée aux parents dont les enfants sont scolarisés dans le primaire ou le secondaire, vise à jauger les difficultés rencontrées face à la scolarité et les éventuels besoins en accompagnement scolaire.



## 5. Zoom sur l'accueil de loisirs (enfant(s) de 3 ans à 18 ans)

Cette partie, concernant les familles avec enfants de 3 ans à moins de 18 ans, est formulée de manière suffisamment généraliste pour englober différentes formes d'accueil de loisirs.

## 6. Zoom sur la jeunesse (enfant(s) de 12 à 25 ans)

Cette partie peut être complétée par les parents seuls, par les parents en présence de leurs enfants de 12 à 25 ans ou par les enfants seuls directement. Il s'agit d'une partie « prospective » ne contenant de zooms sur aucun service ou action spécifique : elle vise à connaître les difficultés rencontrées par cette tranche d'âges, les canaux d'information privilégiés, questionne les études, l'insertion ou encore l'engagement citoyen.

## 7. Votre rôle de parent

Les questions relatives à la fonction parentale s'adressent à tous les parents. Elles s'inspirent largement du questionnaire parentalité administré en 2015 à 3 990 parents avec enfants de moins de 18 ans. Ce questionnaire avait été élaboré de manière partagée dans le cadre du diagnostic du Schéma des Services aux Familles 2016-2019.

Le questionnaire est essentiellement composé de questions à choix multiples et d'échelle de Lickert (une graduation permettant de nuancer le degré d'accord/de satisfaction). La quasi-intégralité des questions comprend une modalité « Autres » permettant la prise en compte de situations qui ne sont pas pré-codées. Les différentes parties thématiques du questionnaire comprennent une question ouverte afin de saisir les attentes et besoins des familles. Ces questions ouvertes et prospectives ne sont pas obligatoires.

Le contenu des différentes parties a été pensé, dans un premier temps, par les différents référents (petite-enfance, parentalité et enfance-jeunesse) de la Caf du Rhône, au regard du contenu du précédent schéma, de son bilan ainsi que des remontées de leurs différents collaborateurs.

Afin de s'assurer que l'ensemble des thématiques et problématiques sont couvertes, un large spectre d'acteurs a ensuite été mobilisé : Métropole de Lyon, Conseil Départemental du Rhône, UDAF, travailleurs sociaux, structures d'animation de la vie sociale, Éducation Nationale, etc. Ces coopérations institutionnelles ont permis d'aboutir à l'élaboration d'une trame partagée. Le questionnaire a ensuite été programmé via Sphinx iQ2.

Plusieurs chargés d'études socio-économiques se sont assurés de la bonne conception et de la programmation technique du questionnaire. Afin d'achever cette phase de test, le questionnaire a été administré en présence d'un chargé d'études à 5 parents différents : l'objectif étant de corriger d'éventuels problèmes de filtres et de s'assurer de la lisibilité et compréhensibilité du questionnaire. Le questionnaire finalisé comprend donc 51 questions pour une durée moyenne de passation estimée à 15 minutes.

### LA DIFFUSION DU QUESTIONNAIRE

L'enquête a pris la forme d'un questionnaire auto-administré transmis par e-mail, dans le respect des dispositions du RGPD, sous format électronique aux parents avec enfants de moins de 25 ans.

Un message d'accompagnement introduisait le questionnaire aux destinataires :

#### « *Objet : Votre avis nous intéresse !* »

Vous êtes parent(s) d'un ou plusieurs enfant(s) de moins de 25 ans... Votre avis nous intéresse !

Vos réponses à ce questionnaire, permettront à la Caf du Rhône, la MSA, l'UDAF, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône et leurs partenaires de définir leurs priorités d'actions pour les quatre années à venir, en fonction de vos besoins en matière de petite-enfance, de parentalité et de jeunesse.

Nous vous remercions de consacrer une dizaine de minutes à ce questionnaire : [[Lien du questionnaire](#)]

Cette enquête nécessite le recueil de données à caractère personnel mais vos réponses seront traitées de façon confidentielle et à des fins statistiques. Votre éventuel refus de participer à cette enquête n'aura évidemment aucune conséquence sur vos droits aux prestations. »

Le questionnaire a été adressé à un premier échantillon de 11 000 allocataires (parents avec enfants de moins de 25 ans) de la Caf du Rhône le 11 février 2020. Une relance a été effectuée à jour +7 pour cet échantillon. Le 18 février le questionnaire a été envoyé à un nouvel échantillon de 11 500 allocataires, eux-aussi relancés ensuite à jour +7.

Le 25 février le questionnaire a également été envoyé par les partenaires : la MSA Ain-Rhône à leurs 3 411 allocataires avec enfants de moins de 25 ans et l'UDAF à 92 présidents d'associations et à 7 fédérations pour qu'ils fassent le relais auprès de leurs adhérents.



La Caf du Rhône, qui a réalisé l'exploitation du questionnaire, a clôturé le questionnaire le 9 mars. Celui-ci comptabilise 2 983 réponses complètes, soit un taux de réponse brut d'environ 11%.

Les réponses à cette enquête étant traitées de façon anonyme, il est impossible de savoir par quel canal les répondants ont eu accès au questionnaire : Caf, UDAF ou MSA.

## PRÉPARATION DES DONNÉES

Nous avons fait le choix de ne pas fixer de quotas en amont de l'enquête et ne de pas effectuer de redressement a posteriori. Notre enquête a été construite comme une consultation ouverte et n'ambitionne pas d'être représentative. Il est donc à noter, en précaution d'analyse, que cette enquête repose sur le profil des personnes qui y répondent : certaines personnes s'excluent des enquêtes (les moins diplômés, certains actifs avec un important volume horaire d'activité, etc.) tandis que d'autres sont certainement sur-représentées. Au regard du nombre de répondants (2 983) et du taux de réponse (11%), nos résultats peuvent être considérés comme fiables et stables.

La préparation des données porte uniquement sur les 2 983 réponses complètes.

Les questionnaires ont été inspectés afin de s'assurer qu'aucun doublon n'était présent, notamment via les adresses e-mail des répondants : aucun questionnaire n'a été supprimé à cette étape.

Tous les questionnaires présentant un code postal non compris entre 69000 et 69999 inclus ont été supprimés : 2 611 réponses ont été conservées à cette étape.

1 questionnaire a été supprimé car le répondant a indiqué « Couple sans enfant ou personne seule » pour sa situation familiale (Q2).

10 autres questionnaires ont été supprimés car les répondants ont indiqué ne pas avoir d'enfants de moins de 25 ans. Lors de l'inspection des questionnaires, 10 questionnaires incohérents ont été supprimés : ceux contenant de nombreuses réponses ouvertes n'ayant aucun sens.

Il reste donc 2 590 questionnaires exploitables, soit 10% de taux de réponse in fine (9,96%).

Pour les réponses ouvertes – sollicitant des suggestions – ou les modalités « Autres », les réponses type « RAS » ou « Pas de suggestion » n'ont pas été exploitées.

Par ailleurs, les réponses pouvant être recodées en une modalité préexistante l'ont été : les réponses « au

chômage » (Q5 et Q6) ont par exemple été recodées en « En recherche d'un emploi ».

Les questions pour lesquelles un tri des réponses et une recode manuelle ont été effectués sont les suivantes :

- **Q5.** *Quelle est votre situation professionnelle ?*
- **Q6.** *Quelle est la situation professionnelle de votre conjoint(e) ?*
- **Q10.** *Quel mode d'accueil/de garde fréquente votre/ vos enfant(s) de moins de 3 ans ?*
- **Q12.** *Pourquoi avez-vous choisi ce mode d'accueil/ de garde ?*
- **Q19.** *Au moment de choisir votre mode d'accueil/ de garde, quelle(s) source(s) d'information avez-vous utilisée(s) ?*
- **Q29.** *Pourquoi votre/ vos enfant(s) n'est-il pas inscrit à une action d'Accompagnement à la Scolarité ?*
- **Q32.** *Pourquoi votre/ vos enfant(s) ne va-t-il pas au centre de loisirs ?*
- **Q33.** *Pour quelle(s) raison(s) avez-vous inscrit votre/ vos enfant(s) au centre de loisirs ?*
- **Q36.** *Quels sont les principaux sujets qui vous préoccupent en tant que parent ?*
- **Q37.** *Rencontrez-vous des difficultés dans l'éducation de votre/ vos enfant(s) sur les sujets suivants ?*
- **Q38.** *Vous êtes-vous déjà rendu dans des lieux/auprès de personnes ressources pour trouver des conseils, informations et soutien dans votre rôle de parent, parmi les propositions suivantes ?*
- **Q39.** *Auprès de qui cherchez-vous des conseils et du soutien en tant que parent ?*
- **Q45.** *Actuellement, quelle est la situation de votre enfant âgé de 12 à 25 ans ?*
- **Q46.** *En général, de quel type d'informations votre/ vos enfant(s) a-t-il/ont-ils besoin ?*
- **Q47.** *En général, où votre/ vos enfant(s) cherche(nt) ces informations ?*
- **Q48.** *Votre/ vos enfant(s) a-t-il déjà fréquenté les structures/ressources suivantes ?*

Pour les autres questions ouvertes, plus prospectives, invitant notamment les répondants à effectuer des suggestions d'amélioration, il était prévu d'effectuer une analyse textuelle automatisée, via le logiciel Iramuteq. Néanmoins, en raison du trop faible nombre de réponses collectées et de la longueur de celles-ci, une analyse manuelle a été privilégiée.



Il s'agissait dans un premier temps d'écarter les non-réponses (« RAS », « Non », etc.) ou les réponses incohérentes. Il a ensuite fallu mener une analyse sémantique en identifiant les récurrences lexicales et les champs lexicaux les plus utilisés afin d'opérer, in fine, à une recode par modalités communes. Ainsi, par exemple, les réponses mobilisant la thématique des transports, de la ruralité dans certains cas, ou encore de la concentration des services et de leur éloignement, renvoient à une thématique commune autour de la mobilité et de l'accès aux services.

Les questions ouvertes pour lesquelles une analyse manuelle a été effectuée sont les suivantes :

- **Q18.** *Pour quelle(s) raison(s) vous êtes-vous déjà rendu(e) dans un Relais d'Assistants Maternels ?*
- **Q21.** *Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en matière de mode d'accueil/de garde (pour votre/vos enfant(s) de moins de 3 ans) ?*
- **Q25.** *Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en ce qui concerne les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) ?*
- **Q30.** *Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en ce qui concerne l'Accompagnement Scolaire ?*
- **Q35.** *Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en ce qui concerne le centre de loisirs ?*
- **Q41.** *Avez-vous des suggestions d'amélioration, des choses qui pourraient vous être proposées pour vous aider dans votre rôle de parents ?*
- **Q51.** *Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en ce qui concerne la jeunesse ?*



A young girl with long brown hair in a braid, wearing a purple top, is seen from the back in a field of tall grass at sunset. The scene is bathed in warm, golden light. An orange line starts from the top left, curves around the text, and then forms a large loop on the left side of the image.

**P**ETITE  
**E**NFANCE

# SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



Le croisement des éléments de bilan du schéma 2016-2019, des enquêtes auprès des familles, auprès des coordonnateurs Petite-Enfance, et des différentes cartographies, nous permet de dégager **quelques éléments saillants sur notre territoire.**

L'évolution de la population enfantine de moins de 3 ans, observée entre 2015 et 2018, tranche avec la période précédente : **les communes formant le cœur de la Métropole de Lyon connaissent une légère décroissance compensée par une croissance nette des jeunes enfants – en pourcentage et en effectif – dans les communes situées en limite de l'agglomération**, à l'exception de celles situées sur un axe Nord-Est/Sud-Ouest. Ce même phénomène s'observe également sur plusieurs EPCI limitrophes de la Métropole (CCVL, COPAMO, CCVG), qui confirment leur statut de territoires attractifs.

L'explication la plus couramment admise à ce mouvement centrifuge serait à trouver dans l'évolution des prix du foncier, qui incite les jeunes familles à s'installer de plus en plus loin de Lyon. Les familles les moins en situation d'activité et les plus pauvres s'installent plutôt dans l'Est de la Métropole, tandis que les plus actives, bénéficiant d'un meilleur niveau de vie, privilégient certaines communes des Monts-d'or ou des EPCI conjuguant disponibilités foncières et proximité de la Métropole, en termes de temps de trajet.

**Pour les territoires du Conseil départemental, la tendance générale est à la décru**e avec des situations marquées par une forte décroissance pour les territoires les plus éloignés, enclavés, et loin des itinéraires de déplacement rapide.

**En termes d'offre d'accueil, le constat d'une répartition inégale subsiste.**

En cela, l'axe 1 du schéma 2016-2019 visant à développer et optimiser l'offre n'a pas atteint tous les objectifs souhaités par les partenaires. Le nombre de places offertes a très significativement augmenté, mais les secteurs considérés comme sous-équipés en offre d'accueil en 2016 (principalement à l'Est de la Métropole et dans la zone de Villefranche-sur-Saône) le sont toujours. Dans ces territoires, les efforts de création de places en collectif ont souvent été neutralisés par des réductions de capacité des assistants maternels ou leur sous-activité.

Le développement des micro-crèches PAJE reste particulièrement important – le Rhône est le département qui en compte le plus – mais leurs implantations comme les publics visés ne correspondent pas assez à l'ambition de rééquilibrage territorial et social de l'offre d'accueil.

Du point de vue des parents, le constat est particulièrement net. La principale difficulté reste l'accès à un mode d'accueil. **Trouver rapidement une solution d'accueil disponible, à proximité du lieu d'habitation pour un coût raisonnable et connu à l'avance : voilà, en résumé, ce qui est attendu.** Les crèches restent plébiscitées mais les compétences éducatives des professionnels ne sont pas un enjeu pour les parents ; elles sont reconnues dans les crèches comme chez les assistants maternels.

Si la pénurie de places ressentie par les parents constitue le principal obstacle, les familles attendent également des améliorations en termes d'accès à l'information et de conseils face à la diversité des solutions existantes.

Les crèches restent souvent le premier choix des parents. Pour l'accueil collectif, les familles expriment clairement leurs attentes : transparence et équité sur les critères d'accès, souhait d'élargissement des horaires mais aussi plus de flexibilité dans les conditions d'accueil et dans les plannings pour répondre aux évolutions du monde du travail.

**À l'unisson des familles, des améliorations sont attendues des professionnels de la petite-enfance pour améliorer l'information et le conseil aux familles, la transparence et l'équité dans l'attribution des modes d'accueil.** Les efforts pourtant significatifs développés par les collectivités pour **accompagner les parents dans la recherche d'un mode d'accueil** – l'un des objectifs du précédent schéma –, via les points d'information petite-enfance, les guichets uniques et les Relais Assistants Maternels (RAM), semblent encore insuffisants pour répondre aux attentes des parents. Pour pallier ces difficultés, les professionnels proposent de travailler des solutions de mutualisation, de coopération et de partage des ressources à l'échelon du bassin de vie. Ces préconisations trouvent autant leur place dans les zones de faible densité démographique qu'au cœur des communes urbaines. Les territoires accueillant les forts taux d'enfants pauvres (Est de la Métropole et secteur de Villefranche-sur-Saône) sont également ceux bénéficiant des taux de couverture petite-enfance les plus faibles. Pour ces familles en situation critique, les obstacles à l'insertion professionnelle sont massifs : l'accès à l'emploi ou la formation – et donc l'amélioration du niveau de vie – ne peut être envisagé sans l'accès à un mode d'accueil à tarif contrôlé. **Les publics en voie d'insertion et en recherche d'emploi réclament plus de facilités pour l'accès aux crèches.**

# SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



Dans ces secteurs (Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Vénissieux, Saint-Fons, Givors, Lyon 8<sup>ème</sup>, Villefranche-sur-Saône), l'indication à suivre serait l'augmentation de crèches en PSU associée à une reformulation des critères de priorité sur l'accès en crèche qui devraient être plus nettement orientés vers l'accompagnement de publics en insertion.

Il faut noter que l'axe 2 du précédent schéma, consacré à l'accompagnement des publics en situation de fragilité, a permis une nette amélioration de la coopération entre partenaires institutionnels, soutenue par la dynamique de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté. Des avancées sont prometteuses, notamment les collaborations locales entre Pôle Emploi et les solutions d'accueil (crèches AVIP, RAM...) pour les publics pauvres ou en insertion.

Par ailleurs, la présence d'enfants en situation de handicap dans les crèches s'est renforcée, soutenue par l'intensification de financement des institutions mais il reste de nombreux manques à combler pour accompagner les parents dans leurs parcours, ainsi que dans la délicate coordination locale entre structures petite-enfance ou enfance et établissements médico-sociaux.

**Les professionnels de la petite-enfance souhaitent pour leur part renforcer la formation permanente, en particulier pour accompagner l'accueil des publics en situation de fragilité : pauvreté, monoparentalité, handicap ou migrants.** Ce soutien formatif semble un prérequis pour aller vers les attendus de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté.

D'autres secteurs géographiques sont marqués par une augmentation de la population enfantine conjuguée à un fort niveau d'activité professionnelle et de meilleurs niveaux de vie (Monts d'Or, CCVL...). Ces territoires pourraient constituer de bons bassins d'accueil pour des micro-crèches PAJE.

Pour les territoires les moins denses du Conseil Départemental – ceux peu irrigués par des itinéraires rapides – les baisses d'attractivité se confirment : les contraintes de déplacement subies par les familles se conjuguent avec une faible coordination des collectivités, pour aboutir à une offre d'accueil très limitée. Des crèches itinérantes ou des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) pourraient constituer des solutions, mais elles sont trop peu répandues et ne sont viables que si elles sont soutenues par un EPCI ayant pris la compétence petite-enfance.

Ces secteurs partagent avec plusieurs communes des Monts d'Or un autre facteur critique : l'offre d'accueil est principalement ou exclusivement portée par les assistants maternels, dont la pyramide des âges est en situation d'alerte. **Pour ce mode d'accueil, les nouvelles générations sont trop peu nombreuses pour compenser les départs en retraite.** La décroissance de l'effectif est engagée (en particulier pour les territoires CCBPD Nord Est et CCEL Nord) : elle se traduit par des pertes de places qui pourraient pénaliser l'activité professionnelle des familles.

**Sur le sujet de l'Accueil individuel justement, les parents manifestent leur souhait d'une simplification massive de la fonction d'employeur.** La maîtrise de la convention collective, indispensable à l'emploi d'un assistant maternel est trop difficile à atteindre. Les facilités promises par l'Urssaf et Pajemploi ont peiné à s'installer et provoqué de nombreux soucis. Par ailleurs, le coût (le reste à charge) semble toujours constituer un frein pour les familles précaires, malgré le renforcement des aides versées par la Caf.

Plus largement sur les modes d'accueil, l'axe 3 du précédent schéma, construit sur une ambition d'efficacité, a permis l'élaboration de plusieurs études, diagnostics et dossiers d'analyse à destination des élus et gestionnaires de structures petite enfance. Durant la période 2016-2019, les échanges entre les acteurs de la petite-enfance ont fait apparaître une thématique nouvelle et préoccupante : **la pénurie de professionnels.**

Sur le versant des crèches, ce sont les gestionnaires qui émettent les signaux d'alerte. Dans notre département où l'offre de crèches croît, il devient difficile de recruter et de nombreux postes restent à pourvoir. Cette situation s'observe tant dans les territoires du Conseil Départemental pour lesquels l'éloignement peut être un obstacle, que dans les communes de la Métropole de Lyon ; certains gros employeurs peinent à maintenir leur capacité d'accueil faute de personnel. Assurément, ce sujet sera pris en compte dans le présent Schéma des Services aux Familles.



# ÉLÉMENTS DE BILAN DU SCHÉMA DES SERVICES AUX FAMILLES 2016-2019



*Afin d'obtenir quelques éléments synthétiques de bilan du Schéma des Services aux Familles 2016-2019, une analyse globale chiffrée des actions réalisées, axe par axe, a été conduite. En complément, une attention particulière a été portée sur les moyens mobilisés, les partenaires et acteurs investis ainsi que les éventuelles pistes d'amélioration.*

## 1. BILAN DU PLAN D'ACTION DE LA MÉTROPOLE DE LYON

20 actions étaient prévues dans le plan d'action du Volet Petite-Enfance de la Métropole de Lyon. 40% d'entre elles ont été effectivement réalisées, 55% sont en cours ou partiellement réalisées et 5% n'ont pas été initiées. La conduite des actions s'est appuyée sur la coopération des acteurs locaux et la synergie des partenaires-pilotes. Les actions restant à conduire nécessitent globalement des efforts en matière d'information et de communication et doivent s'appuyer sur une dynamique locale et territoriale solide. Les actions concrètes doivent également s'accompagner d'une démarche d'ingénierie et d'expérimentation afin d'améliorer la connaissance, la pertinence et l'efficacité de l'offre d'accueil du jeune enfant.

● **AXE 1 - Développer et optimiser l'offre d'accueil du jeune enfant, avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil**

**Orientation 1.1 : Développer et soutenir l'offre d'accueil individuel et collectif**

**Orientation 1.2 : Améliorer l'information et la place des parents dans l'offre**

**Orientation 1.3 : Réduire les inégalités territoriales**

Pour cet axe, 8 actions sont répertoriées. Pendant la durée du schéma, 50% des actions ont été réalisées, 38% sont encore en cours ou ont été partiellement réalisées et 12% n'ont pas été initiées.

Si la majorité des actions ont été réalisées sur la période 2016-2019, celles-ci nécessitent d'être développées ou pérennisées en 2020, ce qui impose de conserver l'implication de l'ensemble des partenaires.

Certaines actions nécessitent même une mutualisation des activités. C'est le cas notamment pour le projet d'instruction unique des dossiers d'ouverture de crèche pour les porteurs de projet.

L'ingénierie existante autour des modes d'accueil doit être poursuivie car elle permettrait notamment de quantifier

précisément la sous-activité des assistants maternels et, in fine, d'enclencher des dispositifs de communication et de formation continue pour lutter contre leur sous-activité.

Un effort conséquent est à conduire en matière d'information des parents sur l'offre existante (publication de l'offre actualisée des assistants maternels par exemple). Associer les parents dans l'élaboration de l'information pourrait participer à son amélioration.

● **AXE 2 – Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité (isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique)**

**Orientation 2.1 : Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilités socio-économiques**

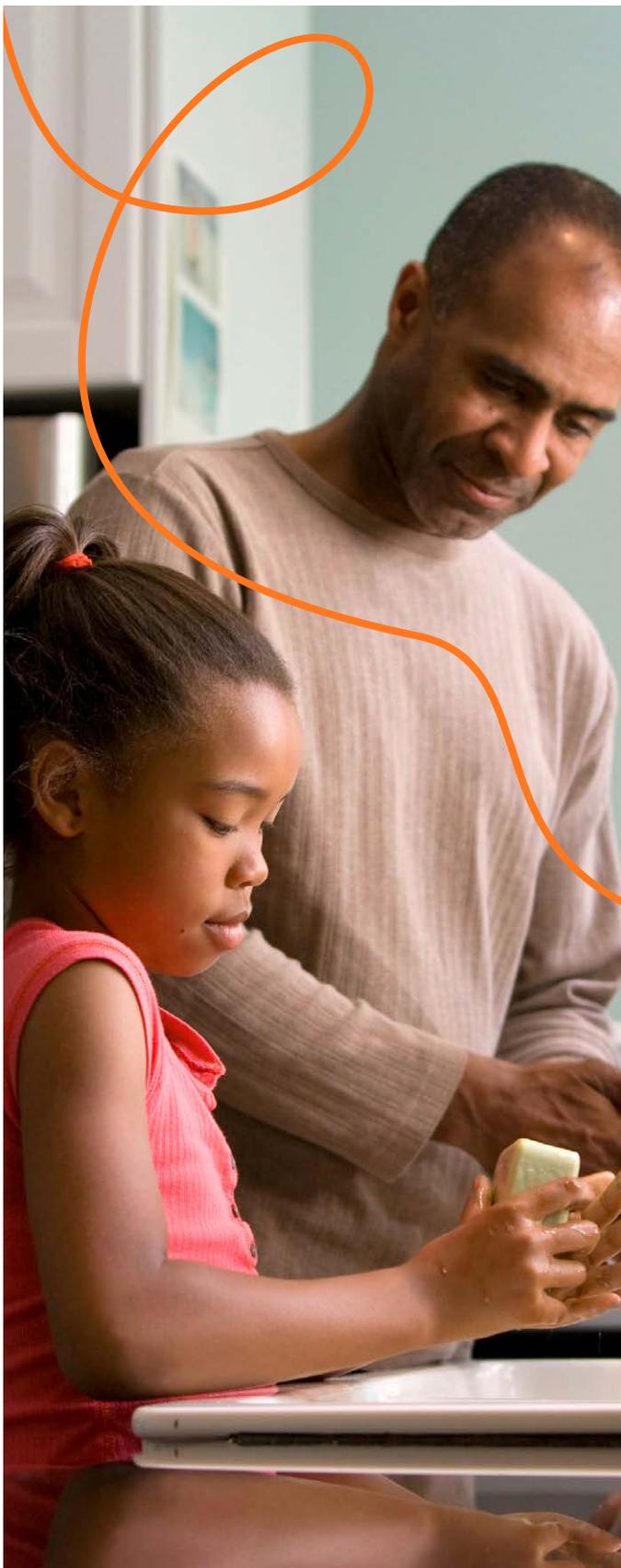
**Orientation 2.2 : Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité liée au handicap ou à la maladie de l'enfant**

**Orientation 2.3 : Informer et accompagner les familles en situation de fragilités**

Pour cet axe, 7 actions sont répertoriées. Pendant la durée du schéma, 50% des actions ont été réalisées, 50% n'ont pas été réalisées.

Une partie des actions qui n'ont pas été réalisées portent sur l'information et la communication en direction des familles : améliorer la visibilité des équipements spécialisés sur internet, promouvoir les plateformes existantes, organiser des événements autour de l'accueil des publics en insertion, etc. Au-delà de l'information, un accompagnement renforcé de ces familles est nécessaire avec, par exemple, le recours à un mandataire assumant les tâches administratives liées à la fonction d'employeur d'assistants maternels.

L'adaptation de l'offre à ces publics fragilisés doit s'appuyer sur une meilleure connaissance de leurs spécificités, une participation active des différents modes d'accueil et des associations et acteurs locaux.



## • AXE 3 – Améliorer l'efficacité de l'offre d'accueil du jeune enfant

**Orientation 3.1 : Éclairer la prise de décision des élus**

**Orientation 3.2 : Renforcer le conseil et l'accompagnement auprès des gestionnaires pour améliorer la fréquentation, la qualité et la maîtrise des coûts des équipements**

**Orientation 3.3 : Développer la qualité et l'innovation dans l'accueil des jeunes enfants**

Pour cet axe, 5 actions sont répertoriées. Pendant la durée du schéma, 60% des actions ont été réalisées et 40% n'ont pas été réalisées.

Les actions qui n'ont pas été conduites pour cet axe correspondent essentiellement à des études et enquêtes à produire afin, par exemple, d'approfondir la maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement des crèches, de réduire la pénurie des métiers de la petite-enfance ou encore de permettre l'adaptation des solutions d'accueil aux nouvelles formes de travail et de mobilité.



## 2. BILAN DU PLAN D'ACTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE

19 actions étaient prévues dans le plan d'action du Volet Petite-Enfance du Conseil Départemental du Rhône, déclinées en 74 pistes de travail. 42% d'entre elles ont été effectivement réalisées, 18% sont en cours ou partiellement réalisées, 27% n'ont pas été conduites et 13% n'ont pas été suivies.

Comme pour la Métropole de Lyon, la dynamique partenariale engagée est à souligner. Les actions à poursuivre tiennent essentiellement à une meilleure information, à la fois des partenaires et des familles, sur l'existant et au développement de solutions d'accueil plus adaptées (Maisons d'Assistants Maternels (MAM), structures favorisant un accueil de qualité des enfants en situation de handicap, etc.).

• **AXE 1 - Développer et optimiser l'offre d'accueil du jeune enfant, avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil**

**Orientation 1.1 : Soutenir le développement de l'offre d'accueil individuel et collectif**

**Orientation 1.2 : Améliorer l'information et la place des parents dans l'offre**

**Orientation 1.3 : Réduire les inégalités territoriales**

Pour cet axe, 10 actions sont répertoriées, décomposées en 38 pistes d'actions différentes. Pendant la durée du schéma, 45% des pistes d'actions ont été réalisées, 13% sont encore en cours ou ont été partiellement réalisées et 42% n'ont pas été initiées.

Pour cet axe, le suivi de certaines pistes d'actions et, in fine, la démarche de bilan, ont été conduites partiellement. Parmi les 42% d'actions qui n'ont pas été initiées, certains suivis n'ont pas été complétés et donc il n'y a aucune certitude quant à la réalisation de ces actions. La plupart des actions non initiées concernent l'information faite aux parents et la place laissée à ceux-ci. Il s'agit notamment de promouvoir l'accueil individuel en développant l'action « promotion d'accueil auprès des parents et les soutenir dans leur fonction d'employeur » et en communiquant sur les droits et devoirs des parents employeurs (supports audiovisuels et contrat-type, assistance administrative et juridique via les RAM).

• **AXE 2 – Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité (isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique)**

**Orientation 2.1 : Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilités socio-économiques**

**Orientation 2.2 : Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité liée au handicap ou à la maladie de l'enfant**

**Orientation 2.3 : Informer et accompagner les familles en situation de fragilités**

Pour cet axe, 7 actions sont répertoriées. Pendant la durée du schéma, 50% des actions ont été réalisées, 50% n'ont pas été réalisées.

Une partie des actions qui n'ont pas été réalisées portent sur l'information et la communication en direction des familles : améliorer la visibilité des équipements spécialisés sur internet, promouvoir les plateformes existantes, organiser des événements autour de l'accueil des publics en insertion, etc. Au-delà de l'information, un accompagnement renforcé de ces familles est nécessaire avec, par exemple, le recours à un mandataire assumant les tâches administratives liées à la fonction d'employeur d'assistants maternels. Pour cet axe, 5 actions sont répertoriées, déclinées en 22 pistes de travail. Pendant la durée du schéma, 22% des actions ont été réalisées, 36% sont en cours et 42% n'ont pas été réalisées. Parmi les actions à développer et poursuivre, l'attention se porte sur deux types de publics spécifiques : les enfants en situation de handicap et les parents en situation d'insertion.

Ainsi, parmi ces actions à renforcer, on trouve :

- Continuer de soutenir les projets favorisant un accueil de qualité des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique en s'assurant de la pertinence des financements, en menant une réflexion autour des partenaires locaux et autour de l'implantation de centres ressources « handicap », en élargissant le projet à l'accès des structures aux parents en situation de handicap.



- Développer une offre d'accueil adaptée et diversifiée des publics en situation de précarité ou en insertion, en lien avec la législation en vigueur.

## • AXE 3 – Améliorer l'efficacité de l'offre d'accueil du jeune enfant

**Orientation 3.1 : Éclairer la prise de décision des élus**

**Orientation 3.2 : Renforcer le conseil et l'accompagnement auprès des gestionnaires pour améliorer la fréquentation, la qualité et la maîtrise des coûts des équipements**

**Orientation 3.3 : Développer la qualité et l'innovation dans l'accueil des jeunes enfants**

Pour cet axe, 4 actions sont répertoriées, déclinées en 14 pistes de travail. Pendant la durée du schéma, 60% des actions ont été réalisées et 40% n'ont pas de précisions quant à leur suivi. Comme pour la Métropole de Lyon, les actions qui n'ont pas été conduites pour cet axe tiennent essentiellement à des études et enquêtes à produire afin, par exemple, d'approfondir la maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement des crèches, de réduire la pénurie des métiers de la petite-enfance ou encore de permettre l'adaptation des solutions d'accueil aux nouvelles formes de travail et de mobilité. Cet axe est le moins avancé du plan d'action du Conseil Départemental.



## 1. TAUX D'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS ENTRE 2015 ET 2018

*Le taux d'évolution de la population infantile, en l'occurrence pour les moins de 3 ans, reste un bon indicateur de dynamisme démographique d'un territoire et peut donner des indications sur les besoins en équipements petite-enfance. À la différence du taux de natalité, le taux d'évolution des moins de 3 ans tient également compte des mouvements de population.*

### Métropole de Lyon

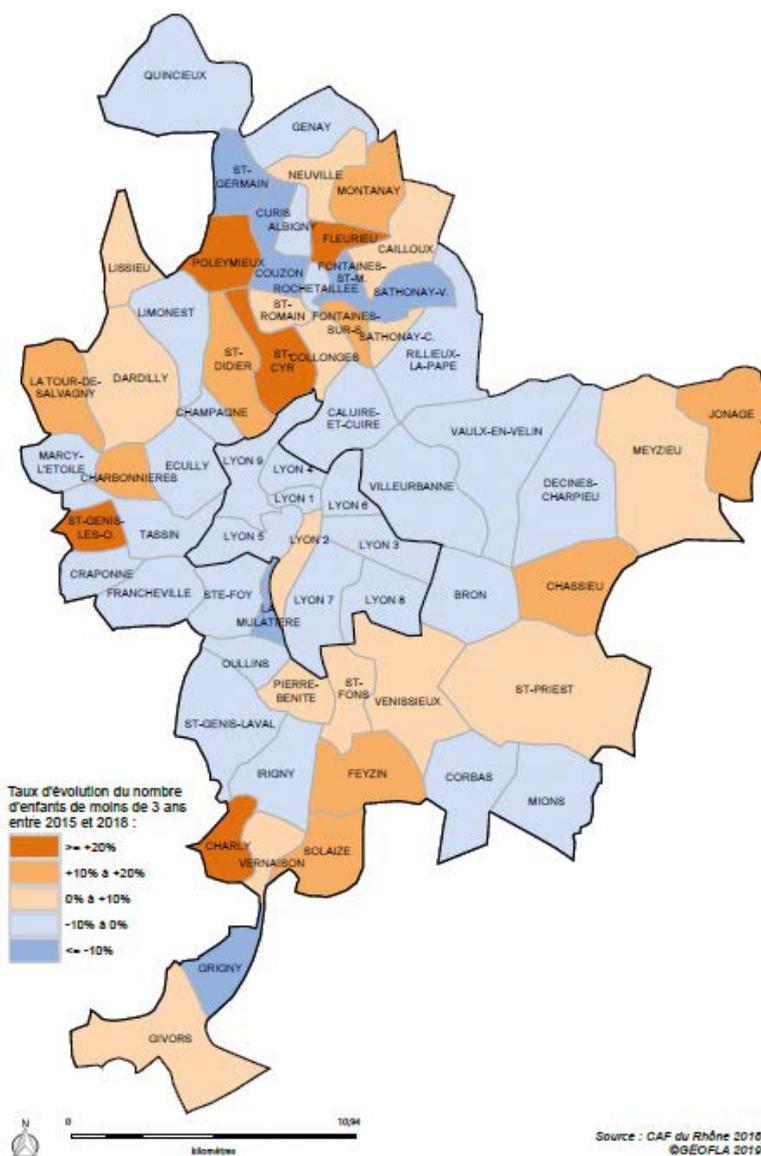
#### Analyse

À l'exception de Lyon 2<sup>ème</sup>, le centre de la Métropole de Lyon suit une tendance décroissante selon un axe Nord-Est à Sud-Ouest allant de Rillieux-la-Pape à Irigny, tandis que les deuxièmes couronnes autour de Lyon manifestent des niveaux de croissance modérés.

La comparaison avec la période 2011-2014 fait nettement apparaître une inversion de tendance, les foyers avec jeunes enfants étant plus nombreux dans les communes limitrophes de la Métropole de Lyon.

Jonage, Chassieu ou encore Feyzin, Solaize et Saint-Genis-les-Ollières connaissent une très nette progression de leur effectif de jeunes enfants. D'autres communes de plus petite taille sont marquées par de très fortes progressions sur la période, mais avec des impacts plus réduits car s'appliquant à des effectifs plus restreints. C'est le cas notamment pour Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ; même si le secteur des Monts d'Or fait apparaître de forts contrastes.

Pour la Métropole de Lyon, le taux d'évolution des moins de 3 ans peut essentiellement être impacté par deux éléments : l'utilisation des réserves foncières – on note par exemple que les communes de Vénissieux et de Saint-Priest ont encore du potentiel de ce point de vue – et le développement des lignes de transport en commun avec lesquelles l'accès à l'offre est facilité. Pour ce point, l'évolution des modes de conciliation vie professionnelle-vie personnelle, notamment avec le développement du télétravail, peut réduire l'impact de la structure des transports dans les dynamiques de densification.





**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux pour lesquels le nombre d'enfants de moins de 3 ans a le plus fortement augmenté entre 2015 et 2018.

**Limites et précautions d'analyse :** Cette carte présente un taux d'évolution et non un effectif. Sur des territoires pour lesquels la population d'enfants de moins de 3 ans est peu nombreuse, une couleur foncée ne traduit pas forcément une situation critique. Par ailleurs, les données prennent uniquement en compte les publics allocataires de la Caf.

## Conseil Départemental du Rhône

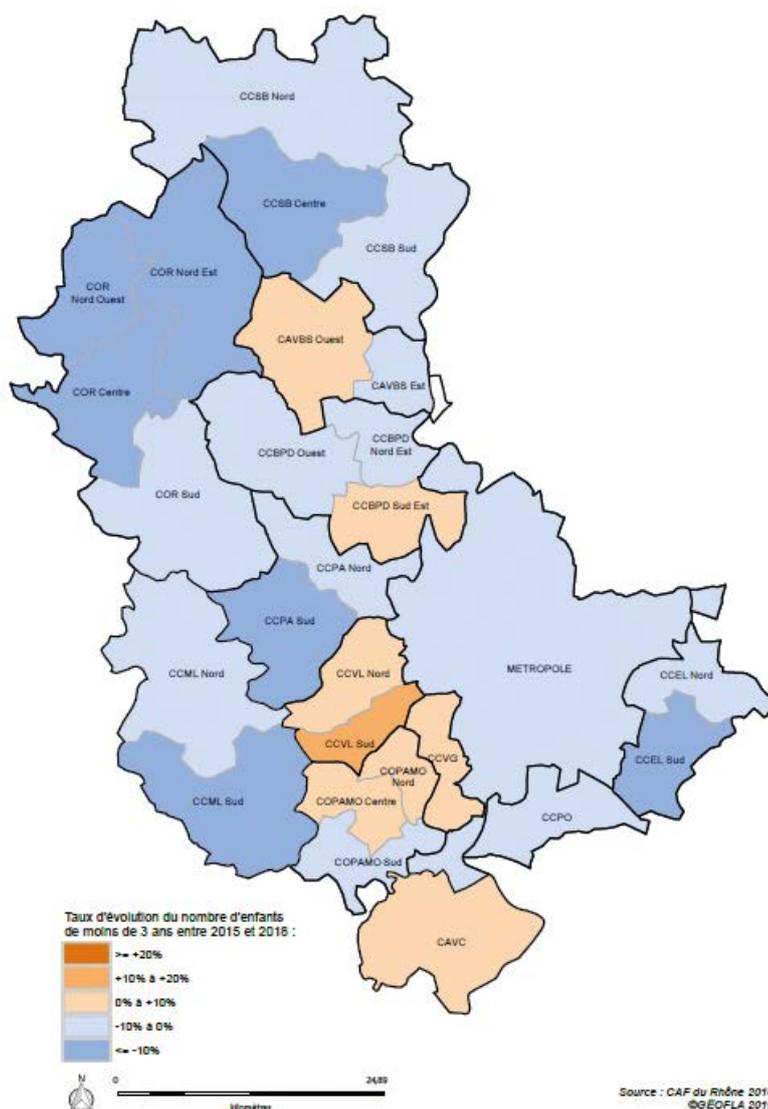
### Analyse

La tendance générale est à la décreue de la population des moins de 3 ans au sein des EPCI les plus éloignés de la Métropole de Lyon. La COR est particulièrement affectée par une décroissance nette sur l'essentiel de son territoire. C'est le cas également pour le centre de la CCSB ou encore la CAVBS Est, qui cumule les indicateurs de précarité.

La partie centrale du Conseil départemental est marquée par le fort développement de la CCVL, la zone Sud de cet EPCI constituant le territoire le plus dynamique de tout le territoire Rhodanien. La COPAMO (hormis sa zone Sud) et la CCVG s'inscrivent dans la même tendance.

Globalement, les territoires mitoyens à l'Ouest de la Métropole confirment une tendance déjà observée il y a 4 ans dans le cadre du diagnostic du Schéma des Services aux Familles : ces territoires sont très attractifs et connaissent une nette croissance de la population de jeunes enfants.

Il est à noter qu'aucun projet en lien avec les mobilités (transports en communs ou axes routiers et autoroutiers) n'est à prévoir sur le territoire départemental. Les tendances observées pourraient ainsi se prolonger dans les années à venir.





## 2. PART D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS VIVANT DANS DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2018

Le nombre de foyers monoparentaux a presque doublé en France durant les vingt dernières années. Des revenus, au logement, en passant par le travail, ces familles composées d'un seul adulte ont des conditions de vie bien moins favorables. Le parent, 9 fois sur 10 une femme, connaît une activité professionnelle généralement plus précaire et souvent à temps partiel induisant de fortes disparités de niveaux de vie avec les couples avec enfants.

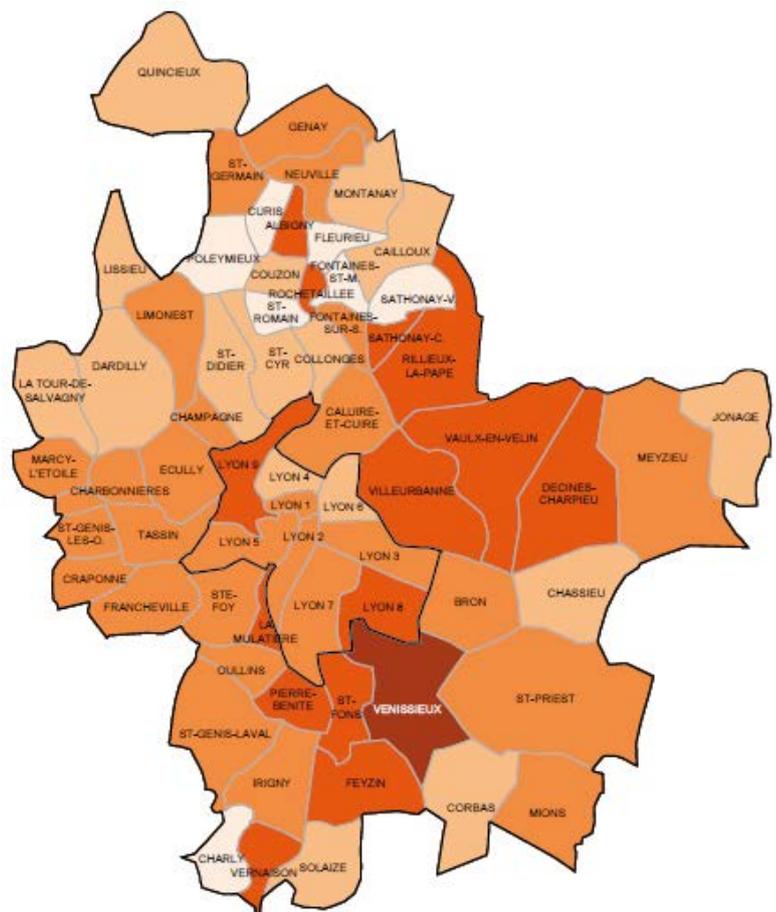
### Métropole de Lyon

#### Analyse

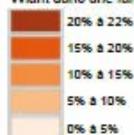
C'est principalement dans le croissant Est de Lyon que l'on observe les plus fortes concentrations d'enfants de moins de 3 ans vivant dans un foyer monoparental avec notamment une attention particulière à Vaulx-en-Velin (18,82%).

À Givors et Vénissieux, cette proportion est la plus forte, dépassant un enfant sur cinq.

Les communes des Monts d'Or présentent des situations très contrastées, en lien avec les effectifs limités. Champagne-au-Mont-d'Or compte par exemple 14,77% de familles monoparentales parmi les familles avec enfants de moins de 3 ans.



Part des enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille monoparentale :



Source : CAF du Rhône 2018, ©GEOFLA 2019

# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



L'accès à un mode d'accueil est particulièrement important pour ces familles car il conditionne la possibilité d'avoir une activité professionnelle. Sans surprise, cette carte semble être le reflet inverse de celle présentant l'activité professionnelle des parents.

**Code couleur :** Les territoires les plus foncés renvoient aux territoires où la proportion d'enfants de moins de 3 ans vivant dans des familles monoparentales est la plus importante.

**Limites et précautions d'analyse :** Les données prennent uniquement en compte les publics allocataires de la Caf.

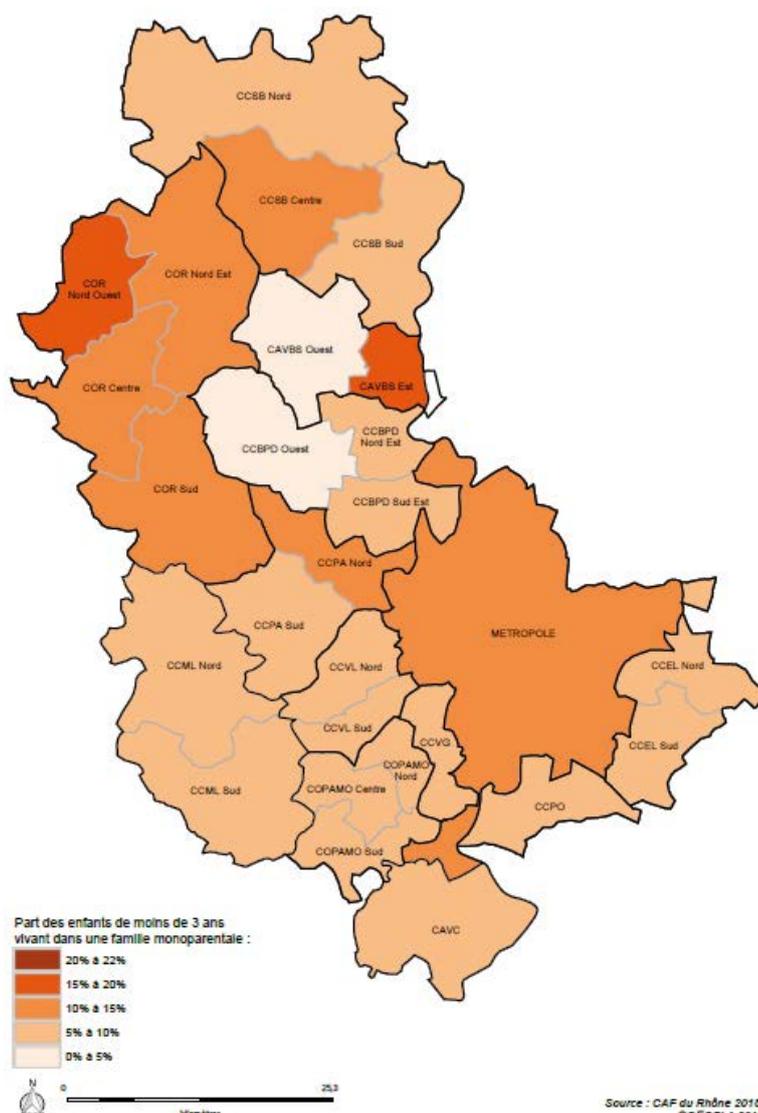
## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

Un territoire se distingue parmi tous, c'est la CAVBS Est, comprenant la commune de Villefranche-sur-Saône, qui contraste tout particulièrement avec ses secteurs limitrophes. Cette zone conjugue une forte proportion d'enfants vivant dans une famille monoparentale et vivant en dessous du seuil de bas revenus.

Dans une moindre mesure, la COR Nord-Ouest (18,16%) présente des caractéristiques identiques, mais avec un volume d'enfants de moins de 3 ans moins important.

Les territoires concernés par une proportion importante de familles monoparentales parmi les familles avec enfants de moins de 3 ans (entre 10 et 15%) semblent former un croissant allant de la CCSB Centre (10,14%) à la Métropole de Lyon. Pour ces territoires, la proximité des solutions d'accueil du jeune enfant est primordiale car elle vient impacter l'organisation quotidienne de ces familles.





## 3. PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS VIVANT SOUS LE SEUIL DE BAS REVENUS EN 2018

Le seuil de bas revenus est un indicateur de la pauvreté des familles. Il est fixé à 60% du revenu médian avant impôts, c'est-à-dire 1 071€ en 2018. Le principal intérêt de cet indicateur est de lisser les effets liés à la composition des ménages : une famille monoparentale réalisera moins d'économies d'échelle qu'un couple.

Si parmi les familles monoparentales on compte une proportion plus importante de familles vivant sous le seuil de bas revenus, la vulnérabilité financière touche aussi les couples avec enfants. Les jeunes enfants vivant dans une famille à bas revenus sont proportionnellement plus concernés par des difficultés en lien avec la santé ou le langage par exemple.

### Métropole de Lyon

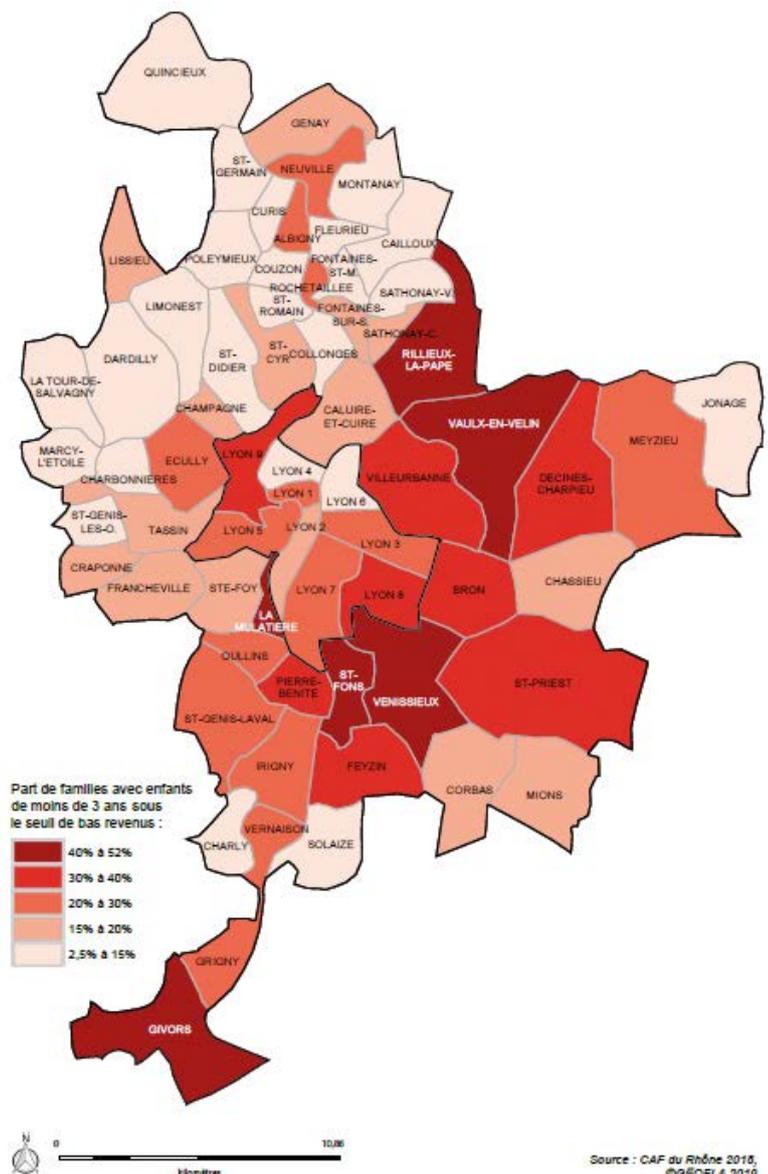
#### Analyse

Les communes comptant la plus forte proportion d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté sont celles du Croissant Sud-Est de Lyon, suivant les contours du périphérique, allant de Rillieux-la-Pape (44,30%) à Pierre-Bénite (37,11%). Les situations les plus critiques sont connues à Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Saint-Fons et Givors, communes dans lesquelles près d'un enfant sur deux vit dans une famille qui se situe sous le seuil de bas revenus.

Lyon 8<sup>ème</sup> et Lyon 9<sup>ème</sup> sont les territoires de la Ville de Lyon les plus concernés par la précarité financière avec plus d'une famille sur trois qui vit sous le seuil de bas revenus.

Il est à noter une corrélation entre cette répartition et celle des Quartiers Prioritaires, dont les contours sont définis sur le seul critère du revenu par habitant.

Les communes des Monts d'Or apparaissent comme les plus épargnées par la précarité financière.





**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux où la proportion d'enfants de moins de 3 ans allocataires vivant dans une famille sous le seuil de bas revenus, fixé à 1 071€, est la plus importante.

**Limites et précautions d'analyse :** Pour refléter les écarts entre les territoires du Conseil départemental et les communes de la Métropole de Lyon, il a été nécessaire de créer des échelles de valeurs différentes. La situation de la Métropole est nettement plus problématique : la moyenne de toute la Métropole est au niveau du secteur de Villefranche-sur-Saône, le plus critique des territoires du Conseil Départemental. Les données prennent uniquement en compte les publics allocataires de la Caf.

## Conseil Départemental du Rhône

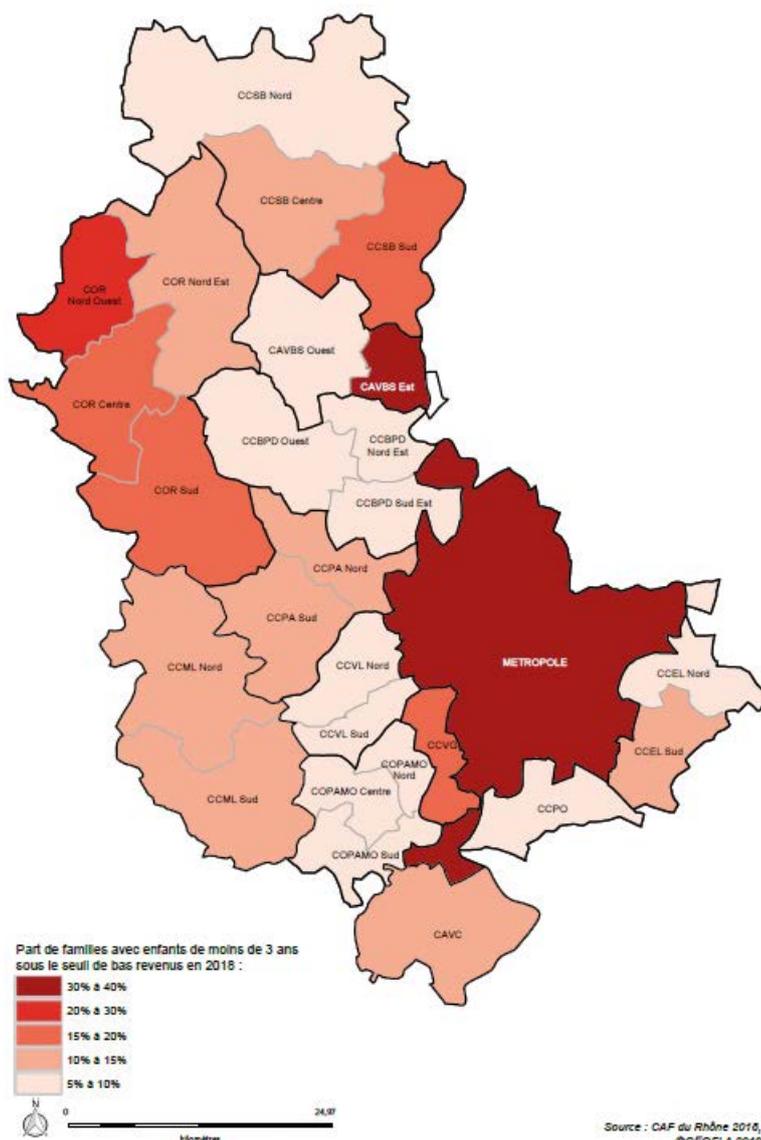
### Analyse

Un territoire se distingue nettement des autres : la CAVBS Est (39,12% de familles avec enfants de moins de 3 ans qui vivent sous le seuil de bas revenus). Ce secteur associe une sur-représentation de la pauvreté et de la monoparentalité.

Il contraste fortement avec la plupart des secteurs voisins. On note par exemple 5,77% de situations de pauvreté parmi les familles avec enfants de moins de 3 ans pour la CCBPD Sud-Est.

La COR Nord-Ouest est également marquée par les mêmes caractéristiques mais dans une moindre mesure que la CAVBS Est notamment car le volume global d'enfants de moins de 3 ans est moins important.

Exceptée pour la CCVG (15,13%), les territoires limitrophes à la Métropole de Lyon bénéficient d'une situation plus favorable. Il est à noter que sur la plupart de ces territoires le prix du foncier reste élevé, bien qu'inférieur à la moyenne métropolitaine.





## 4. PART D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS DANS DES FAMILLES OÙ TOUS LES PARENTS SONT ACTIFS EN 2018

Cet indicateur est un des éléments permettant d'analyser la tension entre l'offre d'accueil et le besoin d'accueil lié à l'activité professionnelle des parents. Le terme « tous les parents » indique que sont pris en compte les familles où les deux parents travaillent dans le cas de couples avec enfants, ainsi que les familles monoparentales où le parent est en activité professionnelle. Sur les territoires comptant une forte proportion d'enfants dont les parents sont en activité, le besoin en mode d'accueil est fort.

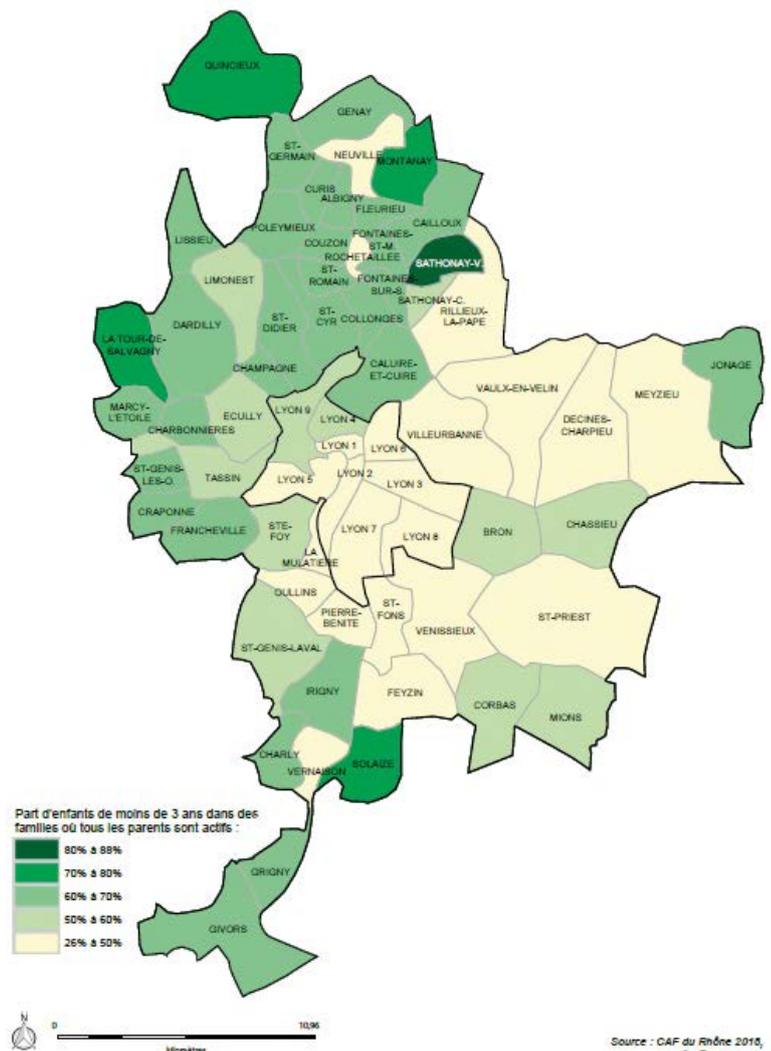
Cela se traduit par un besoin en capacité d'accueil forte, mais aussi en termes d'amplitude d'ouverture journalière importante afin de couvrir le temps de travail et le temps de trajet domicile-travail des parents.

### Métropole de Lyon

#### Analyse

Le Croissant Est de la Métropole de Lyon concentre une fois de plus le plus de difficultés : à Saint-Fons, par exemple, 1/4 des familles avec enfants de moins de 3 ans sont concernées par l'activité de tous les parents du foyer.

A contrario, La Tour-de-Salvagny, Montanay, Jonage, Saint-Genis-les-Ollières, Solaize ou encore Sathonay-Village (85,90%) cumulent un taux d'activité important et une forte croissante démographique des moins de 3 ans : ce qui peut indiquer des zones de tension entre l'offre et la demande.



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



*Pour les publics les plus précaires, cela peut aussi passer par le développement de solutions adaptées favorisant le retour à l'emploi comme c'est le cas des crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP).*

**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux où la proportion d'enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille où tous les parents sont actifs est la plus importante (parents bi-actifs pour les couples ou parent seul actif dans le cadre d'une famille monoparentale).

**Limites et précautions d'analyse :** Dans cette cartographie, les enfants de moins de 3 ans vivant dans un foyer avec un couple parental où l'un des parents n'est pas en activité professionnelle ne sont pas pris en compte ; alors même que l'activité des deux parents est parfois conditionnée par un besoin en mode d'accueil. L'activité s'entend « appréciée et déclarée à la Caf ». Les données prennent uniquement en compte les publics allocataires de la Caf.

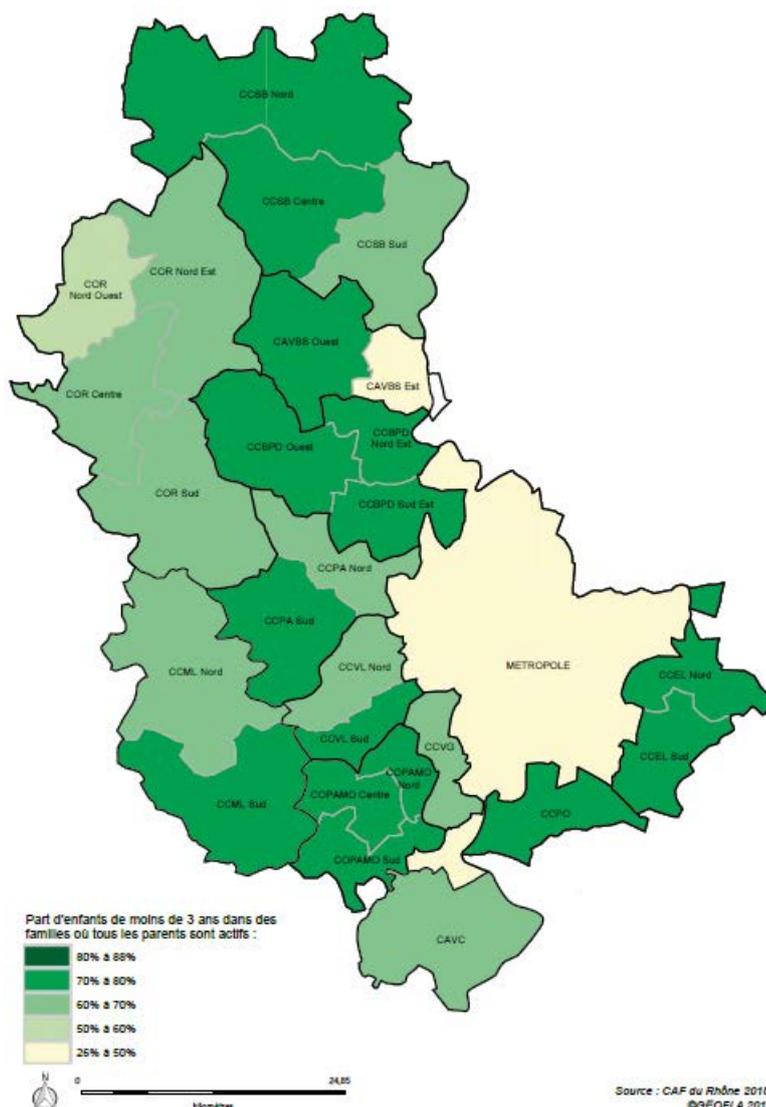
## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

Globalement, le niveau d'activité des familles avec enfant de moins de 3 ans est comparativement plus élevé que celui observé dans les communes de la Métropole de Lyon.

Plusieurs secteurs du Sud-Ouest du département présentent des taux importants : l'essentiel de la COPAMO, le Sud de la CCVL (73,54%) ainsi que le Sud de la CCML. Ces territoires combinent souvent fort niveau d'activité professionnelle des parents avec un important dynamisme pour les moins de 3 ans : cela augmente la tension des modes d'accueil existants sur le territoire.

La CAVBS Est est le territoire le moins concerné par l'activité des parents (37,24% des familles avec enfants de moins de 3 ans où tous les parents sont actifs). Sur ce territoire, des modes d'accueil adaptés peuvent être envisagés, tels que les crèches AVIP.





## 5. TAUX DE COUVERTURE PETITE-ENFANCE MOYEN EN 2017

Ce taux rapporte le nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis dans un ou plusieurs modes d'accueil sur le nombre total d'enfants de moins de 3 ans du territoire.

En 2017, le taux de couverture nationale moyen est de 58,9 places pour 100 enfants. Un territoire avec un taux inférieur est considéré comme prioritaire. Le taux de couverture moyen pour le Rhône est de 59,81 places pour 100 enfants et de 56,66 pour la Métropole de Lyon.

**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux qui comptent le moins de solutions d'accueil « formels » (crèches et micro-crèches, assistants maternels, salariés à domicile et enfants de 2/3 ans scolarisés en école maternelle), proportionnellement au nombre d'enfants. Cela indique alors une tension entre l'offre et la demande.

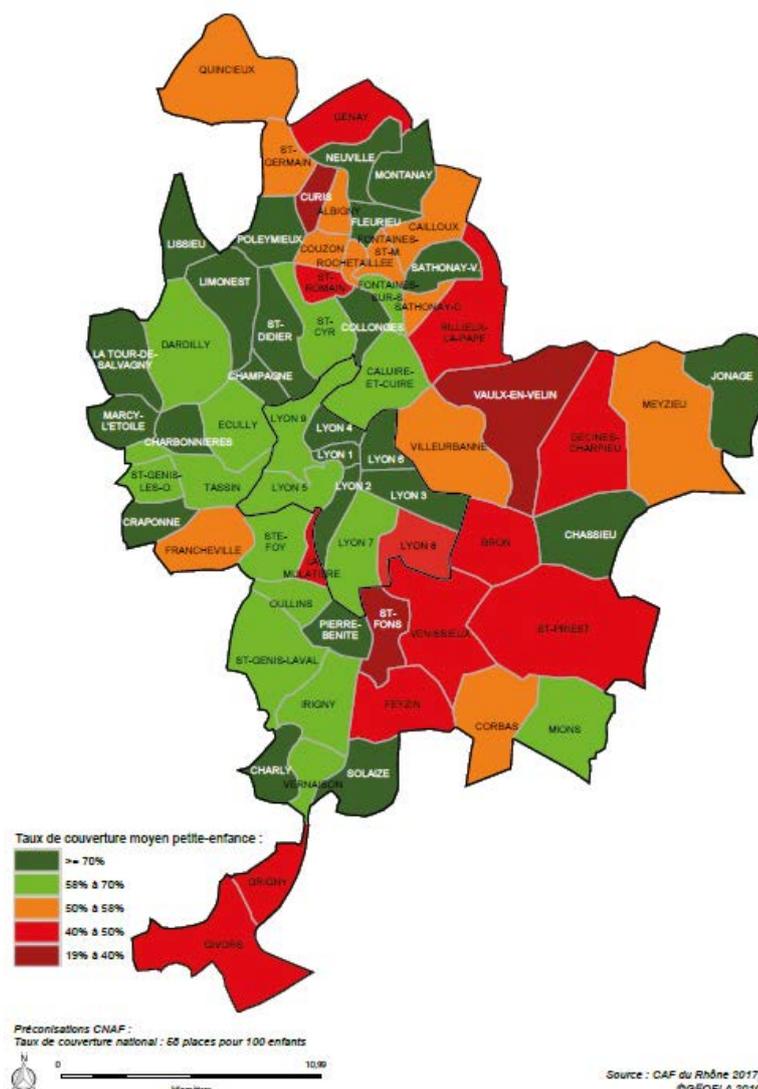
### Métropole de Lyon

#### Analyse

La plupart des communes du croissant Est de la Métropole sont en dessous de la moyenne nationale. Pour la plupart, leur taux de couverture peut être considéré comme critique, en particulier pour Vaulx-en-Velin (où le nombre de places en collectif a néanmoins progressé depuis 2017 où il était à 31,78 places pour 100 enfants) et Saint-Fons (27,82).

À ce croissant Est, s'ajoutent les communes de Givors (41,33) et Grigny (49,6) au Sud de la Métropole de Lyon.

La faiblesse de l'offre constitue sans aucun doute un obstacle pour l'insertion et l'accès à l'emploi, l'enjeu est d'augmenter les possibilités d'accueil pour ces territoires qui concentrent les publics en situation de pauvreté et sont caractérisés par une précarité polymorphe.



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



**Limites et précautions d'analyse :** La carte prend en compte toutes les crèches, y compris celles qui ne sont pas soutenues par la collectivité (crèches de personnel et micro-crèches PAJE). Par ailleurs, les modes d'accueil informels ne sont pas pris en compte (entourage notamment).

Pour les territoires du Conseil Départemental, le taux présenté est la moyenne des taux de couverture individuels des communes du territoire.

Attention, le taux de couverture vient quantifier l'offre mais elle ne vient pas la qualifier : on a parfois une offre inadaptée au public, comme c'est partiellement le cas à Villeurbanne par exemple où l'offre de micro-crèches PAJE – en tarif libre – est trop développée au regard de la précarité d'une partie des familles de la commune.

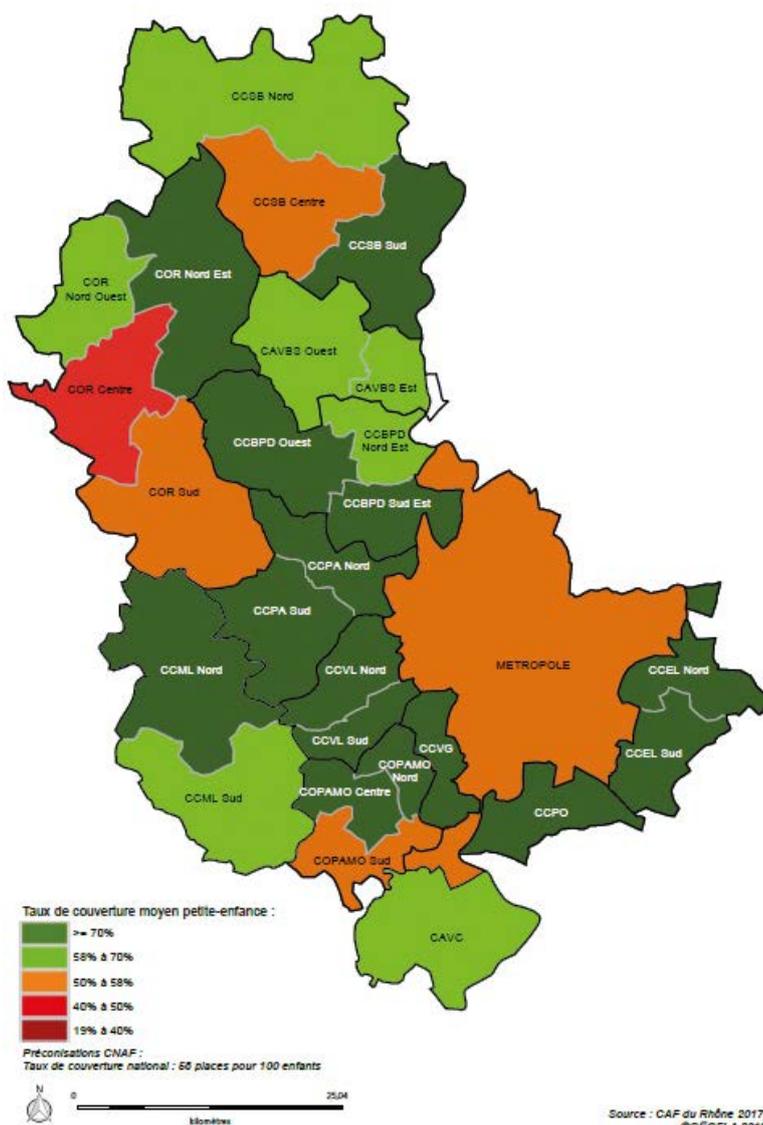
## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

Le taux de couverture est significativement au-dessus de la moyenne nationale, situation adaptée au regard du niveau d'activité professionnelle des parents de jeunes enfants qui est relativement élevé. C'est notamment le cas dans les territoires limitrophes à la Métropole et au Sud-Ouest du territoire départemental, qui comptent les plus forts taux d'activité. Ce taux est fortement porté par l'offre des assistants maternels, ce qui peut constituer un motif d'inquiétude compte tenu de la décroissance de l'effectif généralement observée. À cela s'ajoute une population en bas âges croissante, pouvant créer à terme des situations de tension.

La COPAMO Sud fait figure d'exception dans cette partie du territoire avec un taux de couverture moyen à 51,71 places pour 100 enfants. La situation la plus critique reste la COR Centre avec une place d'accueil pour deux enfants de moins de 3 ans (50 places pour 100 enfants). Cela nécessite que les familles avec enfants en bas âge soient mobiles et se reportent sur l'offre d'accueil des territoires limitrophes, eux-mêmes en situation de tension (53,54 pour la COR Sud).

La CCSB Centre est également affectée, malgré les effets de la décroissance de leur population d'enfants de moins de 3 ans.





## 6. TAUX D'OCCUPATION MOYEN DES CRÈCHES PSU EN 2018

Le taux d'occupation permet de mesurer la fréquentation des crèches PSU du territoire. Il fait partie des données permettant de mesurer la tension entre l'offre et la demande. La Cnaf fixe comme seuil national 70%. En-deçà de ce seuil, on considère la structure comme sous-occupée.

**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux dans lesquels le taux d'occupation des crèches et micro-crèches PSU est le plus important. Les territoires les plus foncés expriment une forme de saturation de leurs structures PSU.

### Métropole de Lyon

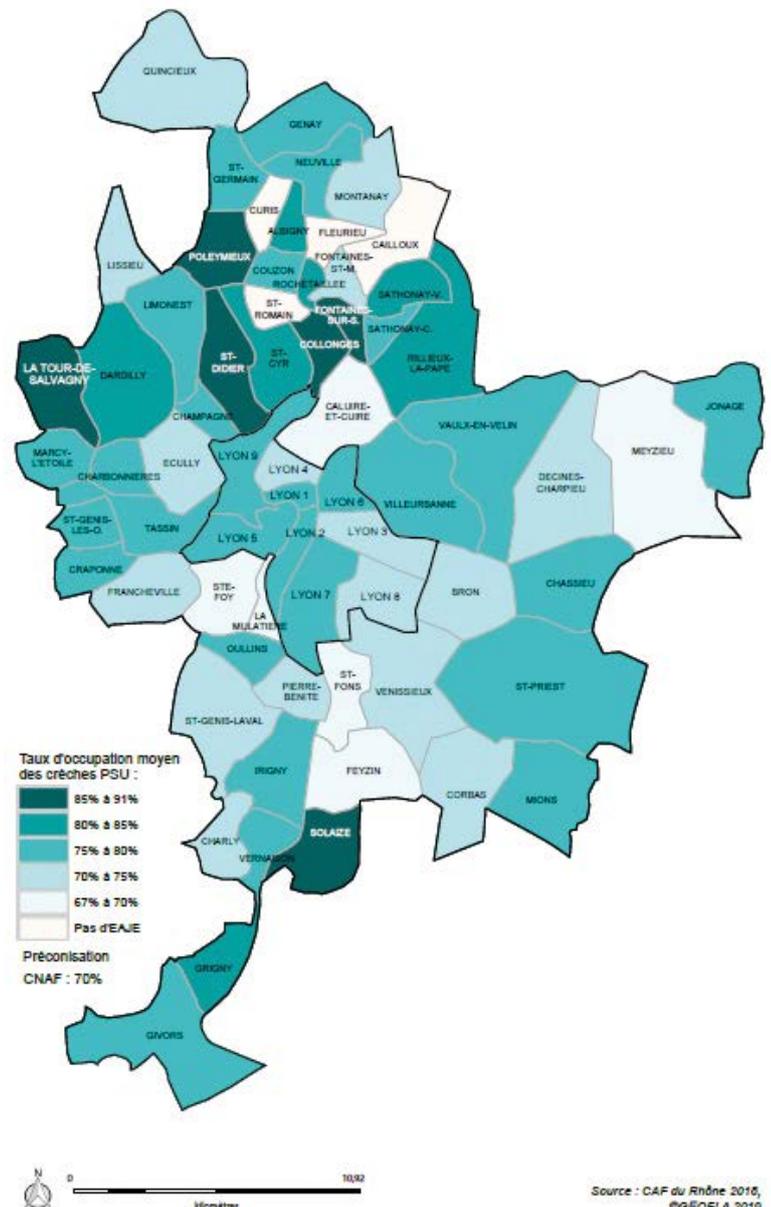
#### Analyse

La situation de plusieurs communes du Nord-Ouest, La Tour-de-Salvagny (86,65%), Poleymieux-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'Or (90,43%) mais aussi, au Sud, Solaize (87,20%) fait apparaître des situations très critiques avec des crèches en "surcharge". Dans la plupart des situations, la principale explication tient à l'augmentation de la population enfantine, souvent associée à des taux d'activité des parents importants.

A contrario, on observe des taux d'occupation anormalement bas dans des communes où le besoin d'accueil associé à l'activité professionnelle est suffisamment fort : Sainte-Foy-lès-Lyon (68,81%) ou Caluire-et-Cuire.

Les situations de Feyzin (67,96%), Meyzieu ou Saint-Fons s'inscrivent probablement dans un autre type de difficulté : ces communes conjuguent une offre d'accueil limitée ou très limitée, une forte concentration de publics en difficulté, une croissance de la population enfantine, etc. mais une fréquentation très faible, probable résultat de critères d'accueil à repenser.

La mécanique de la PSU peut nuire à l'accessibilité de l'offre d'accueil collectif : elle privilégie les contrats à temps complet, écartant ainsi les publics avec des temps partiels et des contrats courts.





**Limites et précautions d'analyse :** Un équipement ayant ouvert en cours d'année peut tirer la moyenne territoriale vers le bas car son taux d'occupation est forcément plus faible. Par ailleurs, pour les territoires du Conseil Départemental, le taux présenté est la moyenne des taux de couverture individuels des communes du territoire.

Certaines communes n'accueillent aucune crèche sur leur territoire mais subventionnent des structures intercommunales installées sur des communes voisines. Dans cette démarche, ce sont les lieux d'implantation des structures qui sont retenus. Les structures intercommunales nécessitent de questionner l'accessibilité pour tout le territoire, en termes de mobilité notamment.

## Conseil Départemental du Rhône

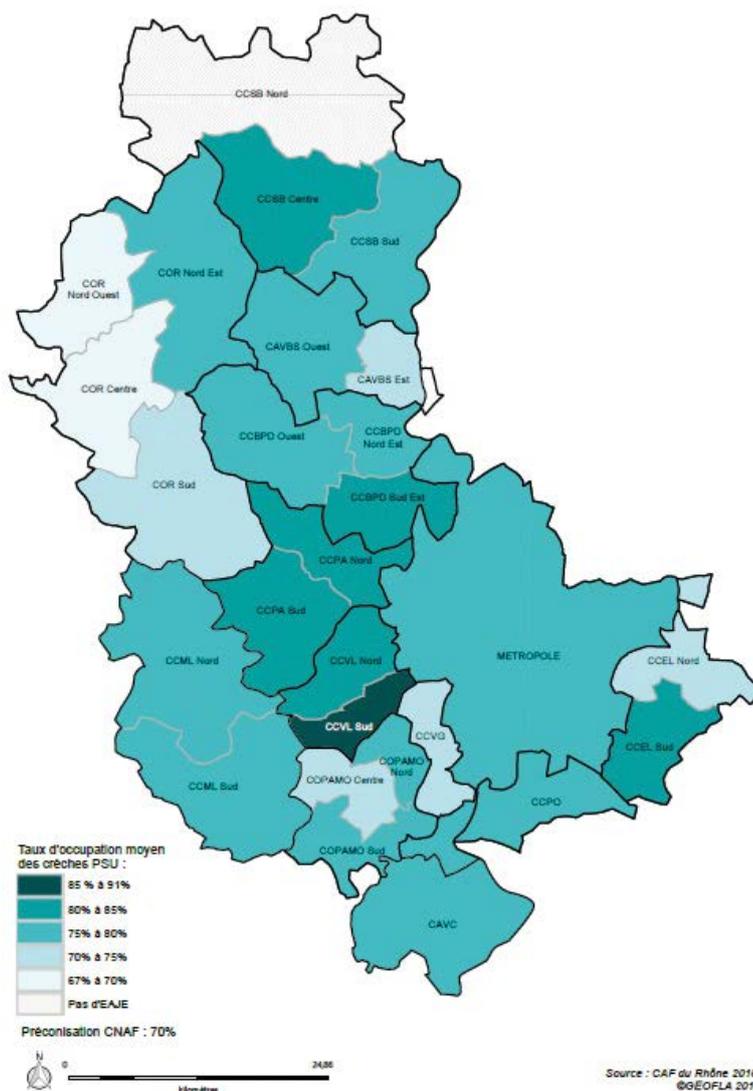
### Analyse

D'un point de vue général, les taux d'occupation sont corrects. Des situations critiques apparaissent néanmoins.

Pour le secteur de la CCVL Sud, où l'offre est pourtant riche, le niveau d'activité fort, conjugué à la croissance très importante de la population enfantine, met les crèches en sursurcharge (86,24%).

Dans une mesure moindre, les territoires de la CCPA, de la CCVL et la CCBPD Sud Est connaissent des taux élevés ou proches du maximum, indicateur d'une offre insuffisante pour répondre aux attentes. Pour ces deux derniers territoires, la tension est assurément corrélée à la forte augmentation de la population enfantine associée au fort taux d'activité des parents.

En contre point, le secteur CAVBS Est manifeste des taux d'occupation faibles (74,32%) alors que la présence de publics en situation de fragilité est particulièrement importante, invitant à une reconfiguration de l'offre. La fréquentation limitée des crèches PSU de la COPAMO Centre et de la CCEL Nord s'inscrit probablement, mais dans une moindre mesure, dans le même type de problématique.





## 7. ESTIMATION DU TAUX D'OCCUPATION MOYEN DES ASSISTANTS MATERNELS EN NOVEMBRE 2018

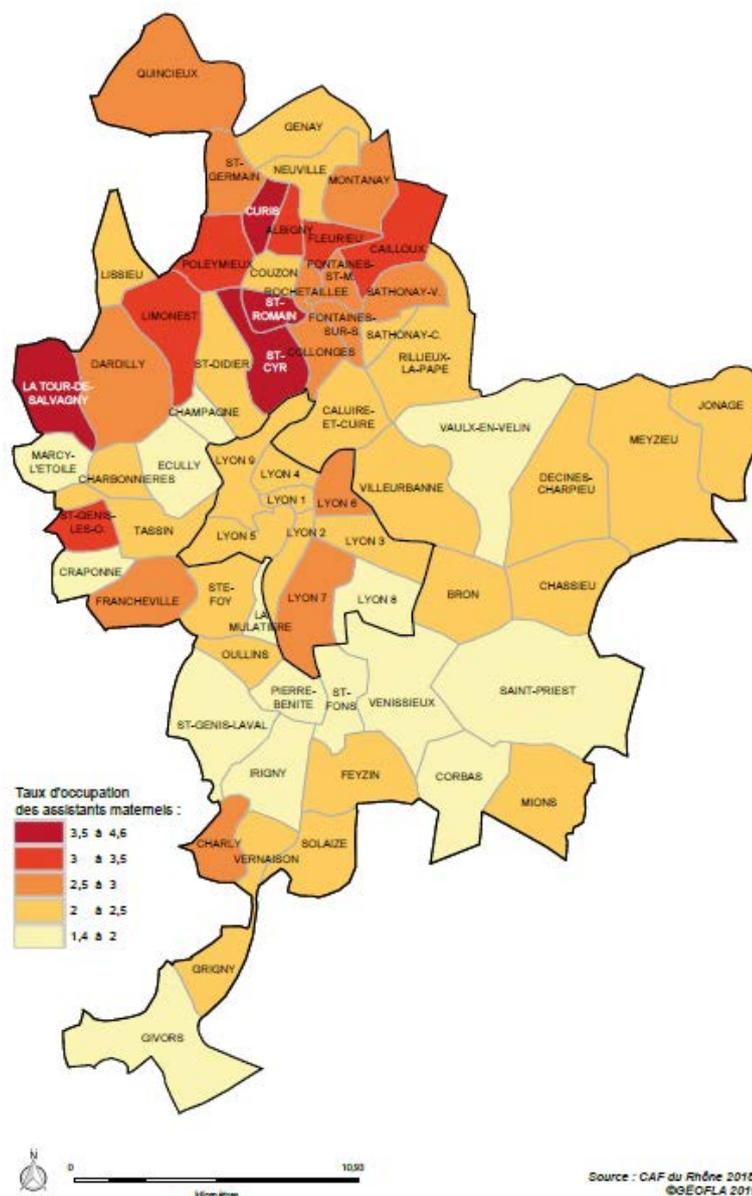
Nommé par facilité « taux d'occupation », cet indicateur doit être compris comme une estimation faisant apparaître uniquement les places effectives utilisées par des parents employeurs en novembre 2018. En ce sens, cela révèle ce qui peut être assimilé à du chômage partiel.

### Métropole de Lyon

#### Analyse

Les communes du Sud de la Métropole de Lyon sont marquées par une sous-activité des assistants maternels (1,9 places occupées en moyenne à Givors par exemple) alors même que ces territoires sont pour la plupart marqués par un taux de couverture très faible, comme c'est le cas à Saint-Fons (taux d'occupation des assistants maternels à 1,8 et un taux de couverture petite-enfance à 27,82). Ces territoires, au même titre que les communes du croissant Est de la Métropole de Lyon, pourraient être des territoires d'expérimentation de Maisons d'Assistants Maternels (MAM), soutenues par les pouvoirs publics.

Les communes où le taux d'occupation des assistants maternels est le plus tendu sont situées au Nord-Ouest de la Métropole : Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or (4,6), Saint-Romain-au-Mont-d'Or ou La Tour-de-Salvagny (4,0). Certaines de ces communes, comme La Tour-de-Salvagny, sont caractérisées par un fort taux d'activité et par une croissance de la population des moins de 3 ans : un rééquilibrage de l'offre est nécessaire pour pallier cette suroccupation. à Curis-au-Mont-d'Or et Saint-Romain-au-Mont-d'Or par exemple, cela pourrait passer par la création de crèches, aujourd'hui absentes.





**Code couleur :** En rouge apparaissent les communes dans lesquelles les places d'assistants maternels sont utilisées au maximum. En jaune clair, on retrouve les communes dans lesquelles les assistants maternels disposent d'une capacité d'accueil non utilisée.

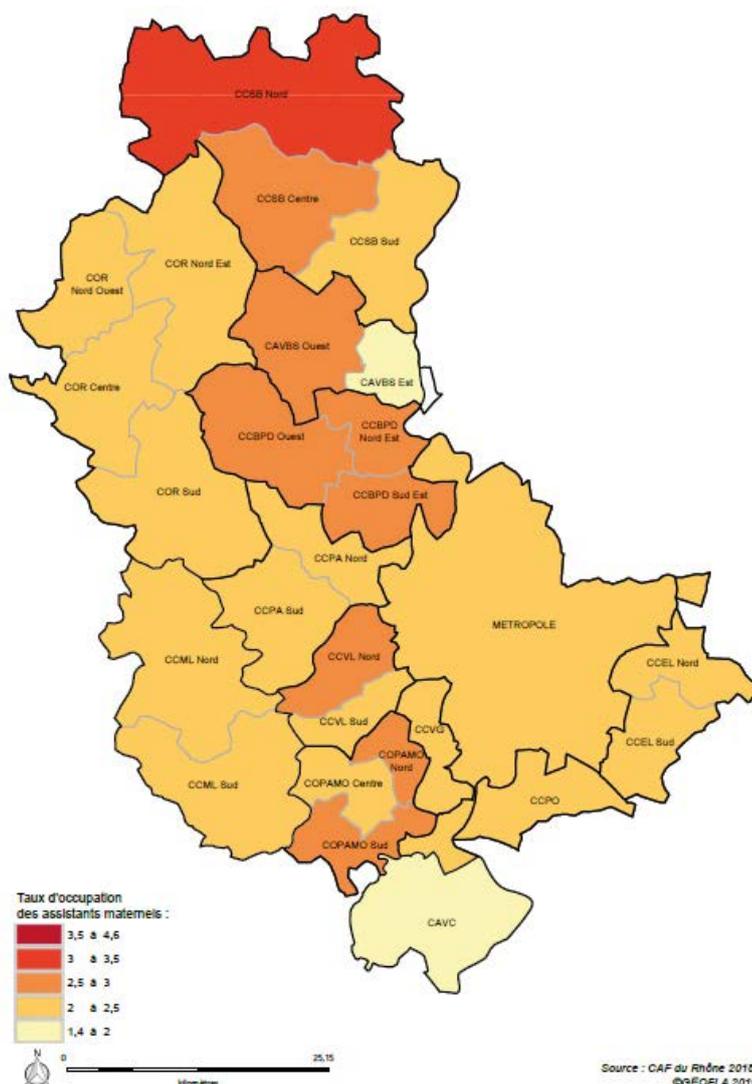
## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

Le territoire pour lequel l'occupation des assistants maternels est maximale est la CCSB Nord (3 places occupées en moyenne) : cette activité soutenue peut s'expliquer par un déficit d'offre en accueil collectif sur le territoire. Sur ce territoire très dépendant de l'accueil individuel, le vieillissement des assistants maternels est à surveiller et un renouvellement de l'offre d'accueil doit être assuré si nécessaire.

On remarque globalement une verticale allant de la CCSB Nord à la COPAMO Sud (2,7), entrecoupée autour de la CCPA, où les assistants maternels sont plutôt bien sollicités.

A contrario, le territoire de la CAVBS Est est marqué par une sous-activité relative des assistants maternels (1,9). Ce territoire, au même titre que la Métropole de Lyon, est marqué par une concentration d'indicateurs de précarité (familles monoparentales, bas revenus, faible activité des parents). L'accueil individuel doit s'orienter vers un accompagnement plus fort, notamment dans le rôle d'employeurs, pour attirer ces publics fragiles dans des zones où l'accueil collectif est pourtant en tension.





## 8. TAUX D'ÉQUIPEMENT EN RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS EN NOVEMBRE 2018

Cet indicateur présente le rapport entre le nombre d'assistants maternels actifs et susceptibles d'utiliser un Relais d'Assistants Maternels (RAM) et le nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP) d'animation RAM. Les RAM sont des lieux destinés aux parents, aux assistants maternels et gardes d'enfants à domicile ainsi qu'aux enfants qu'ils accueillent. Les animateurs de RAM proposent des informations et conseils aux parents et futurs parents en recherche d'un mode d'accueil et dans les démarches administratives ; un soutien et un accompagnement aux assistants maternels dans leur pratique professionnelle ; des temps de vie collective pour les enfants et leurs assistants maternels et gardes d'enfants ; des manifestations festives aux professionnels et aux parents.

### Métropole de Lyon

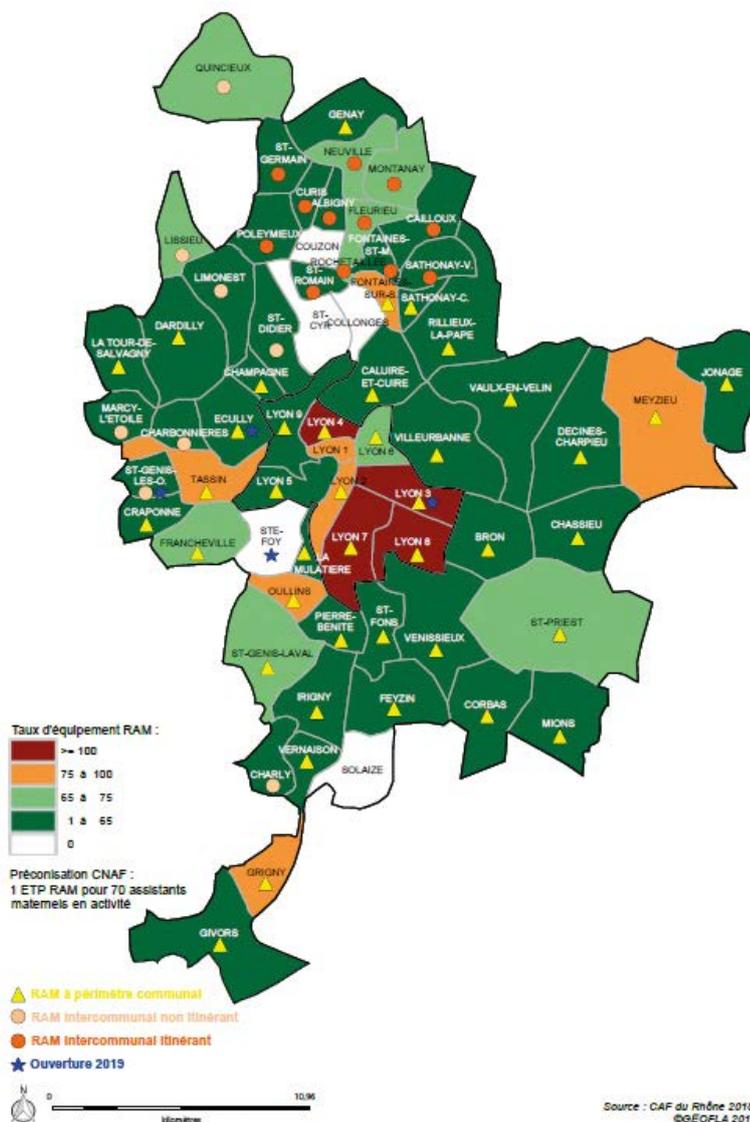
#### Analyse

La majorité des communes de la Métropole de Lyon ont un taux de couverture conforme aux préconisations de la Cnaf.

C'est à Lyon que la saturation est la plus importante : les arrondissements de Lyon 3<sup>ème</sup>, Lyon 4<sup>ème</sup>, Lyon 7<sup>ème</sup> et Lyon 8<sup>ème</sup> atteignent entre 138 et 203 assistants maternels pour 1 ETP plein d'animation RAM. Sur ces territoires où l'accueil collectif est très prisé et souvent saturé, la complémentarité de l'accueil individuel est essentielle.

En 2019, des RAM ont été créés à Lyon 3<sup>ème</sup>, Ecully, Sainte-Foy-lès-Lyon et Saint-Genis-les-Ollières. Cela a permis la couverture de Saint-Genis-les-Ollières, jusqu'ici zone blanche. En 2020, une création de RAM est prévue à Tassin-la-Demi-Lune.

Les communes de Solaize, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Collonges et Couzon-au-Mont-d'Or ne sont pas pourvues d'un RAM en 2020, alors même que l'accueil individuel est saturé et représente la quasi-totalité de l'offre pour une partie de ces communes (taux d'occupation des assistants maternels de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or : 4,3).





**Code couleur :** Les territoires en rouge sont les territoires pour lesquels il y a un manque d'ETP d'animation RAM au regard du nombre d'assistants maternels actifs. Les territoires en blanc sont ceux où il n'y a pas de RAM.

**Limites et précautions d'analyse :** Pour les RAM intercommunaux, le calcul s'appuie sur le postulat que l'animateur RAM partage son temps de travail de manière égale entre les différents territoires d'intervention. Cet indicateur mesure le taux d'équipement du territoire, mais il ne rend pas compte de la fréquentation du RAM : un territoire peut à la fois bénéficier d'un bon « taux d'équipement RAM » et voir son / ses RAM connaître une affluence très ou trop forte, ou inversement.

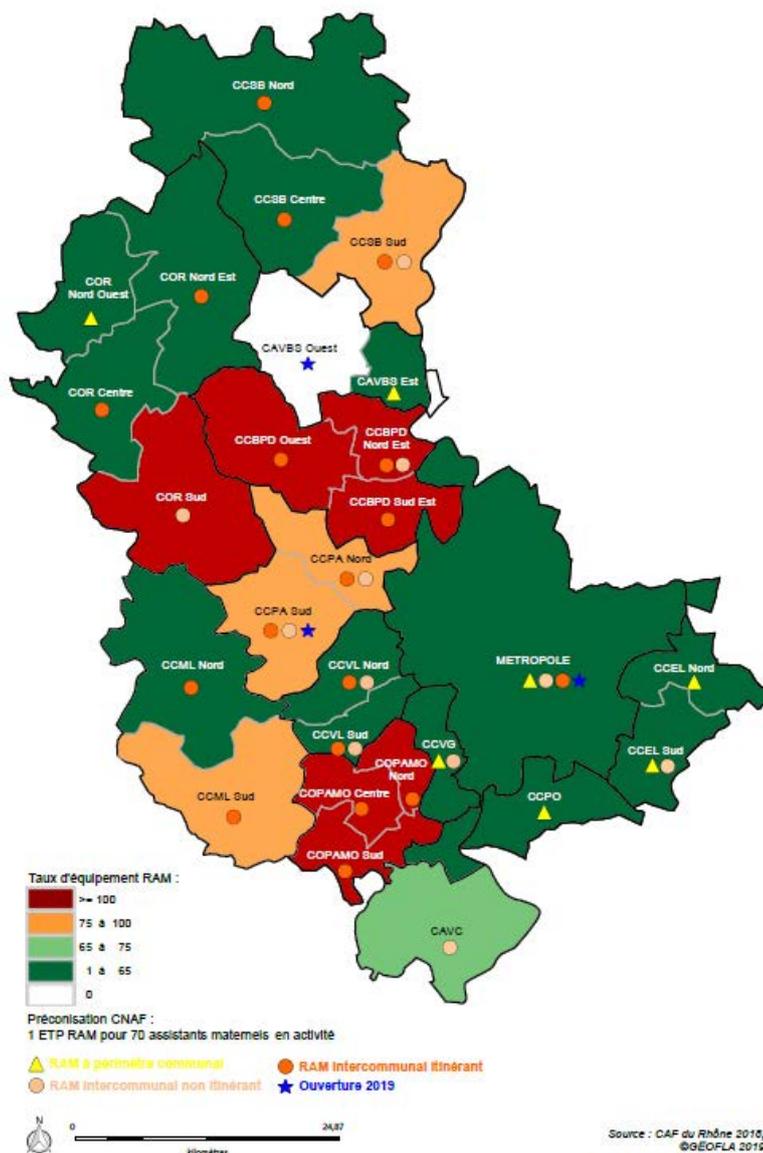
## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

Une part importante des territoires du Conseil Départemental a un taux de couverture en RAM conforme aux préconisations de la Cnaf, notamment dans le Sud-Est et le Nord-Ouest, avec par exemple 33,86 assistants maternels pour 1 ETP RAM pour la COR Centre.

Il est à noter une saturation sur un axe horizontal allant de la COR Sud (128,18 assistants maternels pour 1 ETP) à la CCBPD Sud-Est (148,98) et pour la COPAMO (138,71 pour la COPAMO Nord).

La CAVBS Ouest, non couverte en 2018, a vu un RAM s'implanter en 2019. Un RAM s'est également implanté dans le territoire de la CCPA Sud et il est prévu l'augmentation du nombre d'ETP RAM pour la COPAMO, ce qui devrait permettre de lisser certaines disparités.





## 9. PART DES ASSISTANTS MATERNELS DE PLUS DE 60 ANS EN 2018

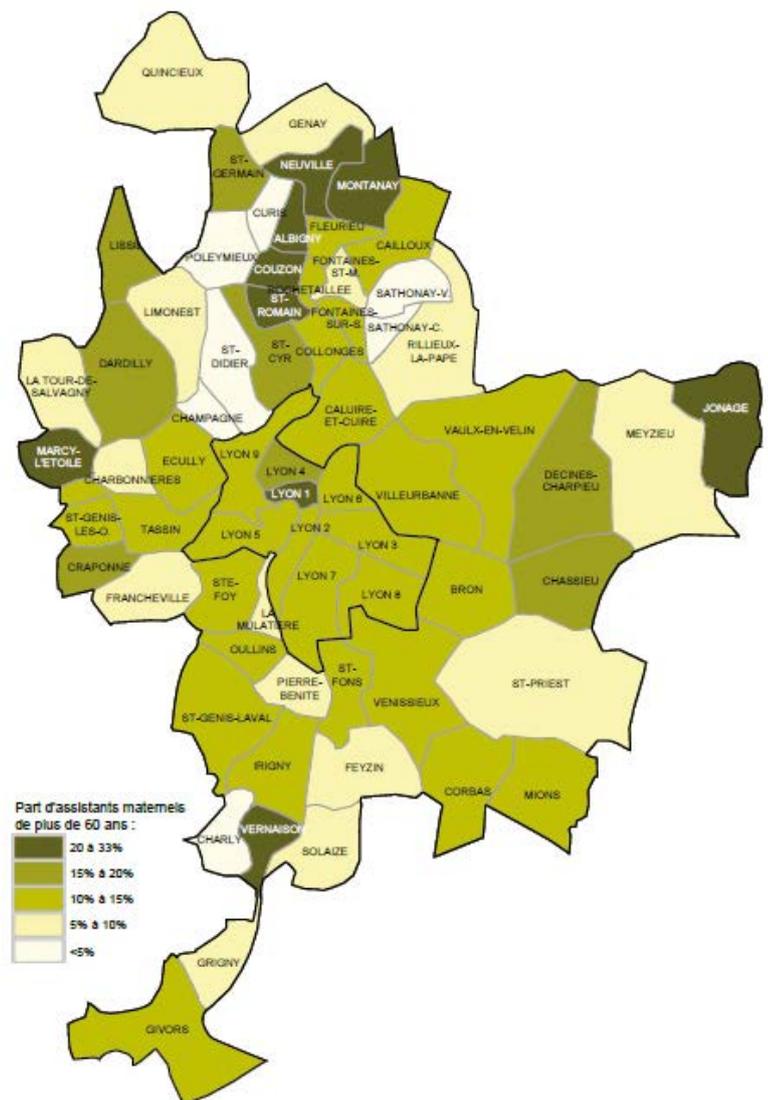
Le nombre d'assistants maternels en activité est en recul constant. Cela s'explique par le faible renouvellement de la profession : on compte plus de départs en retraites que de nouveaux professionnels agréés. Plusieurs facteurs expliquent ce déclin : la diminution de l'activité des assistants maternels en nombre d'heures déclarées et la diminution du nombre de familles bénéficiaires du Complément de libre Choix du Mode d'accueil (CMG). Il est essentiel de mener des actions de promotion du métier d'assistant maternel sur les territoires en tension ; la proximité d'un équipement RAM pouvant favoriser l'attractivité de l'accueil individuel.

### Métropole de Lyon

#### Analyse

Les communes les plus concernées par le vieillissement des assistants maternels (entre 25% et 33% des assistants maternels de plus de 60 ans) sont Neuville-sur-Saône, Vernaison, Montanay, Saint-Romain-au-Mont-d'Or et Marcy-l'Etoile. En fonction des communes, ce constat est plus ou moins alarmant. A Marcy-l'Etoile, le départ à la retraite d'une partie des assistants maternels pourrait favoriser l'activité de ceux restant actifs. En revanche, à Neuville-sur-Saône et pour les autres communes du Val de Saône, il est nécessaire d'être vigilant car le taux d'occupation des assistants maternels est élevé sur ce territoire et le départ à la retraite de 10% à 30% des assistants maternels pourrait fragiliser l'offre globale d'accueil.

Les communes de Curis-au-Mont-d'Or, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Sathonay-Village et Saint-Didier-au-Mont-d'Or n'ont aucun assistant maternel de plus de 60 ans.



Source : CAF du Rhône 2018, ©GEOFLA 2019

# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux où la part d'assistants maternels de plus de 60 ans parmi les assistants maternels en activité en 2018 est la plus élevée.

**Limites et précautions d'analyse :** Cet indicateur permet de visualiser les territoires qui risquent d'avoir, à court terme, un recul de l'offre d'accueil individuel. Il ne rend néanmoins pas compte du départ réel des assistants maternels à la retraite. En effet, un certain nombre d'assistants maternels continuent leur activité bien au-delà de 60 ans.

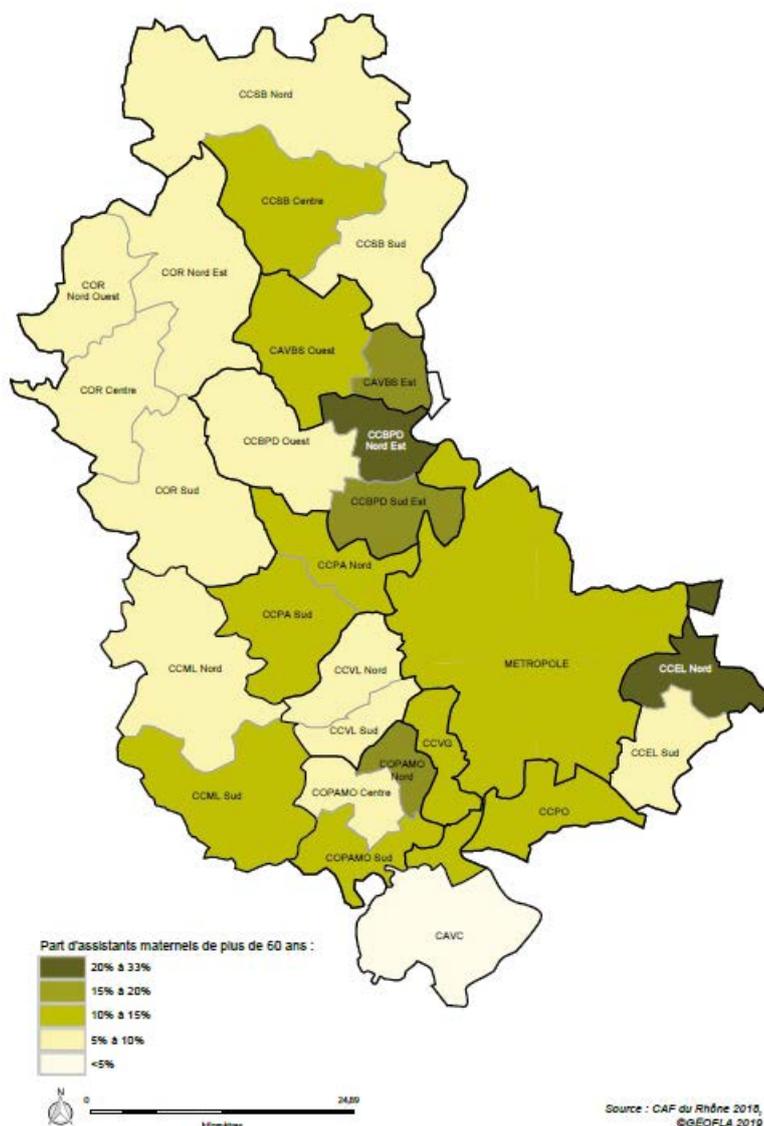
## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

9% des assistants maternels ont 60 ans et plus sur le territoire de la CCSB Nord, où l'accueil des jeunes enfants repose en très grande partie sur l'accueil individuel. Il est à noter que ce territoire peut être amené dans les années à venir à connaître un déclin de l'activité des assistants maternels. Les assistants maternels ont tendance à continuer leur activité tardivement mais il est néanmoins nécessaire de s'assurer du renouvellement de l'offre d'accueil.

C'est pour la CCBPD que la situation est la plus alarmante. 22,31% des assistants maternels de la CCBPD Nord Est ont 60 ans ou plus. L'alerte se conjugue avec un taux d'occupation élevé (2,6), ce qui entraîne un risque de perte de capacité alors que le service est bien utilisé. Par ailleurs, le taux de couverture en RAM est très faible : 1 ETP RAM pour 134 assistants maternels.

Une alerte existe également sur la CCEL Nord avec 21,54% d'assistants maternels de 60 ans ou plus.



# ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)



En complément des éléments précédents, les services de la Caf ont réalisé une étude visant à identifier les ressemblances et les dissemblances entre les territoires. Cette étude basée sur une analyse statistique – l'Analyse en Composantes Principales (ACP) - est utilisée pour extraire des informations à partir d'un grand volume de données.

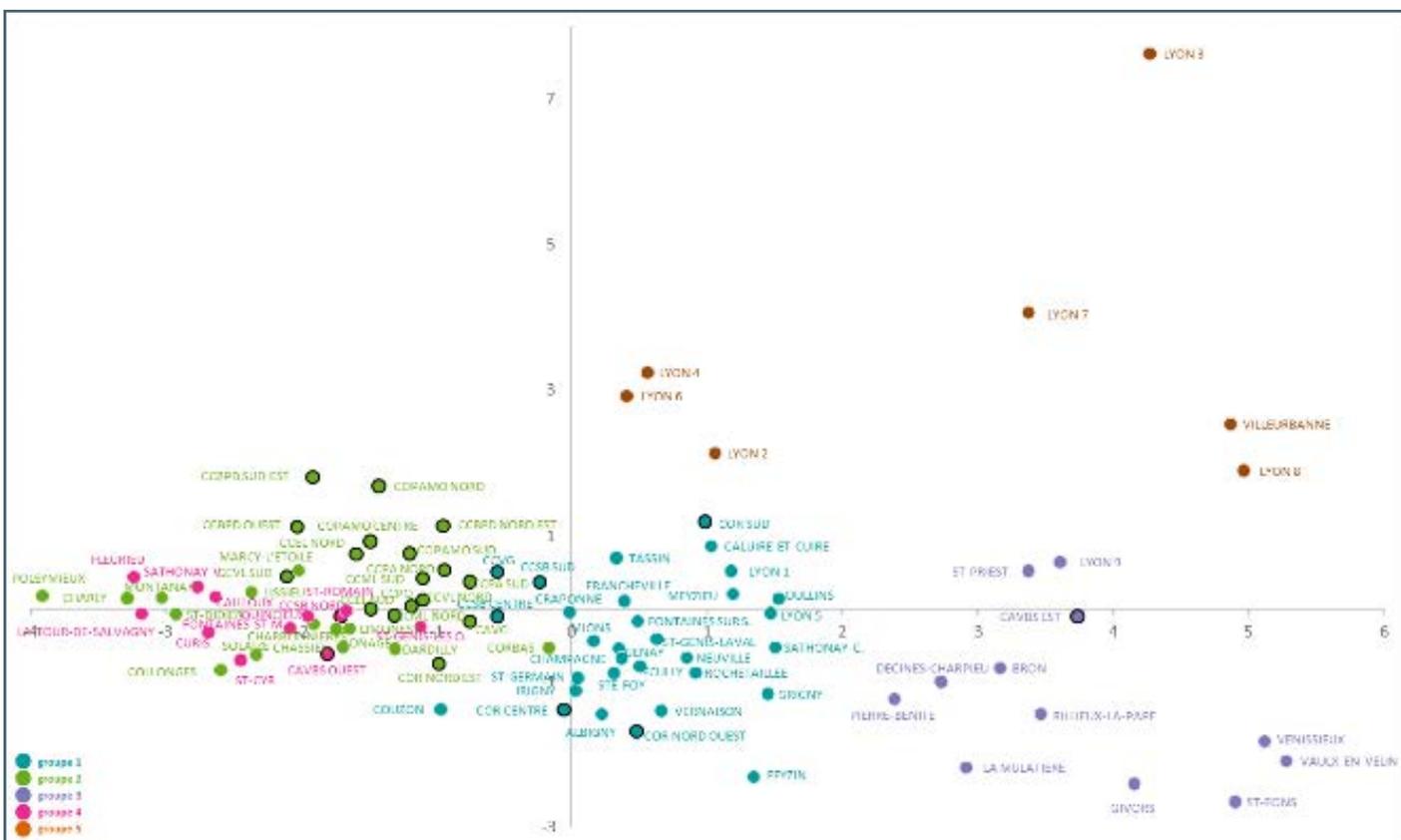
Cette méthode permet d'établir une représentation graphique dans laquelle chaque territoire est identifié sous forme d'un point, l'ensemble formant un nuage de points. Il est alors possible d'établir des groupes de territoires constituant des profils, et d'associer à ces profils des préconisations en termes de développement de services.

Les données sont issues du Recensement de la Population INSEE 2016 et données Caf 2019.

## ANALYSE SUR DES INDICATEURS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Cette seconde analyse orientée sur la thématique petite enfance a retenu 10 indicateurs associant données démographiques et données relatives à l'offre d'accueil petite enfance :

Famille avec enfants de moins de 3 ans - Enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille à bas revenus - Enfants de moins de 3 ans dont les parents sont actifs - Enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille monoparentale - Nombre de places MC PAJE - Nombre de places EAJE PSU - Taux de couverture petite-enfance - Taux d'équipement RAM - Taux de natalité - Taux d'occupation des assistants maternels



# ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)

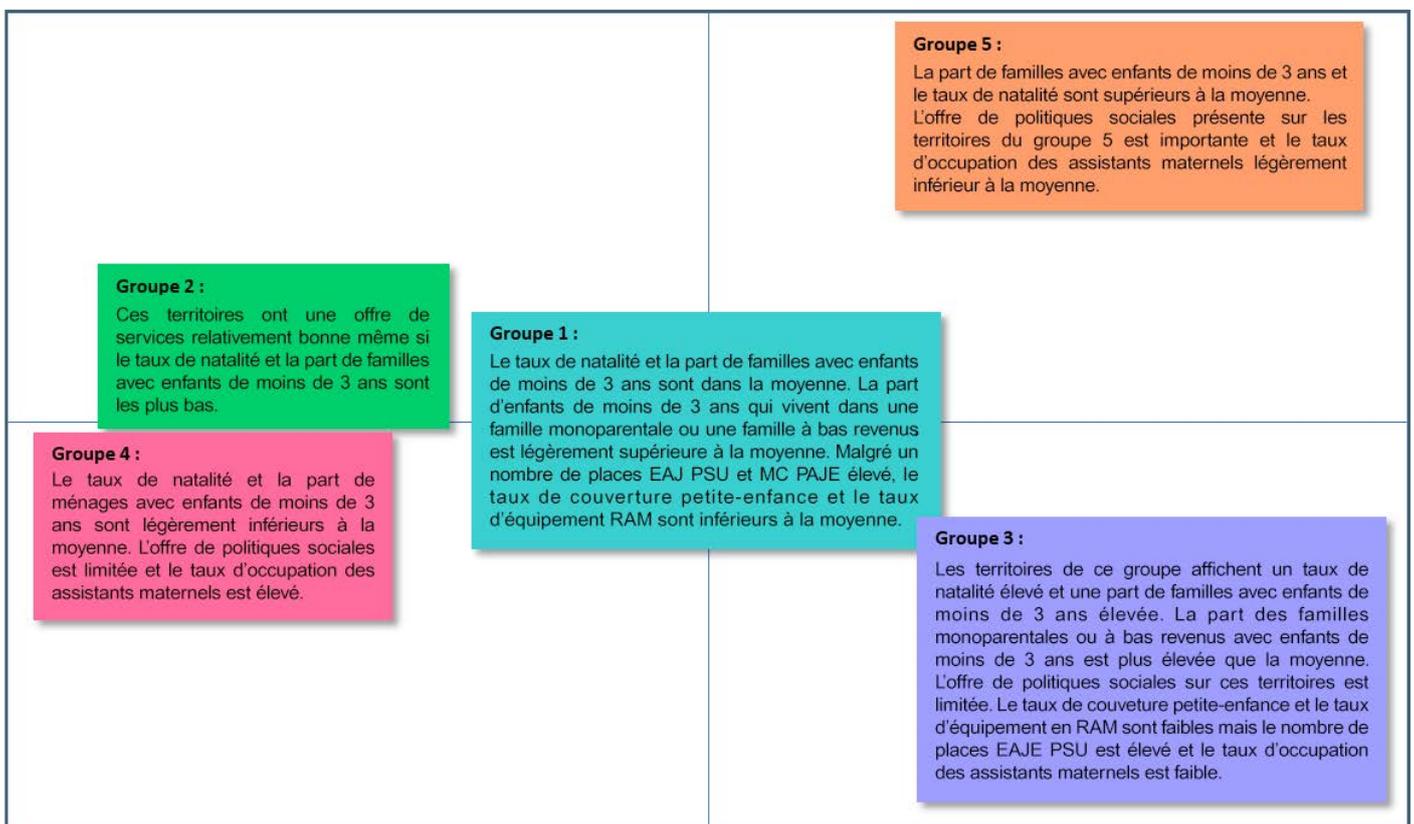


L'axe horizontal définit la présence des **enfants de moins de 3 ans en situation de fragilité**, dans une famille monoparentale ou à bas revenus, et un taux de natalité élevé : les territoires ayant une part importante d'enfants de moins de 3 ans fragiles se situent à droite du graphique.

L'axe vertical représente l'**offre de services petite-enfance** : plus le territoire sera en haut sur le graphique et plus l'offre sera importante.

Dans cette représentation, Craponne est en position moyenne, tandis que Lyon 3<sup>ème</sup> se distingue en proposant une offre de services petite enfance très étayée à une forte population de jeunes enfants en situation de fragilité.

Les communes représentées dans le groupe 3 constituent des secteurs prioritaires en termes de développement de l'offre et d'adaptation aux besoins des publics fragiles.



# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



En complément des cartographies qui déclinent un certain nombre d'indicateurs sociodémographiques et des éléments de bilan du précédent Schéma des Services aux Familles, il a été décidé de conduire une enquête visant les parents avec enfants de moins de 25 ans résidant dans le Rhône (69) et qui a pour objectif de recueillir des informations concernant :

- La situation des parents et les choix effectués pour leurs enfants
- Leur satisfaction vis-à-vis de ces choix et vis-à-vis des actions et services proposés
- Leur niveau d'information
- Ce dont ils ont besoin et ce qu'il leur manque.

L'enquête auprès des familles s'appuie sur un questionnaire qui permet d'obtenir une information détaillée et approfondie afin de dégager de grands axes d'amélioration.

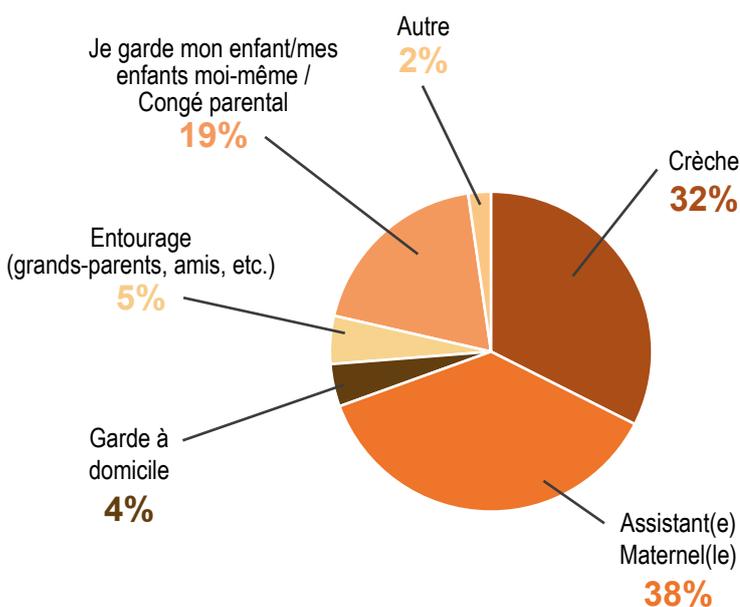
Il a été conçu autour de sept parties thématiques, correspondant aux différents volets du Schéma des Services aux Familles, avec des focus sur des actions et services peu questionnés jusqu'ici. L'une de ces parties portait sur les modes d'accueil du jeune enfant.

Cette partie, destinée aux parents d'enfants de moins de 3 ans, apporte des précisions sur les choix faits par les parents en matière de petite-enfance avec une attention particulière portée à l'accueil individuel via, notamment, des questions ciblées sur les Relais d'Assistants Maternels (RAM).

L'enquête s'appuie sur 2 590 questionnaires exploitables avec un taux de réponse de 9,96%.

## 1. LE MODE D'ACCUEIL DE VOTRE / VOS ENFANT(S) DE MOINS DE 3 ANS)

**Q10. Quel mode d'accueil / de garde fréquente votre / vos enfant(s) de moins de 3 ans ?**  
(898 répondants)



NB : Si plusieurs modes d'accueil / de garde sont utilisés, il était demandé d'indiquer le mode principal, c'est-à-dire avec le plus gros volume d'heures, et de répondre aux questions suivantes à propos de ce mode d'accueil.

42% des répondants avec enfants de moins de 3 ans ont recours à l'accueil individuel (dont 38% ont recours à un assistant maternel et 4% à la garde à domicile). L'accueil collectif représente 32% des solutions d'accueil et 19% des enfants de moins de 3 ans sont gardés par l'un des parents. Les « autres » situations désignent les parents à la recherche d'un mode d'accueil actuellement, ou encore les enfants gardés par une mère qui exerce la profession d'assistant maternel.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	MÉTROPOLE DE LYON	DONT LYON
Crèche	23.1%	36.6%	38,4%
Assistant(e) Maternel(le)	47.7%	32.9%	32,3%
Garde à domicile	3.2%	4.2%	7.3%
Entourage (grands-parents, amis, etc.)	3.6%	5.3%	3.9%
Je garde mon / mes enfant(s) moi-même / Congé parental	19.9%	19.0%	15.5%
Autre	2.5%	2.1%	2.6%

À l'échelle du Conseil Départemental du Rhône, l'accueil individuel représente une solution d'accueil sur deux (47,7% ont recours à un assistant maternel et 3,2% à la garde à domicile).

À Lyon, ce sont 32,3% des familles interrogées qui ont recours à un assistant maternel. L'accueil collectif est plus développé à Lyon avec 38,4% d'enfants de moins de 3 ans gardés en crèche. Cette proportion chute à 23,1% pour les familles avec enfants de moins de 3 ans du Conseil Départemental.

Si une famille sur cinq du Conseil Départemental (19,9%) et de la Métropole de Lyon (19%) garde soi-même son enfant de moins de 3 ans, cette proportion chute à 15,5% pour les familles lyonnaises.

## Q11. Combien d'heures par semaine en moyenne fréquente-t-il ce mode d'accueil principal ? (769 répondants)

Nombre d'heures moyen ( <i>Somme des valeurs divisée par le nombre de répondants</i> )	35h
Médiane du nombre d'heures ( <i>Divise en deux parties égales le nombre de répondants</i> )	36h
Quartile 1 ( <i>25% des données sont inférieures à ce nombre</i> )	24h
Quartile 3 du nombre d'heures ( <i>25% des données sont supérieures à ce nombre</i> )	42h

En moyenne, les parents interrogés font garder leur enfant de moins de 3 ans 35h par semaine.

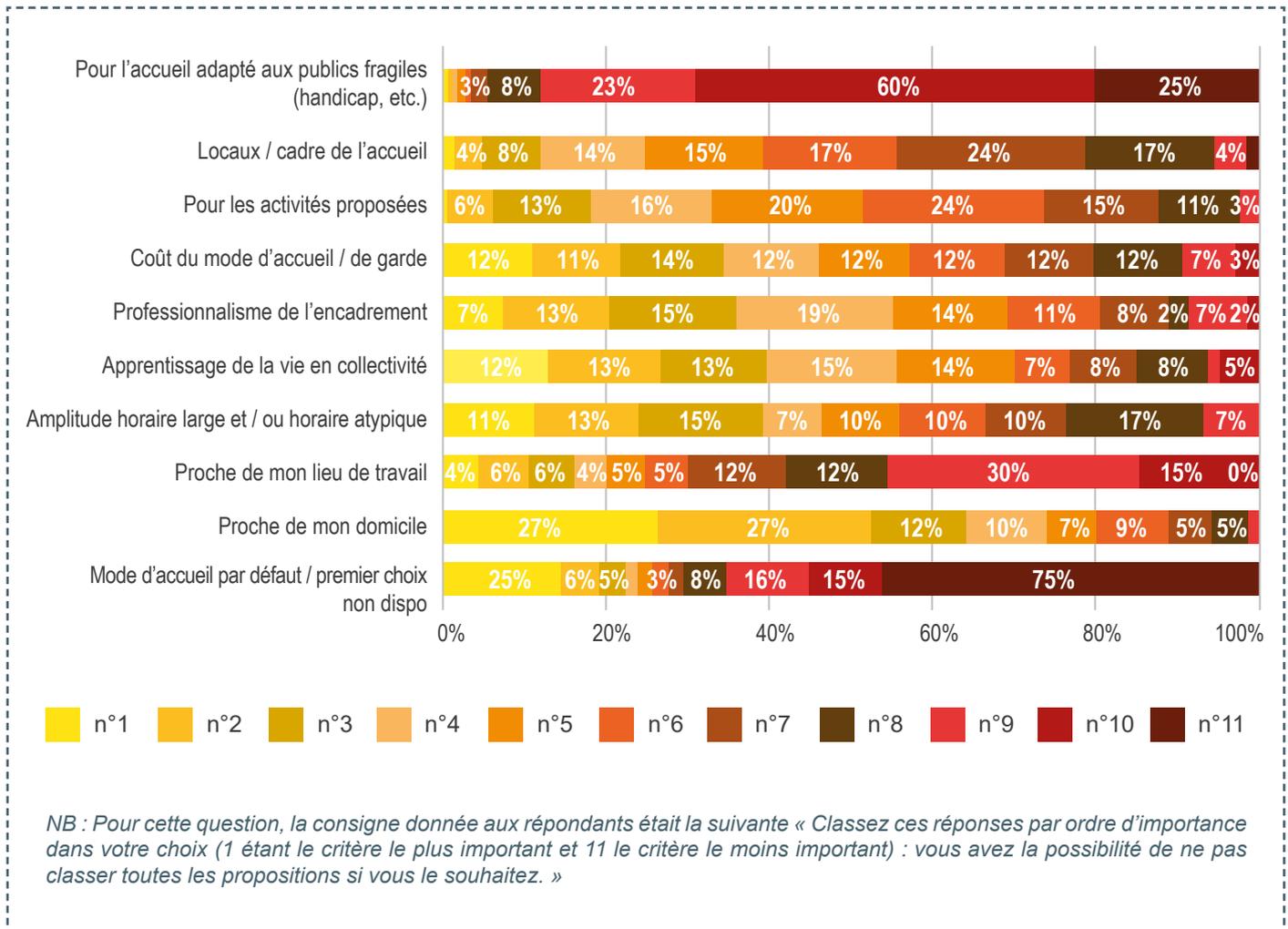
Un quart des parents interrogés font garder leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans plus de 42h par semaine.

*NB : Pour cette question, les valeurs « aberrantes » ont été supprimées (supérieur ou égal à 168h / semaine ou égal à 0h) et les très faibles volumes horaires qui ont des valeurs marginales, ont été convertis en heures hebdomadaires. Cette question est à interpréter avec précaution.*

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



## Q12. Pourquoi avez-vous choisi ce mode d'accueil / de garde ? (872 répondants)



27% des parents interrogés ont indiqué avoir principalement (première position) choisi leur mode d'accueil en raison de la proximité avec le domicile. Si l'on considère les trois premiers critères comme décisifs dans le choix du mode d'accueil : 66% des familles interrogées ont tenu compte de la localisation du mode d'accueil pour faire leur choix.

En tenant compte des trois premières sélections des répondants : plus d'un tiers des parents ont jugé déterminante l'amplitude horaire du mode d'accueil (11% l'ont placée en 1<sup>er</sup> critère, 13% en 2<sup>e</sup> et 15% en 3<sup>e</sup>).

Plus d'un tiers également ont été attentifs à la socialisation de l'enfant (« apprentissage de la vie en collectivité »). Le coût du mode d'accueil ainsi que le professionnalisme de l'encadrement apparaissent aussi comme déterminants.

Parmi les autres critères évoqués pour le choix du mode d'accueil, de nombreux parents qui gardent leur enfant eux-mêmes évoquent un choix réfléchi, dans l'intérêt de l'enfant et dans l'intérêt de la relation parent-enfant. Certains parents énoncent aussi garder leur enfant du fait de leur absence d'activité professionnelle.

Pour les assistants maternels, le fait qu'ils offrent un cadre familial, adaptable au rythme de l'enfant et à ses spécificités – de santé notamment –, une plus grande flexibilité horaire et une relation individualisée entre le professionnel et les parents semblent peser grandement dans le choix des familles. Certains parents évoquent aussi la nécessité de prendre en compte les autres enfants de la famille : les assistants maternels et la garde à domicile permettent par exemple de combiner les gardes des jeunes enfants et des enfants plus âgés, déjà scolarisés.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



## Q12. Pourquoi avez-vous choisi ce mode d'accueil / de garde ?

En fonction du mode d'accueil actuel : Crèche ou Assistant(e) Maternel(le) (291 et 336 répondants)

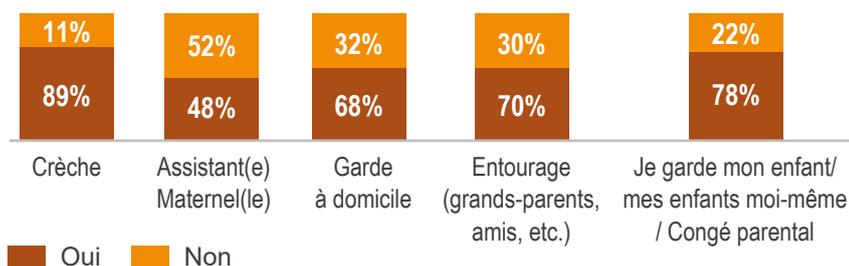
NUMÉRO DU CRITÈRE	1 <sup>ER</sup>	2 <sup>E</sup>	3 <sup>E</sup>	1 <sup>ER</sup>	2 <sup>E</sup>	3 <sup>E</sup>
	Crèche			Assistant(e) Maternel(le)		
Mode d'accueil par défaut/premier choix non dispo.	8%	2%	2%	35%	8%	9%
Proche de mon domicile	26%	19%	10%	34%	36%	13%
Proche de mon lieu de travail	5%	6%	3%	2%	6%	7%
Amplitude horaire large et/ou horaire atypique	6%	8%	11%	16%	17%	19%
Apprentissage de la vie en collectivité	30%	23%	18%	2%	6%	7%
Professionalisme de l'encadrement	10%	16%	15%	8%	11%	18%
Coût du mode d'accueil/de garde	13%	16%	18%	2%	5%	9%
Pour les activités proposées	1%	7%	17%	0%	7%	9%
Locaux/cadre de l'accueil	2%	2%	5%	1%	4%	10%
Pour l'accueil adapté aux publics fragiles	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Pour les répondants dont l'enfant est actuellement accueilli en crèche, les critères essentiels concernent l'apprentissage de la vie en collectivité pour 71% d'entre eux (30% le placent en critère principal, 23% en 2<sup>e</sup> et 18% en 3<sup>e</sup>), la proximité avec le domicile (55% d'entre eux), le coût du mode d'accueil ainsi que le professionnalisme de l'encadrement.

Pour les répondants dont l'enfant est actuellement accueilli par un assistant maternel, le choix semble s'être fait par défaut pour un tiers des répondants (35% l'ont indiqué en premier critère de choix). La proximité avec le domicile est valorisée par 83% des répondants et 52% d'entre eux valorisent l'amplitude horaire proposée dans ce mode d'accueil.

## Q13. Ce mode d'accueil était-il votre premier choix ?

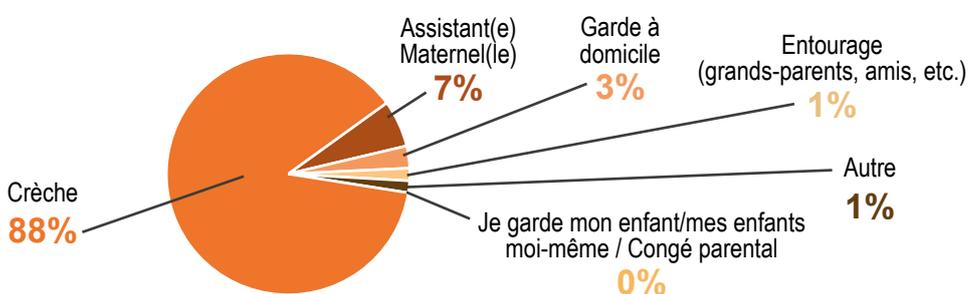
(871 répondants)



Ce sont les répondants ayant choisi un assistant maternel qui sont les plus mitigés quant au choix de ce mode d'accueil : 52% d'entre eux indiquent qu'il ne s'agissait pas de leur premier choix. 30% des répondants ont indiqué ne pas avoir choisi en premier lieu la garde par l'entourage.

## Q14. Quel était votre premier choix de mode d'accueil / de garde ?

(267 répondants)



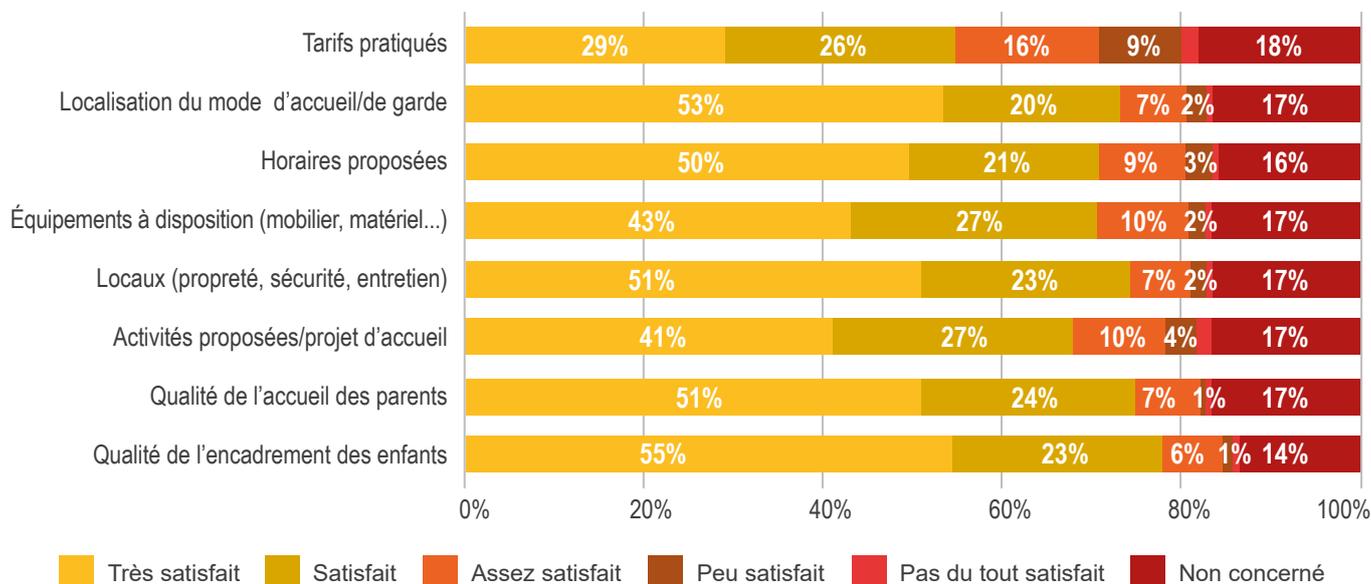
NB : Cette question était adressée aux répondants ayant répondu à « Non » à la Q13.

88% des répondants ayant indiqué n'avoir pas pu accéder à leur premier choix de mode d'accueil auraient préféré une place en accueil collectif.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



## Q15. Êtes-vous satisfait de ce mode d'accueil / de garde, au regard des critères suivants ? (870 répondants)



Plus de la moitié des répondants déclarent être très satisfaits de la localisation de leur mode d'accueil (53%) - la proximité étant un critère essentiel dans le choix de leur mode d'accueil, conformément aux résultats de la Q12 -, aux horaires proposés - l'amplitude horaire est déterminante pour 39% des répondants de la Q12 -, les locaux (51% des répondants sont très satisfaits), la qualité de l'accueil des parents ainsi que la qualité de l'encadrement. Le tarif proposé est le critère le moins satisfaisant d'après les répondants : moins d'un tiers (29%) déclarent en être très satisfaits. Le jugement reste néanmoins positif avec 9% « peu satisfait » et 2% « pas du tout satisfait ».

## Q15. Êtes-vous satisfait de ce mode d'accueil / de garde, au regard des critères suivants ?

En fonction du mode d'accueil actuel : Crèche ou Assistant(e) Maternel(le) (291 et 336 répondants)

	TRÈS SATISFAIT		SATISFAIT		ASSEZ SATISFAIT		PEU SATISFAIT		PAS DU TOUT SATISFAIT	
	Crèche	AM	Crèche	AM	Crèche	AM	Crèche	AM	Crèche	AM
Qualité de l'encadrement des enfants	59%	67%	31%	23%	6%	8%	3%	1%	0%	0%
Qualité de l'accueil des parents	56%	64%	32%	25%	10%	8%	1%	1%	0%	1%
Activités proposées ou projet d'accueil	50%	48%	36%	29%	10%	14%	2%	7%	1%	2%
Locaux	56%	64%	30%	26%	10%	6%	2%	2%	1%	0%
Équipements à disposition	48%	53%	36%	32%	13%	11%	2%	2%	0%	0%
Horaires proposés	47%	68%	31%	21%	16%	8%	4%	2%	0%	0%
Localisation du mode d'accueil	61%	67%	24%	22%	11%	7%	3%	3%	0%	1%
Tarifs pratiqués	37%	32%	31%	34%	19%	21%	11%	12%	2%	1%

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



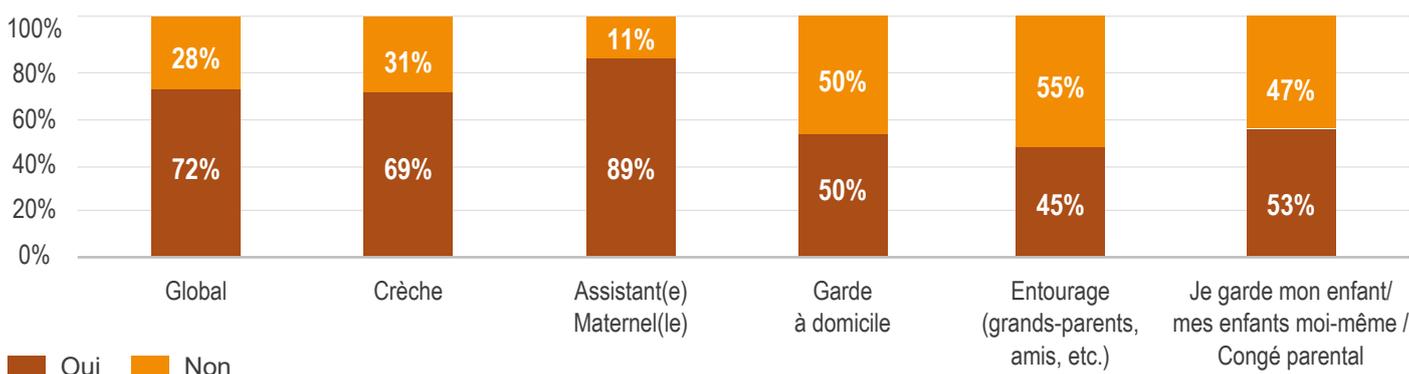
Deux tiers des parents dont l'enfant est accueilli par un assistant maternel déclarent être très satisfaits des horaires proposés (68%), de la qualité de l'encadrement des enfants (67%) ainsi que de la localisation (67%).

Les parents dont l'enfant est accueilli en crèche sont moins satisfaits des horaires proposés (47% déclarent être très satisfaits). En revanche, ils semblent plus satisfaits de la qualité des tarifs pratiqués (37% sont très satisfaits contre 32% pour les assistants maternels).

À noter que lorsqu'on observe l'ensemble des avis satisfaits (« Très satisfait » ou « Satisfait »), on remarque que l'écart sur l'appréciation des tarifs proposés est relatif (68% de parents émettent un avis positif sur les crèches et 66% pour les assistants maternels).

En revanche, pour les activités proposées ou le projet d'accueil, un écart se creuse : 86% des parents dont l'enfant est en crèche sont satisfaits (dont 50% de « très satisfaits ») contre 77% pour les parents dont l'enfant est accueilli par un assistant maternel (dont 48% de « très satisfaits »).

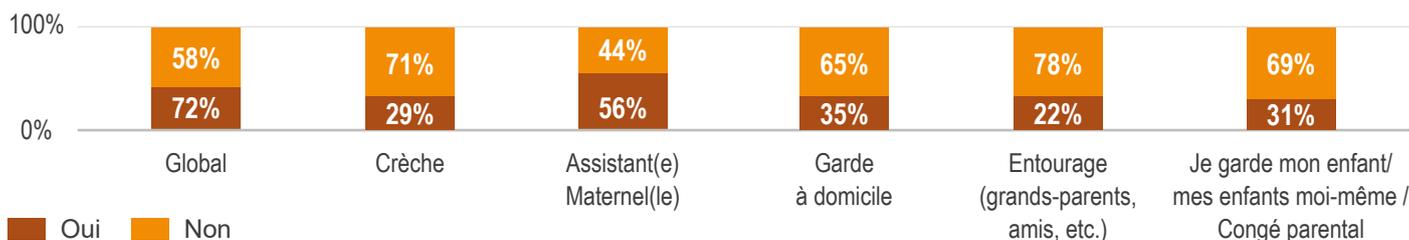
## Q16. Connaissez-vous les Relais d'Assistants Maternels (RAM) ? (870 répondants)



72% des répondants déclarent connaître les Relais d'Assistants Maternels. Cette proportion atteint 89% des parents ayant recours à un assistant maternel.

## Q17. Vous êtes-vous déjà rendu(e) dans un Relais d'Assistants Maternels ? (626 répondants)

NB : Cette question était proposée aux répondants ayant répondu « Oui » à la Q16.



Parmi les répondants connaissant les Relais d'Assistants Maternels, 42% d'entre eux déclarent s'y être déjà rendus. Cette proportion atteint 56% pour les parents ayant recours à un assistant maternel.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



## Q18. Pour quelle(s) raison(s) vous êtes-vous déjà rendu(e) dans un Relais d'Assistants Maternels ? (249 réponses exploitables)

De nombreux parents ont fréquenté le Relais d'Assistants Maternels au moment du choix de leur mode d'accueil. Le RAM faisant souvent office de guichet unique d'information sur les modes d'accueil : s'y rendre permet d'obtenir une information unique et globale sur l'ensemble des solutions existantes.

Pour d'autres parents, c'est le refus d'une place en crèche qui les a poussés à se rendre en relais.

Il s'agit alors pour ces parents, et pour ceux qui choisissent les assistants maternels volontairement, d'obtenir des informations nécessaires à l'embauche d'un assistant maternel.

La plupart des répondants ont obtenu une liste actualisée des assistants maternels à proximité en se rendant en RAM, ainsi que des premières informations générales sur le fonctionnement de l'embauche, du mode d'accueil ainsi que du rôle d'employeur.

Les portes ouvertes et journées de rencontre des assistants maternels sont des temps qui permettent parfois aux parents de découvrir les lieux et les professionnels.

Concernant plus spécifiquement les parents qui ont recours à un assistant maternel : certains s'y rendent régulièrement pour déposer et/ou aller chercher leur enfant quand celui-ci est sur place avec son assistant maternel.

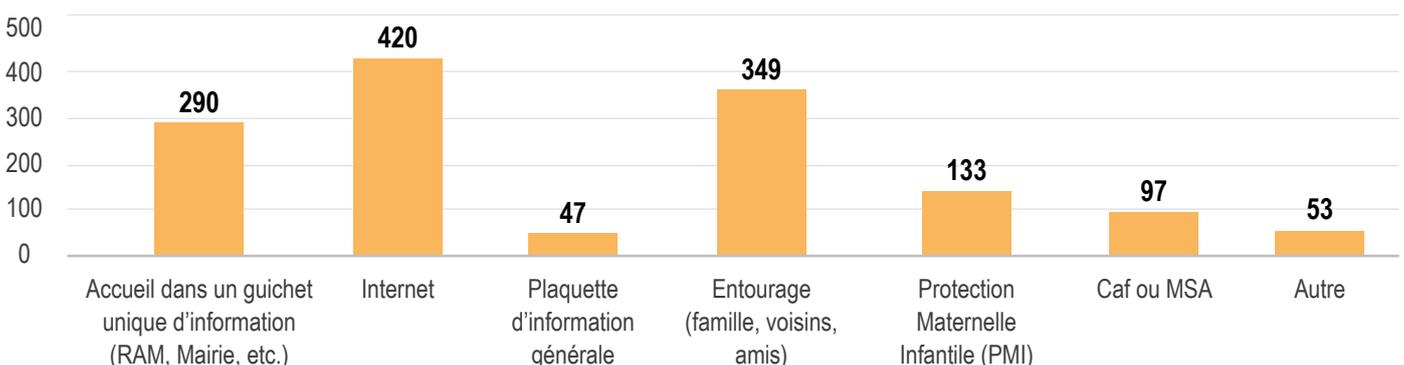
Les parents plébiscitent également les activités partagées parents-enfants et les moments festifs et ouverts organisés par les relais, comme les spectacles par exemple. Ils apprécient également les conférences et ateliers thématiques organisés en présence de professionnels.

Au-delà de ces activités, les parents ont recours aux relais comme supports et accompagnements dans leur rôle d'employeur : de la création et la formalisation du contrat d'embauche – parfois directement signé avec le RAM – jusqu'à la rupture du contrat.

Ce support intervient aussi régulièrement sur les questions tarifaires : calcul des congés payés, formalisation des fiches de paie, compréhension des indemnités, etc.

Le RAM joue parfois même un rôle de médiateur quand la relation assistant maternel-employeur devient conflictuelle. Il permet également de trouver des solutions d'urgence, quand les assistants maternels sont malades par exemple. Pour beaucoup de parents, il permet d'apporter une dimension collective et réglementaire à l'accueil individuel.

## Q19. Au moment de choisir votre mode d'accueil/de garde, quelle(s) source(s) d'information avez-vous utilisée(s) ? (869 répondants)



NB : Plusieurs réponses sont possibles pour cette question.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

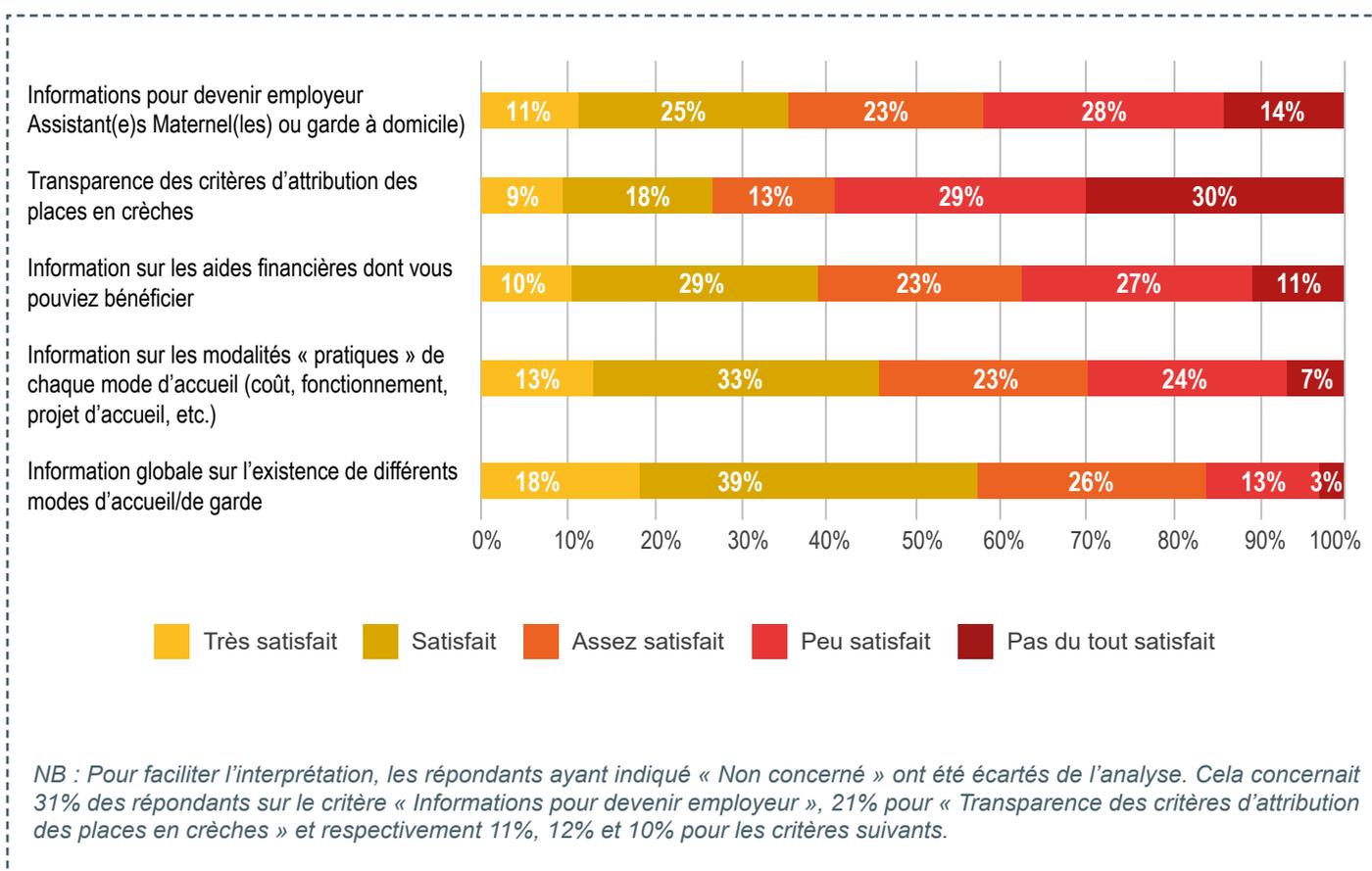


48% des répondants ont déclaré avoir cherché, au moment de choisir leur mode d'accueil, l'information sur internet. Ce canal d'information a été le seul utilisé par 18% des répondants.

40% des répondants se sont informés par le biais de leur entourage. L'influence de l'expérience vécue par l'entourage vient s'ajouter à l'influence de la propre expérience des parents (le mode d'accueil qu'ils ont côtoyé dans leur enfance ou l'expérience vécue avec un enfant plus âgé), mentionnée à plusieurs reprises dans « Autre ».

On trouve également dans « Autre » un certain nombre de parents ayant déclaré ne pas avoir eu besoin d'information, avoir démarché les modes d'accueil à proximité (géographique) ou encore s'être appuyés sur leur entreprise (crèches inter-entreprises notamment).

## Q20. Au moment de la recherche d'informations, avez-vous été satisfaits... ? (869 répondants)



18% des parents interrogés (hors parents s'étant déclarés « non concernés ») considèrent avoir été très bien informés sur les modes d'accueil existants.

A contrario, 30% ont indiqué ne pas être satisfaits du tout de la lisibilité des critères d'attribution des places en crèches. Le niveau de satisfaction est aussi assez peu élevé quant aux informations liées au rôle d'employeur.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



## Q21. Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en matière de mode d'accueil/de garde (pour votre/vos enfant(s) de moins de 3 ans)? (205 réponses exploitables)

Ce qui revient principalement dans les réponses des parents est le nombre insuffisant de places en crèches. Cela a été évoqué par plus d'un répondant sur trois – les crèches restant le mode d'accueil le plus plébiscité –.

La demande étant largement supérieure à l'offre, le manque de transparence des critères d'attribution des places en crèche devient une problématique récurrente.

Les parents expriment un sentiment d'injustice et d'incompréhension en faisant valoir leur situation personnelle. Derrière cette transparence des critères, il y a également un enjeu autour de la « prévision » ou non de l'attribution d'une place. Les répondants concernés expriment des difficultés à trouver un mode d'accueil « de secours » lorsqu'ils sont avertis de la non-attribution d'une place.

Certains parents demandent une uniformisation des critères d'attribution d'une crèche à l'autre ou d'une commune à l'autre : cela pourrait participer à une plus grande transparence.

La transparence passe aussi par une information plus accessible et plus lisible. Le manque d'information reste une problématique centrale en matière d'accueil du jeune enfant.

Les parents souhaitent un canal unique d'information pour se repérer dans la multitude de possibilités existantes : sous forme de site internet, de plaquette explicative, de simulateur de tarifs et d'aides, etc.

Il s'agit aussi sur ce canal unique de proposer une information actualisée : les répondants regrettent de ne pas avoir accès à un listing à jour des assistants maternels par exemple, ou encore de ne pas savoir en temps réel quelle micro-crèche a encore des places disponibles autour de chez eux.

Pour d'autres parents, perdus dans la masse d'information, il est même nécessaire de mettre en place un accompagnement avec la possibilité d'avoir un interlocuteur physique pour répondre aux questions. L'existence de guichets uniques à généraliser est évoquée : ils permettraient aux familles d'avoir un canal unique et donc un discours unique.

Certains répondants, notamment parmi ceux qui gardent eux-mêmes leurs enfants sont demandeurs de solution afin de trouver un mode d'accueil pour se dégager du temps pour leur recherche d'emploi.

*« Les places en crèche sont seulement réservées aux travailleurs. Il est difficile pour une personne qui recherche du travail de trouver une garde en temps partiel pour faciliter les démarches de recherche d'emploi. Je pense qu'il serait judicieux de permettre aux parents de déposer leurs enfants à la crèche lors des recherches d'emploi, à condition que cette personne soit inscrite à Pôle Emploi » (une femme avec deux enfants de moins de 3 ans et deux enfants entre 3 et 6 ans).*

Il existe de manière évidente une interdépendance entre modes d'accueil et activité professionnelle. Certains parents ont été contraints d'arrêter de travailler pour garder leur enfant.

*« J'ai fait ma demande trois fois quand j'étais enceinte et la demande a été refusée trois fois. Il n'y a pas de place de crèche. J'ai arrêté de travailler et je garde mes deux enfants. Le premier est à l'école maintenant et le deuxième, de 15 mois, est toujours avec moi à la maison » (une mère avec deux enfants de moins de 6 ans).*

Toujours contraints par l'activité professionnelle, il existe un enjeu autour des horaires des modes d'accueil, et notamment des crèches : les parents réclament, au-delà de crèches à horaires atypiques, une plus large amplitude horaire d'accueil avec notamment un accueil en fin de journée (jusque 19h par exemple), et d'autre part, une plus grande flexibilité en généralisant la possibilité de faire garder son enfant seulement quelques jours par semaine ou par demi-journées.

*« Favoriser des facturations et volumes horaires souples car beaucoup de parents ont des temps partiels ou horaires décalés et c'est dommage que ce soit à l'enfant de s'adapter aux horaires de crèches et non l'inverse » (une mère d'un enfant de moins de 3 ans)*

Pour certains parents, les coûts engendrés par les modes d'accueil deviennent réellement problématiques, malgré les aides versées. Beaucoup de parents regrettent les modes de calcul, notamment le fait que les aides ne soient pas toujours en lien avec les revenus actuels des parents.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



« Le manque de transparence sur les coûts est problématique tout comme les avances de frais importantes induites par certains modes d'accueil (prestations Caf versées a posteriori, crédit d'impôt récupéré en année n+1, etc.) » (un père de 2 enfants de moins de 3 ans et de 2 enfants de 6 à 12 ans).

De nombreux parents regrettent donc le manque de transparence quant aux coûts d'un mode d'accueil : beaucoup n'ont pas été en mesure d'avoir une estimation précise des différents coûts, en amont, avant l'inscription de leur(s) enfant(s), alors même que ce critère est essentiel pour certains répondants dans le choix de leur mode d'accueil.

Des parents continuent à ne pas comprendre le coût et à s'en étonner. C'est notamment le cas pour les parents employeurs qui regrettent le manque de lisibilité des salaires versés aux assistants maternels (détail de ce qui relève des coûts d'entretien par exemple, site Pajemploi pas toujours clair, etc.). Ce manque de transparence dans les salaires des assistants maternels entraînerait parfois des situations conflictuelles voire abusives.

L'accueil individuel ne serait pas le seul concerné par cette opacité tarifaire : de nombreux parents évoquent la même problématique pour les micro-crèches et ont le sentiment que ces structures fixent leurs tarifs librement et abusivement.

Concernant l'accueil individuel, le manque de transparence et de lisibilité semble exacerbé par l'utilisation de Pajemploi, pour lequel de nombreux dysfonctionnements sont remontés par les parents.

Les difficultés d'utilisation de Pajemploi s'ajoutent aux différentes contraintes liées au rôle d'employeur. De nombreux répondants indiquent qu'il s'agit d'une des raisons pour lesquelles l'accueil chez un assistant maternel est un choix par défaut. Les répondants sont demandeurs de solutions pour réduire la charge et les tensions liées à ce rôle. Certains décrivent une inversion des rôles : l'assistant maternel impose ses tarifs, forme les parents au rôle d'employeur, etc.

« Une structure (gratuite) qui permet de gérer, de nous aider dans la rédaction des contrats, pour la subtilité des congés, la fin du contrat, etc. » (une mère de deux enfants de moins de 3 ans et un enfant de 3 à 6 ans).

Le développement de structures alternatives, à mi-chemin entre individuel et collectif comme les MAM, est plébiscité par les parents. L'objectif est de pouvoir profiter des avantages de chaque type de mode d'accueil : relation individualisée avec l'enfant dans un cadre permettant toutefois la socialisation ou encore flexibilité horaire mais avec la possibilité d'avoir une continuité de garde en cas d'absence de l'assistant maternel.

« Cela enlève la relation d'argent et ça éviterait bien des malentendus. Et en plus, en cas d'absence de la nounou, il serait plus facile de trouver un remplacement temporaire » (une mère d'un enfant de moins de 3 ans).

Au-delà de ces structures, une alternative proposée par les parents serait d'« obliger les assistants maternels à fréquenter des RAM » afin d'augmenter les temps collectifs mais aussi de permettre une forme de surveillance. Des répondants remettent en cause le professionnalisme des assistants maternels. Il est néanmoins à noter que, malgré ces remarques, les parents ayant choisi un assistant maternel semblent finalement en être plutôt satisfaits. Les insatisfactions en lien avec les locaux d'accueil ou encore avec les repas par exemple concernent davantage les structures collectives.



# CONSULTATION DES ACTEURS DE LA PETITE-ENFANCE



La mise en œuvre de la **Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté** s'appuie sur une concertation entre les acteurs de terrain, à l'échelon régional, autour de quinze thématiques.

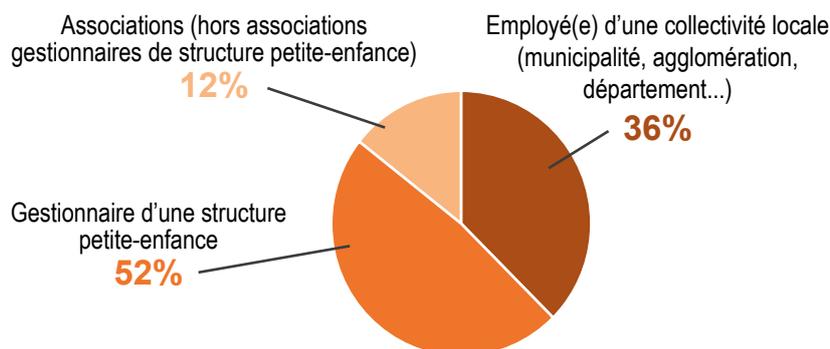
Dans le cadre du groupe thématique « Offre d'accueil du jeune enfant » pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et afin d'élaborer la feuille de route à horizon 2022, un questionnaire en ligne a été largement diffusé en décembre 2019 et janvier 2020 en s'appuyant sur le réseau partenarial des Caf afin de toucher tous les départements et des acteurs aux fonctions différentes.

Par cette consultation, la possibilité était donnée de s'exprimer sur cinq grands enjeux :

- Comment développer l'offre d'accueil en crèches ?
- Comment permettre la mixité sociale dans les crèches ?
- Comment développer l'« aller-vers » et accompagner les familles précaires vers un mode d'accueil ?
- Comment permettre l'accès de toutes les familles à l'accueil individuel ?
- Comment rendre transparents les critères d'attribution des places en crèches ?

Les réponses collectées auprès des acteurs du Rhône (69) ont été réutilisées dans le cadre du diagnostic du Schéma des Services aux Familles. A l'échelle départementale, on comptabilise **64 répondants** et **248 propositions**, recodées en **86 propositions uniques**, afin de limiter les récurrences.

## Fonction des répondants à la consultation Stratégie Pauvreté



## Consultation des coordinateurs petite-enfance

Existe-t-il un ou plusieurs Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sur votre territoire ?



Votre territoire se trouve-t-il sur le secteur Métropole ou Conseil Départemental ?



17 d'entre eux ont répondu et **98 suggestions** différentes ont été transmises.

Les coordinateurs assurent le déploiement, le pilotage, la communication et l'évaluation de la politique petite-enfance sur les territoires. Ils sont souvent considérés comme assurant un rôle d'interface entre les différents acteurs du territoire.

# CONSULTATION DES ACTEURS DE LA PETITE-ENFANCE



Si la diversité des modes d'accueil existants présente de nombreux avantages, des limites sont aussi identifiées. La principale concerne les **modalités financières**, aussi bien pour les familles que pour les professionnels. Pour l'accueil individuel celles-ci sont perçues comme trop lourdes, difficiles à appréhender, notamment pour les familles précaires, et les acteurs interrogés identifient le coût résiduel comme un frein. Les structures à mi-chemin entre accueil individuel et accueil collectif, telles que les crèches familiales ou les Maisons d'Assistants Maternels (MAM), sont présentées comme une alternative. Les modalités financières des crèches PSU apparaissent comme les plus simples pour les familles mais les gestionnaires regrettent la rigidité des financements : certains parlent notamment d'assouplir les règles liées au taux d'occupation afin de permettre l'accueil occasionnel, souvent privilégié par les familles précaires.

Concernant les micro-crèches PAJE, certains acteurs formulent des préconisations contraignantes afin de réduire les écarts de fonctionnement entre structures PAJE et structures PSU, notamment en matière d'implantation et de public accueilli. D'autres privilégient la piste de la complémentarité entre offre publique et privée et pensent que les micro-crèches sont adaptées pour l'accueil occasionnel et d'urgence de familles précaires, qui nécessitent souvent un accompagnement renforcé.

Un constat est partagé pour tous les modes d'accueil : il est nécessaire de **former davantage les professionnels à l'accueil de publics fragiles**. On parle notamment du handicap et de la nécessité d'adapter les structures à l'accueil d'enfants handicapés.

Il s'agit également des familles précaires, souvent éloignées de l'emploi. Pour celles-ci, il s'agit de renforcer l'accompagnement FEPEM par exemple pour favoriser leur recours à l'accueil individuel. Il s'agit aussi **d'assouplir le label AVIP** – notamment en ce qui concerne la part de places à réserver à ce dispositif ou le partenariat avec France Travail – afin que celui-ci se développe plus largement.

La manière dont les places, en crèches comme dans les autres modes d'accueil, sont attribuées apparaît comme un **levier fort pour créer de la mixité**.

Ainsi, pour atteindre la transparence dans l'attribution des places en crèches, qui constitue un sujet essentiel de la Stratégie Pauvreté, la communication sur les critères appliqués n'apparaît que comme un premier pas. Celle-ci doit être complétée par un travail de réflexion partagée intégrant par exemple des représentants de l'accueil individuel ou des parents directement. Sur ce sujet, des propositions contraignantes sont évoquées avec notamment comme proposition centrale de simplifier le système de pondération afin de le rendre lisible et

**de l'uniformiser à l'échelle du territoire**. Différentes échelles sont citées : communale, départementale avec le soutien réglementaire des Caf, ou nationale.

**L'information des familles et des professionnels** sur les critères d'attribution des places mais plus globalement sur l'existant apparaît comme un enjeu fort.

Cette information doit permettre de valoriser l'existant, notamment l'offre d'accueil individuel. Il s'agit par exemple d'actualiser régulièrement les places disponibles des assistants maternels.

Il s'agit également de rendre cette information lisible et compréhensible de tous, et notamment des familles précaires. La centralisation de cette information doit aussi être possible : ainsi la piste d'un site internet unique ou celle de guichets uniques d'information sur les territoires sont privilégiées. Par ailleurs, **la notion d'« aller-vers »** est évoquée avec la volonté de réaliser une information aux familles dès la maternité ou en s'appuyant sur les acteurs et structures de proximité.

Au-delà de la communication, l'existant est valorisé par des propositions autour de la **mutualisation de ressources existantes et la mise en place de partenariats à l'échelle locale**.

Il s'agit notamment, pour les familles précaires, de s'appuyer sur la PMI, les travailleurs sociaux, le personnel éducatif, de santé, les structures d'animation de la vie sociale ou encore les acteurs de l'insertion, afin d'initier un travail de détection, d'information et d'orientation des familles vers un mode d'accueil. Il s'agit également d'engager un travail d'accompagnement allant au-delà du mode d'accueil : soutien à la parentalité ou encore actions d'insertion. Il est possible, à cette fin, d'imaginer l'intervention sur ces sujets de professionnels mutualisés entre plusieurs structures.

Pour finir, un constat émanant plutôt des coordinateurs petite-enfance porte sur la nécessité de **conduire des diagnostics, des analyses des besoins sociaux et d'évaluer** l'existant. L'objectif serait que ce diagnostic soit conduit de manière partagée, avec une entrée territoriale et en réalisant des focus sur les publics fragiles.

Le soutien des institutions et la mise en place d'un réseau de coordinateurs peuvent être envisagés à cette fin.





# 1 - DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

## 1.1 - Soutenir l'offre d'accueil individuel et collectif

### PE 1.1.1 - SOUTENIR L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

#### DIAGNOSTIC

- Baisse de l'effectif général d'assistants maternels et situation d'alerte sur certains territoires ayant une forte proportion d'assistants maternels en âge de partir à la retraite.
- Baisse de l'activité des assistants maternels.
- Baisse de l'attractivité des assistants maternels.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'accueil individuel (assistants maternels) constituant une part essentielle de l'offre d'accueil, la baisse de l'activité conjuguée à la baisse de l'effectif accroît les difficultés d'accès à l'emploi pour les parents.
- L'enjeu est à la fois de promouvoir le métier d'assistant maternel auprès des nouveaux parents, de susciter de l'intérêt pour ce métier de la petite-enfance et de pallier la diminution du nombre d'assistants maternels. Certains territoires sont caractérisés par la prépondérance de l'accueil individuel dans l'offre d'accueil, conjuguée à une forte proportion d'assistants maternels en âge de partir à la retraite : ces territoires sont dans une situation critique de perte de capacité d'accueil qu'il faut tenter de compenser.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

➔ Tous les territoires avec une vigilance accrue sur les territoires les plus faiblement dotés en modes d'accueil, notamment les 7 communes définies comme très prioritaires (Villefranche-sur-Saône, Lyon 8<sup>ème</sup> limité au périmètre Cité Educative, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, St-Fons et Givors) et les territoires qui connaissent une décroissance rapide des effectifs d'assistants maternels.

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Direction Santé PMI Métropole
- ➔ Conseil Départemental
- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Collectivités locales volontaires

#### ACTION 1

##### Actions de promotion du métier d'assistant maternel :

- ➔ Maintenir la semaine annuelle des assistants maternels.
- ➔ Créer une journée des Relais Petite-Enfance (RPE)\*.
- ➔ Développer des vidéos de promotion.
- ➔ Réaliser une campagne Métropole de Lyon / Conseil Départemental de promotion du métier.
- ➔ Créer un flyer Caf qui récapitule les aides financières mobilisables auprès de différentes institutions pour le recours à un assistant maternel.
- ➔ Rassurer les parents sur les risques associés à une crise sanitaire en accompagnant les assistants maternels.

#### ACTION 2

##### Actions de lutte contre le chômage et la sous-activité :

- ➔ Relancer les initiatives en lien avec France Travail sur les territoires fragilisés, afin de favoriser l'emploi des assistants maternels.
- ➔ Mobiliser la formation continue relative à la préparation aux entretiens avec les familles.
- ➔ Modifier le projet des Relais Petite-Enfance (RPE) et intégrer ces thématiques dans les Conventions Territoriales Globales (CTG) nouées entre les collectivités locales et la Caf.
- ➔ Poursuivre le groupe de travail RPE.
- ➔ Réaliser une analyse croisée des données statistiques sur l'activité des assistants maternels, issues des fichiers France Travail, Caf, PMI et Observatoire des emplois de la famille.

#### ACTION 3

##### Actions à destination des territoires marqués par une forte proportion d'assistants maternels de plus de 60 ans :

- ➔ Prendre en compte la problématique et les pistes de résolution dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG).
- ➔ Intégrer dans les missions du Relais Petite Enfance (RPE)

\* Les Relais d'Assistants Maternels (RAM) sont renommés Relais petite-enfance (RPE) conformément au projet de loi pour l'accélération et la simplification de l'action publique de 2020.

# I-DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

## PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Relais petite-enfance (RPE)
- ➔ DIRECCTE et PAJEMPLOI
- ➔ Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) et Particulier Emploi
- ➔ France Travail
- ➔ Guichets uniques/ Points information petite-enfance

## RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf
- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Conseil départemental
- ➔ Ressources humaines FEPEM et IPERIA (Plateforme nationale de professionnalisation de l'emploi à domicile)

### ACTION 4

#### Actions à destination des Relais Petite-Enfance (RPE) :

- ➔ Créer un groupe de travail visant à identifier les territoires qui sont sur-couverts pour envisager une conversion totale ou partielle en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).
- ➔ Intervenir sur ceux qui sont sous-couverts - au regard du public potentiel - pour améliorer la fréquentation.

#### Actions à destination des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) :

- ➔ Promouvoir l'accès à la formation certifiée travailler en Maison d'Assistants Maternels pour les assistants maternels souhaitant créer une MAM.
- ➔ Proposer à chaque MAM un temps d'échange visant à prévenir les difficultés de collaboration entre assistants maternels et avec les parents et faciliter l'accès à la formation continue.
- ➔ Conseil Départemental : Mettre en place un évènement partenarial régulier de soutien et de coordination en direction des MAM.

### ACTION 5

#### Actions à destination des assistants maternels en activité :

- ➔ Promouvoir le développement de l'analyse de la pratique dans les Relais petite-enfance.
- ➔ Permettre l'accès ciblé à des formations qualifiantes sur des parcours innovants créés par IPERIA (Plateforme nationale de professionnalisation de l'emploi à domicile) dans le cadre du mandat délégué par la branche des assistants maternels du particulier employeur.
- ➔ Conseil Départemental : Accompagner et valoriser les pratiques professionnelles à l'occasion de rencontres d'assistants maternels autour de l'actualité professionnelle. Valoriser également les projets des territoires, les outils et les ressources professionnels proposés sur le site Internet du Conseil Départemental.
- ➔ Conseil Départemental : Mettre en place une charte de l'accompagnement à l'agrément d'assistant maternel, co-construite avec les assistants maternels, les RPE et les services PMI.

### ÉCHÉANCES

- ➔ Actions 1, 2 et 5 : Durée du SDSF
- ➔ Actions 3 et 4 : 2021

## RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

### ➔ Modération de la baisse de l'effectif et de la sous-activité

- Nombre d'assistants maternels en activité
- Évolution du nombre d'heures de travail des assistants maternels
- Taux de couverture en Relais Petite-Enfance (RPE)
- Nombre d'assistants maternels ayant participé au moins une fois à une action proposée par les RPE
- Évolution de la part de parents d'enfants de moins de 3 ans ayant recours à un assistant maternel
- Nombre de partenariats avec des antennes locales de France Travail

### ➔ Émergence de solutions d'accueil alternatives sur les territoires qui concentrent une forte proportion d'assistants maternels âgés

- Taux d'évolution de la part d'assistants maternels de plus de 60 ans par territoire

# 1-DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

## 1.1 - Soutenir l'offre d'accueil individuel et collectif

### PE 1.1.2 - SOUTENIR L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF

#### DIAGNOSTIC

- Déséquilibre territorial au détriment de l'Est de la Métropole avec notamment un manque d'Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) en PSU - proposant des tarifs contrôlés -.
- Déficit de l'offre sur les territoires à faible densité de population au Nord-Ouest du Conseil Départemental.
- Implantation de micro-crèches PAJE dans certains territoires où le profil des habitants n'est pas adapté à ce type d'offre.
- Faible fréquentation des EAJE sur certains territoires qui manquent pourtant de places, traduisant une inadéquation de l'offre avec la demande.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'accueil collectif ne constitue qu'une part de l'offre d'accueil, mais c'est sur cette part que reposent les principaux leviers d'action des institutions départementales.
- L'enjeu est de contribuer au renforcement de la capacité d'accueil, en particulier dans les territoires faiblement équipés en offre d'EAJE PSU de l'Est de la Métropole.
- L'enjeu est également d'ajuster les organisations pour que la nature et la qualité des services soient adaptées aux besoins spécifiques de chaque territoire, en tenant compte des impératifs en termes de qualité environnementale et de santé publique.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous les territoires.

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Co-pilotage Caf du Rhône, Métropole de Lyon et Conseil Départemental du Rhône

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Collectivités locales employeurs des coordinateurs
- ➔ Gestionnaires d'Eaje

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- Ressources humaines :
  - ➔ Métropole de Lyon
  - ➔ Conseil départemental du Rhône
  - ➔ Caf du Rhône

#### ACTION 1

##### Actions à destination des porteurs de projet :

- ➔ Mettre en place un portail numérique pour les porteurs de projets par la Caf du Rhône et étudier la possibilité d'une mutualisation des données et du traitement administratif avec les PMI.
- ➔ Maintenir les Groupes d'Appui Technique (GAT) réunissant le porteur de projet, les représentants de la PMI, de la collectivité locale concernée et de la Caf du Rhône afin d'analyser conjointement les caractéristiques du nouvel équipement.
- ➔ Renforcer les rencontres régulières Caf/PMI pour échanger sur les projets innovants.
- ➔ Conseil Départemental : Mettre à jour le cadre de référence départemental et élaborer une charte de qualité des implantations des lieux d'accueil collectif.

#### ACTION 2

##### Actions à destination des professionnels :

- ➔ Relancer des actions de conseil technique sous forme d'ateliers au bénéfice des professionnels.
- ➔ Intervenir de manière ciblée sur les EAJE dont les taux d'occupation sont faibles au regard de la demande.
- ➔ Participer à la formation continue des Coordinateurs territoriaux petite-enfance.

#### ACTION 3

##### Actions à destination des usagers :

- ➔ Définir une procédure de coopération Caf/PMI dans le traitement des dysfonctionnements autour de la qualité d'accueil, signalés par les parents ou les professionnels, pouvant prendre la forme de visites conjointes.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2021-2022 ➔ Action 2 : Durée SDSF ➔ Actions 3 : À partir de 2021

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

##### ➔ Amélioration de la cohérence dans l'instruction des nouveaux projets

- Questionnaire à destination des porteurs de projet sur le processus de création de nouveaux Eaje
- ➔ **Émergence de nouveaux services petite-enfance dans les 7 communes définies comme très prioritaires (Villefranche-sur-Saône, Lyon 8<sup>ème</sup> limité au périmètre Cité Éducative, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, St-Fons et Givors)**
- Évolution du taux d'occupation des EAJE dans les territoires prioritaires
- Taux d'évolution du nombre de places en EAJE (PSU/PAJE) dans les 7 territoires les plus prioritaires (Villefranche-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Lyon 8<sup>ème</sup> Cité éducative, St-Fons, Givors)

# 1-DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

## 1.2 - Améliorer l'information et la place des parents dans les modes d'accueil

### PE 1.2.1 - AMÉLIORER L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES PARENTS VERS LES MODES D'ACCUEIL

#### DIAGNOSTIC

- D'après l'enquête conduite auprès des familles, les parents d'enfants de moins de 3 ans ont avant tout besoin d'une amélioration de l'offre d'information et d'orientation autour des solutions petite-enfance existantes. Certains territoires ne disposent pas encore d'un lieu dédié à l'information petite-enfance.
- Dans certains territoires, les Relais Petite-Enfance (RPE) contribuent partiellement à cette mission. Lorsque ces lieux existent, on observe une forte hétérogénéité de leurs missions - certains se limitant aux inscriptions pour de l'accueil régulier en crèche par exemple-, de la qualification de leurs personnels ou encore des amplitudes d'ouverture au public. Plus généralement, on observe une méconnaissance de certains éléments d'information sur les dispositifs petite-enfance dans certaines situations (séparation, publics pauvres ou en insertion, deuil, handicap, etc.).
- L'offre de services numérique existante est riche mais manque de notoriété.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'ambition est de développer un ensemble de services permettant aux parents de se repérer entre les différentes solutions d'accueil du jeune enfant.
- La démarche doit concerner plusieurs canaux d'information : internet, messages ciblés, lieux d'information de proximité, information en lien avec les équipes de PMI.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Les communes dotées de Points Info Petite-enfance
- ➔ Relais Petite-Enfance

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Collectivité locales
- ➔ Relais Petite-Enfance
- ➔ Services PMI
- ➔ Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Ressources humaines de la Caf du Rhône
- ➔ Relais Petite-Enfance

#### ACTION 1

- ➔ Réfléchir à la complémentarité et à la coordination des informations sur les services petite-enfance et améliorer les compétences des professionnels concernés.
- ➔ Conseil Départemental : Réfléchir à la complémentarité et à la coordination des informations sur les services petite-enfance avec le projet des Maisons du Rhône à labelliser Maisons France Services.

#### ACTION 2

- ➔ Développer le site internet Monenfant.fr avec refonte des modalités d'inscription des assistants maternels.

#### ACTION 3

##### Actions à destination des Relais Petite-Enfance :

- ➔ Accompagner une évolution des missions dans le cadre des directives nationales.
- ➔ Étudier la faisabilité d'une mutualisation des services au public (permanence téléphonique, point info) en particulier dans les zones de faible densité géographique.

#### ACTION 4

- ➔ Déployer le parcours « Arrivée de l'enfant » de la branche famille avec la Cpm et les partenaires relais pour les familles.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ À partir de 2021, selon l'évolution des orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf) sur les lieux d'information et les Relais Petite-Enfance.

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

##### ➔ Amélioration du vécu des usagers

- Satisfaction des parents vis à vis de l'information autour des modes d'accueil

##### ➔ Montée en compétence des personnels impliqués dans les points information petite-enfance

- Nombre de professionnels ayant suivi une formation

##### ➔ Mutualisation des services

- Réalisation d'une étude de faisabilité sur la mutualisation des services
- Nombre de services mutualisés dans les zones de faible densité géographique

# 1-DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

## 1.2 - Améliorer l'information et la place des parents dans les modes d'accueil

### PE 1.2.2 - SOUTENIR LA FONCTION D'EMPLOYEUR D'ASSISTANTS MATERNELS

#### DIAGNOSTIC

• Pour les parents envisageant le recours à un assistant maternel, la réglementation reste particulièrement complexe. La principale difficulté observée porte sur les compétences à mobiliser pour devenir employeur, en particulier la compréhension de la convention collective et l'établissement du contrat de travail.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- La principale piste de travail porte sur une expérimentation autour du recours à un tiers-aidant pour le parent employeur ; un tiers-aidant qui pourrait accomplir pour le compte du parent des formalités administratives ou des déclarations sociales liées à l'emploi de l'assistant maternel.
- Le recours à un mandataire est possible pour un employé de maison ou une garde d'enfant à domicile mais la réglementation actuelle ne permet pas son utilisation pour l'emploi d'un assistant maternel.
- L'objectif est d'obtenir des pouvoirs publics la possibilité d'expérimenter cette solution intermédiaire au profit de parents n'ayant pas les compétences administratives pour être employeur d'un assistant maternel.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous les territoires

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Services PMI
- ➔ Direccte
- ➔ Relais Petite-Enfance
- ➔ Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf)
- ➔ Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Ressources humaines Caf et Direccte.

#### ACTION 1

- ➔ Relancer l'étude de faisabilité sur la possibilité d'une solution de facilitation administrative pouvant s'appuyer sur les Relais Petite-Enfance ; si l'expérimentation est positive, se référer à l'Axe 2 « Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité ».

#### ACTION 2

- ➔ Lancer une collaboration avec la Direccte pour développer des outils - comme cela a été le cas dans d'autres départements - tels que des contrats-types en particulier pour les Contrats à Durée Déterminée (CDD), des modules de calcul des congés payés, des Foires aux Questions (FAQ).

#### ÉCHÉANCES

- ➔ À partir de 2021.

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Expérimentation de solutions à la fonction d'employeur d'assistants maternels**
  - Accord des tutelles pour une expérimentation
  - Mise en œuvre d'une expérimentation de type Mandatement

# 1-DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

## 1.2 - Améliorer l'information et la place des parents dans les modes d'accueil

### PE 1.2.3 - FAVORISER LA PLACE DES PARENTS DANS LES LIEUX PETITE-ENFANCE

#### DIAGNOSTIC

- Les parents sont les premiers concernés par l'accueil de leurs enfants dans les modes d'accueil. Leur implication au sein des établissements contribue à la fois à la coéducation et à la coopération parents-professionnels autour des enfants. Dans certaines structures, ils sont aussi administrateurs, employeurs et gestionnaires ; ils contribuent alors aux côtés des partenaires à la prise en charge des jeunes enfants.
- La fonction de « gestionnaire petite-enfance » reste complexe et demande des compétences dans des champs variés. Les parents bénévoles s'impliquant pour quelques années dans la gestion associative ont besoin d'un soutien tout au long de leurs mandats ainsi que d'une offre de formation continue. Ils ont également besoin d'interventions rapides et concertées en situation de crise.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Un programme de soutien et de formation continue des gestionnaires bénévoles est mis en œuvre depuis plusieurs années par l'ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels) Rhône, financé par la Caf du Rhône dans le cadre de la démarche IDA.

Informier-Détecter-Accompagner (IDA) est un programme national de soutien aux EAJE en difficulté et de prévention des fermetures de places développé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf). Une partie de ce programme est pris en charge par l'ACEPP Rhône via deux volets : une partie préventive est proposée sous forme d'actions de sensibilisation pour les administrateurs bénévoles en inter-EAJE et l'autre est destinée aux situations de crise de gestion et se réalise en intra-EAJE.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous les territoires

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ ACEPP Rhône
- ➔ Caf du Rhône en coordination avec les services PMI de la Métropole et du Conseil Départemental
- ➔ Les collectivités locales

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Les associations portées par des bénévoles

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financement de la Caf du Rhône et Collectivités locales
- ➔ Ressources humaines ACEPP Rhône

#### ACTION 1

##### Action à destination des parents :

- ➔ Favoriser l'implication des parents dans les établissements d'accueil petite-enfance pour développer la coéducation dès la petite-enfance.

#### ACTION 2

##### Action à destination des gestionnaires :

- ➔ Contribuer au maintien des EAJE gérés par des parents bénévoles en s'appuyant sur l'action préventive et curative de l'ACEPP Rhône ; avec une vigilance accrue pour les associations portant plus d'un seul EAJE ou bien très isolées.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ À partir de 2020 (reconduction).

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

##### ➔ Soutien aux parents gestionnaires bénévoles

- Nombre d'EAJE ayant traversé avec succès une crise avec appui extérieur via Fonds Publics et Territoires (FPT)

# 1-DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

## 1.3 - Réduire les inégalités territoriales

### PE 1.3.1- RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES EN ZONE URBAINE

#### DIAGNOSTIC

- Le diagnostic fait clairement apparaître un déséquilibre territorial en matière de couverture en offre d'accueil. Pour la Métropole de Lyon, c'est nettement le croissant situé à l'Est de Lyon qui manifeste un sous-équipement, à quelques exceptions près.
- Plusieurs communes se distinguent par un fort retard en offre d'accueil cumulé avec d'autres facteurs fragilisant comme la part d'enfants en situation de pauvreté et une forte croissance démographique : Vaulx-en-Velin, St-Fons, Vénissieux, Givors, Rillieux-la-Pape ainsi qu'une partie du 8ème arrondissement de Lyon correspondant au périmètre de la Cité Éducative. Dans les territoires du Conseil départemental, Villefranche-sur-Saône présente la même combinaison.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Le principe est d'obtenir une validation inter-institutionnelle pour l'établissement d'une liste de 7 territoires très prioritaires - « Top 7 » - afin d'y concentrer les ressources des partenaires.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

→ Les territoires et particulièrement les zones urbaines

#### PILOTAGE / COORDINATION

→ Caf du Rhône

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

→ Métropole  
→ Conseil Départemental  
→ Partenaires du Schéma des Services aux Familles  
→ Porteurs de projets

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

→ Métropole  
→ Conseil Départemental  
→ Partenaires du Schéma des Services aux Familles  
→ Porteurs de projets  
→ Financement via l'investissement de la Caf

#### ACTION 1

##### Actions à destination des territoires :

- Instituer une nouvelle catégorie de territoires prioritaires : le Top 7
- Mettre à jour la liste des territoires éligibles aux subventions de la Caf du Rhône pour les micro-crèches PAJE en ajoutant des territoires manifestant une saturation de l'offre d'accueil

#### ACTION 2

##### Action à destination des équipements petite-enfance :

- Veiller à ce que les solutions d'accueil soient adaptées aux besoins des publics du territoire.

#### ÉCHÉANCES

- Durée du Schéma des Services aux Familles.

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

##### → Adaptation de l'offre d'accueil

- Mise à jour des territoires prioritaires
- Nombre de places PSU + PAJE créées en Quartiers Prioritaires

# 1-DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

## 1.3 - Réduire les inégalités territoriales

### PE 1.3.2- RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES EN ZONE DE FAIBLE DENSITÉ DÉMOGRAPHIQUE

#### DIAGNOSTIC

Certains territoires conjuguent :

- une faible densité limitant la pertinence de services petite-enfance fixes ;
- des difficultés de transport ;
- un non-transfert de compétences aux EPCI limitant les ressources municipales mobilisables : l'accès aux services petite-enfance est complexe pour les familles.

Le recours et le développement de services petite-enfance itinérants et multi-fonctions, soutenus par des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pourraient constituer une amélioration.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Dans les secteurs de faible densité, il n'est pas possible de mettre en œuvre des services petite-enfance de proximité dans chaque village. Des alternatives sont envisageables, sous formes itinérantes. La viabilité économique de ces services repose obligatoirement sur des financements pluri-communaux, mais un partenariat entre petites communes est particulièrement difficile à conclure, et surtout à stabiliser dans le temps.
- La condition de réussite d'un service petite-enfance itinérant peut passer par le transfert de compétences à un EPCI.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

➔ Parents et assistants maternels, principalement des territoires du Nord Ouest du Conseil départemental

#### PILOTAGE / COORDINATION

➔ Conseil Départemental  
➔ MSA Ain-Rhône dans le cadre de la Charte territoriale  
➔ Caf du Rhône

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

➔ Collectivités locales (EPCI et communes)

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

➔ Financements : Caf du Rhône et EPCI  
➔ Ressources humaines : Caf du Rhône

#### ACTION 1

- ➔ Soutenir les cofinancements intercommunaux pour le développement de services petite-enfance itinérants et de mutualisation des accueils périscolaires et extrascolaires, avec le soutien de la MSA Ain-Rhône.
- ➔ Étudier la faisabilité d'une offre de transport inter-villages adaptée aux jeunes enfants.

#### ACTION 2

##### Actions à destination des Relais Petite-Enfance (RPE) :

- ➔ Développer ces services là où ils manquent, et maintenir les sur-financements sur les coûts liés aux déplacements.
- ➔ Renforcer leurs missions d'observatoire au profit des élus, d'orientation des familles, de développement des partenariats et de promotion des territoires, avec le soutien de la MSA Ain-Rhône.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ À partir de 2022.

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Développements de services petite-enfance adaptés aux territoires**
  - Nombre de services mutualisés dans les zones de faible densité

## 2 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique

### 2.1 - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique

#### PE 2.1.1 - ACCOMPAGNER LES FAMILLES EN SITUATION DE TRÈS GRANDE FRAGILITÉ

##### DIAGNOSTIC

Les travaux issus de la Stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté mettent en lumière la nécessité d'accroître la coordination des institutions au profit de publics issus de l'errance, victimes de violences ou primo-arrivants. Le préalable à ces démarches est d'aller vers et d'établir les conditions permettant l'établissement d'une relation de confiance.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'objectif est de développer nos partenariats avec les opérateurs spécialisés (Agir Tous pour la Dignité Quart Monde, Armée du salut, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), Violences Intra Familiales Femmes Informations Libertés (VIFFIL), Croix Rouge Française, etc.) afin que leur prise en charge puisse intégrer une offre de soutien à la parentalité, de découverte de la vie en collectivité pour les enfants, mais aussi de solutions d'accueil adaptées aux besoins de ces publics. Au-delà des opérateurs spécialisés, des partenariats avec les acteurs de la petite-enfance qui développent ces démarches permettraient un travail inter-sectoriel entre des professionnels qui se connaissent peu. Cela permettrait aussi pour les familles concernées de faire le lien vers des structures de droit commun.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Publics issus de l'errance, en particulier les mamans avant et après la naissance
- ➔ Publics accueillis en hébergement d'urgence
- ➔ Primo-arrivants
- ➔ Parents mineurs
- ➔ Femmes victimes de violences

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Services PMI
- ➔ ARS
- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Collectivités locales volontaires

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Opérateurs spécialisés
- ➔ Gestionnaires de lieux d'hébergement d'urgence
- ➔ Lieux d'accueil de jour
- ➔ ARTAG
- ➔ Collectivités locales volontaires

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Moyens humains : ARS, Services PMI, Caf du Rhône et opérateurs spécialisés

##### ACTION 1

- ➔ Soutenir les initiatives des opérateurs spécialisés dans la mise en œuvre de lieux conjuguant possibilité de prendre en charge des adultes dans leur démarche d'insertion et solutions facilitant l'accueil de jeunes enfants.

##### ACTION 2

- ➔ Se rapprocher des gestionnaires de Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) afin de faciliter l'accès à des solutions d'accueil petite-enfance et de soutien à la parentalité, adaptées aux résidents.

##### ACTION 3

###### Action à destination des gens du voyage :

- ➔ Maintenir une offre d'accueil petite-enfance sur les aires d'accueil.

##### ACTION 4

###### Action à destination des équipements petite-enfance :

- ➔ Accompagner le déploiement des actions petite-enfance et parentalité auprès des familles en situation de précarité par des structures petite-enfance itinérantes (EAJE, Ludothèque ou Lieux d'Accueil Enfants-Parents itinérants).

##### ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles.

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

###### ➔ Actions, projets ou services petite-enfance conçus pour les publics en grande précarité

- Nombre d'actions petite-enfance conçues pour les publics en grande précarité
- Nombre de partenaires spécialisés dans la grande précarité impliqués

## 2 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique

### 2.1 - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique

#### PE 2.1.2 - DÉVELOPPER DES ACTIONS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

##### DIAGNOSTIC

Les professionnels des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et les Relais Petite-Enfance (RPE), sensibles à l'enjeu d'accueillir des publics fragiles, réclament un accompagnement dans la durée et en réseau pour traiter les difficultés rencontrées par certaines familles.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'objectif est de réaliser un programme pluriannuel de sensibilisation, à destination des professionnels de territoires prioritaires dont le contenu sera co-construit et soutenu par les partenaires institutionnels, sur la question de l'accueil des publics en situation de fragilité.
- Un versant important de nos actions porte sur la mise en œuvre de conditions permettant la collaboration entre professionnels de la petite-enfance et professionnels de l'insertion.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

➔ Communes avec un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), et plus spécifiquement les 7 communes définies comme très prioritaires (Villefranche-sur-Saône, Lyon 8<sup>ème</sup> limité au périmètre Cité Éducative, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, St-Fons et Givors)

##### PILOTAGE /COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Métropole de Lyon : Direction de la Santé et PMI (DSPMI), Direction Insertion, Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE), Services sociaux
- ➔ Conseil Départemental
- ➔ L'ARS avec la collaboration de l'ANSA
- ➔ France Travail
- ➔ Collectivités locales volontaires

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

➔ Communes avec QPV, et plus spécifiquement les territoires du Top 7

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Caf
- ➔ ARS
- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Conseil départemental : Services PMI - Action sociale - Logement - Plateforme Demandeurs d'asile DASIL

##### ACTION 1

###### Action à destination de l'accueil collectif :

➔ Dans les 7 communes les plus prioritaires, mettre en œuvre un programme de sensibilisation pluriannuel afin de faciliter l'accueil de publics en situation de fragilité sur plusieurs thématiques (premier accueil, sensibilisation aux enjeux écologiques, prévention de l'obésité, troubles de l'attachement, prévention des accidents domestiques, veille sur les publics victimes de violences intra-familiales, troubles de l'acquisition du langage, santé bucco-dentaire, etc.). Ces actions de sensibilisation peuvent par exemple prendre la forme de temps d'échanges (journées pédagogiques, semaine petite-enfance ou offre en distanciel).

###### Action à destination de l'accueil individuel :

➔ En Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), expérimenter un programme pluriannuel dérivé de l'action Parler Bambins au profit des assistants maternels via les Relais Petite-Enfance (RPE) avec le soutien de l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

##### ACTION 2

➔ Coorganiser le Combitour (échanges entre professionnels de la petite enfance et de l'insertion) et faciliter l'émergence de projets locaux grâce aux échanges.

➔ Faciliter l'émergence de projets locaux couplant les efforts des professionnels de la petite-enfance et de l'insertion.

##### ÉCHÉANCES

➔ Durée du Schéma des Services aux Familles.

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ **Amélioration de la présence de publics fragiles dans les modes d'accueil, et adaptation du fonctionnement de ces lieux aux besoins spécifiques de ces publics**

- Nombre d'assistants maternels formés à Parler Bambin
- Nombre d'actions de sensibilisation déployées sur les 7 territoires les plus prioritaires

➔ **Émergence de projets associant acteurs de l'insertion et de la petite-enfance**

- Nombre de projets soutenus/accompagnés intégrant des professionnels de la petite-enfance et de l'insertion

## 2 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique

### 2.1 - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique

#### PE 2.1.3 - DÉVELOPPER DES ACTIONS À DESTINATION DES PARENTS

##### DIAGNOSTIC

Le recours aux modes d'accueil pour les publics en situation de fragilité est assez hétérogène selon les territoires. Le diagnostic partagé fait apparaître des difficultés spécifiques pour les publics en parcours d'insertion avec une vigilance particulière sur :

- La situation des parents de jeunes enfants bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion pour lesquels il est impératif d'accéder à une solution de garde
- Les obstacles financiers liés au coût de l'accueil de l'enfant. Sur ce point, il existe plusieurs dispositifs de soutien (Métropole de Lyon, Caf du Rhône, France Travail, etc.), mais ils sont méconnus des parents. Ils peuvent aussi s'appuyer sur les Points Info Petite-enfance.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'objectif de cette fiche action est de traiter ces deux difficultés.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Publics en parcours d'insertion
- ➔ Tous les territoires

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Métropole de Lyon : DSPMI, Direction Insertion
- ➔ Conseil départemental : Services PMI et Plateforme demandeurs d'asile DASIL
- ➔ Caf du Rhône

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Points Info petite-enfance

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Moyens humains : Services PMI et Caf du Rhône
- ➔ Financements : Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et Caf du Rhône

##### ACTION 1

###### Action à destination des bénéficiaires du RSA :

- ➔ Mobiliser les ressources de la Caf et de la Direction de l'Insertion de la Métropole de Lyon au profit des parents d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du RSA intégrant une formation courte (actions ponctuelles d'apprentissage du français, de redynamisation vers l'emploi ou de préparation au recrutement) en facilitant l'accès à un mode d'accueil.

##### ACTION 2

###### Action à destination des Points Info Petite-enfance :

- ➔ Faire connaître les dispositifs de soutien financier pour l'accueil individuel aux agents d'accueil des Points Info Petite-enfance.

##### ACTION 3

- ➔ Expérimenter des actions d'aller-vers pouvant s'engager dès la maternité et de promotion des crèches et Relais Petite-Enfance pouvant prendre la forme de journées portes-ouvertes.

##### ACTION 4

- ➔ Développer les dispositifs petite enfance hybrides ou de type passerelles.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles.

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Développement de l'accès aux modes d'accueil pour les publics pauvres ou en parcours d'insertion**
  - Nombre d'agents d'accueil des Points Info Petite-enfance formés au dispositif de soutien financier
  - Nombre d'actions d'aller-vers engagées vers les publics en parcours d'insertion

## 2 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique

### 2.1 - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique

#### PE 2.1.4 - DÉVELOPPER DES ACTIONS À DESTINATION DES GESTIONNAIRES ET DES PARTENAIRES

##### DIAGNOSTIC

Les travaux d'investigation menés par la Métropole de Lyon, le Conseil départemental du Rhône, la Caf du Rhône et France Travail soulignent que les difficultés d'accès à un mode d'accueil petite-enfance constituent un obstacle majeur dans les parcours d'insertion professionnelle. Ces difficultés sont particulièrement fortes dans les territoires où le taux de couverture petite-enfance est peu élevé. Dans ces territoires, les incitations financières à la création de nouvelles places d'accueil mises en place dans le précédent Schéma des Services aux Familles ont été insuffisantes pour permettre un rattrapage significatif.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Le plan d'action vise à adapter et augmenter l'offre d'accueil adaptée aux publics fragiles et/ou en parcours d'insertion.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Publics : Parents de jeunes enfants, en parcours d'insertion
- ➔ Territoires : Tous les territoires, avec priorité aux QPV

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Métropole de Lyon et Conseil Départemental du Rhône : Services PMI et plateforme demandeurs d'asile DASIL
- ➔ France Travail
- ➔ Caf du Rhône

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Gestionnaires d'EAJE
- ➔ Collectivités locales

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Moyens humains : Métropole de Lyon, Conseil départemental et Caf du Rhône
- ➔ Financements : Caf du Rhône

##### ◆ ACTION 1

###### Action à destination des EAJE :

- ➔ Mobiliser nos partenaires pour faire évoluer les critères de priorité d'accès en EAJE au profit des publics pauvres et tenter d'alléger la charge administrative liée à la fluctuation de la fréquentation.

###### Action à destination des Crèches A Vocation Insertion Professionnelle (AVIP) :

- ➔ Développer le nombre de crèches AVIP disposant de places fléchées pour les parents suivis par France Travail et accédant à l'emploi. L'objectif minimal est d'avoir une dizaine de crèches AVIP en 2026 et idéalement une par QPV.

###### Action à destination des Crèches A Vocation Insertion Socio-professionnelle (AMS) :

- ➔ Soutenir et structurer progressivement un réseau de crèches adaptées aux parents en parcours d'insertion socioprofessionnelle, ayant noué un partenariat structuré avec un opérateur de l'insertion, en orientant progressivement leurs missions vers les bénéficiaires du RSA.

##### ◆ ACTION 2

###### Action à destination des 7 territoires les plus prioritaires :

- ➔ Expérimenter des appels d'offres pour la création d'EAJE sur les territoires qui sont les plus déficitaires en offre d'accueil.

##### ◆ ACTION 3

###### Action à destination des assistants maternels employables en QPV :

- ➔ Faire une étude de faisabilité sur MAM PLUS et envisager une expérimentation sur deux territoires, en s'inspirant d'une expérimentation conduite dans l'Hérault.

##### ◆ ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : Durée du Schéma des Services aux Familles
- ➔ Action 2 : À partir de 2021 ➔ Actions 3 : À partir de 2022

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

###### ➔ Développement de l'offre d'accueil petite-enfance adaptée aux publics en parcours d'insertion

- Taux d'EAJE respectant le seuil minimal de 10% d'enfants pauvres parmi les enfants accueillis
- Nombre de structures AVIP sur le territoire Rhône (69)
- Nombre de structures AVIS sur le territoire Rhône (69)

\* MAM PLUS est un projet visant à accueillir dans un local dont les frais de fonctionnement sont principalement pris en charge par les institutions les assistants maternels employables des QPV «disqualifiés» par leur lieu d'habitation. Ce projet envisage le renforcement des assistants maternels par un soutien pédagogique avant et après ouverture, un soutien juridique et possiblement le recours au mandatement pour les employeurs non autonomes.

## 2 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique

### 2.2 - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité liée au handicap ou à la maladie de l'enfant

#### PE 2.2.1 - DÉVELOPPER DES ACTIONS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

##### DIAGNOSTIC

- L'offre de conseil devra être plus accessible pour les équipements petite-enfance des territoires du Conseil Départemental.
- Nous avons observé à plusieurs reprises des situations de crise vécues par des équipes de crèches dépassées par les difficultés d'accueil d'enfants en situation de handicap.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'ambition est de renforcer l'accessibilité à une offre de conseil et d'accompagnement des professionnels, par la création d'un second Pôle Ressources dans les territoires du Conseil Départemental.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous les territoires

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Services PMI
- ➔ Caf du Rhône
- ➔ ARS
- ➔ MSA Ain-Rhône pour les zones rurales

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Association Une Souris Verte
- ➔ Centre autisme Rhône-Alpes
- ➔ École du Sud-Est et centres de formation professionnelle
- ➔ Centres Médico-Psychologiques (CMP)
- ➔ Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
- ➔ IPERIA Institut / Branche professionnelle

##### ACTION 1

Actions à destination de la Métropole de Lyon :

- ➔ Renforcer la mission confiée à l'association Une Souris verte sur le soutien aux EAJE.

##### ACTION 2

Action à destination du Conseil Départemental du Rhône :

- ➔ Soutenir l'émergence d'un second Pôle Ressources Handicap petite-enfance pour les territoires du Conseil Départemental, mettant en œuvre un programme annuel de sensibilisation, prioritairement au profit des EAJE ayant fait du handicap le point central de leur projet.

##### ACTION 3

Action à destination des collectivités locales :

- ➔ Soutenir et promouvoir les efforts des territoires pour la mise en œuvre de plateformes ou d'un référent handicap permettant de mutualiser des ressources et compétences à destination des crèches, de mobiliser des personnels spécialisés tels que les psychomotriciens et de faciliter les liens entre les familles, la PMI, les structures petite-enfance et les structures spécialisées (Centre Médico-psychologique (CMP), Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)).

## 2 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique

### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Conseil départemental
- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Ipéria Institut / Branche Professionnelle

### ACTION 4

#### Action à destination des assistants maternels :

- ➔ Promouvoir l'accès à la formation continue des assistants maternels sur les module et certification « Accompagnement de l'enfant en situation de handicap ou trouble du spectre autistique » (Proposition 10 du Rapport du Haut Commissariat à la Famille, Enfance et Adolescence (HCFEA)).

#### Actions à destination des demandeurs d'emploi accédant au métier d'assistant maternel :

- ➔ Promouvoir la formation sur le titre Assistant maternel/Garde d'enfants et le certificat « Accompagnement de l'enfant en situation de handicap » créé dans le cadre de la convention signée entre la branche professionnelle des assistants maternels et le Conseil régional.
- ➔ S'appuyer sur les partenaires du territoire pour détecter des candidats et assurer le lien pour l'insertion professionnelle des stagiaires, prenant en compte le cadre réglementaire de l'agrément.

### ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2022
- ➔ Action 2 : 2021
- ➔ Action 3 : À partir de 2022
- ➔ Action 4 : durée du Schéma

### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

#### ➔ Développement de l'offre d'accueil petite-enfance pouvant accueillir des enfants handicapés ou polyhandicapés

- Nombre de professionnels ayant participé à une action de sensibilisation/formation développée par un Pôle ressources
- Création d'un second Pôle Ressources Handicap petite-enfance pour améliorer la couverture territoriale
- Nombre d'équipements bénéficiaires du bonus handicap
- Évolution de l'effectif d'enfants en situation de handicap en EAJE (Bonus handicap)

#### ➔ Renforcement des actions de soutien aux professionnels

- Nombre de communes ayant installé une plateforme locale de mutualisation de ressources pour faciliter les parcours d'enfants en situation de handicap

## 2 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique

### 2.2 - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité liée au handicap ou à la maladie de l'enfant

#### PE 2.2.2 - DÉVELOPPER DES ACTIONS À DESTINATION DES GESTIONNAIRES

##### DIAGNOSTIC

- Si l'accueil d'enfants en situation de handicap léger s'est relativement développé, il existe en revanche très peu d'équipements ayant fait du handicap le point central de leur projet social.
- A une capacité d'accueil très limitée s'ajoute une très inégale répartition territoriale de l'offre d'accueil de jeunes enfants en situation de handicap.
- L'accueil à l'école des enfants de 3 à 6 ans portant un handicap lourd est particulièrement problématique, les places en Instituts Médico-Éducatifs sont insuffisantes pour répondre aux besoins.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'objectif poursuivi est d'augmenter très significativement l'offre d'accueil pour enfants en situation de handicap en s'appuyant sur les EAJE qui ont fait de l'accueil spécifique un point central de leur projet.
- Idéalement, il s'agirait d'adosser chaque nouvel équipement à un réseau d'Établissements ou de services médico-sociaux (ESMS, CAMSP) et de tenter d'obtenir une meilleure répartition géographique.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous les territoires

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Conseil Départemental
- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Caf du Rhône
- ➔ ARS
- ➔ Maison départementale des personnes handicapées
- ➔ Éducation Nationale

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Associations/Fédérations œuvrant dans le champ du handicap

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements : Conseil Départemental, Métropole de Lyon et Caf du Rhône.

##### ACTION 1

###### Action à destination des EAJE :

- ➔ Impulser la création de nouveaux EAJE disposant d'un tiers de places spécialisées pour l'accueil d'enfants en situation de handicap, adossés au réseau des établissements médico-sociaux, pouvant notamment accueillir des enfants de 3 ans à 6 ans partiellement scolarisés ou non scolarisés, en complémentarité de l'instruction obligatoire dès 3 ans (Proposition 10 du Rapport du Haut Commissariat à la Famille, Enfance et Adolescence (HCFEA)).

###### Action à destination des EAJE et assistants maternels :

- ➔ Envisager la création d'une solution de prêt de matériel spécialisé disponible rapidement.

##### ACTION 2

###### Action à destination des EAJE :

- ➔ Définir des critères communs PMI et Caf du Rhône déterminant les conditions d'accueil minimales pour un EAJE avec places adaptées au handicap (locaux, qualification, formation, réseau).

##### ACTION 3

###### Action à destination de la Caf du Rhône et des services PMI :

- ➔ Harmoniser les positionnements pour l'attribution de subventions sur la base d'un cahier des charges commun.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2022      ➔ Actions 2 et 3 : 2021

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

###### ➔ Développement d'une offre d'accueil avec places adaptées au handicap en améliorant la couverture géographique

- Nombre d'EAJE créés disposant de places dédiées à l'accueil d'enfants en situation de handicap (âgés de 3 ans à 6 ans)
- Validation d'un cahier des charges interinstitutionnel pour les porteurs de projet
- Crèche avec places dédiées à l'accueil d'enfants en situation de handicap

## 2 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique

### 2.2 - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité liée au handicap ou à la maladie de l'enfant

#### PE 2.2.3 - DÉVELOPPER DES ACTIONS À DESTINATION DES PARENTS

##### DIAGNOSTIC

- Le diagnostic a fait apparaître que les parents d'enfants en situation de handicap n'ont pas un accès suffisant à une offre de conseil et d'orientation.
- Par ailleurs l'enquête Handissimo souligne une très forte attente des parents pour des solutions de répit.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Le volet «renforcement de l'information» constituant la première étape du parcours semble envisageable sans mobiliser de ressources importantes.
- En revanche, la question des solutions de répit réclamées par les parents doit faire l'objet d'une concertation pour identifier les solutions adaptées.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous les territoires

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ ARS
- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Conseil Départemental
- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Collectivités locales volontaires

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Les 2 Pôles Ressources Handicap : Association Une Souris Verte et associations gestionnaires, Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO), associations et fédérations sur la thématique du handicap

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Moyens humains : Caf du Rhône et services PMI

##### ACTION 1

Actions afin de renforcer les moyens d'information (*proposition 27 rapport du Haut Conseil à la Famille, Enfance et Adolescence (HCFEA)*):

- ➔ Établir sur le site internet Monenfant.fr, sur le site internet du Conseil Départemental et celui de la Métropole de Lyon, une signalétique spécifique pour les EAJE dont le projet social est principalement orienté sur l'accueil d'enfants en situation de handicap.
- ➔ Envisager la réalisation d'un annuaire des assistants maternels ayant suivi une formation spécifique sur l'accueil d'enfants en situation de handicap.
- ➔ Former les personnels des guichets uniques sur l'accueil et l'orientation des parents dont l'enfant est en situation de handicap.

##### ACTION 2

Action portant sur les solutions de répit :

- ➔ Définir un plan d'action inter-institutionnel sur la réponse aux besoins en solutions de répit.

##### ACTION 3

Action portant sur la coordination :

- ➔ Renforcer la liaison entre les 3 Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) et les structures petite-enfance. Mises en place en 2019, les PCO ont pour objectif de permettre aux familles dont les enfants sont affectés d'un trouble du neuro-développement d'avoir accès à des soins et à de la rééducation de la part de professionnels le plus tôt possible, sans attendre d'avoir un diagnostic complet.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ À partir de 2022.

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Augmentation de la visibilité de l'offre d'accueil adaptée au handicap**
  - Enquête auprès des parents bénéficiaires d'enfants de moins de 3 ans en situation de handicap
- ➔ **Amélioration de l'offre de conseil/d'orientation des points info et des guichets uniques petite-enfance**
  - Nombre de personnels des guichets uniques formés à l'accueil et l'orientation des parents en situation de handicap

## 3 - AMÉLIORER L'EFFICIENCE DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

### 3.1 - Développer les outils d'aide à la décision

#### PE 3.1.1 - AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA PETITE-ENFANCE EN ÉLARGISSANT LA COORDINATION À D'AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

##### DIAGNOSTIC

- La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté invite les acteurs institutionnels de la petite-enfance à renforcer les liens avec ceux en charge des publics fragiles.
- Le diagnostic a mis en lumière le souhait d'acteurs de terrain de collaborer à des thématiques sous la forme de groupes de travail.
- Enfin, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a révélé la nécessité d'améliorer la coordination des institutions dans les situations de crise (alertes environnement, épidémie, etc.)

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Déterminer les bonnes conditions de collaboration entre acteurs institutionnels ; convention bi-latérale ou intégration dans le Comité des services aux familles (CDSF)

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- Tous les territoires

##### PILOTAGE / COORDINATION

- Préfecture du Rhône
- PMI
- L'ARS
- Caf du Rhône

##### ACTION 1

- Intégrer de nouveaux partenaires au Comité des Services aux Familles : l'ARS, France Travail et des représentants des métiers de la petite-enfance.

##### ACTION 2

- Améliorer la coordination interinstitutionnelle entre la PMI, l'ARS, la Caf du Rhône et la Préfecture du Rhône dans la gestion de crise et élaborer des procédures de collaboration et des outils de partage de données (liste des équipements, contacts, signalements d'alertes, etc.).

##### ACTION 3

- Mettre en place des groupes thématiques réunissant institutions et professionnels concernés afin d'améliorer l'accompagnement des familles.

##### ACTION 4

- Expérimenter des contrôles communs impliquant notamment la Caf, les PMI et les services de l'État.

##### ACTION 5

- Décliner localement le Service public de la petite enfance (SPPE) en accompagnant les collectivités et partenaires du territoire et en s'appuyant sur les CTG.

##### ÉCHÉANCES

- À partir de 2021.

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

##### → Densifier la coopération avec les acteurs de terrain

- Nombre de réunions de groupes thématiques institutions/professionnels

# 3 - AMÉLIORER L'EFFICIENCE DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

## 3.1 - Développer les outils d'aide à la décision

### PE 3.1.2 - COOPÉRER POUR LIMITER LES PROBLÈMES LIÉS À LA PÉNURIE DE PERSONNELS

#### DIAGNOSTIC

Un nombre croissant d'employeurs font remonter des difficultés croissantes pour recruter :

- Évolution des attentes des jeunes professionnels
- Mobilités géographiques
- Salaires peu attractifs et faibles possibilités d'évolution professionnelle
- Numerus clausus des formations initiales

Ces phénomènes se conjuguent et rendent difficiles l'ouverture de nouvelles structures et le maintien des effectifs (ouverture en mode dégradé, auto-limitation de la capacité d'accueil).

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

La démarche à engager est :

- D'améliorer la connaissance de la pénurie en termes de métiers, de volume et de saisonnalité.
- De partager ces informations avec la Région - qui détient les compétences en matière de formation - et France Travail pour permettre une adéquation entre l'offre et les besoins
- De soutenir les employeurs dans leurs processus de recrutement au regard des nouvelles attentes des jeunes professionnels.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous les territoires

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Ville de Lyon
- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ France Travail

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Principaux employeurs du bassin métropolitain
- ➔ Uriopss
- ➔ Écoles de formation
- ➔ Région Auvergne-Rhône-Alpes
- ➔ Éducation Nationale (Bac ST2S)

#### ACTION 1

- ➔ Créer un groupe de travail «employeurs» associant des représentants de collectivités locales, des gestionnaires du secteur non-marchand et marchand, France Travail, les PMI et la Caf du Rhône.
- ➔ Identifier les principaux freins et affiner la volumétrie (métiers, saisonnalité, géographie) de la pénurie.
- ➔ Conseiller les petites structures dans leur processus de recrutement.
- ➔ Encourager les parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- ➔ Développer l'analyse des pratiques professionnelles.

#### ACTION 2

##### Action en collaboration avec France Travail :

- ➔ Mettre en œuvre un plan de communication inter-institutionnel pour la promotion des métiers de la petite-enfance, pouvant mobiliser les ressources de France Travail via le Plan Investissement dans les Compétences (PIC) afin d'élaborer des parcours vers les métiers de la petite-enfance.

#### ACTION 3

##### Action en collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- ➔ Engager une coopération visant à ajuster l'offre en formation initiale.

#### ACTION 4

##### Action à destination des directeurs de crèches :

- ➔ Étudier avec l'Uriopss la faisabilité d'une action de sensibilisation/formation continue pour les agents souhaitant accéder à la fonction de direction ou les directeurs prenant leur poste, afin de les préparer à la fonction de management.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles.

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

##### ➔ Faciliter les recrutements

- Création d'un groupe de travail employeurs
- Conduite d'une enquête par questionnaire sur les déterminants qualitatifs de la pénurie des professionnels de la petite-enfance
- Conduite d'une enquête chiffrée autour de la pénurie des professionnels de la petite-enfance

### 3 - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

#### 3.2 - Renforcer l'offre de conseil et d'accompagnement auprès des gestionnaires pour améliorer la fréquentation, la qualité et la maîtrise des coûts des équipements

##### PE 3.2.1 - ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES D'EAJE DANS L'ADAPTATION DE LEUR OFFRE D'ACCUEIL AUX SPÉCIFICITÉS DES PUBLICS DE LEUR TERRITOIRE

###### DIAGNOSTIC

- Le parc des crèches étant vieillissant, il devient nécessaire d'identifier les équipements qui nécessitent prioritairement une rénovation.
- Par ailleurs, on détecte chaque année des situations de crise dans certains Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) : problèmes d'application de la réglementation, problèmes liés au management, à l'équilibre économique, etc.

###### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'objectif est d'accompagner les gestionnaires et professionnels d'EAJE dans la résolution de difficultés, dans une démarche préventive et/ou curative.

###### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous les territoires

###### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Services PMI

###### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Caf du Rhône : programme Identifier / Détecter / Accompagner (IDA)

###### ACTION 1

- ➔ Par un rapprochement des données détenues par la PMI et la Caf du Rhône, identifier les EAJE dont les locaux sont trop vétustes ou inadaptés et se rapprocher des propriétaires pour envisager des solutions dans le cadre du Fond de modernisation des équipements (FME).

###### ACTION 2

- ➔ Renforcer l'offre de conseils techniques aux EAJE en crise de gestion dans le cadre du programme Identifier / Détecter / Accompagner (IDA).

###### ACTION 3

- ➔ Identifier les facteurs générant une complexité administrative pour les gestionnaires et explorer des pistes d'allègement.

###### ACTION 4

- ➔ Accompagner les EAJE dans la mise à jour de leur projet social avec la mise en œuvre d'ateliers thématiques basés sur l'interprétation des données sociales du territoire.

###### ÉCHÉANCES

- ➔ À partir de 2020.

###### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

###### ➔ Améliorer la qualité d'accueil

- Nombre d'équipements identifiés via le Système d'Information Géographique (SIG) autour des problèmes environnementaux (équipements à rénover ou exposés à des polluants)
- Questionnaire auprès des EAJE pour identifier les complexités administratives

## 3 - AMÉLIORER L'EFFICIENCE DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

### 3.3 - Développer la qualité et l'innovation dans les modes d'accueil des jeunes enfants

#### PE 3.3.1 - DÉVELOPPER DES ACTIONS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

##### DIAGNOSTIC

- Les partenaires de terrain interrogés dans le diagnostic regrettent la raréfaction d'ateliers thématiques.
- Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a été le révélateur du besoin d'échanges et de contacts entre professionnels. Des nouvelles formes de communication ont été testées, dont les visioconférences qui ont permis de conserver le lien avec des professionnels isolés.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

La Caf du Rhône, le Conseil Départemental et la Métropole de Lyon conviennent de co-animer des temps d'échanges avec les EAJE, les Relais Petite-Enfance (RPE) et les Maisons d'Assistants Maternels (MAM), en complétant leurs modalités d'échanges actuelles par de nouveaux canaux de communication.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous les territoires

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Conseil Départemental

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Moyens humains : Caf du Rhône et services PMI

##### ACTION 1

- ➔ Dans la continuité du plan de formation continue des professionnels de la petite-enfance proposé par le Gouvernement, organiser un programme annuel de sensibilisation sur des thématiques ayant fait l'objet d'un choix partagé - selon l'actualité de la petite-enfance, et notamment la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) - pouvant prendre la forme d'ateliers en présentiel, de webinaires ou de tutoriels.

##### ACTION 2

- ➔ Animer conjointement - Conseil Départemental ou Métropole de Lyon et Caf du Rhône - le réseau des RPE et des EAJE afin de favoriser la professionnalisation des personnels, l'amélioration des conditions de sécurité et la promotion de la santé.
- ➔ Animer conjointement - Conseil départemental ou Métropole de Lyon et Caf du Rhône -, le réseau des MAM afin de favoriser la professionnalisation des personnels, l'amélioration des conditions de sécurité et la promotion de la santé.

##### ACTION 3

- ➔ Accompagner les partenaires dans la déclinaison de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ À partir de 2021

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Animer le réseau des EAJE, MAM et RPE**
  - Nombre de réunions partagées autour des MAM/RPE
  - Nombre de réunions partagées autour des EAJE

## 3 - AMÉLIORER L'EFFICIENCE DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

### 3.3 - Développer la qualité et l'innovation dans les modes d'accueil des jeunes enfants

#### PE 3.3.2 - DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE SANTÉ PUBLIQUE

##### DIAGNOSTIC

- Depuis 2017, les collaborations entre la Métropole de Lyon, l'ARS, et la Caf du Rhône ont permis de dissuader l'installation de nouvelles crèches dans des sites exposés aux polluants, avec l'adoption de cartographies accessibles à tous en lien avec les experts ATMO-AURA (Observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes) et le service des sols pollués de la Métropole de Lyon.
- En cas de situation critique, la PMI notifie des mesures correctives avec exigence de mise en œuvre, d'intégration dans le projet d'établissement et suivi par le gestionnaire. Pour un accueil de qualité, lors de l'instruction des dossiers par la PMI, prise en compte de l'environnement global de l'enfant : qualité du lieu d'accueil - bâtiment et espaces extérieurs - et de l'environnement humain - compétences des professionnels en petite-enfance -.
- Par ailleurs, la journée annuelle de sensibilisation aux thèmes du développement durable rencontre un succès net auprès des crèches et des Relais Petite-Enfance (RPE) : des réflexions sont encouragées concernant la qualité de l'accueil dans un environnement sain et adapté à l'enfant - du point de vue du lieu d'accueil et de l'environnement humain -.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'ambition partagée est de renforcer l'offre de conseil aux gestionnaires et aux professionnels, de maintenir les actions existantes et de soutenir quelques expérimentations innovantes.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Territoires de la Métropole de Lyon

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Conseil départemental
- ➔ ARS

##### ACTION 1

###### Actions à destination des EAJE :

- ➔ Intégrer les critères environnementaux du guide métropolitain lors des transformations/renovations des équipements.
- ➔ Soutenir des expérimentations et contribuer à l'essaimage de bonnes pratiques sur la réduction des déchets, la végétalisation des espaces extérieurs de crèches ou la réduction de la consommation d'énergie, pouvant se traduire par une offre de conseils ou l'animation d'ateliers.

###### Action à destination des Porteurs de projets :

- ➔ Conditionner le soutien de la Métropole de Lyon et de la Caf du Rhône à l'implantation de nouvelles crèches dans une zone sécurisée - limitant l'exposition de jeunes enfants aux polluants - et garantissant un accès à la nature - présence d'un extérieur -.

##### ACTION 2

###### Actions à destination des professionnels :

- ➔ Promouvoir des actions et outils de sensibilisation via une journée sur la thématique « Éduquer dehors » et une offre de formation continue en distanciel à destination des professionnels.
- ➔ Informer et former les professionnels de la petite-enfance et les gestionnaires à la santé environnementale et à l'impact des pollutions diverses sur la santé des jeunes enfants.

##### ACTION 3

###### Actions à destination des partenaires institutionnels :

- ➔ Collaborer pour l'installation d'un Système d'Information Géographique (SIG) permettant d'identifier les équipements les plus exposés à des problèmes environnementaux (qualité de l'air, ambiance sonore, îlots de chaleur urbains, risques technologiques, risques naturels).
- ➔ Co-construire avec les gestionnaires concernés un plan préparant une amélioration des locaux.

### 3 - AMÉLIORER L'EFFICIENCE DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ IREPS (Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé) ARA Délégation Rhône
- ➔ Observatoire ATMO Auvergne-Rhône-Alpes
- ➔ Réseau de l'éducation à l'environnement et au développement durable en Auvergne-Rhône-Alpes IREPS GRAINE

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Caf du Rhône : appel à projet Fonds publics et Territoires (FPT)

#### ACTION 4

Action à destination des parents et assistants maternels via les Relais

Petite-Enfance :

- ➔ Développer des actions de sensibilisation en lien avec l'IREPS (Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé) ARA Délégation Rhône, en complément de la formation initiale des assistants maternels.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ À partir de 2021.

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

##### ➔ Accompagner les équipements face aux thèmes du développement durable et de la santé publique

- Nombre d'expérimentations autour du développement durable soutenues dans le cadre de Fonds Publics et Territoires (FPT)
- Nombre d'équipements identifiés via le SIG autour des problèmes environnementaux



# **A**NNEXES **P**ETITE **E**NFANCE

# ANNEXES DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



## I. ÉTAT DE L'OFFRE

NOM COMMUNE	NOM EPCI	NOMBRE DE PLACES CRECHES PSU 2018	NOMBRE DE PLACES DE CRECHES POUR 100 ENFANTS DE 0 A 3 ANS 2018	NOMBRE DE PLACES ASSISTANTS MATERNELS POUR 100 ENFANTS DE 0 A 3 ANS 2018	NOMBRE DE PLACES CRECHES ET ASSISTANTS MATERNELS POUR 100 ENFANTS DE 0 A 3 ANS 2018	SOMME DES PLACES MICRO-CRECHES PAJE 2018	NOMBRE D'ENFANTS 0 A 3 ANS CONCERNES PAR L'AEEH OU PAI INSCRITS EN CRECHES 2018	PART MOYENNE D'ENFANTS INSCRITS EN CRECHES SOUS LE SEUIL DE PAUVRETE 2018	NOMBRE DE CRECHES AVIP 2018
Albigny-sur-Saône	Métropole de Lyon	28	31	35	66	-	< 5	22%	-
Bron	Métropole de Lyon	381	20	2	22	30	8	48%	-
Cailloux-sur-Fontaines	Métropole de Lyon	-	-	46	46	10	-	-	-
Caluire-et-Cuire	Métropole de Lyon	339	22	2	24	70	< 5	31%	-
Champagne-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	100	55	20	75	-	< 5	18%	-
Charbonnières-les-Bains	Métropole de Lyon	66	56	34	89	20	-	17%	-
Charly	Métropole de Lyon	24	24	27	51	-	< 5	16%	-

Collonges-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	44	35	27	62	-	< 5	12%	-
Couzon-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	22	28	43	71	-	-	-	-
Craponne	Métropole de Lyon	112	28	8	36	40	< 5	25%	-
Curis-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	52	52	10	-	-	-
Dardilly	Métropole de Lyon	49	18	15	34	10	< 5	31%	-
Écully	Métropole de Lyon	164	26	6	32	20	-	30%	-
Fleurieu-sur-Saône	Métropole de Lyon	-	-	62	62	-	-	-	-
Fontaines-Saint-Martin	Métropole de Lyon	21	21	33	54	-	-	19%	-
Fontaines-sur-Saône	Métropole de Lyon	48	17	11	28	10	< 5	38%	-
Francheville	Métropole de Lyon	89	15	5	20	40	-	38%	-
Givors	Métropole de Lyon	126	13	3	16	10	5	67%	-
Grigny	Métropole de Lyon	48	11	7	18	-	< 5	37%	-
Irigny	Métropole de Lyon	42	14	9	23	-	< 5	1%	-
Limonest	Métropole de Lyon	77	60	30	90	20	-	28%	-

Lissieu	Métropole de Lyon	35	38	38	76	20	-	4%	-
Marcy-l'Étoile	Métropole de Lyon	90	87	30	117	-	< 5	10%	-
La Mulatière	Métropole de Lyon	58	19	9	29	-	-	69%	-
Neuville-sur-Saône	Métropole de Lyon	76	32	13	46	10	< 5	48%	-
Oullins	Métropole de Lyon	204	19	3	22	30	8	42%	1
Pierre-Bénite	Métropole de Lyon	158	32	5	37	-	< 5	42%	-
Poleymieux-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	18	81	196	277	-	-	-	-
Quincieux	Métropole de Lyon	12	9	25	34	-	-	34%	-
Rochetaillée-sur-Saône	Métropole de Lyon	18	33	75	108	-	-	26%	-
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	50	34	21	55	20	-	27%	-
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	60	43	25	68	10	< 5	20%	-
Saint-Fons	Métropole de Lyon	157	14	2	16	-	< 5	67%	-
Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon	174	24	4	28	40	5	34%	-
Saint-Genis-Laval	Métropole de Lyon	190	25	4	28	10	< 5	31%	-

Saint-Genis-les-Ollières	Métropole de Lyon	24	14	18	32	10	-	9%	-
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	25	18	24	41	-	< 5	21%	-
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	57	57	10	-	-	-
Tassin-la-Demi-Lune	Métropole de Lyon	173	23	5	28	40	< 5	26%	-
La Tour-de-Salvagny	Métropole de Lyon	22	20	34	55	-	-	-	-
Vaulx-en-Velin	Métropole de Lyon	340	12	1	13	20	8	58%	1
Vénissieux	Métropole de Lyon	414	12	1	12	10	11	55%	1
Vernaison	Métropole de Lyon	36	21	18	39	-	< 5	42%	-
Villeurbanne	Métropole de Lyon	836	13	-	14	160	41	52%	-
Chassieu	Métropole de Lyon	55	20	13	33	10	< 5	13%	-
Corbas	Métropole de Lyon	84	23	7	30	10	< 5	39%	-
Décines-Charpieu	Métropole de Lyon	154	13	2	15	40	< 5	46%	-
Feyzin	Métropole de Lyon	90	24	8	31	-	-	61%	-
Genay	Métropole de Lyon	50	22	13	35	-	-	25%	-
Jonage	Métropole de Lyon	30	17	17	34	10	< 5	18%	-
Meyzieu	Métropole de Lyon	225	17	2	19	40	18	46%	-

Mions	Métropole de Lyon	59	12	7	18	30	< 5	30%	-
Montanay	Métropole de Lyon	25	27	44	71	-	-	10%	-
Rillieux-la-Pape	Métropole de Lyon	216	16	2	18	40	6	58%	-
Saint-Priest	Métropole de Lyon	517	22	1	24	60	14	46%	-
Sathonay-Camp	Métropole de Lyon	32	11	10	20	10	< 5	38%	-
Sathonay-Village	Métropole de Lyon	24	38	71	109	-	< 5	14%	-
Solaize	Métropole de Lyon	24	27	33	60	10	< 5	22%	-
Lyon 1 <sup>er</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	280	33	5	38	30	< 5	27%	-
Lyon 2 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	406	43	4	46	80	14	31%	-
Lyon 3 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	1374	37	1	38	220	50	28%	-
Lyon 4 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	382	31	3	34	70	5	19%	-
Lyon 5 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	406	27	2	30	40	7	41%	-
Lyon 6 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	568	36	2	38	110	5	16%	-
Lyon 7 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	793	27	1	28	110	24	32%	-
Lyon 8 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	919	26	1	27	50	18	45%	-
Lyon 9 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	613	27	1	29	50	11	42%	-

NOM COMMUNE	NOM EPCI	NOM INFRA-EPCI	NOMBRE DE PLACES CRECHES PSU 2018	NOMBRE DE PLACES DE CRECHES POUR 100 ENFANTS DE 0 A 3 ANS 2018	NOMBRE DE PLACES ASSISTANTS MATERNELS POUR 100 ENFANTS DE 0 A 3 ANS 2018	NOMBRE PLACES CRECHES ET ASSISTANTS MATERNELS POUR 100 ENFANTS DE 0 A 3 ANS 2018	SOMME DES PLACES MICRO-CRECHES PAJE 2018	NOMBRE ENFANTS 0 A 3 ANS CONCERNES PAR L'AEEH OU PAI INSCRITS EN CRECHES 2018	PART MOYENNE D'ENFANTS INSCRITS EN CRECHES SOUS LE SEUIL DE PAUVRETE 2018	NOMBRE DE CRECHES AVIP 2018
Arnas • Gleizé • Limas • Villefranche-sur-Saône	CAVBS	CAVBS EST	390	16	1	17	60	18	51%	-
Blacé • Cogny • Denicé • Lacenas • Montmelas-Saint-Sorlin • Le Perréon • Rivolet • Salles-Arbussonas-en-Beaujolais • Saint-Cyr-le-Chatoux • Saint-Étienne-des-Oullières • Saint-Julien • Vaux-en-Beaujolais • Ville-sur-Jarnioux	CAVBS	CAVBS OUEST	24	5	7	12	10	< 5	24%	-
Ampuis • Condrieu • Échalas • Les Haies • Loire-sur-Rhône • Longes • Sainte-Colombe • Saint-Cyr-sur-le-Rhône • Saint-Romain-en-Gal • Saint-Romain-en-Gier • Trèves • Tupin-et-Semons	CAVC	CAVC	69	11	4	15	-	< 5	13%	-

Ambérieux • Anse • Lachassagne • Lucenay • Marcy • Pommiers • Porte des Pierres Dorées	CCBPD	CCBPD NORD EST	125	18	5	23	-	< 5	18%	-
Alix • Bagnols • Val d'Oingt • Le Breuil • Chamelet • Chessy • Frontenas • Legny • Létra • Moiré • Sainte-Paule • Saint- Vérand • Ternand • Theizé	CCBPD	CCBPD OUEST	88	16	6	22	10	< 5	19%	-
Belmont-d'Azergues • Charnay • Chasselay • Châtillon • Chazay- d'Azergues • Les Chères • Civrieux- d'Azergues • Lozanne • Marcilly- d'Azergues • Morancé • Saint-Jean-des- Vignes	CCBPD	CCBPD SUD EST	106	17	6	23	10	< 5	24%	-
Genas • Jons • Pusignan • Colombier-Saugnieu	CCEL	CCEL NORD	164	27	6	33	60	< 5	22%	-
Saint-Bonnet- de-Mure • Saint- Laurent-de-Mure • Saint-Pierre-de- Chandieu • Toussieu	CCEL	CCEL SUD	87	13	5	18	20	-	14%	-

Aveize • Brullioles • Brussieu • Chambost- Longessaigne • Les Halles • Haute-Rivoire • Longessaigne • Montromant • Montrottier • Souzy • Saint-Clément-les- Places • Sainte-Foy- l'Argentière • Saint- Genis-l'Argentière • Saint-Laurent- de-Chamousset • Villechenève	CCML	CCML NORD	60	11	6	17	-	-	29%	-
La Chapelle-sur- Coise • Coise • Duerne • Grézieu-le- Marché • Larajasse • Meys • Pomeys • Sainte-Catherine • Saint-Martin-en-Haut • Saint-Symphorien- sur-Coise	CCML	CCML SUD	70	14	5	19	10	< 5	33%	-
L'Arbresle • Bully • Dommartin • Évreux • Fleurieux-sur- L'Arbresle • Lentilly • Sarcey • Saint- Germain-Nuelles	CCPA	CCPA NORD	123	17	4	21	20	< 5	26%	-
Bessenay • Bibost • Chevinay • Courzieu • Sain-Bel • Savigny • Sourcieux • Les Mines • Saint-Julien- sur-Bibost • Saint- Pierre-la-Palud	CCPA	CCPA SUD	69	13	6	19	10	-	27%	-

Chaponnay • Communay • Marennas • Saint- Symphorien-d'Ozon • Sérézin-du-Rhône • Simandres • Ternay	CCPO	CCPO	129	15	4	18	30	< 5	26%	-
Les Ardillats • Beaujeu • Lantignié • Marchampt • Quincié-en- Beaujolais • Régnié- Durette • Saint- Didier-sur-Beaujeu • Vernay • Villié- Morgon	CCSB	CCSB CENTRE	30	8	9	17	20	< 5	32%	-
Aigueperse • Azolette • Cenves • Chénas • Chiroubles • Émeringes Fleurie • Juliéna • Jullié • Deux-Grosnes • Propières • Saint- Bonnet-des-Bruyères • Saint-Clément-de- Vers • Saint-Igny-de- Vers • Vauxrenard	CCSB	CCSB NORD	0	0	12	12	10	-	0%	-
Belleville-en- Beaujolais • Cercié • Charentay • Corcelles-en- Beaujolais • Dracé • Lancié • Odenas • Saint-Étienne-la- Varenne • Saint- Georges-de-Reneins • Saint-Lager • Taponas	CCSB	CCSB SUD	70	7	3	10	20	< 5	51%	-

Brignais • Chanapost • Millery • Montagny • Vourles	CCVG	CCVG	214	21	3	23	40	< 5	24%	-
Grézieu-la-Varenne • Pollionnay • Sainte-Consoce • Vaugneray • Yzeron	CCVL	CCVL NORD	20	16	5	21	10	-	16%	-
Brindas • Messimy • Thurins	CCVL	CCVL SUD	60	14	7	21	10	< 5	25%	-
Chaussan • Mornant • Rontalon • Saint- André-la-Côte • Saint-Laurent-d'Agny	COPAMO	COPAMO CENTRE	57	17	8	25	-	< 5	12%	-
Orliénas • Soucieu- en-Jarrest • Taluyers	COPAMO	COPAMO NORD	51	14	8	23	10	< 5	22%	-
Riverie • Beauvallon • Chabanière	COPAMO	COPAMO SUD	69	20	8	29	10	< 5	21%	-
Amplepuis • Cublize • Meaux-la-Montagne • Ronno • Les Sauvages • Saint- Appolinaire • Saint- Jean-la-Bussière	COR	COR CENTRE	30	10	11	21	-	-	62%	-

Chambost • Allières • Chénelette • Claveisolles • Grandris • Lamure- sur-Azergues • Poule-les- Écharmeaux • Ranchal • Saint- Bonnet-le-Troncy • Saint-Just-d'Avray • Saint-Nizier- d'Azergues	COR	COR NORD EST	12	5	11	16	-	-	36%	-
Cours • Saint-Vincent- de-Reins • Thizy-les- Bourgs	COR	COR NORD OUEST	35	12	11	23	-	-	55%	-
Affoux • Ancy • Dième • Joux • Vindry-sur- Turdine • Saint- Clément-sur-Valsonne • Saint-Forgeux • Saint- Marcel-l'Éclairé • Saint- Romain-de-Popey • Tarare • Valsonne	COR	COR SUD	108	12	3	16	60	5	50%	-
Métropole de Lyon (total)	MÉTRO (TOTAL)	MÉTRO	12276	22	-	22	1700	307	31%	3



## 2. SOURCES ET CLÉS DE LECTURE DES CARTOGRAPHIES

### • Taux d'évolution des enfants de moins de 3 ans

**Source :** Caf du Rhône, 2015 et 2018 - **Calcul :**  $((\text{Nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2018} - \text{nombre de moins de 3 ans en 2015}) / \text{valeur 2015}) * 100$ .

L'âge de l'enfant est ici apprécié au 31 décembre. Sont comptabilisés les enfants au sein de familles rattachées au régime général. Le taux d'évolution présenté ici calcule l'évolution globale entre 2015 et 2018 et moyennise donc les fluctuations annuelles.

### • Part d'enfants de moins de 3 ans vivant dans des familles monoparentales

**Source :** Caf du Rhône, 2018 - **Calcul :**  $(\text{Nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant dans des familles monoparentales} / \text{nombre d'enfants de moins de 3 ans}) * 100$

L'âge de l'enfant est ici apprécié au 31 décembre. Sont comptabilisés les enfants au sein de familles rattachées au régime général. La famille monoparentale renvoie à un adulte isolé avec son ou ses enfant(s) eux-mêmes célibataire(s) et sans enfant(s), appartenant au même ménage.

### • Part d'enfants de moins de 3 ans dans des familles vivant sous le seuil de bas revenus

**Source :** Caf du Rhône, 2018 - **Calcul :**  $(\text{Nombre d'enfants de moins de 3 ans dans des familles avec ressources inférieures au seuil de bas revenus} / \text{nombre d'enfants de moins de 3 ans dans le champ du RUC}) * 100$ .

Le Revenu par Unité de Consommation (RUC) est égal au rapport entre le revenu mensuel disponible avant impôts et le nombre d'unités de consommation. On dit qu'une famille est « à bas revenus » si son RUC est inférieur à 60% du RUC médian. Le champ du RUC pour les enfants de moins de 3 ans prend en compte toutes les familles allocataires, à l'exception de certains régimes particuliers.

### • Part d'enfants de moins de 3 ans dans des familles où tous les parents sont actifs

**Source :** Caf du Rhône, 2018 - **Calcul :**  $(\text{Nombre d'enfants de moins de 3 ans dans une famille où tous les parents travaillent} / \text{nombre d'enfants de moins de 3 ans}) * 100$ .

Les enfants pris en compte sont les enfants de moins de 3 ans (l'âge de l'enfant est apprécié au 31 décembre) allocataires de la Caf du Rhône. Les familles « où tous les parents travaillent » désignent les bi-actifs pour les couples avec enfants ou les mono-actifs pour les foyers monoparentaux.

### • Taux de couverture petite-enfance

**Source :** Open Data Cnaf, 2017 - **Calcul :**  $(\text{Places de crèches (PSU + PAJE)} + \text{Places assistants mat. pour les moins de 3 ans} + \text{Enfants de 2 à 3 ans scolarisés} + \text{Enfants de moins de 3 ans gardés à domicile dont les parents bénéficient de la PAJE}) / \text{Nombre d'enfants de moins de 3 ans (Caf + MSA)}$

Pour la carte départementale, une moyenne des taux de couverture communaux est réalisée pour chaque territoire/regroupement de communes.

Ce taux rapporte le nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis dans un ou plusieurs modes d'accueil sur le nombre total d'enfants du territoire de moins de 3 ans. Les taux nationaux et départementaux ont été estimés à partir d'une donnée de démographie établie par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale pour le calcul des taux de scolarisation.

### • Taux d'occupation moyen des crèches PSU

**Source :** Caf du Rhône, 2018 - **Calcul :**  $(\text{Somme des heures-enfant facturées par les crèches de la commune} / \text{somme des offres théoriques modulées des crèches de la commune}) * 100$

Pour la carte départementale, une moyenne des taux d'occupation communaux est réalisée pour chaque territoire/regroupement de communes. Dans cette moyenne, les communes qui n'ont pas de crèches PSU ne sont pas comptabilisées.

Le taux d'occupation propose un ratio activité / offre. L'activité est constituée des heures enfants facturées par les crèches PSU de la commune. L'indicateur est construit à partir de l'unité « heure-enfant » : à chaque fois qu'une heure est facturée, on compte une « heure-enfant ». Il s'agit donc en réalité d'un taux d'occupation financier. L'offre est la somme de l'offre théorique modulée des crèches (capacité \* amplitude d'ouverture journalière \* amplitude d'ouverture annuelle).



On comptabilise pour l'offre les places agréés et non les places effectivement proposées – qui peuvent varier selon le personnel disponible –. L'indicateur présente l'usage moyen sur l'année.

## • Estimation du taux d'occupation moyen des assistants maternels

**Source :** Caf du Rhône, 2018 - **Calcul :** Nombre d'heures facturées par les parents employeurs/nombre d'assistants maternels actifs au 30 nov./144h.

144h est considéré, par convention, comme une place d'assistant maternel à temps plein.

## • Taux d'équipement en Relais d'Assistants Maternels

**Source :** Caf du Rhône, 2018 - **Calcul :** Nombre d'assistants maternels (AM) en activité au 30 nov./nombre d'ETP animation RAM

Si RAM intercommunaux : Somme des Ass. Mats en activité au 30 nov. sur l'ensemble des communes du périmètre d'intervention du RAM /nombre d'ETP animation du RAM

Cet indicateur présente le rapport entre le nombre d'assistants maternels actifs et susceptibles d'utiliser un Relai d'Assistants Maternels (RAM) et le nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP) d'animation RAM.

Pour les RAM intercommunaux, le calcul s'appuie sur le postulat que l'animateur RAM partage son temps de travail de manière égale entre les différents territoires d'intervention.

## • Part des assistants maternels de plus de 60 ans

**Source :** Caf du Rhône, 2018 - **Calcul :** (Nombre d'assistants maternels en activité au 30 nov. de plus de 60 ans /nombre d'assistants maternels en activité au 30 nov.)\*100.

Cette carte met en avant le vieillissement de la population des assistants maternels et le risque à venir de pénurie d'offre d'accueil sur certains territoires. Elle ne détermine pas le nombre de places disponibles.

## AUTRES VARIABLES CONTENUES DANS L'ÉTAT DE L'OFFRE

### • Nombre de places en crèches PSU

**Source :** Caf du Rhône au 31/12/2018

Les crèches fonctionnant avec la Prestation de Service Unique (PSU) reçoivent un financement direct de la Caf et appliquent ainsi directement un montant de participation familiale qui s'appuie sur un taux d'effort, appliqué aux ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales.

### • Nombre de places en micro-crèches PAJE

**Source :** Conseil Départemental / Métropole de Lyon, 2018

D'autres crèches bénéficient d'un financement « PAJE » : les tarifications sont différentes pour les familles mais peuvent obtenir de la Caf le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) structure.

Ces structures ont une capacité d'accueil de 10 places.

### • Nombre de places en crèches pour 100 enfants de moins de 3 ans

**Source :** Caf du Rhône, 2018 pour les crèches PSU et Conseil Départemental/Métropole de Lyon pour les micro-crèches PAJE, 2018 / INSEE, Recensement de la population, 2016 - **Calcul :** (Somme des places de crèches/nombre enfants de moins de 3 ans du territoire)\*100.

L'âge utilisé est celui atteint dans l'année du recensement. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu.

Cet indicateur prend en compte toutes les crèches : collectives, familiales, parentales, micro-crèches en PSU et en PAJE, crèches soutenues par la collectivité et les « crèches de personnel » financées par les entreprises réservées à leurs collaborateurs.

Cet indicateur révèle le « taux d'équipement » collectif du territoire et sa capacité d'accueil théorique. En effet, il se base sur les agréments délivrés et non sur les places occupées.



## • Nombre de places d'assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans

**Source :** Caf du Rhône, 2018 / INSEE, Recensement de la population, 2016 - **Calcul :** (Nombre d'heures facturées par les Ass. Mats de la commune/nombre de places d'Ass. Mats actifs au 30 nov./144h)/nombre d'enfants de moins de 3 ans\*100.

L'âge utilisé est celui atteint dans l'année du recensement. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu.

144h est considéré, par convention, comme une place d'assistants maternels à temps plein.

Les places auprès des assistants maternels agréés pour les enfants de moins de 3 ans correspondent aux agréments délivrés et disponibles auprès des assistants maternels en activité.

Cet indicateur, estimé, révèle le « taux d'équipement » individuel du territoire et sa capacité d'accueil théorique. En effet, il se base sur les agréments délivrés et disponibles et non sur les places occupées.

## • Nombre de places de crèches et d'assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans

**Source :** Caf du Rhône, 2018 et Conseil Départemental/Métropole de Lyon pour les micro-crèches PAJE, 2018 / INSEE, Recensement de la population, 2016 - **Calcul :**  $[(\text{Nombre d'heures facturées par les Ass. Mats de la commune/nombre de places d'Ass. Mats actifs au 30 nov./144h}) + \text{Nombre de places en crèches}] / \text{nombre d'enfants de moins de 3 ans} * 100$ .

L'âge utilisé est celui atteint dans l'année du recensement. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu.

Cet indicateur, estimé, révèle le « taux d'équipement » global en modes d'accueil formels du territoire et sa capacité d'accueil théorique. En effet, il se base sur les agréments délivrés et disponibles et non sur les places occupées/les enfants gardés.

## • Nombre de crèches À Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)

**Source :** Caf du Rhône, 2019

Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) visent à favoriser l'accès à l'emploi des parents d'enfants de moins de 3 ans en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche pour leur enfant et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par les services de France Travail.

Il s'agit d'un label porté par les Caf qui concerne une partie des places de la structure.

## • Part d'enfants inscrits en crèches PSU vivant dans une famille sous le seuil de bas revenus

**Source :** Caf du Rhône, 2018 - **Calcul :** (Nombre d'enfants inscrits en crèches PSU vivant dans une famille sous le seuil de bas revenus/nombre d'enfants inscrits en crèches PSU)\*100.

Cette donnée repose sur les déclarations des gestionnaires de crèches. Pour la carte départementale, une moyenne des taux communaux est réalisée pour chaque territoire/regroupement de communes. Dans cette moyenne, les communes qui n'ont pas de crèches PSU ne sont pas comptabilisées.

## • Enfants bénéficiaires de l'AAEH ou d'un PAI inscrits en crèches PSU

**Source :** Caf du Rhône, 2018 - **Calcul :** Nombre d'enfants bénéficiaires AEEH ou d'un PAI inscrits en crèches (PSU).

Cette donnée repose sur les déclarations des gestionnaires de crèches. Le dénombrement des enfants en situation de handicap – notamment des plus jeunes d'entre eux – est complexe car les diagnostics médicaux ne sont pas toujours encore établis pour l'ensemble des enfants concernés.

Ici on s'appuie sur la reconnaissance administrative du handicap à travers la perception de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AAEH) versée par la branche Famille de la Sécurité sociale ou l'établissement d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

L'AAEH est une prestation qui vise à soutenir financièrement les parents confrontés au handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Le PAI est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité qui est atteint de troubles de santé tels que les pathologies chroniques, les allergies, etc.



## 3. ZOOM SUR LES ASSISTANTS MATERNELS

### • Le département du Rhône (69) plus fortement affecté par la baisse des effectifs

Sur la période 2016 - 2018, l'effectif national des assistants maternels a diminué de 4,4% en France métropolitaine. La Région AURA est légèrement moins affectée avec une baisse de 3,9%.

Cette érosion est bien plus marquée dans le département du Rhône que le reste de la France. Sur une période de 5 ans – de 2015 à 2019 – l'effectif des assistants maternels ayant eu une activité professionnelle au cours de l'année a baissé de 13,3%, soit 1520 assistants maternels en moins.

Cette chute affecte quasiment dans les mêmes proportions les communes de la Métropole de Lyon (-13,4%, soit 1013 assistants maternels) que celles du Conseil départemental (-13% correspondant à 507 professionnels).

### • Une baisse des effectifs qui génère également une baisse de l'activité

Avec la diminution de la population des assistants maternels, on peut s'attendre à ce que l'activité des assistants maternels baisse également. Les données communiquées par l'Urssaf permettent d'analyser l'évolution de leur activité à partir des heures de travail déclarées par les parents entre 2015 et 2019.

L'activité des assistants maternels a effectivement baissé, mais dans une proportion plus limitée que la baisse des effectifs : -9% sur l'ensemble du département du Rhône. Cette moyenne masque cependant un écart très important entre la Métropole et le Conseil départemental.

Dans les communes du Conseil départemental, la baisse d'activité se limite à -3%, traduisant une situation dans laquelle la diminution des effectifs a profité aux assistants maternels restant en activité, qui ont pu augmenter leur activité. La population d'enfants de moins de 3 ans susceptibles d'être gardés ayant également baissé dans ces territoires, la baisse d'activité n'est pas forcément synonyme de tensions entre l'offre et la demande. En résumé, la situation des territoires du Conseil départemental semble moins problématique, mais il faut nuancer ce propos « macro » dans certains secteurs, notamment pour les communes autour de Vaugneray et Mornant qui conjuguent croissance démographique, forte activité professionnelle et saturation des modes d'accueil.

Dans les communes de la Métropole, la baisse d'activité est de 13%, parallèle à la baisse de l'effectif. Mais certaines communes connaissent une baisse d'activité nettement plus significative, parmi lesquelles : le 8ème arrondissement de Lyon avec une baisse de 21%, Vaulx-en-Velin enregistre une baisse de 19%, le 7ème arrondissement de Lyon avec une baisse de 17% et Ecully une baisse de 18%. A l'inverse, on observe que dans le 7ème arrondissement de Lyon, la « perte » de 11 assistants maternels entre 2017 et 2019 a été plus que compensée par un surcroît de travail des assistants maternels restant en activité : le volume total d'heures de travail a augmenté de 3%.

## ÉLÉMENTS D'EXPLICATION

### • Une pyramide des âges critique

La baisse d'activité peut s'expliquer par le vieillissement de la population des assistants maternels. Sur la période allant de 2015 à 2019, la part des assistants maternels ayant plus de 60 ans a gagné deux points, passant de 10% à 12% sur les territoires du Conseil départemental, et 12% à 14% au sein de la Métropole de Lyon.

Certains territoires sont dans une situation particulièrement critique, conjuguant deux éléments : une offre d'accueil principalement constituée d'accueil individuel et un effectif fortement composé d'assistants maternels *seniors*, proches ou en âge de partir à la retraite.

C'est particulièrement le cas dans plusieurs communes des Monts-d'or dans lesquelles on observe une très forte baisse d'activité, pouvant s'expliquer par le souhait des assistants maternels âgés de ralentir leur rythme de travail : Collonges-au-Mont-d'Or connaît une baisse de 44% des heures de travail déclarées, Saint-Germain-au-Mont-d'Or une baisse de 24% et Saint-Romain-au-Mont-d'Or une baisse de 22%.

Mais ce phénomène de vieillissement n'explique que partiellement l'érosion.

### • Un métier en baisse d'attractivité

Le vieillissement de la pyramide des âges peut être lié à deux autres phénomènes :

- La cessation d'activité d'assistants maternels agréés qui suspendent leur activité ou quittent cette profession ;
- La baisse d'attractivité du métier qui limite trop fortement l'arrivée de nouveaux professionnels.



## • L'impact des micro-crèches PAJE

Le développement rapide des micro-crèches dans le Rhône a-t-il eu un effet négatif sur l'activité des assistants maternels ? Les données disponibles permettent de comparer l'activité de ces deux modes d'accueil pour les mois de décembre 2012 – 2018 – 2019 pour apporter une première réponse.

La réponse est pour l'instant négative. Quelques situations permettent d'illustrer la façon dont ces deux solutions se conjuguent. Vaulx-en-Velin affiche une très forte baisse d'activité des assistants maternels mais n'accueille qu'une seule micro-crèche. Francheville, commune qui compte de nombreuses micro-crèches n'affiche pourtant qu'une baisse particulièrement limitée de l'activité des assistants maternels, avec une baisse de 2%. Villeurbanne connaît une baisse d'activité des assistants maternels de 12% tandis que la hausse d'activité des micro-crèches PAJE est de 34 %. Enfin, à Villefranche-sur-Saône, la baisse de l'activité des micro-crèches est de 13%. Elle se combine à une baisse d'activité des assistants maternels de 19 %.

## • Synthèse

Le département du Rhône s'inscrit dans la tendance nationale de baisse d'effectif et d'activité des assistants maternels, mais dans des proportions nettement plus importantes, traduisant des destructions importantes de places. Il est possible que cette baisse générale trouve son origine dans les renforcements successifs des prérequis pour accéder au métier. Ce phénomène affecte plus fortement les communes de la Métropole que celles du Conseil départemental. Cette baisse d'effectif ne semble pas être corrélée à la croissance des micro-crèches. Certaines communes sont très fortement impactées par cette diminution d'offre, mais pour des raisons qui diffèrent. Enfin, la crise sanitaire liée au Covid-19 pourrait fortement impacter l'accueil individuel, point à analyser quand les données 2020 seront disponibles.



# ANNEXES DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



## 1. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LE RHÔNE (69)

	ASSISTANTS MATERNELS EN ACTIVITÉ AU COURS D'ANNÉE (PÉRIODE)	ASSISTANTS MATERNELS EN ACTIVITÉ 1 MOIS (PHOTO)	EN COURS D'ANNÉE : VARIATION ANNUELLE	SUR 1 MOIS : ANNUELLE	TAUX DE VARIATION SUR 5 ANS
2015	11440	9849			
2016	11158	9657	-282	-192	
2017	10922	9385	-236	-272	
2018	10489	8927	-433	-458	
2019	9920	8473	-569	-454	-13,3%
Variation sur 5 ans			-1 520	-1376	

## 2. COMMUNES LES PLUS MARQUÉES PAR LA BAISSÉ D'EFFECTIFS/DE L'ACTIVITÉ DES ASSISTANTS MATERNELS

	BAISSE ENTRE 2017 ET 2019 DE L'EFFECTIF DES ASSISTANTS MATERNELS EN ACTIVITÉ MOIS DE RÉFÉRENCE	TAUX DE VARIATION ENTRE 2017 ET 2019 DES HEURES DE TRAVAIL DÉCLARÉES MOIS DE RÉFÉRENCE
VAULX-EN-VELIN	- 23	-19%
RILLIEUX-LA-PAPE	- 18	-16%
DÉCINES-CHARPIEU	- 18	-17%
BRON	- 16	-17%
VILLEURBANNE	- 106	-12%
LYON 5 <sup>E</sup> ARRONDISSEMENT	- 37	-17%
LYON 4 <sup>E</sup> ARRONDISSEMENT	- 17	-11%
LYON 6 <sup>E</sup> ARRONDISSEMENT	- 17	-7%
OULLINS	- 26	-1%
CALUIRE-ET-CUIRE	- 25	-17%
LYON 3 <sup>E</sup> ARRONDISSEMENT	- 53	-15%
LYON 8 <sup>E</sup> ARRONDISSEMENT	- 42	-21%
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE	- 20	-19%
LYON 9 <sup>E</sup> ARRONDISSEMENT	- 26	-15%

# RÉCAPITULATIF DU PLAN D'ACTION



ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	ÉCHÉANCE
<b>AXE PE 1 : DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT, AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX TERRITOIRES PRIORITAIRES ET À LA COMPLÉMENTARITÉ DES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL</b>			
<b>Orientation PE 1.1</b> - Soutenir l'offre d'accueil individuel et collectif.	<b>PE 1.1.1</b> - Soutenir l'offre d'accueil individuel.	Promouvoir le métier d'assistant maternel : semaine annuelle des assistants maternels, journée des Relais Petite-Enfance (RPE), vidéos de promotion, etc.	2026
		Lutter contre le chômage et la sous-activité : initiatives en lien avec France Travail, formation continue, projet des Relais Petite-Enfance (RPE) et intégration de ces thématiques dans les Conventions Territoriales Globales (CTG), analyse croisée des données statistiques sur l'activité des assistants maternels, etc.	
		Prendre en compte, pour les territoires marqués par une forte proportion d'assistants maternels de plus de 60 ans, la problématique et les pistes de résolution dans le cadre des CTG et l'intégrer dans les missions du RPE.	2021
		Relais Petite-Enfance (RPE) : groupe de travail visant à identifier les territoires qui sont sur-couverts pour envisager une conversion totale ou partielle en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et intervenir sur ceux qui sont sous-couverts pour améliorer la fréquentation. Maison d'Assistants Maternels (MAM) : formation certifiée " travailler en Maison d'Assistants maternels ", faciliter l'accès à la formation continue, événement partenarial régulier de soutien et de coordination en direction des MAM (Conseil Départemental), etc.	
<b>Assistants maternels en activité</b> : développement de l'analyse de la pratique dans les Relais petite-enfance, accès ciblé à des formations qualifiantes. Pour le Conseil Départemental, accompagner et valoriser les pratiques professionnelles à l'occasion de rencontres d'assistants maternels et mettre en place une charte de l'accompagnement à l'agrément d'assistant maternel.	2026		

	<b>PE 1.1.2</b> - Soutenir l'offre d'accueil collectif .	<b>Porteurs de projets</b> : portail numérique, Groupes d'Appui Techniques (GAT), rencontres régulières Caf/PMI, charte de qualité des implantations des lieux d'accueil collectif.	2022
		<b>Professionnels</b> : conseil technique, intervenir sur les EAJE dont les taux d'occupation sont faibles, formation continue des Coordinateurs territoriaux petite-enfance.	2026
		<b>Usagers</b> : coopération Caf/PMI dans le traitement des dysfonctionnements autour de la qualité d'accueil.	2021-2026
<b>Orientation PE 1.2</b> - Améliorer l'information et la place des parents dans les modes d'accueil.	<b>PE 1.2.1</b> - Améliorer l'information et l'orientation des parents vers les modes d'accueil.	Réfléchir à la complémentarité et à la coordination des informations sur les services petite-enfance et améliorer les compétences des professionnels concernés.	2021-2026 (selon les évolutions des orientations de la Cnaf sur les lieux d'information et les RPE)
		Développer le site internet <i>Monenfant.fr</i> .	
		Accompagner une évolution des missions des Relais Petite-Enfance, étudier la faisabilité d'une mutualisation des services au public.	
		Déployer le parcours « Arrivée de l'enfant » de la branche famille avec la Cnam et les partenaires relais pour les familles.	
	<b>PE 1.2.2</b> - Soutenir la fonction d'employeur d'assistants maternels.	Relancer l'étude de faisabilité sur la possibilité d'une solution de facilitation administrative pouvant s'appuyer sur les Relais Petite-Enfance (RPE).	2021-2026
		Lancer une collaboration avec la Direccte pour développer des outils (exemple : contrats-types en particulier pour les CDD).	
<b>PE 1.2.3</b> - Favoriser la place des parents dans les lieux petite-enfance.	Favoriser l'implication des parents dans les établissements d'accueil petite-enfance pour développer la coéducation dès la petite-enfance.	2020-2026 (reconduction)	
	Contribuer au maintien des EAJE gérés par des parents bénévoles (vigilance accrue pour les associations portant plus d'un seul EAJE ou bien très isolées).		

<b>Orientation PE 1.3</b> - Réduire les inégalités territoriales.	<b>PE 1.3.1</b> - Réduire les inégalités territoriales en zone urbaine.	Élaborer une nouvelle catégorie de territoires (Top 7) et liste des territoires éligibles aux subventions de la Caf du Rhône pour les micro-crèches PAJE.	2026
		Veiller à ce que les solutions d'accueil en équipements petite-enfance soient adaptées aux besoins des publics du territoire.	
	<b>PE 1.3.2</b> - Réduire les inégalités territoriales en zone de faible densité démographique.	Soutenir les cofinancements intercommunaux pour le développement de services petite-enfance itinérants et de mutualisation des accueils de loisirs et étudier la faisabilité d'une offre de transport inter-villages adaptée aux jeunes enfants.	2022-2026
		Développer les Relais Petite-Enfance où il en manque et renforcer leurs missions d'observatoire au profit des élus.	

**AXE PE 2 : ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ (ISOLEMENT, MONOPARENTALITÉ, PRÉCARITÉ FINANCIÈRE, PARCOURS D'INSERTION, PARENTS MINEURS, PROTECTION DE L'ENFANCE, HANDICAP, MALADIE CHRONIQUE)**

<b>Orientation PE 2.1</b> - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique.	<b>PE 2.1.1</b> - Accompagner les familles en situation de très grande fragilité.	Soutenir les initiatives des opérateurs spécialisés dans la mise en œuvre de lieux conjuguant possibilité de prendre en charge des adultes dans leur démarche d'insertion et solutions facilitant l'accueil de jeunes enfants.	2026
		Se rapprocher des gestionnaires de Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) afin de faciliter l'accès à des solutions d'accueil petite-enfance et de soutien à la parentalité.	
		Action à destination des gens du voyage : maintenir une offre d'accueil petite-enfance sur les aires d'accueil.	
		Accompagner le déploiement des actions petite-enfance et parentalité auprès des familles en situation de précarité par des structures petite-enfance itinérantes.	
	<b>PE 2.1.2</b> - Développer des actions à destination des professionnels.	<b>Accueil collectif</b> : mettre en œuvre un programme de sensibilisation pluri-annuel, dans les 7 communes les plus prioritaires, afin de faciliter l'accueil de publics en situation de fragilité. <b>Action à destination de l'accueil individuel</b> : expérimenter, en Quartiers Prioritaires (QPV), un programme pluri-annuel dérivé de l'action Parler Bambins au profit des assistants maternels.	2026
		Coorganiser le Combitour (échanges entre professionnels de la petite enfance et de l'insertion) et faciliter l'émergence de projets locaux grâce aux échanges.	

	<b>PE 2.1.3</b> - Développer des actions à destination des parents.	Faciliter l'accès à un mode d'accueil aux enfants de moins de 3 ans de parents bénéficiaires du RSA intégrant une formation courte.	2026
		Faire connaître les dispositifs de soutien financier pour l'accueil individuel aux agents d'accueil des Points Info Petite-Enfance.	
		Expérimenter des actions d'aller-vers pouvant s'engager dès la maternité, et de promotion des crèches et Relais Petite-Enfance.	
		Développer les dispositifs petite enfance hybrides ou de type passerelles.	
	<b>PE 2.1.4</b> - Développer des actions à destination des gestionnaires et des partenaires.	Mobiliser nos partenaires pour faire évoluer les critères de priorité d'accès en EAJE au profit des publics pauvres et tenter d'alléger la charge administrative liée à la fluctuation de la fréquentation. Développer le nombre de crèches AVIP disposant de places fléchées. Soutenir et structurer progressivement un réseau de crèches adaptées aux parents en parcours d'insertion socioprofessionnelle, les crèches A Vocation d'Insertion Socio-professionnelle (AVIS).	2026
		Expérimenter des appels d'offres pour la création d'EAJE sur les 7 territoires les plus prioritaires.	2021
		Faire une étude de faisabilité sur MAM PLUS et envisager une expérimentation sur deux territoires prioritaires.	2022
<b>Orientation PE 2.2</b> - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité liée au handicap ou à la maladie de l'enfant.	<b>PE 2.2.1</b> - Développer des actions à destination des professionnels.	Renforcer la mission confiée à l'association Une Souris verte sur le soutien aux EAJE.	2022
		Soutenir l'émergence d'un second Pôle Ressources Handicap petite-enfance pour les territoires du Conseil Départemental (programme annuel de sensibilisation).	2021
		Soutenir et promouvoir les efforts des territoires pour la mise en œuvre de plateformes ou d'un référent handicap (mutualiser les ressources et compétences à destination des crèches, mobiliser les personnels spécialisés, la PMI, etc.).	2022

MAM PLUS est un projet visant à accueillir dans un mode d'accueil hybride les enfants de moins de 3 ans dont les besoins de fonctionnement sont principalement pris en charge par les institutions les assistants maternels employables des « 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> degrés » par leur lieu d'habitation. Ce projet envisage le renforcement des assistants maternels par un soutien pédagogique avant et après ouverture, un soutien juridique et possiblement le recours au mandatement pour les employeurs non autonomes.

		<p>Promouvoir l'accès à la formation continue des assistants maternels sur les modules et certifications.</p> <p>" Accompagnement de l'enfant en situation de handicap ou trouble du spectre autistique ".</p> <p>Promouvoir pour les demandeurs d'emploi la formation sur le titre Assistant maternel/Garde d'enfants et le certificat "Accompagnement de l'enfant en situation de handicap" et s'appuyer sur les partenaires du territoire pour détecter des candidats et assurer le lien pour l'insertion professionnelle des stagiaires.</p>	2026
	<p><b>PE 2.2.2</b> - Développer des actions à destination des gestionnaires.</p>	<p>Impulser la création de nouveaux EAJE disposant d'un tiers de places spécialisées pour l'accueil d'enfants en situation de handicap lourd</p> <p>Envisager la création d'une solution de prêt de matériel spécialisé disponible rapidement pour les EAJE et les assistants maternels.</p>	2022
		<p>Définir des critères communs PMI et Caf du Rhône déterminant les conditions d'accueil minimales pour un EAJE avec places adaptées au handicap.</p> <p>Harmoniser les positionnements Caf du Rhône et services PMI pour l'attribution de subventions sur la base d'un cahier des charges commun.</p>	2021
	<p><b>PE 2.2.3</b> - Développer des actions à destination des parents.</p>	<p>Renforcer les moyens d'information avec notamment une signalétique spécifique pour les EAJE dont le projet social est principalement orienté sur l'accueil d'enfants en situation de handicap sur l'ensemble des sites dédiés, annuaire des assistants maternels ayant suivi une formation spécifique, etc.</p>	2022-2026
		<p>Définir un plan d'action inter-institutionnel sur la réponse aux besoins en solutions de répit.</p>	
		<p>Renforcer la liaison entre les 3 Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) et les structures petite-enfance.</p>	

**AXE PE 3 : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

<b>Orientation 3.1</b> - Développer les outils d'aide à la décision.	<b>PE 3.1.1</b> - Améliorer la gouvernance de la petite-enfance en élargissant la coordination à d'autres partenaires institutionnels.	Intégrer de nouveaux partenaires au Comité des Services aux Familles : l'ARS, France Travail et des représentants des métiers de la petite-enfance.	2021
		Améliorer la coordination interinstitutionnelle entre la PMI, l'Agence Régionale de Santé, la Caf du Rhône et la Préfecture du Rhône dans la gestion de crise et élaborer des procédures de collaboration et des outils de partage de données.	
		Mettre en place des groupes thématiques réunissant institutions et professionnels concernés afin d'améliorer l'accompagnement des familles.	
		Expérimenter des contrôles communs impliquant notamment la Caf, les PMI et les services de l'État.	
		Décliner localement le Service public de la petite enfance (SPPE) en accompagnant les collectivités et partenaires du territoire et en s'appuyant sur les CTG.	
	<b>PE 3.1.2</b> - Coopérer pour limiter les problèmes liés à la pénurie de personnels.	Créer un groupe de travail "employeurs", identifier les principaux freins et affiner la volumétrie de la pénurie, etc.	2021
		Mettre en œuvre un plan de communication inter-institutionnel pour la promotion des métiers de la petite-enfance, en collaboration avec France Travail.	
		Engager une coopération avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes visant à ajuster l'offre en formation initiale.	
		Étudier avec l'Uriopss la faisabilité d'une action de sensibilisation/formation continue pour les agents souhaitant accéder à la fonction de direction ou les directeurs / trices prenant leur poste, afin de les préparer au management.	

<p><b>Orientation 3.2</b> - Renforcer l'offre de conseil et d'accompagnement auprès des gestionnaires pour améliorer la fréquentation, la qualité et la maîtrise des coûts des équipements.</p>	<p><b>PE 3.2.1</b> - Accompagner les gestionnaires d'EAJE dans l'adaptation de leur offre d'accueil aux spécificités des publics de leur territoire.</p>	<p>Identifier les EAJE dont les locaux sont trop vétustes ou inadaptés et se rapprocher des propriétaires pour envisager des solutions dans le cadre du Fond de modernisation des équipements (FME).</p>	<p>2020-2026</p>
		<p>Renforcer l'offre de conseils techniques aux EAJE en crise de gestion dans le cadre du programme Identifier/Détecter/Accompagner (IDA).</p>	
		<p>Identifier les facteurs générant une complexité administrative pour les gestionnaires et explorer des pistes d'allègement.</p>	
		<p>Accompagner les EAJE dans la mise à jour de leur projet social avec la mise en œuvre d'ateliers thématiques basés sur l'interprétation des données sociales du territoire.</p>	
<p><b>Orientation 3.3</b> - Développer la qualité et l'innovation dans les modes d'accueil des jeunes enfants.</p>	<p><b>PE 3.3.1</b> - Développer des actions à destination des professionnels.</p>	<p>S'inscrire dans la continuité du plan de formation continue des professionnels de la petite-enfance proposé par le Gouvernement : organiser un programme annuel de sensibilisation sur des thématiques ayant fait l'objet d'un choix partagé.</p>	<p>2021-2026</p>
		<p>Animer conjointement le réseau des RPE et des EAJE d'une part, et le réseau des MAM d'autre part, afin de favoriser la professionnalisation des personnels, l'amélioration des conditions de sécurité et la promotion de la santé.</p>	
		<p>Accompagner les partenaires dans la déclinaison de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant.</p>	
	<p><b>PE 3.3.2</b> - Développer des actions de promotion du développement durable et de santé publique.</p>	<p>Intégrer les critères environnementaux du guide métropolitain lors des transformations/rénovations des équipements et soutenir des expérimentations et contribuer à l'essaimage de bonnes pratiques sur la réduction des déchets, de la consommation d'énergie, etc. Conditionner le soutien de la Métropole de Lyon et de la Caf du Rhône à l'implantation de nouvelles crèches dans une zone sécurisée - limitant l'exposition de jeunes enfants aux polluants -.</p>	<p>2026</p>
		<p>Promouvoir des actions et outils de sensibilisation via une journée sur la thématique "Éduquer dehors" et informer et former les professionnels de la petite-enfance à la santé environnementale et à l'impact des pollutions diverses.</p>	
		<p>Collaborer pour l'installation d'un Système d'Information Géographique (SIG) permettant d'identifier les équipements les plus exposés à des problèmes environnementaux et co-construire avec les gestionnaires concernés un plan préparant une amélioration des locaux.</p>	
	<p>Développer des actions de sensibilisation en lien avec l'IREPS (Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé) ARA Délégation Rhône, en complément de la formation initiale des assistants maternels.</p>		

# SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION



FICHE	INDICATEURS D'ÉVALUATION	COMMENTAIRE	SEUIL DE RÉUSSITE FIXÉ	ÉCHÉANCE / FRÉQUENCE DE LA MESURE	SOURCE DE L'INFORMATION	RÉFÉRENT DE L'INDICATEUR
PE 111 - Soutenir l'offre d'accueil individuel.	Modération de la baisse de l'effectif et de la sous-activité.					
	• Nombre d'assistants maternels en activité.	Données de cadrage	Suivi	Annuel	Table SAS BCECPAJ	Caf du Rhône (MLV)
	• Évolution du nombre d'heures de travail des assistants maternels.	Données de cadrage	Suivi	Annuel	Table SAS BCECPAJ	Caf du Rhône (MLV)
	• Taux de couverture en Relais d'Assistants Maternels ou Relais Petite Enfance (RAM / PE).	Objectif COG	1 ETP pour 70 assistants maternels en activité	Annuel	Table SAS BCECPAJ + OMEGA	Caf du Rhône (MLV)
	• Nombre d'assistants maternels ayant participé au moins une fois à une action proposée par les RPE.	Objectif SDSF	Suivi	Annuel	Sphinx RAM	Caf du Rhône (Eva Chedru)
	• Évolution de la part de parents d'enfants de moins de 3 ans ayant recours à un assistant maternel.	Données de cadrage	Suivi	Annuel	Table SAS BCECPAJ	Caf du Rhône (MLV)
	• Nombre de partenariats avec des antennes locales de France Travail.	Objectif SDSF	Progression	Bilan Final	Sphinx RAM	Caf du Rhône (Eva Chedru)

	Émergence de solutions d'accueil alternatives sur les territoires qui concentrent une forte proportion d'assistants maternels âgés.					
	• Taux d'évolution de la part d'assistants maternels de plus de 60 ans par territoire.	Données de cadrage	Alerte si part de plus de 60 ans > 30%	Annuel	Table SAS BCECPAJ	Caf du Rhône (MLV)
	• Nombre de créations de Maisons d'Assistants Maternels (MAM).	Objectif SDSF	Proposition d'un temps d'échange pour chaque MAM	Mi-parcours	FEPEM	FEPEM
	• Nombre d'assistants maternels suivant la formation "Préparer et gérer sa MAM".	Objectif SDSF	Progression	Mi-parcours	FEPEM	FEPEM
PE 112 - Soutenir l'offre d'accueil collectif.	Amélioration de la cohérence dans l'instruction des nouveaux projets.					
	• Questionnaire à destination des porteurs de projet sur le processus de création de nouveaux EAJE.	Données qualitatives	Enquête conduite	Mi-parcours	Enquête par questionnaire	Caf du Rhône (Eva Bernard)
	Émergence de nouveaux services petite-enfance dans les territoires prioritaires (Cf. action 131).					
	• Évolution du taux d'occupation des EAJE dans les territoires prioritaires.	Objectif SDSF	Progression	Annuel	Table SAS OMEGA	Caf du Rhône (MLV)
	• Taux d'évolution du nombre de places en EAJE (PSU/PAJE) dans les 7 territoires les plus prioritaires (Villefranche-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Lyon 8 <sup>ème</sup> Cité éducative, St-Fons, Givors).	Objectif SDSF	Progression	Annuel	Table SAS OMEGA	Caf du Rhône (MLV)

<b>PE121</b> - Améliorer l'information et l'orientation des parents vers les modes d'accueil.	<b>Amélioration du vécu des usagers.</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaction des parents vis-à-vis de l'information sur les modes d'accueil.</li> </ul>	Données qualitatives	Suivi	Bilan Final	Enquête par questionnaire	Caf du Rhône (Eva Bernard)
	<b>Montée en compétence des personnels impliqués dans les points information petite enfance.</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de professionnels ayant suivi une formation.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Annuel	A définir	A définir
	<b>Mutualisation des services.</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une étude de faisabilité sur la mutualisation des services.</li> </ul>	Objectif SDSF	Etude réalisée	Bilan Final	Documents de pilotage	Caf du Rhône (JPT)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de services mutualisés dans les zones de faible densité géographique .</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Bilan Final	Documents de pilotage	Caf du Rhône (JPT)

PE122 - Soutien à la fonction employeur d'assistant maternel.	Expérimentation de soutien à la fonction employeur d'assistant maternel.					
	• Accord des tutelles pour une expérimentation.	Objectif SDSF	Expérimentation réalisée	Bilan Final	Documents de pilotage	Caf du Rhône (JPT)
	• Mise en œuvre d'une expérimentation de type Mandatement.	Objectif SDSF	Expérimentation réalisée	Bilan Final	Focus groups	Caf du Rhône (Eva Bernard)
PE123 - Favoriser la place des parents dans les lieux petite-enfance.	Soutien aux parents gestionnaires bénévoles.					
	• Nombre d'EAJE ayant traversé avec succès une crise avec appui extérieur via Fonds Publics et Territoires (FPT).	Objectif SDSF	Suivi	Annuel	Fonds Publics et Territoires (FPT)	Caf du Rhône (JPT)
PE131- Réduire les inégalités territoriales en zone urbaine.	Adaptation de l'offre d'accueil.					
	• Mise à jour des territoires prioritaires.	Objectif SDSF	Mise à jour réalisée	Bilan Final	A définir	Caf du Rhône (JPT)
	• Nombre de places PSU + PAJE créées en Quartiers Prioritaires.	Objectif COG	Progression	Annuel	Tables SAS OMEGA + CGET	Caf du Rhône (MLV)
PE132- Réduire les inégalités territoriales en zone de faible densité démographique.	Développement de services petite-enfance adaptés aux territoires.					
	• Nombre de services mutualisés dans les zones de faible densité.	Objectif SDSF	Progression	Bilan Final	Documents de pilotage	Caf du Rhône (JPT)

<b>PE211</b> - Accompagner les familles en situation de très grande fragilité.	Actions, projets ou services petite-enfance conçus pour les publics en grande précarité.					
	• Nombre d'actions petite-enfance conçues pour les publics en grande précarité.	Objectif SDSF	Progression	Mi-parcours	Fonds Publics et Territoires (FPT)	Caf du Rhône (JPT)
	• Nombre de partenaires spécialisés grande précarité impliqués.	Objectif SDSF	Progression	Bilan Final	Documents de pilotage	Caf du Rhône (JPT)
<b>PE212</b> - Actions à destination des professionnels au contact de familles en situation de fragilité socio-économique.	Amélioration de la présence de publics fragiles dans les modes d'accueil, et une adaptation de leur fonctionnement aux besoins spécifiques de ces publics.					
	• Nombre d'assistants maternels formés à Parler Bamin.	Objectif SDSF	Progression	Bilan Final	Fonds Publics et Territoires (FPT)	Caf du Rhône (JPT)
	• Nombre d'actions de sensibilisation déployées sur les 7 territoires définis comme très prioritaires.	Objectif SDSF	Progression	Bilan Final	Fonds Publics et Territoires (FPT)	Caf du Rhône (JPT)
	Émergence de projets associant acteurs de l'insertion et de la petite enfance.					
	• Nombre de projets soutenus/ accompagnés intégrant des professionnels de la petite-enfance et de l'insertion.	Objectif SDSF	Progression	Mi-parcours	Fonds Publics et Territoires (FPT)	Caf du Rhône (JPT)

<b>PE213</b> - Actions à destination des parents en situation de fragilité socio-économique.	Développement de l'accès aux modes d'accueil pour les publics pauvres ou en parcours d'insertion.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agents d'accueil des points information petite-enfance formés aux dispositifs de soutiens financiers.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Bilan Final	Documents de pilotage	Caf du Rhône (JPT)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions d'aller-vers engagées vers les publics en parcours d'insertion.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Mi-parcours	Fonds Publics et Territoires (FPT)	Caf du Rhône (JPT)
<b>PE214</b> - Actions à destination des Gestionnaires / Partenaires au profit des familles en situation de fragilité socio-économique.	Développement de l'offre d'accueil petite enfance adaptée aux publics en parcours d'insertion.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'EAJE respectant le seuil minimal de 10% d'enfants pauvres parmi les enfants accueillis.</li> </ul>	Objectif COG	100% des EAJE sauf Crèches personnel	Annuel	Table SAS OMEGA	Caf du Rhône (MLV)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de structures AVIP sur le territoire Rhône (69).</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Annuel	Fonds Publics et Territoires (FPT)	Caf du Rhône (JPT)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de structures AVIS sur le territoire Rhône (69).</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Annuel	Fonds Publics et Territoires (FPT)	Caf du Rhône (JPT)
<b>PE221</b> - Actions à destination des professionnels au contact d'enfants en situation de handicap ou maladie chronique.	Développement de l'offre d'accueil petite-enfance pouvant accueillir des enfants handicapés ou polyhandicapés.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de professionnels ayant participé à une action de sensibilisation/formation développée par un Pôle ressources Handicap.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Mi-parcours	Pôles Ressources	Caf du Rhône (JPT)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un second Pôle Ressources Handicap petite-enfance pour améliorer la couverture territoriale.</li> </ul>	Objectif SDSF	Pôle créé	Mi-parcours	Documents de pilotage	Caf du Rhône (JPT)

	• Nombre d'équipements bénéficiaires du bonus handicap.	Objectif SDSF	Progression	Annuel	Tables SAS OMEGA	Caf du Rhône (MLV)
	• Évolution de l'effectif d'enfants en situation de handicap en EAJE (Bonus handicap).	Objectif SDSF	Progression	Annuel	Tables SAS OMEGA	Caf du Rhône (MLV)
	Renforcement des actions de soutien aux professionnels.					
	• Nombre de communes ayant installé une plateforme locale de mutualisation de ressources pour faciliter les parcours d'enfants en situation de handicap.	Objectif SDSF	Progression	Annuel	Fonds Publics et Territoires (FPT)	Caf du Rhône (JPT)
<b>PE222</b> - Actions à destination des gestionnaires au contact d'enfants en situation de handicap ou maladie chronique.	Développement d'une offre d'accueil avec places adaptées au handicap en améliorant la couverture géographique.					
	• Nombre d'EAJE créés disposant de places dédiées à l'accueil d'enfants en situation de handicap (âgés de 3 ans à 6 ans).	Objectif SDSF	Progression	Annuel	Fonds Publics et Territoires (FPT)	Caf du Rhône (JPT)
	• Validation d'un cahier des charges interinstitutionnel pour les porteurs de projet Crèches avec des places dédiées à l'accueil d'enfants en situation de handicap.	Objectif SDSF	Cahier des charges validé	Mi-parcours	Documents de pilotage	Caf du Rhône (JPT)
<b>PE223</b> - Actions à destination des parents en situation de handicap ou maladie chronique.	Augmentation de la visibilité de l'offre d'accueil adaptée au handicap.					
	• Enquête auprès des parents bénéficiaires d'enfants de moins de 3 ans en situation de handicap.	Objectif SDSF		Bilan Final	Enquête par questionnaire	Caf du Rhône (Eva Bernard)
	Amélioration de l'offre de conseil/ d'orientation des Points info et des guichets uniques petite-enfance.					

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnels des guichets uniques formés à l'accueil et l'orientation des parents en situation de handicap.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Bilan Final	Documents de pilotage	Caf du Rhône (JPT)
<b>PE311</b> - Améliorer la gouvernance de la petite-enfance en élargissant la coordination à d'autres partenaires institutionnels.	Densifier la coopération avec les acteurs de terrain.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions de groupes thématiques institutions / professionnels.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Annuel	Documents de pilotage	Caf du Rhône (JPT)
<b>PE312</b> - Coopérer pour limiter les problèmes liés à la pénurie de personnels.	Faciliter les recrutements.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un groupe de travail employeurs.</li> </ul>	Objectif SDSF	Groupe créé	Mi-parcours	Documents de pilotage	Caf du Rhône (JPT)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite d'une enquête par questionnaire sur les déterminants qualitatifs de la pénurie des professionnels de la petite-enfance.</li> </ul>	Objectif SDSF	Enquête conduite	Début du SDSF	Enquête par questionnaire	Caf du Rhône (JPT)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite d'une enquête chiffrée autour de la pénurie des professionnels petite-enfance.</li> </ul>	Objectif SDSF	Enquête conduite	Mi-parcours	Enquête par questionnaire	Caf du Rhône (JPT)
<b>PE321</b> - Accompagner les gestionnaires d'EAJE dans l'adaptation de leur offre d'accueil aux spécificités des publics de leur territoire.	Améliorer la qualité d'accueil.					
	Nombre d'équipements identifiés via le SIG autour des problèmes environnementaux (équipements à rénover ou exposés à des polluants).	Objectif SDSF	Suivi	Mi-parcours	SIG	Caf du Rhône (JPT)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire auprès des EAJE pour identifier les complexités administratives.</li> </ul>	Objectif SDSF	Enquête conduite	Mi-parcours	Enquête par questionnaire	Caf du Rhône (JPT)

<b>PE331</b> - Accompagner les professionnels dans l'adaptation de leur offre d'accueil aux spécificités des publics de leur territoire.	<b>Animer le réseau des EAJE, MAM et RPE.</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions partagées autour des MAM / RPE.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Annuel	Documents de pilotage	Caf du Rhône (Eva Chedru)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions partagées autour des EAJE.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Annuel	Documents de pilotage	Caf du Rhône (JPT)
<b>PE332</b> - Actions de promotion du développement durable et de santé publique.	<b>Accompagner les équipements face aux thèmes du développement durable et de la santé publique.</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'expérimentations autour du développement durable soutenues dans le cadre de Fonds Publics et Territoires (FPT).</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Annuel	Fonds Publics et Territoires (FPT)	Caf du Rhône (JPT)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'équipements identifiés via le SIG autour des problèmes environnementaux.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Mi-parcours	SIG	Caf du Rhône (JPT)

# ENFANCE ET JEUNESSE



# SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



Le travail de diagnostic conduit dans le champ de l'enfance et de la jeunesse sur le Conseil Départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon mobilise une présentation des caractéristiques de la population, des indicateurs cartographiés concernant les services existants, ainsi que des questions thématiques issues de l'enquête conduite auprès des familles avec enfants de moins de 25 ans.

Globalement, à l'échelle du Conseil Départemental du Rhône, la part des moins de 25 ans dans la population totale est de 31% en moyenne. Parmi les moins de 25 ans, on comptabilise 13% d'enfants de 3 ans à moins de 6 ans, 27,5 % de 6 ans à moins de 12 ans et 50,8 % de 12 ans à moins de 25 ans. Il est à noter que 43,3% des familles avec enfants de 6 ans à 18 ans bénéficient de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).

À l'échelle de la Métropole de Lyon, la part des moins de 25 ans dans la population totale est de 34%. Parmi ces moins de 25 ans, 11% ont entre 3 ans et moins de 6 ans, 21% de 6 ans à moins de 12 ans et 60% de 12 ans à moins de 25 ans. Il est à noter que 59,4% en moyenne des familles avec enfants de 6 ans à 18 ans bénéficient de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).

Les indicateurs cartographiés permettent de mettre en perspective, sur les différents territoires, la répartition de la population par tranches d'âges avec un certain nombre d'indicateurs de précarité, eux-mêmes mis en regard avec la répartition des services et équipements. Ces différents éléments permettent à ce stade de dresser des constats et surtout d'établir des perspectives prenant en compte de façon différenciée les besoins et services des enfants, adolescents et jeunes, avec une attention à porter notamment sur les sujets suivants :

## ● L'accessibilité et le maillage territorial des offres et services pour les enfants et les jeunes et le rééquilibrage de l'offre de services notamment en matière de loisirs sur l'ensemble des territoires

Les territoires du Conseil Départemental sont caractérisés par une bonne couverture en Accueils de Loisirs – même si les questions de mobilité et d'accessibilité restent à poser – mais cette couverture doit être améliorée sur certaines communes métropolitaines.

Au-delà de l'offre globale, il conviendrait de se pencher sur la prise en compte des fragilités des familles dans l'offre enfance-jeunesse en étudiant :

- les grilles tarifaires des Accueils de Loisirs, afin de savoir si elles sont adaptées aux familles à bas revenus. On peut noter d'ailleurs que 25% des parents interrogés dans le cadre de l'enquête auprès des familles déclarent ne pas mettre leur enfant au centre de loisirs en raison

des tarifs trop élevés ; pour 14% des parents interrogés il s'agit de l'unique raison

- les modalités d'accès de ces familles à l'offre : il est nécessaire de questionner l'existence de critères de priorité d'accès aux accueils de loisirs pour les familles fragiles

- l'amplitude horaire d'ouverture avec la prise en compte des migrations pendulaires pour certains territoires et des horaires atypiques – les territoires avec une forte concentration de 3 ans à moins de 6 ans présentent une forte proportion de catégories socioprofessionnelles ouvrières ou employées plus susceptibles d'avoir des horaires décalés par exemple –. Cette problématique d'amplitude horaire est particulièrement importante pour les accueils périscolaires

- certains territoires sont dotés de garderies périscolaires n'ayant pas l'agrément Accueil Collectif de Mineurs : la plupart sont identifiées, mais sur certains territoires il est difficile de savoir si le besoin est couvert. Il pourrait être envisagé pour ces services un accompagnement dans la transformation vers un Accueil de Loisirs agréé

La concentration importante de 6 ans à moins de 11 ans parmi les moins de 25 ans sur tous les territoires souligne l'enjeu de mettre en place des Accueils de Loisirs en proximité.

Reste à explorer la couverture du territoire du Rhône en matière d'offres sportives et culturelles pour toutes les tranches d'âges et de faire en sorte que les besoins des enfants et des jeunes en situation de handicap soient bien pris en compte dans l'ensemble des services.

## ● L'accompagnement des jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale

Le Conseil Départemental dispose d'une offre de services en Structures Jeunesse devant être consolidée (information jeunesse, PAEJ et mission locale). Cette offre se concentre en effet principalement sur la Métropole de Lyon : le périmètre d'accessibilité et de couverture de ces structures est à déterminer.

Les Structures Jeunesse visent à favoriser l'information et l'orientation des jeunes, en matière d'emploi, de santé et de scolarité. Elles participent ainsi à éviter les situations d'isolement et de grande précarité. Dans les territoires moins urbanisés, les pistes de l'itinérance et du dématérialisé pourraient être envisagées.

Sur les territoires qui combinent faible taux de scolarisation et fort taux de chômage des 15 à moins de 25 ans, une attention particulière doit être apportée, notamment en matière d'insertion.



Il faut néanmoins noter que de nouveaux services émergent (prestation de service jeunesse – avec un développement renforcé en géographie prioritaire –, animations de proximité, tiers-lieux, coopératives jeunesse, parlement des jeunes, *Promeneurs du Net*, etc.) et l'accompagnement et le suivi de leur déploiement sur l'ensemble des territoires sera sans aucun doute un des défis de ce Schéma des Services aux Familles.

### ● L'accompagnement des parents et la prise en compte de leurs besoins

Les préoccupations des parents portent essentiellement sur la scolarité (71% des répondants) et sur l'insertion professionnelle (36%) mais celles-ci sont en réalité diverses : réseaux sociaux et relation aux écrans, accès aux loisirs et activités sportives et culturelles, etc.

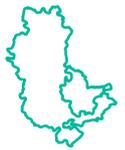
### ● Le renforcement de la gouvernance, la coordination et la mise en réseau des actions au niveau local et départemental

L'offre enfance-jeunesse est financée par plusieurs institutions et portée sur les territoires par une multitude de gestionnaires. Cette offre doit être de qualité et permettre aux enfants et aux jeunes d'être impliqués dans la construction des projets.

Il y a donc un fort enjeu de mise en cohérence des services sur les territoires et d'accompagnement des professionnels, un enjeu pris en compte dans le cadre des « Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) » pour l'enfance mais qui reste à consolider pour les plus de 12 ans. Ce Schéma des Services aux Familles doit permettre de présenter une politique enfance-jeunesse ambitieuse, portée par l'ensemble des signataires et déclinée localement en fonction des moyens mobilisables.

Ces éléments de diagnostic seront enrichis dans le cadre de la mise en œuvre du schéma par les données complémentaires que produiront les institutions et acteurs du secteur. Ils permettront de prendre en compte les évolutions et la richesse des logiques d'interventions existantes.





## 1. PART DES MOINS DE 25 ANS DANS LA POPULATION TOTALE EN 2016

La limite de 25 ans a été retenue car il s'agit de l'âge limite des dispositifs concernés par le volet jeunesse. Par ailleurs, cet âge est souvent considéré comme un âge charnière marquant la séparation entre vie étudiante / jeunesse et vie adulte.

Cette cartographie est à mettre en lien avec la répartition des familles sur le territoire. Pour la Métropole de Lyon par exemple, on constate une forte proportion de familles dans les territoires du croissant Est de la Métropole. On peut postuler un lien entre la concentration des moins de 25 ans et la concentration des équipements, notamment des établissements scolaires et de formation.

### Métropole de Lyon

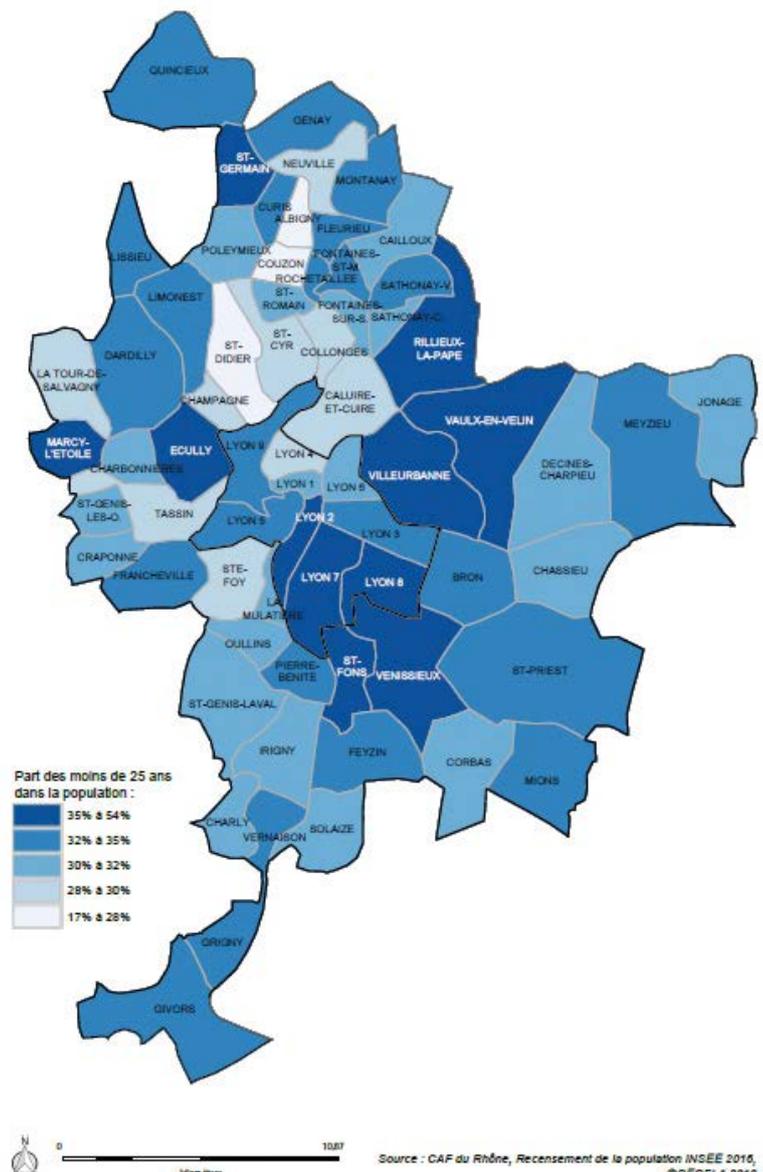
#### Analyse

La part des moins de 25 ans dans la population totale de la Métropole de Lyon est de 34%.

La part des moins de 25 ans est particulièrement importante (supérieure à 35%) dans certains arrondissements de Lyon – Lyon 2<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> – et dans le croissant Est de la Métropole allant de Rillieux-la-Pape à Saint-Fons.

On note trois poches à Écully, Marcy-L'étoile et Saint-Germain-au-Mont-d'Or en lien avec des établissements scolaires (École de Management de Lyon par exemple à Écully).

A contrario, les communes d'Albigny, Saint-Didier au Mont-d'or et Couzon au Mont d'Or ont moins de 28% de moins de 25 ans.





Cela s'observe autour de Villefranche-sur-Saône pour le Conseil Départemental et pour les communes de Lyon et Villeurbanne pour la Métropole de Lyon.

**Code couleur :** Plus les territoires sont foncés, plus la concentration de moins de 25 ans parmi la population totale est forte.

**Limites et précautions d'analyse :** Examiner une part lisse les effets de volume liés à la population totale. En effet, 30% de moins de 25 ans sur une commune de 5 000 habitants n'a pas autant de poids que 30% de moins de 25 ans sur une commune de 50 000 habitants.

Il est à noter que les écarts d'un territoire à l'autre restent restreints puisque par exemple pour le Conseil Départemental, les territoires se répartissent globalement entre 28 et 32%.

## Conseil Départemental du Rhône

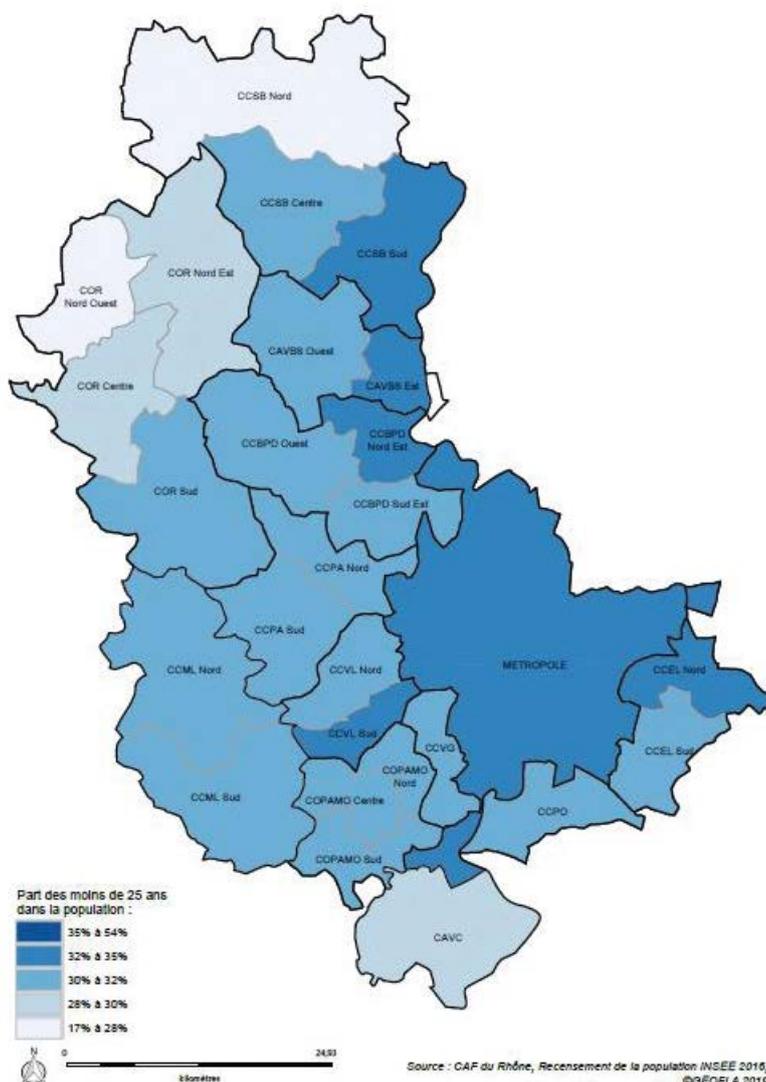
### Analyse

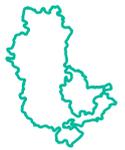
La part des moins de 25 ans dans la population totale du département du Conseil Départemental est de 31%.

Trois blocs se détachent en matière de concentration des moins de 25 ans. La part des moins de 25 ans est particulièrement importante dans la partie Ouest du département (supérieure à 32%) – la CCBPD Nord Est et CABVS Est par exemple -.

Un second bloc s'étirant de la CCSB Centre à la COPAMO Sud est caractérisé par une population composée à 30% de moins de 25 ans.

Le dernier bloc concerne la partie Sud-Ouest du département où la part des moins de 25 ans est particulièrement faible (inférieure à 28%), notamment pour la CCSB Nord et la COR Nord-Ouest.





## 2. PART DES 3 À 6 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS EN 2016

La limite de 3 ans a été retenue car il s'agit de la fin de la petite-enfance : beaucoup d'enfants quittent les modes d'accueil du jeune enfant formels et sont inscrits dans un établissement scolaire. Néanmoins, jusqu'à la rentrée 2019, l'instruction n'était obligatoire qu'à partir de 6 ans. Les enfants de 3 à 6 ans peuvent être accueillis dans un jardin d'enfants. D'un point de vue « offre de services », la limite de 6 ans a du sens, également parce qu'au-delà de cet âge il n'est plus possible de se rendre en Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP).

### Métropole de Lyon

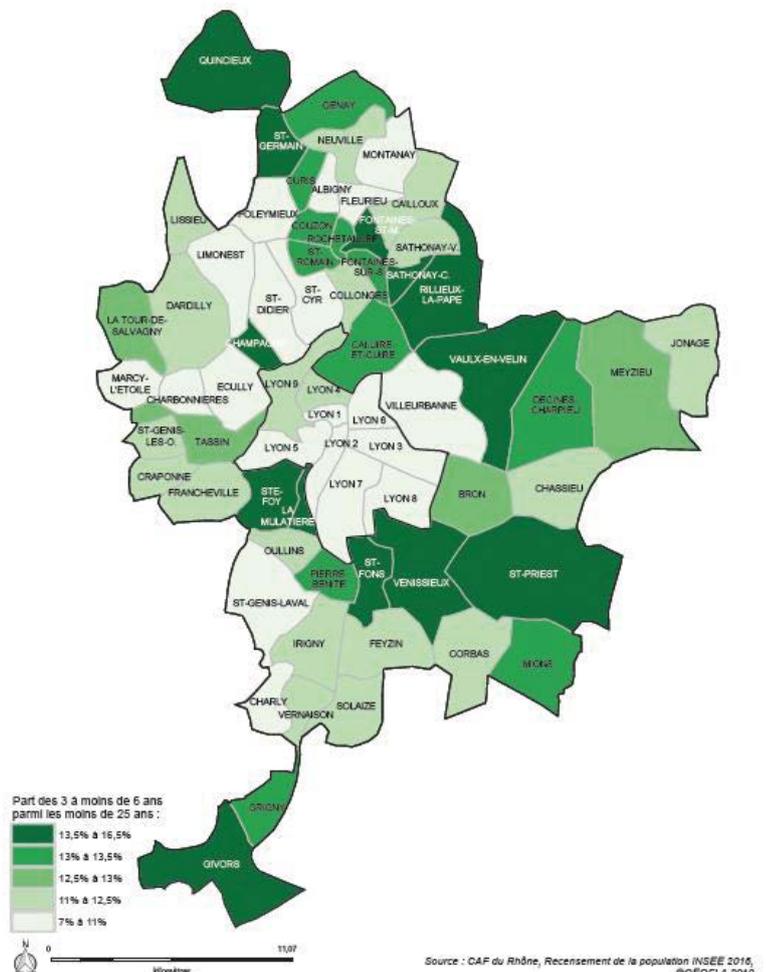
#### Analyse

Les communes situées au Nord-Est de Lyon sont celles avec la plus forte concentration de 3 à 6 ans parmi les moins de 25 ans (Rillieux-la-Pape et Vaulx-en-Velin notamment avec respectivement 18,51% et 18,84%), ainsi que celles du Sud de Lyon (Saint-Fons est particulièrement remarquable avec 20,73% de 3 à 6 ans parmi les moins de 25 ans).

Les communes de Givors et Grigny sont caractérisées par une forte proportion de 3 à 6 ans également, quand les communes mitoyennes (Saint-Genis-Laval avec 14,71% par exemple) sont moins concernées.

Lyon – hors Lyon 4<sup>ème</sup> et Lyon 9<sup>ème</sup> – et Villeurbanne ont une part de 3 à 6 ans nettement inférieure à la moyenne métropolitaine. Cela peut s'expliquer par la part importante d'étudiants de l'enseignement supérieur.

Il convient de croiser ces données avec l'offre d'Accueils de Loisirs 3 à 6 ans extrascolaires et périscolaires sur les territoires pour évaluer la prise en compte du besoin des familles : en matière notamment d'amplitude horaire d'ouverture (prise en compte des migrations pendulaires pour certains territoires) et des horaires atypiques. En effet, la Métropole de Lyon est caractérisée par une forte proportion de catégories socioprofessionnelles ouvrières ou employées, plus susceptibles d'avoir des horaires décalés. Ces territoires, cumulant les indicateurs de précarité, nécessitent également une réflexion sur la tarification des Accueils de Loisirs.





Ces données peuvent rapidement évoluer en fonction des taux de natalité et aussi, et surtout, avec l'arrivée de nouvelles populations sur ces territoires, notamment de jeunes couples avec enfants.

**Code couleur :** Plus un territoire est foncé, plus la concentration d'enfants de 3 à 6 ans est importante parmi la population de moins de 25 ans.

**Limites et précautions d'analyse :** Examiner une part lisse les effets de volume liés à la population globale. Il s'agit d'une proportion dans une part – celle des moins de 25 ans –.

## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

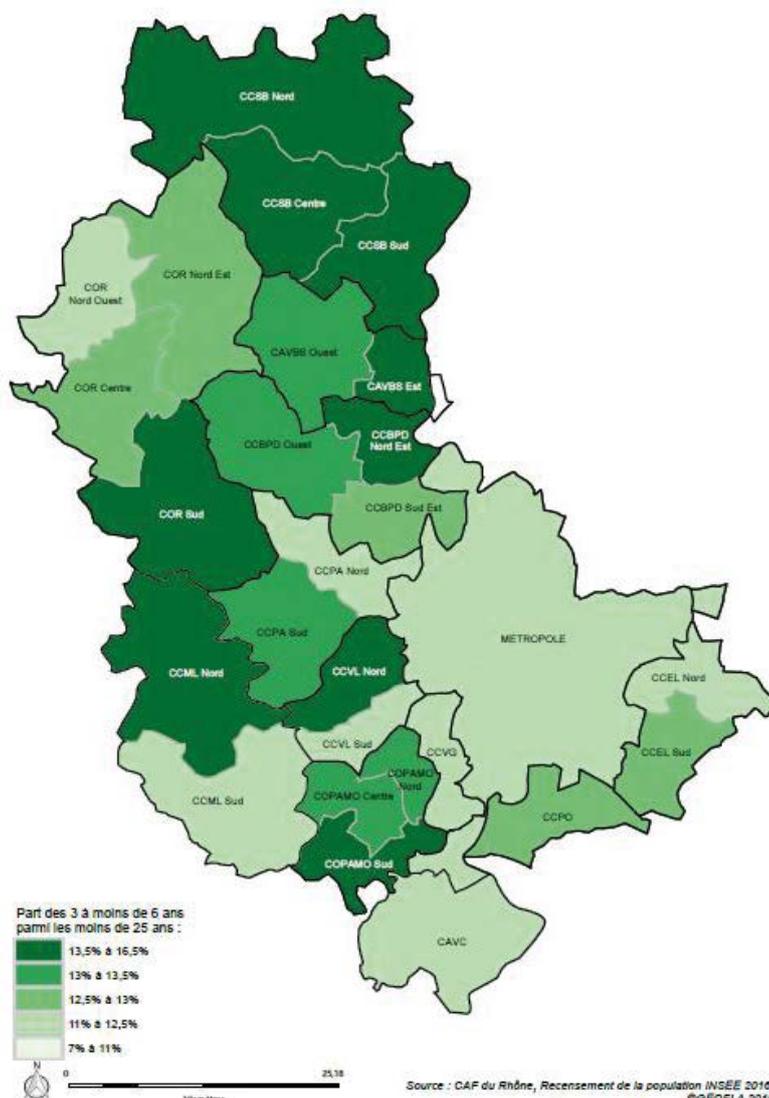
Les 3 à 6 ans représentent en moyenne 18 % des moins de 25 ans sur le territoire départemental, ce qui est supérieur à l'échelle métropolitaine.

Les territoires entourant la Métropole (CCEL Nord, CCVG, etc.) ainsi que ceux situés à l'extrême Sud-Est (COR Centre et Nord) ont une part de 3 à 6 ans inférieure à la moyenne du Conseil Départemental avec par exemple 15,89% pour la CCVL Sud.

Deux poches au Nord-Est (CCSB Nord et CAVBS entre autres) et au Sud-Ouest (CCML Nord et COR Sud par exemple) se distinguent avec plus de 18% de 3 à 6 ans parmi les moins de 25 ans.

La concentration des 3 à 6 ans peut être liée avec le prix du foncier et la volonté d'offrir un cadre de vie agréable aux enfants : les familles avec enfants de 3 à 6 ans semblent s'éloigner de la Métropole de Lyon.

Il convient de croiser ces données avec l'offre d'Accueils de Loisirs 3 à 6 ans extrascolaires et périscolaires sur les territoires pour évaluer la prise en compte du besoin des familles : en matière notamment d'amplitude horaire d'ouverture (prise en compte du temps de trajet domicile/travail et des migrations pendulaires).





## 3. PART DES 6 ANS À MOINS DE 12 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS EN 2016

*La limite de 6 ans a été retenue car cet âge marque généralement l'entrée dans l'enseignement primaire. C'est également à cet âge que les enfants peuvent commencer à bénéficier de dispositifs d'accompagnement scolaire, comme les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). La limite de 12 ans est l'âge charnière auquel on considère que l'enfant est entré dans l'enseignement secondaire et aussi l'âge symbolique souvent utilisé pour marquer l'entrée dans l'adolescence.*

*Il convient de croiser ces données avec l'offre d'Accueils de Loisirs extrascolaires et périscolaires sur les territoires pour évaluer la prise en compte du besoin des familles : en matière notamment d'amplitude horaire d'ouverture (prise en compte des migrations pendulaires pour certains territoires).*

### Métropole de Lyon

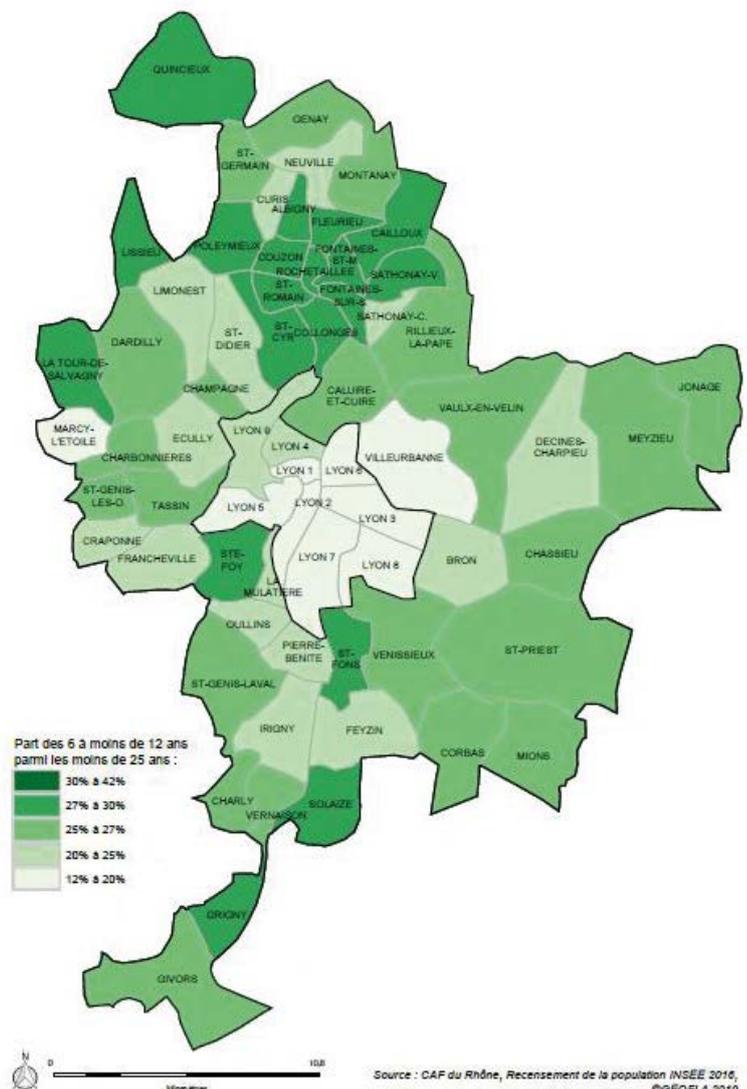
#### Analyse

Les 6 ans à moins de 12 ans représentent en moyenne 21% des moins de 25 ans au sein de la Métropole de Lyon.

Les communes situées au Nord de Lyon, notamment les communes dites des Mont d'Or (hors Saint-Germain-au-Mont-d'Or et Curis-au-Mont-d'Or), sont celles comportant la part de 6 à moins de 12 ans la plus importante parmi les moins de 25 ans (supérieure à 27%).

Il en de même, au Sud pour les communes de Sainte-Foy-lès-Lyon (28,11%), Saint-Fons (27,13%), Solaize (28,18%) et Grigny (28,40%).

Lyon – hors Lyon 4<sup>ème</sup> et Lyon 9<sup>ème</sup> – et Villeurbanne ont une part de 6 ans à moins de 12 ans nettement inférieure à la moyenne de la Métropole ; 12,7% pour la valeur extrême à Lyon 7<sup>ème</sup>. Cela peut s'expliquer par la forte concentration d'étudiants de l'enseignement supérieur.



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



La concentration importante des 6 à moins de 12 ans, peu importe le territoire, soulève l'importance de faire des Accueils de Loisirs un service de proximité.

**Code couleur :** Plus un territoire est foncé, plus la concentration d'enfants de 6 ans à moins de 12 ans est importante parmi la population de moins de 25 ans.

**Limites et précautions d'analyse :** Examiner une part lisse les effets de volume liés à la population globale. Il s'agit d'une proportion dans une part – celle des moins de 25 ans –.

Les écarts restent restreints puisque les territoires se répartissent globalement entre 20 et 27% : ce qui constitue une part importante ; entre un sur cinq et un sur quatre moins de 25 ans a entre 6 ans et moins de 12 ans.

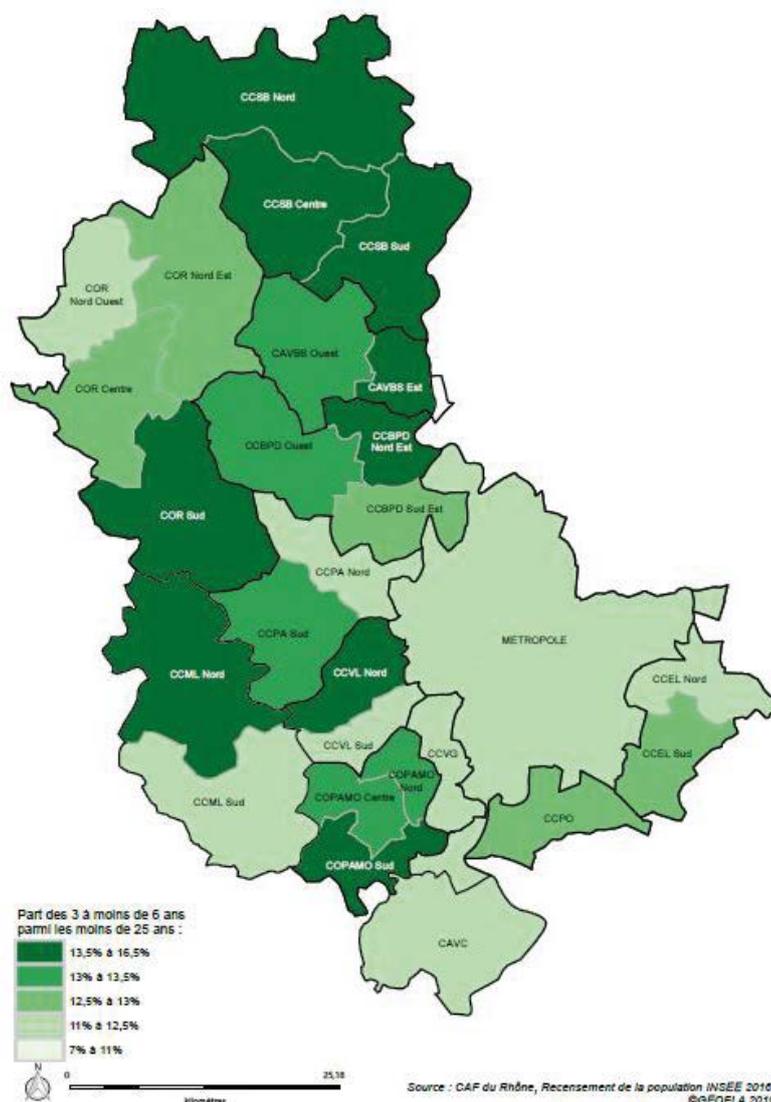
## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

Les 6 ans à moins de 12 ans représentent en moyenne 27,5% des moins de 25 ans sur le territoire.

Les communautés de communes du Nord du département, exceptées la CCSB Nord et la COR Nord-Ouest sont caractérisées par une forte concentration de 6 ans à moins de 12 ans : c'est le cas de la CCBPD et de la CCSB notamment avec 28,04% pour la CCSB Sud par exemple. Le territoire CCML Nord est remarquable avec plus de 30% de 6 ans à moins de 12 ans parmi les moins de 25 ans.

La CCSB Nord, la COR Nord-Ouest et la CAVBS Est sont les territoires avec la plus faible part de 6 ans à moins de 12 ans (moins de 26%).





## 4. PART DES 12 ANS À MOINS DE 25 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS EN 2016

*L'entrée dans l'enseignement secondaire et dans l'adolescence, autour de 12 ans, est marquée par une prise d'autonomie croissante de la part de l'enfant (dans la mobilité, les loisirs, la prise d'information, la scolarité, etc.) 25 ans, âge charnière entre vie estudiantine/jeunesse et vie adulte, marque symboliquement la finalité de cette prise d'autonomie. Cette carte est à mettre en adéquation avec l'implantation des Structures Jeunesse et les indices de fragilité chez les moins 25 ans (faible taux de scolarisation et fort taux de chômage). Par ailleurs, l'implantation actuelle de l'offre jeunesse implique que les jeunes soient mobiles dans la plupart du territoire : cela pose la question de l'accès à l'offre.*

### Métropole de Lyon

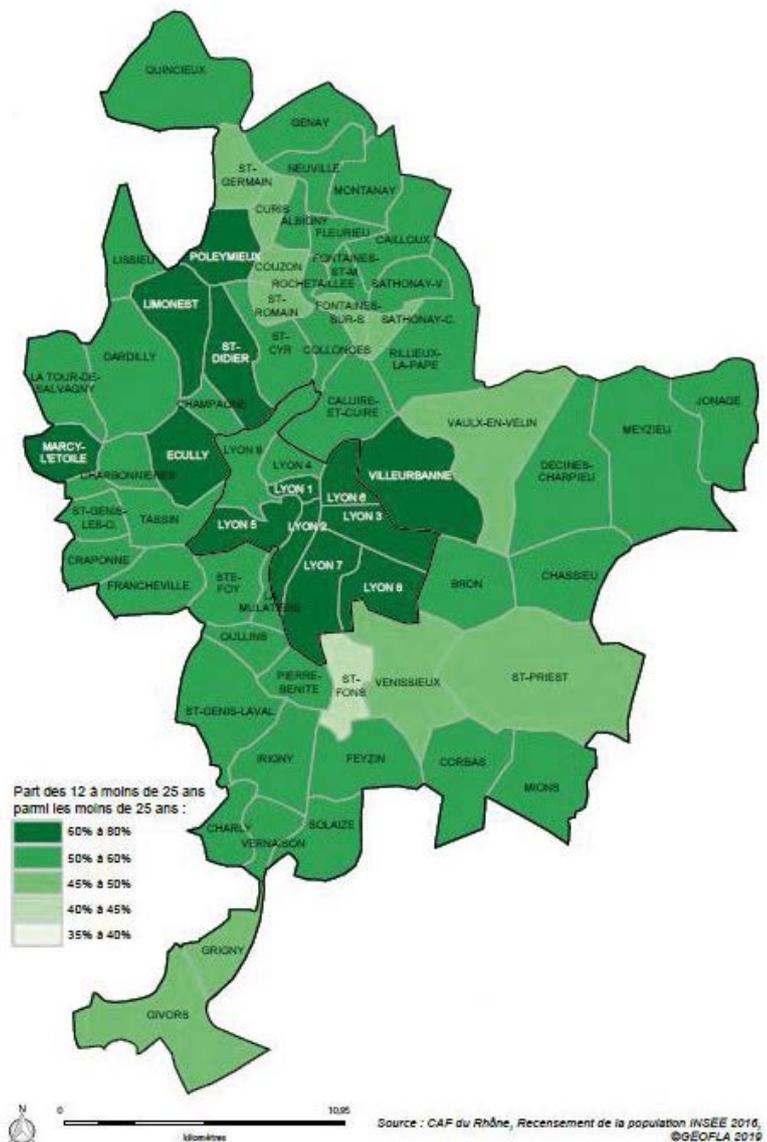
#### Analyse

La part des 12 ans à moins de 25 ans parmi les moins de 25 ans sur la Métropole de Lyon est en moyenne de 60,19%. Ce chiffre est important par rapport au Conseil Départemental en raison de la présence d'établissements d'études supérieures et donc d'une présence étudiante plus importante.

La part des 12-25 ans est ainsi nettement supérieure à la moyenne de la Métropole (supérieure à 60%) sur les communes de Lyon – hors Lyon 9<sup>ème</sup> et Lyon 4<sup>ème</sup> – et Villeurbanne.

Les fortes proportions notables sur Poleymieux-au-Mont-d'Or (65,30%), Limonest (60,57%) et Saint-Didier-au-Mont-d'Or sont à mettre en perspective avec le « volume » global de la population.

La part des 12 ans à 25 ans parmi les moins de 25 ans est nettement plus faible à Saint Fons (inférieur à 40%) ou encore pour Lyon : Lyon 4<sup>ème</sup> (58,45%) et Lyon 9<sup>ème</sup> (59,34%) qui semblent être des arrondissements plus attractifs pour les familles avec jeunes enfants.





**Code couleur :** Plus un territoire est foncé, plus la concentration d'enfants de 12 ans à moins de 25 ans est importante parmi la population de moins de 25 ans.

**Limites et précautions d'analyse :** Examiner une part lisse les effets de volume liés à la population globale. Il s'agit par ailleurs d'une proportion dans une part – celle des moins de 25 ans –. Par ailleurs, parmi les moins de 25 ans, la classe d'âges « 12 ans à moins de 25 ans » représente la moitié des âges : cela maximise donc la proportion.

## Conseil Départemental du Rhône

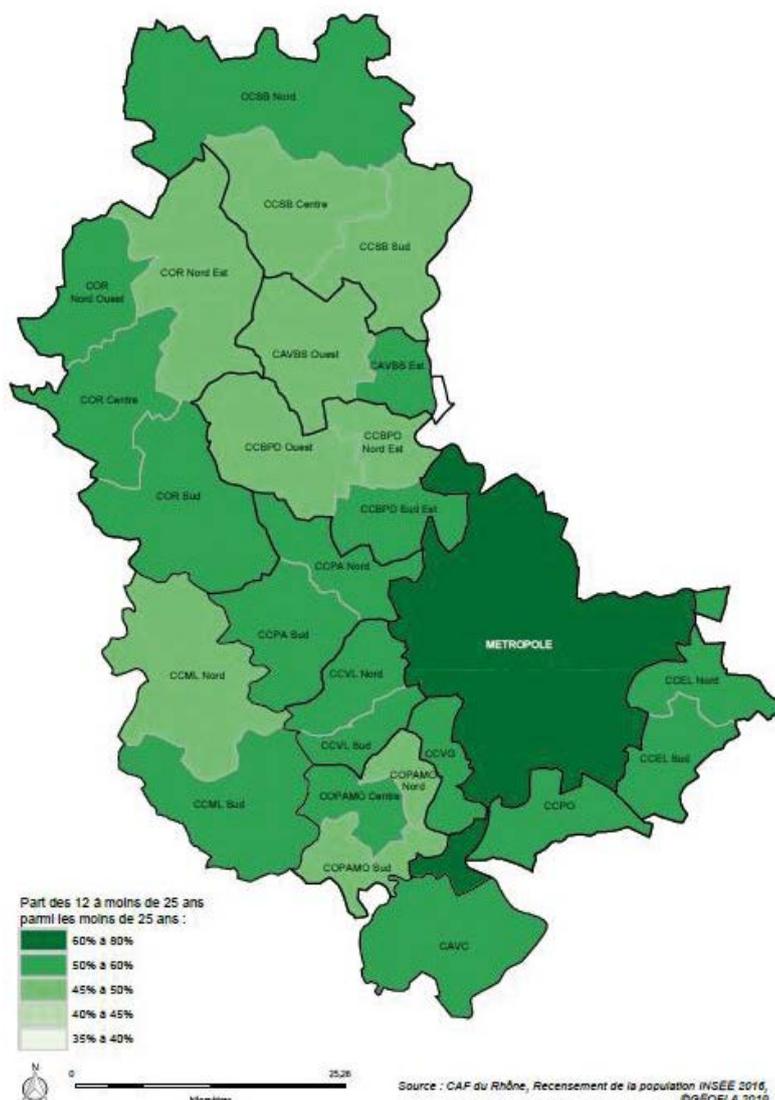
### Analyse

La part des 12-25 ans parmi les moins de 25 ans sur le département est, en moyenne, de 50%. Ce chiffre est plus faible que sur la Métropole de Lyon en raison notamment de la présence forte d'établissements d'études supérieures sur le territoire métropolitain.

Les territoires limitrophes à la Métropole de Lyon (CCVL, CCEL avec 54,47% pour la CCEL Nord par exemple, etc.) sont ceux où les jeunes sont les plus représentés. Cela est également le cas dans les territoires avec un quartier prioritaire : CAVBS Est (50,34%) ou COR Sud.

Si les parents de jeunes enfants semblaient s'éloigner de la Métropole de Lyon pour offrir un cadre de vie agréable et profiter d'un foncier moins élevé : le mouvement inverse semble s'observer pour la jeunesse. Celle-ci semble se concentrer dans les territoires urbanisés, à proximité des équipements et des réseaux de transports.

La part des 12 ans à moins de 25 ans parmi les moins de 25 ans est proportionnellement moins élevée dans les territoires au Nord de la Métropole, la CCML Nord (46,69%) ou la COPAMO : ces territoires concentraient les enfants plus jeunes : 6 ans à moins de 12 ans par exemple.





## 5. PART DES FAMILLES AVEC ENFANTS DE 6 ANS À 18 ANS BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS) EN 2018

Cette carte est à mettre en adéquation avec les autres indices de fragilité chez les 15 ans à moins de 25 ans (faible taux de scolarisation et fort taux de chômage). À ce titre, pour le Conseil Départemental, la CABVS Est et la COR Nord-Ouest cumulent ces indicateurs de fragilité. Pour la Métropole de Lyon, ce sont les communes du croissant Est et Givors qui cumulent ces indicateurs.

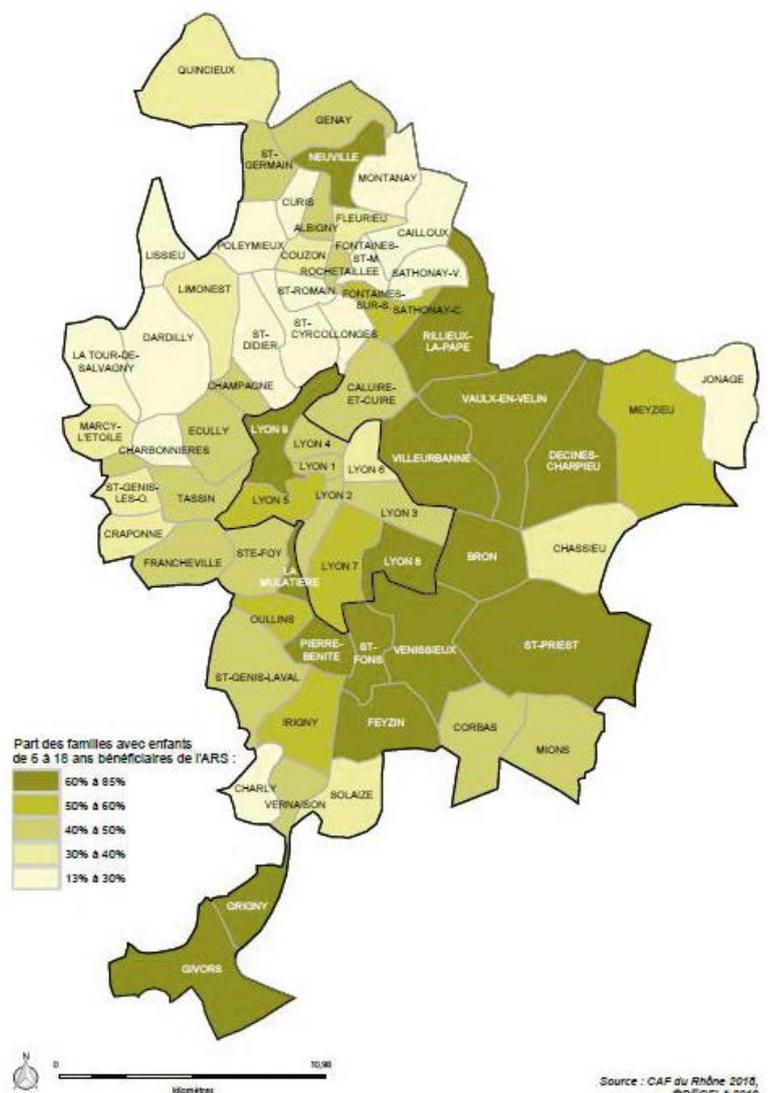
### Métropole de Lyon

#### Analyse

En moyenne sur la Métropole de Lyon, 59,38% des familles avec enfants de 6 ans à 18 ans bénéficient de l'ARS, un chiffre nettement supérieur à celui du département.

Tout le croissant Est (allant de Rillieux-la-Pape à Pierre-Bénite), Lyon 9<sup>ème</sup>, Givors, Grigny, Feyzin et Neuville-sur-Saône sont caractérisés par plus de 60% de familles allocataires avec enfants de 6 à 18 ans qui perçoivent l'ARS. On constate une corrélation avec des territoires inscrits en géographie prioritaire.

Dans le croissant Nord, allant de La Tour-de-Salvagny à Montanay, moins de 30% des familles avec enfants de 6 à 18 ans sont bénéficiaires de l'ARS.





**Code couleur :** Plus le territoire est foncé, plus la part de familles avec enfants de 6 ans à 18 ans bénéficiaires de l'ARS en 2018 est importante.

**Limites et précautions d'analyse :** Pour bénéficier de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), les ressources des familles ne doivent pas dépasser un certain plafond de ressources mais il ne doit pas être compris comme un indicateur strict de pauvreté.

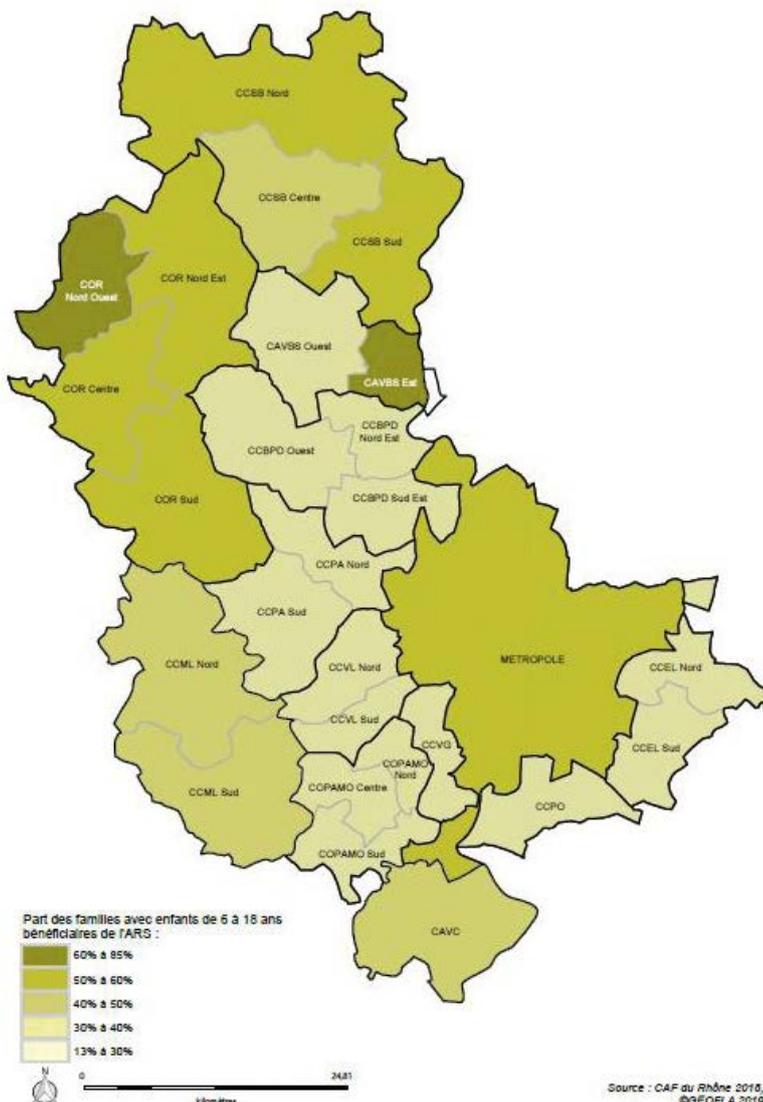
## Conseil Départemental du Rhône

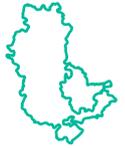
### Analyse

En moyenne sur le territoire du Conseil Départemental, 43,3% des familles avec enfants de 6 ans à 18 ans bénéficient de l'ARS.

Pour la CABVS EST et COR Nord-Ouest, plus de 60% des familles allocataires avec enfants de 6 à 18 ans perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire.

On note une verticale allant de la CAVBS Ouest (35,14%) à la COPAMO Sud (35,91%) avec des territoires moins concernés, proportionnellement, par l'ARS.





## 6. IMPLANTATION DES CENTRES SOCIAUX ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE AGRÉÉS EN 2018

*Pour les enfants et les jeunes, les structures d'animation de la Vie Sociale (AVS) constituent un lieu d'information, d'accueil et de loisirs de proximité. Elles participent à leur responsabilisation en tant qu'individu et en tant que citoyen, permettent les expérimentations notamment en soutenant les projets jeunes, leur offrent un lieu de rencontres intergénérationnelles et avec leurs pairs.*

*Il est aussi intéressant de constater que leurs implantations sont en adéquation avec les indices de fragilité des territoires du département. Au-delà de la géographie prioritaire, des croisements sont pertinents avec tous les indices de fragilité des territoires : taux de chômage et taux de scolarisation chez les 15/25 ans, part des familles bénéficiaires de l'ARS, etc.*

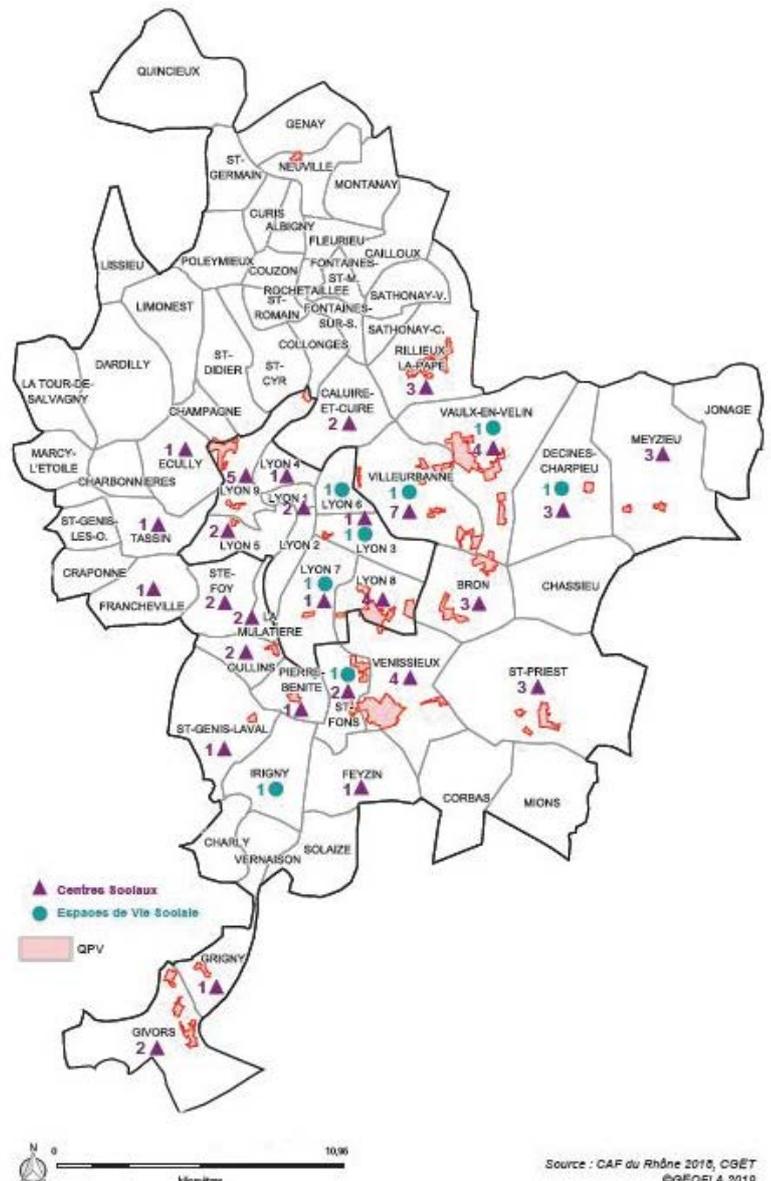
### Métropole de Lyon

#### Analyse

Neuville-sur-Saône, malgré des indices de fragilité importants (faible taux de scolarisation chez les 15 ans à moins de 25 ans, fort taux de chômage chez les 15 ans à moins de 25 ans supérieur à 30%, 60% des familles allocataires avec enfants de 6 à 18 ans perçoivent l'ARS), ne dispose d'aucune structure d'animation de la Vie Sociale.

À part Neuville-sur-Saône, l'ensemble des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville sont couverts par une structure d'animation de la Vie Sociale. Les communes concernées par la géographie prioritaire sont toutes concernées par une forte proportion de familles et de jeunes de moins de 25 ans.

On note l'absence également de structures d'animation de la Vie Sociale dans les Monts-d'or, moins concernés par les indicateurs de fragilité mais qui concentrent néanmoins des familles avec enfants.



Source : CAF du Rhône 2018, CGÉP ©GEOFLA 2019



Dans les territoires moins urbanisés dépourvus de structures d'animation de la vie sociale (AVS), la piste de l'itinérance et du dématérialisé pourrait être envisagée.

**Code couleur :** Des pictogrammes représentent les structures d'animation de la vie sociale avec le détail du nombre de structures existantes et une distinction entre les centres sociaux et les espaces de vie sociale . Les pictogrammes sont représentés au centre des communes où ils sont implantés et pas à l'endroit exact . En fonds de carte, le périmètre des Quartiers Prioritaires est symbolisé par les zonages rouges. Seule la CCSB Nord compte des Zones de Revitalisation Rurale, au périmètre trop restreint pour être représentées précisément.

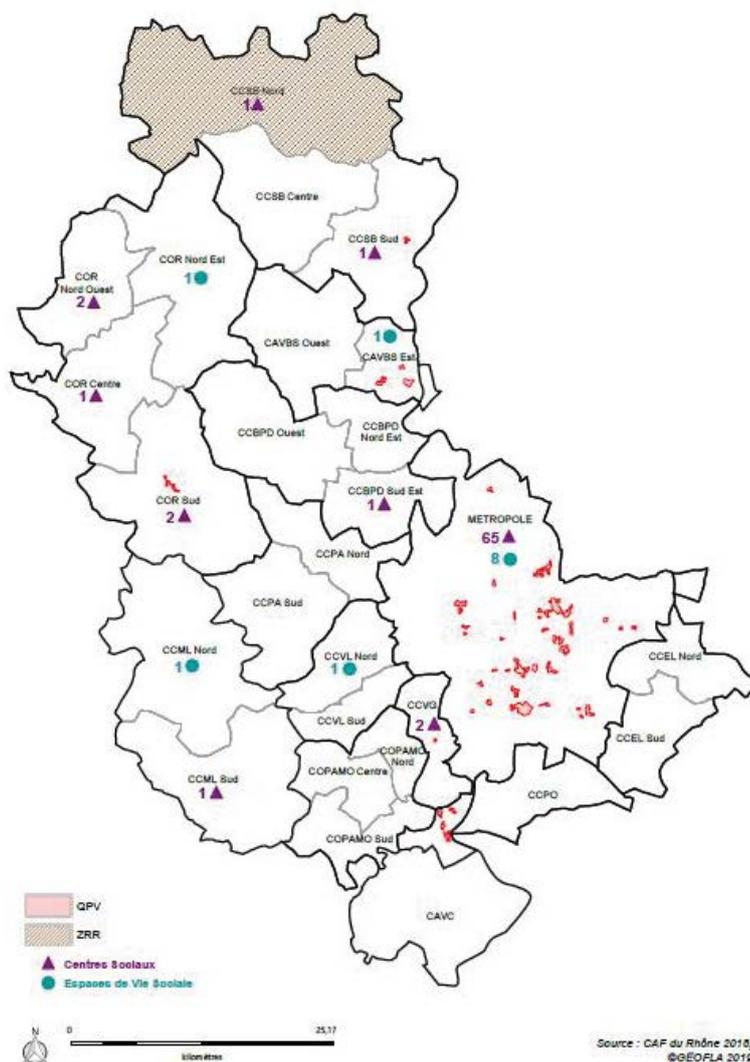
## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

On note un déficit sur la partie CAVBS Est, comparativement aux besoins (forte concentration de populations jeunes et d'indicateurs de fragilité), et sur la partie «intérieure» du département, qui sont des territoires ruraux. La CCEL, la CCPO et la COPAMO sont aussi dépourvues mais n'apparaissent pas comme des territoires prioritaires.

La présence d'une structure d'animation de la Vie Sociale sur un territoire est un atout pour les publics fragiles. A ce titre, il est intéressant de noter que les territoires dotés d'un QPV disposent tous d'un Centre Social (Brignais, Belleville-sur-Saône, à l'exception de Villefranche-sur-Saône et Tarare).

La CCBPD et la CCML disposent d'un Centre Social, ce qui est un atout pour ces territoires essentiellement ruraux qui ne concentrent pourtant pas d'indices de fragilité importants mais sont concernés par une forte concentration de publics jeunes.





## 7. IMPLANTATION DES ACTIVITÉS ENFANCE 3 ANS À MOINS DE 12 ANS EN 2019

Cette carte détaille l'implantation des activités Accueil de Loisirs et des Plateformes Handicap en fonction de la part des 3 à 11 ans parmi les moins de 25 ans sur les territoires.

**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux qui concentrent le plus grand nombre d'enfants de 3 ans à moins de 12 ans parmi la population des moins de 25 ans. Les pictogrammes symbolisent l'implantation des différents dispositifs et actions.

### Métropole de Lyon

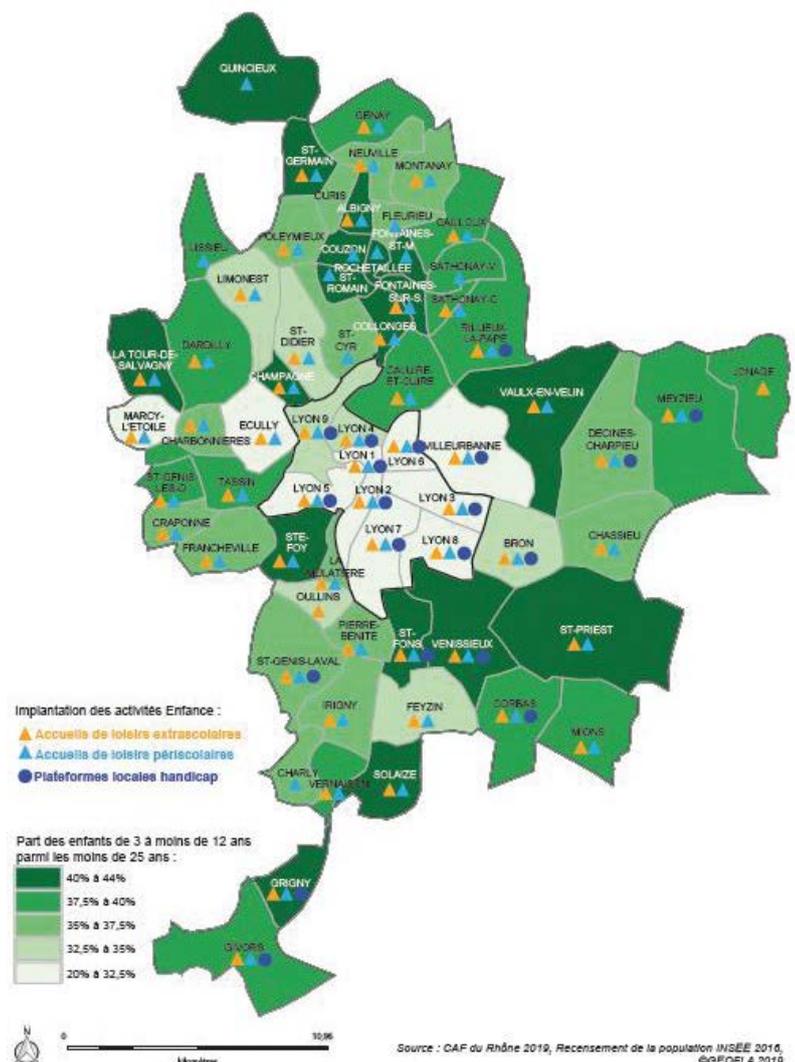
#### Analyse

Les communes de Charly, de Fontaines-Saint-Martin, de Rochetaillée-sur-Saône, de Quincieux et Lissieu ne disposent pas d'Accueils de Loisirs extrascolaires communaux ou intercommunaux. Le territoire des Monts d'Or paraît dépourvu sur la cartographie mais les communes d'Albigny-sur-Saône, Saint-Germain-au-Mont-d'Or et Poleymieux-au-Mont-d'Or offrent plusieurs Accueil de Loisirs destinés aux 3 ans à moins de 11 ans.

Oullins et Jonage ne disposent pas d'Accueils de Loisirs périscolaires mais disposent d'une Garderie Périscolaire.

Les territoires sont globalement bien couverts en Accueils de Loisirs périscolaires et extrascolaires.

Les Plateformes Handicap sont concentrées sur le centre de la Métropole (Lyon, Villeurbanne, Bron, Décines-Charpieu, Vénissieux, Saint-Fons, Meyzieu, Saint-Genis-Laval et Corbas) et au Sud avec Givors. Il convient de faire un point sur les besoins des territoires non pourvus (Vaulx-en-Velin, Saint-Priest et le Nord de la Métropole de Lyon par exemple).





**Limites et précautions d'analyse :** Examiner une part lisse les effets de volume liés à la population globale. Il s'agit par ailleurs d'une proportion dans une part – celle des moins de 25 ans –.

Certains territoires ne disposent pas d'un Accueil de Loisirs périscolaire agréé « Accueil collectif de mineurs » sur la carte, pourtant ils disposent d'une garderie périscolaire. à ce titre, l'offre existe et devra être questionnée dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

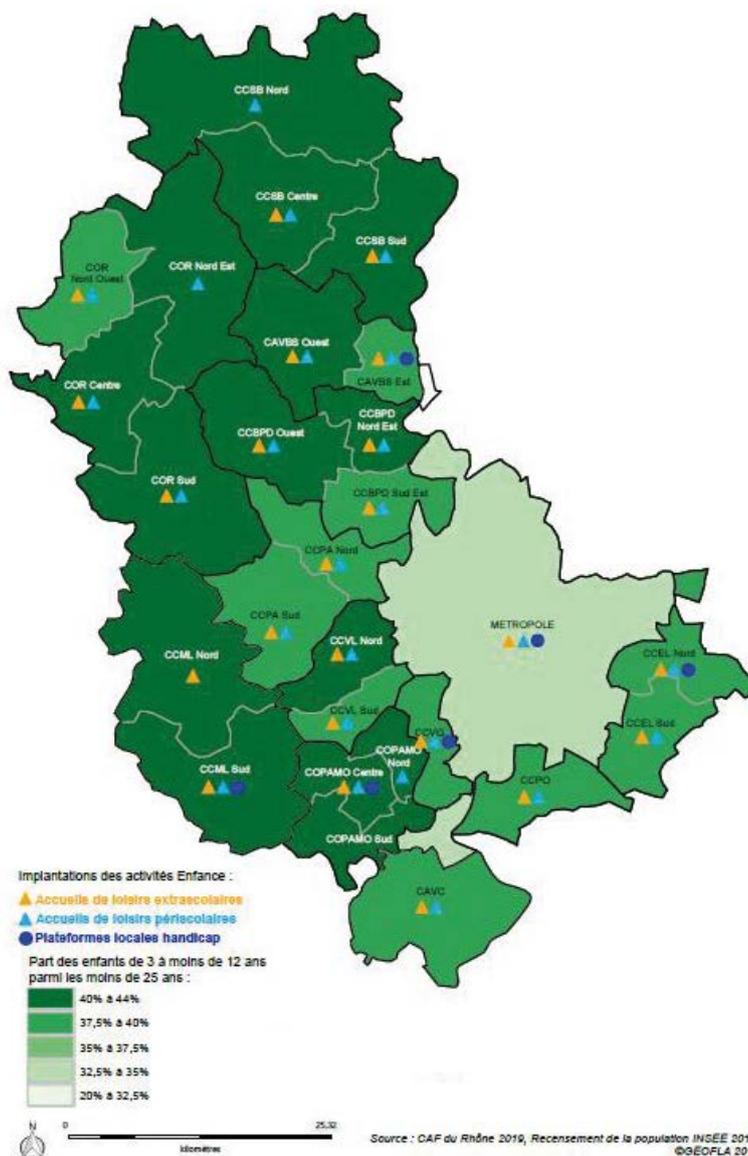
Il n'existe pas d'Accueils de Loisirs extrascolaires sur la COR Nord-Est, la CCML Nord et la COPAMO Nord et Sud. Il conviendrait également de s'assurer que l'amplitude horaire des Accueils de Loisirs périscolaires est adaptée pour satisfaire les besoins des familles avec des temps de trajets domicile/travail importants.

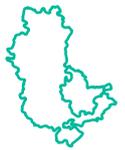
Certains territoires doivent être accompagnés sur la question de l'agrément de leurs garderies périscolaires par la DDCS.

Les familles de la CCSB Nord Est utilisent les structures limitrophes avec le département de la Saône-et-Loire.

Il n'existe pas de Plateforme Handicap au Nord et au Centre du département.

Il est intéressant de croiser cette carte avec celle faisant état de la part des bénéficiaires de l'ARS. Ainsi, sur la COR Nord-Ouest et la CABVS Est, plus de 60% des familles avec enfants de 6 ans à 18 ans bénéficient de l'ARS. Il conviendra de s'assurer que l'offre Accueil de Loisirs de ces territoires est accessible aux bas revenus en étudiant leurs grilles tarifaires et leurs critères de priorité.





## 8. IMPLANTATION DES ACTIVITÉS JEUNESSE 12 ANS À MOINS DE 18 ANS EN 2019

Cette carte détaille l'implantation des activités Accueil de Loisirs, des actions PS Jeunes et actions VVV en fonction de la part des 12 ans à 17 ans parmi les moins de 25 ans sur les territoires. Les Accueils Jeunes ici présentés sont en réalité les Accueils de Loisirs Adolescents.

**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux qui concentrent le plus grand nombre d'enfants de 12 ans à moins de 18 ans parmi la population des moins de 25 ans. Les pictogrammes symbolisent l'implantation des différents dispositifs et actions.

### Métropole de Lyon

#### Analyse

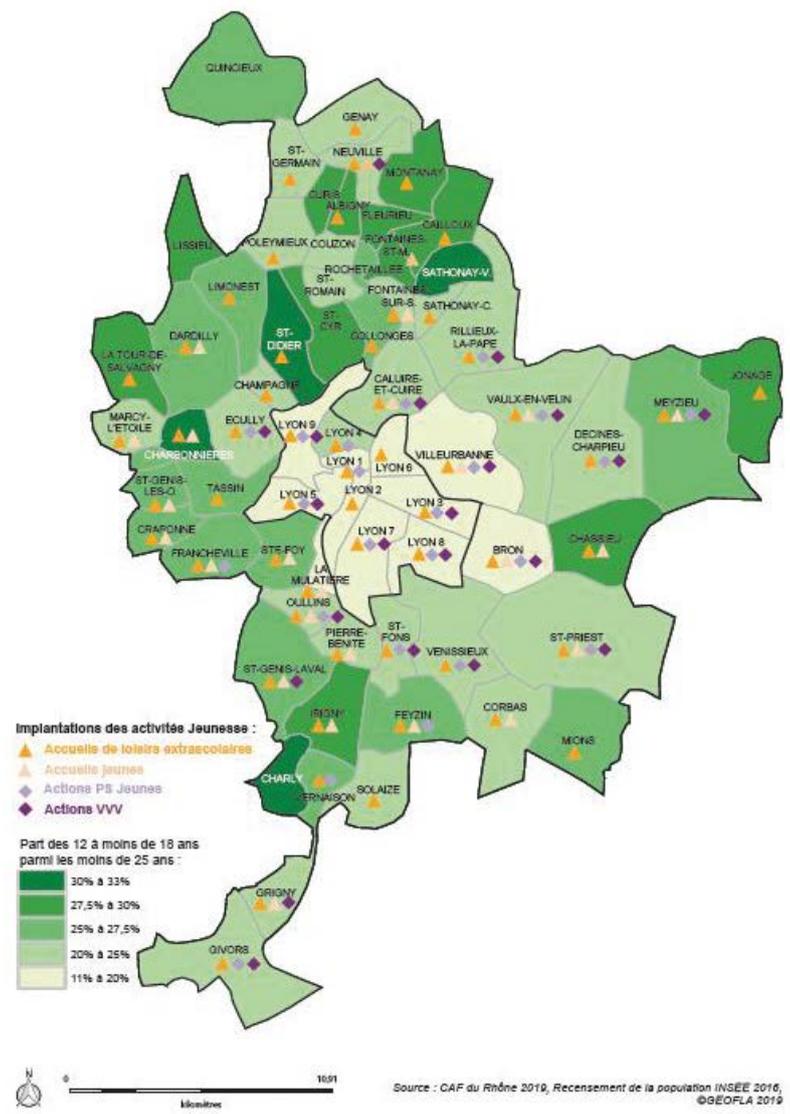
À l'image des Accueils de Loisirs extrascolaires pour les 3 à 11 ans, le Nord de la Métropole de Lyon semble avoir une offre faible en matière d'accueil de loisirs extrascolaires et d'accueil jeunes. Ce service n'existe pas par exemple sur Lissieu, Quincieux, Fleurieu-sur-Saône, Rochetaillée-sur-Saône et les communes des Monts d'or - excepté à Saint-Germain-au-Mont-d'Or -. A noter également que Charly paraît dépourvu mais en réalité il existe un Accueil de Loisirs Ados mutualisé et géré par la MJC de Millery.

De même, Vénissieux n'est pas doté d'un Accueil de Loisirs Jeunes sur la carte mais dispose d'une offre de loisirs conséquente en direction des adolescents via notamment les secteurs jeunes des Centres sociaux et les Équipements polyvalents jeunes (EPJ).

L'offre en Accueil Jeunes est à croiser avec les indices de fragilité chez les 15 ans à moins de 25 ans : il faut ainsi questionner leur accessibilité pour ces jeunes parfois peu mobiles.

Concernant le dispositif Ville Vie Vacances (VVV), celui-ci est présent sur tous les Quartiers Prioritaires, y compris à Pierre-Bénite depuis l'été 2020.

Les PS jeunes sont en développement important et présentes sur l'ensemble des QPV en dehors de Saint-Genis-Laval, Neuville-sur-Saône et Pierre-Bénite.





**Limites et précautions d'analyse :** Examiner une part lisse les effets de volume liés à la population globale. Il s'agit par ailleurs d'une part dans une part – celle des moins de 25 ans –.

Certains territoires ne sont pas dotés d'un Accueil Adolescents sur la carte mais cependant ils disposent d'une offre de loisirs en direction des adolescents.

Par ailleurs, les données en lien avec les Accueils Jeunes ne sont pas mentionnées car ces accueils sont en montée en charge.

## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

Tous les territoires sont dotés d'un accueil extrascolaire ou d'un Accueil Ados, sauf la COR Nord-Est. La COPAMO dispose d'un Accueil de Loisirs Ados intercommunal ; le territoire est donc bien couvert même si cela pose des enjeux en termes de mobilité et d'accessibilité.

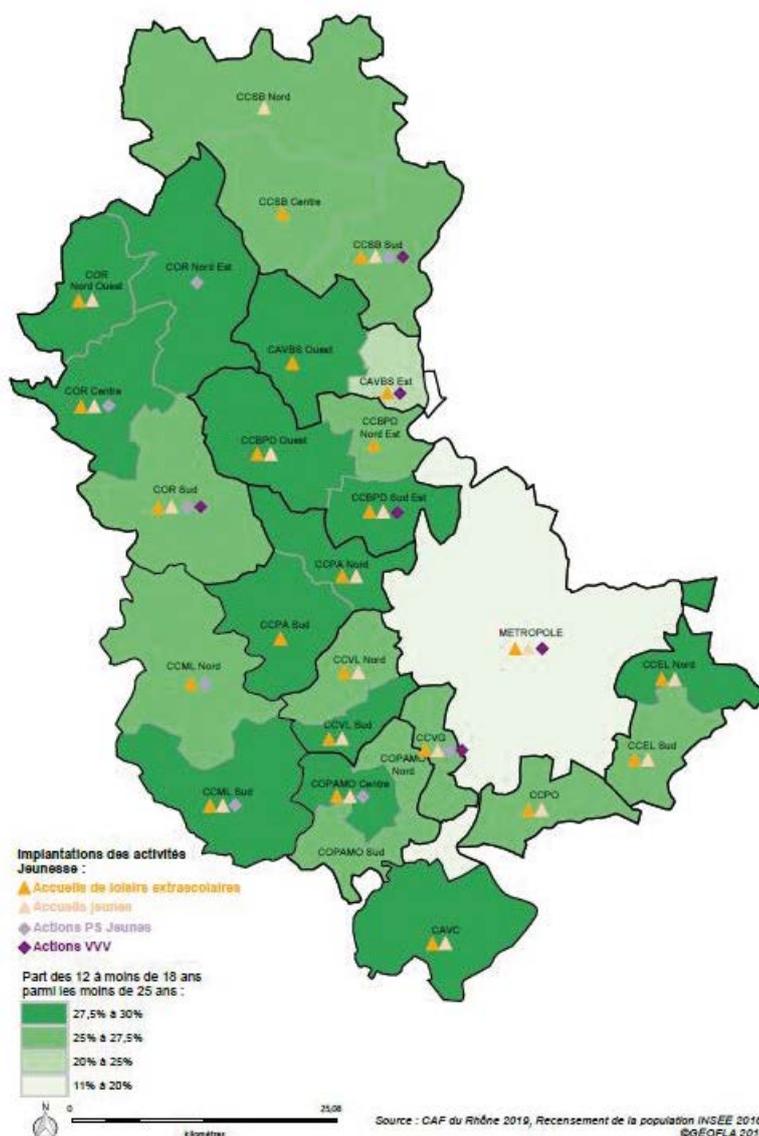
L'Accueil de Loisirs Ados du Centre Social « Vivre en Haut-Beaujolais » à Deux-Grosnes (CCSB Nord) a été clôturé dans le cadre de l'expérimentation PS Jeunes sur 2019 et 2020.

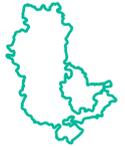
La PS Jeunes est en montée en charge sur l'ensemble du territoire.

Il est intéressant de croiser cette carte avec celle faisant état de la part des bénéficiaires de l'ARS. Ainsi, sur la COR Nord-Ouest et la CABVS Est, plus de 60% des familles avec enfants de 6 à 18 ans bénéficient de l'ARS. Il conviendra de s'assurer que l'offre Accueil de Loisirs de ces territoires est accessible aux bas revenus en étudiant leurs grilles tarifaires et leurs critères de priorité.

Par ailleurs, la CABVS Est ne dispose pas d'Accueil Adolescents malgré des indicateurs de fragilité chez les 15 ans à moins 25 ans (taux de scolarisation inférieur à 60% et taux de chômage supérieur à 25%).

Tous les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville sont couverts par une action Ville Vie Vacances (VVV) permettant ainsi de couvrir les besoins existants.





## 9. TAUX DE SCOLARISATION DES 15 ANS À MOINS DE 25 ANS EN 2016

En France, l'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans révolus. Dans les faits, de nombreux décrochages scolaires avant cet âge existent. Par ailleurs, certains étudiants continuent à suivre une formation initiale au-delà de 25 ans. à partir de la rentrée 2020, les jeunes de 16 à 18 ans auront une obligation de formation et devront donc suivre une scolarité, un apprentissage, un service civique ou un dispositif d'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle.

Une faible taux de scolarisation chez les 15 ans à moins de 25 ans va souvent de pair avec un taux de chômage important. Lorsque ces deux indices cohabitent la fragilité du public jeunes est importante et

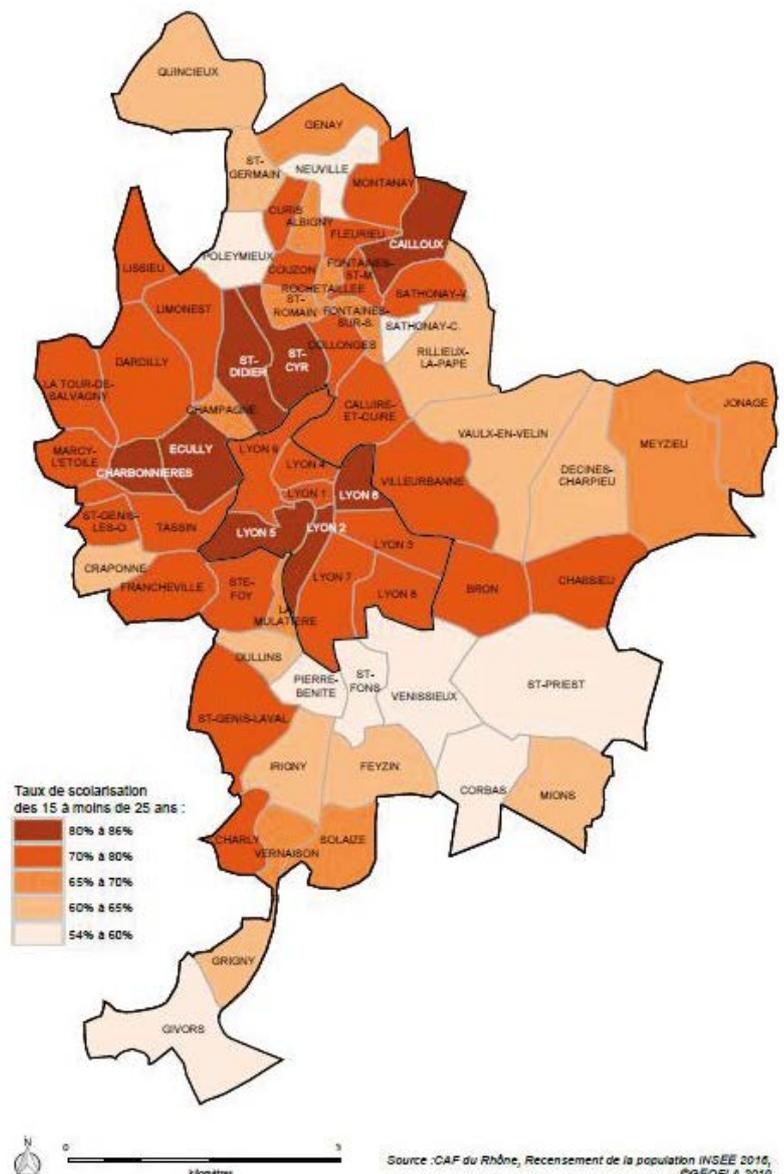
### Métropole de Lyon

#### Analyse

Le taux de scolarisation moyen de la Métropole de Lyon est de 74% ce qui est nettement plus élevé que la moyenne du Conseil Départemental. Lyon, Villeurbanne et ses établissements d'enseignement supérieur drainent de nombreux étudiants à l'échelle nationale, ce qui tire le taux de scolarisation vers le haut.

En dehors de Saint-Genis-Laval et Charly, les communes au sud de Lyon ont globalement un taux de scolarisation inférieur à 70%. Il en est de même pour les communes du croissant de l'Est lyonnais (de Sathonay-Camp à Pierre-Bénite).

Lyon et l'Ouest lyonnais ont globalement un taux de scolarisation supérieur à la moyenne de la Métropole de Lyon. Cela est également vrai pour Villeurbanne (75,46%) et Bron (71,78%) - qui sont des polarités d'enseignement supérieur - et Chassieu (74,84%).



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



une attention particulière doit être apportée à la thématique de l'insertion des jeunes. Ce schéma est particulièrement vrai sur la CABVS Est et la COR Nord-Ouest pour le territoire départemental et pour Neuville-sur-Saône, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin et Vénissieux pour la Métropole.

**Code couleur :** Plus le territoire est foncé, plus le taux scolarisation des jeunes âgés de moins de 15 ans à moins de 25 ans est élevé.

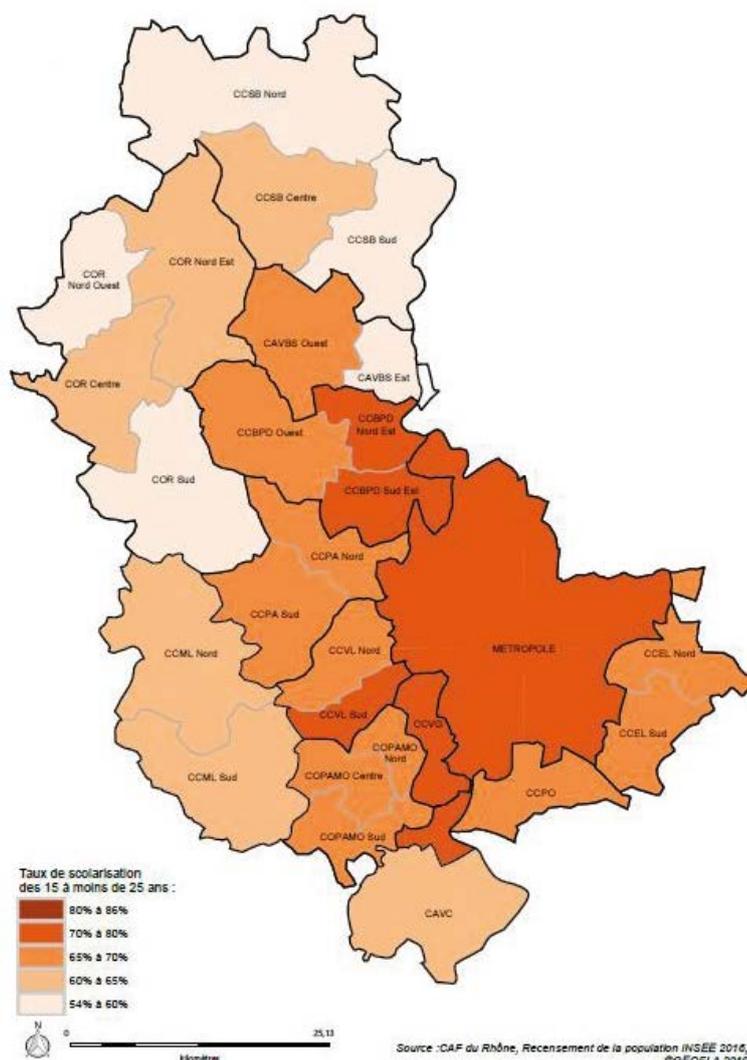
**Limites et précautions d'analyse :** Les risques de décrochage scolaire sont limités pour les jeunes de milieux favorisés. Ces derniers ont proportionnellement plus de chances de suivre un cursus dans l'enseignement supérieur. La proximité et l'accessibilité avec les établissements scolaires et de formation jouent aussi beaucoup, ce qui peut défavoriser les jeunes des milieux ruraux ou semi-ruraux.

## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

Le taux de scolarisation moyen du Département, hors Métropole de Lyon, est de 65%. À mesure qu'on s'éloigne de la Métropole de Lyon, le taux de scolarisation diminue. La CCSB, la COR, la CAVBS Est, la CCML et la CAVC ont un taux de scolarisation inférieur à la moyenne du Conseil Départemental, soit inférieur à 65%. Le taux de scolarisation de 15 ans à moins de 25 ans pour la COR Nord-Ouest est de 56,68%.

Les territoires limitrophes à la Métropole de Lyon (CCVG, CCVL Sud, et CCBPD par exemple) ont un taux de scolarisation supérieur à 70%.





## 10. TAUX DE CHÔMAGE DES 15 ANS À MOINS DE 25 ANS EN 2016

**Code couleur :** Plus le territoire est foncé, plus le taux de chômage des jeunes âgés de moins de 15 ans à moins de 25 ans est élevé.

### Métropole de Lyon

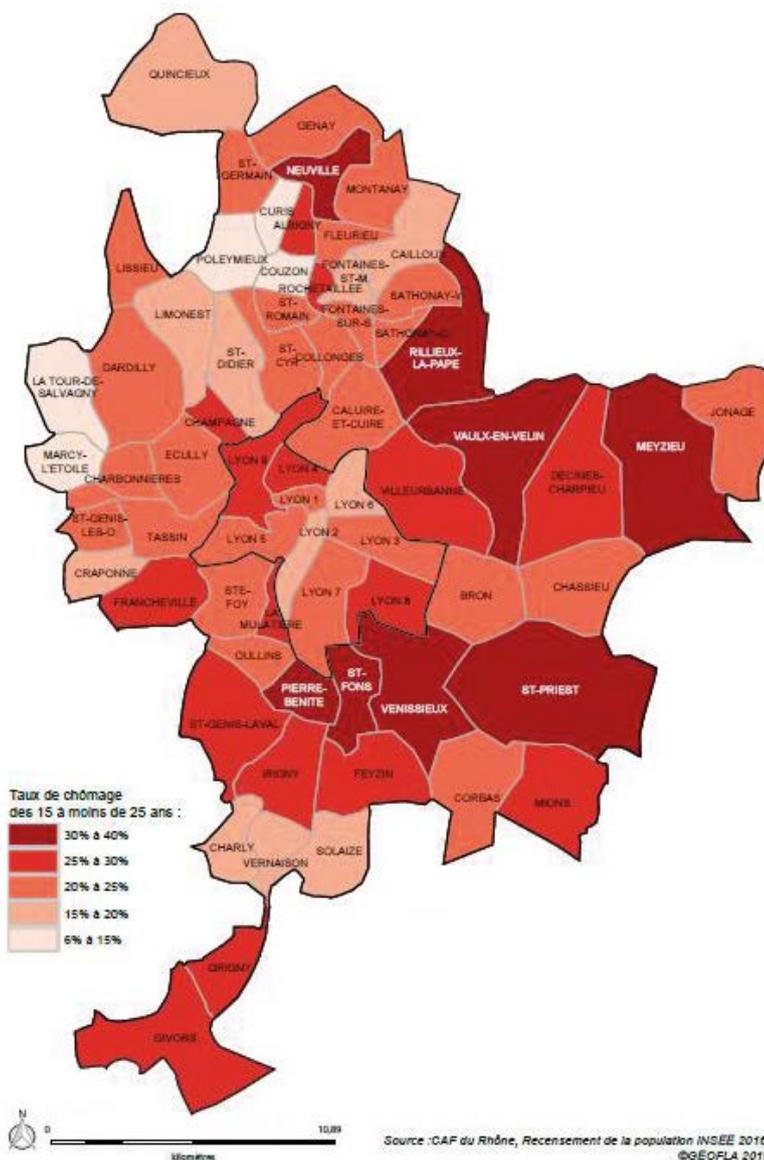
#### Analyse

Le taux de chômage moyen chez les 15 ans à moins de 25 ans sur la Métropole de Lyon est de 26%.

En dehors de Oullins, Solaize, Vernaison, Corbas et Charly, toutes les communes situées au Sud de Lyon ont un taux de chômage supérieur à 25%. Lyon 4<sup>ème</sup>, Lyon 7<sup>ème</sup> et Lyon 9<sup>ème</sup> sont également dans ce cas.

On observe aussi un taux supérieur à la moyenne de la Métropole sur toutes les communes du croissant à l'Est de Lyon, essentiellement en géographie prioritaire. On note par exemple, 37,87% à Vénissieux.

Le taux de chômage des 15 ans à moins de 25 ans est particulièrement faible, c'est-à-dire inférieur à 15%, sur les communes de Marcy L'Etoile, La Tour-de-Salvagny, Couzon-au-Mont-d'Or, Poleymieux-au-Mont-d'Or et Curis-au-Mont-d'Or.





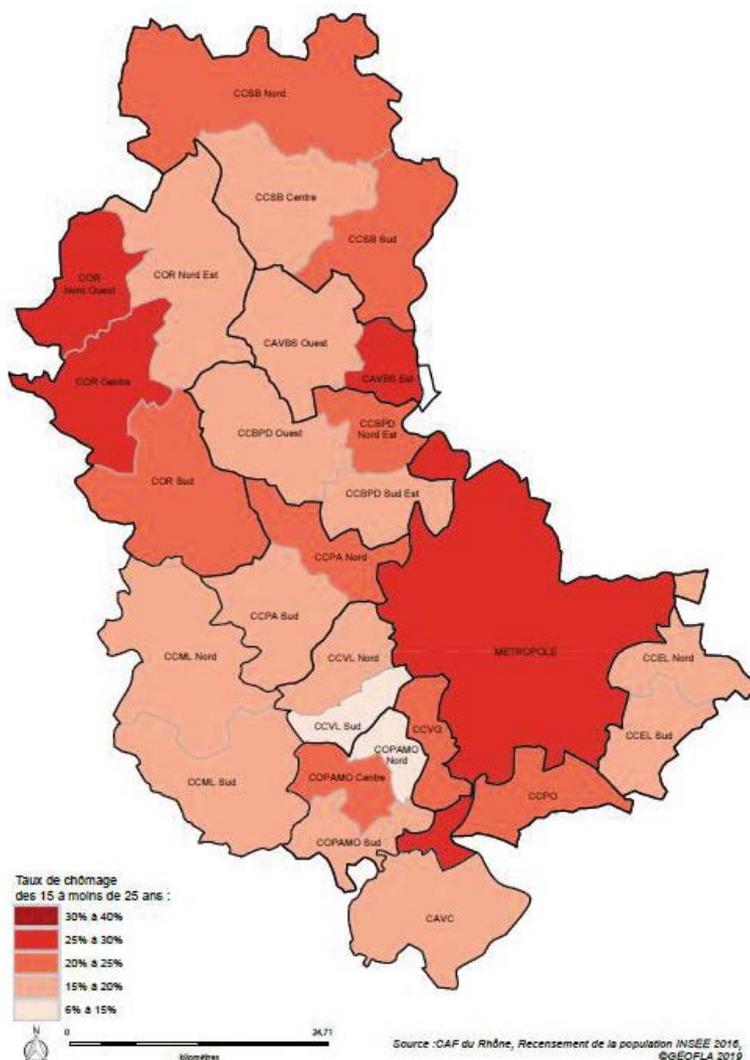
**Limites et précautions d'analyse :** L'indicateur de chômage présente une limite importante lorsqu'il concerne les jeunes : il existe une part d'entre eux, difficile à mesurer, qui ne participent pas activement au marché du travail et ne sont pas, pour autant, inscrits dans un établissement de formation. On parle des NEET (Neither in Employment, Education or Training).

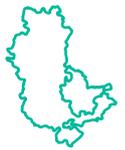
## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

Le taux de chômage moyen chez les 15 ans à moins de 25 ans sur le territoire du Conseil Départemental est de 20%.

La COR Nord-Ouest et Centre ainsi que la CAVBS Est ont un taux particulièrement important (supérieur à 25%) alors qu'à contrario, la CCVL et la COPAMO Nord ont un taux de chômage particulièrement faible (inférieur à 15%).





## 11. IMPLANTATION DES STRUCTURES D'INFORMATION JEUNESSE EN 2018

Les Structures Jeunesse visent à favoriser l'information et l'orientation des jeunes, en matière d'emploi, de santé et de scolarité. Elles visent ainsi à éviter les situations d'isolement et de grande précarité. L'offre de services en Structures Jeunesse (Information Jeunesse, PAEJ et Mission Locale) se concentre principalement sur la Métropole de Lyon.

Ces structures ont vocation à être des structures de proximité, les pistes de l'itinérance et du dématérialisé doivent être envisagées, notamment pour les territoires Nord du Conseil Départemental ou encore les Monts d'Or.

### Métropole de Lyon

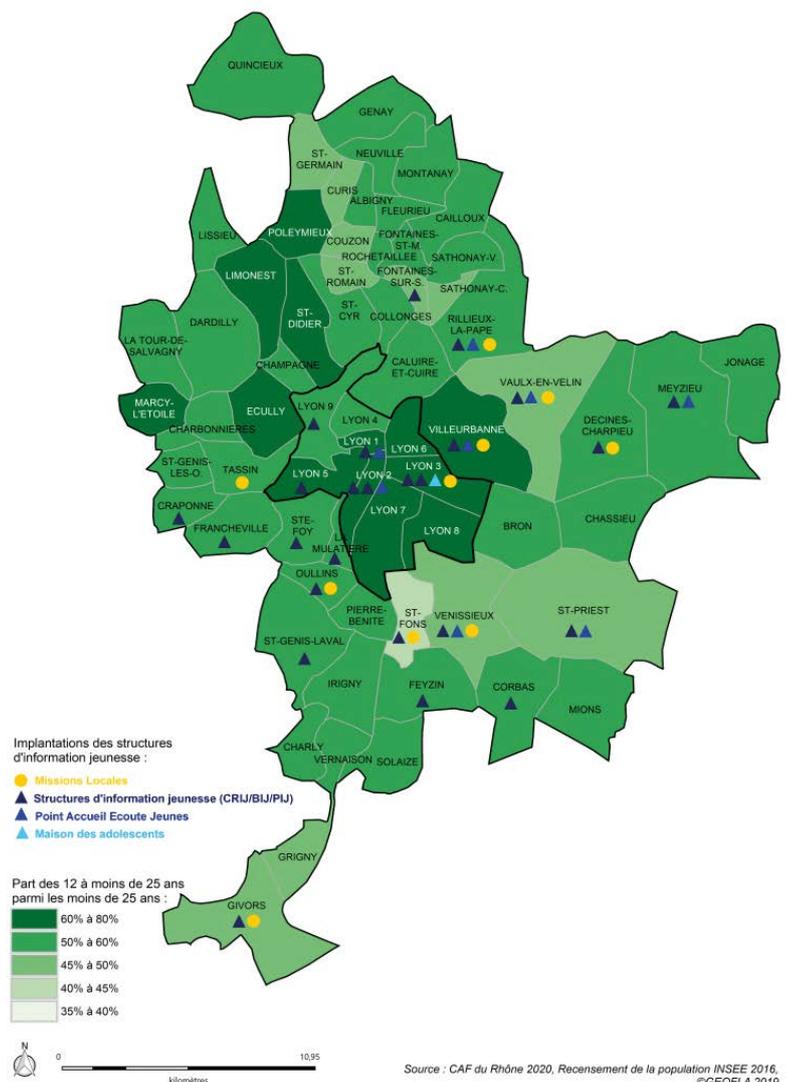
#### Analyse

À Vaulx-en-Velin, la Structure Information Jeunesse retrouve une dynamique satisfaisante. Une nouvelle Structure est labellisée à Fontaines-sur-Saône. à Tassin, la Structure ne fonctionne plus.

Il est important de faire la distinction entre les structures labellisées Information Jeunesse et les structures qui informent les jeunes sans label. En effet, prenant en compte les indicateurs concernant les 12 ans à moins de 25 ans, il semble nécessaire d'argumenter en faveur d'une information éclairée auprès des structures de jeunesse qui réalisent des actions d'information. Certaines de ces Structures pourraient être labellisées Information Jeunesse et bénéficier ainsi d'un accompagnement en termes de professionnalisation, mais aussi des ressources et de la vie du réseau Information Jeunesse.

Un croisement serait pertinent sur les territoires d'implantation de centres sociaux et d'EVS. Les territoires de la CAVBS ou de Neuville-sur-Saône sont particulièrement concernés.

À noter que sur certains territoires, les pistes de l'itinérance et du dématérialisé sont à expérimenter (nord du département ou sur les territoires de Monts du Lyonnais).



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



**Code couleur :** Les différentes structures sont représentées par des pictogrammes. En fonds de carte, plus un territoire est foncé, plus la concentration d'enfants de 12 ans à moins de 25 ans est importante parmi la population de moins de 25 ans.

**Limites et précautions d'analyse :** Cette carte représente des structures de nature assez différente (fonctionnement, champs d'intervention, etc.)

Examiner une part lisse les effets de volume liés à la population globale. Il s'agit par ailleurs d'une proportion dans une part – celle des moins de 25 ans –. Par ailleurs, parmi les moins de 25 ans, la classe d'âges « 12 ans à moins de 25 ans » représente la moitié des âges : cela maximise donc la proportion.

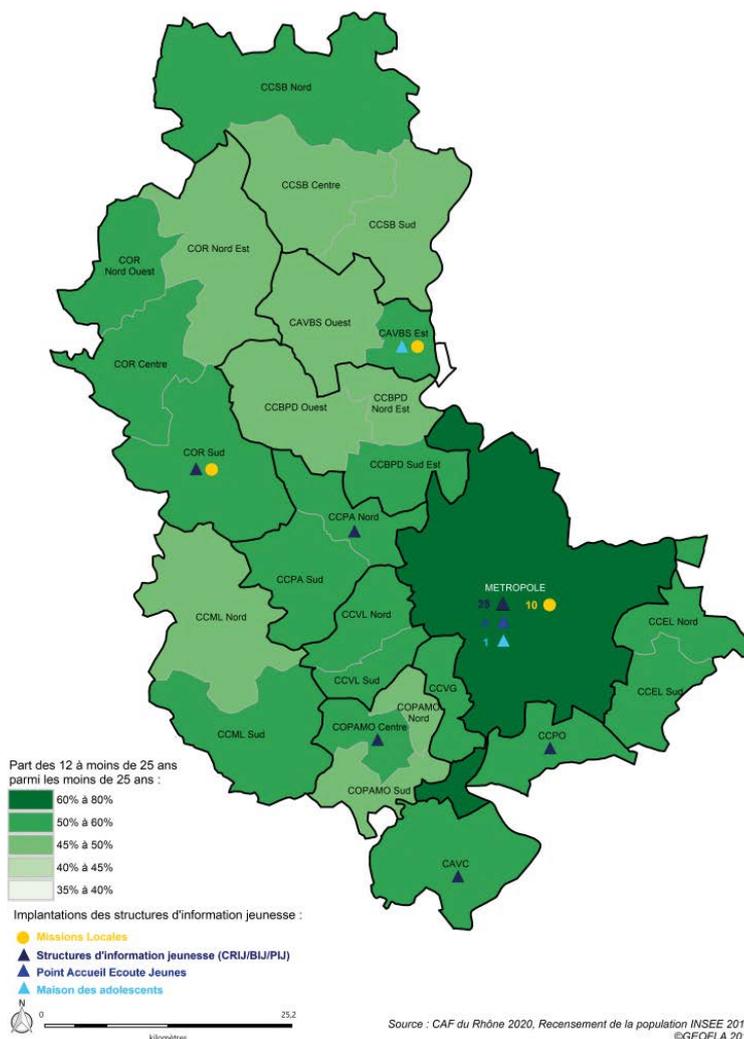
## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

Les Structures Information Jeunesse des territoires suivants ne fonctionnent plus : CCSB (sud), CCML (Nord). Il est à noter qu'aucune Structure labellisée n'existe sur le territoire de la CABVS depuis une quinzaine d'année. Ce qui accentue une situation de déficit au nord du département.

La Structure Information Jeunesse du territoire de la COR est portée par la seule municipalité de Tarare, ce qui en limite sa portée.

En 2020, de nouveaux projets ont été labellisés sur le territoire de la CCVL (Nord), CCBPD (sud).



# ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)



En complément des éléments précédents, les services de la Caf ont réalisé une étude visant à identifier les ressemblances et les dissemblances entre les territoires. Cette étude basée sur une analyse statistique – l'Analyse en Composantes Principales (ACP) - est utilisée pour extraire des informations à partir d'un grand volume de données.

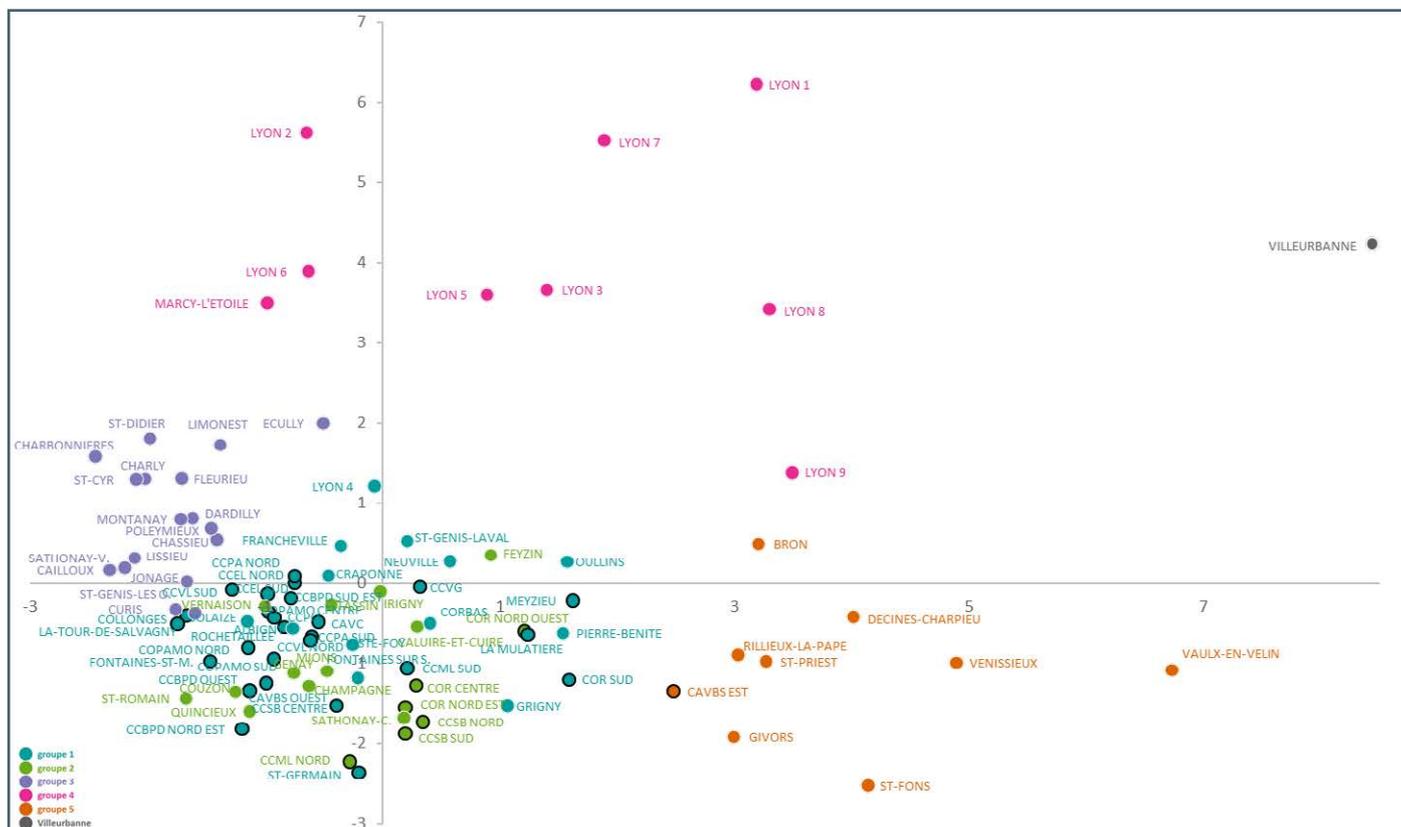
Cette méthode permet d'établir une représentation graphique dans laquelle chaque territoire est identifié sous forme d'un point, l'ensemble formant un nuage de points. Il est alors possible d'établir des groupes de territoires constituant des profils, et d'associer à ces profils des préconisations en termes de développement de services.

Les données sont issues du Recensement de la Population INSEE 2016 et de données Caf 2019.

## ANALYSE SUR LE CHAMP DE L'ENFANCE-JEUNESSE

Cette troisième analyse s'intéresse à la population des 3-25 ans et à l'offre de services qui leur est dédiée. 9 indicateurs associant données démographiques et données sur l'offre de services sont sélectionnés :

Implantations CS EVS (centres-sociaux, espaces de vie sociale) - Actions soutenues via Fonds publics et territoires, Ville Vie Vacances, Prestation de services Jeunes – Volume d'heures d'accueil Péri/Extra-scolaire - Répartition 3-6 ans / 6-11 ans / 12-25 ans parmi les < 25 ans - Allocataires bénéficiaires de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) - Présence d'un PEDT (Projet Éducatif Territorial) - Taux de scolarisation des 11-24 ans



# ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)

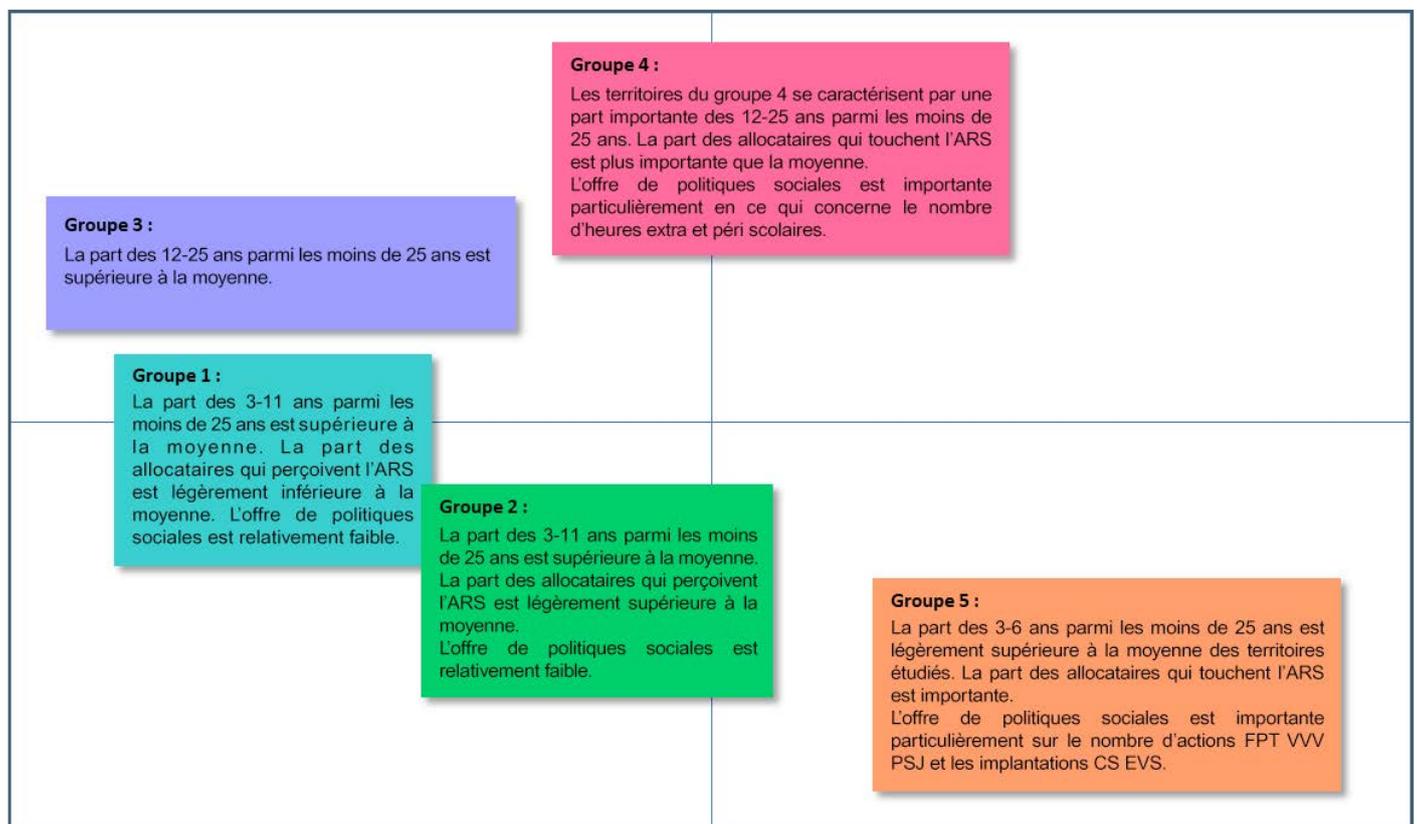


L'axe horizontal représente l'offre de services à destination de la jeunesse : les territoires à droite ont développé une offre de services plus importante pour les 3-25 ans.

L'axe vertical représente la répartition 3/11 et 12/25 ans : les territoires en haut du graphique ont une population d'adolescents et jeunes adultes plus importante que les enfants du cycle primaire. A l'inverse, dans les territoires en bas du graphique, la part des 3-11 ans est plus importante que celle des 12-25 ans.

Dans cette présentation, Irigny est en position moyenne. Villeurbanne est dans une situation totalement atypique liée à une activité extrascolaire, et surtout périscolaire, particulièrement forte. Soulignons que sa position dans le graphique a été artificiellement modifiée : le point devrait être hors du graphique à droite.

Les communes du **groupe 3** présentent des indications pour le **développement d'une offre destinée aux adolescents**, tandis que les **groupes 1 et 2** bénéficieraient d'un **développement des accueils de loisirs pour les enfants du cycle primaire**.



# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



En complément des cartographies qui déclinent un certain nombre d'indicateurs sociodémographiques et des éléments de bilan du précédent Schéma des Services aux Familles, nous avons décidé de conduire une enquête qui vise les parents avec enfants de moins de 25 ans résidant dans le Rhône (69) et qui a pour objectif d'obtenir des informations à propos de :

- La situation des parents et les choix effectués pour leurs enfants
- Leur satisfaction vis-à-vis de ces choix et vis-à-vis des actions et services proposés
- Leur niveau d'information
- Ce dont ils ont besoin et ce qu'il leur manque.

L'enquête auprès des familles s'appuie sur un questionnaire qui permet d'obtenir une information détaillée et approfondie afin de dégager de grands axes d'amélioration.

Il a été conçu autour de sept parties thématiques, correspondant aux différentes thématiques du Schéma des Services aux Familles, avec des focus sur des actions et services peu questionnés jusqu'ici.

Le Volet Enfance-Jeunesse est concerné par deux parties thématiques de l'enquête :

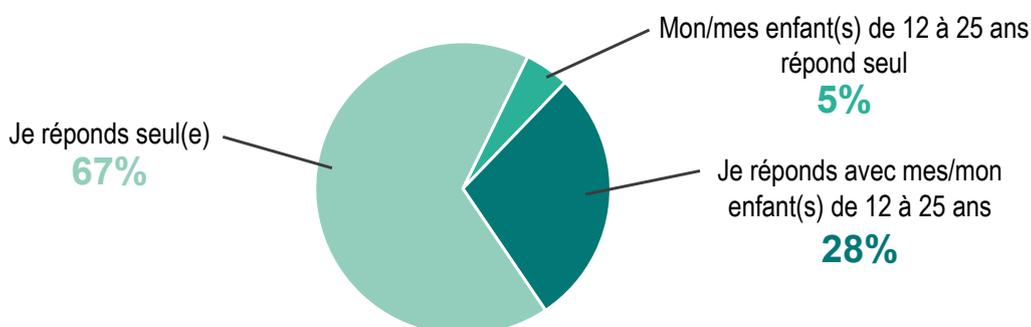
• **Zoom sur l'Accueil de Loisirs.** Cette partie, concernant les familles avec enfants de 3 ans à moins de 18 ans, est formulée de manière suffisamment généraliste pour englober différentes formes d'Accueils de Loisirs.

• **Zoom sur la Jeunesse.** Cette partie peut être complétée par les parents seuls, par les parents en présence de leurs enfants de 12 à 25 ans ou par les enfants seuls directement. Il s'agit d'un ensemble de questions « prospectives » ne contenant de zooms sur aucun service ou action spécifique : elle vise à connaître les difficultés rencontrées par cette tranche d'âges, les canaux d'information privilégiés, questionne les études, l'insertion ou encore l'engagement citoyen.

L'enquête s'appuie sur 2 590 questionnaires exploitables avec un taux de réponse de 9,96%.

## 1. ZOOM SUR LA JEUNESSE (DE 12 ANS À MOINS DE 25 ANS)

**Q42. Votre/vos enfant(s) est-il / sont-ils à vos côtés pour répondre à ces questions ?**  
(1185 répondants)

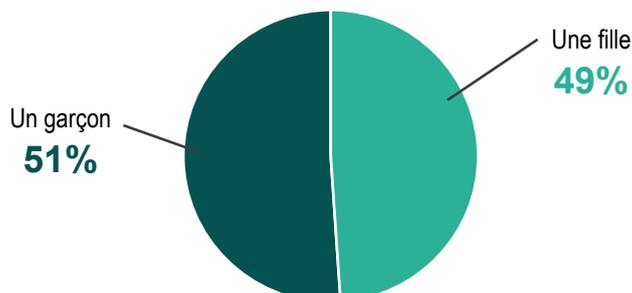


Les deux tiers des parents interrogés répondent sans leur enfant de 12 ans à moins de 25 ans à cette enquête. Il est important d'en tenir compte dans l'interprétation de l'ensemble des résultats suivants.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



**Q43. Votre/vos enfant(s) âgé(s) de 12 à 25 ans est ?**  
En fonction du nombre d'enfants (1185 réponses répondants)



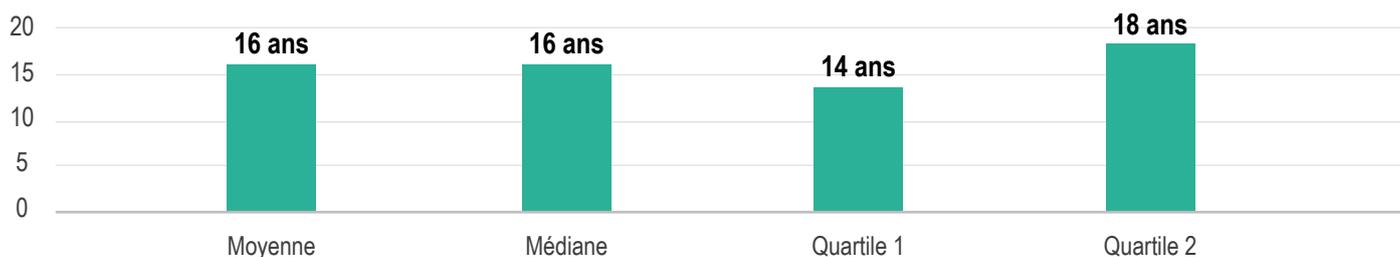
49% des enfants de répondants âgés de 12 ans à moins de 25 ans sont des filles.

**Q43. Votre / vos enfant(s) âgé(s) de 12 à 25 ans est ?**  
En fonction du nombre d'enfants (1185 répondants)

	1 <sup>ER</sup> ENFANT	2 <sup>E</sup> ENFANT	3 <sup>E</sup> ENFANT
Fille	614	300	118
Garçon	571	391	109
Global	1185	691	227

En cumulé, les répondants ont 2 103 enfants de 12 ans à 25 ans.

**Q44. Quel est l'âge exact de votre/vos enfant(s) âgé(s) de 12 à 25 ans ?**  
(1185 répondants)

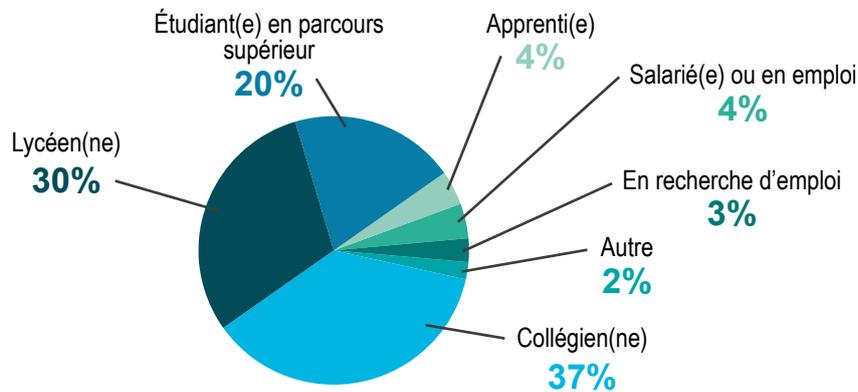


En moyenne, les enfants de 12 à 25 ans des parents interrogés ont 16 ans.  
Un quart d'entre eux ont 14 ans ou moins et un quart d'entre eux ont entre 14 et 18 ans.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



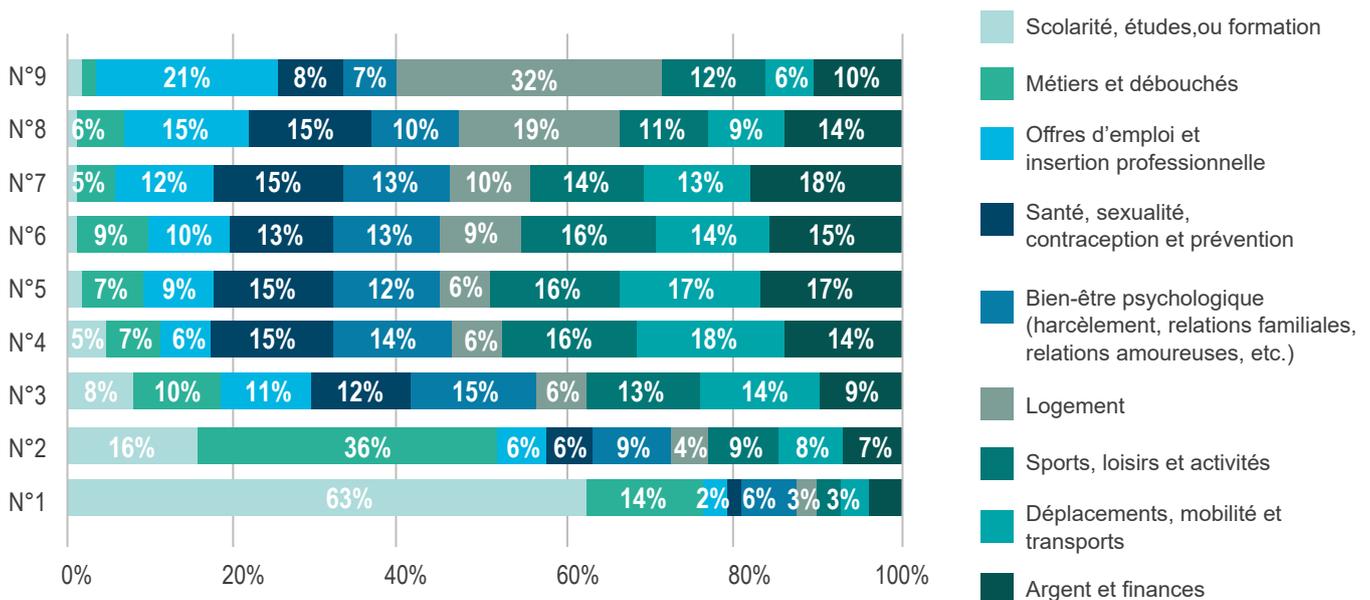
**Q45. Actuellement, quelle est la situation de votre/vos enfant(s) âgé(s) de 12 à 25 ans ?**  
(1185 répondants)



37% des enfants de 12 à moins de 25 ans concernés par ce questionnaire sont collégiens, 30% sont lycéens et 20% sont en études supérieures. Parmi les « autres » situations, on trouve certains élèves encore scolarisés en primaire mais aussi une vingtaine d'enfants en situation de handicap et/ou scolarisés en Instituts Médicoéducatifs (IME).

**Q46. En général, de quel type d'informations votre/vos enfant(s) a-t-il / ont-ils besoin ?**  
(1185 répondants)

*NB : Pour cette question, la consigne donnée aux répondants était la suivante « Classez ces réponses par ordre d'importance dans votre choix (1 étant le critère le plus important et 10 le critère le moins important) : vous avez la possibilité de ne pas classer toutes les propositions si vous le souhaitez ». Le 10e critère a été écarté de l'interprétation puisque seulement 3 répondants l'avaient complété.*



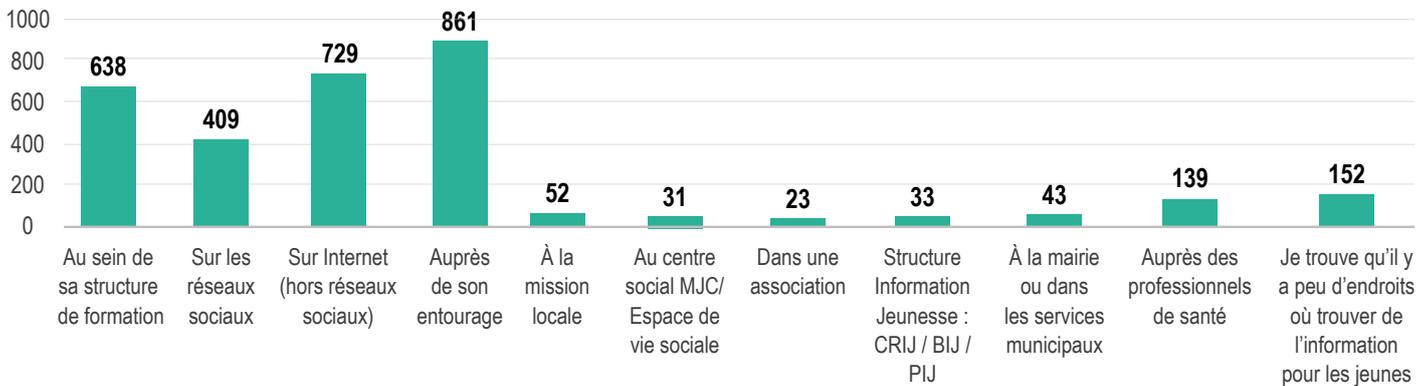
63% des parents interrogés ont déclaré que leur enfant avait essentiellement besoin d'informations liées à la scolarité, aux études et à la formation. 14% des parents ont classé les questions liées aux métiers et aux débouchés en première position et 36% en deuxième position.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



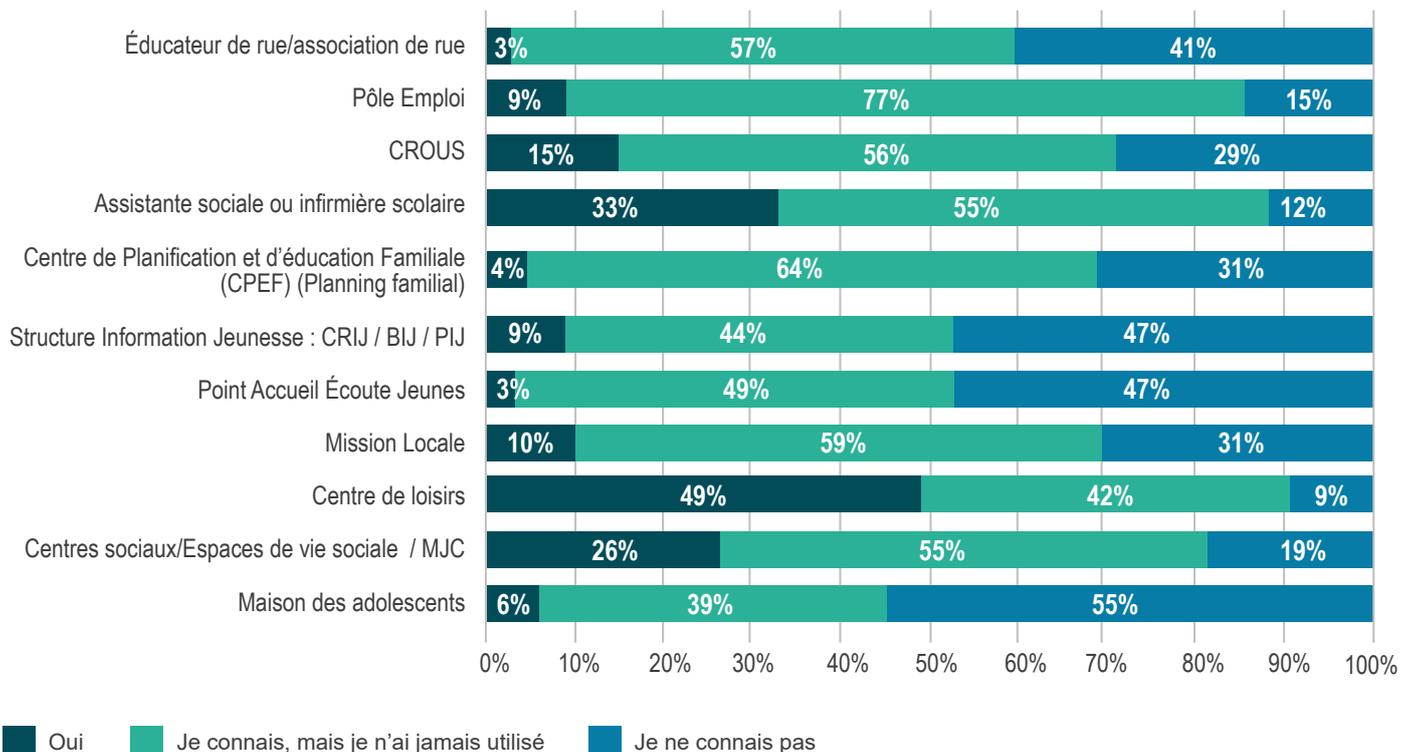
## Q47. En général, où votre/vos enfant(s) cherche(nt) ces informations ? (1185 répondants)

NB : Plusieurs réponses sont possibles.



73% des jeunes âgés de 12 à 25 ans chercheraient de l'information auprès de leur entourage. 54% s'adresseraient à leur structure de formation/leur établissement scolaire. Le canal internet (62% hors réseaux sociaux et 35% sur les réseaux sociaux) est très privilégié, au détriment par exemple des structures d'animation de la vie sociale (centre social, MJC et espace de vie sociale).

## Q48. Votre/vos enfant(s) a-t-il déjà fréquenté les structures/ressources suivantes ? (1185 répondants)



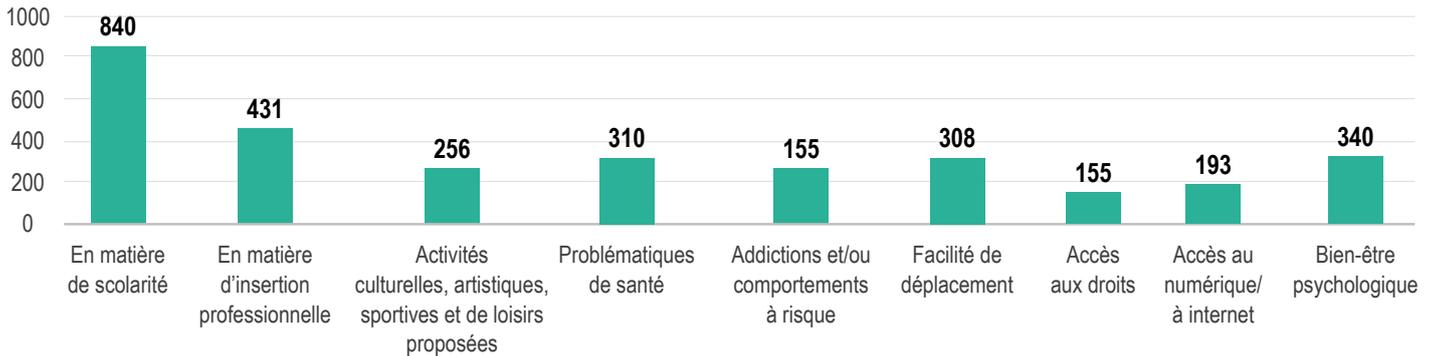
Les Maisons des Adolescents sont les équipements les moins connus - conformément à la Q38 -. Les Structures Information Jeunesse et les Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) sont assez peu connus : 47% des répondants indiquent ne pas connaître. Les centres de loisirs sont fréquentés par un répondant sur deux (49%).

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



## Q49. Votre/vos enfant(s) exprime-t-il ou a-t-il exprimé des préoccupations sur un des sujets suivants ? (1185 répondants)

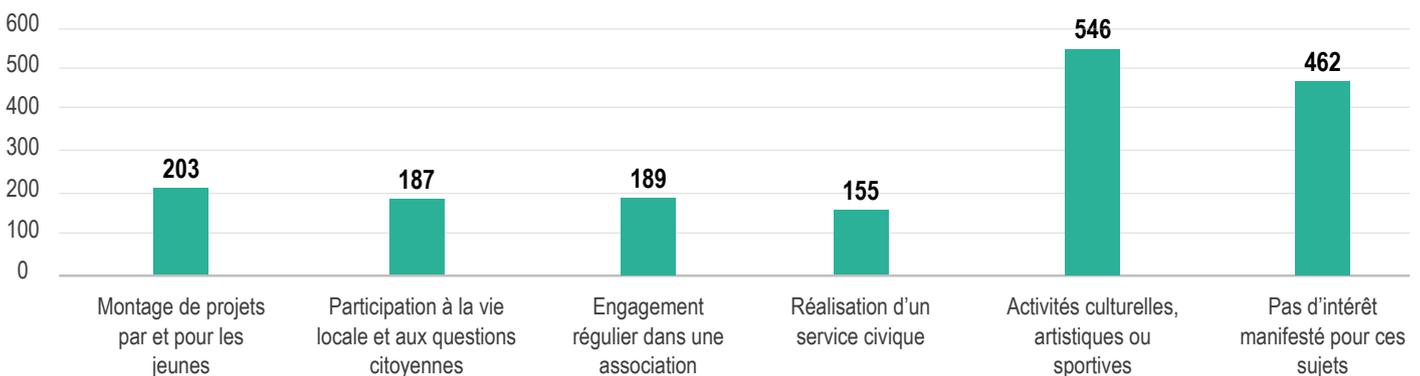
NB : Plusieurs réponses sont possibles.



La scolarité apparaît comme une préoccupation pour 71% des répondants. Deux tiers des répondants sont ensuite préoccupés par l'insertion professionnelle (36%).

## Q50. Votre/vos enfant(s) exprime-t-il ou a-t-il exprimé un intérêt sur un des sujets suivants ? (1185 répondants)

NB : Plusieurs réponses sont possibles.



Parmi les modalités proposées, 46% des répondants indiquent manifester de l'intérêt pour des activités diverses (culturelles, artistiques ou sportives).

Moins d'une personne interrogée sur cinq manifeste de l'intérêt pour le montage de projets (17%), les questions citoyennes (16%), l'engagement associatif (13%) ou encore le service civique (13%).

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



## Q51. Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en ce qui concerne la jeunesse ?

(40 réponses exploitables)

Afin, notamment, d'éloigner les jeunes des écrans, les répondants remontent de nombreuses demandes autour de l'accès aux loisirs et autres activités.

Cette accessibilité se manifeste aussi bien financièrement – baisser les coûts des activités, voire les rendre gratuites – qu'en termes d'implantation dans les zones rurales et en termes d'accessibilité en transports en commun dans les zones urbaines.

Dans cette optique d'accessibilité, l'aller-vers les jeunes et leurs parents revêt alors toute son importance.

*« Je propose l'approche des associations et leur présence dans les quartiers populaires, surtout en période périscolaire et les week-ends, pour proposer des activités aux jeunes, et ne pas leur laisser l'occasion de tomber dans la délinquance » (Un père de deux garçons de 15 et 21 ans).*

Cette volonté de permettre l'accès aux activités et d'occuper les jeunes s'étend au-delà des quartiers populaires avec la volonté de transformer le temps extrascolaire en temps utile afin d'« organiser des stages [...] pour leur faire découvrir des métiers » (une mère de deux garçons de 15 et 17 ans) ou encore pour monter des projets les sensibilisant à l'environnement, à la citoyenneté, etc.

Les répondants insistent sur la nécessité d'impliquer les jeunes dans la construction de ces projets en les écoutant et en les faisant devenir acteurs de ces initiatives.

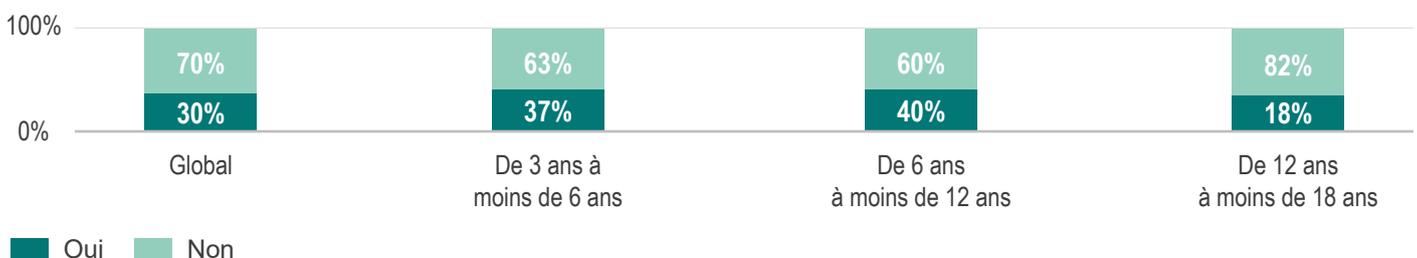
Les répondants soulignent par ailleurs la précarisation des jeunes : une forte demande existe autour de dispositifs facilitant l'accès à un emploi ou à un stage rémunéré. Au-delà de difficultés d'insertion et d'orientation, cette précarisation se traduit aussi par la demande d'aides financières supplémentaires pour les étudiants.

*« Ce sont les nouveaux pauvres du système [...] cela devient très dur pour eux et les parents » (Une mère d'une fille de 22 ans)..*

## 2. ZOOM SUR L'ACCUEIL DE LOISIRS (DE 3 ANS À MOINS DE 18 ANS)

### Q31. Est-ce que votre/vos enfant(s) va au centre de loisirs ?

(2090 répondants)



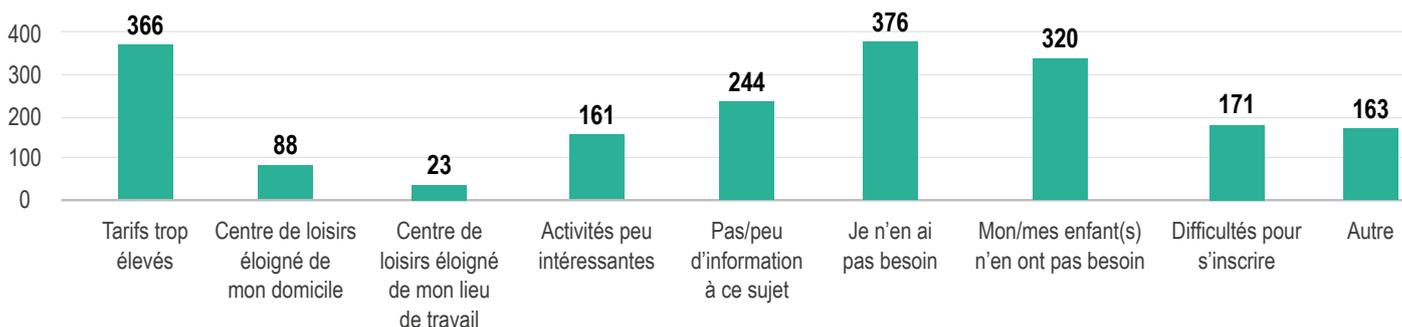
30% des parents interrogés indiquent qu'au moins un de leurs enfants se rend au centre de loisirs. Cette proportion chute à 18% pour les parents d'enfants de 12 ans à moins de 18 ans. C'est entre 6 ans et 12 ans que les enfants sont proportionnellement les plus inscrits en centre de loisirs (40%).

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



## Q32. Pourquoi votre/vos enfant(s) ne va-t-il pas au centre de loisirs ? (1185 répondants)

NB : Cette question était proposée aux répondants ayant répondu « Non » à la Q21. Plusieurs réponses sont possibles.



25% des parents interrogés déclarent ne pas mettre leur enfant au centre de loisirs en raison des tarifs trop élevés (pour 14% des parents interrogés il s'agit de l'unique raison).

Près d'un quart également des parents interrogés déclarent que eux (26% ont répondu « je n'en ai pas besoin ») ou leur enfant (22%) n'a pas besoin d'aller au centre de loisirs. Peuvent être additionnés également à ces réponses la vingtaine de parents déclarant, via la modalité « Autre », que leur(s) enfant(s) n'est pas intéressé/refuse d'y aller.

Parmi les « autres » raisons indiquées par les parents : des enfants jugés trop jeunes ou trop âgés, des horaires inadaptés, la non-prise en compte du handicap ou de problèmes de santé tels que les allergies alimentaires, etc. On trouve également de manière récurrente la remise en cause de la qualité et du professionnalisme de l'encadrement et des activités.

## Q33. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous inscrit votre/vos enfant(s) au centre de loisirs ? (620 répondants)

NB : Cette question était proposée aux répondants ayant répondu « Non » à la Q21. Plusieurs réponses sont possibles.

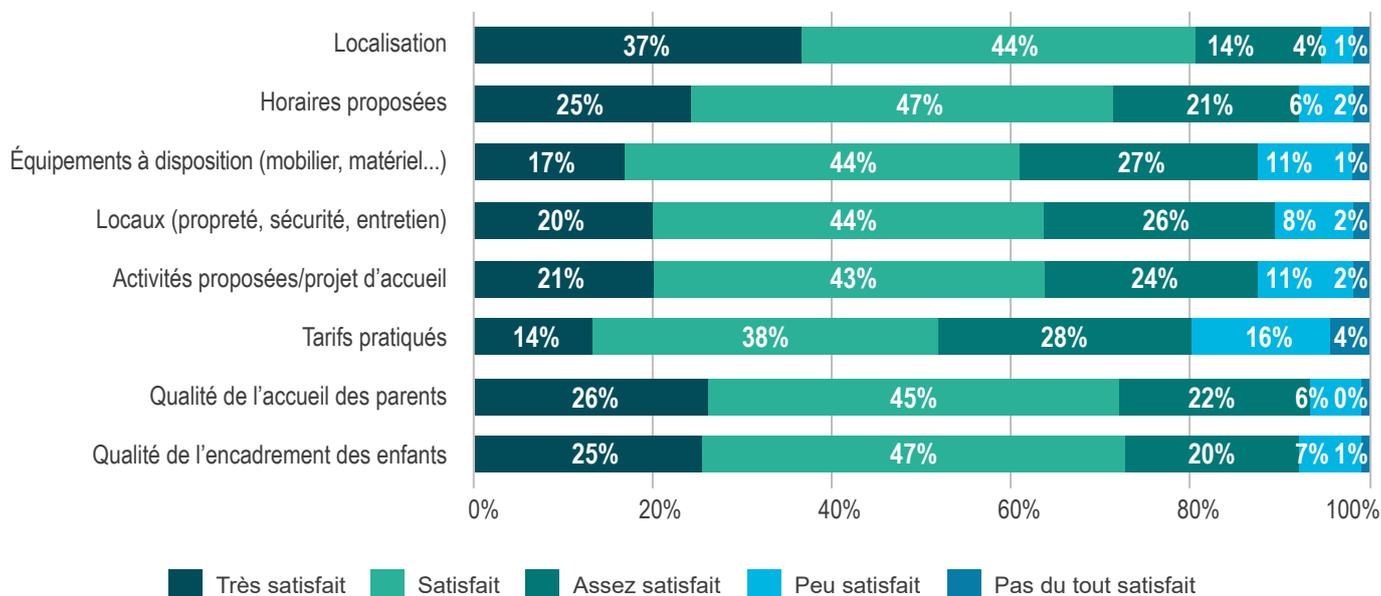


76% des parents interrogés qui ont recours à l'accueil de loisirs pour au moins un de leurs enfants ont indiqué que l'inscription avait été faite par besoin d'un mode de garde. Pour 56% il s'agit de leur unique réponse.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



## Q34. En ce qui concerne l'Accueil de Loisirs fréquenté par votre/vos enfant(s), êtes-vous satisfaits... ? (623 répondants)



37% des parents interrogés valorisent la proximité de l'Accueil de Loisirs fréquenté par leurs enfants. A contrario, 20% regrettent les tarifs pratiqués (16% sont peu satisfaits et 4% ne sont pas du tout satisfaits). Un quart des parents indiquent être satisfaits des horaires proposés (25%) – confortant le rôle de mode de garde de l'Accueil de Loisirs -, de la qualité de l'accueil des parents (26%) ainsi que de la qualité de l'encadrement des enfants (26%).

## Q35. Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en ce qui concerne le Centre de Loisirs ? (351 réponses exploitables)

Le manque de places et la saturation de l'offre est repérée comme la problématique principale. De nombreux parents évoquent leur situation personnelle : ils essaient d'inscrire leur(s) enfant(s) depuis plusieurs années, parlent de listes d'attente interminables, de prendre une demi-journée de congés régulièrement pour procéder aux inscriptions ou disent avoir fait la queue de nuit devant l'accueil de loisirs pour pouvoir inscrire leur(s) enfant(s).

*« Il est très difficile de s'y inscrire. Il faut se lever à 5 heures du matin et faire la queue pendant 4 heures »  
(Une mère de deux enfants de moins de 6 ans).*

Les tarifs sont perçus comme trop élevés par la majorité des parents et cela concerne aussi bien les parents en situation de précarité financière que les classes moyennes qui se perçoivent souvent comme « moins aidées ». De nombreux parents évoquent alors la nécessité d'augmenter les aides existantes et/ou de baisser les prix.

Le manque d'information des parents sur le sujet est également assez frappant : certains parents n'ont aucune idée de l'existence d'accueils de loisirs.

Pour d'autres, le manque d'informations se traduit par une méconnaissance des plages d'ouverture ainsi que des dates et modalités d'inscription.

De nombreux répondants réclament une simplification des modalités d'inscription avec notamment la possibilité de réaliser l'inscription en ligne. Au-delà de cette simplification, une plus grande transparence autour des critères d'attribution est demandée : certains parents trouvent injustes certains systèmes de priorisation et aimeraient voir le refus d'attribution de places être expliqué, comme pour les places en crèches.

La création d'une plateforme unique permettant d'avoir accès à l'offre complète est évoquée avec un suivi en temps réel du nombre de places disponibles ou encore un accès aux programmes des activités.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



De nombreux parents constatent un manque de moyens dans les Accueils de Loisirs, qui peut se traduire par exemple par des locaux vétustes et inadaptés (absence d'espaces extérieurs par exemple).

*« Les locaux sont vétustes et inappropriés pour recevoir les enfants (la sécurité pourrait être mise en cause) »  
(Une mère de deux enfants de 6 à 12 ans).*

Le manque de moyens impacte aussi parfois les activités proposées. Les parents réclament une plus grande diversité d'activités avec notamment des activités autour de sujets sociétaux (environnement, citoyenneté, etc.), mais aussi et surtout des activités adaptées aux différents âges et notamment aux adolescents, que les centres de loisirs parviennent moins à intéresser.

De nombreux répondants soulignent la nécessaire professionnalisation de l'encadrement. Certains relatent des problèmes de surveillance, de compétences, des encadrants trop jeunes ou peu intéressés par les enfants.

*« Mieux former le personnel sur l'accompagnement des enfants et jeunes enfants, les former régulièrement à la conduite d'activité ou d'animation, les sensibiliser par exemple à limiter les écrans, leur demander de préparer des projets pédagogiques plus concrets et augmenter les temps d'échange et de transmission avec les parents » (Une mère de deux enfants de 3 à 6 ans).*

La professionnalisation de l'encadrement permettrait également d'améliorer la communication avec les parents (retours sur les activités par exemple) mais aussi de prendre en charge des enfants avec besoins spécifiques (handicap et autres).

*« Les centres de loisirs souvent servent de garderies avec des animateurs peu impliqués et avec peu de connaissance des besoins des enfants » (une mère de trois enfants de 12 à 25 ans).*

Il semblerait que d'une commune à l'autre et d'un Accueil de Loisirs à l'autre, la qualité des locaux, des activités et de l'encadrement soient très variables. Certains parents ayant inscrit leurs enfants dans plusieurs accueils différents s'en étonnent.

Au-delà de cette inégale qualité, il est à noter l'inégale implantation des Accueils de Loisirs, que les parents matérialisent par la demande d'implantations d'accueils supplémentaires, notamment en zones rurales. Cette demande est exacerbée par la perception de l'Accueil de Loisirs comme devant être un service de proximité.

La proximité géographique reste un enjeu fort au même titre que l'accessibilité - en termes de mobilité - à ce service. Les parents sont demandeurs de solutions favorisant l'accessibilité aux accueils de loisirs, comme des pédibus par exemple ou « [d'un] ramassage en bus comme le bus scolaire » (Une mère avec deux enfants de 6 à 12 ans).

Les Accueils de Loisirs sont perçus par de nombreux parents comme un mode de garde. Ainsi, ils leur reprochent des horaires de prise en charge peu étendus, inadaptés à leurs horaires de travail, etc. La comparaison entre les Accueils de Loisirs extrascolaires et périscolaires est fréquente, l'amplitude horaire de ces derniers étant souvent plus large.

*« Des horaires alignés sur l'école et le périscolaire : 8h30-18h30 » (Un père de deux enfants de moins de 6 ans).*

Les parents regrettent également la fermeture des Accueils de Loisirs sur certaines périodes de vacances scolaires, notamment l'été. Au-delà des horaires, les parents souhaiteraient un service plus à la carte avec la possibilité de s'inscrire en demi-journée ou seulement quelques jours par semaine.

*« Proposer des offres plus modulables car pour le centre dont je dépends, pendant les vacances l'accueil est obligatoire minimum 4 jours par semaine » (Une mère avec deux enfants de 3 à 11 ans).*





# 1 - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS

## 1.1 - Poursuivre une politique d'accessibilité en matière d'accueil de loisirs

### EJ 1.1.1 - FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES PUBLICS FRAGILES AUX ACCUEILS DE LOISIRS

#### DIAGNOSTIC

- Mieux connaître l'offre de services existante par territoire.
- Favoriser le développement et l'adaptation des services aux besoins du territoire avec une attention particulière aux publics fragiles et au lien avec les Cités éducatives.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

À ce jour il n'y a pas de lecture précise de l'offre de services en matière d'Accueil de Loisirs et il est difficile de repérer leur zone d'influence, notamment en raison de zones non couvertes.

On constate que les territoires du Conseil Départemental sont caractérisés par une bonne couverture en Accueils de Loisirs – même si les questions de mobilité et d'accessibilité restent à poser –, mais elle doit être améliorée sur les communes métropolitaines.

Au-delà de l'offre globale, il conviendrait de se pencher sur la prise en compte des fragilités des familles dans l'offre d'Accueils de Loisirs, en étudiant :

- Les grilles tarifaires des Accueils de Loisirs, afin de savoir si elles sont adaptées aux familles à bas revenus. On peut noter d'ailleurs que 25% des parents interrogés dans le cadre de l'enquête conduite auprès des familles déclarent ne pas mettre leur enfant au centre de loisirs en raison de tarifs trop élevés ; pour 14% des parents interrogés il s'agit de l'unique raison.
- Les modalités d'accès de ces familles à l'offre en se demandant s'il existe des critères de priorité d'accès sur les Accueils de Loisirs pour les familles fragiles.
- L'amplitude horaire d'ouverture avec la prise en compte des migrations pendulaires pour certains territoires, notamment en direction de Lyon, et des horaires atypiques – les territoires avec une forte concentration d'enfants de 3 ans à moins de 6 ans présentent une forte proportion de catégories socioprofessionnelles ouvrières ou employées plus susceptibles d'avoir des horaires décalés par exemple –. Cette problématique d'amplitude horaire est particulièrement importante pour les Accueils de Loisirs périscolaires.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Il n'existe pas d'Accueils de Loisirs extrascolaires sur la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) Nord-Est, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCML) Nord et la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) Nord et Sud
- ➔ Les familles de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) Nord Est utilisent les structures limitrophes avec le département de la Saône-et-Loire
- ➔ Les communes de Charly, de Fontaines-Saint-Martin, de Rochetaillée, de Quincieux et Lissieu ne disposent pas d'Accueils de Loisirs extrascolaires
- ➔ Le territoire des Monts-d'Or paraît dépourvu en Accueils de Loisirs
- ➔ Les communes d'Oullins et Jonage disposent d'une garderie périscolaire

#### ACTION 1

- ➔ Engager un travail de diagnostic local portant sur la zone d'influence, les critères d'admission, les horaires et la tarification des Accueils de Loisirs extrascolaires et périscolaires.

Dans le même temps, il est envisagé, lorsque cela est possible, de procéder à une analyse fine sur des territoires ciblés des publics accueillis (quotients familiaux, monoparentalité, etc.). Ces éléments permettront de vérifier l'adéquation de l'offre aux besoins du territoire.

#### ACTION 2

- ➔ Partager le diagnostic avec les territoires et identifier des repères d'accessibilité.

#### ACTION 3

- ➔ Accompagner les gestionnaires volontaires dans une démarche de renforcement de l'accessibilité.

# I - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS

## 1.1 - Poursuivre une politique d'accessibilité en matière d'accueil de loisirs

### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse
- ➔ Groupe d'Appui Départemental (GAD) à la Réforme des Rythmes Scolaires

### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ En plus des membres de la Commission Enfance-Jeunesse et leurs représentants locaux, il est prévu d'impliquer aux niveaux des territoires les Maisons de la Métropole (MDM) et les Maisons du Rhône (MDR) et leurs représentants locaux, les élus, les représentants des familles et les gestionnaires concernés
- ➔ Éducation nationale : les assistants du Service Social en Faveur des Élèves (SSFE) dans les écoles en REP+

### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Mobilisation des représentants locaux des membres de la Commission Enfance-Jeunesse et des coordonnateurs jeunesse des territoires
- ➔ Prévoir des éléments de communication adaptés présentant les intentions et la méthode
- ➔ Prendre en compte la possibilité d'études spécifiques sur certains territoires, demandant un financement adapté

### ÉCHÉANCES

- ➔ **Action 1** : 2021-2022
- ➔ **Action 2 et 3** : Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2026)

### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Diagnostic local effectué sur les territoires prioritaires permettant de connaître l'offre de services et les modalités d'accompagnement des évolutions souhaitées :**

- Nombre de partenaires ayant participé à l'enquête "accessibilité ACM"
- Nombre de partenaires s'étant engagé dans une amélioration de l'accessibilité de leur ACM sur les thèmes des tarifs et /ou des modalités d'inscriptions.

# I - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS

## 1.1 - Poursuivre une politique d'accessibilité en matière d'accueil de loisirs

### EJ 1.1.2 - SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES GARDERIES PÉRISCOLAIRES EN ACCUEILS DE LOISIRS DÉCLARÉS

#### DIAGNOSTIC

Certains territoires sont dotés de garderies périscolaires n'ayant pas l'agrément Accueil Collectif de Mineurs (pas de déclaration à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) (nécessitant de renforcer le projet pédagogique et la qualification des encadrants) : la plupart sont identifiées mais dans certains territoires, il est difficile de savoir si le besoin est couvert.

Il pourrait être envisagé pour ces services un accompagnement dans la transformation vers un Accueil de Loisirs agréés. La concentration importante de 6 ans à moins de 12 ans parmi les moins de 25 ans sur tous les territoires soulève l'importance de proposer des dispositifs en direction de cette tranche d'âges et de faire des Accueils de Loisirs un service de proximité.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'ambition est d'accompagner les gestionnaires vers une transformation de leurs garderies périscolaires afin de les inscrire dans le droit commun - via une convention Prestation de Service Caf - et de les intégrer aux Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT).

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Les familles de la CCSB Nord Est utilisent les structures limitrophes avec le département de la Saône-et-Loire
- ➔ Sur le territoire de la Métropole de Lyon, les communes d'Oullins et Jonage ne disposent pas d'Accueils de Loisirs périscolaires mais disposent d'une garderie périscolaire

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse
- ➔ Groupe d'Appui Départemental (GAD)

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Les représentants de la Commission Enfance-Jeunesse
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus, les représentants des familles et les gestionnaires concernés
- ➔ Éducation nationale : les assistants du Service Social en Faveur des Elèves (SSFE) dans les écoles en REP+

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Mobilisation des représentants locaux des membres de la Commission Enfance-Jeunesse et les coordonnateurs jeunesse des territoires

#### ACTION 1

- ➔ Soutenir la transformation des Garderies Périscolaires en Accueils de Loisirs agréés.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2026)

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Transformation des garderies périscolaires en Accueils de Loisirs déclarés :**
  - Évolution du nombre de Garderies Périscolaires (GPS) transformées en Accueils de Loisirs déclarés

# 1 - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS

## 1.1 - Poursuivre une politique d'accessibilité en matière d'accueil de loisirs

### EJ 1.1.3 - DÉVELOPPER LA PROMOTION DES PLANS MERCREDIS ET DES PROJETS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX (PEDT) SUR LES TERRITOIRES

#### DIAGNOSTIC

- Le diagnostic fait apparaître un besoin non couvert en Accueils de Loisirs, ou très peu couvert, principalement sur le territoire du Conseil Départemental.
- Le manque de lisibilité de ces offres d'Accueil de Loisirs par les familles, peut entraîner un non-recours. Une phase de diagnostic sur ce phénomène permettra d'identifier et de lever les freins à l'utilisation de ce service.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'ambition est d'accompagner les gestionnaires vers une transformation de leurs Garderies Périscolaires afin de les inscrire dans le droit commun - via une convention Prestation de Service Caf - et de les intégrer aux Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT).

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Principalement sur le territoire départemental, mais également sur le territoire métropolitain

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse
- ➔ Groupe d'Appui Départemental (GAD)

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Les membres de la Commission Enfance-Jeunesse et leurs représentants locaux
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus, les représentants des familles et les gestionnaires concernés
- ➔ Éducation nationale : les assistants du Service Social en Faveur des Elèves (SSFE) dans les écoles en REP+

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Mobiliser les représentants locaux des membres de la Commission Enfance-Jeunesse et les coordonnateurs jeunesse des territoires
- ➔ Prévoir des éléments de communication adaptés présentant les intentions et la méthode
- ➔ Prendre en compte la possibilité d'études spécifiques sur certains territoires, demandant un financement adapté

#### ACTION 1

- ➔ Conduire une phase de diagnostic sur les besoins non couverts en 2021 pour un déploiement sur les territoires prioritaires dès 2022.

#### ACTION 2

- ➔ Développer la promotion des Plans Mercredis et des Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) sur les territoires identifiés comme prioritaires.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2022

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Promotion des Plans Mercredis et Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) sur les territoires identifiés comme prioritaires :**
  - Taux d'évolution du nombre de PEDT et de Plans Mercredis signés
  - Taux de couverture des communes par un PEDT et/ou par un Plan Mercredi

# 1 - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS

## 1.1 - Poursuivre une politique d'accessibilité en matière d'accueil de loisirs

### EJ 1.1.4 - LUTTER CONTRE LA PÉNURIE DE PERSONNEL EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

#### DIAGNOSTIC

En juin 2023, une enquête en direction de l'ensemble des organisateurs d'ACM déclarés SDJES et conventionnés Caf à été réalisée avec taux de réponse supérieur à 70%. Dans ce cadre, 93% des organisateurs déclarent avoir des difficultés de recrutement. Par ailleurs, les résultats de cette enquête ont permis d'identifier des leviers pour lutter contre la pénurie de personnel en ACM. Ces derniers se centrent autour de la valorisation du métier, de la facilitation de l'accès à l'emploi notamment via l'accessibilité des formations Bafa, de l'importance de favoriser l'autonomie des animateurs dans la mise en oeuvre des projets pédagogiques et leur montée en compétences via l'accompagnement quotidien des directeurs d'accueils, de l'amélioration des conditions d'emploi et de la qualité des locaux.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

A travers l'organisation de trois groupes de travail réunissant les partenaires volontaires de la Commission Enfance-Jeunesse, un plan d'action avec identification de copilotes a pu être finalisé sur la base des résultats de l'enquête ACM.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Action 1 : Tous les territoires volontaires
- ➔ Action 2, 3 et 4 Ensemble du territoire départemental et métropolitain

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ AMF69, SDJES, MMIE, Caf du Rhône
- ➔ Pôle ressources "Souris verte"
- ➔ La Commission Enfance-Jeunesse et leurs représentants locaux

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Caf du Rhône
- ➔ SDJES

#### ACTION 1

- ➔ Valoriser le métier d'animateur :
  - Promouvoir le métier dans le cadre de stratégies locales de communication.
  - Promouvoir les initiatives locales de Job dating.
  - Valoriser la place de l'éducation populaire dans le parcours éducatif de l'enfant au sein des PEDT.

#### ACTION 2

- ➔ Faciliter l'accès à l'emploi :
  - Améliorer l'accessibilité financière des Bafa.
  - Faciliter l'organisation de Bafa locaux.

#### ACTION 3

- ➔ Favoriser la montée en compétences des équipes d'animation :
  - Renforcer les compétences sociales des directeurs et animateurs d'ACM (réglementation, gestion de groupe, aménagement de l'espace, gestion vie quotidienne).
  - Promouvoir l'accueil inclusif en accueil de loisirs.

#### ACTION 4

- ➔ Améliorer les conditions d'exercice des animateurs :
  - Favoriser l'autonomie professionnelle des animateurs.
  - Améliorer la qualité et l'accessibilité des locaux.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : Fin du Schéma.
- ➔ Action 2 et 3 : Fin 2024.
- ➔ Action 4 : Fin 2025.

# 1 - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS

## 1.2 - Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, avec une attention particulière aux plus fragiles.

### EJ 1.2.1 - ENGAGER AVEC LES PARTENAIRES UN TRAVAIL DE RECENSEMENT DES OFFRES ALTERNATIVES

#### DIAGNOSTIC

Il n'existe pas à ce jour une lecture précise de l'offre de loisirs spécifiquement déployée en direction des publics fragiles et notamment des zones où la prise en compte de ces besoins doit être prioritaire.

Toutefois, au-delà de l'offre en Accueils de Loisirs, il existe une offre de loisirs alternative accessible à tous, du type « Animations de quartier », qui s'inscrit dans un parcours d'accompagnement des familles vers une offre de loisirs de droit commun.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il s'agit de mieux connaître l'offre de services spécifique existante par territoire et de favoriser son développement sur les territoires non couverts et identifiés comme étant prioritaires. Cette offre est dite "spécifique" lorsqu'elle s'attache à répondre aux publics vulnérables (bas revenus, enfants porteurs de handicap, etc.).

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Recenser les offres de loisirs de proximité et identifier les territoires non pourvus

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ La Commission Enfance-Jeunesse

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ La Commission Enfance-Jeunesse et leurs représentants locaux
- ➔ Au niveau des territoires : élus, partenaires locaux (bailleurs sociaux et associations de proximité) et gestionnaires concernés

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Accompagner l'appel à projets FPT sur les animations dites « de proximité »
- ➔ Mettre en réseau les animateurs oeuvrant au sein des Accueils de Loisirs de proximité ou mettant en œuvre des animations de proximité régulières sur les territoires

#### ACTION 1

- ➔ Recensement des offres alternatives type animation hors les murs.

#### ACTION 2

- ➔ Promouvoir la démarche "aller-vers" sur les territoires prioritaires.

#### ACTION 3

- ➔ Mettre en place des séances d'échange de pratiques autour des actions "aller-vers" à destination des animateurs PS jeunes.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2021   ➔ Action 2 : 2021   ➔ Action 3 : 2022

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'offres recensées de types « Animation de Quartier » et « Loisirs en pieds d'immeuble », co-financées par la Caf du Rhône (Prestation de Service Ordinaire (PSO) ou par l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT) axe 4 « Territoires prioritaires ») en QPV et hors QPV
- ➔ **Diagnostic local effectué sur les territoires prioritaires permettant de connaître l'offre de services, les modalités d'accompagnement et les évolutions souhaitées sur l'axe 4 de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT)**

# 1 - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS

## 1.2 - Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, avec une attention particulière aux plus fragiles.

### EJ 1.2.2 - FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES SÉJOURS DE VACANCES COLLECTIFS

#### DIAGNOSTIC

Il n'existe pas à ce jour une lecture précise de l'offre de loisirs spécifiquement déployée en direction des publics fragiles et notamment des zones où la prise en compte de ces besoins doit être prioritaire. Toutefois, au-delà de l'offre en Accueils de Loisirs, il existe une offre de loisirs alternative accessible à tous, du type « Animations de quartier », qui s'inscrit dans un parcours d'accompagnement des familles vers une offre de loisirs de droit commun.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il s'agit de mieux connaître l'offre de services spécifique existante par territoire et de favoriser son développement sur les territoires non couverts et identifiés comme étant prioritaires. Cette offre est dite "spécifique" lorsqu'elle s'attache à répondre aux publics vulnérables (bas revenus, enfants porteurs de handicap, etc.).

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

➔ Recenser les territoires non pourvus et identifier les territoires prioritaires

#### PILOTAGE / COORDINATION

➔ Commission Enfance-Jeunesse

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

➔ La Commission Enfance-Jeunesse et leurs représentants locaux  
➔ Impliquer au niveau des territoires les élus, les représentants des familles, les gestionnaires concernés  
➔ Éducation nationale : les assistants du Service Social en Faveur des Elèves (SSFE) dans les écoles en REP+

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

➔ Mobiliser les représentants locaux des membres de la Commission Enfance-Jeunesse et les coordonnateurs jeunesse des territoires  
➔ Appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT)  
➔ Prendre en compte la possibilité d'études spécifiques sur certains territoires, demandant un financement adapté

#### ACTION 1

➔ Poursuivre la promotion du dispositif Vacaf et du "Pass colo".

#### ÉCHÉANCES

➔ 2022

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de structures conventionnées avec la Caf du Rhône (dispositif AVEL)
- Nombre de séjours en fonction du type de séjours (AVEL, AVEN et VFS)

➔ **Diagnostic local effectué sur les territoires prioritaires permettant de connaître l'offre de services, les modalités d'accompagnement et les évolutions souhaitées**

# 1 - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS

## 1.2 - Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, avec une attention particulière aux plus fragiles.

### EJ 1.2.3 - PROMOUVOIR L'ACCUEIL INCLUSIF

#### DIAGNOSTIC

L'offre de services permettant d'accueillir des enfants porteurs de handicap dans les structures de droit commun n'est pas suffisamment développée et les territoires sont couverts de façon inégale.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il s'agit de mieux connaître l'offre de services spécifique existante par territoire et de favoriser son développement sur les territoires non couverts et identifiés comme étant prioritaires.

Cette offre est dite "spécifique" lorsqu'elle s'attache à répondre aux publics vulnérables (bas revenus, enfants porteurs de handicap, etc.).

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Il n'existe pas de Plateforme Handicap au Nord et au Centre du Conseil Départemental.
- ➔ Les Plateformes Handicap sont concentrées sur le centre de la Métropole de Lyon (Lyon, Villeurbanne, Bron, Décines, Vénissieux, Saint-Fons, Meyzieu, Saint-Genis-Laval et Corbas) et au sud (Givors). Il convient de faire un point sur les besoins des territoires non pourvus (Vaulx-en-Velin, Saint-Priest et le Nord de la Métropole de Lyon par exemple).

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ La Commission Enfance-Jeunesse

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Les membres de la Commission Enfance-Jeunesse et leurs représentants locaux (Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) si mobilisation à l'échelon des plateformes concernées) et impliquer les élus locaux
- ➔ Les représentants des familles, les gestionnaires concernés, l'association « Une souris verte » et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes
- ➔ Éducation nationale : les assistants du Service Social en Faveur des Elèves (SSFE) dans les écoles en REP+
- ➔ MSA Ain-Rhône

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT)
- ➔ Prendre en compte la possibilité d'études spécifiques sur certains territoires demandant un financement adapté
- ➔ Mobiliser les représentants locaux des membres de la Commission Enfance-Jeunesse et les coordonnateurs jeunesse des territoires
- ➔ S'appuyer sur le travail en cours de mise en place d'un Centre de Ressources Handicap sur le territoire départemental

#### ACTION 1

- ➔ Poursuivre le soutien et le partenariat avec le Centre Ressource ACM géré par « Une souris verte » et « 2 P'tits pas pour demain » et soutenir conjointement avec la MSA, via des dispositifs complémentaires, l'accueil des enfants porteurs de handicap en ACM sur les territoires cibles de la CCMDL, de la CCSB et de la COR.

#### ACTION 2

- ➔ Promouvoir le développement de Plateformes handicap. Ces dernières, gérées par une collectivité territoriale ou une association (en partenariat avec la collectivité territoriale concernée) doivent cofinancer les besoins en matière de personnel supplémentaire pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou maladie chronique pour l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) de son secteur d'intervention et veiller à une orientation cohérente du public concerné.

#### ACTION 3

- ➔ Réétudier la possibilité de bonifier la participation de la Caf du Rhône dans le cadre de VACAF (Aide aux vacances) pour les familles ayant un enfant en situation de handicap. L'identification des territoires prioritaires pour un projet de Plateforme Handicap sera conduite en 2021 à l'issue de la campagne de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT) pour une phase de promotion avant fin 2022.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2022

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de Plateformes Handicap financées
- ➔ **Diagnostic local effectué sur les territoires prioritaires permettant de connaître l'offre de services, les modalités d'accompagnement et les évolutions souhaitées :**
- Dans le cadre d'un diagnostic local, les territoires prioritaires pour le développement d'une offre de services type plateformes handicap ont été recensés.
- Nombre de majorations handicap de séjours Vacaf.

## 2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

### 2.1 - Encourager les initiatives des adolescents

#### EJ 2.1.1 - POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PRESTATIONS SERVICE (PS) JEUNES

##### DIAGNOSTIC

Globalement, l'offre traditionnelle en Accueils de Loisirs ne correspond pas aux attentes du public adolescent. Dans le cadre de l'enquête réalisée auprès des familles, les répondants insistent sur la nécessité d'impliquer les jeunes dans la construction de projets. Toutefois, seulement 17% des jeunes interrogés manifestent de l'intérêt pour le montage de projet. Il est donc important de développer des offres spécifiques qui soutiennent l'engagement des jeunes en promouvant des méthodes innovantes. Afin de prendre en compte les réalités de toute la population concernée, l'accent sera mis sur une démarche d'«aller-vers» en favorisant les échanges de pratiques et en capitalisant les expériences. Le diagnostic a permis de souligner l'importance de développer des offres spécifiques en direction des jeunes. Dans ce cadre, on remarque que la Prestation de Service (PS) Jeunes se développe en 2020, essentiellement sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'objectif global est d'accompagner les projets portés par les adolescents en privilégiant le soutien à des offres spécifiques. Celles-ci reposent sur des espaces pensés pour et par les adolescents et qui valorisent leur prise d'initiatives. Cette démarche a pour but de renforcer les compétences des jeunes et de leur permettre d'exercer leur citoyenneté.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Publics prioritaires et territoires prioritaires
- ➔ Au regard du diagnostic sur les deux actions
- ➔ L'action 2 pourra toutefois être élargie à d'autres types de publics et de territoires dans une logique d'essaimage

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et partenaires du Schéma des Services aux Familles

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et des partenaires du Schéma des Services aux Familles
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus, les gestionnaires concernés et les acteurs de l'éducation spécialisée
- ➔ Éducation nationale : le Service Social en Faveur des Élèves (SSFE)

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ S'appuyer sur les dispositifs existants (VVV, appel à projets FPT, PS Jeunes)
- ➔ MSA Ain-Rhône: valoriser le dispositif «Mieux vivre en milieu rural» à l'échelle départementale

##### ACTION 1

- ➔ Poursuivre l'accompagnement des Prestations de Service (PS) jeunes sur les territoires afin de favoriser l'émergence de projets adaptés aux attentes des adolescents dans une démarche d'«aller-vers».
- Dans le cadre de cette démarche d'«aller-vers», il s'agira de solliciter le Service Social en Faveur des Élèves (dispositif de l'Éducation nationale) afin de veiller à la complémentarité entre l'accompagnement collectif assuré par les PS jeunes et l'accompagnement individuel mené par les assistants de SSFE.

##### ACTION 2

- ➔ Soutenir le déploiement des missions socles de la PS jeunes en accompagnant les gestionnaires dans le déploiement de la démarche « aller vers » et « accompagnement de projets citoyens » via la mobilisation de dispositifs de financements complémentaires (VVV, FPT et dispositif MSA Mieux Vivre en milieu rural).

##### ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2026)

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Poursuite du déploiement des Prestations de Service (PS) Jeunes sur le territoire :**
  - Évolution du nombre de PS Jeunes sur les territoires.
- ➔ **Développement des dispositifs d'accompagnement des projets portés par les adolescents**
  - Évolution du nombre de territoires inscrits sur un quatuor PS Jeunes / «Animation de proximité» soutenue par l'appel à projets FPT / Bourse d'initiative jeunes soutenue par l'appel à projets FPT/ VVV ou «Mieux vivre en milieu rural» / Chantiers jeunes (si non inclus dans le dispositif VVV).

## 2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

### 2.1 - Encourager les initiatives des adolescents

#### EJ 2.1.2 - SOUTENIR DES LIEUX RESSOURCES INNOVANTS FAVORISANT L'ENGAGEMENT DES JEUNES

##### DIAGNOSTIC

Dans le cadre de l'enquête réalisée auprès des familles, les répondants insistent sur la nécessité d'impliquer les jeunes dans la construction de projets. Toutefois, seulement 17% des jeunes interrogés manifestent de l'intérêt pour le montage de projet. Il est donc important de développer des offres spécifiques qui soutiennent l'engagement des jeunes en promouvant des méthodes innovantes. Dans ce cadre, on remarque que de nouveaux services émergent sur les territoires (Tiers-Lieux, Coopératives Jeunesse, Parlement des Jeunes...).

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'objectif global est d'accompagner les projets portés par les adolescents en privilégiant un soutien à des offres spécifiques. Celles-ci reposent sur des espaces pensés pour et par les adolescents et qui valorisent leur prise d'initiatives. Cette démarche a pour but de renforcer les compétences des jeunes et de leur permettre d'exercer leur citoyenneté. A ce titre, le renouvellement des modalités de contact avec les jeunes renforçant l'accompagnement au numérique et aux médias, sera systématiquement recherché. Cela implique notamment :

- La poursuite du soutien financier à des projets innovants (axe 6 « Innovation » de l'appel à projets FPT) tels que les Juniors Associations et les Tiers-Lieux.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Publics prioritaires et territoires prioritaires
- ➔ L'objectif pourra toutefois être élargi à d'autres types de publics et de territoires dans une logique d'essaimage, avec une attention particulière aux acteurs des territoires ruraux

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ La Commission Enfance-Jeunesse

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et des partenaires du Schéma des Services aux Familles
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus, les gestionnaires concernés et les acteurs de l'éducation spécialisée

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Axe 6 de l'appel à projets FPT
- ➔ Prendre en compte la possibilité de financements complémentaires pour des études et/ou des interventions spécifiques sur certaines thématiques demandant une expertise

##### ACTION 1

- ➔ Soutenir des lieux ressources innovants favorisant l'engagement des jeunes. Cela se concrétisera par la poursuite du soutien financier à des projets innovants (axe 5 « Innovation » de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT)) tels que les Juniors Associations et les Tiers-Lieux.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ **Action 1** : Chaque année dans le cadre de l'axe 6 de l'appel à projets FPT.

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

###### ➔ Développement de projets innovants soutenus par l'axe 6 « Innovation » de l'appel à projets FPT

- Évolution du nombre de projets innovants soutenus par l'appel à projets FPT axe 6 portant sur la jeunesse

## 2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

### 2.1 - Encourager les initiatives des adolescents

#### EJ 2.1.3 - VALORISER UNE MÉTHODOLOGIE DE PROJET JEUNESSE TRANSVERSALE À TOUTES LES ACTIONS DÉVELOPPÉES

##### DIAGNOSTIC

Il existe un manque de lisibilité et de cohérence sur les méthodologies de projets jeunes développées par et pour les jeunes.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

En transversal, pour toutes les actions jeunesse développées, il s'agira de tendre vers une méthodologie de projet :

- Permettent aux jeunes de conduire des projets et d'expérimenter leur autonomie même s'ils n'ont pas les moyens financiers. Les démarches d'autofinancement ou de « Chantiers Jeunes » seront, à ce titre, valorisées.
- Permettent d'« aller vers » les publics vulnérables (Services itinérants et « Animations de proximité » entre autres).
- Permettent aux familles de s'impliquer dans les initiatives de leurs adolescents.
- Permettent la mixité filles-garçons et la mixité sociale.
- Permettent de valoriser les réalisations des jeunes et de les rendre visibles par la mise en œuvre d'opérations de communication adaptées.
- Permettent la mise en lien avec a minima un réseau de partenaires locaux (éducateurs de prévention, conseillers Mission Locale, etc.)
- Permettent de renouveler les modalités de contact avec les jeunes sur le volet numérique.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Publics prioritaires et territoires prioritaires

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et partenaires du Schéma des Services aux Familles

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et autres partenaires du Schéma des Services aux Familles
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus, les gestionnaires concernés et les acteurs de l'éducation spécialisée

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ S'appuyer sur les dispositifs existants (VVV, appel à projets FPT, PS Jeunes)
- ➔ Valoriser et s'appuyer sur les réflexions menées sur l'itinérance par les structures Information Jeunesse afin de mutualiser les savoirs
- ➔ Mobiliser les représentants locaux des membres de la Commission Enfance-Jeunesse et les coordonnateurs jeunesse des territoires
- ➔ Prendre en compte la possibilité de financements complémentaires pour des études et/ou des interventions spécifiques sur certaines thématiques demandant une expertise

##### ACTION 1

- ➔ Valoriser une méthodologie de projet jeunes transverse.

##### ACTION 2

- ➔ Réaliser des ateliers de capitalisation ayant pour objet la méthodologie de projet et sa mise en œuvre.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2026)

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Élaboration et partage d'un document cadre autour de la méthodologie de projet jeunesse :**
  - Nombre et profil des partenaires impliqués dans l'élaboration d'un document cadre.
  - Nombre de réunions et d'ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration.

## 2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

### 2.2 - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes

#### EJ 2.2.1 - LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE, FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES (AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES 18 ANS À MOINS DE 25 ANS)

##### DIAGNOSTIC

- Les Structures Jeunesse visent à favoriser l'information et l'orientation des jeunes, en matière d'emploi, de santé et de scolarité. Elles visent ainsi à éviter les situations d'isolement et de grande précarité. Globalement, le Conseil Départemental dispose d'une offre de services en Structures Jeunesse faible (Information Jeunesse, Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) et Mission Locale). Cette offre se concentre surtout sur la Métropole de Lyon.
- Dans les territoires qui combinent faible taux de scolarisation et fort taux de chômage des 15 ans à moins de 25 ans, une attention particulière doit être portée notamment aux territoires en matière d'insertion.
- Dans le cadre de l'enquête conduite auprès des familles, les préoccupations des parents d'adolescents portent essentiellement sur la scolarité (71% des interrogés) et l'insertion professionnelle (36%). Cependant, ces préoccupations sont diverses : relations aux écrans, prévention santé, accès aux loisirs, activités sportives et culturelles.

En 2019, 1450 jeunes ont été accueillis dans les PAEJ porté par le CRIJ, dont 860 résidents de Quartiers Prioritaires (QPV). Il y a 7 PAEJ implantés sur le territoire du Rhône (69), tous situés dans la Métropole de Lyon :

- 3 PAEJ portés par la fondation Action Recherche Handicap et santé Mentale (ARHM) à Rillieux-la-Pape, Saint-Priest et dans le Sud-Est Lyonnais (Vénissieux, Saint-Fons, Feyzin et Corbas).
- PAEJ Écoute et Prévenir à Vaulx-en-Velin
- Espace Santé Jeunes porté par le CRIJ à Lyon avec des antennes à Givors et Oullins
- 2 PAEJ municipaux : Villeurbanne et Meyzieu (avec une antenne à Décines-Charpieu).
- Au total en 2019, ces 7 PAEJ ont accueilli 7 443 personnes.

Il y a également 2 Maisons des Adolescents (MDA).

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Promouvoir l'engagement citoyen des jeunes pour créer les conditions permettant à chacun d'eux d'avoir les moyens de son projet de vie sociale et professionnelle. Les interventions en faveur de l'autonomie des jeunes se déclineront en mobilisant des actions spécifiques autour des thématiques de l'engagement, de l'insertion sociale, de l'insertion professionnelle et de la décohabitation.
- Coordonner et mettre en réseau dans le cadre de la démarche et de la mise en œuvre du Schéma des Services aux Familles les différents acteurs intervenant aux côtés des jeunes sur les territoires, avec une attention particulière dans les Cités éducatives, dans une approche transdisciplinaire (prévention, santé, logement, loisirs, insertion, orientation, emploi etc.) de « parcours jeunes ».

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous publics
- ➔ Publics prioritaires et territoires prioritaires

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ La Commission Enfance-Jeunesse

##### ACTION 1

- ➔ Prioriser les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) en direction des quartiers prioritaires (QPV) et des gens du voyage.

##### ACTION 2

- ➔ Le dispositif « Revenu de Solidarité Jeunes » est aujourd'hui actif sur la métropole. Au niveau du département, il s'agit de poursuivre les guichets uniques gérés par les missions locales et pilotés par le département pour poursuivre le déploiement du FAJ et éviter le non accès aux droits.

##### ACTION 3

- ➔ Conduire à l'échelle métropolitaine et départementale un travail d'orientation et d'information autour du fond d'aides aux jeunes (FAJ) et des missions locales.

## 2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et autres partenaires du Schéma des Services aux Familles
- ➔ Éducation nationale et le Service Social en Faveur des Élèves (SSFE)
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus, les gestionnaires concernés et les acteurs de l'éducation spécialisée

### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)
- ➔ CLAS
- ➔ Foyers Jeunes Travailleurs (FJT)
- ➔ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (dispositifs spécifiques sur l'insertion et le logement, lutte contre le décrochage scolaire et postes spécifiques)
- ➔ Programme de Réussite Éducative (PRE)
- ➔ Expérimentations Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et appels à projets associés
- ➔ Aides au BAFA (MSA Ain-Rhône, DRDJSCS, Caf du Rhône et collectivités)

#### ACTION 4

- ➔ Articuler les projets socio-éducatifs des Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) - dans une perspective d'adaptation aux évolutions des situations des jeunes - autour des orientations pour la jeunesse de la branche Famille, en favorisant prioritairement l'insertion sociale des jeunes.

#### ACTION 5

- ➔ Développer la coordination des PAEJ sous le pilotage de la CAF et du délégué départemental ANPAEJ.

#### ACTION 6

- ➔ Poursuivre l'accompagnement de la Métropole de Lyon en direction des projets d'orientation scolaire et professionnelle au sein des collèges et des lycées.

#### ACTION 7

- ➔ Mener une réflexion partenariale sur la politique d'accès au logement par les jeunes et l'identification des freins à la décohabitation

#### ACTION 8

- ➔ Poursuivre le soutien à l'obtention du BAFA par les jeunes : aides individuelles de la Caf du Rhône et de la MSA Ain-Rhône notamment et maintien du soutien aux collectivités.

#### ACTION 9

- ➔ Réintroduire les réseaux «Formation Qualification Emploi» (FOQUALE) de l'Éducation nationale et les PsyEN.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2026)

### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

#### ➔ Lutter contre le décrochage scolaire :

- Nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à destination des adolescents, et spécifiquement en QPV ou en direction des gens du voyage.

#### ➔ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes :

- Nombre de bénéficiaires du RSJ à l'échelle de la Métropole.
- Évolution du nombre de bénéficiaires FAJ et PIC et de suivis opérés.

## 2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

### 2.2 - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes

#### EJ 2.2.2 - SOUTENIR LES PROCESSUS DE DÉCOHABITATION ET LES DISPOSITIFS INNOVANTS DE LOGEMENTS JEUNES

##### DIAGNOSTIC

- Les Structures Jeunesse visent à favoriser l'information et l'orientation des jeunes, en matière d'emploi, de santé et de scolarité et ainsi éviter les situations d'isolement et de grande précarité. Globalement, le Conseil Départemental dispose d'une offre de services en Structures Jeunesse à consolider (Information Jeunesse, PAEJ et Mission Locale). Cette offre se concentre surtout sur la Métropole de Lyon.
- Sur les territoires qui combinent faible taux de scolarisation et fort taux de chômage des 15 ans à moins de 25 ans, une attention particulière doit être portée notamment aux territoires en matière d'insertion.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Promouvoir l'engagement citoyen des jeunes pour créer les conditions permettant à chacun d'eux d'avoir les moyens de mener son projet social et professionnel. Les interventions en faveur de l'autonomie des jeunes se déclineront en mobilisant des actions spécifiques autour des thématiques de l'engagement, de l'insertion socio-professionnelle et de la décohabitation.
- Coordonner et mettre en réseau dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma des Services aux Familles les différents acteurs intervenant aux côtés des jeunes sur les territoires, avec une attention particulière sur les Cités éducatives, dans une approche transdisciplinaire de « parcours jeunes » (prévention, santé, logement, loisirs, insertion, orientation, emploi, etc.).

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous publics
- ➔ Publics prioritaires et territoires prioritaires

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ La Commission Enfance-Jeunesse

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse (pour la Métropole de Lyon, il s'agira de la Direction de l'insertion et du logement) et les partenaires du Schéma des Services aux familles
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus et les gestionnaires concernés
- ➔ Élargir le réseau aux acteurs en direction de la population étudiante (CROUS notamment) ou de partenaires spécifiques (Action logement)

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)
- ➔ Foyers Jeunes Travailleurs (FJT)
- ➔ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (appel à projets « logement d'abord »)
- ➔ Ressources : Plateforme « Formes-toi.org » à valoriser
- ➔ Services de l'État et de la Métropole

##### ◆ ACTION 1

- ➔ Développer des actions d'éducation à l'information auprès des jeunes concernant leurs droits en matière de logement. Ces actions sont développées par le CRIJ.

##### ◆ ACTION 2

- ➔ Accompagner de nouvelles créations de places en Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) à horizon 2022.
- ➔ Soutenir les dispositifs innovants de logement des jeunes (colocations solidaires, logement intergénérationnel, plateforme de e-logement).

##### ◆ ACTION 3

- ➔ Soutenir via la Cnaf et la Caf les associations locales œuvrant pour l'habitat intergénérationnel, pour l'appui et l'accompagnement à la vie en colocation.

##### ◆ ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2026)

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

###### ➔ Soutenir les processus de décohabitation et les dispositifs innovants de logements jeunes :

- Nombre d'actions d'éducation à l'information concernant les droits au logement, portées par le CRIJ.
- Nombre de créations de nouvelles places en Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT).
- Nombre d'associations pour l'habitat intergénérationnel, pour l'appui et l'accompagnement à la vie en colocation.

## 2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

### 2.2 - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes

#### EJ 2.2.3 - POURSUIVRE ET VALORISER LES ACTIONS "SANTÉ JEUNES"

##### DIAGNOSTIC

- Les Structures Jeunesse visent à favoriser l'information et l'orientation des jeunes, en matière d'emploi, de santé et de scolarité et ainsi éviter les situations d'isolement et de grande précarité. Globalement, le Conseil Départemental dispose d'une offre de services en Structures Jeunesse à consolider (Information Jeunesse, PAEJ et Mission Locale). Cette offre se concentre surtout sur la Métropole de Lyon.
- Dans le cadre de l'enquête conduite auprès des familles, les préoccupations des parents d'adolescents portent essentiellement sur la scolarité (71% des interrogés) et l'insertion professionnelle (36%). Cependant, celles-ci sont diverses : relations aux écrans, prévention santé, accès aux loisirs, activités sportives et culturelles.

En 2019, 1450 jeunes ont été accueillis dans les PAEJ porté par le CRIJ, dont 860 résidents de Quartiers Prioritaires (QPV). Il y a 7 PAEJ implantés sur le territoire du Rhône (69), tous situés dans la Métropole de Lyon :

- 3 PAEJ portés par la fondation Action Recherche Handicap et santé Mentale (ARHM) à Rillieux-la-Pape, Saint-Priest et dans le Sud-Est Lyonnais (Vénissieux, Saint-Fons, Feyzin et Corbas).
- PAEJ Écoute et Prévenir à Vaulx-en-Velin
- Espace Santé Jeunes porté par le CRIJ à Lyon avec des antennes à Givors et Oullins
- 2 PAEJ municipaux : Villeurbanne et Meyzieu (avec une antenne à Décines-Charpieu).
- Au total en 2019, ces 7 PAEJ ont accueillies 7 443 personnes.

Il y a également 2 Maisons des Adolescents (MDA).

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il conviendra de coordonner et mettre en réseau dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma des Servicex aux Familles les différents acteurs intervenant aux côtés des jeunes sur les territoires, avec une attention particulière sur les Cités éducatives, dans une approche transdisciplinaire de "parcours jeunes" (prévention, santé, logement, loisirs, insertion, orientation, emploi, etc.).

Les objectifs d'un Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) :

- Prévenir et repérer les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures ;
- Rétablir le dialogue et restaurer les liens de confiance entre les jeunes, leurs familles, les institutions et la société dans son ensemble ;
- Participer au bien-être des jeunes et concourir de fait à leur insertion sociale et professionnelle ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes.

Développer la coordination des PAEJ sous le pilotage de l'État puis de la Caf du Rhône à partir de 2021, et renforcer les liens sur les territoires avec les Maisons de la Métropole.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous publics
- ➔ Publics prioritaires et territoires prioritaires

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)
- ➔ MSA Ain-Rhône
- ➔ Commission Enfance-Jeunesse

##### ACTION 1

➔ Poursuivre, valoriser et articuler les dispositifs liés à la santé mentale des jeunes. Ces actions sont portées par :

- l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, l'IREPS (Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé) ARA Délégation Rhône et le Groupe santé jeunes associant salariés et administrateurs ;
- les 2 Maisons des Adolescents ;
- les PAEJ, dont celui porté par le CRIJ ;
- la MSA Ain-Rhône ;
- les structures accompagnant les jeunes sur des problématiques spécifiques : addictions, santé sexuelle, etc. ;
- l'Éducation nationale.

## 2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et les partenaires du Schéma des Services aux Familles (CRIJ, MSA Ain-Rhône, Éducation nationale, Association Nationale des PAEJ)
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus et les gestionnaires concernés, l'ARS et les acteurs de l'éducation spécialisée et de la prévention santé (Maison des Adolescents, l'IREPS (Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé) ARA Délégation Rhône)
- ➔ Éducation nationale et le Service Social en Faveur des Elèves (SSFE)

### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Éléments à déterminer lors des ateliers sur cette thématique

### ACTION 2

- ➔ Consolider les PAEJ en lien avec le nouveau référentiel :
  - En présentiel, en s'articulant avec des structures de proximité existantes : sous forme de permanence de PAEJ dans les Missions Locales par exemple ;
  - En dématérialisé, en soutenant le développement à un accès à un professionnel de l'écoute pour tous les jeunes du territoire et d'un site dédié aux questions de santé, animé explicitement par des professionnels de santé.

### ACTION 3

- ➔ Renforcer le dispositif d'appui aux professionnels jeunesse au contact des jeunes vulnérables en les sensibilisant à la posture d'écouter.

### ACTION 4

- ➔ Expérimenter le dispositif «Éducation à la santé familiale» porté par la MSA Ain-Rhône en direction des jeunes en milieu rural et en partenariat avec les acteurs locaux et institutionnels, l'Agence Régionale de Santé (ARS) notamment. Ce dispositif vise à développer les compétences des jeunes en matière de soins et à les rendre acteurs de leur santé (secourisme, auto-médication, etc.) notamment sur les problèmes de santé spécifiques à la jeunesse (alcool, anorexie, racket, mal-être, etc.). Il propose sur les territoires ruraux des modules pédagogiques animés par des professionnels de santé en appui des acteurs locaux de la jeunesse.

### ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2026)

### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ Développer les lieux autour de la santé des jeunes, tels que les Points Accueil et Écoute Jeunes (PAEJ) :
  - Nombre de professionnels de première ligne outillés pour soutenir les jeunes vulnérables dans les PAEJ.
  - Nombre de jeunes et parents accueillis dans les PAEJ.
  - Nombre de lieux d'écoute consolidés et d'antennes PAEJ créées en concertation.

## 2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

### 2.3 - Promouvoir un usage citoyen du numérique en renforçant l'accompagnement éducatif sur Internet

#### EJ 2.3.1 - RENFORCER LA MISE EN RÉSEAU ET LA PROMOTION DES "PROMENEURS DU NET"

##### DIAGNOSTIC

- Les Structures Jeunesse visent à favoriser l'information et l'orientation des jeunes, en matière d'emploi, de santé et de scolarité et ainsi éviter les situations d'isolement et de grande précarité. Globalement, le Conseil Départemental dispose d'une offre de services en Structures Jeunesse faible (Information Jeunesse, PAEJ et Mission Locale). Cette offre se concentre surtout sur la Métropole de Lyon.
- Sur les territoires qui combinent faible taux de scolarisation et fort taux de chômage des 15 ans à moins de 25 ans, une attention particulière doit être apportée aux territoires notamment en matière d'insertion.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'objectif global est d'assurer une présence éducative sur internet et les réseaux sociaux par des professionnels de la jeunesse : les « *Promeneurs du Net* »
- Le Promeneur a pour mission d'écouter, d'aider, de créer ou maintenir des liens, ou d'accompagner les jeunes à distance dans la réalisation de leur projet.
- L'objectif est de rester en contact avec les jeunes dans «la rue numérique». Il s'agit également « d'*aller vers* » pour « faire venir » ou revenir dans les structures. Les Promeneurs peuvent ainsi renouer des contacts avec des jeunes qui ne fréquentent plus leur structure en « présentiel ».

Les objectifs du dispositif sont de :

- Promouvoir le dispositif « *Promeneurs du Net* ».
- Développer la citoyenneté numérique et l'éducation aux médias.
- Développer une présence éducative sur internet et les réseaux sociaux réalisée par des professionnels des « politiques » jeunesse.
- Renforcer la relation de confiance avec les jeunes.
- Maintenir le lien avec des jeunes qui ne viennent pas ou plus dans les structures, ainsi qu'avec les jeunes les moins mobiles.
- Adapter les pratiques éducatives afin de répondre aux besoins des jeunes et favoriser leur engagement.
- Accompagner les familles face à l'usage de nouveaux outils.

Le dispositif « *Promeneurs du Net* » a démarré de façon expérimentale sur la ville de Lyon avec la cheffe de projet jeunesse, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) et le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Auvergne Rhône Alpes à qui la Caf du Rhône a confié l'animation et la promotion du dispositif. Le choix s'est porté sur le CRIJ pour renforcer la mise en réseau et la promotion des « *Promeneurs du Net* » en articulation avec les politiques jeunesse et éducatives locales.

Des comités techniques ont lieu tous les 2 mois avec un comité de pilotage annuel.

- 20 « *Promeneurs du Net* » en 2019.
  - 65 « *Promeneurs du Net* » fin 2020 avec la montée en charge de la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) dont 2 « *Promeneurs du Net* » : une « référente familles et parentalité ».
- Il conviendra d'accompagner la montée en charge du dispositif.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- Publics prioritaires et Territoires prioritaires, définis au regard du diagnostic
- Priorité de développement sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et en milieu rural

##### ACTION 1

- Accompagner la montée en charge du dispositif « *Promeneurs du Net* » et l'acquisition de nouvelles compétences par les promeneurs.

## 2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

### PILOTAGE / COORDINATION

➔ La Caf du Rhône est pilote mais a fait le choix de confier l'animation et la promotion du dispositif au CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes pour renforcer la mise en réseau et l'articulation des « *Promeneurs du Net* » avec les politiques jeunesse et éducatives locales.

➔ Équipe numérique du CRIJ :

- Coordinateur des « *Promeneurs du Net* »
- Webmasters sites info-jeunes
- Chargé de développement numérique
- Appui sur les compétences numériques des professionnels du réseau (animateurs multimédia, etc.)

### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

➔ Nathalie Planas, cheffe de projet jeunesse pour la Ville de Lyon

➔ François Loichet, Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS)

➔ La Métropole de Lyon

➔ Travail en cours pour impliquer la MSA Ain-Rhône (interlocuteur en cours de définition)

➔ Éducation nationale et le Service Social en Faveur des Élèves (SSFE)

### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

➔ Fonds nationaux Cnaf et l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT)

➔ Ville de Lyon

➔ Autres : à définir

### ACTION 2

➔ Créer une dynamique de réseau : entrer en relation avec d'autres professionnels, étendre son champ de connaissance et identifier les interlocuteurs pour créer des réseaux partenariaux forts sur les territoires.

### ACTION 3

➔ Valoriser le dispositif « *Promeneurs du Net* » à travers des outils, témoignages et événements adaptés

### ÉCHÉANCES

➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2026)

### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ **Accompagner la montée en charge du dispositif « *Promeneurs du Net* »**

• Nombre de « *Promeneurs du Net* » déployés

• Identifier les compétences développées par les jeunes via le dispositif « *Promeneurs du Net* » ; à déterminer avec le CRIJ

## 2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

### 2.3 - Promouvoir un usage citoyen du numérique en renforçant l'accompagnement éducatif sur Internet

#### EJ 2.3.2 - FAVORISER L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION AUPRÈS DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES

##### DIAGNOSTIC

• Aujourd'hui, près de 80% des 11 ans à moins de 18 ans sont présents sur Internet au moins une fois par jour. Près de la moitié d'entre eux (48%) se connectent sur les réseaux sociaux plusieurs fois par jour (source : IFOP, 2013). La transformation numérique et l'irruption d'Internet et des réseaux sociaux (Snapchat, Instagram, etc.) dans le quotidien des jeunes ont considérablement modifié les modes de sociabilité de ces derniers.

La nature de la communication avec les jeunes, induite par les réseaux sociaux, a également changé : rapidité de la propagation et viralité de l'information (fake news, etc.), instantanéité, anonymat etc. Les pratiques et usages des jeunes évoluent, ils se tournent vers les outils et supports numériques pour répondre à leurs besoins, cela concerne leurs pratiques informationnelles, d'engagement, de sexualité, de divertissement et va bien au-delà des médias sociaux à proprement parler.

• Ces évolutions obligent à se poser la question des nouveaux espaces fréquentés par les jeunes et de la place des adultes (parents, animateurs, éducateurs, enseignants) au sein de ces nouveaux espaces. Cela pose également la question de leur approche, basée sur la prévention, mais qui doit aussi être capacitante et déculpabilisante, pour valoriser la potentialité du numérique et pas uniquement ses dangers.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il s'agit principalement de :

- Développer la citoyenneté numérique et l'éducation aux médias ;
- Adapter les pratiques éducatives afin de répondre aux besoins des jeunes et favoriser leur engagement ;
- Accompagner les familles face à l'usage de nouveaux outils. Le choix s'est porté sur le CRIJ pour renforcer la mise en réseau et la promotion des « *Promeneurs du Net* » en articulation avec les politiques jeunesse et éducatives locales.

Des comités techniques ont lieu tous les 2 mois avec un comité de pilotage annuel.

- 20 « *Promeneurs du Net* » en 2019.
- 65 « *Promeneurs du Net* » fin 2020 avec la montée en charge de la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) dont 2 « *Promeneurs du Net* » : une « référente familles et parentalité ».

Il conviendra d'accompagner la montée en charge du dispositif.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Publics prioritaires et Territoires prioritaires, en lien avec le diagnostic
- ➔ Priorité de développement sur les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) et dans le milieu rural

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Équipe numérique du CRIJ :
- ➔ Coordinateur des « *Promeneurs du Net* »
- ➔ Webmasters site info-jeunes
- ➔ Chargé de développement numérique
- ➔ Appui sur les compétences numériques des professionnels du réseau (animateurs multimédia, etc.)

##### ACTION 1

- ➔ Soutenir les projets numériques dans le cadre des appels à projets Caf (FPT, valeurs de la république).
- ➔ Favoriser la connaissance des fonctionnements de l'environnement numérique (économie, politique, etc.), intégrer des éléments de compréhension plus techniques pour un usage responsable.
- ➔ Accompagner les jeunes à l'exercice de leurs droits et devoirs, en les capacitant et les rendant autonomes, afin qu'ils deviennent des citoyens numériques.

## 2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Éducation nationale et le Service Social en Faveur des Élèves (SSFE)
- ➔ Fréquence Ecoles
- ➔ Cyber base de Bron
- ➔ Emmaüs Connect
- ➔ Réseau Canopé
- ➔ Centres socio-culturels (CSC)
- ➔ Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC)
- ➔ Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE)

### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Fonds nationaux Cnaf et l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT)
- ➔ Ville de Lyon
- ➔ Autres : à définir

### ACTION 2

- ➔ Promotion des outils pédagogiques d'éducation aux médias (recensement, diffusion) du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) :
  - Le Vrai du faux
  - La Valise data
  - Le cahier d'éducation aux médias et à l'information
  - Le laboratoire d'information et d'expérimentation Infolab
  - Communication sur les réseaux sociaux et les sites info-jeunes des différentes ressources des partenaires
  - Publication de contenu informatif sur les réseaux sociaux et sur les sites info-jeunes.

### ACTION 3

- ➔ Promouvoir et poursuivre le dispositif Boussole des jeunes porté par le CRIJ

### ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2026)

### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ Favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leurs familles :
  - Évolution du nombre d'actions financées sur l'axe 3 FPT volet éducation numérique.
  - Participation aux événements autour de la jeunesse et du numérique.
  - Qualité et diversité des partenariats initiés dans le milieu du numérique.
  - Nombre d'actions, ateliers menés autour du numérique.
  - Nombre et diversité des jeunes touchés par les actions.
  - Nombre de formations des professionnels du réseau.
  - Nombre d'outils pédagogiques créés pour l'accompagnement des jeunes.
  - Nombre de séances d'accompagnement des jeunes et de leurs familles
  - Boussole des jeunes : nombre de recherches annuelles et nombre de demandes déposées.

## 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

### 3.1 - Faciliter la lisibilité, l'accessibilité et le maillage territorial des offres et services pour les enfants et les jeunes

#### EJ 3.1.1 - AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE L'OFFRE ENFANCE-JEUNESSE SUR LES TERRITOIRES

##### DIAGNOSTIC

- L'enquête conduite auprès des familles établit que 73% des jeunes de 12 ans à moins de 25 ans chercheraient de l'information auprès de leur entourage et 54% s'adresseraient à leur structure de formation ou leur établissement scolaire.
- Les Maisons des Adolescents sont les équipements les moins connus. Les Structures Information Jeunesse et les Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) sont assez peu connus (47% des répondants indiquent ne pas les connaître).
- Par ailleurs, en ce qui concerne les parents d'enfants de 3 ans à moins de 12 ans, l'enquête révèle un manque d'information : certains n'ont aucune idée de l'existence des accueils de loisirs. Pour d'autres, ce manque d'information se traduit par une méconnaissance des périodes et heures d'ouverture des accueils de loisirs ou encore des modalités d'inscription.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'intervention auprès des adolescents ne peut se réaliser sans l'association de leurs parents et sans la conduite d'actions spécifiques. A ce titre, toutes les actions développées en direction du public des 3 ans à moins de 18 ans doivent permettre aux familles de s'impliquer dans les loisirs de leurs enfants et dans les initiatives de leurs adolescents.
- Il conviendra de s'assurer que les familles et les jeunes aient l'information nécessaire pour accéder à l'offre. Une communication permettant un accès simplifié à la globalité de l'offre sera privilégiée. Dans ce cadre, il convient de multiplier les canaux d'accès à l'information c'est-à-dire à la fois via le numérique mais également via des relais sur les territoires, mobilisant des canaux plus traditionnels (oral, supports papiers, etc.)

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Concerne les services à destination des enfants et adolescents au niveau départemental et métropolitain, déclinés au niveau local.

Les éléments de diagnostic doivent permettre aux élus de piloter une politique enfance-jeunesse co-construite, adaptée aux besoins du territoire dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG).

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et leurs représentants locaux

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Partenaires du Schéma des Services aux Familles
- ➔ Collectivités territoriales et locales
- ➔ Acteurs locaux de l'enfance et de la jeunesse
- ➔ Éducation nationale et le Service Social en Faveur des Élèves (SSFE)

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) et Conventions Territoriales Globales (CTG) pour les postes de coordination guichet unique enfance/jeunesse
- ➔ Collectivités pour les supports de communication et leurs diffusions
- ➔ Structures Information Jeunesse

##### ACTION 1

- ➔ Engager des réflexions avec les collectivités dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG) pour promouvoir une communication globale et simplifiée des offres enfance-jeunesse locales. Rechercher systématiquement l'association des structures Information Jeunesse et des jeunes concernés.

##### ACTION 2

- ➔ Poursuivre la promotion du Guide Parentalité et de ses « fiches situationnelles » sur les territoires dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG) et des Conseils Locaux de la Parentalité (CLP). Cette démarche devra associer l'ensemble des acteurs locaux ou de proximité œuvrant en direction des enfants et des jeunes dans les champs des loisirs, de l'engagement des jeunes, de l'orientation, de l'insertion, de la prévention et de la santé.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ Avant fin 2022

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Amélioration de l'accès à l'information pour les familles et les jeunes :**
  - Part de Conventions Territoriales Globales (CTG) proposant une fiche action enfance/jeunesse finalisée ou en développement
  - Nombre de Conseils Locaux de la Parentalité développés sur les territoires

## 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

### 3.1 - Faciliter la lisibilité, l'accessibilité et le maillage territorial des offres et services pour les enfants et les jeunes

#### EJ 3.1.2 - FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON

##### DIAGNOSTIC

Les éléments de diagnostic ayant permis l'élaboration de ce premier schéma permettent de dresser un état des lieux pertinent mais partiel. Il est souhaité que celui-ci soit enrichi des données complémentaires que produiront les institutions et acteurs du secteur. Ils permettront de prendre en compte les évolutions et la richesse des logiques d'interventions existantes.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les acteurs et services intervenant auprès du public enfance-jeunesse sont nombreux, variés et parfois spécialisés. Cette offre de services n'est pas connue au niveau départemental et métropolitain des institutions ou des familles. Afin de favoriser l'interconnaissance et une dynamique partenariale, il est proposé de mettre en place un diagnostic enfance-jeunesse à l'échelle du Conseil Départemental et de la Métropole de Lyon, qui pourra se décliner localement.

La réalisation de ces travaux vise la mise en cohérence des interventions et permettra de faire évoluer les services en fonction des priorités repérées et partagées. Ces travaux permettront également de repérer les territoires peu pourvus en offre enfance-jeunesse.

Ce diagnostic devra permettre de recenser l'offre de services en matière de loisirs, de culture, de sport et de prévention mais aussi les dispositifs spécifiques existants, tels que chèques sport, chèques culture ou Pass'jeunes, sur chaque territoire à partir de critères sélectionnés par les membres de la Commission Enfance-Jeunesse. Le diagnostic territorial enfance-jeunesse consiste à évaluer le contexte local et à mettre en relief les points forts et les axes d'amélioration de la commune en matière d'offres dédiées à l'enfance et la jeunesse.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

➔ Concerne les services à destination des enfants et adolescents au niveau départemental et métropolitain, déclinés au niveau local. Les éléments de diagnostic doivent permettre aux élus de piloter une politique enfance-jeunesse co-construite, adaptée aux besoins du territoire dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG). À ce titre, l'association des jeunes et des familles sera systématiquement recherchée.

##### PILOTAGE / COORDINATION

➔ Commission Enfance-Jeunesse et leurs représentants locaux

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

➔ Partenaires du Schéma des Services aux Familles, collectivités et acteurs impliqués sur les politiques de l'enfance-jeunesse  
➔ Bureaux d'études - élus, acteurs locaux et coordonnateurs jeunesse -, Ville de Lyon et partenaires des territoires ayant développé un observatoire  
➔ Éducation nationale et le Service Social en Faveur des Élèves (SSFE)

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

➔ Mobiliser :  
• Les membres de la Commission Enfance-Jeunesse - de leurs services communication  
• Les partenaires du Schéma des Services aux Familles  
• La Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses bases de données  
• Les acteurs du monde des sports et de la culture  
• Les acteurs locaux via les élus

Les ressources humaines dédiées devront être clairement co-définies par les membres du Schéma des Services aux Familles afin de pouvoir être pérennes.

##### ACTION 1

➔ Organiser les modalités de partage et d'échange de données.

##### ÉCHÉANCES

➔ Avant fin 2022

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

• Nombre et profil des partenaires impliqués  
• Nombre de réunions et de temps de travail

## 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

### 3.1 - Faciliter la lisibilité, l'accessibilité et le maillage territorial des offres et services pour les enfants et les jeunes

#### EJ 3.1.3 - ÉLABORER UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL ET MÉTROPOLITAIN

##### DIAGNOSTIC

Les éléments de diagnostic ayant permis l'élaboration de ce premier schéma permettent de dresser un état des lieux pertinent mais partiel. Il est souhaité que celui-ci soit enrichi des données complémentaires que produiront les institutions et acteurs du secteur. Ils permettront de prendre en compte les évolutions et la richesse des logiques d'interventions existantes.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les acteurs et services intervenant auprès du public enfance-jeunesse sont nombreux, variés et parfois spécialisés. Cette offre de services n'est pas connue au niveau départemental et métropolitain des institutions ou des familles. Afin de favoriser l'interconnaissance et une dynamique partenariale, il est proposé de mettre en place un diagnostic enfance-jeunesse à l'échelle du Conseil Départemental et de la Métropole de Lyon, qui pourra se décliner localement. La réalisation de ces travaux vise la mise en cohérence des interventions et permettra de faire évoluer les services en fonction des priorités repérées et partagées. Ces travaux permettront également de repérer les territoires peu pourvus en offre enfance-jeunesse.

Ce diagnostic devra permettre de recenser l'offre de services en matière de loisirs, de culture, de sport et de prévention mais aussi les dispositifs spécifiques existants, tels que chèques sport, chèques culture ou Pass'jeunes, sur chaque territoire à partir de critères sélectionnés par les membres de la Commission Enfance-Jeunesse.

Le diagnostic territorial enfance-jeunesse consiste à évaluer le contexte local et à mettre en relief les points forts et les axes d'amélioration de la commune en matière d'offres dédiées à l'enfance et la jeunesse.

Le diagnostic pourra s'appuyer sur des statistiques permettant de :

- Dresser le portrait de la population concernée (démographie, typologie des familles, ressources des ménages, etc.) ;
- Identifier les besoins actuels et futurs de la population ;
- Étudier les solutions existantes (nombre de structures dédiées à l'enfance et à la jeunesse, localisations, problématiques rencontrées, etc.) ;
- Développer des partenariats.

En combinant l'utilisation de données statistiques à des temps de concertation, ce diagnostic est l'occasion d'identifier les leviers pour ajuster au mieux l'offre aux besoins.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

➔ Concerne les services à destination des enfants et adolescents au niveau départemental et métropolitain, déclinés au niveau local.

Les éléments de diagnostic doivent permettre aux élus de piloter une politique enfance-jeunesse co-construite, adaptée aux besoins du territoire dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG).

##### PILOTAGE / COORDINATION

➔ Commission Enfance-Jeunesse et leurs représentants locaux



##### ACTION 1

➔ Réfléchir à l'opportunité de déployer un diagnostic partagé EJ en 2025 dans le cadre du renouvellement du schéma en organisant les modalités des partages des données.

## 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Partenaires du Schéma des Services aux Familles, collectivités et acteurs impliqués sur les politiques de l'enfance-jeunesse
- ➔ Bureaux d'études - élus, acteurs locaux et coordonnateurs jeunesse –, Ville de Lyon et partenaires des territoires ayant développé un observatoire
- ➔ Éducation nationale et le Service Social en Faveur des Élèves (SSFE)

### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Mobiliser :
  - Les membres de la Commission Enfance-Jeunesse - de leurs services communication
  - Les partenaires du Schéma des Services aux Familles
  - La Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses bases de données
  - Les acteurs du monde des sports et de la culture
  - Les acteurs locaux via les élus

Les ressources humaines dédiées devront être clairement codéfinies par les membres du Schéma des Services aux Familles afin de pouvoir être pérennes.

### ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2026)

## 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

### 3.2 - Renforcer la gouvernance, la coordination et la mise en réseau

#### EJ 3.2.1 - STRUCTURER LA COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE, RENFORCER SON ANIMATION ET RENDRE LISIBLE SES INTERVENTIONS

##### DIAGNOSTIC

Développer une politique enfance-jeunesse est une tâche complexe pour les acteurs, qu'ils soient politiques, institutionnels, gestionnaires ou opérationnels. Le sport, la culture, les vacances et les loisirs de proximité forment, encore trop souvent, des mondes sans lien entre eux. Au sein des loisirs de proximité, le périscolaire dans les écoles et l'extrascolaire peuvent se développer selon des logiques qui leur sont propres. L'extrascolaire est pris en charge par de multiples opérateurs qui peuvent ou non couvrir l'ensemble du territoire et l'ensemble des temps et qui peuvent, ou non, être concurrentiels ou complémentaires. Face à cette réalité, un nombre croissant de communes s'engagent dans un Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour mettre en cohérence leur offre, au moins pour le public du primaire.

Concernant les adolescents et les jeunes, les diagnostics et les évaluations soulignent le caractère éclaté du secteur socio-éducatif, le turn-over des encadrants, l'adaptation insuffisante des compétences de ces personnels aux difficultés du public accueilli et par conséquent les freins que cela représente pour toute ambition éducative.

Concernant les jeunes, les offres d'accompagnement et d'activité proposées doivent favoriser l'engagement citoyen et leur implication. Elles doivent sortir d'une simple logique de « consommation de loisirs » et permettre aux jeunes - plus particulièrement au sortir de l'école primaire, soit ceux âgés entre 12 ans à 17 ans dont une partie se désintéresse des structures de loisirs « classiques », de s'investir dans des projets « à haute valeur éducative ». Une politique adaptée à ce public doit viser à soutenir de nouveaux projets et à faire évoluer l'offre existante.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'offre enfance-jeunesse est financée par plusieurs institutions et mise à disposition du public sur les territoires par une multitude de gestionnaires. Le manque de coordination entre acteurs induit des fonctionnements en silos qui se traduisent par des phénomènes de non-recours aux dispositifs ou de prise en charge partielle des enfants et des jeunes. Il y a donc un fort enjeu de mise en cohérence des services et d'accompagnement des professionnels. Ce Schéma des Services aux Familles doit permettre de présenter une politique enfance-jeunesse ambitieuse portée par l'ensemble des signataires et déclinée localement en fonction des moyens mobilisables.

La Commission Enfance-Jeunesse du Comité des services aux familles (CDSF) proposera dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ce schéma des modalités de gouvernance, de coordination et de mise en réseau permettant de :

- Structurer une gouvernance jeunesse au niveau départemental, métropolitain et local mobilisant l'ensemble des acteurs ;
- Soutenir les acteurs de terrain intervenant directement auprès des enfants, des jeunes et de leur famille par une mise en réseau adaptée à leurs différents champs d'intervention.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous les territoires

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et ses représentants

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Rechercher des financements mobilisables par l'ensemble des signataires du Schéma des Services aux Familles
- ➔ Mobiliser des experts en fonction des travaux

##### ACTION 1

- ➔ Désigner un interlocuteur permanent par chaque signataire de ce schéma - cadrage des interventions au niveau politique en cohérence avec le projet politique de chaque signataire -.

##### ACTION 2

- ➔ Suivre les travaux du plan d'action du Schéma des Services aux Familles et mettre à disposition des moyens.

##### ACTION 3

- ➔ Désigner des membres et des modalités d'animation.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ **Structuration** : 2021 Fréquence des travaux : Au minimum tous les 6 mois
- ➔ **Échéance** : 2022

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Structuration de la Commission Enfance-Jeunesse et du pilotage du Schéma des Services aux Familles Volet Enfance-Jeunesse :**
  - Nombre de partenaires ayant désigné un intervenant
  - Nombre et fréquence des réunions sur la durée du schéma

## 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

### 3.2 - Renforcer la gouvernance, la coordination et la mise en réseau

#### EJ 3.2.2 - METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS DE LA JEUNESSE AFIN DE FACILITER LEURS PRATIQUES PROFESSIONNELLES

##### DIAGNOSTIC

Développer une politique enfance-jeunesse est une tâche complexe pour les acteurs, qu'ils soient politiques, institutionnels, gestionnaires ou opérationnels. Le sport, la culture, les vacances et les loisirs de proximité forment, encore trop souvent, des mondes sans lien entre eux. Au sein des loisirs de proximité, le périscolaire dans les écoles et l'extrascolaire peuvent se développer selon des logiques qui leur sont propres. L'extrascolaire est pris en charge par de multiples opérateurs qui peuvent ou non couvrir l'ensemble du territoire et l'ensemble des temps et qui peuvent, ou non, être concurrentiels ou complémentaires. Face à cette réalité, un nombre croissant de communes s'engagent dans un Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour mettre en cohérence leur offre, au moins pour le public du primaire.

Concernant les adolescents et les jeunes, les diagnostics et les évaluations soulignent le caractère éclaté du secteur socio-éducatif, le turn-over des encadrants, l'adaptation insuffisante des compétences de ces personnels aux difficultés du public accueilli et par conséquent les freins que cela représente pour toute ambition éducative.

Concernant les jeunes, les offres d'accompagnement et d'activité proposées doivent favoriser l'engagement citoyen et leur implication. Elles doivent sortir d'une simple logique de « consommation de loisirs » et permettre aux jeunes - plus particulièrement au sortir de l'école primaire, soit ceux âgés entre 12 ans à 17 ans dont une partie se désintéresse des structures de loisirs « classiques »-, de s'investir dans des projets « à haute valeur éducative ». Une politique adaptée à ce public doit viser à soutenir de nouveaux projets et à faire évoluer l'offre existante.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'offre enfance-jeunesse est financée par plusieurs institutions et mise à disposition du public sur les territoires par une multitude de gestionnaires. Le manque de coordination entre acteurs induit des fonctionnements en silos qui se traduisent par des phénomènes de non-recours aux dispositifs ou de prise en charge partielle des enfants et des jeunes. Il y a donc un fort enjeu de mise en cohérence des services et d'accompagnement des professionnels. Ce Schéma des Services aux Familles doit permettre de présenter une politique enfance-jeunesse ambitieuse portée par l'ensemble des signataires et déclinée localement en fonction des moyens mobilisables.

La Commission Enfance-Jeunesse du Comité des services aux familles (CDSF) proposera dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ce schéma des modalités de gouvernance, de coordination et de mise en réseau permettant de :

- Structurer une gouvernance jeunesse au niveau départemental, métropolitain et local mobilisant l'ensemble des acteurs ;
- Soutenir les acteurs de terrain intervenant directement auprès des enfants, des jeunes et de leur famille par une mise en réseau adaptée à leurs différents champs d'intervention.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Uniquement les territoires prioritaires sur l'axe Enfance-Jeunesse

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et ses représentants

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Animateurs et gestionnaires de PS Jeunes
- ➔ Acteurs et gestionnaires œuvrant dans les champs de l'animation de proximité et de l'accompagnement de Projet Jeunes sur les territoires prioritaires

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Rechercher des financements mobilisables par l'ensemble des signataires du Schéma des Services aux Familles
- ➔ Mobiliser des experts en fonction des travaux

##### ACTION 1

- ➔ Mettre en réseau les animateurs identifiés en Prestation de Service (PS) Jeunes et leurs gestionnaires en 2021.

##### ACTION 2

- ➔ Envisager, à compter de 2022, d'élargir le réseau des professionnels et des gestionnaires œuvrant dans les champs de l'animation de proximité et de l'accompagnement de Projets Jeunes.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ **Action 1** : 2021 Fréquence des travaux : Au minimum tous les 6 mois
- ➔ **Action 2** : À partir de 2022, sur la durée du Schéma des Services aux Familles

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombres et type de rencontres réseaux organisées.
- Taux de participation des animateurs PS Jeunes.
- Nombre et type de formations-actions réalisées.
- Taux de participation des animateurs PSJ.



**ANNEXES**  
**ENFANCE ET**  
**JEUNESSE**

# ANNEXES DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



## 1. ÉTAT DE L'OFFRE

NOM COMMUNE	NOM EPCI	NOMBRE D'ACTES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE 2018	NOMBRE D'ACTES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE 2018	NOMBRE D'ACTES ACCUEILS JEUNES 2018	NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRES AEEH 2018	NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRES AEEH EN AL EXTRA 2018	NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRES AEEH EN AL PERI 2018
Albigny-sur-Saône	Métropole de Lyon	22 396	33 750	-	12	-	-
Bron	Métropole de Lyon	269 958	90 401	23 354	169	11	5
Cailloux-sur-Fontaines	Métropole de Lyon	48 844	28 989	-	6	-	< 5
Caluire-et-Cuire	Métropole de Lyon	135 138	50 426	18 589	117	-	-
Champagne-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	44 186	130 432	-	10	-	-
Charbonnières-les-Bains	Métropole de Lyon	32 042	72 992	813	19	-	-
Charly	Métropole de Lyon	-	39 832	-	10	-	-

Collonges-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	1 206	4 770	-	17	-	-
Couzon-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	60 723	-	8	-	-
Craponne	Métropole de Lyon	60 909	108 041	4 778	53	< 5	10
Curis-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	< 5	-	-
Dardilly	Métropole de Lyon	53 691	233 384	7 693	30	5	27
Écully	Métropole de Lyon	135 862	15 764	-	53	33	-
Fleurieu-sur-Saône	Métropole de Lyon	-	29 173	-	< 5	-	-
Fontaines-Saint-Martin	Métropole de Lyon	-	15 714	1 335	5	-	-
Fontaines-sur-Saône	Métropole de Lyon	149 734	32 120	14 332	31	< 5	-
Francheville	Métropole de Lyon	54 409	97 803	4 480	69	< 5	-
Givors	Métropole de Lyon	140 253	41 986	-	118	< 5	< 5
Grigny	Métropole de Lyon	64 780	204 544	10 663	40	-	12
Irigny	Métropole de Lyon	44 626	141 616	8 886	26	16	15

Limonest	Métropole de Lyon	27 167	91 214	-	10	-	-
Lissieu	Métropole de Lyon	-	2 205	-	8	-	-
Marcy-l'Étoile	Métropole de Lyon	25 378	33 661	5 623	11	-	-
La Mulatière	Métropole de Lyon	26 303	38 209	10 655	20	-	-
Neuville-sur-Saône	Métropole de Lyon	43 195	127 276	12 838	22	-	-
Oullins	Métropole de Lyon	117 859	-	11 591	90	22	-
Pierre-Bénite	Métropole de Lyon	100 859	106 722	6 311	61	-	-
Poleymieux-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	23 674	23 231	-	< 5	-	-
Quincieux	Métropole de Lyon	-	3 130	-	15	-	-
Rochetaillée-sur-Saône	Métropole de Lyon	-	15 172	-	< 5	-	-
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	136 505	-	13	-	-
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	28 969	61 241	-	14	< 5	6
Saint-Fons	Métropole de Lyon	229 687	453 638	-	118	14	14
Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon	113 587	7 920	7 831	66	-	-
Saint-Genis-Laval	Métropole de Lyon	129 450	212 236	9 506	73	< 5	-

Saint-Genis-les-Ollières	Métropole de Lyon	34 259	37 801	4 424	28	< 5	11
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	42 005	40 256	-	14	-	-
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	18 568	-	< 5	-	-
Tassin-la-Demi-Lune	Métropole de Lyon	231 838	34 346	-	78	< 5	-
La Tour-de-Salvagny	Métropole de Lyon	18 799	44 796	-	8	< 5	< 5
Vaulx-en-Velin	Métropole de Lyon	338 253	865 465	12 558	332	16	17
Vénissieux	Métropole de Lyon	332 063	1 261 078	-	435	6	16
Vernaison	Métropole de Lyon	20 235	53 357	-	20	< 5	< 5
Villeurbanne	Métropole de Lyon	645 203	2 367 908	8 839	717	72	262
Chassieu	Métropole de Lyon	88 981	32 242	5 755	38	-	-
Corbas	Métropole de Lyon	62 240	315 975	15 099	63	7	23
Décines-Charpieu	Métropole de Lyon	249 641	144 258	-	141	16	10
Feyzin	Métropole de Lyon	68 816	292 818	5 059	62	< 5	< 5
Genay	Métropole de Lyon	48 752	92 358	-	18	-	-
Jonage	Métropole de Lyon	60 064	-	-	25	-	-

Meyzieu	Métropole de Lyon	143 086	146 353	3 086	173	-	-
Mions	Métropole de Lyon	70 493	33 276	-	63	-	-
Montanay	Métropole de Lyon	25 405	68 986	-	< 5	-	-
Rillieux-la-Pape	Métropole de Lyon	175 382	211 490	-	202	13	5
Saint-Priest	Métropole de Lyon	415 820	891 473	12 240	311	50	176
Sathonay-Camp	Métropole de Lyon	36 601	83 618	-	24	-	-
Sathonay-Village	Métropole de Lyon	-	30 467	-	7	< 5	< 5
Solaize	Métropole de Lyon	17 930	40 397	-	9	-	< 5
Lyon 1 <sup>er</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	43 073	3 986 797	-	59	6	5
Lyon 2 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	67 442	311 751	-	69	10	98
Lyon 3 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	257 706	579 174	-	326	13	31
Lyon 4 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	95 367	245 064	-	122	9	96
Lyon 5 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	201 856	575 721	-	165	< 5	9
Lyon 6 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	128 452	309 051	-	129	8	7
Lyon 7 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	218 811	642 812	-	261	15	7
Lyon 8 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	234 148	619 694	-	365	5	55
Lyon 9 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	208 869	494 672	-	245	< 5	60

NOM COMMUNE	NOM EPCI	COMMUNES SIGNATAIRES D'UN PEDT 2019	COMMUNES SIGNATAIRES DU PLAN MERCREDI 2019	IMPLANTATION DE PROMENEURS DU NET (NOMBRE DE PROMENEURS FINANCES) 2019	NOMBRE DE FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS 2019	NOMBRE D'ACTIONS FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES JEUNES 2019
Albigny-sur-Saône	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	-
Bron	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	4
Cailloux-sur-Fontaines	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	-
Caluire-et-Cuire	Métropole de Lyon	-	-	-	-	2
Champagne-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-
Charbonnières-les-Bains	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-
Charly	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	-
Collonges-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	-
Couzon-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-
Craponne	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	-
Curis-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-
Dardilly	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	-
Écully	Métropole de Lyon	-	-	-	-	1
Fleurieu-sur-Saône	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	-
Fontaines-Saint-Martin	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	-

Fontaines-sur-Saône	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	1
Francheville	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	1
Givors	Métropole de Lyon	-	-	-	-	2
Grigny	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	3
Irigny	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-
Limonest	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	-
Lissieu	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	-
Marcy-l'Étoile	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	-
La Mulatière	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	2
Neuville-sur-Saône	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	-
Oullins	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	-
Pierre-Bénite	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	1
Poleymieux-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-
Quincieux	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-
Rochetaillée-sur-Saône	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	-
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	-
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	-

Saint-Fons	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	4
Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	-
Saint-Genis-Laval	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	4
Saint-Genis-les-Ollières	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	1
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-
Tassin-la-Demi-Lune	Métropole de Lyon	-	-	-	-	1
La Tour-de-Salvagny	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	-
Vaulx-en-Velin	Métropole de Lyon	OUI	OUI	1	2	5
Vénissieux	Métropole de Lyon	OUI	-	-	1	6
Vernaison	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-
Villeurbanne	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	5	12
Chassieu	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-
Corbas	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	2
Décines-Charpieu	Métropole de Lyon	OUI	OUI	1	-	6
Feyzin	Métropole de Lyon	-	-	-	-	3
Genay	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-
Jonage	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-

Mezieu	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	2
Mions	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-
Montanay	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	-
Rillieux-la-Pape	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	5
Saint-Priest	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	1
Sathonay-Camp	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-
Sathonay-Village	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	-
Solaize	Métropole de Lyon	OUI	-	-	-	-
Lyon 1 <sup>er</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	OUI	OUI	2	-	3
Lyon 2 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	OUI	OUI	5	1	1
Lyon 3 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	OUI	OUI	4	2	4
Lyon 4 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	-	3
Lyon 5 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	OUI	OUI	1	1	1
Lyon 6 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	OUI	OUI	-	1	1
Lyon 7 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	OUI	OUI	3	1	6
Lyon 8 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	OUI	OUI	2	1	8
Lyon 9 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	OUI	OUI	1	1	4

NOMS DES COMMUNES	NOM EPCI	NOM TERRITOIRE INFRA-EPCI	NOMBRE D'ACTES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE 2018	NOMBRE D'ACTES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRE 2018	NOMBRE D'ACTES ACCUEILS JEUNES 2018	NOMBRE D'ENFANTS BENEFICIAIRES AEEH 2018	NOMBRE D'ENFANTS BENEFICIAIRES AEEH EN AL EXTRA 2018	NOMBRE D'ENFANTS BENEFICIAIRES AEEH EN AL PERI 2018
Arnas • Gleizé • Limas • Villefranche-sur-Saône	CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE	CAVBS EST	244225	181921	-	83	-	2
Blacé • Cogny • Denicé • Lacenas • Montmelas-Saint- Sorlin • Le Perréon • Rivolet • Salles- Arbuissonas-en- Beaujolais • Saint- Cyr-le-Chatoux • Saint-Étienne-des- Oullières • Saint-Julien • Vaux-en-Beaujolais • Ville-sur-Jarnioux	CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE	CAVBS OUEST	34928	15810	-	24	-	-
Ampuis • Condrieu • Échalas • Les Haies • Loire-sur-Rhône • Longes • Sainte- Colombe • Saint- Cyr-sur-le-Rhône • Saint-Romain-en-Gal • Saint-Romain-en-Gier • Trèves • Tupin-et- Semons	CA VIENNE CONDRIEU	CAVC	90413	142215	11124	19	-	-

Ambérieux • Anse • Lachassagne • Lucenay • Marcy • Pommiers • Porte des Pierres Dorées	CC BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES	CCBPD NORD EST	197011	166917	-	27	-	-
Alix • Bagnols • Val d'Oingt • Le Breuil • Chamelet • Chessy • Frontenas • Legny • Létra • Moiré • Sainte- Paule • Saint-Vérand • Ternand • Theizé	CC BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES	CCBPD OUEST	46916	28115	1857	26	-	-
Belmont-d'Azergues • Charnay • Chasselay • Châtillon • Chazay- d'Azergues • Les Chères • Civrieux- d'Azergues • Lozanne • Marcilly-d'Azergues • Morancé • Saint-Jean- des-Vignes	CC BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES	CCBPD SUD EST	134067	177005	20917	29	-	-
Genas • Jons • Pusignan • Colombier- Saugnieu	CC DE L'EST LYONNAIS (CCEL)	CCEL NORD	156151	327345	11497	26	7	6
Saint-Bonnet-de-Mure • Saint-Laurent-de- Mure • Saint-Pierre- de-Chandieu • Toussieu	CC DE L'EST LYONNAIS (CCEL)	CCEL SUD	164447	57528	7303	46	-	-

<p>Aveize • Brullioles • Brussieu • Chambost-Longessaigne • Les Halles • Haute-Rivoire • Longessaigne • Montromant • Montrottier • Souzy • Saint-Clément-les-Places • Sainte-Foy-l'Argentière • Saint-Genis-l'Argentière • Saint-Laurent-de-Chamousset • Villechenève</p>	<p>CC DES MONTS DU LYONNAIS</p>	<p>CCML NORD</p>	<p>66145</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>67</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>La Chapelle-sur-Coise • Coise • Duerne • Grézieu-le-Marché • Larajasse • Meys • Pomeys • Sainte-Catherine • Saint-Martin-en-Haut • Saint-Symphorien-sur-Coise</p>	<p>CC DES MONTS DU LYONNAIS</p>	<p>CCML SUD</p>	<p>46633</p>	<p>131858</p>	<p>30640</p>	<p>96</p>	<p>&lt; 5</p>	<p>&lt; 5</p>
<p>L'Arbresle • Bully • Dommartin • Évreux • Fleurieux-sur-L'Arbresle • Lentilly • Sarcey • Saint-Germain-Nuelles</p>	<p>CC DU PAYS DE L'ARBRESLE (CCPA)</p>	<p>CCPA NORD</p>	<p>106615</p>	<p>268391</p>	<p>16263</p>	<p>101</p>	<p>6</p>	<p>&lt; 5</p>
<p>Bessenay • Bibost • Chevinay • Courzieu • Sain-Bel • Savigny • Sourcieux • Les Mines • Saint-Julien-sur-Bibost • Saint-Pierre-la-Palud</p>	<p>CC DU PAYS DE L'ARBRESLE (CCPA)</p>	<p>CCPA SUD</p>	<p>80820</p>	<p>281206</p>	<p>-</p>	<p>18</p>	<p>-</p>	<p>-</p>

Chaponnay • Communay • Marennas • Saint- Symphorien-d'Ozon • Sérézin-du-Rhône • Simandres • Ternay	CC DU PAYS DE L'OZON	CCPO	158709	196393	5115	29	< 5	< 5
Les Ardillats • Beaujeu • Lantignié • Marchampt • Quincié- en-Beaujolais • Régnié-Durette • Saint- Didier-sur-Beaujeu • Vernay • Villié-Morgon	CC SAONE- BEAUJOLAIS	CCSB CENTRE	48125	21563	-	90	21	99
Aigueperse • Azolette • Cenves • Chénas • Chiroubles • Émeringes Fleurie • Juliénas • Jullié • Deux-Grosnes • Propières • Saint- Bonnet-des-Bruyères • Saint-Clément-de-Vers • Saint-Igny-de-Vers • Vauxrenard	CC SAONE- BEAUJOLAIS	CCSB NORD	-	958	2639	41	-	7
Belleville-en-Beaujolais • Cercié • Charentay • Corcelles-en- Beaujolais • Dracé • Lancié • Odenas • Saint-Étienne-la- Varenne • Saint- Georges-de-Reneins • Saint-Lager • Taponas	CC SAONE- BEAUJOLAIS	CCSB SUD	144261	22028	29538	77	-	-
Brignais • Chanapost • Millery • Montagny • Vourles	CC DE LA VALÉE DU GARON (CCVG)	CCVG	184909	232353	6841	58	8	36

Grézieu-la-Varenne • Pollionnay • Sainte- Consoce • Vaugneray • Yzeron	CC DES VALLONS DU LYONNAIS (CCVL)	CCVL NORD	653	89871	14750	42	< 5	-
Brindas • Messimy • Thurins	CC DES VALLONS DU LYONNAIS (CCVL)	CCVL SUD	23148	61548	5972	49	7	5
Chaussan • Mornant • Rontalon • Saint-André- la-Côte • Saint-Laurent- d'Agnay	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	COPAMO CENTRE	3928	180933	37264	85	8	9
Orliénas • Soucieu-en- Jarrest • Taluyers	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	COPAMO NORD	-	109010	-	46	< 5	6
Riverie • Beauvallon • Chabanière	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	COPAMO SUD	-	-	-	50	-	-
Amplepuis • Cublize • Meaux-la-Montagne • Ronno • Les Sauvages • Saint-Appolinaire • Saint-Jean-la-Bussière	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR CENTRE	55347	22883	8272	64	11	< 5
Chambost • Allières • Chenelette • Claveisolles • Grandris • Lamure-sur- Azergues • Poule-les- Écharmeaux • Ranchal • Saint-Bonnet-le- Troncy • Saint-Just- d'Avray • Saint-Nizier- d'Azergues	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR NORD EST	-	9001	-	65	-	-

Cours • Saint-Vincent-de-Reins • Thizy-les-Bourgs	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR NORD OUEST	58461	53624	3721	33	< 5	-
Affoux • Ancy • Dième • Joux • Vindry-sur-Turdine • Saint-Clément-sur-Valsonne • Saint-Forgeux • Saint-Marcel-l'Éclairé • Saint-Romain-de-Popey • Tarare • Valsonne	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR SUD	132644	166310	14798	247	35	22
Métropole de Lyon (total)	MÉTROPOLE DE LYON (TOTAL)	MÉTRO	6705747	17616837	226338	5839	380	992

NOMS DES COMMUNES	NOM EPCI	NOM TERRITOIRE INFRA-EPCI	NOMBRE DE PEDT SIGNES 2019	NOMBRE DE PLANS MERCREDIS SIGNES 2019	IMPLANTATION DE PROMENEURS DU NET (NOMBRE DE PROMENEURS FINANCES) 2019	NOMBRE DE FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS 2019	NOMBRE D' ACTIONS FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES JEUNES 2019
Arnas • Gleizé • Limas • Villefranche-sur-Saône	CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE	CAVBS EST	3	2	-	1	2
Blacé • Cogny • Denicé • Lacenas • Montmelas-Saint-Sorlin • Le Perréon • Rivolet • Salles-Arbussonas-en-Beaujolais • Saint-Cyr-le-Chatoux • Saint-Étienne-des-Ouillères • Saint-Julien • Vaux-en-Beaujolais • Ville-sur-Jarnioux	CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE	CAVBS OUEST	2	-	-	-	-
Ampuis • Condrieu • Échalas • Les Haies • Loire-sur-Rhône • Longes • Sainte-Colombe • Saint-Cyr-sur-le-Rhône • Saint-Romain-en-Gal • Saint-Romain-en-Gier • Trèves • Tupin-et-Semons	CA VIENNE CONDRIEU	CAVC	1	1	-	-	-
Ambérieux • Anse • Lachassagne • Lucenay • Marcy • Pommiers • Porte des Pierres Dorées	CC BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES	CCBPD NORD EST	7	7	-	-	-
Alix • Bagnols • Val d'Oingt • Le Breuil • Chamelet • Chessy • Frontenas • Legny • Létra • Moiré • Sainte-Paule • Saint-Vérand • Ternand • Theizé	CC BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES	CCBPD OUEST	14	14	-	-	-

Belmont-d'Azergues • Charnay • Chasselay • Châtillon • Chazay-d'Azergues • Les Chères • Civrieux-d'Azergues • Lozanne • Marcilly-d'Azergues • Morancé • Saint-Jean-des-Vignes	CC BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES	CCBPD SUD EST	10	11	-	-	1
Genas • Jons • Pusignan • Colombier-Saugnieu	CC DE L'EST LYONNAIS (CCEL)	CCEL NORD	2	2	-	-	2
Saint-Bonnet-de-Mure • Saint-Laurent-de-Mure • Saint-Pierre-de-Chandieu • Toussieu	CC DE L'EST LYONNAIS (CCEL)	CCEL SUD	2	1	-	-	-
Aveize • Brullioles • Brussieu • Chambost-Longessaigne • Les Halles • Haute-Rivoire • Longessaigne • Montromant • Montrottier • Souzy • Saint-Clément-les-Places • Sainte-Foy-l'Argentière • Saint-Genis-l'Argentière • Saint-Laurent-de-Chamousset • Villechenève	CC DES MONTS DU LYONNAIS	CCML NORD	-	-	-	-	1
La Chapelle-sur-Coise • Coise • Duerne • Grézieu-le-Marché • Larajasse • Meys • Pomeys • Sainte-Catherine • Saint-Martin-en-Haut • Saint-Symphorien-sur-Coise	CC DES MONTS DU LYONNAIS	CCML SUD	2	-	-	-	7
L'Arbresle • Bully • Dommartin • Évreux • Fleurieux-sur-L'Arbresle • Lentilly • Sarcey • Saint-Germain-Nuelles	CC DU PAYS DE L'ARBRESLE (CCPA)	CCPA NORD	5	3	-	-	2
Bessenay • Bibost • Chevinay • Courzieu • Sain-Bel • Savigny • Sourcieux • Les Mines • Saint-Julien-sur-Bibost • Saint-Pierre-la-Palud	CC DU PAYS DE L'ARBRESLE (CCPA)	CCPA SUD	3	-	-	-	-

Chaponnay • Communay • Marennes • Saint-Symphorien-d'Ozon • Sérézin-du-Rhône • Simandres • Ternay	CC DU PAYS DE L'OZON	CCPO	1	1	-	-	-
Les Ardillats • Beaujeu • Lantignié • Marchamp • Quincié-en-Beaujolais • Régnié-Durette • Saint-Didier-sur-Beaujeu • Vernay • Villié-Morgon	CC SAÔNE-BEAUJOLAIS	CCSB CENTRE	2	1	-	-	-
Aigueperse • Azolette • Cenves • Chénas • Chiroubles • Émeringes Fleurie • Julié • Jullié • Deux-Grosnes • Propières • Saint-Bonnet-des-Bruyères • Saint-Clément-de-Vers • Saint-Igny-de-Vers • Vauxrenard	CC SAONE-BEAUJOLAIS	CCSB NORD	-	-	-	-	-
Belleville-en-Beaujolais • Cercié • Charentay • Corcelles-en-Beaujolais • Dracé • Lancié • Odenas • Saint-Étienne-la-Varenne • Saint-Georges-de-Reneins • Saint-Lager • Taponas	CC SAONE-BEAUJOLAIS	CCSB SUD	-	-	-	1	1
Brignais • Chanapost • Millery • Montagny • Vourles	CC DE LA VALÉE DU GARON (CCVG)	CCVG	5	3	3	-	4
Grézieu-la-Varenne • Pollionnay • Sainte-Consoce • Vaugneray • Yzeron	CC DES VALLONS DU LYONNAIS (CCVL)	CCVL NORD	5	5	-	-	-
Brindas • Messimy • Thurins	CC DES VALLONS DU LYONNAIS (CCVL)	CCVL SUD	3	3	-	-	-

Chaussan • Mornant • Rontalon • Saint-André-la-Côte • Saint-Laurent-d'Agny	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	COPAMO CENTRE	3	1	-	-	2
Orliénas • Soucieu-en-Jarrest • Taluyers	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	COPAMO NORD	2	-	-	-	-
Riverie • Beauvallon • Chabanière	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	COPAMO SUD	1	-	-	-	-
Amplepuis • Cublize • Meaux-la-Montagne • Ronno • Les Sauvages • Saint-Appolinaire • Saint-Jean-la-Bussière	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR CENTRE	-	-	-	1	1
Chambost • Allières • Chenelette • Claveisolles • Grandris • Lamure-sur-Azergues • Poule-les-Écharmeaux • Ranchal • Saint-Bonnet-le-Troncy • Saint-Just-d'Avray • Saint-Nizier-d'Azergues	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR NORD EST	-	-	-	-	-
Cours • Saint-Vincent-de-Reins • Thizy-les-Bourgs	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR NORD OUEST	-	-	-	-	1
Affoux • Ancy • Dième • Joux • Vindry-sur-Turdine • Saint-Clément-sur-Valsonne • Saint-Forgeux • Saint-Marcel-l'Éclairé • Saint-Romain-de-Popey • Tarare • Valsonne	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR SUD	1	1	-	-	2
Métropole de Lyon (total)	MÉTROPOLE DE LYON (TOTAL)	METRO	47	31	20	16	100



## 2. SOURCES ET CLÉS DE LECTURE DES CARTOGRAPHIES

### • Part des moins de 25 ans dans la population totale

**Source :** INSEE, Recensement de la population, 2016  
**- Calcul :** (Nombre de moins de 25 ans/population totale)\*100.

### • Part des 3 ans à moins de 6 ans parmi les moins de 25 ans

**Source :** INSEE, Recensement de la population, 2016  
**- Calcul :** (Nombre de 3 ans révolus à 5 ans révolus inclus/population totale de moins de 25 ans)\*100.

### • Part des 6 ans à moins de 12 ans parmi les moins de 25 ans

**Source :** INSEE, Recensement de la population, 2016  
**- Calcul :** (Nombre de 6 ans révolus à 11 ans révolus inclus/population totale de moins de 25 ans)\*100.

### • Part des 12 ans à moins de 25 ans parmi les moins de 25 ans

**Source :** INSEE, Recensement de la population, 2016  
**- Calcul :** (Nombre de 12 ans révolus à 24 ans révolus inclus/population totale de moins de 25 ans)\*100.

L'âge utilisé est celui atteint dans l'année du recensement. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu.

### • Part des familles avec enfants de 6 ans à 18 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

**Source :** Caf du Rhône, 2019 - **Calcul :** (Nombre de familles avec enfants de 6 ans à 18 ans bénéficiaires de l'ARS/nombre total de familles avec enfants de 6 ans à 18 ans)\*100.

L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) est versée, sous conditions de ressources, aux familles avec enfants 6 ans à 18 ans scolarisés afin de faire face aux coûts engendrés par la rentrée. En 2018, le plafond pour un enfant était fixé à 25 093€ de revenus / an. Le montant de l'ARS dépend de la tranche d'âge de l'enfant (6 à 10 ans, 11 à 14 ans et 15 à 18 ans) et va en augmentant avec l'âge de l'enfant.

### • Implantation des centres sociaux et espaces de vie sociale agréés

**Source :** Caf du Rhône, 2019

Les centres sociaux sont des structures d'animation de la vie sociale agréées par la Caf. Ces structures de proximité visent notamment à accueillir et informer les habitants du territoire, développer des liens sociaux, de la mixité sociale, à proposer des activités et des services à vocation sociale.

Les centres sociaux (CS) doivent porter pour le territoire un projet social et un projet famille.

Les espaces de vie sociale (EVS) concourent, au même titre que les centres sociaux à la politique d'animation locale de la Caf. Ces structures doivent porter un projet social de territoire. Ces petites structures de proximité visent le développement d'initiatives locales afin de proposer des services et activités à finalité sociale.

### • Implantation des activités Enfance 3 ans à moins de 12 ans en 2019

**Source :** Caf du Rhône, 2019 - **Source Fonds de carte :** INSEE, Recensement de la population, 2016

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ou Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) sont des Structures de Loisirs Éducatifs pour les enfants et adolescents scolarisés, fonctionnant sur les temps périscolaires ou extrascolaires. Elles offrent une solution d'accueil aux parents afin de faciliter la conciliation vie familiale-vie professionnelle. Les ALSH sont organisés le plus souvent par des associations ou des collectivités territoriales (communes et communautés de communes).

Sont écartées du dénombrement les actions qui sont déployées sur l'ensemble du département, sans implantation(s) locale(s) précise(s).

On compte plusieurs types d'Accueils de Loisirs qui cohabitent :

- Accueil Périscolaire qui est conduit avant et après l'école (avant ou après les heures de classe, pendant la pause du déjeuner), avec un encadrement spécifique et qualifié proposant des activités éducatives diversifiées.
- Accueil Extrascolaire sur le temps extrascolaire (samedi, petites et grandes vacances) sous forme d'activités de loisirs diversifiées.

# ANNEXES DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



## • Nombre de Plateformes Locales Handicap financées dans le cadre de Fonds Publics et Territoires

**Source :** Caf du Rhône, 2019

Les actions sont dénombrées en fonction du lieu d'implantation de la structure principale d'activité, même si leur périmètre d'action est parfois intercommunal.

L'appel à projets Fonds Publics et Territoires donne la possibilité, via l'axe 1 « Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun », de soutenir des plateformes locales gérées par une collectivité locale ou une association, en partenariat avec la collectivité.

Cette plateforme doit cofinancer les personnels supplémentaires nécessaires à l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les ALSH et veiller à une orientation cohérente du public concerné.

## • Implantation des activités Jeunesse 12 ans à moins de 18 ans en 2019

**Source :** Caf du Rhône, 2019 - **Source Fonds de carte :** INSEE, Recensement de la population, 2016

- Accueil Extrascolaire : sur le temps extrascolaire (samedi, petites et grandes vacances) sous forme d'activités de loisirs diversifiées.

- Accueil de Loisirs Jeunes : sur les temps extrascolaires, cet accueil est destiné à accompagner des projets conçus et imaginés par des jeunes (entre 12 ans et moins de 18 ans). Le projet pédagogique porté par ces accueils de loisirs est spécifique. Ces accueils existent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sont en montée en charge.

## • Nombre d'actions Ville Vie Vacances existantes

**Source :** DDCS, 2019

Sont écartées du dénombrement les actions qui sont déployées sur l'ensemble du département, sans implantation(s) locale(s) précise(s), soit 9 actions en 2019. L'appel à projets Ville Vie Vacances (VVV) vise à permettre l'accès, pendant les vacances scolaires, à des activités culturelles, sportives et de loisirs aux jeunes de 11 ans à 16 ans vivant en quartier prioritaire. Le programme VVV a pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté active et du sentiment d'intégration.

Cet appel à projets est un programme partenarial entre la Caisse d'Allocations Familiales et l'Etat – via la Direction Départementale de la Cohésion Sociale – et s'intègre dans les contrats de ville locaux. Certaines actions sont co-financées, d'autres sont financées uniquement par l'Etat par exemple.

## • Actions financées dans le cadre de la Prestation de Service (PS) Jeunes

**Source :** Caf du Rhône, mai 2020

Les actions sont dénombrées en fonction du lieu d'implantation de la structure principale d'activité, même si leur périmètre d'action est parfois intercommunal.

Afin de répondre aux objectifs de la COG, qui prévoit d'encourager les initiatives des adolescents et de renforcer leur accompagnement éducatif, la branche Famille a créé en 2020 la Prestation de Service Jeunes. Elle vise le financement d'animateurs qualifiés et l'évolution qualitative des offres d'accompagnement et d'activités proposées aux adolescents, en favorisant l'engagement citoyen et l'implication des jeunes.

Elle doit permettre aux jeunes, plus particulièrement au sortir de l'école primaire (soit ceux âgés de 12 à 17 ans) de s'investir dans des projets « à haute valeur éducative ».

## • Taux de scolarisation de 15 ans à moins de 25 ans

**Source :** INSEE, Recensement de la population, 2016 - **Calcul :** (Nombre de personnes scolarisées de 15 ans révolus à 24 ans révolus/population totale de 15 ans à 24 ans révolus)\*100.

Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement ou de formation, et le nombre de jeunes de cet âge.

Les données comprennent l'enseignement privé et public ainsi que la scolarisation en apprentissage. C'est le lieu de résidence qui est retenu, même si la personne suit une formation hors du département par exemple.

## • Taux de chômage des 15 ans à moins 25 ans

**Source :** INSEE, Recensement de la population, 2016 - **Calcul :** (Nombre de personnes au chômage de 15 ans révolus à 24 ans révolus/population totale de 15 ans à 24 ans révolus)\*100.

Le taux de chômage des 15 ans à moins de 25 ans décrit le rapport entre le nombre de chômeurs parmi les 15 ans à 24 ans révolus – moins de 25 ans donc – rapporté à l'ensemble de la population de cet âge.

Au sens de l'INSEE, un chômeur est une personne qui déclare ne pas occuper d'emploi, être disponible pour travailler et avoir recherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines.



## • Implantation des structures d'Information Jeunesse en 2018

*Source : DRDJSCS 31/12/2019.*

Le réseau Information-Jeunesse vise à tisser un maillage de structures permettant d'apporter des réponses aux jeunes en matière d'orientation professionnelle, de scolarité ou de vie quotidienne. Les parents et professionnels peuvent aussi s'y adresser. Ces structures s'appuient sur une démarche partenariale

Les Centres Régionaux Information Jeunesse interviennent en support du réseau Information-Jeunesse afin de former les personnels, diffuser les outils et assurer l'animation et la coordination des Bureaux Information Jeunesse (BIJ) et des Points Information Jeunesse (PIJ). Les BIJ contribuent, en plus, à l'animation de dynamiques locales et se font relais du CRIJ.

Les structures Information-Jeunesse s'adressent essentiellement aux 12-25 ans mais aucun âge n'est exclu.

Les Maisons des Adolescents sont des structures qui visent à renseigner, conseiller et accompagner les adolescents – de 12 à 25 ans –, ainsi que leur famille, en matière de santé. La santé est ici considérée dans ses dimensions physique, psychologique, éducative et sociale. Elles s'adressent prioritairement aux adolescents en difficulté et permettent une prise en charge de ceux-ci grâce à un réseau partenarial et à des réorientations. L'accueil se veut adapté au public, avec notamment des plages horaires élargies. Elles peuvent proposer des actions d'accompagnement à destination des parents.

Les Points d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ) sont de petites structures qui offrent écoute, accueil et information aux jeunes de 12 à 25 ans ou 30 ans, ainsi qu'aux parents de ces jeunes.

L'accueil est inconditionnel, gratuit et confidentiel et s'inscrit dans une dynamique complémentaire aux Maisons des Adolescents.

Les Missions Locales s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans et leur proposent un accompagnement global afin de favoriser l'insertion dans la vie active : financement du permis de conduire, réorientation, accès à une formation, validation d'acquis, etc. Leur intervention s'appuie sur un suivi individualisé. Elles proposent également des actions d'information, des ateliers collectifs, des formations, etc. dans leurs locaux.

## AUTRES VARIABLES CONTENUES DANS L'ÉTAT DE L'OFFRE

### • Nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) accueillis en ALSH

*Source : Caf du Rhône, 2018 - Calcul : Nombre d'enfants bénéficiaires AEEH ou d'un PAI inscrits en ALSH.*

Cette donnée repose sur les déclarations des gestionnaires d'Accueils de Loisirs. Les informations sont incomplètes ou non transmises pour certains gestionnaires. Les données en lien avec l'Accueil Jeunes ne sont pas disponibles donc non comptabilisées. Le dénombrement des enfants en situation de handicap – notamment des plus jeunes d'entre eux – est complexe car les diagnostics médicaux ne sont pas encore toujours établis pour l'ensemble des enfants concernés.

Ici on s'appuie sur la reconnaissance administrative du handicap à travers la perception de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) versée par la branche Famille de la Sécurité Sociale ou l'établissement d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). L'AEEH est une prestation qui vise à soutenir financièrement les parents confrontés au handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Le PAI est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité lorsque l'enfant est atteint de troubles de santé tels que les pathologies chroniques, les allergies, etc.

### • Communes signataires d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

*Source : DRDJSCS 31/12/2019*

Le PEDT est un outil qui doit permettre de proposer un parcours éducatif cohérent à l'enfant et, dans ce but, d'articuler les propositions éducatives du temps périscolaire, en lien avec les projets d'écoles, et les projets extrascolaires. Le PEDT permet de mener une politique éducative globale qui tient compte de tous les temps de l'enfant. La convention peut être signée à l'échelle supra-communale.

### • Communes signataires du Plan Mercredi

*Source : DRDJSCS 31/12/2019.*

Le Plan Mercredi s'adresse aux 3 à 11 ans (maternelle et primaire) et vise à leur proposer un projet éducatif territorial ambitieux sur les mercredis, dans la continuité des temps scolaires.

# ANNEXES DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



L'objectif est de renforcer la qualité de l'offre périscolaire, de proposer des activités éducatives, culturelles ou sportives. Le Plan mercredi concerne l'ensemble des gestionnaires proposant un accueil sur le temps du mercredi.

## • Nombre de *Promeneurs du Net*

**Source :** *Caf du Rhône, 2019.*

Les *Promeneurs du Net* sont dénombrés en fonction du lieu d'implantation de la structure dans laquelle ils travaillent habituellement.

Les *Promeneurs du Net* visent à proposer une présence éducative sur Internet. Un *Promeneur du Net* est un professionnel de la jeunesse, un éducateur ou un animateur, qui consacre une partie de son temps à écouter les jeunes, les conseiller et les soutenir sur Internet et les réseaux sociaux.

## • Nombre de Foyers de Jeunes Travailleurs

**Source :** *Caf du Rhône, 2019*

Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) ou « Habitats Jeunes » sont des établissements qui louent des chambres à des jeunes entre 16 et 25 ans – parfois 30 ans –, principalement en situation de précarité, qui exercent une activité professionnelle ou suivent une formation. Les FJT ont une fonction d'hébergement mais aussi une fonction socio-éducative.

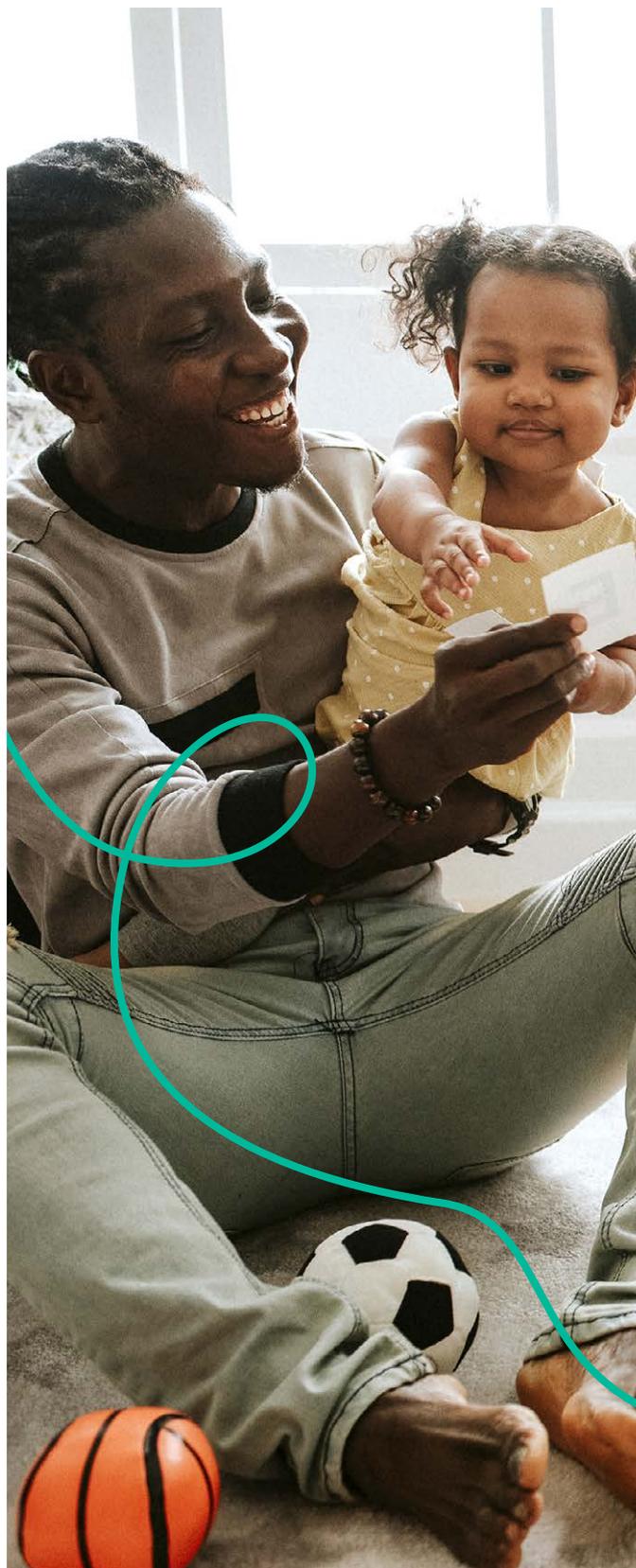
## • Nombre d'actions financées dans le cadre de Fonds Publics et Territoires au titre de l'axe Jeunesse

**Source :** *Caf du Rhône, 2019.*

Fonds Publics et Territoires est un appel à projets annuel lancé par la Caf afin de soutenir les projets à destination des familles dans les territoires, d'expérimenter de nouveaux modes d'actions et de valoriser les projets locaux. L'objectif de cet appel à projets est d'offrir une déclinaison opérationnelle aux objectifs de la COG 2018-2022 : développer l'offre aux familles et réduire les inégalités territoriales et sociales.

L'axe 3 vise l'engagement et la participation des enfants et des jeunes. Ce sont les projets financés au titre de l'axe 3 qui sont ici dénombrés. L'adresse retenue dépend du lieu où se déroule l'action.

Sont écartées du dénombrement, les actions qui sont déployées sur l'ensemble du département, sans implantation(s) locale(s) précise(s).





# RÉCAPITULATIF DU PLAN D'ACTION



ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	ÉCHÉANCE
<b>AXE EJ 1 - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS</b>			
<b>Orientation EJ 1.1 -</b> Poursuivre une politique d'accessibilité en matière d'Accueil de Loisirs.	<b>EJ 1.1.1 -</b> Favoriser l'accessibilité des publics fragiles aux accueils de loisirs.	Engager un travail de diagnostic local portant sur la zone d'influence, les critères d'admission, les horaires et la tarification des Accueils de Loisirs extrascolaires et périscolaires.	2021-2022
		Partager le diagnostic avec les territoires et identifier des repères d'accessibilité.	2026
		Accompagner les gestionnaires volontaires dans une démarche de renforcement de l'accessibilité.	2026
	<b>EJ 1.1.2 -</b> Soutenir et accompagner la transformation des Garderies Périscolaires en Accueils de Loisirs déclarés.	Soutenir la transformation des Garderies Périscolaires en Accueils de Loisirs déclarés.	2026
	<b>EJ 1.1.3 -</b> Développer la promotion des Plans Mercredis et des Plans Éducatifs Territoriaux (PEDT) sur les territoires.	Conduire une phase de diagnostic sur les besoins non couverts en 2021 pour un déploiement sur les territoires prioritaires dès 2022.	2021-2022
		Développer la promotion des Plans Mercredis et des Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) sur les territoires identifiés comme prioritaires.	2026
	<b>EJ 1.1.4 -</b> Lutter contre la pénurie de personnel en accueil de loisirs	Valoriser le métier d'animateur	2026
		Faciliter l'accès à l'emploi	2024
		Favoriser la montée en compétences des équipes d'animation	2024
		Améliorer les conditions d'exercice des animateurs	2025

<p><b>Orientation EJ 1.2</b> - Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants avec une attention particulière aux plus fragiles.</p>	<p><b>EJ 1.2.1</b> - Engager avec les partenaires un travail de recensement des offres alternatives.</p>	<p>Recensement des offres alternatives type animation hors les murs.</p>	<p>2022</p>
		<p>Promouvoir la démarche "aller-vers" sur les territoires prioritaires.</p>	
		<p>Mettre en place des séances d'échange de pratiques autour des actions "aller-vers" à destination des animateurs PS jeunes.</p>	
	<p><b>EJ 1.2.2</b> - Favoriser l'accessibilité des séjours de vacances collectifs.</p>	<p>Poursuivre la promotion du dispositif Vacaf et du "Pass colo".</p>	<p>2022</p>
	<p><b>EJ 1.2.3</b> - Promouvoir l'accueil inclusif.</p>	<p>Poursuivre le soutien et le partenariat avec le Centre Ressource ACM géré par « Une souris verte » et « 2 P'tits pas pour demain » et soutenir conjointement avec la MSA, via des dispositifs complémentaires, l'accueil des enfants porteurs de handicap en ACM sur les territoires cibles de la CCMDL, de la CCSB et de la COR.</p>	<p>2021-2022</p>
		<p>Promouvoir le développement de Plateformes handicap.</p>	
	<p>Réétudier la possibilité de bonifier la participation de la Caf du Rhône dans le cadre de VACAF (Aide aux vacances) pour les familles ayant un enfant en situation de handicap.</p>		

AXE EJ 2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

<p><b>Orientation EJ 2.1 -</b> Encourager les initiatives des adolescents.</p>	<p><b>EJ 2.1.1 -</b> Poursuivre le déploiement et l'accompagnement des Prestations de Service (PS) Jeunes.</p>	<p>Poursuivre l'accompagnement des Prestations de Service (PS) jeunes sur les territoires afin de favoriser l'émergence de projets adaptés aux attentes des adolescents dans une démarche d'"<i>aller vers</i>".</p>	<p>2026</p>
		<p>Soutenir le déploiement des missions socles de la PS jeunes en accompagnant les gestionnaires dans le déploiement de la démarche « aller vers » et « accompagnement de projets citoyens » via la mobilisation de dispositifs de financements complémentaires (VVV, FPT et dispositif MSA Mieux Vivre en milieu rural).</p>	
	<p><b>EJ 2.1.2 -</b> Soutenir des lieux ressources innovants favorisant l'engagement des jeunes.</p>	<p>Soutenir des lieux ressources innovants favorisant l'engagement des jeunes.</p>	<p>Annuel via Fonds Publics et Territoires</p>
	<p><b>EJ 2.1.3 -</b> Valoriser une méthodologie de projet jeunes transverse.</p>	<p>Valoriser et partager cette méthodologie de projet dans le cadre des Ville Vie Vacances (VVV), de l'appel à projets FPT axe 3 et de l'ensemble des actions soutenues en direction des adolescents.</p>	<p>2026</p>
		<p>Réaliser des ateliers de capitalisation ayant pour objet la méthodologie de projet et sa mise en œuvre.</p>	

<p><b>Orientation EJ 2.2 -</b> Poursuivre le développement des actions visant l'autonomie des jeunes.</p>	<p><b>EJ 2.2.1 -</b> Lutter contre le décrochage scolaire, favoriser l'insertion sociale et l'orientation professionnelle des jeunes (avec une attention particulière pour les 18/25 ans).</p>	<p>Prioriser les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité" (CLAS) en direction des Quartiers Prioritaires (QPV) et des gens du voyage.</p>	<p>2026</p>
		<p>Le dispositif « Revenu de Solidarité Jeunes » est aujourd'hui actif sur la métropole. Au niveau du département, il s'agit de poursuivre les guichets uniques gérés par les missions locales et pilotés par le département pour poursuivre le déploiement du FAJ et éviter le non accès aux droits.</p>	
		<p>Conduire un travail d'orientation et d'information autour du Fond d'Aides aux Jeunes (FAJ) et des Missions Locales.</p>	
		<p>Articuler les projets socio-éducatifs des Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) en favorisant prioritairement l'insertion sociale des jeunes.</p>	
		<p>Développer la coordination des PAEJ sous le pilotage de la CAF et du délégué départemental ANPAEJ.</p>	
		<p>Poursuivre l'accompagnement de la Métropole de Lyon en direction des projets d'orientation scolaire et professionnelle au sein des collèges et des lycées.</p>	
		<p>Mener une réflexion partenariale sur la politique d'accès au logement par les jeunes et l'identification des freins à la décohabitation.</p>	
		<p>Poursuivre le soutien à l'obtention du BAFA par les jeunes.</p>	
<p>Réintroduire les réseaux "Formation Qualification Emploi" (FOQUALE).</p>			

	<b>EJ 2.2.2</b> - Soutenir les processus de décohabitation et les dispositifs innovants de logements jeunes.	Développer des actions d'éducation à l'information auprès des jeunes concernant leurs droits en matière de logement.	2026
		Accompagner de nouvelles créations de places en Foyers Jeunes Travailleurs (FJT). Soutenir les dispositifs innovants de logement des jeunes (colocations solidaires, etc.).	
		Soutenir via la Cnaf et la Caf les associations locales œuvrant pour l'habitat intergénérationnel, pour l'appui et l'accompagnement à la vie en colocation.	
	<b>EJ 2.2.3</b> - Poursuivre et valoriser les actions "santé jeunes".	Poursuivre, valoriser et articuler les dispositifs liés à la santé mentale des jeunes.	2026
		Consolider les PAEJ en lien avec le nouveau référentiel.	
		Renforcer le dispositif d'appui aux professionnels jeunesse au contact des jeunes vulnérables en les sensibilisant à la posture d'écouter.	
Expérimenter le dispositif "Éducation à la santé familiale" porté par la MSA Ain-Rhône en direction des jeunes en milieu rural.			

<p><b>Orientation EJ 2.3 -</b> Promouvoir un usage citoyen du numérique en renforçant l'accompagnement éducatif sur Internet.</p>	<p><b>EJ 2.3.1 -</b> Renforcer la mise en réseau et la promotion des "Promeneurs du net".</p>	<p>Accompagner la montée en charge du dispositif "<i>Promeneurs du net</i>" et l'acquisition de nouvelles compétences par les promeneurs.</p>	<p>2026</p>
		<p>Créer une dynamique de réseau.</p>	
		<p>Valoriser le dispositif "<i>Promeneurs du net</i>" à travers des outils, témoignages et événements adaptés.</p>	
	<p><b>EJ 2.3.2 -</b> Favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leurs familles.</p>	<p>Soutenir les projets numériques dans le cadre des appels à projets Caf (FPT, valeurs de la république).</p>	
		<p>Promouvoir les outils pédagogiques d'éducation aux médias (recensement et diffusion) du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ).</p>	
		<p>Promouvoir et poursuivre le dispositif Boussole des jeunes porté par le CRIJ</p>	

## AXE EJ 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

<p><b>Orientation EJ 3.1</b> - Faciliter la lisibilité, l'accessibilité et le maillage territorial des offres et services pour les enfants et les jeunes.</p>	<p><b>EJ 3.1.1</b> - Améliorer la lisibilité de l'offre enfance-jeunesse sur les territoires.</p>	<p>Engager des réflexions avec les collectivités dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG) pour promouvoir une communication des offres enfance-jeunesse locales . Rechercher systématiquement l'association des structures Information Jeunesse et des jeunes concernés.</p>	<p>2022</p>
		<p>Poursuivre la promotion du Guide Parentalité dans le cadre des CTG et des Conseils Locaux de la Parentalité (CLP).</p>	
	<p><b>EJ 3.1.2</b> - Favoriser l'interconnaissance des acteurs à l'échelle du Département et de la Métropole de Lyon</p>	<p>Organiser les modalités de partage et d'échange de données.</p>	<p>2022</p>
<p><b>EJ 3.1.3</b> - Élaborer un diagnostic partagé au niveau départemental et métropolitain.</p>	<p>Réfléchir à l'opportunité de déployer un diagnostic partagé EJ en 2025 dans le cadre du renouvellement du schéma en organisant les modalités des partages des données.</p>	<p>2026</p>	

<p><b>Orientation EJ 3.2 -</b> Renforcer la gouvernance, la coordination et la mise en réseau.</p>	<p><b>EJ 3.2.1 -</b> Structurer la Commission Jeunesse, renforcer son animation et rendre lisible ses interventions.</p>	<p>Désigner un interlocuteur permanent par chaque signataire de ce schéma.</p>	2021
		<p>Suivre les travaux du plan d'action du Schéma des Services aux Familles et mettre à disposition des moyens.</p>	2022
		<p>Désigner des membres et des modalités d'animation.</p>	2021
	<p><b>EJ 3.2.2 -</b> Mettre en réseau les acteurs de la jeunesse afin faciliter leurs pratiques professionnelles.</p>	<p>Mettre en réseau les animateurs identifiés en Prestation de Service (PS) Jeunes et leurs gestionnaires.</p>	2021
		<p>Envisager d'élargir le réseau des professionnels et des gestionnaires œuvrant dans les champs de l'animation de proximité et de l'accompagnement de Projets Jeunes.</p>	2022-2026

# SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION



FICHE	INDICATEURS D'ÉVALUATION	COMMENTAIRE	SEUIL DE RÉUSSITE FIXÉ	ÉCHÉANCE / FRÉQUENCE DE LA MESURE	SOURCE DE L'INFORMATION	RÉFÉRENT DE L'INDICATEUR
EJ 111 - Favoriser l'accessibilité des publics fragiles aux accueils de loisirs.	Diagnostic local effectué sur les territoires prioritaires permettant de connaître l'offre de services et les modalités d'accompagnement des évolutions souhaitées.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenaires ayant participé à l'enquête "accessibilité ACM".</li> </ul>	Objectif du Schéma	Suivi	Fin du schéma - 2026	Documents de pilotage / Diagnostics locaux	Commission Enfance-Jeunesse
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenaires s'étant engagé dans une amélioration de l'accessibilité de leur ACM sur les thèmes des tarifs et /ou des modalités d'inscriptions.</li> </ul>	Objectif du Schéma	Suivi	Fin du schéma - 2026	Diagnostics locaux	Commission Enfance-Jeunesse
EJ 112 - Soutenir et accompagner la transformation des Garderies Périscolaires en Accueils de Loisirs déclarés.	Transformation des Garderies Périscolaires en Accueils de Loisirs déclarés.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution du nombre de Garderies Périscolaires transformées en Accueils de Loisirs déclarés.</li> </ul>	Objectif COG	50% des garderies repérées	Annuel	Conventions accueils de loisirs Caf du Rhône	Caf du Rhône

<b>EJ 113</b> - Développer la promotion des Plans Mercredis et des Plans Éducatifs Territoriaux (PEDT) sur les territoires.	Promotion des Plans Mercredi et Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) sur les territoires identifiés comme prioritaires.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'évolution du nombre de PEDT et de Plans Mercredi signés.</li> </ul>	Objectif COG	Suivi	Annuel	Tableaux de suivi	DRDJSCS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de couverture des communes par un PEDT et/ou par un Plan Mercredi.</li> </ul>	Objectif COG	Hausse de la couverture	Annuel	Tableaux de suivi	DRDJSCS
<b>EJ 121</b> - Engager avec les partenaires un travail de recensement des offres alternatives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'offres recensées de types "Animation de Quartier" et "Loisirs en pieds d'immeuble" cofinancées par la Caf du Rhône (Prestation de Service Ordinaire (PSO) ou par l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT) axe 4 "Territoires prioritaires") en QPV et hors QPV.</li> </ul>	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Documents de pilotage des structures d'animation de proximité	Caf du Rhône
<b>EJ 122</b> - Favoriser l'accessibilité des séjours de vacances collectifs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de structures conventionnées avec la Caf du Rhône, sur le dispositif AVEL.</li> </ul>	Objectif du Schéma	Progression	Annuel	Statistiques d'utilisation de Vacaf	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séjours en fonction du type de séjours (AVEN, AVEL, VFS).</li> </ul>	Objectif COG	Suivi	Annuel	Statistiques d'utilisation de Vacaf	Caf du Rhône

EJ 123 - Promouvoir l'accueil inclusif.	Diagnostic local effectué sur les territoires prioritaires permettant de connaître l'offre de services, les modalités d'accompagnement et les évolutions souhaitées.					
	• Dans le cadre d'un diagnostic local, les territoires prioritaires pour le développement d'une offre de services type plateformes handicap ont été recensés.	Objectif du Schéma	Suivi	Fin du schéma - 2026	Diagnostics locaux	Commission Enfance-Jeunesse
	• Nombre de Plateformes Handicap financées.	Objectif COG	Progression	Annuel	Fonds Publics et Territoires	Caf du Rhône
	• Nombre de majorations handicap de séjours Vacaf.	Objectif du Schéma	Suivi	Fin du schéma - 2026	Diagnostics locaux	Commission Enfance-Jeunesse
EJ 211 - Poursuivre l'accompagnement des Prestations de Service (PS) Jeunes.	Poursuite du déploiement des Prestations de Service (PS) Jeunes sur les territoires.					
	• Évolution du nombre de PS Jeunes sur les territoires.	Objectif COG	Progression	Annuel	Conventions PS Jeunes	Caf du Rhône
	Développement des dispositifs d'accompagnement des projets portés par les adolescents.					
	• Évolution du nombre de territoires inscrits sur un quatuor "PS Jeunes" / "Animation de proximité" soutenue par l'appel à projets FPT / Bourse d'initiative jeunes soutenue par l'appel à projet FPT / Dispositifs Ville Vie Vacances (VVV) ou "Mieux vivre en milieu rural" / Chantiers jeunes (si non inclus dans le dispositif VVV).	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Documents de pilotage Caf du Rhône, DRDJSCS, etc.	Commission Enfance-Jeunesse

<b>EJ 212</b> - Soutenir des lieux ressources innovants favorisant l'engagement des jeunes.	Développement de projets innovants soutenus par l'axe 6 "Innovation" de l'appel à projets FPT.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évolution du nombre de projets innovants soutenus par l'axe 6 de l'appel à projets FPT portant sur la jeunesse.</li> </ul>	Objectif COG	Progression	Annuel	Fonds Publics et Territoires	Caf du Rhône
<b>EJ 213</b> - Valoriser une méthodologie de projet jeunes transverse.	Nombre et profil des partenaires impliqués, nombre de réunions et d'ateliers organisés.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et profil des partenaires impliqués dans l'élaboration d'un document cadre.</li> </ul>	Objectif du Schéma	Suivi	Fin du Schéma - 2026	Documents de pilotage	Commission Enfance-Jeunesse
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions et d'ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration du document.</li> </ul>	Objectif du Schéma	Suivi	Fin du Schéma - 2026	Documents de pilotage	Commission Enfance-Jeunesse

<b>EJ 221</b> - Lutter contre le décrochage scolaire, favoriser l'insertion sociale et l'orientation professionnelle des jeunes avec une attention particulière pour les 18/25 ans).	Lutter contre le décrochage scolaire.					
	• Nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à destination des adolescents, et spécifiquement en QPV ou en direction des gens du voyage.	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Conventions Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Caf du Rhône
	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.					
	• Nombre de bénéficiaires du RSJ à l'échelle de la Métropole.	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Aides Financières Individuelles (AFI)	Caf du Rhône et MSA Ain-Rhône
	• Évolution du nombre de bénéficiaires du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et de suivis opérés.	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Appel à projets PIC et documents de pilotage	Conseil Départemental et Métropole de Lyon
<b>EJ 222</b> - Soutenir les processus de décohabitation et les dispositifs innovants de logements jeunes.	Soutenir les processus de décohabitation et les dispositifs innovants de logements jeunes.					
	• Nombre d'actions d'éducation à l'information concernant les droits au logement, portées par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ).	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Documents de pilotage	CRIJ
	• Nombre de créations de nouvelles places en Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT).	Objectif COG	Progression	Annuel	Conventions Caf du Rhône	Caf du Rhône
	• Nombre d'associations pour l'habitat intergénérationnel, pour l'appui et l'accompagnement à la vie en colocation.	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Documents de pilotage	Commission Enfance-Jeunesse

EJ 223 - Poursuivre et valoriser les actions "santé jeunes".	Développer les lieux autour de la santé des jeunes, tels que les Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ).					
	• Nombre de professionnels de première ligne outillés pour soutenir les jeunes vulnérables dans les PAEJ.	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Documents de pilotage	PAEJ
	• Nombre de jeunes et parents accueillis dans les PAEJ.	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Documents de pilotage	PAEJ
	• Nombre de lieux d'écoute consolidés et d'antennes PAEJ créées en concertation.	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Documents de pilotage	Commission Enfance-Jeunesse
EJ 231 - Renforcer la mise en réseau et la promotion des "Promeneurs du net".	Accompagner la montée en charge du dispositif "Promeneurs du Net".					
	• Nombre de "Promeneurs du Net" déployés.	Objectif COG	100 en 2022	Annuel	Documents de pilotage	CRIJ et Caf du Rhône
	• Identifier les compétences développées par les jeunes via le dispositif "Promeneurs du Net" : à déterminer avec le CRIJ.	Objectif du Schéma	A définir	A définir	A définir	CRIJ et Caf du Rhône
	Soutenir les projets numériques dans le cadre des appels à projets Caf (FPT, valeurs de la république).					
	• Évolution du nombre d'actions financées sur l'axe 3 "Engagement et participation des enfants et des jeunes" de l'appel à projets FPT volet éducation numérique.	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Fonds Publics et Territoires	Caf du Rhône

<b>EJ 232</b> - Favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leurs familles.	• Participation aux évènements autour de la jeunesse et du numérique.	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Documents de pilotage	Commission Enfance-Jeunesse
	• Qualité et diversité des partenariats initiés dans le milieu du numérique.	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Documents de pilotage	Commission Enfance-Jeunesse
	• Nombre d'actions, ateliers menés autour du numérique.	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Documents de pilotage	Commission Enfance-Jeunesse
	• Nombre et diversité des jeunes touchés par les actions.	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Documents de pilotage	Commission Enfance-Jeunesse
	• Nombre de formations des professionnels du réseau.	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Documents de pilotage	Commission Enfance-Jeunesse
	• Nombre de séances d'accompagnement des jeunes et de leurs familles.	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Documents de pilotage	Commission Enfance-Jeunesse
	• Nombre d'outils pédagogiques créés pour l'accompagnement des jeunes.	Objectif du Schéma	Suivi	Fin du schéma - 2026	Documents de pilotage	Commission Enfance-Jeunesse
	• Boussole des jeunes : Nombre de recherches annuelles et nombre de demandes déposées.	Objectif du Schéma	Suivi	Fin du schéma - 2026	Documents de pilotage	Commission Enfance-Jeunesse
<b>EJ 311</b> - Améliorer la lisibilité de l'offre enfance-jeunesse sur les territoires.	<b>Amélioration de l'accès à l'information pour les familles et les jeunes.</b>					
	• Part de Conventions Territoriales Globales (CTG) proposant une fiche action enfance-jeunesse finalisée ou en développement.	Objectif COG	Suivi	Fin 2022	Conventions Territoriales Globales	Caf du Rhône
	• Nombre de Conseils Locaux de la Parentalité (CLP) développés sur les territoires.	Objectif COG	Progression	Annuel	Documents de pilotage	Caf du Rhône

<b>EJ 312</b> - Favoriser l'interconnaissance des acteurs à l'échelle du Département et de la Métropole de Lyon.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et profil des partenaires impliqués.</li> </ul>	Objectif de pilotage	Suivi	Fin du schéma - 2026	Documents de pilotage	Commission Enfance-Jeunesse
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions et de temps de travail.</li> </ul>	Objectif de pilotage	Suivi	Fin du schéma - 2026	Documents de pilotage	Commission Enfance-Jeunesse
<b>EJ 321</b> - Structurer la Commission Jeunesse, renforcer son animation et rendre lisible ses interventions.	<a href="#">Structuration de la commission enfance-jeunesse et du pilotage du Schéma des Services aux Familles Volet Enfance-Jeunesse.</a>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenaires ayant désigné un intervenant.</li> </ul>	Objectif de pilotage	100% des partenaires	Fin 2021	Courriers et mails partenaires	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et fréquence des réunions sur la durée du Schéma des Services aux Familles.</li> </ul>	Objectif de pilotage	Suivi	Fin du schéma - 2026	Documents de pilotage	Caf du Rhône

<b>EJ 322</b> - Mettre en réseau les acteurs de la jeunesse afin de faciliter leurs pratiques professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombres et type de rencontres réseaux organisées.</li> </ul>	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de participation des animateurs PS Jeunes.</li> </ul>	Objectif du Schéma	Suivi	Fin du schéma - 2026	Diagnostic partagé	Commission Enfance-Jeunesse
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type de formations-actions réalisées.</li> </ul>	Objectif du Schéma	Suivi	Fin du schéma - 2026	Diagnostic partagé	Commission Enfance-Jeunesse
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de participation des animateurs PSJ.</li> </ul>	Objectif du Schéma	Suivi	Fin du schéma - 2026	Diagnostic partagé	Commission Enfance-Jeunesse

# PARENTALITÉ



# SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



Le travail de diagnostic partagé conduit dans le champ de la parentalité a d'abord porté sur le bilan du précédent Schéma des Services aux Familles (2016-2019) avec un bilan chiffré du plan d'action d'une part et un bilan évaluatif en focus sur quatre actions d'autre part.

Il s'agissait ensuite de dresser l'état des lieux de la parentalité sur les territoires du Conseil Départemental et de la Métropole de Lyon via des indicateurs cartographiés, un état de l'offre ainsi que des questions thématiques abordées dans le cadre de l'enquête auprès des familles avec enfants de moins de 25 ans.

Ces différents éléments permettent de dresser des constats et surtout, d'établir des perspectives :

## • Proposer une offre parentalité de proximité avec un effort particulier de développement dans les zones blanches du territoire

Les éléments cartographiques confirment que l'offre parentalité est très importante sur la Métropole de Lyon, là où se concentrent principalement les familles avec enfants de moins de 25 ans.

Pour le périmètre métropolitain, le développement devra surtout se faire en direction des familles vulnérables et devra favoriser l'accessibilité à l'existant. Sur le territoire départemental en revanche, il existe des zones blanches, non-couvertes, dans les communes semi-rurales ou rurales.

Ce développement de l'offre parentalité de proximité doit passer par l'accompagnement et le soutien financier des associations locales et acteurs locaux, notamment via l'appel à projets Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

## • Informer les parents sur l'offre parentalité existante

Si des zones blanches perdurent, les cartographies et l'état de l'offre font apparaître à l'échelle du Rhône (69) un maillage déjà existant en matière de parentalité, et de nombreuses structures et professionnels relais (structures éducatives, de santé, travailleurs sociaux, etc.). Il est important de développer la communication en direction des parents sur l'existant.

L'enquête auprès des familles révèle qu'aujourd'hui, 70% des parents interrogés déclarent se tourner vers leur entourage lorsqu'ils cherchent des conseils et du soutien. Au-delà de ce constat, certaines structures et certains dispositifs sont particulièrement méconnus des familles. Par exemple, 85% des répondants avec enfants de moins de 6 ans ne connaissent pas les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP). Les Maisons des Adolescents

apparaissent comme les structures les moins connues et les moins utilisées, il convient donc de communiquer davantage sur leurs missions auprès des familles.

## • Adapter l'offre aux besoins des familles, notamment dans le cadre de besoins spécifiques, et faciliter l'accès à cette offre pour les familles vulnérables

36% des parents interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire indiquent que leur principal sujet de préoccupation est la santé/l'hygiène de leur(s) enfant(s). Il est à noter que cette préoccupation semble baisser à mesure que l'enfant grandit.

La sécurité financière et matérielle de l'enfant est une préoccupation variable en fonction de la composition familiale mais reste un sujet central. L'offre parentalité doit s'inscrire dans un cadre plus global d'accompagnement des familles face à diverses formes de précarité (monoparentalité, accès aux droits, mobilité, etc.).

Par ailleurs, les familles ont besoin d'être accompagnées sur la question du numérique, des réseaux sociaux et la relation aux écrans, et d'être prises en charge sur des particularités de l'enfant (troubles dys ou handicap).

La complexité du volet parentalité du Schéma des Services aux Familles est qu'il existe autant de formes de parentalité qu'il existe de familles. Il est nécessaire de proposer une offre flexible et de « couvrir » toutes les familles, peu importe l'âge de l'enfant par exemple.

Dans le cadre des publics adolescents, le bilan évaluatif préconise de s'appuyer sur les résultats de l'Enquête Ados menée en 2019 auprès de professionnels de la prévention de la santé des adolescents pour dégager des pistes d'action.

## • Renforcer l'information auprès des acteurs de la parentalité du territoire

Au-delà des familles, les acteurs de la parentalité eux-mêmes sont demandeurs d'une meilleure information sur l'offre existante et au-delà, d'une mise en réseau.

Les conseils locaux de la parentalité peuvent apparaître comme un appui, notamment dans la promotion du Guide Parentalité. Il convient de poursuivre la promotion du guide en réalisant une communication régulière afin de toucher le maximum d'acteurs de la parentalité et de permettre son appropriation.

Cette appropriation du guide doit aussi s'appuyer sur un accompagnement des acteurs : cela peut se faire par le biais de la hiérarchie – qui constitue la principale voie d'information – ou par le biais de rencontres partenariales. Il apparaît nécessaire de conduire davantage de temps d'échanges (conférences, réunions, etc.) entre les



différents acteurs de la parentalité, à différentes échelles territoriales, afin de permettre leur mise en réseau.

- **Poursuivre le développement et la structuration des conseils locaux de la parentalité en prenant notamment appui sur les Conventions Territoriales Globales (CTG)**

Ces conseils locaux permettent d'initier ou de consolider, de manière opérationnelle, une dynamique parentalité à l'échelle locale. Le déploiement des CTG apparaît comme un bon élément d'impulsion. Il s'agira de positionner la Commission Parentalité du Comité des Services aux Familles comme une ressource pouvant aider au développement, à la structuration et à l'animation de ces conseils.

Par ailleurs, une enquête par questionnaire auprès des différents territoires étant impliqués dans les conseils locaux, mis en place de manière effective ou non, pourrait permettre de structurer la démarche et de relever des besoins en information, en soutien, et de constituer des documents-types de pilotage par exemple.

- **Prendre appui sur l'Éducation nationale qui occupe un rôle central dans le cadre de la coordination partenariale et comme interface d'information pour les parents.**

L'enquête conduite auprès des parents établit que 25% des parents interrogés déclarent rencontrer des difficultés en lien avec la scolarité de leur(s) enfant(s).

De nombreux parents interrogés expriment leur mécontentement face à l'Éducation nationale et leur problème de communication avec les personnels éducatifs, ce qui traduit la préoccupation importante des parents vis-à-vis de la scolarité de leurs enfants et le sentiment parfois d'être démunis face à celle-ci.

60% des parents interrogés souhaiteraient davantage d'échanges avec les professionnels de l'éducation et de la santé. Les personnels éducatifs apparaissent comme une source d'information privilégiée pour les parents ; il est donc indispensable de les mobiliser sur la thématique de la parentalité.

Au-delà de ces différents constats, il a été recommandé que des indicateurs d'évaluation soient fixés dès la conception des fiches actions. Cela permet de s'assurer régulièrement de l'avancement des actions et, si besoin, de définir des méthodes appropriées pour cibler les points d'amélioration.



# ÉLÉMENTS DE BILAN DU SCHÉMA DES SERVICES AUX FAMILLES 2016-2019



*Afin d'obtenir quelques éléments synthétiques de bilan du Schéma des Services aux Familles 2016-2019, une analyse globale chiffrée des actions réalisées, axe par axe, a été conduite. En complément, une attention particulière a été portée sur les moyens mobilisés, les partenaires et acteurs investis ainsi que les éventuelles pistes d'amélioration.*

## 1. BILAN DU PLAN D'ACTION

Globalement, à l'échelle du Volet Parentalité, 45 actions étaient prévues dans le plan d'action. 55% d'entre elles ont été effectivement réalisées, 36% sont en cours ou partiellement réalisées et 9% n'ont pas été conduites.

Les actions ont pu être conduites en s'appuyant sur la coopération des acteurs locaux et la synergie des partenaires-pilotes. Les actions restant à conduire nécessitent globalement des efforts en matière d'information et de communication et doivent s'appuyer sur une bonne dynamique locale et territoriale.

### • AXE 1 - Adapter l'offre aux besoins des parents du Rhône

**Orientation 1.1 : Répondre aux besoins spécifiques des parents lors d'événements ou situations fragilisant la vie familiale**

**Orientation 1.2 : Offrir un appui aux parents d'adolescents**

**Orientation 1.3 : Développer les actions de soutien à la parentalité sur les thèmes de la relation à l'école et de la scolarité**

Pour cet axe, 27 actions sont répertoriées. Pendant la durée du schéma, 56% des actions ont été réalisées, 37% sont encore en cours ou ont été partiellement réalisées et 7% n'ont pas été initiées.

Si la majorité des actions ont été réalisées sur la période 2016-2019, celles-ci nécessitent d'être développées ou pérennisées en 2020, ce qui impose de conserver l'implication de l'ensemble des partenaires.

Le renforcement des dispositifs peut permettre de favoriser la participation des partenaires, celle des familles et de repérer leurs difficultés, d'étoffer les thématiques proposées, ainsi que d'améliorer l'accessibilité de l'information.

En effet, l'un des principaux points d'amélioration des actions – qu'elles soient réalisées, en cours ou non initiées – porte sur l'information et la communication. Il s'agit de permettre une meilleure connaissance, et in fine une plus grande efficacité, des dispositifs par tous les acteurs et les publics visés.

Les actions qui n'ont pas été réalisées sont en attente d'études de faisabilité et nécessitent surtout une coordination accrue entre les différents partenaires.

### • AXE 2 – Rendre l'offre lisible et accessible et favoriser l'implication des parents

**Orientation 2.1 : Améliorer et adapter l'information des parents sur l'offre existante**

**Orientation 2.2 : Repérer les initiatives et renforcer l'appui aux acteurs locaux et aux porteurs de projets (parents et professionnels)**

Pour cet axe, 11 actions sont répertoriées. Pendant la durée du schéma, 64% des actions ont été réalisées, 27% sont encore en cours ou ont été partiellement réalisées et 9% n'ont pas été initiées.

Un certain nombre d'actions nécessitent d'être poursuivies :

- Déployer les conseils locaux de la parentalité sur le territoire.
- Accompagner et soutenir financièrement les associations locales et acteurs locaux, notamment via l'appel à projets Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).
- Conduire davantage de temps d'échanges (conférences, réunions, etc.) entre les différents acteurs de terrain à différentes échelles territoriales.
- Promouvoir le Guide Parentalité en s'appuyant notamment sur les conseils locaux de la parentalité

Il est à noter que certaines actions n'ont pas pu être conduites du fait de limites techniques : site internet de l'UDAF en cours de création ou site internet monenfant.fr pas complètement opérationnel.

# ÉLÉMENTS DE BILAN DU SCHÉMA DES SERVICES AUX FAMILLES 2016-2019



## • AXE 3 – Coordonner l'offre et proposer un appui aux acteurs

**Orientation 3.1 : Sensibiliser les acteurs professionnels aux problématiques de parentalité dans les lieux accueillant des enfants**

**Orientation 3.2 : Renforcer la gouvernance, la coordination et la mise en réseau des actions au niveau local et départemental**

Pour cet axe, 7 actions sont répertoriées. Pendant la durée du schéma, 43% des actions ont été réalisées, 43% sont encore en cours ou ont été partiellement réalisées et 14% n'ont pas été initiées.

Un certain nombre d'actions nécessitent d'être poursuivies. Celles-ci tiennent essentiellement à l'information des partenaires et à la mise en place de temps d'échanges entre les acteurs locaux avec notamment l'organisation de nouvelles rencontres et/ou séminaires parentalité sur les territoires.

Il s'agit aussi d'accompagner, voire de renouveler, les modes d'actions des acteurs de la parentalité en leur proposant des formations, des temps d'échange ou du soutien sur des thématiques spécifiques (relation école-parents par exemple). Ce soutien doit s'appuyer sur une dynamique territoriale partagée, notamment via les conseils locaux de la parentalité.





## 2. BILAN ÉVALUATIF EN FOCUS SUR QUATRE ACTIONS

### RÉFÉRENTIEL ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

La constitution du référentiel d'évaluation s'est appuyée sur les axes stratégiques du volet parentalité du Schéma des Services aux Familles 2016-2019 :

**AXE 1 : Adapter l'offre aux besoins des parents du Rhône**

**AXE 2 : Rendre l'offre lisible et accessible et favoriser l'implication des parents**

**AXE 3 : Coordonner l'offre et appuyer les acteurs**

Pour chaque axe, au moins une réalisation, une action ou un dispositif a été choisi pour être évalué en focus.

Les réalisations à évaluer ont été choisies par la Commission Parentalité du Comité des services aux familles parce qu'elles étaient porteuses d'enjeux importants ou qu'elles semblaient bien incarner les différents axes.

Leur évaluation correspond à un critère d'efficacité : est-ce que les objectifs fixés ont été atteints ? Les moyens mis en œuvre ont-ils produit les effets attendus et apporté satisfaction ?

Les indicateurs d'évaluation fixés visent à mesurer les effets d'une action et/ou l'atteinte d'objectifs. Certains sont quantitatifs et d'autres qualitatifs. Ces indicateurs reflètent, par ailleurs, plusieurs enjeux transversaux autour de l'information, de la lisibilité des actions, de la coordination des acteurs de la parentalité, ou encore autour des perspectives à envisager autour de ces actions.

La collecte d'informations – intervenant a posteriori des réalisations – devait initialement s'appuyer sur une analyse documentaire : échanges de mails, comptes rendus de réunion ou documents de pilotage.

Celle-ci devait être enrichie par la mise en œuvre d'enquêtes par questionnaire ou par observation, afin notamment de collecter des éléments qualitatifs. Le recueil de données qualitatives a été limité car les méthodologies n'ont pas pu être mises en œuvre de manière satisfaisante. Les éléments présentés ci-après s'apparentent donc davantage à des éléments poussés de bilan qu'à une évaluation stricto sensu.

### PROCESSUS D'ÉVALUATION

La complétude du référentiel d'évaluation a été réalisée par la pilote Caf du volet parentalité, avec l'aide des membres de la Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF).

Ce travail partenarial d'autoévaluation permet de donner à réfléchir aux acteurs sur les actions conduites, il permet de se questionner sur sa propre efficacité et a pu avoir pour effet de sensibiliser chacun des membres de la commission aux enjeux du suivi et de l'évaluation des actions. L'autoévaluation a, par ailleurs, l'avantage d'être simple à mettre en place. Néanmoins, il est à noter que ce processus d'autoévaluation peut parfois manquer de rationalité et d'objectivité, surtout lorsque les informations collectées sont incomplètes.

Une fois les informations renseignées dans le référentiel, l'interprétation a été confiée à une chargée d'évaluation exerçant à la Caf. La restitution mêle constats et préconisations.

### ANALYSE DES ÉLÉMENTS ÉVALUATIFS, RÉALISATION PAR RÉALISATION

**AXE 1 : Adapter l'offre aux besoins des parents du Rhône**

**Réalisation** : *Enquête Ados menée auprès de professionnels de la prévention de la santé des adolescents*

L'enquête Ados s'appuyait sur des entretiens collectifs semi-directifs, c'est-à-dire des entretiens conduits à partir d'une grille flexible, composée de questions ouvertes. Une quarantaine d'acteurs de terrain, de profils très différents, ont échangé avec une sociologue. L'objectif était d'établir des constats sur la situation des adolescents du Rhône et sur leur santé, d'établir un bilan des mesures de prévention mises en œuvre et de recueillir des préconisations de la part des différents acteurs interrogés.

L'objet de l'évaluation n'était pas l'enquête en elle-même mais plutôt la manière dont celle-ci avait mobilisé les acteurs de la parentalité et surtout il s'agissait de voir la suite donnée à cette enquête : comment était-elle diffusée et utilisée ?

# ÉLÉMENTS DE BILAN DU SCHÉMA DES SERVICES AUX FAMILLES 2016-2019



L'enquête s'est appuyée sur la participation de 44 acteurs, pour un volume total de 8 jours d'entretien. Le réseau des acteurs de la parentalité a plutôt bien réagi à cette initiative puisque plus d'un acteur de la prévention sollicité sur deux a participé à un entretien par la suite (taux de réponse estimé à 54%).

Il est néanmoins à noter que les personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les services hospitaliers d'urgence n'ont pas pu participer à l'enquête, du fait de leur surcharge de travail.

Le suivi de cette enquête a nécessité des efforts de coordination partenariale qui se sont traduits par le déroulement de quatre comités techniques.

La diffusion du compte-rendu de l'enquête s'est appuyée sur le réseau partenarial des membres de la Commission Parentalité et, autant que possible, sur le réseau des acteurs ayant participé à l'enquête. La diversité des profils d'acteurs interrogés a permis de diversifier les canaux de diffusion.

Au-delà d'une communication partenariale, la mise en ligne du livret sur le site de la Caf et sur celui de l'ADRIC est un premier pas vers une diffusion grand public des résultats des actions conduites. Il n'est pas possible en revanche de quantifier et de qualifier avec fiabilité cette large diffusion – combien de familles ont lu la restitution ? Quels impacts cette lecture a-t-elle eus ? – ; ce qui constitue une des limites de ce bilan évaluatif.

Une grande partie de l'évaluation de cette action devait s'appuyer sur la collecte d'informations au cours de la journée de restitution de l'enquête Ados. Initialement prévue le 28 novembre 2019, cette journée devait permettre des échanges entre les différents participants autour notamment des leviers mobilisables sur le territoire pour répondre aux problématiques soulevées par l'enquête. Cette journée ayant été annulée et aucun suivi spécifique n'ayant été conduit ensuite, il est difficile d'évaluer les effets de l'enquête et sa traduction opérationnelle.

Il est préconisé de s'appuyer sur les résultats de cette enquête pour dégager des pistes d'action dans le cadre du Schéma des Services aux Familles, aussi bien pour le Volet Parentalité que pour le Volet Jeunesse.

## **AXE 2 : Rendre l'offre lisible et accessible et favoriser l'implication des parents**

### **Réalisation : Le Guide Parentalité à l'usage des acteurs de la parentalité (professionnels et bénévoles)**

Le Guide Parentalité comporte 11 fiches situationnelles, un guide pratique et une fiche « type ». Il a été élaboré de manière partenariale en 2017 afin d'apporter un soutien aux acteurs – professionnels et bénévoles – intervenant dans le champ de la parentalité. Il recense

l'offre parentalité sur le territoire du Rhône, les contacts de professionnels afin de permettre une information, un accompagnement, et si besoin une réorientation, des parents.

L'objectif de cette évaluation est de mesurer l'appropriation et l'utilisation du guide par les acteurs de la parentalité, ainsi que de les interroger sur ce qui mérite d'être amélioré. Un enjeu fort existe également autour de l'information : celle contenue dans le guide et celle faite autour du guide.

Afin de répondre à ces interrogations, un questionnaire a été transmis en février 2020 aux utilisateurs du Guide Parentalité. Il a été relayé par les membres de la Commission Parentalité du CDSF par mail à leur réseau de partenaires et a recueilli 53 réponses. Une première évaluation du guide avait été conduite en 2018 : la structure globale du questionnaire a été peu modifiée afin de permettre des comparaisons. En 2018, le questionnaire avait été transmis en format papier et avait recueilli 60 réponses. Le guide a été diffusé pour la première fois en avril 2017 lors d'une journée parentalité qui réunissait près de 300 participants (institutions, associations, PMI, MDR, MDM, etc.).

Dans la diffusion du guide, la voie hiérarchique a un rôle essentiel (57% des répondants interrogés en 2020 ont connu le guide de cette manière). Il s'agit de s'appuyer sur les réseaux partenariaux existants et de compter sur les directions, responsables, etc. pour diffuser le guide aux acteurs en contact direct avec les familles.

En 2017, la communication autour du guide a été large et régulière (rencontres avec des élus, travailleurs sociaux ou encore porteurs de projets du dispositif Vacances Familles Solidarité (VFS), etc.). Un temps de pause a ensuite été marqué avant l'organisation du « Petit Déj du Guide » en septembre 2019 pour promouvoir le Guide Parentalité auprès des acteurs qui travaillent avec les familles vulnérables. À cette occasion, 2 000 flyers ont été édités.

Le Guide Parentalité révèle la nécessité de doubler l'information numérique d'une information papier, et inversement. L'objectif est alors que le guide soit présent sur les deux types de supports pour toucher le plus largement possible les professionnels. 4 000 exemplaires du guide en format papier ont été distribués depuis sa création et les fiches situationnelles se trouvent sur la plupart des sites des membres de la Commission Parentalité. À noter néanmoins que le mode dématérialisé convient à 74% des répondants interrogés en 2020.

# ÉLÉMENTS DE BILAN DU SCHÉMA DES SERVICES AUX FAMILLES 2016-2019



Le questionnaire d'évaluation soulève la nécessité de réaliser une communication régulière afin de toucher le maximum d'acteurs de la parentalité et de permettre l'appropriation. Cette appropriation doit aussi s'appuyer sur un accompagnement des acteurs : cela peut se faire par le biais de la hiérarchie – qui constitue la principale voie d'information – ou par le biais de rencontres partenariales.

Au regard des réponses collectées, le guide est surtout perçu comme une aide occasionnelle, qui n'a pas vocation à être utilisé systématiquement mais plutôt lorsque des situations de fragilité se présentent et qu'une réorientation des familles est nécessaire. 47% des professionnels ont indiqué que le contenu des fiches situationnelles les aidait dans leur pratique quotidienne.

Il est majoritairement utilisé par les professionnels de l'éducation, les travailleurs sociaux ou les professionnels de santé lorsqu'ils rencontrent des familles et que leurs connaissances et expériences professionnelles ne sont pas suffisantes : il est alors nécessaire de continuer d'actualiser les contacts de professionnels et de décliner les partenaires existants à l'échelle locale.

En effet, le manque d'adaptation du guide aux contextes locaux, notamment ruraux, avait déjà été signalé en 2018.

### **AXE 3 : Coordonner l'offre et appuyer les acteurs**

#### **Réalisation : Les Conseils Locaux de la Parentalité**

Les Conseils Locaux de la Parentalité sont des plateformes partenariales visant à réunir les principaux acteurs de la parentalité, des représentants locaux et les parents d'un territoire donné afin de favoriser leur communication et leur coordination. Ces conseils permettent la structuration et le déploiement d'actions et d'informations autour du soutien à la parentalité.

Le déploiement des Conseils Locaux de la Parentalité est suivi par le Comité des services aux familles (CDSF).

L'objectif de l'évaluation de cette réalisation était de savoir si l'animation et le support du CDSF étaient suffisants. Il s'agissait également de mesurer la mise en place effective des conseils et de voir quelles étaient leurs perspectives d'actions sur le territoire.

En février 2020, on comptabilisait 15 territoires concernés par les conseils locaux de la parentalité : 4 pour lesquels la mise en place d'un conseil est effective, 4 pour lesquels un conseil est en cours d'installation et 7 qui ont manifesté un intérêt pour cette démarche. Le taux de mise en place effective parmi les territoires intéressés est donc de plus d'un quart (27%).

Il est en revanche impossible de définir le taux de

couverture du territoire par un conseil à ce jour, notamment car le périmètre de mise en œuvre peut être très variable : échelon infra-communal, communal ou intercommunal (sur un EPCI préexistant ou non).

Une première rencontre des différents acteurs investis dans la mise en place de conseils locaux a été conduite en février 2020. L'un des objectifs de cette réunion était d'acter des éléments liés au suivi et au pilotage des conseils locaux. Actuellement, le degré de suivi et d'encadrement de la démarche est très disparate sur les territoires et il n'est pas prévu qu'une coordination centrale « contraignante » soit mise en place.

L'évaluation de la démarche de déploiement des conseils locaux est apparue comme prématurée. La démarche est en cours de structuration : il est donc difficile d'obtenir des éléments fiables et en nombre suffisant.

Le niveau de structuration des différents conseils est très inégal : certains ont effectué une première réunion de lancement il y a plus d'un an et rien n'a été conduit depuis. Pour d'autres, comme le conseil local de la parentalité de la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres-Dorées (CCBPD), des réalisations ont déjà émergé, telles qu'un guide parentalité à l'échelle locale.

Par ailleurs, il a été remarqué que le déploiement porté par les Caf des Conventions Territoriales Globales (CTG), qui décline notamment des ambitions autour de la parentalité, participe à l'impulsion de cette démarche. Trois des quatre territoires signataires d'une CTG en 2019 ont manifesté leur intérêt pour les conseils locaux de la parentalité.

Une enquête par questionnaire auprès des différents territoires étant impliqués dans les conseils locaux (mise en place effective ou non) pourrait permettre de structurer la démarche et de révéler des besoins en information, en soutien ou encore de constituer des documents-types de pilotage.

### **AXE 3 : Coordonner l'offre et appuyer les acteurs**

#### **Réalisation : Les deux rencontres territoriales (une rencontre métropolitaine et une départementale)**

Deux rencontres territoriales ont été organisées entre fin 2018 et début 2019 en séparant le périmètre départemental du périmètre métropolitain.

L'ambition de ces rencontres était de sensibiliser les acteurs – dans toute leur diversité – aux enjeux de la parentalité, de détecter leurs attentes locales et d'échanger des bonnes pratiques. Ces rencontres visaient également à savoir si le Schéma des Services aux Familles répondait à leurs besoins et attentes en matière de Parentalité.

L'évaluation s'intéressait au nombre et aux profils des

# ÉLÉMENTS DE BILAN DU SCHÉMA DES SERVICES AUX FAMILLES 2016-2019



acteurs présents, visait à qualifier les échanges de ces acteurs et questionnait la suite opérationnelle donnée à ces rencontres. 33 acteurs étaient présents à Givors, pour la rencontre métropolitaine et 28 acteurs à Belleville pour la rencontre départementale. Parmi les personnes présentes, on comptait des représentants de communes, de crèches, de la Maison des Adolescents de Lyon, de l'ADES, des travailleurs sociaux et les représentants de la Commission Parentalité. Les informations disponibles sont trop incomplètes pour quantifier et qualifier précisément les acteurs présents et pour mesurer si les acteurs présents étaient représentatifs des deux territoires.

contenu de l'animation, être des réunions d'information descendantes, afin de rendre compte aux territoires de ce que la Commission Parentalité conduisait et des grands enjeux à venir. Les phases d'échanges qui ont suivi la présentation ont permis de relever des difficultés, bonnes pratiques et attentes, mais celles-ci s'appuyaient sur les sujets préalablement présentés.

Un compte-rendu a été diffusé ensuite aux participants des journées. Il est difficile d'évaluer le bénéfice réel de ces journées, aucun suivi spécifique n'ayant été prévu. Il est néanmoins encourageant de noter que ces journées permettent la mise en réseau d'acteurs dont l'action est généralement localisée et que l'information descendante qui a été transmise constitue un premier pas vers une implication plus large des acteurs locaux.

Ces rencontres territoriales semblaient surtout, d'après le





## ANALYSE TRANSVERSALE DES ÉLÉMENTS ÉVALUATIFS

Globalement, la comitologie autour de la parentalité dans le cadre du Schéma des Services aux Familles semble claire. Au-delà de la commission, des comités techniques sont structurés, comme cela a été le cas pour l'enquête Ados. Les membres de la commission sont régulièrement mobilisés sur les différentes actions, ce qui permet d'apporter de la légitimité aux actions conduites. La diffusion des informations et des actions s'appuie également régulièrement sur les membres de la commission et sur leurs réseaux partenariaux.

Il est nécessaire que la composition de la commission soit le reflet de la diversité des acteurs de la parentalité : personnels éducatifs, personnels de santé, branche Famille de la Sécurité Sociale, travailleurs sociaux, métiers de la prévention, élus locaux, techniciens des collectivités, etc.

Si la diversité des acteurs impliqués dans le champ de la parentalité fait la richesse des actions conduites, cela peut parfois complexifier leur mise en place et leur suivi.

La parentalité est un sujet qui intéresse largement les différents acteurs de la famille (personnels de l'éducation, de la santé, élus locaux, personnels des centres sociaux, de la petite-enfance, etc.) sans que cela soit leur cœur de métier pour autant. Il est donc important de rationaliser l'engagement demandé à chacun.

La mobilisation des partenaires et acteurs de la parentalité est assez inégale : dans le cadre de l'enquête Ados, plus de la moitié (54%) des professionnels sollicités ont effectivement participé. Dans le cadre du questionnaire d'évaluation du Guide Parentalité, le taux de réponse a été faible et plusieurs relances ont été nécessaires avant d'atteindre le nombre de répondants final.

La diffusion d'informations ne doit pas uniquement reposer sur le réseau partenarial des membres de la Commission Parentalité. L'information constitue le premier pas vers une implication plus grande ; il est donc nécessaire que celle-ci touche le plus largement possible les acteurs. Des lettres au réseau publiées régulièrement peuvent par exemple être envisagées ; en s'assurant que l'information présentée soit lisible du plus grand nombre.

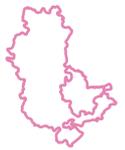
peu déclinée sur les territoires et, surtout, de manière très inégale d'un territoire à l'autre. Il est important de penser à l'application locale des différentes actions en tenant compte des spécificités de chaque territoire : profils des familles, implantations des services et actions, possibilités de mobilité et d'accès aux services de portage politique de la parentalité, etc. L'implication et la coordination des acteurs locaux doivent être travaillées, avec la difficulté majeure que le Rhône (69) est caractérisé par la cohabitation de deux collectivités territoriales : le Conseil Départemental et la Métropole de Lyon. Cela peut complexifier la coordination des acteurs notamment car les interlocuteurs et les chaînes de décision sont multipliés.

Les Conseils Locaux de la Parentalité peuvent apparaître comme les entités de référence en matière de parentalité et il est donc nécessaire d'assurer une coordination et un suivi de ces instances. Il ne s'agira pas d'encadrer les directions prises par les différents conseils mais davantage de positionner la Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF) comme une ressource pouvant aider au développement, à la structuration et à l'animation de ces conseils.

Ces conseils semblent mis en avant dans le cadre de la démarche des Conventions Territoriales Globales : celles-ci devront alors se faire l'écho local des orientations du Schéma des Services aux Familles, tout en s'adaptant aux différents contextes et aux ambitions politiques de chacun des territoires.

Pour finir, ce bilan évaluatif tend à prouver la nécessité de mettre en place un suivi de plan d'action afin de définir les informations à collecter et dans quelles conditions celles-ci seront recueillies (rythmicité, pilote en charge de la collecte, etc.). Il est recommandé que des indicateurs d'évaluation soient fixés dès la conception des fiches actions. Cela permet de s'assurer régulièrement de l'avancement des actions et, si besoin, de définir des méthodes appropriées pour cibler les points d'amélioration.





## 1. PART DES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS PARMIS LES MÉNAGES EN 2016

La limite de 18 ans est retenue car il s'agit de l'âge limite de certains dispositifs en lien avec la parentalité, notamment le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

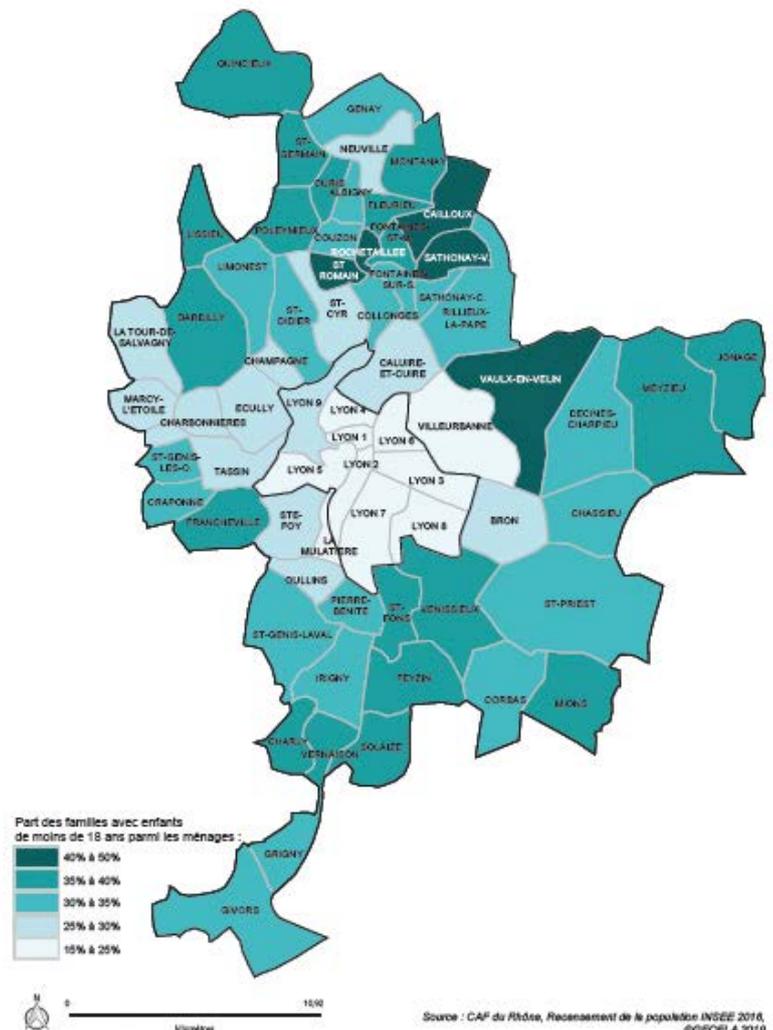
Par ailleurs, il s'agit de la majorité : l'enfant devient alors capable de tous actes de la vie civile et l'autorité parentale prend fin.

### Métropole de Lyon

#### Analyse

Les territoires de Vaulx-en-Velin, Cailloux, Sathonay-Village et Saint-Romain-au-Mont-d'Or concentrent plus de 40% de familles avec enfants de moins de 18 ans : ce sont ces territoires qui ont potentiellement des besoins en matière de parentalité. Il en est de même pour les communes en « tension » (des territoires avec beaucoup familles, une précarité polymorphe, etc.) du croissant Est (allant de Rillieux-la-Pape à Pierre-Bénite).

Lyon et Villeurbanne, où l'offre parentalité de proximité est la plus importante pour les familles, sont pourtant des communes avec proportionnellement une part de familles avec enfants de moins de 18 ans moins conséquente.



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux qui présentent la plus grande concentration de familles avec enfants de moins de 18 ans parmi les ménages en 2016.

**Limites et précautions d'analyse :** Il est à noter que, si la limite d'âge de 18 ans a été retenue, il est possible que certains jeunes adultes soient encore présents dans le foyer parental au-delà de 18 ans.

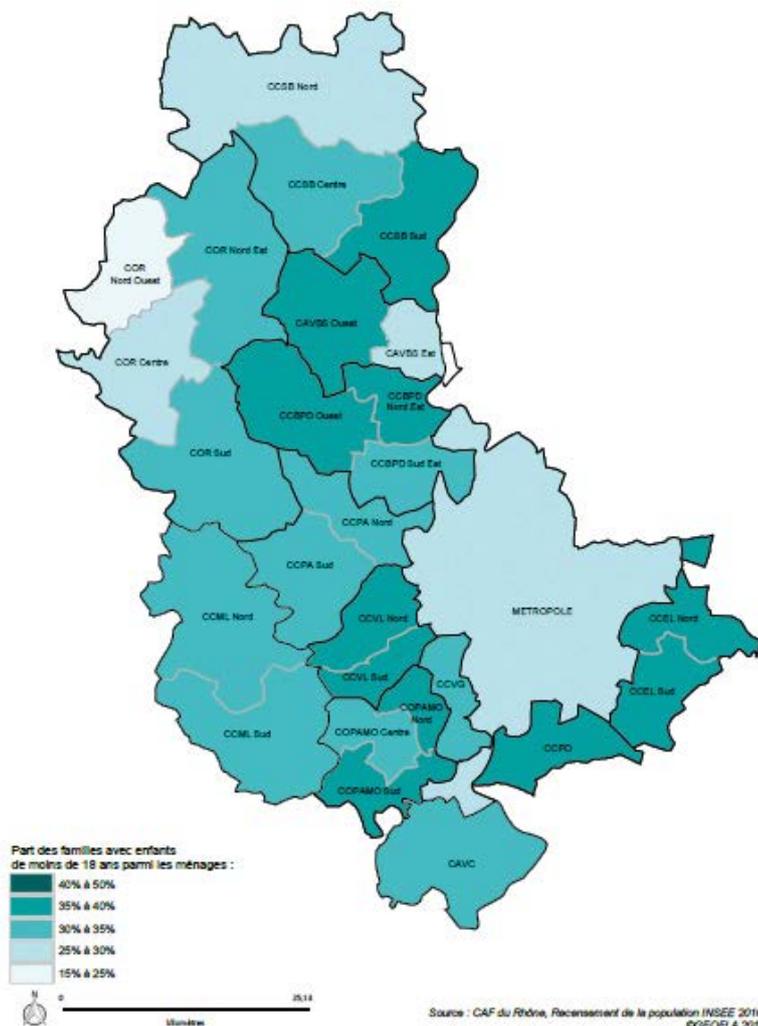
Par ailleurs, cette carte prend en compte l'ensemble des familles avec enfants de moins de 18 ans mais ne reflète pas la diversité de compositions et de profils de celles-ci (monoparentales ou biparentales, en situation de précarité financière ou pas, etc.).

## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

Les territoires entourant la CAVBS Ouest et la Métropole de Lyon concentrent plus de 35% de familles avec enfants de moins de 18 ans : ce sont ces territoires qui ont potentiellement des besoins en matière de parentalité. Ces territoires ruraux et semi-ruraux ne bénéficient pas toujours de services de proximité (centres sociaux, permanences de médiation familiale, etc.) et nécessitent donc que les familles soient mobiles.

La COR Nord-Ouest, la COR centre, la CCSB Nord et la CAVBS Est sont les territoires où la part de familles avec enfants de moins de 18 ans est proportionnellement la moins importante.





## 2. TAUX DE COUVERTURE PAR UN PANIER DE PARENTALITÉ COMPLET ET PAR UN CONSEIL LOCAL DE LA PARENTALITÉ EN 2019

On désigne par un panier de services parentalité complet, les territoires couverts par les trois dispositifs ; Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). La Convention d'Objectifs et de Gestion objective 100% des EPCI couverts par un panier de services parentalité complet d'ici 2022.

Les initiatives CLAS et REAAP sont essentiellement portées par des associations et centres sociaux et sont financées dans le cadre d'un appel à projets annuel.

**Code couleur :** La couleur la plus foncée renvoie aux territoires couverts à 100% par un panier de dispositifs parentalité : les trois dispositifs sont présents sur le territoire. Des pictogrammes indiquent quels dispositifs

### Métropole de Lyon

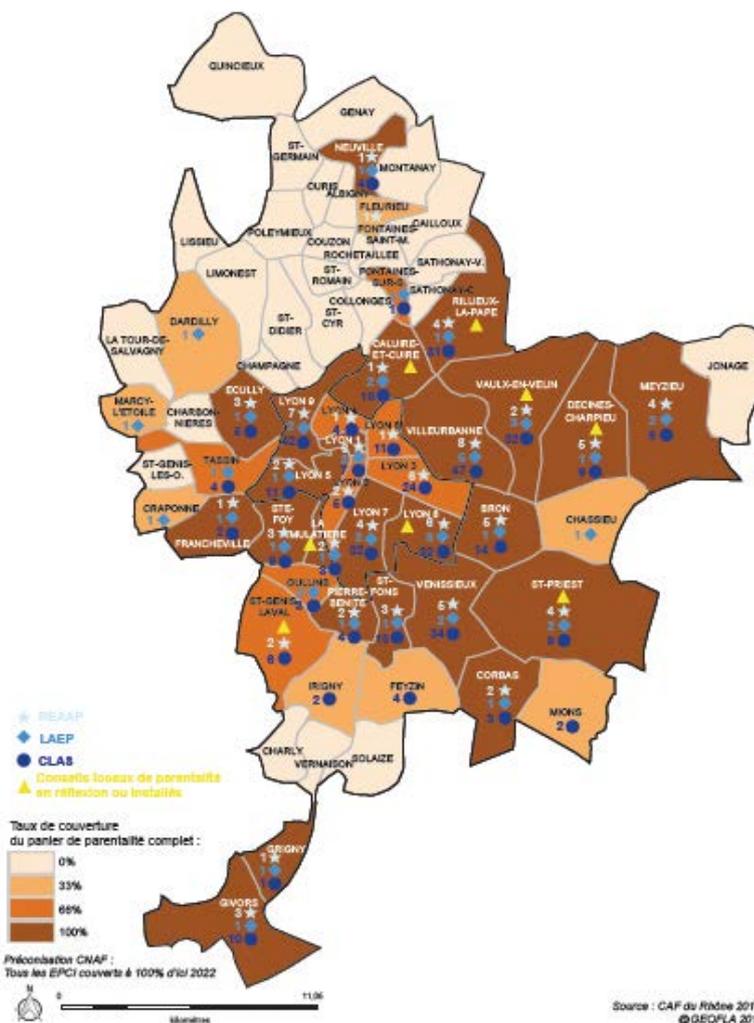
#### Analyse

Les territoires du Sud de la Métropole (hors Givors et Grigny) et du Nord sont les moins bien dotés malgré la présence importante de familles - Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Cailloux, etc. -.

Pour certains territoires, cela peut poser la question de la mobilité, et l'accès à l'offre parentalité peut nécessiter un accompagnement social global pour les familles les plus précaires.

Il est à noter que le déploiement des CTG peut participer à un diagnostic parentalité et à la mise en place d'une politique de développement des dispositifs. Cela peut être par exemple le cas de Feyzin, signataire en 2020.

Les territoires les mieux dotés, au-delà de Lyon, sont les communes du croissant Est, allant de Rillieux-la-Pape à Pierre-Bénite.



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



sont présents (un territoire couvert à 66% présentera deux sortes de dispositifs parmi les trois). Les triangles jaunes indiquent les territoires concernés par un Conseil local de la parentalité en réflexion ou déployé.

**Limites et précautions d'analyse :** Il est nécessaire de distinguer les conseils effectivement déployés, des conseils pour lesquels des échanges ou une expérimentation sont en cours. En décembre 2019, on compte quatre conseils locaux effectivement installés : Vaulx-en-Velin, Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, Rillieux-la-Pape et Pays de l'Arbresle.

Par ailleurs, le panier parentalité n'intègre pas l'ensemble de l'offre parentalité (les centres sociaux et leurs projets familles, les espaces de rencontre, les travailleurs sociaux Caf ou Conseil Départemental, etc.).

## Conseil Départemental du Rhône

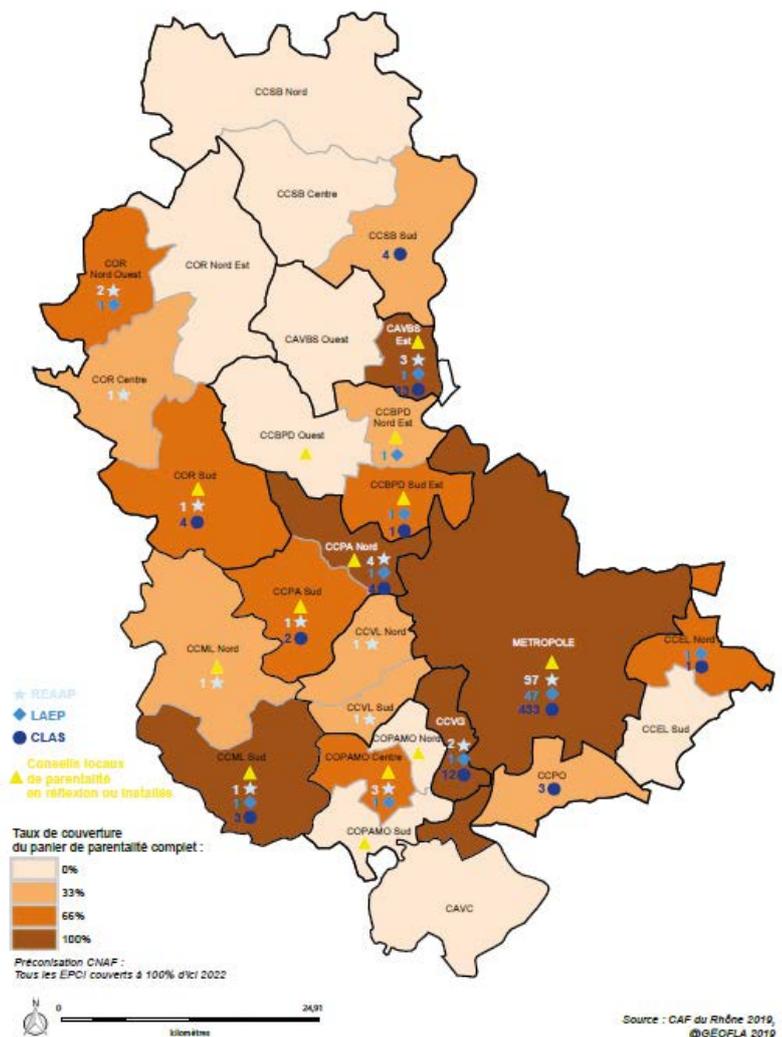
### Analyse

Les territoires allant du Nord (CCSB Nord) à la CCBPD Ouest sont moins pourvus en dispositifs parentalité malgré la forte proportion de familles avec enfants de moins de 18 ans et malgré la présence d'un conseil local de la parentalité installé à l'échelle de la CCBPD. Il en est de même pour la COPAMO : il est possible que ce territoire – comme tous les autres territoires limitrophes – soit tourné vers l'offre de la Métropole ou des autres départements.

Il est important de relever que sur ces territoires, on dénombre un certain nombre de dispositifs et d'équipements à rayonnement intercommunal. Dans cette démarche, ce sont les lieux d'implantation des structures qui sont retenus. Les structures intercommunales nécessitent de questionner l'accessibilité pour tout le territoire, en termes de mobilité.

La CAVBS Est semble bien dotée, ce qui est encourageant car il s'agit d'un territoire très familial et cumulant les indicateurs de précarité. Les territoires limitrophes à la Métropole de Lyon sont aussi bien dotés (CCVG et CCPA).

La COPAMO souhaite développer l'offre parentalité sur son territoire : la présence d'un conseil local de la parentalité pourrait encourager ce développement. Il est à noter que le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) peut participer à un diagnostic parentalité et à la mise en place d'une politique de développement des dispositifs.





## 3. COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION MÉDIATION FAMILIALE ET ESPACE DE RENCONTRE 2016-2018 ET NOMBRE DE FAMILLES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MESURE DE MÉDIATION FAMILIALE EN 2018

*Le public cible de ces dispositifs sont les familles monoparentales ou les familles en situation de rupture familiale. Les situations suivies dans le cadre des espaces de rencontre sont souvent plus dégradées. L'enjeu du conventionnement des communes porte sur le financement des associations de médiation familiale : chaque commune conventionnée verse 24€ par séance payante à l'association conventionnée « médiation familiale » dont le bénéficiaire est un de ses administrés.*

### Métropole de Lyon

#### Analyse

45% des communes signataires de la convention cadre départementale et métropolitaine relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2016-2018 se situent sur la Métropole de Lyon (soit 28 communes de la Métropole et 47% des communes de la Métropole couvertes).

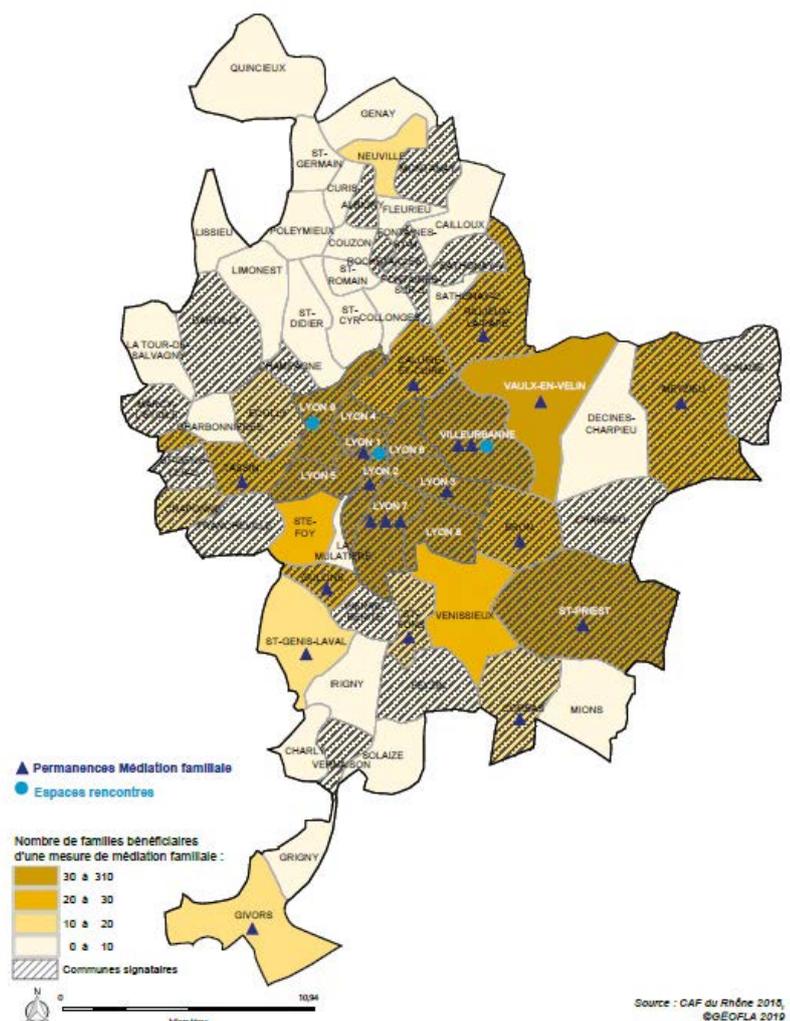
61% des lieux d'implantation des associations (sièges et permanences confondus) se situent sur la Métropole de Lyon.

Parmi les 4 espaces de rencontre situés sur le territoire du Rhône, 3 sont implantés sur la Métropole (Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 9<sup>ème</sup> et Villeurbanne) : l'offre est donc très centrée sur le territoire métropolitain.

Les communes de Vaulx-en-Verin, Vénissieux, Sainte-Foy-lès-Lyon et Neuville-sur-Saône comptabilisent un certain nombre de mesures et ces communes ne sont, pour autant, pas conventionnées.

La Métropole de Lyon reste globalement bien couverte par ces deux dispositifs mais ceux-ci sont très centrés sur Lyon et Villeurbanne, ce qui nécessite pour les familles bénéficiaires d'être mobiles.

Il est à noter que l'association Maison des familles de Lyon a candidaté en 2020 pour le conventionnement de son service de médiation familiale (0,5 ETP dès le 09/2020).



# ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES



Une nouvelle convention Médiation Familiale et Espace de rencontre, prévue en 2020 par la Cnaf, pourrait susciter l'adhésion de nouvelles communes.

**Code couleur :** Plus les territoires sont foncés, plus le nombre de familles bénéficiaires d'une mesure de médiation familiale est élevé. Les territoires hachurés comprennent au moins une commune signataire de la convention Médiation familiale et espace de rencontre 2016-2018. Les pictogrammes symbolisent l'implantation d'espaces de rencontre ou de permanences de Médiation familiale.

**Limites et précautions d'analyse :** Les mesures comptabilisées ici sont les mesures réalisées (terminées ou en cours). Il est très difficile de quantifier les demandes et/ou besoins en mesures des familles. Le volume de mesures réalisées est influencé par le volume de familles présentes sur le territoire.

## Conseil Départemental du Rhône

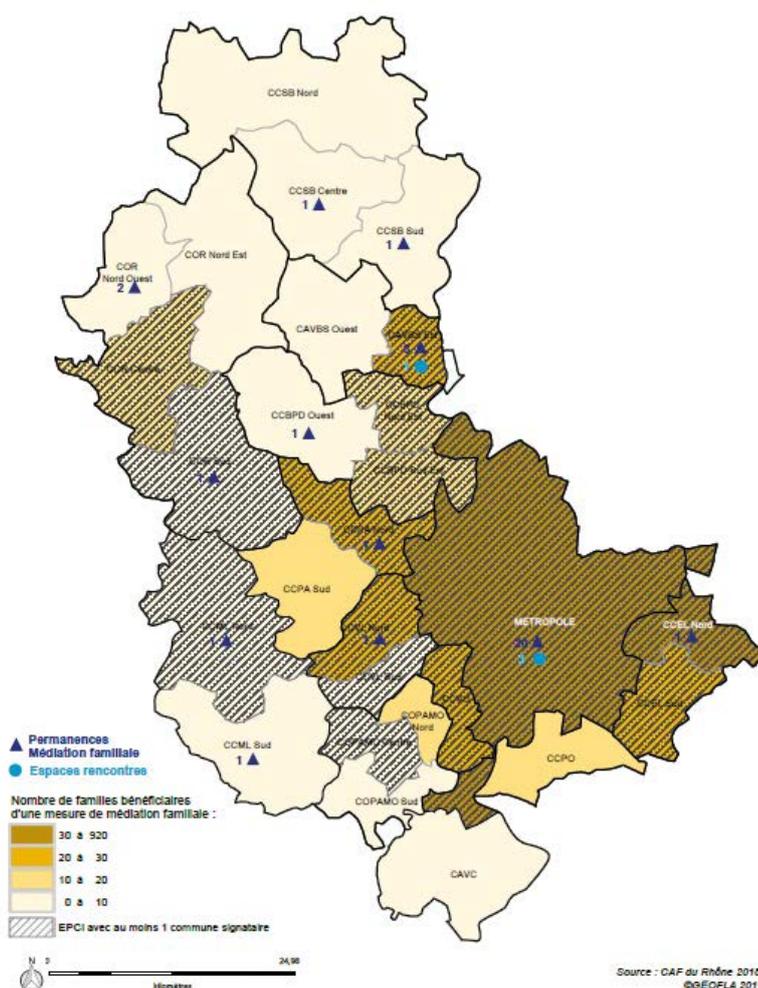
### Analyse

16% des communes situées sur le territoire Conseil Départemental sont signataires de la convention cadre départementale et métropolitaine relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2016-2018 soit 34 communes adhérentes fin 2018 sur 208.

39% des lieux d'implantation des associations (sièges et permanences confondus) se situent sur le territoire du Conseil Départemental. Parmi les 4 espaces de rencontre situés sur le territoire du Rhône, 1 seul est implanté sur le territoire départemental (Villefranche-sur-Saône). Des zones blanches demeurent sur des territoires ruraux ou semi-ruraux, principalement sur les communes limitrophes à d'autres départements et notamment sur le Nord du Conseil Départemental où peu de permanences existent. Il convient de poursuivre le développement de l'offre médiation familiale afin d'en faciliter l'accès et de réduire les inégalités territoriales.

La CAVBS Est accueille deux permanences de Médiation familiale et un Espace de rencontre, ce qui répond à la demande importante des familles sur le territoire et équilibre l'offre existante sur le territoire métropolitain sur les parties densément peuplées du Conseil Départemental. Les territoires autour de la Métropole telles que CCPA ou CCEL Sud sont peu pourvues.

Il est à noter que la COPAMO a candidaté en 2020 pour le conventionnement de son service de médiation familiale (0,8 ETP à partir de 09/2020).



# ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)



En complément des éléments précédents, les services de la Caf ont réalisé une étude visant à identifier les ressemblances et les dissemblances entre les territoires. Cette étude basée sur une analyse statistique – l'Analyse en Composantes Principales (ACP) - est utilisée pour extraire des informations à partir d'un grand volume de données.

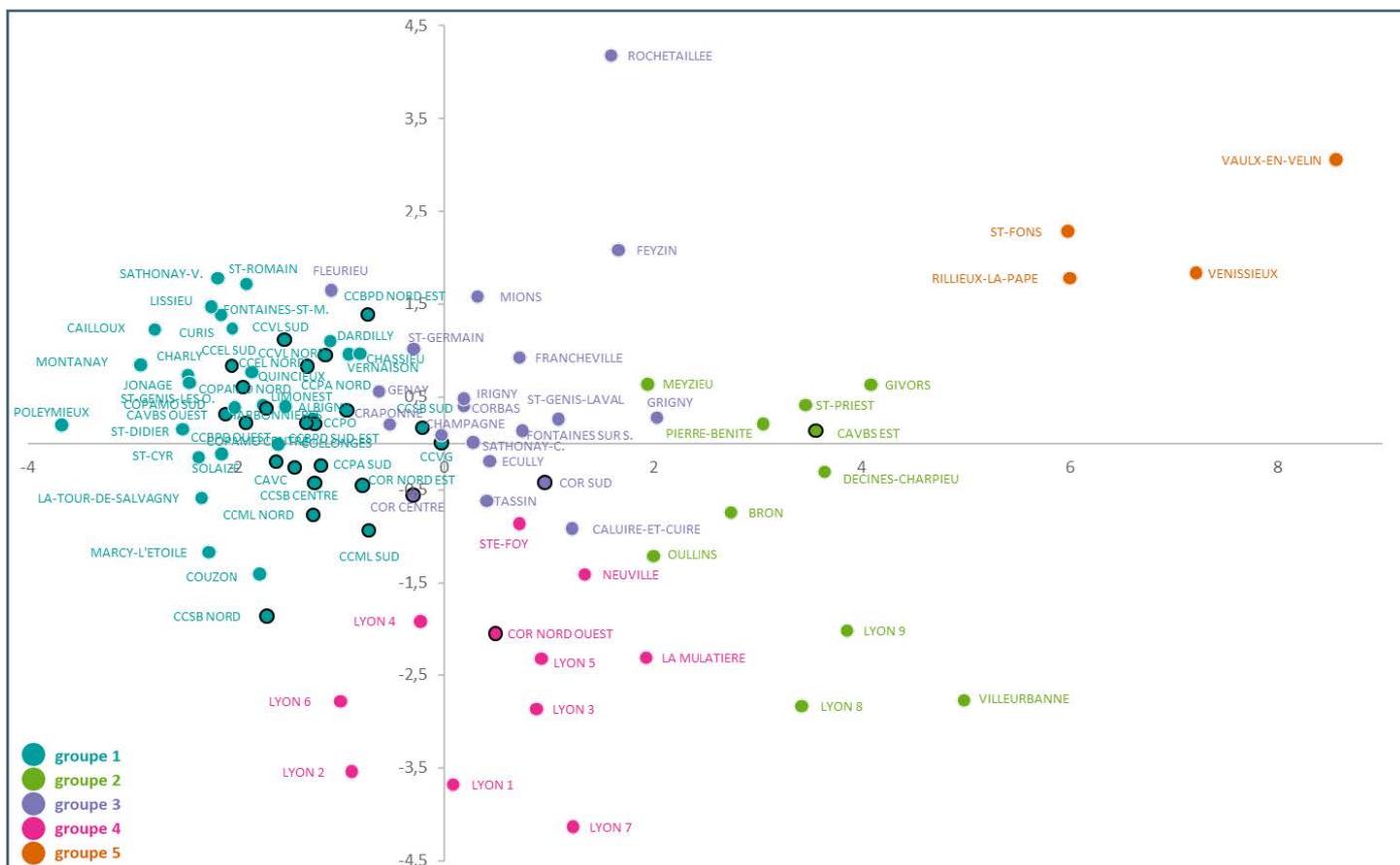
Cette méthode permet d'établir une représentation graphique dans laquelle chaque territoire est identifié sous forme d'un point, l'ensemble formant un nuage de points. Il est alors possible d'établir des groupes de territoires constituant des profils, et d'associer à ces profils des préconisations en termes de développement de services.

Les données sont issues du Recensement de la Population INSEE 2016 et des données Caf 2019.

## ANALYSE SUR LE CHAMP DE LA PARENTALITÉ

11 indicateurs ont été retenus pour cette ACP parentalité associant données sur le public ciblé et données sur l'offre de services/partenariat.

Familles avec enfants < 18 ans parents actifs - Accompagnement social - Allocataires ASF - Familles avec enfants < 18 ans - Allocataires Familles nombreuses - Familles monoparentales - Présence CS EVS (centres sociaux, espaces de vie sociale) - Taux de couverture panier parentalité - Taux de natalité - Signataires convention médiation



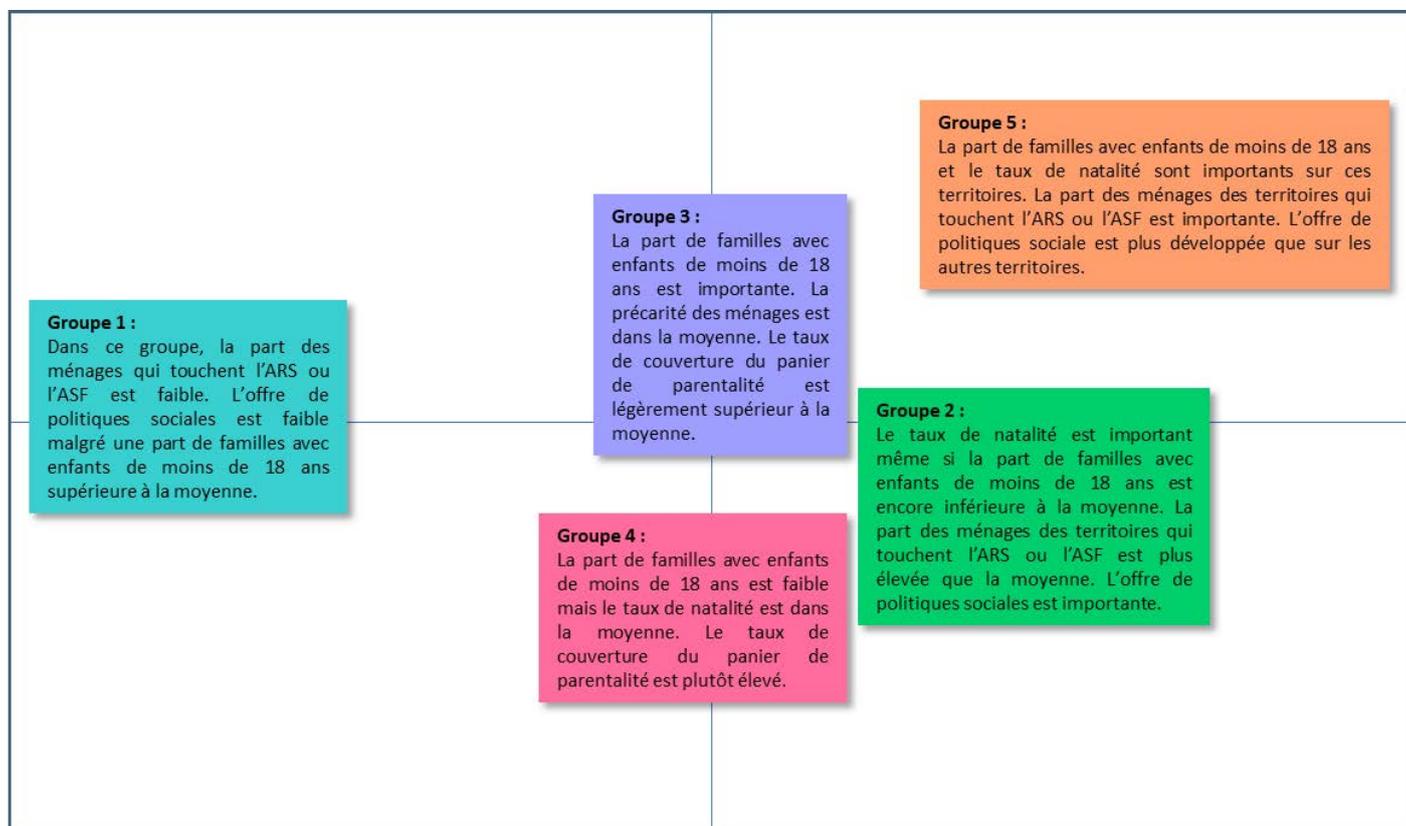
# ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)



L'axe horizontal représente la couverture de l'offre de services parentalité : plus les territoires se situent à droite du graphique, plus l'offre est importante.

L'axe vertical représente la part de familles avec enfants de moins de 18 ans et la part de familles nombreuses : les territoires en haut du graphique ont une part de familles avec enfants de moins de 18 ans et de familles nombreuses importante.

Dans ce graphique, la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) tient une position moyenne. **Les communes du Groupe 3** (Sathonay-Village, Lissieu, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Jonage...) **présentent des indications de priorité et pourraient utilement bénéficier d'un développement de l'offre parentalité.**



# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



En complément des cartographies qui déclinent un certain nombre d'indicateurs sociodémographiques et des éléments de bilan du précédent Schéma des Services aux Familles, il a été décidé de conduire une enquête visant les parents avec enfants de moins de 25 ans résidant dans le Rhône (69) et qui a pour objectif de recueillir des informations concernant :

- La situation des parents et les choix effectués pour leurs enfants
- Leur satisfaction vis-à-vis de ces choix et vis-à-vis des actions et services proposés
- Leur niveau d'information
- Ce dont ils ont besoin et ce qu'il leur manque.

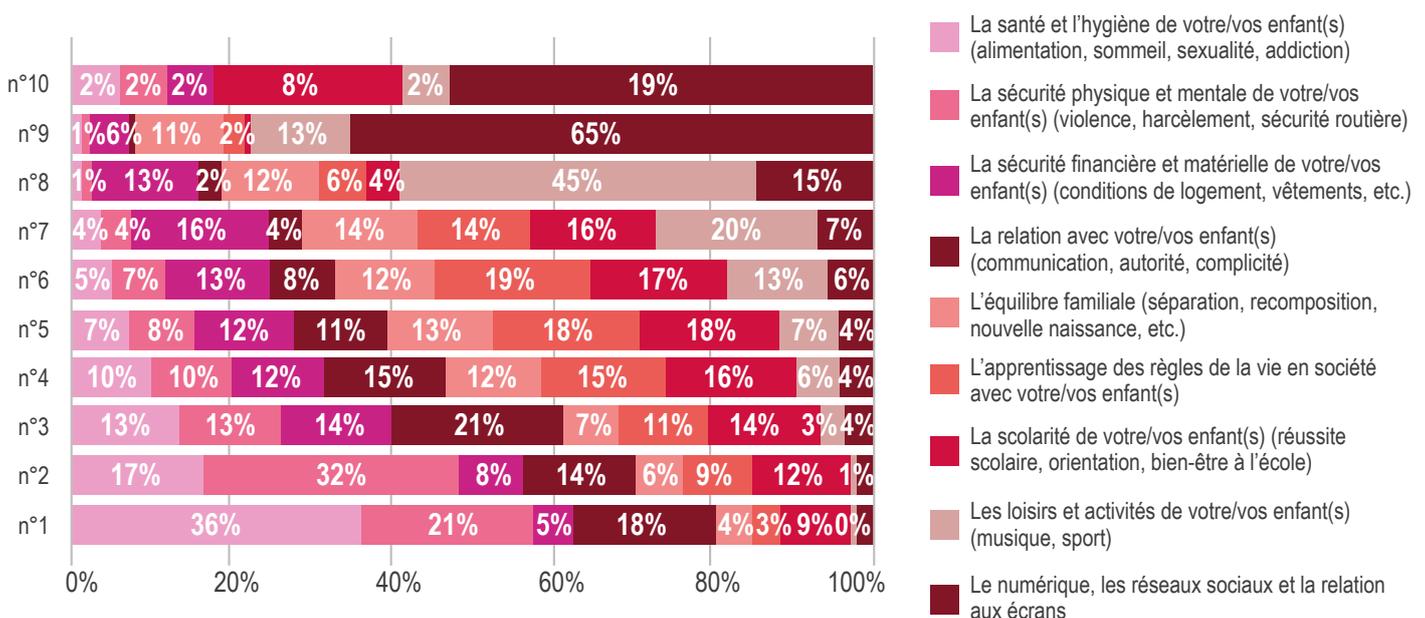
L'enquête auprès des familles s'appuie sur un questionnaire qui permet d'obtenir une information détaillée et approfondie afin de dégager de grands axes d'amélioration. Il a été conçu autour de sept parties thématiques, correspondant aux différents volets du Schéma des Services aux Familles, avec des focus sur des actions et services peu questionnés jusqu'ici. Le volet parentalité est concerné par trois parties thématiques de l'enquête :

- **Zoom sur les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).** Cette partie concerne les parents avec enfants de moins de 6 ans. Elle questionne la fréquentation des LAEP et le niveau d'information des parents sur cet équipement.
- **Zoom sur la scolarité et l'accompagnement scolaire (enfant(s) de 6 ans à 18 ans).** Cette partie, destinée essentiellement aux parents dont les enfants sont scolarisés dans le primaire ou le secondaire, vise à jauger les difficultés rencontrées face à la scolarité et les éventuels besoins en accompagnement scolaire.
- **Zoom sur votre rôle de parent.** Les questions relatives à la fonction parentale s'adressent à tous les parents. Elles s'inspirent largement du questionnaire parentalité administré en 2015 à 3 990 parents avec enfants de moins de 18 ans. Ce questionnaire avait été élaboré de manière partagée dans le cadre du diagnostic du Schéma des Services aux Familles 2016-2019.

L'enquête s'appuie sur 2 590 questionnaires exploitables avec un taux de réponse de 9,96%.

## 1. VOTRE RÔLE DE PARENTS

**Q36. Quels sont les principaux sujets qui vous préoccupent en tant que parent ? (2590 répondants)**



NB : Pour cette question, la consigne donnée aux répondants était la suivante « Classez ces réponses par ordre d'importance dans votre choix (1 étant le critère le plus important et 10 le critère le moins important) : vous avez la possibilité de ne pas classer toutes les propositions si vous le souhaitez. »

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

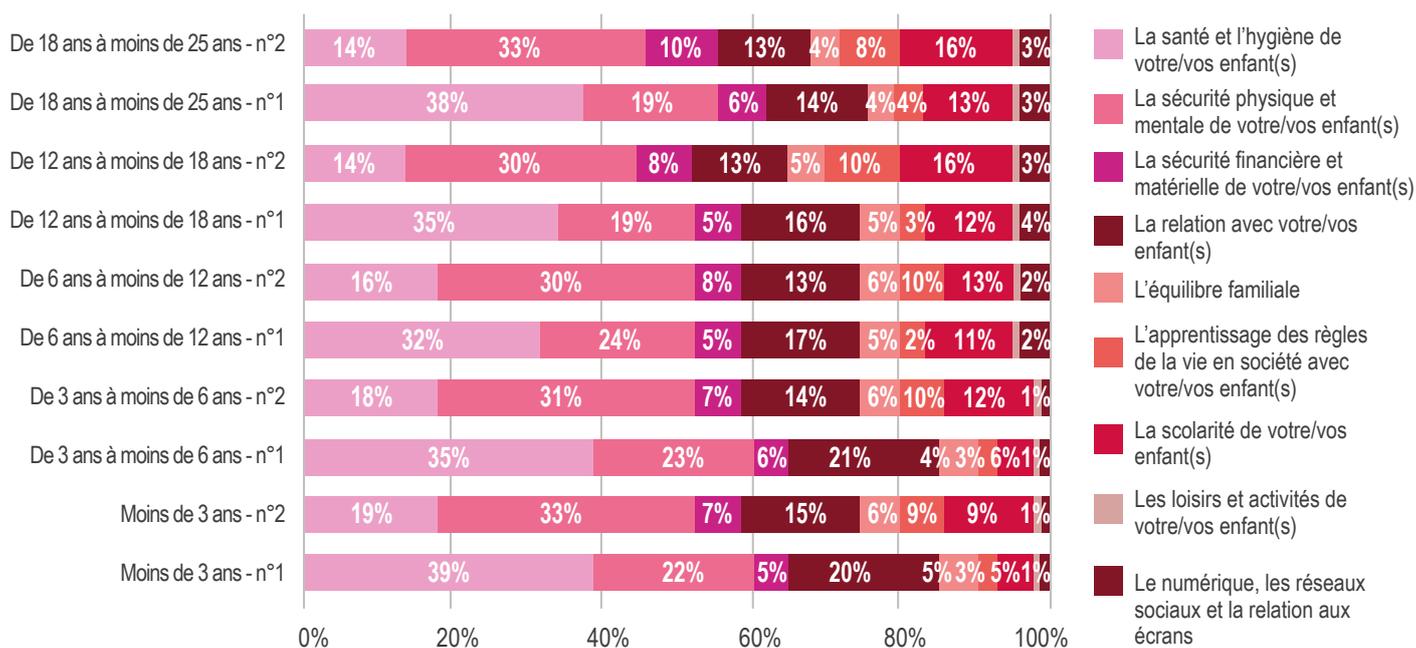


36% des parents interrogés indiquent que leur principal sujet de préoccupation est la santé/l'hygiène de leur(s) enfant(s). Cette préoccupation était déjà la préoccupation principale des parents (42% des répondants) en 2015.

La sécurité physique et mentale de l'enfant apparaît pour les parents comme essentielle (21% le classent en critère principal puis 32% en 2<sup>e</sup> position). La relation avec les enfants apparaît également comme importante : 18% classent ce critère en critère principal et 53% le classent dans les trois premières préoccupations.

Parmi les « autres » réponses citées, on retrouve des préoccupations autour de l'avenir de la société et de l'environnement (la pollution, l'engagement citoyen, etc.), de la laïcité et de l'ouverture aux autres mais aussi autour de la mobilité et des difficultés d'accès à l'offre.

## Q36. Quels sont les principaux sujets qui vous préoccupent en tant que parent ? En fonction de l'âge des enfants (2590 répondants)



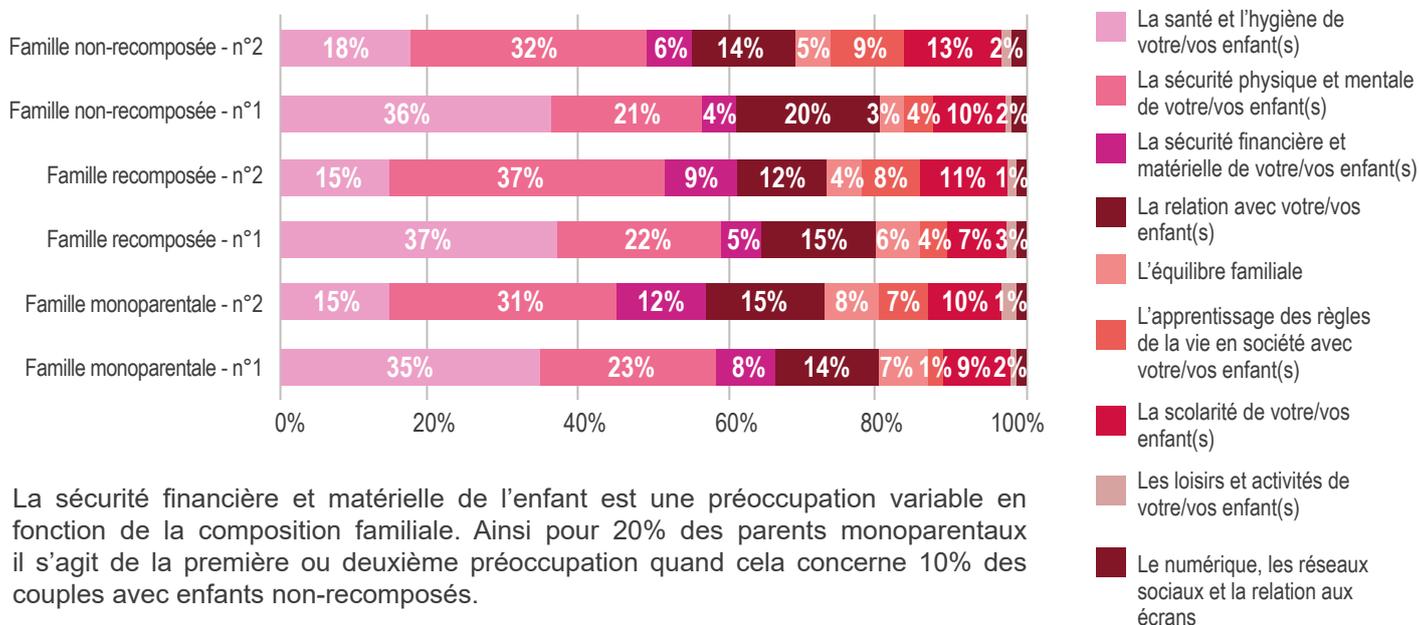
La préoccupation en lien avec la santé/l'hygiène de l'enfant semble baisser à mesure que l'enfant grandit : 58% des parents d'au moins un enfant de moins de 3 ans classent ce critère en première ou deuxième position contre 49% des parents avec au moins un enfant de 12 ans à moins de 18 ans. On remarque un léger regain pour les 18 ans à moins de 25 ans.

C'est entre 18 ans et moins de 25 ans que la préoccupation en lien avec la scolarité est la plus importante (29% des parents classent ce critère en première ou deuxième position).

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

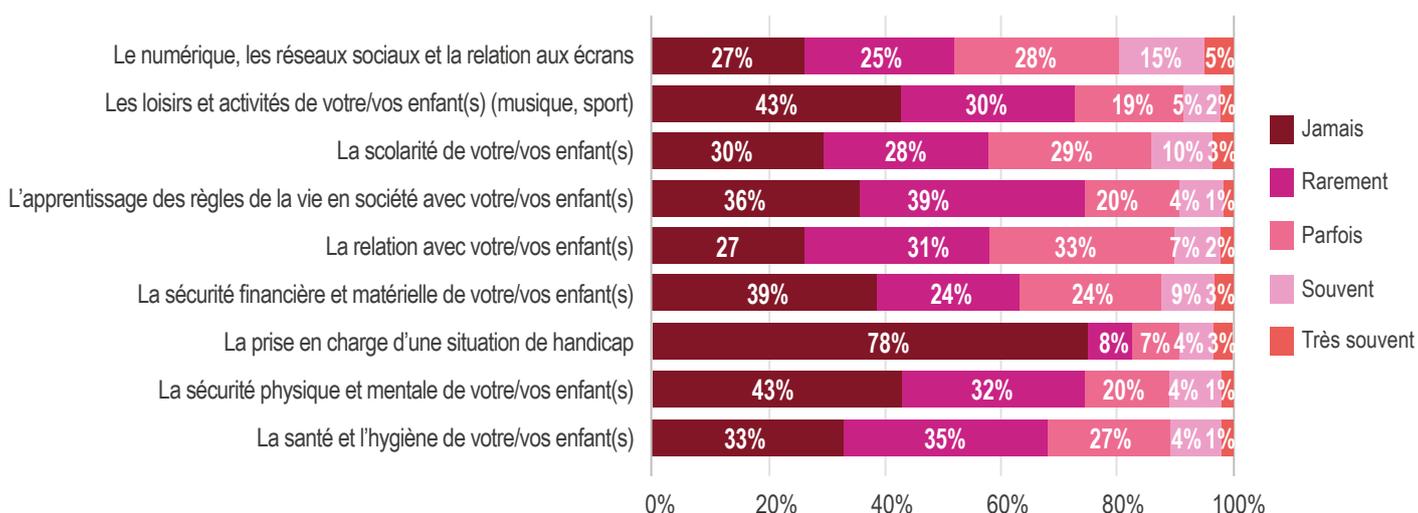


## Q36. Quels sont les principaux sujets qui vous préoccupent en tant que parent ? En fonction de la composition familiales (2590 répondants)



La sécurité financière et matérielle de l'enfant est une préoccupation variable en fonction de la composition familiale. Ainsi pour 20% des parents monoparentaux il s'agit de la première ou deuxième préoccupation quand cela concerne 10% des couples avec enfants non-recomposés.

## Q37. Rencontrez-vous des difficultés dans l'éducation de votre/vos enfant(s) sur les sujets suivants ? (2590 répondants)



Si le numérique, les réseaux sociaux et la relation aux écrans n'apparaît pas, en comparaison, comme une préoccupation principale (Q36) : 20% des parents interrogés déclarent rencontrer souvent (15%) ou très souvent (5%) des difficultés sur cette thématique. 13% déclarent rencontrer souvent ou très souvent des difficultés dans la scolarité de leur enfant et 12% déclarent rencontrer des difficultés en matière de « sécurité financière et matérielle ».

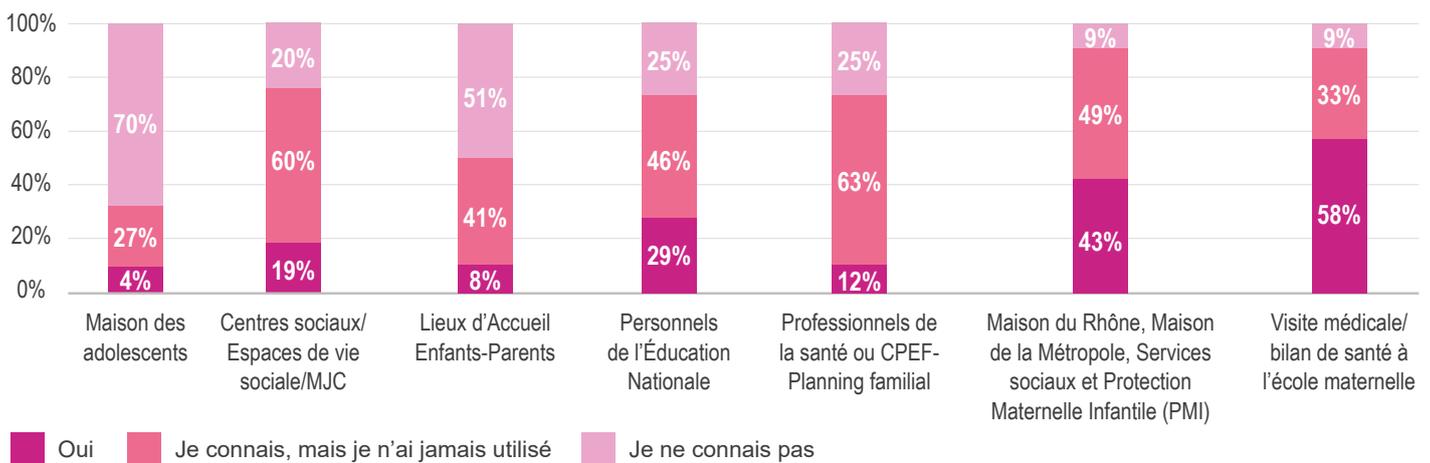
En 2015, les parents exprimaient déjà des difficultés au sujet de la scolarité et on remarquait l'utilisation d'un champ lexical autour de la réussite – notamment des devoirs – jusqu'à l'entrée dans le secondaire et cela basculait ensuite sur un champ lexical autour de l'orientation. Pour tous les âges, on retrouvait des questionnements autour de l'autorité et du respect des règles. Le constat est le même en 2020, dans ce questionnaire.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



Parmi les « autres » difficultés rencontrées par les parents, on trouve la prise en charge des particularités de l'enfant (troubles dys, handicap, etc.) mais aussi l'accès - à la fois en termes de mobilité que d'un point de vue administratif - à l'offre de services et d'actions.

## Q38. Vous êtes-vous déjà rendu dans des lieux/auprès de personnes ressources pour trouver des conseils, informations et soutien dans votre rôle de parent, parmi les propositions suivantes ? (2950 répondants)



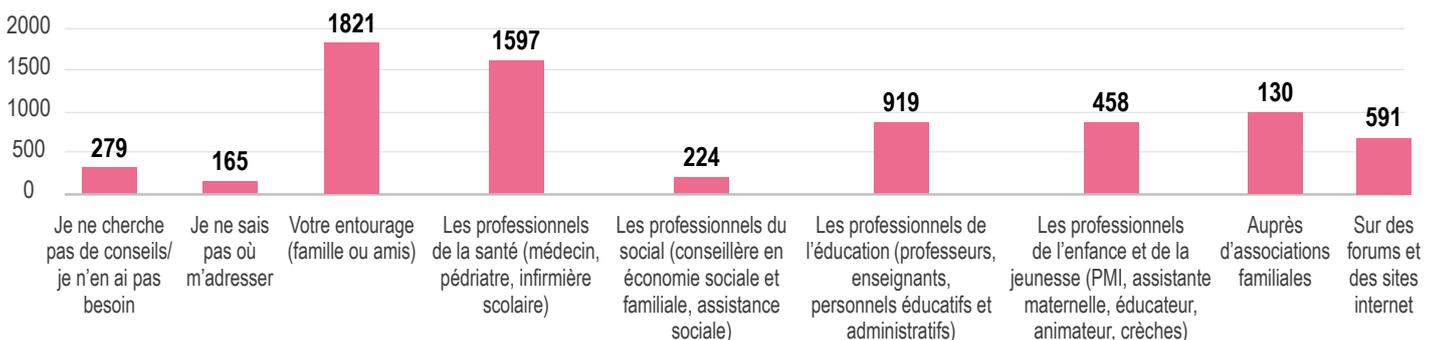
La Maison des adolescents apparaît comme la structure la moins connue et la moins utilisée (70% des parents interrogés n'en ont jamais entendu parler). Si on croise cette information avec l'âge des enfants des répondants : ce sont 63% des parents de 12-18 ans qui ne connaissent pas et 56% des parents de 18-25 ans. La proportion de ceux qui s'y sont déjà rendus atteint 7% des 18-25 ans.

9% des parents uniquement ne connaissent pas les services départementaux et métropolitains (PMI, services sociaux, etc.). 58% des parents interrogés déclarent que leur enfant a déjà eu une visite médicale/bilan de santé à l'école maternelle.

Parmi les « autres » ressources utilisées par les parents, on trouve les associations parentales mais surtout le recours à des psychologues libéraux et aux centres médico-psychologiques (CMP).

## Q39. Auprès de qui cherchez-vous des conseils et du soutien en tant que parent ? (2590 répondants)

NB : Plusieurs réponses sont possibles.



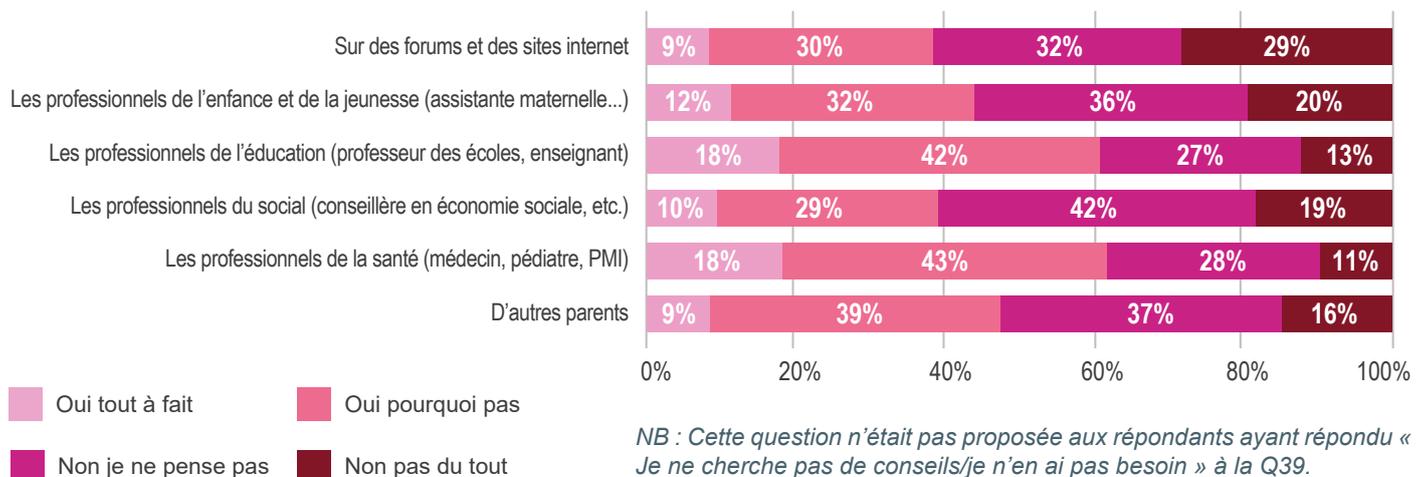
70% des parents interrogés déclarent se tourner vers leur entourage lorsqu'ils cherchent des conseils et du soutien.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



En 2015, cela concernait déjà deux tiers des parents. Les professionnels de santé et de l'éducation sont très mobilisés également – respectivement par 62% et 35% des parents répondants – notamment parce qu'ils font partie du quotidien des familles. Internet apparaît comme un vecteur d'information important avec 22% des parents qui indiquent y chercher des conseils et du soutien. Parmi les autres canaux privilégiés par les parents, on retrouve la littérature et la presse (ouvrages sur la parentalité notamment, ainsi que les psychologues libéraux et les Centres Médico-Psychologiques, cités par une trentaine de parents).

## Q40. Souhaitez-vous plus d'aide et d'échanges sur votre rôle de parent avec... ? (2386 répondants)



Environ 60% des parents interrogés souhaiteraient davantage d'échanges avec les professionnels de l'éducation et de la santé (respectivement 18% « oui tout à fait » et 42% ou 43% « oui pourquoi pas »).

## Q41. Avez-vous des suggestions d'amélioration, des choses qui pourraient vous être proposées pour vous aider dans votre rôle de parents ? (148 réponses exploitables)

De nombreux parents alertent sur la difficulté d'assumer leur fonction parentale alors qu'ils sont en situation de précarité. Cette difficulté s'exprime parfois simplement par la demande d'aides financières supplémentaires pour garantir leur accès au logement, pour les aider face à une situation de monoparentalité ou encore en raison des coûts engendrés par les études supérieures d'un de leur enfant en charge.

La question financière est évoquée également via les coûts engendrés par certaines prises en charge de leurs enfants (centres de loisirs, accompagnement psychologique, etc.).

Ces nécessaires services utilisés par les familles sont aussi critiqués pour leur difficulté d'accès : répartition géographique parfois inégale, centres de loisirs et modes d'accueil saturés, etc. Ces difficultés d'accès se manifestent aussi face aux droits, à la santé et aux administrations.

Certains parents citent les délais pour obtenir un rendez-vous (ou les délais de traitement de certains dossiers),

soulèvent un manque de compétences de la part des professionnels pour exprimer leur mécontentement ou encore évoquent les horaires de ces services, inadaptés car simultanés aux horaires de travail de la plupart des parents.

« [Qu'on] nous voit comme des êtres humains et non comme des numéros de dossier, que notre dignité soit respectée » (un père de 3 enfants de moins de 11 ans)

« Élargir les horaires d'accueil à la PMI. Travaillant du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h, je ne peux plus aller à la PMI depuis que j'ai repris le travail. [...] Maintenant il faut prendre une journée de congé si je veux y aller » (une mère d'un enfant de moins de 3 ans).

Au-delà de l'accessibilité, les parents répondants sont nombreux à exprimer un besoin en information sur l'existant. Ils évoquent le besoin d'être guidés, le sentiment d'être perdus ou leur méconnaissance vis-à-vis des services proposés. Ils matérialisent leur besoin en information en proposant la création d'un guide unique de la parentalité.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



« Avoir un document unique afin de savoir à qui s'adresser en cas de difficultés avec mes enfants et en fonction de la tranche d'âge » (une mère avec deux enfants entre 6 et 18 ans)

« Faire un livre expliquant les choses : quand les faire, comment les faire, à qui s'adresser. Donner des adresses et contacts-clés » (une mère avec enfant de moins de 3 ans).

Internet est régulièrement cité comme un canal d'information à développer, notamment car permettant un accès universel à une information simplifiée et sous forme innovante. Une mère d'un enfant de moins de 6 ans propose par exemple « des petites vidéos courtes et sous forme d'animation sur une situation typique que l'on peut rencontrer et des suggestions pour régler le problème ou le désamorcer, que l'on recevrait par mail ».

Au-delà de cette volonté d'être informés globalement sur l'existant, ils expriment une volonté de connaître ce qui existe « près de chez eux ».

La notion de proximité géographique revêt un caractère important : le soutien à la parentalité semble vu comme un service devant être de proximité, y compris dans les zones rurales.

« Mieux faire connaître ce qui existe sur chaque secteur géographique » (une mère avec un enfant de 18 à 25 ans).

Les parents souhaitent aussi connaître les parents près de chez eux et pouvoir échanger. Beaucoup évoquent ainsi leur volonté de participer à des activités partagées, des ateliers parents-professionnels, des lieux ressources ou encore des groupes de parole afin d'échanger autour de problématiques communes.

« Des ateliers de partage et d'aide sur des problématiques liées à l'enfance avec d'autres parents et des professionnels » (une mère avec deux enfants de moins de 6 ans)

« [Créer un] Lieu ressource comme les LAEP pour les parents d'adolescents ce serait génial » (une mère avec deux enfants de 12 à 25 ans).

Parmi les problématiques récurrentes, on trouve la relation des enfants aux écrans, la communication entre l'institution scolaire et les parents ou encore l'orientation scolaire des adolescents.

Les parents abordent régulièrement également des besoins en accompagnement sur les problématiques spécifiques rencontrées par leur enfant : la prise en charge d'un handicap et l'inclusion sociale des enfants handicapés ou encore, dans un autre registre, la prise en charge de troubles dys et d'enfants hauts potentiels notamment dans le cadre scolaire.

« Des personnes ressources et de l'information pour l'accompagnement des enfants précoces » (une mère d'un enfant de 6 à 12 ans).

Au-delà de ces besoins spécifiques de prise en charge, à associer avec un accès plus facile au soutien psychologique des parents, des parents évoquent une volonté de sensibilisation des professionnels aux « nouveaux modes de parentalité ».

« Promouvoir encore plus la parentalité positive, l'éducation bienveillante. Faire connaître les résultats des différentes études sur le développement du cerveau de l'enfant, de ses émotions. Il faut accompagner les parents à changer leur regard sur l'éducation » (une mère d'un enfant de 3 à 6 ans).

Globalement les parents sont demandeurs d'un soutien dans l'éducation de leur enfant qui s'étend à toutes les sphères de la vie familiale (au domicile, en matière de santé, à l'École, etc.) par le biais d'éducateurs, des professions médicales, mais aussi d'aide à domicile.

Ce soutien se matérialiserait par des conseils, un meilleur lien entre les différents professionnels mais aussi parfois par une aide au répit, notamment pour les parents les plus fragilisés, comme les familles monoparentales.

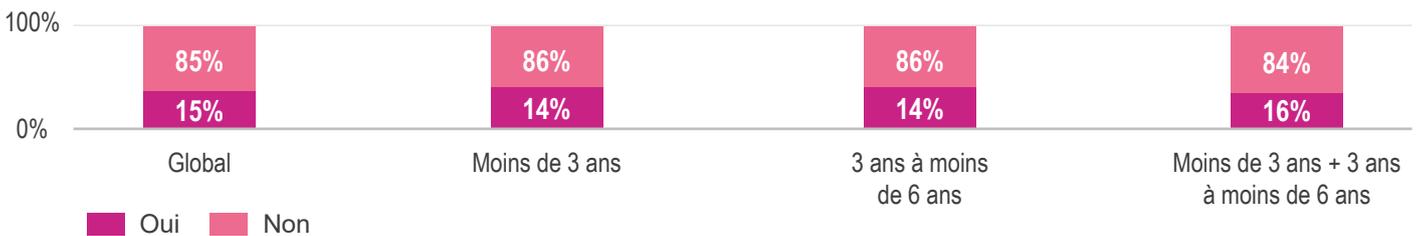
« J'entends par aide concrète un soutien à domicile pour m'aider à gérer le quotidien et les enfants et ou à m'apporter un peu de répit » (une mère de deux enfants de 3 à 12 ans).

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



## 2. ZOOM SUR LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS (LAEP) (MOINS DE 6 ANS)

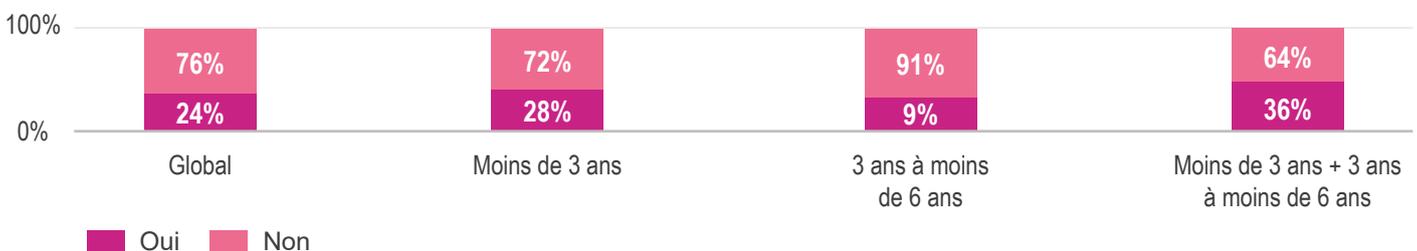
### Q22. Connaissez-vous les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) ? (1335 répondants)



85% des répondants avec enfants de moins de 6 ans ne connaissent pas les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP). Il ne semble pas y avoir de différences selon l'âge des enfants.

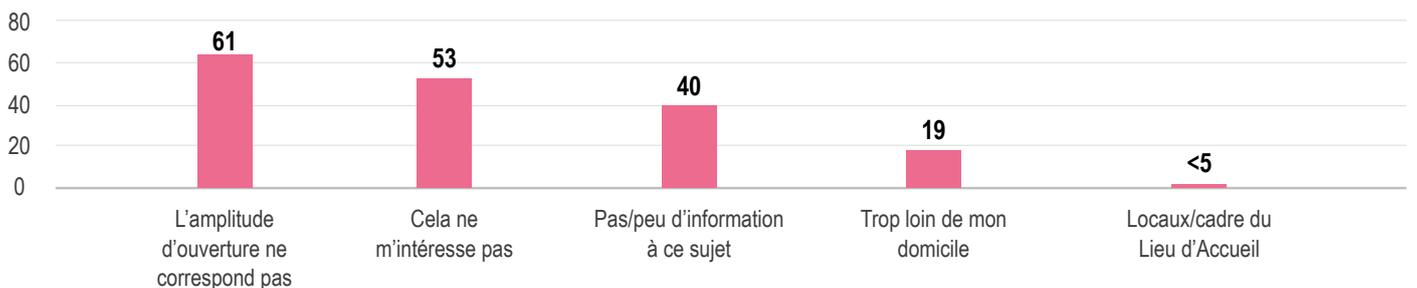
### Q23. Fréquentez-vous un Lieu d'Accueil Enfants/Parents ? (197 répondants)

NB : Cette question était proposée aux répondants ayant répondu « Oui » à la Q22.



### Q24. Pour quelle(s) raison(s) ne fréquentez-vous pas de Lieu d'Accueil Enfants/Parents ? (150 répondants)

NB : Cette question était proposée aux répondants ayant répondu « Non » à la Q23. Plusieurs réponses sont possibles.



41% des parents qui connaissent les LAEP, mais ne les fréquentent pas, regrettent les amplitudes horaires d'ouverture. 27% déclarent avoir peu ou pas d'information à ce sujet.

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



## Q25. Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en ce qui concerne les Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) ? (29 réponses exploitables)

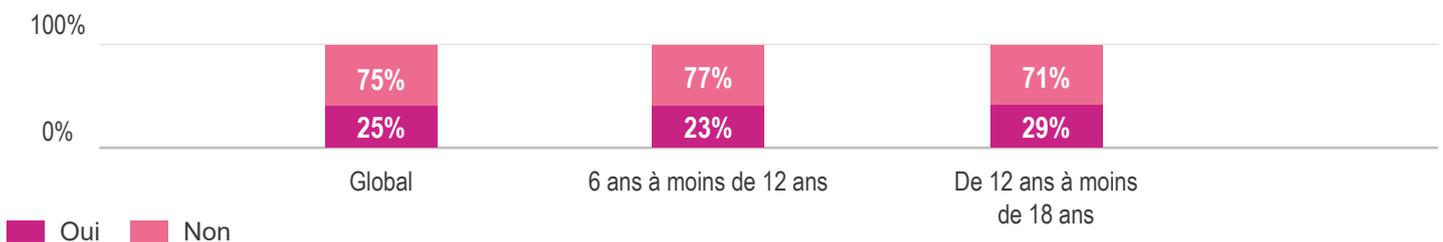
Au-delà du manque d'information autour de ces structures, les parents utilisateurs regrettent principalement les faibles amplitudes horaires et le fait que ces lieux ne soient, par exemple, pas ouverts le week-end.

« Les horaires ne correspondent pas à deux personnes travaillant à temps complet »  
(une mère avec deux enfants de moins de 6 ans)

Les parents répondants estiment également que ces structures sont davantage adaptées pour les enfants en bas âge – de moins de 3 ans – et aimeraient que les lieux et activités soient plus adaptés aux enfants plus âgés – allant jusqu'à 6 ans –.

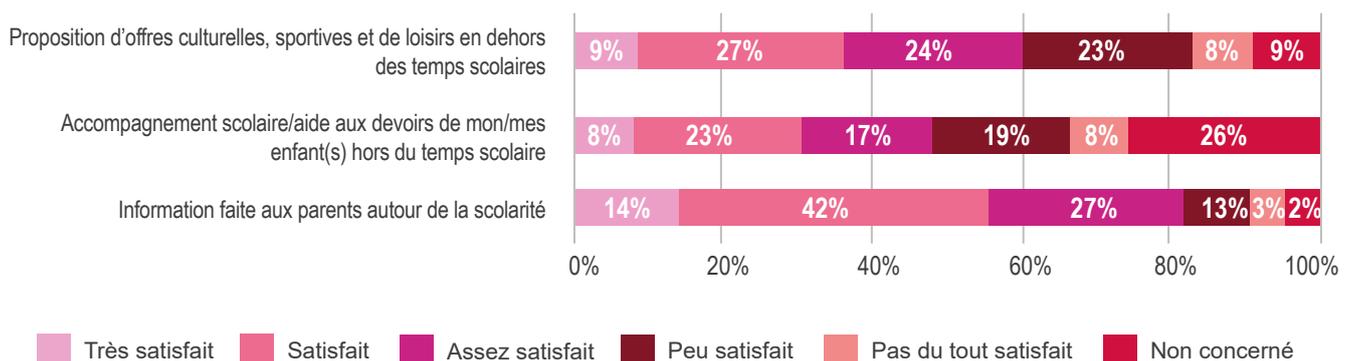
## 3. ZOOM SUR LA SCOLARITÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DE VOTRE / VOS ENFANT(S) (DE 6 ANS À 18 ANS)

### Q26. Rencontrez-vous des difficultés en lien avec la scolarité de votre/vos enfant(s) (de 6 ans à 18 ans)? (1728 répondants)



25% des parents interrogés déclarent rencontrer des difficultés en lien avec la scolarité de leur(s) enfant(s). Cette situation est plus fréquente lorsque l'enfant est plus âgé : 29% de parents d'enfants de 12 ans à moins de 18 ans rencontrent des difficultés contre 23% des parents d'enfants de 6 ans à moins de 12 ans.

### Q27. En ce qui concerne la scolarité de vos enfants, êtes-vous satisfaits... ? (1728 répondants)



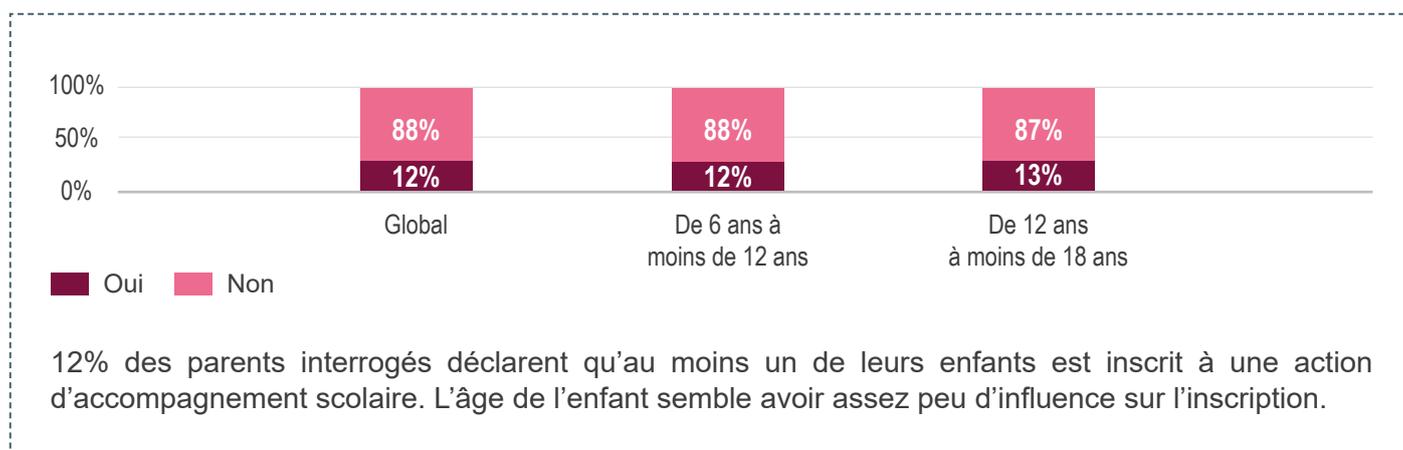
# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



14% des parents interrogés déclarent être très satisfaits de l'information qui est faite sur la scolarité de leurs enfants et 42% déclarent être satisfaits.

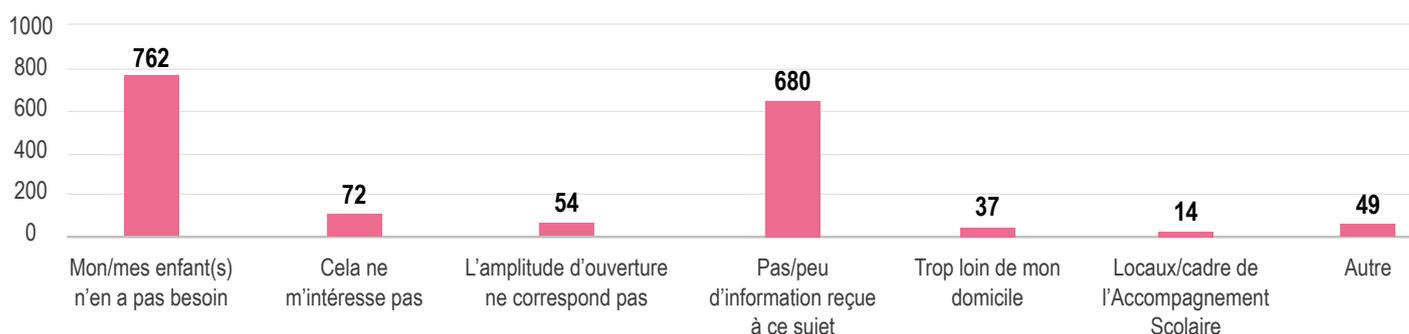
26% déclarent ne « pas être concernés » par l'accompagnement scolaire hors du temps scolaire.

## Q28. Votre/vos enfant(s) est-il inscrit à une action d'Accompagnement à la Scolarité ? (1728 répondants)



## Q29. Pourquoi votre/vos enfant(s) n'est-il pas inscrit à une action d'Accompagnement à la Scolarité ? (1521 répondants)

NB : Cette question était proposée aux répondants ayant répondu « Non » à la Q28. Plusieurs réponses sont possibles.



50% des parents interrogés déclarent que leur enfant ne fréquente pas d'action d'accompagnement scolaire car il n'en a pas besoin (pour 44% il s'agit de l'unique réponse sélectionnée).

45% des familles interrogées indiquent ne pas avoir d'information – ou pas suffisamment – sur le sujet.

Parmi les réponses « Autre », on trouve des parents qui déclarent que les horaires sont inadaptés, qu'il n'existe pas d'action à proximité de leur domicile, qu'ils considèrent leurs enfants trop jeunes/trop âgés pour ce type d'actions ou encore que les actions proposées ne tiennent pas compte des particularités de leurs enfants (troubles dys, haut-potentiel, handicap, etc.)

# ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



## Q30. Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en ce qui concerne l'Accompagnement Scolaire ? (222 réponses exploitables)

Le principal point d'amélioration concernant l'accompagnement scolaire est l'information : de nombreux parents n'ont pas du tout connaissance de l'existence de dispositifs d'accompagnement scolaire, d'autres ont connaissance uniquement des formes privées et payantes.

Pour d'autres parents l'information a été faite trop tardivement. Ils regrettent que l'accompagnement scolaire soit proposé uniquement lorsque l'enfant rencontre des difficultés et souhaiteraient un service plus étendu, voire généralisé.

*« [ L'accompagnement ] doit être proposé systématiquement dans chaque collège, lycée. Ne pas attendre que l'enfant soit trop en difficulté. Le proposer dès fin octobre, au moins. » (Une mère d'un enfant de 12 à 18 ans).*

Certains parents regrettent que l'accompagnement scolaire soit un temps additionnel au temps scolaire et dénoncent une charge de travail à la maison trop importante.

*« Moins de devoirs le soir car après une journée d'école les enfants n'ont plus envie de retravailler en rentrant et pour nous les parents le soir en rentrant du travail nous avons d'autres choses à gérer » (une mère d'un enfant de moins de 3 ans et de 2 enfants de 6 à 12 ans).*

Pour certains parents, l'accompagnement scolaire doit avoir lieu sur les temps scolaires directement par les enseignants afin de s'assurer du professionnalisme de l'encadrement. Le suivi des enfants en matière de scolarité serait insuffisant et la communication entre les différents enseignants, mais aussi entre parents et enseignants, est insuffisante.

Les répondants sont nombreux à demander un accompagnement tout au long des temps scolaires de l'enfant soit sous forme d'Assistant de Vie Scolaire

dans le cas d'un handicap, soit en associant d'autres professionnels (orthophonistes), aussi bien sur les matières scolaires (support méthodologique, révision des points abordés pendant la journée etc.) qu'en matière d'orientation ou sur des thématiques extrascolaires : civisme, maîtrise de la langue française, etc.

De nombreux parents expriment des insuffisances dans la prise en charge de troubles dys ou de haut-potential. Certains évoquent la difficulté de détection, par des orthophonistes ou des psychologues, la difficulté de monter des dossiers MDPH pour les dys et de mettre en place des aménagements. Ils aimeraient que les temps d'accompagnement scolaire permettent une prise en charge individualisée et adaptée de leurs enfants.

*« Proposer [l'accompagnement scolaire] dans chaque école et avoir des personnes spécifiques pour les dys. J'ai 4 enfants dyslexiques et dysphasiques : les devoirs sont difficiles. Je ne sais pas comment les aider. » (Une mère avec 4 enfants de 6 à 12 ans).*

Il est à noter que de nombreux parents profitent de cette question posée pour exprimer leur mécontentement face à l'Éducation nationale et face à leurs problèmes de communication avec les personnels éducatifs.

*« Que cela fasse sens pour des ados qui en ont plein le dos, des absences de profs, des plannings à trous... qu'ils soient déjà suivis correctement sur une année de baccalauréat chaotique avant d'envisager de l'accompagnement hors cadre. » (une mère avec trois enfants de 12 à 25 ans).*

Ces différentes remarques traduisent globalement la préoccupation importante des parents vis-à-vis de la scolarité de leurs enfants et le sentiment parfois d'être démunis face à celle-ci.



# PLAN D'ACTION DES TERRITOIRES



# 1 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

## 1.1 - Accompagner les parents de jeunes enfants

### PA 1.1.1 - VALORISER, COORDONNER ET RENFORCER LES DIFFÉRENTES ACTIONS DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) ET DES ACTEURS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

#### DIAGNOSTIC

- Les services départementaux et métropolitains (PMI, services sociaux, etc.) sont plutôt bien identifiés par les parents : 9% des parents interrogés dans le cadre de l'enquête conduite auprès des familles ne les connaissent pas. 43% des répondants ont déjà eu recours à ces services ressources pour trouver des informations, conseils et soutiens dans leur rôle de parent.
- 58% des parents d'enfant(s) de moins de 3 ans classent la santé/l'hygiène comme principal ou second critère de préoccupation. Cette préoccupation perd en importance à mesure que l'enfant grandit.
- La préoccupation autour de la santé et de l'hygiène est plus importante pour les parents dont l'enfant est confronté à des problématiques chroniques de santé ou à des situations de handicap. Les familles évoquent les difficultés liées à la détection, la prise en charge et l'inclusion des enfants en situation de handicap.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Accompagner les parents dans les premières années de vie de leur enfant, pour les aider à répondre au mieux à ses besoins spécifiques dans cette période fondatrice.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

Territoires prioritaires :

➔ Territoires à forte natalité :

Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS) Est et Croissant Est de la Métropole de Lyon - s'étendant de Pierre-Bénite à Vaulx-en-Velin -

➔ Les territoires du croissant Est de la Métropole de Lyon sont aussi les plus marqués par la précarité avec 45,3% de familles allocataires vivant sous le seuil de bas revenus à Rillieux-la-Pape, 42,9% à Pierre-Bénite et plus d'une famille sur deux à Saint-Fons, Vénissieux et Vaulx-en-Velin. Givors, au Sud de la Métropole de Lyon, est également dans ce cas. On comptabilise également près d'une famille allocataire sur deux vivant sous le seuil de bas revenus dans le 8ème arrondissement de Lyon (45,6%).

Publics et territoires :

➔ Quartiers Politique de la Ville (QPV)

➔ Familles isolées

➔ Parents de jeunes enfants

➔ Territoires ruraux et territoires à faible densité

#### PILOTAGE / COORDINATION

➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

➔ Métropole de Lyon, Conseil Départemental du Rhône, Caf du Rhône, MSA Ain-Rhône

➔ Les centres sociaux au titre du projet Famille pour l'Action 3

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

➔ Métropole de Lyon

➔ Conseil Départemental du Rhône

➔ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (État/Métropole - État / Conseil Départemental)

#### ACTION 1

➔ Proposer à l'ensemble des parents de jeunes enfants un parcours complet et cohérent de services d'accompagnement, faisant appel à l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire ; de la formulation du projet d'enfant à la scolarisation.

#### ACTION 2

➔ Inciter les acteurs du soutien à la parentalité à travailler en direction des pères de jeunes enfants.

#### ACTION 3

➔ Accompagner les familles en période périnatale (grossesse, sortie de maternité, premiers mois après la naissance) en développant et renforçant l'activité des services d'aide à domicile Familles et en renforçant leur capacité à intervenir auprès des familles à besoins particuliers (handicap, migrants, etc.).

#### ACTION 4

➔ Améliorer l'accompagnement des familles concernées par la présence d'un parent handicapé ou par l'annonce d'un diagnostic de handicap lors des premières années de l'enfant, en renforçant les liens entre les acteurs de la santé et les acteurs du soutien à la parentalité pouvant assurer un soutien psychologique et social, en relation avec les associations de familles confrontées au handicap (handicap de l'enfant ou du/des parent(s)).

#### ACTION 5

➔ Améliorer la connaissance des parents et des partenaires de l'offre de services de la PMI : visites à domicile renforcées, accompagnement spécifique autour du langage et du jeu, consultations préventives de puériculture...

#### ÉCHÉANCES

➔ 2021-2026

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ **Développement de l'activité des services d'aide à domicile Familles pour les familles en période périnatale avec un renforcement de leur capacité à intervenir auprès des familles à besoins particuliers**

• Nombre de familles et nombre de visites en pré ou post-natal

➔ **Meilleure connaissance de l'offre de services PMI par les parents et les partenaires**

• Nombre de consultations effectuées préventives de puériculture

• Localisation des visites à domicile renforcées effectuées

• Nombre d'actions en direction des pères de jeunes enfants

# 1- ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

## 1.1 - Accompagner les parents de jeunes enfants

### PA 1.1.2 - RENDRE LES PARENTS ACTEURS DES STRUCTURES ACCUEILLANT LES ENFANTS DE 0 À 5 ANS

#### DIAGNOSTIC

- 58% des parents d'enfant(s) de moins de 3 ans classent la santé/l'hygiène comme principal ou second critère de préoccupation. Cette préoccupation perd en importance à mesure que l'enfant grandit.
- À l'inverse, la préoccupation autour de la scolarité croît avec l'âge des enfants. Les différentes remarques émises par les parents dans le cadre de l'enquête conduite auprès des familles traduisent leur préoccupation importante vis-à-vis de la scolarité de leurs enfants et le sentiment parfois d'être démunis face à celle-ci.
- Environ 60% des parents interrogés souhaiteraient davantage d'échanges avec les professionnels de l'éducation et de la santé. Une meilleure communication avec les acteurs de la parentalité apparaît comme un premier pas vers une plus grande implication des parents.

La Caf du Rhône organise depuis plusieurs années :

- ➔ Des séances d'information collectives autour des Premières grossesses sur le territoire de Oullins
- ➔ Des accompagnements individuels autour de l'arrivée d'un enfant sur l'ensemble du territoire métropolitain et départemental
- ➔ Des séances d'information collectives autour des modes de garde et lieux de socialisation sur un public migrant (foyer ADOMA, CHRS)

La Caf a donc acquis une méthodologie d'interventions (individuelle et collective) qu'il convient de développer prioritairement sur les zones "à risque" en les adaptant aux contextes des territoires.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- « Cette période est décrite comme une période de « fragilités » - une part importante des difficultés rencontrées plus tardivement par les familles trouvent leur origine dans les premières années de vie de l'enfant - mais aussi « d'opportunités » : une action menée précocement peut avoir un impact majeur, **en particulier si elle permet aux parents de prendre confiance en leur capacité à éduquer et accompagner leur enfant sur le long terme.** » - Stratégie nationale de soutien à la parentalité, 2018-2022, à propos de la petite-enfance.
- Une attention particulière sera portée aux familles vulnérables.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

Territoires prioritaires :

- ➔ Les territoires à forte natalité tels que la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS) Est et le Croissant Est de la Métropole de Lyon - s'étendant de Pierre-Bénite à Vaulx-en-Velin -.
- ➔ Les territoires du croissant Est de la Métropole de Lyon sont aussi les plus marqués par la précarité financière, avec environ une famille allocataire sur deux qui vit sous le seuil de bas revenus. Givors, au Sud de la Métropole de Lyon, et le 8ème arrondissement de Lyon sont également dans ce cas.

Publics et territoires :

- ➔ Quartiers Politique de la Ville (QPV)
- ➔ Familles isolées
- ➔ Parents de jeunes enfants
- ➔ Territoires ruraux et territoires à faible densité

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

#### ACTION 1

- ➔ Questionner et favoriser l'implication et la place des parents dans les structures d'accueil et de loisirs destinées aux enfants de 0 à 5 ans.

#### ACTION 2

- ➔ Repérer et soutenir toutes les formes d'implication parentale.

#### ACTION 3

- ➔ Effectuer les bilans de santé des enfants de 3 ans à 4 ans dans les écoles en présence des parents notamment dans les Quartiers classés Politique de la Ville (QPV).

#### ACTION 4

- ➔ Développer des actions au sein de l'Éducation nationale au service de la coopération avec les parents :

- Les classes et les actions des dispositifs " Passerelle " destinés à faciliter une première scolarisation
- Action départementale " Développer les programmes de renforcement des compétences psychosociales en milieu scolaire " (PTSM 69)
- Semaines académiques de la maternelle
- Formation continue conjointe enseignants-Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)
- Formation enseignants nouvellement nommés en maternelle

## I - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- Temps formateurs Éducation nationale (enseignants/ATSEM)
- Mobilisation des personnels du service social de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)
- Métropole de Lyon
- Conseil Départemental du Rhône
- Caf du Rhône

### ACTION 5

- Développer des informations collectives Caf autour de l'arrivée d'un enfant (première grossesse, modes de garde, lieux de socialisation) dans les zones définies comme prioritaires

### ÉCHÉANCES

- 2021-2026

### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **Meilleure implication des parents dans les structures d'accueil et de loisirs destinées aux enfants entre 0 et 5 ans**
  - Étude sur le recensement des différentes formes d'implication des parents
- **Participation des parents aux bilans de santé des enfants de 3 à 4 ans dans les écoles, et notamment dans les Quartiers classés Politique de la Ville (QPV)**
  - Nombre de parents présents par site lors des bilans de santé

# I - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

## 1.1 - Accompagner les parents de jeunes enfants

### PA 1.1.3 - DÉVELOPPER LA DÉMARCHE « D'ALLER VERS » POUR LES PARENTS ÉLOIGNÉS DES DISPOSITIFS (ÉLOIGNEMENT SOCIAL OU GÉOGRAPHIQUE)

#### DIAGNOSTIC

- Dans le cadre de l'enquête conduite auprès des familles avec enfants de moins de 25 ans, la notion de proximité géographique apparaît essentielle : le soutien à la parentalité semble vu comme un service devant se trouver près du domicile familial.
- Les services à destination des familles doivent donc être affirmés comme des services pour lesquels l'accès est garanti :
  - ➔ À l'échelle métropolitaine, où les dispositifs et actions parentalité sont développés, il est fait état d'une saturation de ces services et de zones prioritaires (QPV) qui cumulent les fragilités et les freins à l'accès aux services.
  - ➔ L'échelle départementale fait plutôt état d'une inégale répartition des dispositifs de soutien à la parentalité et de l'existence de zones blanches. L'itinérance apparaît comme une piste, en complément de solutions autour de la mobilité des familles.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'appui des structures et acteurs locaux de la parentalité (Maisons du Rhône, centres sociaux, etc.) ainsi que de la MSA Ain-Rhône est essentiel pour rompre l'éloignement et l'isolement social et géographique d'un certain nombre de familles.
- Une attention particulière sera portée aux familles vulnérables et cela nécessitera une coordination accrue des partenaires (information, réorientation, accompagnement global autour de l'accès aux droits, de la santé, etc.).

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Quartiers Politiques de la Ville (QPV)
- ➔ Familles isolées
- ➔ Parents de jeunes enfants
- ➔ Territoires ruraux et territoires à faible densité

#### ➔ Territoires prioritaires :

- Territoires à forte natalité :  
Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS) Est et Croissant Est de la Métropole de Lyon - s'étendant de Pierre-Bénite à Vaulx-en-Velin -

- Les territoires du croissant Est de la Métropole de Lyon sont aussi les plus marqués par la précarité financière, avec environ une famille allocataire sur deux qui vit sous le seuil de bas revenus. Givors, au Sud de la Métropole de Lyon, et le 8ème arrondissement de Lyon sont également dans ce cas.

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

#### ACTION 1

- ➔ La MSA Ain-Rhône envisage de proposer un dispositif d'Éducation à la santé familiale qui constitue à la fois un outil de prévention primaire en santé et - dans le partenariat qu'il nécessite entre le monde médical et le monde de l'éducatif / social - une action de soutien à la parentalité sur la thématique santé.

Il participe sur les territoires à croiser les réseaux professionnels et donc les regards, et à créer du lien social entre parents pour les ré-assurer dans leurs compétences parentales.

- ➔ L'Éducation à la Santé Familiale trouve sa raison d'être dans le contexte socio-sanitaire actuel :

- Baisse de la démographie des professions de santé
- Recherche du moindre coût dans l'organisation et le fonctionnement des soins
- Saturation des services d'urgence et recours systématique aux services de soins par les usagers.

Ce contexte rend nécessaire la réappropriation par la famille de la santé de ses membres en tant que productrice de soins, c'est-à-dire la rendre consciente, «connaissante», compétente et responsable vis-à-vis de la santé.

#### ACTION 2

- ➔ Soutenir et promouvoir les actions itinérantes d'accompagnement des parents pour être au plus près des lieux de vie des familles, tels que les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

#### ACTION 3

- ➔ Soutenir le déploiement d'actions parentalité en milieu rural et en territoires prioritaires, notamment par l'animation d'ateliers entre parents ou d'ateliers parents-professionnels-enfants, sur les thématiques du sommeil ou de la conciliation des temps de vie, par exemple.

# 1 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

## PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Conseil Départemental du Rhône
- ➔ MSA Ain-Rhône
- ➔ ACEPP Rhône
- ➔ l'Union Départementale des Associations Familiales du Rhône (Udaf 69) et les communes du territoire du Rhône
- ➔ Les centres sociaux ruraux au titre de l'action 3, dans le cadre de leur projet Famille

## RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financement Caf du Rhône : Fonds national parentalité, prestation de service Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), etc
- ➔ Financement MSA Ain-Rhône
- ➔ Financement par les collectivités locales
- ➔ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

### ACTION 4

➔ Inscrire durablement la démarche institutionnelle d'« aller vers » en lien avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : faciliter l'accès aux structures collectives pour les familles précaires en particulier pour les parents en insertion, favoriser le développement du langage et le développement psychomoteur, etc.

### ACTION 5

➔ Accompagner les parents, en facilitant l'accès aux droits, la relation et l'orientation aux lieux ressources de proximité et aux services publics. Conseil Départemental : s'appuyer sur les Maisons du Rhône (MDR) et les Maisons de la Métropole (MDM) pour accompagner les parents et diffuser les informations. Certaines MDR sont - ou seront - labellisées « France Services » et pourront renforcer l'information délivrée.

### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

## RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

### ➔ Développement d'actions itinérantes d'accompagnement des parents au plus près des lieux de vie des familles

- Taux de couverture des EPCI par un panier de parentalité complet.
- Nombre de dispositifs itinérants d'accompagnement des familles.
- Nombre d'heures de fonctionnement des Lieux d'accueil enfants parents (Laep).

### ➔ Déploiement d'actions parentalité en milieu rural

- Nombre d'ateliers parentalité conduits en milieu rural.

# 1- ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

## 1.1 - Accompagner les parents de jeunes enfants

### PA 1.1.4 - RENDRE ACCESSIBLE L'OFFRE SUR UN PLAN SOCIAL ET TERRITORIAL POUR RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PARENTS

#### DIAGNOSTIC

L'enquête conduite auprès des familles alerte sur la difficulté pour les parents d'assumer leur fonction parentale alors qu'ils sont en situation de précarité et/ou d'isolement. Globalement les parents sont demandeurs d'un soutien dans l'éducation de leur enfant qui s'étend à toutes les sphères de la vie familiale (au domicile, en matière de santé, à l'école, etc.) et qui nécessitent la coordination des partenaires : éducateurs, professions médicales, mais aussi professionnels de l'aide à domicile.

La Caf du Rhône agrée deux services d'aide à domicile, l'Adiaf Savarahm et l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural). En 2019, leurs équipes d'auxiliaires de vie sociale et d'accompagnateurs éducatifs et sociaux, et leurs techniciens de l'intervention sociale et familiale ont accompagné :

- ➔ 1307 familles dans le cadre d'interventions plutôt matérielles de la vie quotidienne (entretien du logement, alimentation, etc.) ;
- ➔ 841 familles pour du soutien à la parentalité, de l'aide à l'autonomisation pour les démarches d'insertion socio-professionnelle et d'accès aux droits.

Dans la très grande majorité, ces interventions sont déclenchées pour des situations de grossesse, de naissance d'un enfant, ou d'indisponibilité d'un parent ou d'enfant pour des soins ou traitements médicaux.

La Caf du Rhône cofinance par ailleurs l'association Adiaf Savarahm pour l'organisation d'actions collectives (15 en 2019), dans le cadre du soutien à la parentalité (thématiques alimentation, accès à la culture, etc.).

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'accompagnement des familles en situation d'éloignement géographique et/ou social doit prendre des formes adaptées à la situation des familles : entraide et partage de bonnes pratiques entre parents, accompagnement individualisé, aide à domicile, etc.
- Une attention particulière sera portée aux familles vulnérables et cela nécessitera une coordination accrue des partenaires (information, réorientation, accompagnement global autour de l'accès aux droits, de la santé, etc.).

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Quartiers Politique de la Ville (QPV)
- ➔ Familles isolées
- ➔ Parents de jeunes enfants
- ➔ Territoires ruraux et territoires à faible densité
  
- ➔ Territoires prioritaires :
  - Territoires à forte natalité : Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS) Est et Croissant Est de la Métropole de Lyon - s'étendant de Pierre-Bénite à Vaulx-en-Velin -.
  - Les territoires du croissant Est de la Métropole de Lyon sont aussi les plus marqués par la précarité financière, avec environ une famille allocataire sur deux qui vit sous le seuil de bas revenus. Givors, au Sud de la Métropole de Lyon, et le 8ème arrondissement de Lyon sont également dans ce cas.

#### PILOTAGE /COORDINATION

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

#### ACTION 1

- ➔ Favoriser et accompagner les actions qui permettent aux parents de contribuer au Schéma des Services aux Familles : Universités Populaires de Parents, Maison des parents Saint-Foniards (travail sur l'autorité par exemple), Collectif «être parHANDS», etc.

#### ACTION 2

- ➔ Favoriser et accompagner le partage d'expériences des parents et des professionnels afin de diffuser les pratiques.

#### ACTION 3

- ➔ Soutenir les services d'aide à domicile conventionnés par la Caf du Rhône pour accompagner les parents dans leurs besoins spécifiques liés à la grossesse, à la naissance, à des événements fragilisant l'équilibre familial.

# 1- ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

## PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Udaf 69
- ➔ ACEPP 69
- ➔ Universités Populaires de Parents, Maison des parents Saint-Foniards, Collectif « être parHANDs », etc.
- ➔ Les centres sociaux au titre de leur projet Famille, pour les actions 2 et 4

## RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Caf du Rhône : Fonds national parentalité, prestation de service Caf « Aide à domicile »
- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Conseil Départemental du Rhône
- ➔ MSA Ain-Rhône

## ◆ ACTION 4

- ➔ Favoriser l'accompagnement individuel des familles les plus fragilisées, pour permettre aux parents d'intégrer régulièrement des EAJE et des actions collectives. Le bonus mixité doit permettre de rendre disponibles les professionnels pour cet accompagnement.

## ◆ ÉCHÉANCES

- ➔ 2026

## RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Diffusion des pratiques entre les parents et les professionnels via un accompagnement des rencontres parents / professionnels**
  - Nombre de rencontres entre parents et institutions
  - Recueil de l'avis de parents par l'Udaf 69 concernant leur accompagnement
- ➔ **Développement des services d'aide à domicile conventionnés par la Caf du Rhône**
  - Nombre de familles bénéficiaires et typologie des visites d'aide à domicile
- ➔ **Renforcement de l'accompagnement individuel des familles les plus fragilisées vers leur intégration dans les EAJE**
  - Nombre d'EAJE bénéficiaires du bonus mixité

# 1 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

## 1.2 - Accompagner les parents d'enfants âgés de 6 à 11 ans

### PA 1.2.1 - RENDRE LES PARENTS ACTEURS DANS LA SCOLARITÉ DE LEURS ENFANTS GRÂCE À UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION SCOLAIRE

#### DIAGNOSTIC

- D'après l'enquête conduite auprès des parents : 25% des répondants déclarent rencontrer des difficultés en lien avec la scolarité de leur(s) enfant(s). Cette situation est plus fréquente lorsque l'enfant est plus âgé. Les différentes remarques émises par les parents dans le cadre de l'enquête conduite auprès des familles traduisent leur importante préoccupation vis-à-vis de la scolarité de leurs enfants et le sentiment parfois d'être démunis face à celle-ci.
- Les personnels éducatifs apparaissent comme un vecteur privilégié d'information pour les parents, il est donc indispensable de les mobiliser sur la thématique de la parentalité. 60% des parents interrogés souhaiteraient davantage d'échanges avec les professionnels de l'éducation et de la santé.
- Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) qui visent à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin, ne sont pas assez identifiés par les parents : 45% des familles interrogées dont l'enfant n'est pas inscrit à une action d'accompagnement scolaire indiquent ne pas avoir assez d'information sur le sujet.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les actions répondant à trois principes d'action communs, détaillés dans le cadre de la Stratégie nationale de soutien à la parentalité :

- La qualité de la relation que les familles tissent avec l'équipe pédagogique est un facteur-clé de réussite scolaire ;
- Le contexte familial peut impacter la scolarité d'un enfant ;
- Pour certaines familles, notamment les plus fragiles, établir des relations de confiance avec l'institution scolaire peut parfois être très compliqué.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

→ Territoires prioritaires :

- Territoires à forte natalité : Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS) Est et Croissant Est de la Métropole de Lyon - s'étendant de Pierre-Bénite à Vaulx-en-Velin -.
- Les territoires du croissant Est de la Métropole de Lyon sont aussi les plus marqués par la précarité financière, avec environ une famille allocataire sur deux qui vit sous le seuil de bas revenus. Givors, au Sud de la Métropole de Lyon, et le 8ème arrondissement de Lyon sont également dans ce cas.

#### PILOTAGE /COORDINATION

→ Éducation nationale

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- Éducation nationale en lien avec les services de la Préfecture pour l'opération OEPRE et la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Les centres sociaux pour l'action 4 au titre de leur projet Famille

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- Ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur pour l'OEPRE
- Ressources dématérialisées Éducation nationale pour la « Mallette des parents »
- Financements croisés de l'État pour les actions de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Financement par la Caf de la prestation de service Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

#### ACTION 1

- Développer le dispositif national « Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants » (OEPRE) en direction des parents allophones.

#### ACTION 2

- Développer les actions Parentalité dans la thématique « Réussite scolaire » du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté telle que l'action « En associant les parents, tous les enfants peuvent réussir ».

#### ACTION 3

- Développer des formes de collaboration innovante avec les parents pour qu'ils s'approprient le parcours scolaire de leur(s) enfant(s), autour des dispositifs d'accompagnement CLAS ou des lieux d'échanges.

#### ÉCHÉANCES

- 2021-2026

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

→ Développement du dispositif national « Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants » (OEPRE) en direction des parents allophones

- Nombre de parents concernés par l'opération OEPRE
- Nombre d'établissements portant la mesure OEPRE

# 1 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

## 1.2 - Accompagner les parents d'enfants âgés de 6 à 11 ans

### PA 1.2.2 - SENSIBILISER LES PARENTS SUR LES ENJEUX ET LES RISQUES LIÉS À CETTE TRANCHE D'ÂGE (NUMÉRIQUE...)

#### DIAGNOSTIC

- La parentalité est appréhendée de manière différenciée en fonction de l'âge des enfants. Pour les parents d'enfants de 6 ans à 11 ans, les principales préoccupations pour cette tranche d'âges : la santé et l'hygiène (particulièrement pour les familles confrontées à des situations de handicap), la sécurité physique et mentale de l'enfant (harcèlement, bien-être, etc.), la relation avec l'enfant ou encore la scolarité.
- Le numérique, les réseaux sociaux et la relation aux écrans n'apparaît pas, en comparaison, comme une préoccupation principale. Néanmoins, 20% des parents interrogés déclarent rencontrer souvent ou très souvent des difficultés sur cette thématique. Cette difficulté est davantage rencontrée à mesure que l'enfant grandit.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Aider les parents dans cette période de transitions multiples et d'apprentissages essentiels pour poser les premières bases de la future autonomie de leur enfant.
- Une attention particulière sera portée aux familles vulnérables, en situation d'éloignement social et/ou géographique.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

→ Territoires prioritaires :

• Conseil Départemental du Rhône : La CAVBS Est présente le plus fort taux de natalité avec 16,7 naissances pour 1 000 habitants en 2016. Ce taux de natalité est à lier avec la structure de la population (forte proportion de familles, familles nombreuses, etc.). Par ailleurs, ce territoire cumule les indicateurs de précarité : 41,5% des familles allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, par exemple.

• Métropole de Lyon : Les communes du Croissant Est de la Métropole de Lyon sont caractérisées par un fort taux de natalité. On dénombre en 2016 jusqu'à 23,58 naissances pour 1 000 habitants à Vaulx-en-Velin. Ces communes sont marquées par une forte proportion de familles avec enfants de moins de 25 ans, par un nombre d'enfants par famille élevé mais aussi par de nombreux indicateurs de précarité : familles monoparentales, seuil de bas revenus, une géographie prioritaire étendue, etc. Le 8ème et le 9ème arrondissement de Lyon présentent une typologie similaire aux communes du Croissant Est et Lyon 9<sup>ème</sup> enregistre, par exemple, un taux de natalité de 18,8 naissances pour 1 000 habitants.

#### PILOTAGE / COORDINATION

→ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- Éducation nationale
- MSA Ain-Rhône
- ACEPP 69
- Caf du Rhône
- Les structures associatives
- Les centres sociaux pour l'action 5 avec les référents Familles

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

→ Fonds national parentalité (FNP) de la Caf du Rhône

#### ACTION 1

→ Favoriser et accompagner le partage d'expériences des parents et des professionnels afin de diffuser ces pratiques, notamment sur les thématiques du harcèlement, du numérique, de la santé-environnement, etc.

→ Développer un programme collectif de soutien à la parentalité (groupe de parole) autour de l'utilisation et de la gestion des écrans au domicile.

#### ACTION 2

→ Accompagner les parents et les sensibiliser sur l'impact des écrans pour la santé, le développement et le comportement de leur enfant en renforçant et en outillant leurs compétences de parents sur la thématique du numérique, et en les mettant en contact avec les ressources et services à proximité.

#### ACTION 3

→ Développer des formes d'interventions ou d'accompagnements de type « *Promeneurs du Net* » pour les enfants et leurs parents, en s'appuyant sur les référents Familles des structures d'animation de la vie sociale.

#### ÉCHÉANCES

→ 2021-2026

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

→ **Accompagnement et sensibilisation des parents sur l'impact des écrans pour la santé, le développement et le comportement de leur enfant**

- Nombre d'actions Parentalité mises en œuvre
- Nombre de parents présents à ces actions et lieux - situation géographique - où se déroulent ces actions

→ **Déploiement des dispositifs de type « *Promeneurs du Net* »**

- Nombre de « *Promeneurs du Net* »

# 1 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

## 1.3 - Accompagner les parents face aux enjeux de l'adolescence

### PA 1.3.1 - DÉGAGER DES PISTES D' ACTIONS SUR LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ DES ADOLESCENTS

#### DIAGNOSTIC

- Un bilan évaluatif a été conduit sur la manière dont l'enquête a mobilisé les acteurs de la parentalité et surtout à propos de la suite donnée à cette enquête (diffusion et utilisation).
- La réalisation de cette enquête a largement mobilisé le réseau des acteurs de la prévention et son suivi a nécessité des efforts de coordination de la part des acteurs de la parentalité. Il est préconisé de poursuivre cet effort de mobilisation et de coordination.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'adolescence est une période de transition dont l'enjeu majeur est la construction progressive par l'enfant de son autonomie et de son identité d'adulte. Elle peut débuter avec la puberté mais il est impossible, et sans doute peu utile, de rapporter cette phase à une tranche d'âge précise. Cette phase de développement physiologique s'accompagne de bouleversements affectifs, intellectuels, relationnels et sociaux chez l'adolescent qui nécessitent de sa part des adaptations notables et modifient sa place dans sa famille.
- L'adolescence implique également une évolution du rôle parental. Le but est ainsi d'aider les parents d'adolescents à accompagner leur enfant dans les différentes étapes de son accès à l'autonomie.
- Accompagner efficacement les parents face aux enjeux de l'adolescence réclame d'abord que les professionnels ou bénévoles susceptibles de proposer une écoute de premier niveau soient sensibilisés aux problématiques spécifiques de cette période.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Public : Parents d'adolescents
- ➔ Territoire : Sur tout le territoire du Rhône (69)

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)
- ➔ Éducation Nationale et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes pour l'action 5

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur pour le dispositif «Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves» (OEPRE)
- ➔ Ressources dématérialisées Éducation nationale pour « la Mallette des parents »

#### ACTION 1

- ➔ Développer des actions au sein de l'Éducation nationale en direction des parents, telle que l'action départementale «Développer les programmes de renforcement des compétences psychosociales en milieu scolaire» (PTSM 69).

#### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Développement de l'action PTSM 69 en direction des parents et des adolescents**
  - Nombre d'établissements scolaires engagés dans le dispositif PTSM 69
  - Nombre d'actions en direction des familles proposées dans le cadre du PTSM 69
  - Nombre de journées d'animations «santé» en direction des collégiens (Métropole de Lyon)

# 1 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

## 1.3 - Accompagner les parents face aux enjeux de l'adolescence

### PA 1.3.2 - ACCOMPAGNER LES PARENTS CONCERNANT L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE DES ADOLESCENTS

#### DIAGNOSTIC

- La scolarité apparaît comme une préoccupation pour 71% des répondants avec enfants de 12 à 25 ans. Deux tiers des répondants sont ensuite préoccupés par l'insertion professionnelle (36%).
- En 2015, dans le cadre d'une enquête adressée aux parents, ceux-ci exprimaient déjà des difficultés au sujet de la scolarité et on remarquait l'utilisation d'un champ lexical autour de la réussite jusqu'à l'entrée dans le secondaire et cela basculait ensuite autour de l'orientation scolaire et professionnelle. Le constat est le même en 2020, dans le cadre de l'enquête conduite auprès des familles.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Aider les parents d'adolescents à accompagner leur(s) enfant(s) dans les différentes étapes de son/leur accès à l'autonomie.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Public : Parents d'adolescents
- ➔ Territoire : Sur tout le territoire du Rhône (69)

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Éducation Nationale
- ➔ Maison des Adolescents
- ➔ Missions locales
- ➔ Les centres sociaux au titre de leur projet Jeunesse sur l'action 1

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ L'Éducation nationale
- ➔ Maison des Adolescents
- ➔ Missions locales
- ➔ Les centres sociaux au titre de leur projet Jeunesse sur l'action 1

#### ACTION 1

- ➔ Développer le dispositif national «Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves» (OEPRE) en direction des parents allophones.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ Développement du dispositif national «Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants» (OEPRE) en direction des parents allophones
  - Nombre de parents concernés par le dispositif OEPRE
  - Nombre d'établissements portant la mesure OEPRE

# 1 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

## 1.3 - Accompagner les parents face aux enjeux de l'adolescence

### PA 1.3.3 - DÉVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LES RESSOURCES EXISTANTES ET SOUTENIR LES ACTIONS PARENTALITÉ OÙ LES PARENTS SONT ACTEURS

#### DIAGNOSTIC

L'enquête conduite auprès des familles avec enfants de moins de 25 ans a permis d'établir que les structures-ressources étaient souvent mal identifiées par les adolescents et leurs parents. Par exemple, la Maison des adolescents apparaît comme la structure la moins connue et la moins utilisée (70% des parents interrogés n'en ont jamais entendu parler). Si on croise cette information par l'âge des enfants des répondants : ce sont 63% des parents de 12-18 ans qui ne connaissent pas et 56% des parents de 18-25 ans. La proportion de ceux qui s'y sont déjà rendus atteint 7% des 18-25 ans.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Aider les parents d'adolescents à accompagner leur(s) enfant(s) dans les différentes étapes de son/leur accès à l'autonomie.
- Une attention particulière sera portée aux familles vulnérables, en situation d'éloignement social et/ou géographique.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Public : Parents d'adolescents
- ➔ Territoire : Sur tout le territoire du Rhône (69)

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Caf du Rhône
- ➔ MSA Ain-Rhône
- ➔ Conseil Départemental du Rhône
- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Les collectivités locales
- ➔ Les services conventionnés de Médiation familiale
- ➔ Les deux Maisons des Adolescents (Lyon et Villefranche-sur-Saône)
- ➔ Missions locales, Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)
- ➔ Les Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF)
- ➔ Les fédérations d'équipements socio-culturels
- ➔ Les associations œuvrant dans le champ de l'adolescence

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Fonds National Parentalité (FNP) - Volet 1
- ➔ Conseil Départemental du Rhône
- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ La Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS)
- ➔ L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- ➔ Les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- ➔ Caf du Rhône
- ➔ MSA Ain-Rhône

#### ACTION 1

- ➔ Développer le partenariat avec les deux Maisons des Adolescents (Lyon et Villefranche-sur-Saône) pour qu'elles soient mieux identifiées par les parents.

#### ACTION 2

- ➔ Développer les médiations familiales intra-familiales parents/adolescents grâce à la formation des médiateurs familiaux des services conventionnés sur le territoire du Rhône et à la promotion du dispositif en direction des parents d'adolescents.

#### ACTION 3

- ➔ Mieux communiquer et mieux diffuser l'information sur l'offre Parentalité pour les parents d'adolescents (Maisons des Adolescents, Missions locales, Points accueil écoute jeunes (PAEJ)/familles, etc.).

#### ACTION 4

- ➔ Poursuivre le partenariat entre la MSA Ain-Rhône et les Maisons Familiales et Rurales (MFR) du Rhône pour accompagner les jeunes - notamment ruraux - , dans leur prise d'autonomie en les rendant acteurs de leur parcours professionnel et social. La question du soutien à la parentalité est transversale à cet objectif et de plus en plus prégnante. C'est pourquoi l'un des axes du partenariat MSA-MFR vise à développer des collaborations autour de l'accompagnement à la parentalité en recherchant, le cas échéant, le lien avec les acteurs locaux du soutien à la parentalité (Maison des Adolescents par exemple).

#### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

##### ➔ Développement du partenariat avec les deux Maisons des Adolescents (Lyon et Villefranche-sur-Saône)

- Part de familles connaissant les deux Maisons des Adolescents via une enquête auprès des familles

##### ➔ Développement des médiations familiales intra-familiales parents / adolescents

- Nombre et localisation des mesures de médiation familiale intra-familiales parents/ adolescents

##### ➔ Une meilleure communication sur l'offre Parentalité en direction des parents d'adolescents

- Taux de couverture en offre Parentalité pour les parents d'adolescents sur le territoire du Rhône (69) en 2026

# 1 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

## 1.4 - Accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux

### PA 1.4.1 - SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE DANS UNE SITUATION DE CONFLIT FAMILIAL

#### DIAGNOSTIC

- 53% des parents interrogés dans le cadre de l'enquête placent la relation avec leur enfant (autorité, complicité, communication, etc.) parmi les trois sujets qui les préoccupent le plus.
- Dans le cadre de cette enquête, les parents alertent sur la difficulté d'assumer leur fonction parentale alors qu'ils sont en situation de fragilité. Ces fragilités peuvent être économiques mais peuvent aussi concerner l'équilibre de la vie familiale (séparation, violences intrafamiliales, etc.).
- La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté positionne les ruptures de liens familiaux comme une cause de paupérisation des familles. À ce titre, les actions de soutien à la parentalité, des services de médiation et des espaces de rencontre jouent un rôle dans la prévention des situations d'exclusion sociale.
- La Caf du Rhône, avec ses partenaires de la MSA, de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), du Centre de la Famille et de la Médiation (CFM), de l'Association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC) anime des séances d'information « être parent après la séparation ». Ces séances permettent d'aborder les aspects sociaux et psychologiques de la séparation, les réactions et besoins des enfants en fonction de leur âge, et des informations juridiques sur les effets de la séparation et du divorce. Elles informent sur les dispositifs de médiation familiale et les ressources de proximité. En 2019, 9 séances ont ainsi été animées, à Lyon, Villefranche sur Saône, Tarare, Beaujeu, l'Arbresle, Villeurbanne ou encore Rillieux.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Soutenir les parents dans une situation de rupture ou de conflit familial afin de préserver l'intérêt de l'enfant.
- L'accompagnement des familles en situation de conflit familial doit prendre des formes adaptées à la situation des familles et s'appuyer sur la diversité de ressources existantes (MSA Ain-Rhône, travail social Caf, associations familiales, médiation familiale, etc.).

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

➔ Les territoires prioritaires se situent sur les zones rurales et/ou semi-rurales notamment au Nord du Département où peu de permanences existent, et dans les territoires autour de la Métropole de Lyon telles que la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais Sud (CCEL).

#### PILOTAGE / COORDINATION

➔ La Caf du Rhône

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ La Caf du Rhône
- ➔ La MSA Ain-Rhône
- ➔ La Cour d'appel de Lyon
- ➔ Les 6 services de médiation familiale et les 4 espaces de rencontre agréés
- ➔ Les associations

#### ◆ ACTION 1

➔ Poursuivre le développement de l'offre Médiation familiale afin d'en faciliter l'accès et de réduire les inégalités territoriales en faveur des familles confrontées à des conflits familiaux dans le cadre d'une séparation.

#### ◆ ACTION 2

➔ Développer le soutien par la MSA Ain-Rhône des groupes d'enfants et d'adolescents de parents séparés.

#### ◆ ACTION 3

➔ Poursuivre le soutien aux 4 espaces de rencontre agréés du territoire du Rhône afin de prévenir les ruptures familiales dans des situations de conflit familial.

#### ◆ ACTION 4

➔ Soutenir la mise en contact entre enfants et parents détenus et aider au maintien des liens familiaux.

# 1 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

## RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Caf du Rhône
- ➔ MSA Ain-Rhône
- ➔ Cour d'appel de Lyon
- ➔ Les communes et/ou EPCI adhérents à la convention médiation familiale et espaces de rencontre.

### ◆ ACTION 5

➔ Poursuivre la déclinaison de l'offre de travail social de la Caf du Rhône, via des actions individuelles et collectives, dans le domaine du soutien à la parentalité en accompagnant :

- les familles lors d'un divorce ou d'une séparation, notamment via les séances « être parent après la séparation ».
- les familles endeuillées par le décès d'un conjoint ou d'un enfant (accompagnement « j'ai perdu un proche »).

### ◆ ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

## RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ **Développement de l'offre Médiation Familiale en faveur des familles confrontées à des conflits familiaux dans le cadre d'une séparation**

- Taux d'augmentation du nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP)
- Taux d'augmentation du nombre de mesures de médiation familiale terminées
- Taux de communes conventionnées sur le territoire du Rhône (69)
- Taux de couverture des territoires prioritaires (territoires ruraux du Nord du Département, CCPA, CCEL Sud) => Implantation des permanences de médiation familiale

➔ **Soutien aux 4 espaces de rencontre agréés du territoire du Rhône afin de prévenir les ruptures familiales dans une situation de conflit familial**

- Durée des délais d'attente dans les espaces de rencontre

# 1 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES PARENTS

## 1.4 - Accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux

### PA 1.4.2 - SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCES FAMILIALES ET INTRAFAMILIALES

#### DIAGNOSTIC

- 53% des parents interrogés dans le cadre de l'enquête placent la relation avec leur enfant (autorité, complicité, communication, etc.) parmi les trois sujets qui les préoccupent le plus.
- Dans le cadre de cette enquête, les parents alertent sur la difficulté d'assumer leur fonction parentale alors qu'ils sont en situation de fragilité. Ces fragilités peuvent être économiques mais peuvent aussi concerner l'équilibre de la vie familiale (séparation, violences intrafamiliales, etc.).
- La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté positionne les ruptures de liens familiaux comme une cause de paupérisation des familles. À ce titre, les actions de soutien à la parentalité, des services de médiation et des espaces de rencontre jouent un rôle dans la prévention des situations d'exclusion sociale.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Soutenir les parents dans une situation de rupture ou de conflit familial afin de préserver l'intérêt de l'enfant.
- L'accompagnement des familles en situation de conflit familial doit prendre des formes adaptées à la situation des familles et s'appuyer sur la diversité de ressources existantes (Espaces de rencontre, associations luttant contre les violences familiales et conjugales, etc.).

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

➔ Territoires prioritaires: Le diagnostic indique que la Métropole de Lyon compte 29 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), essentiellement implantés dans le Croissant Est de la Métropole de Lyon - qui s'étend de Rillieux-la-Pape à Pierre-Bénite-. Ces territoires fortement urbanisés sont caractérisés par une forte concentration de familles avec enfants, d'une part, et d'indicateurs de précarité d'autre part (monoparentalité, bas revenus, etc.).

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ La Cour d'appel de Lyon pour les ERP
- ➔ La Métropole au titre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du Projet métropolitain des solidarités
- ➔ Le Conseil Départemental

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ La Cour d'appel de Lyon
- ➔ La Caf du Rhône
- ➔ La Métropole de Lyon
- ➔ Le Conseil Départemental
- ➔ La Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Direction régionale des droits des femmes et de l'égalité)
- ➔ L'association Colin Maillard et l'Association Française des Centres de Consultations Conjugales (AFCCC) pour les ERP

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Caf du Rhône
- ➔ MSA Ain-Rhône
- ➔ Cour d'appel de Lyon
- ➔ Les espaces de rencontre protégés (ERP) agréés sur le territoire du Rhône

#### ACTION 1

➔ Soutenir la création des espaces de rencontre protégés (ERP) dans le périmètre de la Métropole de Lyon dans un contexte de violences familiales et intrafamiliales : projet de création de deux espaces de rencontre protégés par l'association Colin Maillard (Villeurbanne) et l'Association Française des Centres de Consultations Conjugales (AFCCC) dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon, pour accueillir les auteurs de violences dans le couple et leurs enfants dans un lieu dédié.

#### ACTION 2

➔ Poursuivre le soutien aux structures associatives qui luttent contre les violences familiales et conjugales.

#### ACTION 3

➔ Développer l'offre d'hébergement, de soutien et d'accompagnement spécialisé sur le département du Rhône (69) pour lutter contre les violences faites aux femmes.

#### ÉCHÉANCES

➔ 2021-2026

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

##### ➔ Création d'espaces de rencontre protégés (ERP) sur la Métropole

- Nombre d'ERP créés et résultats obtenus à l'horizon de 2026.
- Nombre de visites ordonnées et taux d'échec (interruption à l'initiative de l'association en raison des incidents ou du comportement du parent visiteur).
- Taux de visites se poursuivant par des modalités de visites allégées (ERP ordinaire ou visites hors ERP).

## 2 - RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

### 2.1 - Développer les possibilités de relais parental et de répit en famille

#### PA 2.1.1 - SOUTENIR LES AIDANTS FAMILIAUX CONFRONTÉS AUX PROBLÉMATIQUES DE DÉPENDANCE EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES EXISTANTES DU TERRITOIRE : INSTITUTIONS, ASSOCIATIONS ...

##### DIAGNOSTIC

Entre 6% et 8% des 12-18 ans pourraient être des aidants familiaux (extrapolation étude européenne citée dans les Cahiers du CCAH #9 de juin 2019) et ainsi assumer un niveau de responsabilité qui n'est pas le leur, au détriment des loisirs, de la scolarité et de la construction personnelle.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Donner aux parents qui en ont besoin la possibilité d'être relayés, de souffler, pour prévenir le burn-out parental et préserver l'équilibre familial.
- Entamer des réflexions autour du soutien aux parentalités « empêchées » par la maladie/le handicap d'un proche (conjoint ou enfant) et sur comment proposer aux parents des solutions pour que leur(s) enfant(s) - confronté(s) à une situation « d'aide » - disposent de solutions pour leur bien-être et leur développement.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Sur tout le territoire du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Udaf69

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Métropole Aidante
- ➔ Association JADE (Jeunes AiDants Ensemble)
- ➔ L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- ➔ France Associations Santé
- ➔ L'ADMR (Réseau associatif d'aide à la personne en milieu rural)
- ➔ L'association Française des aidants
- ➔ L'association Répit Bulle d'Air intervient pour apporter du répit à domicile aux aidants familiaux et en particulier aux parents d'enfants en situation de handicap
- ➔ Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH)
- ➔ La Pause Brindille

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

##### ACTION 1

- ➔ Identifier plus précisément les jeunes aidants sur le territoire.

##### ACTION 2

- ➔ Développer une offre d'écoute et de répit adaptée et favoriser la prise de conscience de son rôle chez l'aidant, notamment par la diffusion de supports d'information chez les personnels de santé.

##### ACTION 3

- ➔ Favoriser des moments « familiaux » de répit - de coupure - pour parents et enfants.

##### ACTION 4

- ➔ Valoriser les réseaux existants (conférences sur les territoires, travail d'observation et de remontée des dispositifs existants).

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Identification des jeunes aidants sur le territoire**
  - Nombre de jeunes aidants soutenus.
- ➔ **Développement d'une offre d'écoute et de répit adaptée**
  - Nombre d'offres développées sur le territoire concernant le répit parental.
- ➔ **Développement des moments « familiaux » de répit pour parents et enfants**
  - Retours de l'enquête qualitative conduite par l'Udaf69 auprès des familles sur cette thématique.

## 2 - RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

### 2.1 - Développer les possibilités de relais parental et de répit en famille

#### PA 2.1.2 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES PRISES EN COMPTE DES PARENTALITÉS SPÉCIFIQUES

##### DIAGNOSTIC

- Dans le cadre de l'enquête auprès des familles avec enfants de moins de 25 ans, les parents alertent sur la difficulté d'assumer leur fonction parentale alors qu'ils sont en situation de fragilité. Ces fragilités peuvent être économiques mais peuvent aussi concerner l'équilibre de la vie familiale et des situations d'isolement (monoparentalité, situations de handicap, etc.).
- Les parents abordent également des besoins en accompagnement sur les problématiques spécifiques rencontrées par leur enfant : la détection et la prise en charge dans le cadre de l'Ecole ou des services aux familles d'un handicap, de troubles dys, d'un haut-potentiel, etc. et l'inclusion sociale des enfants et familles concernées.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'accompagnement des familles rencontrant des problématiques spécifiques doit tenir compte de nombreux paramètres (coûts générés par ces situations, complexité administrative des dossiers MDMPH, etc.) et nécessite une coordination accrue entre les différents partenaires.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Sur tout le territoire du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Associations familiales «dys»
- ➔ Maison régionale des «dys»
- ➔ Collectif «être parHANDs»
- ➔ Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces (ANPEIP)
- ➔ Toute association familiale sur un trouble/handicap spécifique
- ➔ Toute association familiale sur une parentalité spécifique
- ➔ Les membres du Comité des services aux familles (CDSF)

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Caf du Rhône
- ➔ MSA Ain-Rhône
- ➔ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- ➔ Les collectivités locales
- ➔ Maisons de la Métropole (MDM) et Maisons du Rhône (MDR)

##### ACTION 1

- ➔ Accompagner les parents vivant des situations particulières notamment des situations de handicap mais également les parents vivant des situations de vulnérabilité.

##### ACTION 2

- ➔ Sensibiliser au handicap des enfants et des parents : création de supports de communication auprès des professionnels, création de guides dédiés et de ressources consultables.

##### ACTION 3

- ➔ Valoriser le soutien des associations familiales spécifiques.

##### ACTION 4

- ➔ Renforcer l'accompagnement budgétaire inconditionnel de proximité auprès des familles notamment monoparentales.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2022-2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Accompagnement des parents vivant des situations particulières notamment en situation de handicap ou dont l'enfant est en situation de handicap, mais également les parents vivant des situations de vulnérabilité**
  - Nombre de familles accompagnées et leur typologie dans le cadre des prises en compte des parentalités spécifiques
- ➔ **Sensibilisation des professionnels à la thématique du handicap : création de supports de communication, de guides dédiés et de ressources consultables**
  - Nombre et type de supports de communication créés auprès des professionnels (guides et ressources consultables)
- ➔ **Soutien aux associations familiales spécifiques**
  - Nombre d'offres développées sur le territoire en matière d'accompagnement de parentalités spécifiques

## 2 - RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

### 2.1 - Développer les possibilités de relais parental et de répit en famille

#### PA 2.1.3 - ACCOMPAGNER LES PARENTS FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX ÉDUCATIFS (LE RAPPORT AUX ÉCRANS, LES PÉDAGOGIES, LA SANTÉ, ETC)

##### DIAGNOSTIC

- Pour les parents, les principales préoccupations pour cette tranche d'âges portent sur la santé et l'hygiène (particulièrement pour les familles confrontées à des situations de handicap), la sécurité physique et mentale de l'enfant (harcèlement, bien-être, etc.), la relation avec l'enfant ou encore la scolarité.
- Si le numérique, les réseaux sociaux et la relation aux écrans n'apparaît pas, en comparaison, comme une préoccupation principale, 20% des parents interrogés déclarent néanmoins rencontrer souvent ou très souvent des difficultés sur cette thématique. Cette difficulté est davantage rencontrée à mesure que l'enfant grandit.
- L'enquête auprès des familles a permis d'établir un certain nombre d'enjeux émergents : un accès plus facile au soutien psychologique pour les enfants comme pour les parents ou encore la volonté que les professionnels soient sensibilisés aux enjeux des « nouveaux modes de parentalité » (parentalité positive, coéducation, etc.).

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'accompagnement des familles en situation d'éloignement géographique et/ou social doit prendre des formes adaptées à la situation des familles : entraide et partage de bonnes pratiques entre parents, soutien psychologique, médiation sur les réseaux sociaux, etc.
- La prise en compte des nouveaux enjeux éducatifs nécessite d'inscrire les actions dans un cadre prospectif et peut supposer le déploiement de démarches supplémentaires d'enquête et de questionnement des parents.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Sur tout le territoire du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Parentalité
- ➔ Les centres sociaux pour l'action 3 au titre de leur projet Famille

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Fonds national Parentalité (FNP) de la Caf du Rhône

##### ACTION 1

- ➔ Repérer les questions qui préoccupent les parents pour mieux les accompagner :
  - Les écrans et le numérique
  - Les nouveaux courants pédagogiques en lien avec les neurosciences ou l'approche positive
  - La pédagogie et les pratiques parentales
  - La coéducation
  - La santé (au sens de la Charte d'Ottawa)
  - La transition écologique

##### ACTION 2

- ➔ Accompagner les parents pour un accès plus facile au soutien psychologique collectif pour les parents, notamment via des groupes de parole.

##### ACTION 3

- ➔ Mettre en œuvre un processus d'accompagnement du bon usage des outils numériques, avec le développement des « *Promeneurs du Net Parentalité* » portés notamment par les travailleurs sociaux référents Familles, au sein des centres sociaux.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2022-2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Repérage des questions qui préoccupent les parents**
  - Nombre d'actions financées par le Fonds national Parentalité (FNP)
  - Taux de couverture des actions d'accompagnement à la parentalité mises en œuvre dans le cadre du FNP sur le territoire du Rhône (69)
- ➔ **Déploiement des «Promeneurs du Net Parentalité»**
  - Nombre de « *Promeneurs du Net Parentalité* »

## 2 - RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

### 2.2 - Améliorer les relations entre les familles et l'école, pour qu'elles construisent ensemble et en confiance une communauté éducative

#### PA 2.2.1 - PRENDRE APPUI SUR L'ÉDUCATION NATIONALE QUI OCCUPE UN RÔLE CENTRAL DANS LE CADRE DE LA COORDINATION PARTENARIALE ET COMME INTERFACE D'INFORMATION POUR LES PARENTS

##### DIAGNOSTIC

- D'après l'enquête conduite auprès des parents : 25% des répondants déclarent rencontrer des difficultés en lien avec la scolarité de leur(s) enfant(s). Cette situation est plus fréquente lorsque l'enfant est plus âgé.
- Les personnels éducatifs apparaissent comme un canal privilégié d'information pour les parents, il est donc indispensable de les mobiliser sur la thématique de la parentalité. 60% des parents interrogés souhaiteraient davantage d'échanges avec les professionnels de l'éducation et de la santé.
- Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) qui visent à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin, ne sont pas assez identifiés par les parents : 45% des familles interrogées dont l'enfant n'est pas inscrit à une seule action d'accompagnement scolaire, indiquent ne pas avoir assez d'information sur le sujet.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les actions répondant à trois principes d'action communs, détaillés dans le cadre de la Stratégie nationale de soutien à la parentalité :

- La qualité de la relation que les familles tissent avec l'équipe pédagogique est un facteur-clé de réussite scolaire ;
- Le contexte familial peut impacter la scolarité d'un enfant ;
- Pour certaines familles, notamment les plus fragiles, établir des relations de confiance avec l'institution scolaire peut parfois être très compliqué.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Sur tout le territoire du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Éducation Nationale et Caf du Rhône

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Éducation Nationale
- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Les collectivités locales
- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)
- ➔ Les centres sociaux pour l'action 5 autour de la mise en œuvre de leur projet Jeunesse et Famille.

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financement Éducation Nationale
- ➔ Caf du Rhône (pour le dispositif CLAS)
- ➔ Les collectivités territoriales

##### ACTION 1

- ➔ Développer les actions de formation continue des enseignants à la relation école-familles dans le cadre des moyens alloués.

##### ACTION 2

- ➔ Développer les dispositifs de l'Éducation nationale : « La Mallette des Parents » et « Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants » (OEPRE).

##### ACTION 3

- ➔ Continuer à valoriser le dispositif « Contrats locaux d'accompagnement à la parentalité » (CLAS).

##### ACTION 4

- ➔ Consolider les actions en direction des décrocheurs scolaires, les CLAS et le Programme de réussite éducative (PRE) dans les centres sociaux, en encourageant l'implication des parents.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2022-2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Développement des actions de formation continue des enseignants à la relation école-familles**
  - Nombre de formations et de participants à celles-ci
- ➔ **Valorisation du dispositif CLAS**
  - Nombre de CLAS et implantation sur la période du Schéma des Services aux Familles

## 2 - RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

### 2.2 - Améliorer les relations entre les familles et l'école, pour qu'elles construisent ensemble et en confiance une communauté éducative

#### PA 2.2.2 - RENFORCER LA PLACE DES PARENTS AU SEIN DE L'ÉCOLE

##### DIAGNOSTIC

- D'après l'enquête conduite auprès des parents : 25% des répondants déclarent rencontrer des difficultés en lien avec la scolarité de leur(s) enfant(s). Cette situation est plus fréquente lorsque l'enfant est plus âgé. Les différentes remarques émises par les parents dans le cadre de l'enquête conduite auprès des familles traduisent leur préoccupation importante vis-à-vis de la scolarité de leur(s) enfant(s) et le sentiment parfois d'être démunis face à celle-ci.
- Les personnels éducatifs apparaissent comme un canal privilégié d'information pour les parents, il est donc indispensable de les mobiliser sur la thématique de la parentalité. 60% des parents interrogés souhaiteraient davantage d'échanges avec les professionnels de l'éducation et de la santé.
- Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) qui visent à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin, ne sont pas assez identifiés par les parents : 45% des familles interrogées dont l'enfant n'est pas inscrit à une seule action d'accompagnement scolaire indiquent ne pas avoir assez d'information sur le sujet.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les actions répondant à trois principes d'action communs, détaillés dans le cadre de la Stratégie nationale de soutien à la parentalité :

- La qualité de la relation que les familles tissent avec l'équipe pédagogique est un facteur-clé de réussite scolaire ;
- Le contexte familial peut impacter la scolarité d'un enfant ;
- Pour certaines familles, notamment les plus fragiles, établir des relations de confiance avec l'institution scolaire peut parfois être très compliqué.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Sur tout le territoire du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Éducation Nationale

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles
- ➔ Les centres sociaux pour l'action 1 au titre de leur projet Famille

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Éducation Nationale

##### ACTION 1

- ➔ Accompagner les lieux d'accueils ouverts aux parents dans les écoles, animés par les villes, les centres sociaux et d'autres opérateurs, dans une perspective d'inter-connaissance (acteurs de l'école, du quartier, etc.).

##### ACTION 2

- ➔ Valoriser et promouvoir les différentes formes d'implication des parents dans l'école, respectueuses des missions des chefs d'établissement et des directeurs d'école.

##### ACTION 3

- ➔ Accompagner l'expression des parents vis-à-vis de l'école dans les domaines de la citoyenneté, de l'orientation et de l'accompagnement des élèves.

##### ACTION 4

- ➔ Partager et faire connaître les projets développés : films, documents, etc.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Développement des lieux d'accueil ouverts aux parents dans les écoles**
  - Nombre de lieux ouverts aux parents (lieu d'accueil parents, lieu passerelle école-quartier...) dans les écoles

## 2 - RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

### 2.3 - Favoriser le soutien par les pairs

#### PA 2.3.1 - FAIRE CONNAÎTRE L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS, LEUR ACTION ET LEUR PROXIMITÉ

##### DIAGNOSTIC

- Les parents répondants sont nombreux à exprimer un besoin en information sur l'existant. Ils évoquent le besoin d'être guidés, le sentiment d'être perdus ou leur méconnaissance vis-à-vis des services proposés. Ils matérialisent leur besoin en information en proposant la création d'un guide unique de la parentalité.
- Au-delà de cette volonté d'être informés globalement sur l'existant, ils expriment une volonté de connaître ce qui existe « près de chez eux ». La notion de proximité géographique revêt un caractère important : le soutien à la parentalité semble vu comme un service devant être de proximité, y compris dans les zones rurales.
- Les éléments cartographiques confirment que l'offre Parentalité est très importante sur la Métropole de Lyon, là où les familles avec enfants de moins de 25 ans sont le plus densément concentrées.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Aider les parents à s'entraider pour prévenir les situations d'isolement parental, génératrices de multiples risques.
- Une attention particulière sera portée aux zones blanches du territoire, afin de proposer une offre Parentalité de proximité, et à l'intégration des familles les plus vulnérables.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tout le territoire du Rhône (69) avec une attention particulière portée aux territoires ruraux et semi-ruraux

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Pilotage : Les membres de la Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)
- ➔ Coordination : l'Udaf du Rhône et la Métropole de Lyon

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Action 1 : Associations familiales, l'Udaf du Rhône et la Métropole de Lyon
- ➔ Action 2 : Commission Parentalité du CDSF
- ➔ Action 3 : Caf du Rhône, le tissu associatif local et les collectivités locales

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Fonds National Parentalité (FNP) de la Caf du Rhône

##### ACTION 1

- ➔ Création d'un guide des associations (guide papier et numérique) afin de répondre au besoin des parents d'échanges locaux entre pairs et/ou sur une thématique spécifique et du fait que les associations familiales sont peu sollicitées en parentalité.

##### ACTION 2

- ➔ Poursuivre la promotion du Guide Parentalité auprès des porteurs de projets Parentalité.

##### ACTION 3

- ➔ Soutenir une offre parentalité de proximité par le biais du Fonds national Parentalité (FNP).

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

###### ➔ Création d'un guide des associations (guide papier et numérique)

- Nombre d'associations ayant participé à la création du guide
- Nombre de guides des associations distribués
- Taux de satisfaction auprès des associations et des lecteurs du guide des associations via une enquête par questionnaire

###### ➔ Promotion du Guide Parentalité auprès des porteurs de projet Parentalité

- Nombre d'actions de promotion du guide Parentalité

###### ➔ Développement de l'offre Parentalité de proximité par le biais du FNP

- Nombre d'actions financées par le FNP

## 2 - RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

### 2.3 - Favoriser le soutien par les pairs

#### PA 2.3.2 - FAVORISER ET SOUTENIR LES ACTIONS D'ENTRAIDE ENTRE PARENTS AVEC UNE EXIGENCE SPÉCIFIQUE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVERS LES PARTENAIRES SUBVENTIONNÉS ET DANS LES APPELS À PROJETS

##### DIAGNOSTIC

- Dans le cadre de l'enquête conduite auprès des familles avec enfants de moins de 25 ans, 48% des répondants indiquent souhaiter plus de soutien et d'échange sur le rôle de parent avec d'autres parents. Cette volonté est encore plus forte pour les parents en situation de monoparentalité, qui évoquent le sentiment d'être « seul(e)s » face à leurs difficultés.
- Les parents évoquent leur souhait de connaître les parents près de chez eux et de participer à des activités partagées, des ateliers parents-professionnels ou des groupes de parole afin d'échanger autour de problématiques communes.
- La Stratégie nationale de soutien à la parentalité établit que, pour émerger, ces actions d'entraide entre parents « doivent d'abord s'inscrire dans le cadre de structures ancrées dans leurs territoires ». À ce titre, les structures d'animation de la vie sociale semblent être en mesure de soutenir les projets portés par et pour les parents. Les centres sociaux, par le biais des projets familles, visent à développer et coordonner des actions et services pour soutenir les parents dans leur fonction parentale.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Aider les parents à s'entraider pour prévenir les situations d'isolement parental, génératrices de multiples risques.
- Une attention particulière sera portée aux zones blanches du territoire, afin de proposer une offre Parentalité de proximité, et à l'intégration des familles les plus vulnérables.
- Le développement d'une offre Parentalité de proximité doit passer par l'accompagnement et le soutien financier des associations locales et acteurs locaux, notamment via le Fonds National Parentalité (FNP).

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

→ Tout le territoire du Rhône (69) avec une attention particulière portée aux territoires ruraux et semi-ruraux et les Quartiers classés «Politique de la ville» (QPV)

##### PILOTAGE / COORDINATION

→ Les membres de la Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- Associations familiales
- L'Udaf 69
- ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels) 69
- Caf du Rhône
- MSA Ain-Rhône
- Les collectivités locales et les centres sociaux pour les actions 1 et 3 au titre de leur projet Famille.
- Associations de médiation familiale

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

→ Fonds national parentalité (FNP) de la Caf du Rhône

##### ACTION 1

→ Favoriser les différentes formes d'entraide entre pairs : groupes de parole, ateliers entre parents, prêts entre parents, garde d'enfants entre parents, dans le respect de la charte nationale de soutien à la parentalité.

##### ACTION 2

→ Soutenir les familles monoparentales et/ou précaires en structurant un réseau d'entraide participatif autour de la thématique de la monoparentalité.

##### ACTION 3

→ Développer des réseaux de solidarité ou de coopération entre parents en s'appuyant sur les équipements de proximité d'animation de Vie Sociale.

##### ÉCHÉANCES

→ 2022-2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Développement de différentes formes d'entraide entre parents
- Nombre de groupes de parole d'entraide repérés

## 2 - RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

### 2.4 - Améliorer l'information des familles

#### PA 2.4.1 - RENFORCER L'INFORMATION DE PROXIMITÉ EN POURSUIVANT LA PROMOTION DU GUIDE PARENTALITÉ À DESTINATION DES ACTEURS DE LA PARENTALITÉ DU TERRITOIRE

##### DIAGNOSTIC

- Un bilan évaluatif, conduit sur la base d'enquêtes par questionnaires conduites en 2018 et en 2020, a permis d'établir que le guide est surtout perçu comme une aide occasionnelle, qui n'a pas vocation à être utilisée systématiquement mais plutôt lorsque des situations de fragilité se présentent et qu'une réorientation des familles est nécessaire.
- Il est majoritairement utilisé par les professionnels de l'éducation, les travailleurs sociaux ou les professionnels de santé lorsqu'ils rencontrent des familles et que leurs connaissances et expériences professionnelles ne sont pas suffisantes : il est alors nécessaire de continuer d'actualiser les contacts de professionnels et de décliner les partenaires existants à l'échelle locale. En effet, le manque d'adaptation aux contextes locaux, notamment ruraux, a été signalé.
- Le bilan évaluatif révèle la nécessité de doubler l'information numérique d'une information papier et inversement. Il soulève également la nécessité de réaliser une communication régulière et un accompagnement afin de toucher le maximum d'acteurs de la parentalité et de permettre l'appropriation.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Le Guide Parentalité comporte 11 fiches situationnelles, un guide pratique et une fiche « type ». Il a été élaboré de manière partenariale en 2017 afin d'apporter un soutien aux acteurs – professionnels et bénévoles – intervenant dans le champ de la parentalité. Il recense l'offre parentalité sur le territoire du Rhône notamment, les contacts de professionnels afin de permettre une information, un accompagnement, et si besoin une réorientation, des parents.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Publics : Les acteurs de la parentalité et les parents
- ➔ Territoire : Tout le territoire du Rhône (69)

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ L'Association des maires du Rhône en lien avec le commission Parentalité Comité des services aux familles (CDSF)

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission parentalité du Comité des services aux familles (CDSF) et associations locales, et plus largement les acteurs de la parentalité du territoire du Rhône

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Fonds National Parentalité (FNP) de la Caf du Rhône

##### ACTION 1

- ➔ Prendre appui sur les Conseils Locaux de la Parentalité, pour la promotion du Guide.

##### ACTION 2

- ➔ Communiquer de manière régulière, adaptée et accessible afin de toucher le maximum d'acteurs de la parentalité (professionnels, bénévoles, élus) et de permettre son appropriation (Maisons du Rhône (MDR), Maisons de la Métropole, monde associatif local, équipements socio- culturels...) avec par exemple la diffusion du Guide Parentalité aux établissements scolaires du département, sa mise en ligne sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et sa présentation en formation initiale et continue d'enseignants.

##### ACTION 3

- ➔ Favoriser des temps d'échanges (conférences, réunions, etc.) entre les différents acteurs de terrain à différentes échelles territoriales, pour une meilleure mise en réseau de ceux-ci et maintenir une veille active.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Communication régulière, adaptée et accessible et diffusion du Guide Parentalité auprès des acteurs de la Parentalité sur l'ensemble du territoire**
  - Nombre de Guides Parentalité distribués, avec un zoom sur le milieu scolaire
- ➔ **Diffusion large et équilibrée de l'information Parentalité sur l'ensemble du territoire du Rhône**
  - Réédition du questionnaire d'évaluation du guide parentalité
  - Nombre, localisation et bilan de chaque réunion territoriale parentalité

## 2 - RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

### 2.4 - Améliorer l'information des familles

#### PA 2.4.2 - DÉVELOPPER, PROMOUVOIR ET CONSOLIDER LES INFORMATIONS NUMÉRIQUES VIA DIVERS SITES DONT LA CRÉATION D'UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE DÉPARTEMENTALE UNIQUE ET VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX

##### DIAGNOSTIC

- Les parents répondants sont nombreux à exprimer un besoin en information sur l'existant. Ils évoquent le besoin d'être guidés, le sentiment d'être perdus ou leur méconnaissance vis-à-vis des services proposés. Ils matérialisent leur besoin en information en proposant un support unique autour de la parentalité.
- Internet est régulièrement cité comme un canal d'information à développer, notamment car il permet un accès universel à une information simplifiée et sous forme innovante. 22% des parents indiquent y chercher des conseils et du soutien dans leur rôle de parents.
- Internet permet également, notamment via les réseaux sociaux et les forums, les échanges entre parents : dans le cadre de l'enquête conduite auprès des familles avec enfants de moins de 25 ans, 48% des répondants indiquent souhaiter plus de soutien et d'échange sur le rôle de parent avec d'autres parents.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Aider les parents à s'orienter dans l'offre de services et d'informations mise à leur disposition pour qu'ils puissent en tirer le meilleur parti.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Publics : les acteurs de la parentalité et les parents
- ➔ Territoire : tout le territoire du Rhône (69)

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission parentalité du Comité des services aux familles (CDSF) et associations locales, et plus largement les acteurs de la parentalité du territoire du Rhône (69)

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Fonds National Parentalité (FNP) de la Caf du Rhône
- ➔ L'Udaf du Rhône et la Métropole de Lyon

##### ACTION 1

- ➔ Proposer une information fiable et diversifiée sur la parentalité, disponible en ligne : newsletter partenaires avec info parentalité, site internet d'information tel que Mon-enfant.fr offrant la possibilité de géolocaliser les actions Parentalité.

##### ACTION 2

- ➔ Projet de création d'une page réseau social de l'Udaf du Rhône et de la Métropole de Lyon.

##### ACTION 3

- ➔ Favoriser des temps d'échanges (conférences, réunions, etc.) entre les différents acteurs de terrain à différentes échelles territoriales, pour une meilleure mise en réseau de ceux-ci et maintenir une veille active.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Développement d'outils d'information numérique sur la Parentalité**
  - Nombre et formes d'informations recensées par support
  - Retours qualitatifs sur les outils d'information numérique par le biais d'un questionnaire
  - Mise en ligne de l'ensemble des actions Parentalité sur le site Mon-enfant.fr
  - Mise place de la possibilité de recherche par géolocalisation et par occurrence sur le site Mon-enfant.fr

### 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

#### 3.1- Sensibiliser les acteurs aux problématiques de parentalité dans les lieux accueillant des enfants

##### PA 3.1.1 - DÉVELOPPER LA COMMUNICATION DÉMATÉRIALISÉE DANS L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ENTRE PROFESSIONNELS

###### DIAGNOSTIC

- La parentalité est un sujet qui intéresse largement les différents acteurs de la famille sans que cela soit leur cœur de métier pour autant ; cela complexifie la mise en réseau et les échanges entre acteurs de la parentalité. Par ailleurs, la parentalité est une thématique jusqu'ici peu déclinée sur les territoires et, surtout, de manière très inégale d'un territoire à l'autre.
- Un bilan évaluatif a permis d'établir que, dans le cadre du Schéma des Services aux Familles 2016-2019, la diffusion des informations et des actions s'appuyait essentiellement sur les membres de la commission parentalité du Comité des services aux familles (CDSF). L'information constitue le premier pas vers une implication plus grande ; il est donc nécessaire que celle-ci touche le plus largement possible les acteurs, dans une forme actualisée, lisible et tenant compte des différentes réalités professionnelles et territoriales des acteurs de la parentalité.

###### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il s'agit d'informer, de soutenir et de former les acteurs de la parentalité afin qu'ils puissent mieux accompagner, orienter et mobiliser les familles dans le cadre de la Stratégie nationale de soutien à la parentalité et du Schéma des Services aux Familles.

###### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ L'ensemble du territoire du Rhône (69)

###### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

###### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ L'ensemble des professionnels œuvrant dans le champ de l'enfance, de la jeunesse ou de la famille
- ➔ Les représentants des communes

###### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financement via le Fonds National Parentalité (FNP) de la Caf du Rhône

###### ACTION 1

- ➔ Proposer des lettres d'information partenaires dématérialisées.

###### ACTION 2

- ➔ Proposer un recueil de bonnes pratiques professionnelles pour construire des projets impliquant les parents.

###### ÉCHÉANCES

- ➔ 2024-2026

###### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Création et développement de l'usage des lettres d'information partenaires dématérialisées**
  - Nombre de lettres ou de mails d'information diffusés aux acteurs professionnels

## 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

### 3.1- Sensibiliser les acteurs aux problématiques de parentalité dans les lieux accueillant des enfants

#### PA 3.1.2 - ORGANISER DES JOURNÉES PARENTALITÉ TERRITORIALES À L'ÉCHELLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON EN DIRECTION DES ACTEURS PROFESSIONNELS

##### DIAGNOSTIC

- Le bilan évaluatif du précédent Schéma des Services aux Familles indique que les actions conduites autour de l'information des partenaires et de la mise en place de temps d'échanges entre les acteurs locaux doivent être poursuivies. Cela passe notamment par l'organisation de nouvelles rencontres et/ou de séminaires Parentalité sur les territoires.
- Il s'agit également d'accompagner, voire de renouveler, les modes d'actions des acteurs de la parentalité en leur proposant des formations, des temps d'échange ou du soutien sur des thématiques spécifiques (relations école-parents par exemple). Ce renouvellement doit notamment permettre de rendre ces rencontres territoriales moins « descendantes » et de mettre à profit la diversité d'acteurs présents pour permettre l'échange de bonnes pratiques.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Il s'agit d'informer, de soutenir et de former les acteurs de la parentalité afin qu'ils puissent mieux accompagner, orienter et mobiliser les familles dans le cadre de la Stratégie nationale de soutien à la parentalité et du Schéma des Services aux Familles.
- Ces journées tiendront compte de la diversité des acteurs impliqués dans le champ de la parentalité et de la diversité des réalités territoriales.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ L'ensemble du territoire du Rhône (69) avec une attention particulière aux territoires ruraux

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ L'ensemble des professionnels œuvrant dans les champs de l'enfance, de la jeunesse ou de la famille
- ➔ Les représentants des collectivités locale

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Mise à disposition à titre gratuit d'une salle communale
- ➔ Financement des journées via le Fonds National Parentalité - Volet Animation de la Caf du Rhône

##### ACTION 1

- ➔ Proposer des journées Parentalité territoriales sur le territoire du Rhône : 2 journées à l'échelle de la Métropole de Lyon et 2 à l'échelle du Conseil Départemental du Rhône.

##### ACTION 2

- ➔ Projet de création d'une page réseau social de l'Udaf du Rhône et de la Métropole de Lyon.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Programmation de 4 journées Parentalité territoriales : 2 journées sur la Métropole de Lyon et 2 sur le Conseil Départemental du Rhône**
  - Mesure du taux de satisfaction en fin de réunion (administration d'un questionnaire).
  - Nombre de participants présents aux journées territoriales et diversité des profils et des territoires représentés
  - Nombre de dispositifs ou actions créés suite à ces réunions

### 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

#### 3.2 - Renforcer la gouvernance, la coordination et la mise en réseau des actions au niveau local et départemental

##### PA 3.2.1 - POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DES CONSEILS LOCAUX DE LA PARENTALITÉ (CLP)

###### DIAGNOSTIC

- En février 2020, on comptabilisait 15 territoires concernés par les conseils locaux de la parentalité : 4 pour lesquels la mise en place d'un conseil est effective, 4 pour lesquels un conseil est en cours d'installation et 7 qui ont manifesté un intérêt pour cette démarche. Le taux de mise en place effective parmi les territoires intéressés est donc de plus d'un quart (27%).
- Il est en revanche impossible de définir le taux de couverture du territoire par un conseil à ce jour, notamment car le périmètre de mise en œuvre peut être très variable : échelon infra-communal, communal ou intercommunal (sur un EPCI préexistant ou non).
- Le niveau de structuration des différents conseils est très inégal : certains ont simplement effectué une première réunion de lancement. Pour d'autres, des réalisations ont déjà émergé, telles qu'un guide parentalité à l'échelle locale.
- Par ailleurs, il a été remarqué que le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG), porté par les Caf, déclinent notamment des ambitions autour de la parentalité et participent à l'impulsion de cette démarche.

###### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Un Conseil Local de la Parentalité (CLP) est une plateforme de concertation, de coordination et d'animation, entre les élus locaux d'un territoire, les familles et/ou leurs représentants, les représentants locaux des institutions et des acteurs qui interviennent au quotidien auprès des familles. Les CLP permettront sur les territoires l'échange, la mise en cohérence des actions et la prise en compte des besoins non couverts en fonction des moyens mobilisables.
- Il s'agit d'une démarche collaborative, de coordination locale, de mise en réseau, de valorisation de l'existant et de synergie des actions ; tout en laissant la place aux parents.

###### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ L'ensemble du territoire du Rhône (69)

###### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

###### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ La Commission Parentalité du Comité des services aux familles pourra aider au développement, à la structuration et à l'animation de ces conseils
- ➔ Les différents territoires étant impliqués dans les Conseils Locaux de la Parentalité, déjà mis en place ou en cours de création

###### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Fonds National Parentalité - Volet Animation mis à la disposition de la Caf du Rhône pour la mise en œuvre du Schéma des Services aux Familles

###### ACTION 1

- ➔ S'appuyer sur les dispositifs territoriaux développés par les membres de la Commission Parentalité sur les territoires (les Conventions Territoriales Globales, les cités éducatives, les Contrats de ville, les Schémas territoriaux de la MSA, de la Métropole et du Conseil Départemental, etc.). Le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) apparaît comme un bon élément d'impulsion.

###### ACTION 2

- ➔ S'appuyer sur la synergie partenariale au sein de la Commission Parentalité. Ces conseils locaux permettraient d'initier ou de consolider, de manière opérationnelle, une dynamique Parentalité à l'échelle locale.

###### ACTION 3

- ➔ Renforcer la participation des parents au sein des Conseils locaux de la parentalité et la pérenniser.

###### ACTION 4

- ➔ Valoriser l'implication des communes dans le portage des Conseils locaux de la parentalité.

###### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

###### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

###### ➔ Augmentation du nombre de nouveaux Conseils locaux de la parentalité sur le territoire du Rhône

- Nombre de nouveaux conseils locaux développés sur la durée du Schéma des Services aux Familles

###### ➔ Développement des Conseils Locaux de la Parentalité actuels

- Taux de couverture territoriale des conseils locaux de la parentalité
- Mesure de l'implication des familles dans les conseils locaux de la parentalité par l'étude du nombre de parents présents aux réunions
- Résultat d'une enquête par questionnaire auprès des différents territoires concernés par un conseil local de la parentalité
- Taux de couverture des habitants du Rhône par une Convention Territoriale Globale (CTG)

## 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

### 3.2 - Renforcer la gouvernance, la coordination et la mise en réseau des actions au niveau local et départemental

#### PA 3.2.2 - STRUCTURER LA DÉMARCHE ET RELEVER LES BESOINS EN INFORMATION ET EN SOUTIEN

##### DIAGNOSTIC

- Le bilan évaluatif du précédent Schéma des Services aux Familles indique que les actions conduites autour de l'information des partenaires et de la mise en place de temps d'échanges entre les acteurs locaux doivent être poursuivies.
- Le bilan préconisait que la Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF) renforce son rôle de suivi, d'accompagnement et d'information autour des structures existantes et des nouvelles initiatives (Conseils Locaux de la Parentalité par exemple).

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il s'agit d'informer, de soutenir et de former les acteurs de la parentalité afin qu'ils puissent mieux accompagner, orienter et mobiliser les familles dans le cadre de la Stratégie nationale de soutien à la parentalité et du Schéma des Services aux Familles.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ L'ensemble du territoire du Rhône (69)

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Pilotage par l'Udaf 69 de la Maison de la famille itinérante en lien avec les communes
- ➔ Coordination (actions 1 et 2) : Commission parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ La Commission Parentalité du Comité des services aux familles pourra aider au développement, à la structuration et à l'animation de ces conseils locaux
- ➔ Les différents territoires étant impliqués dans les Conseils Locaux de la Parentalité, déjà mis en place ou en cours de création

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financement de la plateforme collaborative dans le cadre du Fonds National Parentalité - Volet Animation, mis à la disposition de la Caf du Rhône pour la mise en œuvre du Schéma des Services aux Familles et de l'Éducation
- ➔ Pour la Maison de la famille itinérante, financement par l'Udaf 69 et autres financements qui seront précisés ultérieurement

##### ACTION 1

- ➔ Faciliter la mise en réseau des Conseils Locaux de la Parentalité, existants ou en cours de création, en lien avec les communes, via des journées d'échanges par exemple.

##### ACTION 2

- ➔ Finaliser la plateforme collaborative des Conseils locaux de la parentalité (avec hébergement du site par l'Association des Maires du Rhône).

La plateforme a pour objectifs de :

- Renforcer la mise en réseau des initiatives locales
- Mettre en commun et partager des expériences
- Proposer des ressources.

##### ACTION 3

- ➔ Créer une Maison de la famille itinérante animée par l'Udaf du Rhône et la Métropole de Lyon et en coopération avec les communes pour :
  - Répondre aux besoins des parents sur tout le territoire
  - Sensibiliser aux enjeux de la parentalité sur tout le territoire
  - Couvrir les zones blanches
  - Proposer un panier de services itinérants : Médiation familiale, Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP), Point Conseils Budget, Point Info Familles, Accompagnement scolaire CLAS, Soutien aux aidants, etc.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Mise en réseau des Conseils Locaux de la Parentalité (CLP)**
  - Résultat d'une enquête par questionnaire auprès des différents territoires concernés par un CLP lors des journées d'échanges
- ➔ **Création de la plateforme collaborative des Conseils Locaux de la Parentalité (CLP)**
  - Nombre de visites de la plateforme collaborative des CLP
- ➔ **Création d'une Maison de la famille itinérante**
  - Nombre de familles bénéficiaires des services de la Maison de la famille itinérante



# ANNEXES PARENTALITÉ

# ANNEXES DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



## 1. ÉTAT DE L'OFFRE

NOM COMMUNE	NOM EPCI	NOMBRE ACTIONS FINANCÉES REAAP 2019	NOMBRE LAEP 2019	NOMBRE GROUPE CLAS 2019	NOMBRE CENTRES SOCIAUX 2019	NOMBRE ESPACES DE VIE SOCIALE 2019	NOMBRE INTERVENTIONS SOCIALES CAF SUR PARENTALITÉ 2019	ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS PAR « OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS » 2019
Albigny-sur-Saône	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Bron	Métropole de Lyon	5	1	14	3	-	24	1
Cailloux-sur-Fontaines	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Caluire-et-Cuire	Métropole de Lyon	1	2	10	2	-	34	-
Champagne-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Charbonnières-les-Bains	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Charly	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Collonges-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Couzon-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Craponne	Métropole de Lyon	-	1	-	-	-	8	-

Curis-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	-	-
Dardilly	Métropole de Lyon	-	1	-	-	-	< 5	-
Écully	Métropole de Lyon	3	1	5	1	-	< 5	1
Fleurieu-sur-Saône	Métropole de Lyon	1	-	-	-	-	< 5	-
Fontaines-Saint-Martin	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Fontaines-sur-Saône	Métropole de Lyon	-	1	1	-	-	8	-
Francheville	Métropole de Lyon	1	1	2	1	-	10	-
Givors	Métropole de Lyon	3	1	10	2	-	20	1
Grigny	Métropole de Lyon	1	1	1	1	-	5	-
Irigny	Métropole de Lyon	-	-	2	-	1	10	-
Limonest	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Lissieu	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Marcy-l'Étoile	Métropole de Lyon	-	1	-	-	-	-	-
La Mulatière	Métropole de Lyon	2	1	3	2	-	16	-
Neuville-sur-Saône	Métropole de Lyon	1	1	4	-	-	22	-
Oullins	Métropole de Lyon	-	2	3	2	-	91	-
Pierre-Bénite	Métropole de Lyon	2	1	4	1	-	50	1

Poleymieux-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	-	-
Quincieux	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Rochetaillée-sur-Saône	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Saint-Fons	Métropole de Lyon	3	1	10	2	1	48	-
Sainte-Foy-lès-Lyon	Métropole de Lyon	3	1	9	2	-	23	-
Saint-Genis-Laval	Métropole de Lyon	2	-	6	1	-	49	-
Saint-Genis-les-Ollières	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Tassin-la-Demi-Lune	Métropole de Lyon	-	1	4	1	-	7	-
La Tour-de-Salvagny	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	-	-
Vaulx-en-Velin	Métropole de Lyon	2	3	32	4	1	233	1
Vénissieux	Métropole de Lyon	5	2	34	4	-	149	2
Vernaison	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	15	-
Villeurbanne	Métropole de Lyon	8	5	47	7	1	146	3

Chassieu	Métropole de Lyon	-	1	-	-	-	5	-
Corbas	Métropole de Lyon	2	1	3	-	-	< 5	-
Décines-Charpieu	Métropole de Lyon	5	1	9	3	1	26	1
Feyzin	Métropole de Lyon	-	-	4	1	-	11	-
Genay	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Jonage	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Meyzieu	Métropole de Lyon	4	2	6	3	-	22	-
Mions	Métropole de Lyon	-	-	2	-	-	5	-
Montanay	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Rillieux-la-Pape	Métropole de Lyon	4	1	31	3	-	193	-
Saint-Priest	Métropole de Lyon	4	2	9	3	-	35	1
Sathonay-Camp	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	16	-
Sathonay-Village	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	< 5	-
Solaize	Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	-	-
Lyon 1 <sup>er</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	6	2	7	2	-	12	1
Lyon 2 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	2	-	5	-	-	7	-
Lyon 3 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	6	-	24	1	1	81	-

Lyon 4 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	1	-	4	1	-	12	-
Lyon 5 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	2	1	11	2	-	15	-
Lyon 6 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	1	-	11	-	1	11	-
Lyon 7 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	4	2	32	1	1	73	-
Lyon 8 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	6	3	32	4	-	95	1
Lyon 9 <sup>ème</sup> arrondissement	Métropole de Lyon	7	2	42	5	-	51	-

NOMS DES COMMUNES	NOM EPCI	NOM TERRITOIRE INFRA-EPCI	NOMBRE ACTIONS FINANCEES REAAP 2019	NOMBRE LAEP 2019	NOMBRE GROUPE CLAS 2019	NOMBRE CENTRES SOCIAUX 2019	NOMBRE ESPACES DE VIE SOCIALE 2019	NOMBRE INTERVENTIONS SOCIALES CAF SUR PARENTALITE 2019	ETABLISSEMENTS CONCERNES PAR « OUVRIR L'ECOLE AUX PARENTS » 2019
Affoux • Ancy • Dième • Joux • Vindry-sur-Turdine • Saint-Clément-sur-Valsonne • Saint-Forgeux • Saint-Marcel-l'Éclairé • Saint-Romain-de-Popey • Tarare • Valsonne	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR SUD	1	-	4	2	-	40	-
Aigueperse • Azolette • Cenves • Chénas • Chiroubles • Émeringes Fleurie • Juliéna • Jullié • Deux-Grosnes • Propières • Saint-Bonnet-des-Bruyères • Saint-Clément-de-Vers • Saint-Igny-de-Vers • Vauxrenard	CC SAÔNE-BEAUJOLAIS	CCSB NORD	-	-	-	1	-	< 5	-
Alix • Bagnols • Val d'Oingt • Le Breuil • Chamelet • Chessy • Frontenas • Legny • Létra • Moiré • Sainte-Paule • Saint-Vérand • Ternand • Theizé	CC BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES	CCBPD OUEST	-	-	-	-	-	8	-
Ambérieux • Anse • Lachassagne • Lucenay • Marcy • Pommiers • Porte des Pierres Dorées	CC BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES	CCBPD NORD EST	-	1	-	-	-	13	-

Amplepuis • Cublize • Meaux-la-Montagne • Ronno • Les Sauvages • Saint-Appolinaire • Saint- Jean-la-Bussière	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR CENTRE	1	-	-	1	-	6	-
Ampuis • Condrieu • Échalas • Les Haies • Loire-sur-Rhône • Longes • Sainte- Colombe • Saint- Cyr-sur-le-Rhône • Saint-Romain-en-Gal • Saint-Romain-en-Gier • Trèves • Tupin-et- Semons	CA VIENNE CONDRIEU	CAVC	-	-	-	-	-	9	-
L'Arbresle • Bully • Dommartin • Évreux • Fleurieux-sur-L'Arbresle • Lentilly • Sarcey • Saint-Germain-Nuelles	CC DU PAYS DE L'ARBRESLE (CCPA)	CCPA NORD	4	1	4	-	-	13	-
Les Ardillats • Beaujeu • Lantignié • Marchampt • Quincié-en-Beaujolais • Régnié-Durette • Saint- Didier-sur-Beaujeu • Vernay • Villié-Morgon	CC SAONE- BEAUJOLAIS	CCSB CENTRE	-	-	-	-	-	< 5	-
Arnas • Gleizé • Limas • Villefranche-sur-Saône	CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE	CAVBS EST	3	1	13	-	1	113	1

<p>Aveize • Brullioles • Brussieu • Chambost-Longessaigne • Les Halles • Haute-Rivoire • Longessaigne • Montromant • Montrottier • Souzy • Saint-Clément-les-Places • Sainte-Foy-l'Argentière • Saint-Genis-l'Argentière • Saint-Laurent-de-Chamousset • Villechenève</p>	<p>CC DES MONTS DU LYONNAIS</p>	<p>CCML NORD</p>	<p>1</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>1</p>	<p>&lt; 5</p>	<p>-</p>
<p>Belleville-en-Beaujolais • Cercié • Charentay • Corcelles-en-Beaujolais • Dracé • Lancié • Odenas • Saint-Étienne-la-Varenne • Saint-Georges-de-Reneins • Saint-Lager • Taponas</p>	<p>CC SAÔNE-BEAUJOLAIS</p>	<p>CCSB SUD</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>4</p>	<p>1</p>	<p>-</p>	<p>19</p>	<p>1</p>
<p>Belmont-d'Azergues • Charnay • Chasselay • Châtillon • Chazay-d'Azergues • Les Chères • Civrieux-d'Azergues • Lozanne • Marcilly-d'Azergues • Morancé • Saint-Jean-des-Vignes</p>	<p>CC BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES</p>	<p>CCBPD SUD EST</p>	<p>-</p>	<p>1</p>	<p>1</p>	<p>1</p>	<p>-</p>	<p>9</p>	<p>-</p>
<p>Bessenay • Bibost • Chevinay • Courzieu • Sain-Bel • Savigny • Sourcieux • Les Mines • Saint-Julien-sur-Bibost • Saint-Pierre-la-Palud</p>	<p>CC DU PAYS DE L'ARBRESLE (CCPA)</p>	<p>CCPA SUD</p>	<p>1</p>	<p>-</p>	<p>2</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>11</p>	<p>-</p>

Blacé • Cogny • Denicé • Lacenas • Montmelas-Saint-Sorlin • Le Perréon • Rivolet • Salles-Arbussonas- en-Beaujolais • Saint- Cyr-le-Chatoux • Saint- Étienne-des-Oullières • Saint-Julien • Vaux-en- Beaujolais • Ville-sur- Jarnioux	CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE	CAVBS OUEST	-	-	-	-	-	7	-
Brindas • Messimy • Thurins	CC DES VALLONS DU LYONNAIS (CCVL)	CCVL SUD	1	-	-	-	-	< 5	-
Chambost • Allières • Chenelette • Claveisolles • Grandris • Lamure-sur- Azergues • Poule-les- Écharmeaux • Ranchal • Saint-Bonnet-le-Troncy • Saint-Just-d'Avray • Saint-Nizier-d'Azergues	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR NORD EST	-	-	-	-	1	< 5	-
La Chapelle-sur-Coise • Coise • Duerne • Grézieu-le-Marché • Larajasse • Meys • Pomeys • Sainte- Catherine • Saint- Martin-en-Haut • Saint- Symphorien-sur-Coise	CC DES MONTS DU LYONNAIS	CCML SUD	1	1	3	1	-	6	-
Chaussan • Mornant • Rontalon • Saint-André- la-Côte • Saint-Laurent- d'Agny	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	COPAMO CENTRE	3	1	-	-	-	< 5	-
Cours • Saint-Vincent-de- Reins • Thizy-les-Bourgs	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR NORD OUEST	2	1	-	2	-	< 5	-

Grézieu-la-Varenne • Pollionnay • Sainte- Consoce • Vaugneray • Yzeron	CC DES VALLONS DU LYONNAIS (CCVL)	CCVL NORD	1	-	-	-	1	10	-
Orliénas • Soucieu-en- Jarrest • Taluyers	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	COPAMO NORD	-	-	-	-	-	7	-
Riverie • Beauvallon • Chabanière	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	COPAMO SUD	-	-	-	-	-	< 5	-
Chaponnay • Communay • Marennas • Saint- Symphorien-d'Ozon • Sérézin-du-Rhône • Simandres • Ternay	CC DU PAYS DE L'OZON	CCPO	-	-	3	-	-	11	-
Genas • Jons • Pusignan • Colombier- Saugnieu	CC DE L'EST LYONNAIS (CCEL)	CCEL NORD	-	1	1	-	-	< 5	-
Saint-Bonnet-de-Mure • Saint-Laurent-de- Mure • Saint-Pierre-de- Chandieu • Toussieu	CC DE L'EST LYONNAIS (CCEL)	CCEL SUD	-	-	-	-	-	< 5	-
Métropole de Lyon (total)	MÉTROPOLE DE LYON (TOTAL)	METRO	97	47	433	65	8	1 684	14





## 2. SOURCES ET CLÉS DE LECTURE DES CARTOGRAPHIES

### • Part de familles avec enfants de moins de 18 ans

**Source :** INSEE, Recensement de la population, 2016 - **Calcul :** (Nombre de familles avec enfants de moins de 18 ans/nombre total de ménages)\*100.

Un ménage renvoie à l'ensemble des occupants d'un même logement, sans forcément de liens de parenté entre eux. Un ménage peut être composé d'un seul individu ou renvoyer à un couple sans enfant. La population des ménages exclut les habitants mobiles et les communautés, c'est-à-dire les foyers, les maisons de retraite, etc.

On parle de famille avec enfant pour un couple ou un adulte seul vivant avec l'enfant d'au moins un parent. L'enfant doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

### • Taux de couverture par un panier de parentalité complet (avec détail LAEP, CLAS et REAAP) + Implantation de conseils locaux de la parentalité (installé ou en réflexion)

**Source :** Caf du Rhône, décembre 2019 - **Calcul :** (Nombre de dispositifs présents sur le territoire/3)\*100.

Sont écartées du dénombrement les actions qui sont déployées sur l'ensemble du département, sans implantation(s) locale(s) précise(s).

On désigne par un panier de services parentalité complet, les territoires couverts par les trois dispositifs suivants :

### • Nombre d'actions financées au titre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

**Source :** Caf du Rhône, 2019

Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) regroupe des actions et initiatives visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien. Afin de localiser les actions, on prend en compte le lieu où celles-ci se déroulent – et non pas l'adresse du gestionnaire par exemple –. Sont écartées du dénombrement les actions qui sont déployées sur l'ensemble du département.

### • Nombre de Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

**Source :** Caf du Rhône, 2019

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) sont des lieux-ressources conviviaux avec des temps d'échange et de jeux destinés à la socialisation des enfants et à l'appui des parents dans leur fonction parentale. Ceux-ci sont financés par le biais de subventions, de prestations de service, d'appels à projets ou de fonds propres.

Afin de localiser les équipements, on prend en compte le lieu où le public est accueilli – et non pas l'adresse du gestionnaire par exemple –. Les LAEP intercommunaux sont comptabilisés en fonction du lieu d'implantation de leurs locaux principaux.

### • Nombre de groupes Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

**Source :** Caf du Rhône, 2019

Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité renvoient à l'ensemble des actions qui visent à accompagner et soutenir les enfants dans leur réussite scolaire (soutien aux devoirs, apports culturels, etc.). Un opérateur peut proposer plusieurs actions, financées par des prestations de service.

Afin de localiser les actions, on prend en compte le lieu où celles-ci se déroulent – et non pas l'adresse du gestionnaire –. Sont dénombrés les différents groupes CLAS financés.

### • Conseils locaux de la parentalité

**Source :** Caf du Rhône, 2019

Les conseils locaux de la parentalité sont des plateformes partenariales visant à réunir les principaux acteurs de la parentalité, des représentants locaux et les parents d'un territoire donné afin de favoriser leur coordination. Ces conseils permettent la structuration et le déploiement d'actions et d'informations autour du soutien à la parentalité.

Le déploiement des Conseils Locaux de la Parentalité est suivi par le Comité des services aux familles (CDSF).

### • Communes concernées par la signature de la convention cadre relative à la Médiation Familiale et aux espaces de rencontre / Familles concernées par des mesures de médiation familiale

**Source :** Caf du Rhône, 2016-2018 - **Calcul :** Nombre de familles bénéficiaires d'une mesure de médiation familiale entre 2016 et 2018

Les mesures comptabilisées ici sont les mesures réalisées ou en cours.

# ANNEXES DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



La médiation familiale vise à la construction ou à la reconstruction du lien familial, axée sur l'autonomie des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. La médiation familiale constitue un levier d'action pertinent pour favoriser la coparentalité dans l'intérêt de l'enfant et les accords amiables via l'intervention d'un tiers impartial et qualifié, le médiateur familial. Par la conduite d'entretiens, l'objectif est de gérer les conflits intervenant dans le domaine familial (parents, grands-parents, etc.).

Une mesure de médiation familiale peut être ordonnée judiciairement ou être à l'initiative des familles.

Sur le territoire du Rhône, on compte quatre associations conventionnées et financées notamment dans le cadre d'une prestation de service. Celles-ci ont également des permanences déployées sur le territoire. Les communes du territoire peuvent être signataires de la convention Médiation Familiale (2016-2018). Cette convention cadre départementale, relative à la médiation familiale, permet aux associations de bénéficier de recettes supplémentaires (soit 24 € par séance payante).

Les espaces de rencontre contribuent au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers et facilitent l'exercice de l'autorité parentale. L'activité des espaces de rencontre est majoritairement liée aux ordonnances des juges aux affaires familiales ou des juges pour enfants. L'Espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers, en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers. L'Espace de rencontre est un dispositif de soutien à la parentalité qui constitue un levier d'actions pertinent pour favoriser la coparentalité.

## AUTRES VARIABLES CONTENUES DANS L'ÉTAT DE L'OFFRE

### • Nombre de centres sociaux (CS)

**Source :** Caf du Rhône 2019

Les centres sociaux sont des structures d'animation de la Vie Sociale agréées par la Caf. Ces structures de proximité visent notamment à accueillir et informer les habitants du territoire, développer des liens sociaux, de la mixité sociale, à proposer des activités et des services à vocation sociale.

Les centres sociaux (CS) doivent porter pour le territoire un projet social et un projet famille, coordonné par un référent famille. Ce projet famille vise à développer et coordonner des actions et services pour soutenir les

parents dans leur fonction parentale, favoriser la cohésion intra et inter-familiale. Cela se traduit concrètement par de l'accompagnement de projets de départ en vacances, des cafés des parents, des groupes de paroles, des activités parents-enfants, de l'information, etc. Les centres sociaux sont les principaux opérateurs des actions REAAP.

### • Nombre d'espaces de vie sociale (EVS)

**Source :** Caf du Rhône, 2019

Les espaces de vie sociale (EVS) concourent, au même titre que les centres sociaux, à la politique d'animation locale de la Caf. Elles doivent porter un projet social de territoire. Ces petites structures de proximité visent le développement d'initiatives locales pour proposer des services et activités à finalité sociale.

Une des missions des EVS est de soutenir la fonction parentale via par exemple des ateliers et sorties parents-enfants, de l'information ou des cafés parents.

### • Nombre d'interventions sociales Caf en matière de parentalité

**Source :** Caf du Rhône, 2019 - **Calcul :** Somme des différentes interventions relevant de la parentalité.

La Caf conduit des interventions de travail social afin d'accompagner les familles rencontrant une situation de vulnérabilité, dans une logique de prévention.

L'offre de services travail social de la Caf du Rhône s'organise autour de trois axes : le logement, l'insertion et la parentalité. Ce dernier volet comprend plusieurs accompagnements : soutien à la vie familiale, vacances-loisirs, accompagnement des foyers monoparentaux, arrivée d'un enfant, santé d'un enfant, séparation/divorce, décès conjoint et décès enfant. Ces interventions regroupent aussi bien des mesures d'informations-conseils que d'accompagnement, individuel ou collectif.

### • Établissements concernés par le dispositif « Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants »

**Source :** Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale Rhône, 2019 - **Calcul :** Nombre d'établissements proposant l'opération OEPRE.

L'opération « Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants » (OEPRE) vise à renforcer l'intégration des parents d'élèves volontaires – primo-arrivants, étrangers ou immigrés – par des formations autour de la langue française, les valeurs de la République ou le fonctionnement de l'École. L'objectif final étant de les impliquer davantage dans la scolarité de leur enfant. Ces formations sont dispensées dans les établissements scolaires.

# RÉCAPITULATIF DU PLAN D'ACTION



ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	ÉCHÉANCE
<b>AXE EJ 1 - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS</b>			
<b>Orientation 1.1 -</b> Accompagner les parents de jeunes enfants.	<b>PA 1.1.1 -</b> Valoriser, coordonner et renforcer les différentes actions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et des acteurs de soutien à la parentalité.	Proposer à l'ensemble des parents de jeunes enfants un parcours complet et cohérent de services d'accompagnement.	2026
		Inciter les acteurs du soutien à la parentalité à travailler en direction des pères de jeunes enfants.	
		Accompagner les familles en période périnatale en développant et renforçant l'activité des services d'aide à domicile Familles et en renforçant leur capacité à intervenir auprès des familles à besoins particuliers.	
		Améliorer l'accompagnement des familles concernées par le handicap, en renforçant les liens entre les acteurs de la santé et les acteurs du soutien à la parentalité.	
		Améliorer la connaissance des parents et des partenaires de l'offre de services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).	
	<b>PA 1.1.2 -</b> Rendre les parents acteurs des structures accueillant les enfants de 0 à 5 ans.	Questionner et favoriser l'implication et la place des parents dans les structures d'accueil et de loisirs destinées aux enfants de 0 à 5 ans.	2026
		Repérer et soutenir toutes les formes d'implication parentale.	
		Effectuer les bilans de santé des enfants de 3 ans à 4 ans dans les écoles en présence des parents notamment dans les Quartiers classés Politique de la Ville (QPV).	
		Développer des actions au sein de l'Éducation nationale au service de la coopération avec les parents (dispositifs "Passerelles", Développer les " programmes de renforcement" des compétences psychosociales en milieu scolaire" (PTSM 69), etc.).	
		Développer des informations collectives Caf autour de l'arrivée d'un enfant dans les zones définies comme prioritaires.	

	<p><b>PA 1.1.3</b> - Développer la démarche d'"<i>aller vers</i>" pour les parents éloignés des dispositifs (éloignement social ou géographique).</p>	Proposer un dispositif d'Éducation à la santé familiale (MSA Ain-Rhône) qui constitue à la fois un outil de prévention primaire en santé et une action de soutien à la parentalité sur la thématique santé.	2026
		Soutenir et promouvoir les actions itinérantes d'accompagnement des parents pour être au plus près des lieux de vie des familles, tels que les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).	
		Soutenir le déploiement d'actions parentalité en milieu rural, notamment par l'animation d'ateliers entre parents ou d'ateliers parents-professionnels-enfants.	
		Inscrire durablement la démarche institutionnelle d' <i>aller vers</i> en lien avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (faciliter l'accès aux structures collectives pour les familles précaires en particulier pour les parents en insertion, etc.).	
		Accompagner les parents, en facilitant l'accès aux droits, la relation et l'orientation aux lieux ressources de proximité et aux services publics (Maisons du Rhône (MDR) par exemple).	
	<p><b>PA - 1.1.4</b> - Rendre accessible l'offre sur un plan social et territorial pour renforcer le pouvoir d'agir des parents.</p>	Favoriser et accompagner les actions qui permettent aux parents de contribuer au Schéma des Services aux Familles.	2026
		Favoriser et accompagner le partage d'expériences des parents et des professionnels afin de diffuser les pratiques.	
		Soutenir les services d'aide à domicile conventionnés par la Caf du Rhône pour accompagner les parents dans leurs besoins spécifiques liés à des événements fragilisant l'équilibre familial.	
		Favoriser l'accompagnement individuel des familles les plus fragilisées, pour permettre aux parents d'intégrer régulièrement des EAJE et des actions collectives.	
<p><b>Orientation 1.2</b> - Accompagner les parents d'enfants âgés de 6 à 11 ans.</p>	<p><b>PA 1.2.1</b> - Rendre les parents acteurs dans la scolarité de leurs enfants grâce à une meilleure connaissance du fonctionnement de l'institution scolaire.</p>	Développer l'utilisation de "la Mallette des parents" dans les établissements scolaires.	2026
		Développer le dispositif national "Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants" (OEPRE) en direction des parents allophones.	
		Développer les actions Parentalité dans la thématique "Réussite scolaire du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté" telle que l'action "En associant les parents, tous les enfants peuvent réussir".	
		Développer des formes de collaborations innovantes avec les parents pour qu'ils s'approprient le parcours scolaire de leur(s) enfant(s), autour des dispositifs d'accompagnement CLAS ou des lieux d'échanges.	

		Favoriser et accompagner le partage d'expériences des parents et des professionnels afin de diffuser ces pratiques, notamment sur les thématiques du harcèlement, du numérique, etc.	2026	
	<b>PA 1.2.2</b> - Sensibiliser les parents sur les enjeux et les risques liés à cette tranche d'âge (numérique...).	Accompagner les parents et les sensibiliser sur l'impact des écrans pour la santé, le développement et le comportement de leur enfant en renforçant et en outillant leurs compétences de parents sur la thématique du numérique.		
		Développer des formes d'interventions ou d'accompagnements de type " <i>Promeneurs du Net</i> " pour les enfants et leurs parents, en s'appuyant sur les référents Familles des structures d'animation de la vie sociale.		
<b>Orientation 1.3</b> - Accompagner les parents face aux enjeux de l'adolescence.	<b>PA 1.3.1</b> - Dégager des pistes d'actions sur la prévention de la santé des adolescents.	Développer des actions au sein de l'Éducation nationale en direction des parents, telle que l'action départementale Développer les "programmes de renforcement des compétences psychosociales en milieu scolaire" (PTSM 69).	2026	
	<b>PA 1.3.2</b> - Accompagner les parents concernant l'orientation scolaire et professionnelle des adolescents.	Développer le dispositif national "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves" (OEPRE) en direction des parents allophones.	2026	
	<b>PA 1.3.3</b> - Développer le partenariat avec les ressources existantes et soutenir les actions Parentalité où les parents sont acteurs.		Développer le partenariat avec les deux Maisons des Adolescents pour qu'elles soient mieux identifiées par les parents.	2026
			Développer les médiations familiales intra-familiales parents/adolescents.	
			Mieux communiquer et mieux diffuser l'information sur l'offre Parentalité pour les parents d'adolescents.	
		Poursuivre le partenariat entre la MSA Ain-Rhône et les Maisons Familiales et Rurales (MFR) du Rhône pour accompagner les jeunes - notamment ruraux - , dans leur prise d'autonomie en les rendant acteurs de leur parcours professionnel et social.		

<p><b>Orientation 1.4 -</b> Accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux.</p>	<p><b>PA 1.4.1 -</b> Soutenir la fonction parentale dans une situation de conflit familial.</p>	<p>Poursuivre le développement de l'offre Médiation familiale afin d'en faciliter l'accès et de réduire les inégalités territoriales.</p>	<p>2026</p>
		<p>Développer le soutien par la MSA Ain-Rhône des groupes d'enfants et d'adolescents de parents séparés.</p>	
		<p>Poursuivre le soutien aux 4 espaces de rencontre agréés du territoire du Rhône afin de prévenir les ruptures familiales dans des situations de conflit familial.</p>	
		<p>Soutenir la mise en contact entre enfants et parents détenus et aider au maintien des liens familiaux.</p>	
	<p>Poursuivre la déclinaison de l'offre de travail social de la Caf du Rhône dans le domaine du soutien à la parentalité.</p>		
	<p><b>PA 1.4.2 -</b> Soutenir la fonction parentale dans un contexte de violences familiales et intrafamiliales.</p>	<p>Soutenir la création des espaces de rencontre protégés (ERP) dans le périmètre de la Métropole de Lyon dans un contexte de violences familiales et intrafamiliales.</p>	<p>2026</p>
		<p>Poursuivre le soutien aux structures associatives qui luttent contre les violences familiales et conjugales.</p>	
<p>Développer l'offre d'hébergement, de soutien et d'accompagnement spécialisé sur le département du Rhône (69) pour lutter contre les violences faites aux femmes.</p>			

**AXE PA 2 : RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS**

<b>Orientation 2.1 -</b> Développer les possibilités de relais parental et de répit en famille.	<b>PA 2.1.1 -</b> Soutenir les aidants familiaux confrontés aux problématiques de dépendance en s'appuyant sur les ressources existantes du territoire: institutions, associations...	Identifier plus précisément les jeunes aidants sur le territoire.	2026
		Développer une offre d'écoute et de répit adaptée et favoriser la prise de conscience de son rôle chez l'aidant, notamment par la diffusion de supports d'information chez les personnels de santé.	
		Favoriser des moments "familiaux" de répit - de coupure - pour parents et enfants.	
		Valoriser les réseaux existants (conférences sur les territoires, travail d'observation et de remontée des dispositifs existants).	
	<b>PA 2.1.2 -</b> Accompagner le développement des prises en compte des parentalités spécifiques.	Accompagner les parents vivant des situations particulières notamment des situations de handicap mais également les parents vivant des situations de vulnérabilité.	2022-2026
		Sensibiliser au handicap des enfants et des parents : création de supports de communication auprès des professionnels, création de guides dédiés et de ressources consultables.	
		Valoriser le soutien des associations familiales spécifiques.	
		Renforcer l'accompagnement budgétaire inconditionnel de proximité auprès des familles notamment monoparentales.	
	<b>PA 2.1.3 -</b> Accompagner les parents face aux nouveaux enjeux éducatifs (le rapport aux écrans, les pédagogies, la santé, etc).	Repérer les questions qui préoccupent les parents pour mieux les accompagner.	2022-2026
		Accompagner les parents pour un accès plus facile au soutien psychologique collectif pour les parents, notamment via des groupes de parole.	
		Mettre en œuvre un processus d'accompagnement du bon usage des outils numériques, avec le développement des " <i>Promeneurs du Net Parentalité</i> ".	

<p><b>Orientation 2.2</b> - Améliorer les relations entre les familles et l'école, pour qu'elles construisent ensemble et en confiance une communauté éducative.</p>	<p><b>PA 2.2.1</b> - Prendre appui sur l'Éducation nationale qui occupe un rôle central dans le cadre de la coordination partenariale et comme interface d'information pour les parents.</p>	<p>Développer les actions de formation continue des enseignants à la relation école-familles dans le cadre des moyens alloués.</p>	<p>2022 - 2026</p>
		<p>Développer les dispositifs de l'Éducation nationale : "La Mallette des Parents" et "Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants" (OEPRE).</p>	
		<p>Continuer à valoriser le dispositif "Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité" (CLAS).</p>	
<p><b>Orientation 2.2</b> - Améliorer les relations entre les familles et l'école, pour qu'elles construisent ensemble et en confiance une communauté éducative.</p>	<p><b>PA 2.2.2</b> - Renforcer la place des parents au sein de l'école.</p>	<p>Accompagner les lieux d'accueils ouverts aux parents dans les écoles, animés par les villes, les centres sociaux et d'autres opérateurs, dans une perspective d'interconnaissance.</p>	<p>2021 - 2026</p>
		<p>Accompagner l'expression des parents vis-à-vis de l'école dans les domaines de la citoyenneté, de l'orientation et de l'accompagnement des élèves.</p>	
		<p>Partager et faire connaître les projets développés : films, documents, etc.</p>	
		<p>Renforcer l'accompagnement budgétaire inconditionnel de proximité auprès des familles notamment monoparentales.</p>	
<p><b>Orientation 2.3</b> - Favoriser le soutien par les pairs.</p>	<p><b>PA 2.3.1</b> - Faire connaître l'ensemble des associations, leur action et leur proximité.</p>	<p>Création d'un guide des associations afin de répondre au besoin des parents d'échanges locaux entre pairs et du fait que les associations familiales sont peu sollicitées en parentalité.</p>	<p>2021 - 2026</p>
		<p>Poursuivre la promotion du Guide Parentalité auprès des porteurs de projets Parentalité.</p>	
		<p>Soutenir une offre parentalité de proximité par le biais du Fonds national Parentalité (FNP).</p>	

	<p><b>PA 2.3.2</b> - Favoriser et soutenir les actions d'entraide entre parents avec une exigence spécifique relative au développement durable envers les partenaires subventionnés et dans les appels à projets.</p>	<p>Favoriser les différentes formes d'entraide entre pairs : groupes de parole, ateliers entre parents, prêts entre parents, garde d'enfants entre parents, dans le respect de la charte nationale de soutien à la parentalité.</p>	2022 - 2026	
<p><b>Orientation 2.4</b> - Améliorer l'information des familles.</p>	<p><b>PA 2.4.1</b> - Renforcer l'information de proximité en poursuivant la promotion du Guide Parentalité à destination des acteurs de la parentalité du territoire.</p>	<p>Prendre appui sur les Conseils Locaux de la Parentalité, notamment dans la promotion du Guide de la Parentalité.</p>		2021 - 2026
		<p>Communiquer de manière régulière, adaptée et accessible afin de toucher le maximum d'acteurs de la parentalité et de permettre son appropriation.</p> <p>Favoriser des temps d'échanges (conférences, réunions, etc.) entre les différents acteurs de terrain à différentes échelles territoriales.</p>		
	<p><b>PA 2.4.2</b> - Développer, promouvoir et consolider les informations numériques via divers sites dont la création d'une plateforme numérique départementale unique et via les réseaux sociaux.</p>	<p>Proposer une information fiable et diversifiée sur la parentalité, disponible en ligne.</p>	2021 - 2026	
	<p>Projet de création d'une page réseau social de l'Udaf du Rhône et de la Métropole de Lyon.</p>			
<b>AXE PA 3 : COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS</b>				
<p><b>Orientation 3.1</b> - Sensibiliser les acteurs aux problématiques de parentalité dans les lieux accueillant des enfants.</p>	<p><b>PA 3.1.1</b> - Développer la communication dématérialisée dans l'échange d'informations entre professionnels.</p>	<p>Proposer des lettres d'information partenaires dématérialisées.</p>	2024 - 2026	
	<p><b>PA 3.1.2</b> - Organiser des journées Parentalité territoriales à l'échelle du Conseil Départemental et de la Métropole de Lyon en direction des acteurs professionnels.</p>	<p>Proposer des journées Parentalité territoriales sur le territoire du Rhône.</p>		2021 - 2026

<p><b>Orientation 3.2</b> - Renforcer la gouvernance, la coordination et la mise en réseau des actions au niveau local et départemental.</p>	<p><b>PA 3.2.1</b> - Poursuivre le développement et la structuration des Conseils Locaux de la Parentalité (CLP).</p>	<p>S'appuyer sur les dispositifs territoriaux développés par les membres de la Commission Parentalité sur les territoires.</p>	<p>2021 - 2026</p>
		<p>Initier ou consolider, de manière opérationnelle, une dynamique Parentalité à l'échelle locale via les Conseils Locaux de la Parentalité (CLP).</p>	
		<p>Renforcer la participation des parents au sein des Conseils locaux de la parentalité et la pérenniser.</p>	
	<p><b>PA 3.2.2</b> - Structurer la démarche et relever les besoins en information et en soutien.</p>	<p>Faciliter la mise en réseau des Conseils Locaux de la Parentalité, existants ou en cours de création, en lien avec les communes, via des journées d'échanges par exemple.</p>	<p>2021 - 2026</p>
		<p>Finaliser la plateforme collaborative des Conseils locaux de la parentalité.</p>	
		<p>Créer une Maison de la famille itinérante animée par l'Udaf du Rhône et la Métropole de Lyon et en coopération avec les communes.</p>	

# SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION



FICHE	INDICATEURS D'ÉVALUATION	COMMENTAIRE	SEUIL DE RÉUSSITE FIXÉ	ÉCHÉANCE / FRÉQUENCE DE LA MESURE	SOURCE DE L'INFORMATION	RÉFÉRENT DE L'INDICATEUR
<b>PA 111</b> - Valoriser, coordonner et renforcer les différentes actions PMI et des acteurs de soutien à la parentalité.	Développement de l'activité des services d'aide à domicile Familles pour les familles en période périnatale avec un renforcement de leur capacité à intervenir auprès des familles à besoins particuliers.					
	• Nombre de familles et nombre de visites en pré ou post-natal.	Objectif SDSF	Suivi	Échéance 2026 / Fréquence annuelle	Document de pilotage	Métropole / Département
	Meilleure connaissance de l'offre de services PMI par les parents et les partenaires.					
	• Nombre de consultations effectuées préventives de puériculture.	Objectif SDSF	Suivi	Échéance 2026 / Fréquence annuelle	Document de pilotage	Métropole / Département
	• Localisation des visites à domicile renforcées effectuées.	Objectif SDSF	Suivi	Échéance 2026 / Fréquence annuelle	Document de pilotage	Métropole / Département
	• Nombre d'actions en direction des pères de jeunes enfants.	Objectif SDSF	Suivi	Échéance 2026 / Fréquence annuelle	Document de pilotage	Métropole / Département

<b>PA 112</b> - Rendre les parents acteurs des structures accueillant les enfants de 0 à 5 ans.	Meilleure implication des parents dans les structures d'accueil et de loisirs destinées aux enfants entre 0 et 5 ans.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude sur le recensement des différentes formes d'implication des parents.</li> </ul>	Objectif COG	Suivi	Échéance 2026 / Fréquence annuelle	Diagnostics construits dans le cadre des Projets Familles des centres sociaux	Caf du Rhône
	Participation des parents aux bilans de santé des enfants de 3 à 4 ans dans les écoles, et notamment dans les Quartiers classés Politique de la Ville (QPV).					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de parents présents par site lors des bilans de santé.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Échéance 2026 / Fréquence annuelle	Document de pilotage	DSDEN

<b>PA 113</b> - Développer la démarche d'« <i>aller vers</i> » pour les parents éloignés des dispositifs (éloignement social ou géographique).	Développement d'actions itinérantes d'accompagnement des parents au plus près des lieux de vie des familles.					
	Taux de couverture des EPCI par un panier de parentalité complet.	Objectif SDSF	Suivi	Échéance 2026 / Fréquence annuelle	Document de pilotage	Caf du Rhône
	Nombre de dispositifs itinérants d'accompagnement des familles.	Objectif SDSF	Suivi	Échéance 2026 / Fréquence annuelle	Document de pilotage	Caf du Rhône
	Nombre d'heures de fonctionnement des Lieux d'accueil enfants parents (Laep)	Objectif CPOG	Suivi	Échéance 2026 / Fréquence annuelle	MAIA	Caf du Rhône
	Déploiement des actions parentalité en milieu rural.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ateliers parentalité conduits en milieu rural.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Échéance 2026 / Fréquence annuelle	Documents de pilotage (centres sociaux ruraux dans le cadre de leur projet Famille)	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des actions de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Échéance 2026 / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône

<b>PA 114 - Rendre accessible l'offre sur un plan social et territorial pour renforcer le pouvoir d'agir des parents.</b>	Diffusion des pratiques entre les parents et les professionnels via un accompagnement des rencontres parents/professionnels.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres entre parents et institutions.</li> </ul>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil de l'avis de parents par l'Udaf 69 concernant leur accompagnement.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Échéance 2026 / Bilan final	Document de pilotage	Udaf 69
	Développement des services d'aide à domicile conventionnés par la Caf du Rhône.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de familles bénéficiaires et typologie des visites d'aide à domicile.</li> </ul>	Objectif COG	Suivi	Échéance 2026 / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	Renforcement de l'accompagnement individuel des familles les plus fragilisées vers leur intégration dans les EAJE.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'EAJE bénéficiaires du bonus mixité.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Échéance 2026 / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône

<b>PA 121</b> - Rendre les parents acteurs dans la scolarité de leurs enfants grâce à une meilleure connaissance du fonctionnement de l'institution scolaire.	Développement du dispositif national "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" (OEPRE) en direction des parents allophones.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de parents concernés par l'opération OEPRE et nombre d'établissements portant la mesure OEPRE.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF / Fréquence annuelle	Document de pilotage	Éducation nationale en lien avec les services de la Préfecture pour l'opération OEPRE
<b>PA 122</b> - Sensibiliser les parents sur les enjeux et les risques liés à cette tranche d'âge (numérique...).	Accompagnement et sensibilisation des parents sur l'impact des écrans pour la santé, le développement et le comportement de leur enfant.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions Parentalité mises en œuvre.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de parents présents à ces actions et lieux - situation géographique - où se déroulent ces actions.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	Déploiement des dispositifs de type "Promeneurs du Net".					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de "Promeneurs du Net".</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Échéance 2026 / Bilan final	Document de pilotage (centres sociaux avec les référents Familles)	Caf du Rhône

<b>PA 131</b> - Dégager des pistes d'actions sur la prévention de la santé des adolescents.	Développement de l'action PTSM 69 en direction des parents et des adolescents.					
	• Nombre d'établissements scolaires engagés dans le dispositif PTSM 69 .	Objectif SDSF	Suivi	Échéance 2026 / Bilan final	Document de pilotage	DSDEN
	• Nombre d'actions en direction des familles proposées dans le cadre du PTSM 69.	Objectif SDSF	Suivi	Échéance 2026 / Bilan final	Document de pilotage	DSDEN
	• Nombre de journées d'animations "santé" en direction des collégiens (Métropole de Lyon).	Objectif SDSF	Suivi	Échéance 2026 / Bilan final	Document de pilotage	DSDEN et Métropole de Lyon
<b>PA 132</b> - Accompagner les parents concernant l'orientation scolaire et professionnelle des adolescents	Développement du dispositif national "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" (OEPRE) en direction des parents allophones.					
	• Nombre de parents concernés par le dispositif OEPRE et nombre d'établissements portant la mesure OEPRE.	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	DSDEN en lien avec les services de la Préfecture
	• Nombre de journées d'animations "santé" en direction des collégiens (Métropole de Lyon).	Objectif SDSF	Suivi	Échéance 2026 / Bilan final	Document de pilotage	DSDEN et Métropole de Lyon
	• Nombre de journées d'animations "santé" en direction des collégiens (Métropole de Lyon).	Objectif SDSF	Suivi	Échéance 2026 / Bilan final	Document de pilotage	DSDEN et Métropole de Lyon

<b>PA 133</b> - Développer le partenariat avec les ressources existantes et soutenir les actions Parentalité où les parents sont acteurs.	Développement du partenariat avec les deux Maisons des Adolescents (Lyon et Villefranche-sur-Saône).					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part de familles connaissant les deux Maisons des Adolescents via une enquête auprès des familles à conduire en 2026.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Échéance 2026 / Bilan final	Document de diagnostic	Caf du Rhône
	Développement des médiations familiales intra-familiales parents/adolescents.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et localisation des mesures de médiations familiales intra-familiales parents/adolescents.</li> </ul>	Objectif Cnaf	Progression	Échéance 2026 / Bilan final	Document de diagnostic	Caf du Rhône
	Une meilleure communication sur l'offre Parentalité en direction des parents d'adolescents.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de couverture de l'offre Parentalité pour les parents d'adolescents sur le territoire du Rhône (69).</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Échéance 2026 / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône

<b>PA 141</b> - Soutenir la fonction parentale dans une situation de conflit familial.	Développement de l'offre Médiation Familiale en faveur des familles confrontées à des conflits familiaux dans le cadre d'une séparation.					
	• Taux d'augmentation du nombre d'ETP.	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	• Taux d'augmentation du nombre de mesures de médiation familiale terminées.	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	• Taux de communes conventionnées sur le territoire du Rhône (69).	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	• Taux de couverture des territoires prioritaires (territoires ruraux du Nord du Département, CCPA, CCEL Sud) => Implantation des permanences de médiation familiale.	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	Soutien aux 4 espaces de rencontre agréés du territoire du Rhône afin de prévenir les ruptures familiales dans une situation de conflit familial.					
	• Durée des délais d'attente dans les espaces de rencontre.	Objectif SDSF	Diminution de la durée du délai d'attente	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône

<b>PA 142</b> - Soutenir la fonction parentale dans un contexte de violences familiales et intrafamiliales.	<b>Création d'espaces de rencontre protégés (ERP) sur la Métropole.</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ERP créés et résultats obtenus à l'horizon de 2026.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de visites ordonnées et taux d'échec (interruption à l'initiative de l'association en raison des incidents ou du comportement du parent visiteur).</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de visites se poursuivant par des modalités de visites allégées (ERP ordinaire ou visites hors ERP).</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
<b>PA 211</b> - Soutenir les aidants familiaux confrontés aux problématiques de dépendance en s'appuyant sur les ressources existantes du territoire: institutions, associations...	<b>Identification des jeunes aidants sur le territoire.</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes aidants soutenus.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	Udaf 69
	Développement d'une offre d'écoute et de répit adaptée.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'offres développées sur le territoire concernant le répit parental.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	Udaf 69
	<b>Développement des moments "familiaux" de répit pour parents et enfants.</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retours de l'enquête qualitative conduite par l'Udaf69 auprès des familles sur cette thématique.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	Udaf 69	

<p><b>PA 212</b> - Accompagner le développement des prises en compte des parentalités spécifiques.</p>	<p>Accompagnement des parents vivant des situations particulières notamment en situation de handicap ou dont l'enfant est en situation de handicap, mais également les parents vivant des situations de vulnérabilité.</p>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de familles accompagnées et leur typologie dans le cadre des prises en compte des parentalités spécifiques.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	<p>Sensibilisation des professionnels à la thématique du handicap : création de supports de communication, de guides dédiés et de ressources consultables.</p>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type de supports de communication créés auprès des professionnels (guides et ressources consultables).</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	2022- 2026 / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	<p>Soutien aux associations familiales spécifiques.</p>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'offres développées sur le territoire en matière d'accompagnement de parentalités spécifiques.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	2022- 2026 / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
<p><b>PA 213</b> - Accompagner les parents face aux nouveaux enjeux éducatifs (le rapport aux écrans, les pédagogies, la santé, etc).</p>	<p>Repérage des questions qui préoccupent les parents.</p>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions financées par le Fonds national Parentalité (FNP).</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	2022- 2026 / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de couverture des actions d'accompagnement à la parentalité mises en œuvre dans le cadre du FNP sur le territoire du Rhône (69).</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	2022- 2026 / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône

	Déploiement des "Promeneurs du Net Parentalité".					
	• Nombre de "Promeneurs du Net Parentalité".	Objectif SDSF	Progression	2022- 2026 / Bilan final	Document de pilotage (centres sociaux au titre de leur projet Famille)	Caf du Rhône
<b>PA 221</b> - Prendre appui sur l'Éducation nationale qui occupe un rôle central dans le cadre de la coordination partenariale et comme interface d'information pour les parents.	Développer les actions de formation continue des enseignants à la relation école-familles dans le cadre des moyens alloués.					
	• Nombre de formations et de participants à celles-ci.	Objectif SDSF	Progression	2022- 2026 / Bilan final	Document de pilotage	DSDEN
	Continuer à valoriser le dispositif Contrats locaux d'accompagnement à la parentalité (CLAS).					
	• Nombre de CLAS et implantation sur la période du Schéma des Services aux Familles.	Objectif SDSF	Progression	2022- 2026 / Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
<b>PA 222</b> - Renforcer la place des parents au sein de l'école.	Développement des lieux d'accueil ouverts aux parents dans les écoles.					
	• Nombre de lieux ouverts aux parents (lieux d'accueil parents, lieu passerelle école-quartier...) dans les écoles.	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage (DSDDEN / centres sociaux au titre de leur projet Famille).	DSDEN

<b>PA 231 - Faire connaître l'ensemble des associations, leur action et leur proximité.</b>	Création d'un guide des associations (guide papier et numérique).					
	• Nombre d'associations ayant participé à la création du guide.	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Associations familiales, l'Udaf du Rhône et la Métropole de Lyon
	• Nombre de guides des associations distribués.	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Associations familiales, l'Udaf du Rhône et la Métropole de Lyon
	• Taux de satisfaction auprès des associations et des lecteurs du guide des associations, via une enquête par questionnaire.	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Associations familiales, l'Udaf du Rhône et la Métropole de Lyon
	Promotion du Guide Parentalité auprès des porteurs de projet Parentalité.					
	• Nombre de guides Parentalité distribués.	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Associations familiales, l'Udaf du Rhône et la Métropole de Lyon
	Développement de l'offre Parentalité de proximité par le biais du Fonds National Parentalité (FNP).					
	• Nombre d'actions financées par le FNP.	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône

<b>PA 232</b> - Favoriser et soutenir les actions d'entraide entre parents avec une exigence spécifique relative au développement durable envers les partenaires subventionnés et dans les appels à projets.	Développement de différentes formes d'entraide entre parents.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de groupes de parole d'entraide repérés.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	2022-2026/ Bilan final	Document de pilotage (communes et centres sociaux pour l'action au titre de leur projet Famille)	Caf du Rhône
<b>PA 241</b> - Renforcer l'information de proximité en poursuivant la promotion du Guide Parentalité à destination des acteurs de la parentalité du territoire.	Communication régulière, adaptée et accessible et diffusion du Guide Parentalité auprès des acteurs de la Parentalité sur l'ensemble du territoire.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de guides Parentalité distribués, avec un zoom sur le milieu scolaire.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	Diffusion large et équilibrée de l'information Parentalité sur l'ensemble du territoire du Rhône.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réédition du questionnaire d'évaluation du guide parentalité.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre, localisation et bilan de chaque réunion territoriale parentalité.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Comptes rendus des réunions	Caf du Rhône

<b>PA 242</b> - Développer, promouvoir et consolider les informations numériques via divers sites dont la création d'une plateforme numérique départementale unique et via les réseaux sociaux.	<b>Développement d'outils d'information numériques sur la Parentalité.</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et formes d'informations recensées par support.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retours qualitatifs sur les outils d'information numérique par le biais d'un questionnaire.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en ligne de l'ensemble des actions Parentalité sur le site Mon-enfant.fr.</li> </ul>	Objectif Cnaf	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise place de la possibilité de recherche par géolocalisation et par occurrence sur le site Mon-enfant.fr.</li> </ul>	Objectif Cnaf	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
<b>PA 311</b> - Développer la communication dématérialisée dans l'échange d'informations entre professionnels.	<b>Création et développement de l'usage des lettres d'information partenaires dématérialisées.</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de lettres ou de mails d'information diffusés aux acteurs professionnels.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
<b>PA 312</b> - Organiser des journées Parentalité territoriales à l'échelle du Conseil Départemental et de la Métropole de Lyon en direction des acteurs professionnels.	<b>Programmation de 4 journées Parentalité territoriales : 2 journées à l'échelle de la Métropole de Lyon et 2 à l'échelle du Conseil Départemental du Rhône.</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure du taux de satisfaction en fin de réunion (administration d'un questionnaire).</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants présents aux journées territoriales et diversité des profils et des territoires représentés.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Comptes rendus de réunion	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de dispositifs ou actions créés suite à ces réunions.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône

<b>PA 321</b> - Poursuivre le développement et la structuration des Conseils Locaux de la Parentalité (CLP).	Augmentation du nombre de nouveaux Conseils Locaux de la Parentalité sur le territoire du Rhône.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouveaux conseils locaux développés sur la durée du Schéma des services aux Familles.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	Développement des Conseils Locaux de la Parentalité actuels.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de couverture territoriale des conseils locaux de la parentalité.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	Mesure de l'implication des familles dans les conseils locaux de la parentalité par l'étude du nombre de parents présents aux réunions.	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF/ Bilan final	Comptes rendus de réunion	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultat d'une enquête par questionnaire auprès des différents territoires concernés par un conseil local de la parentalité.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de couverture des habitants du Rhône par une Convention Territoriale Globale (CTG).</li> </ul>	Objectif COG	Progression	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône

<b>PA 322</b> - Structurer la démarche et relever les besoins en information, en soutien.	Mise en réseau des Conseils Locaux de la Parentalité.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultat d'une enquête par questionnaire auprès des différents territoires concernés par un CLP lors des journées d'échanges.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	Création de la plateforme collaborative des Conseils Locaux de la Parentalité.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de visites de la plateforme collaborative des CLP.</li> </ul>	Objectif SDSF	Progression	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Caf du Rhône
	Création d'une Maison de la famille itinérante.					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de familles bénéficiaires des services de la Maison de la famille itinérante.</li> </ul>	Objectif SDSF	Suivi	Durée du SDSF/ Bilan final	Document de pilotage	Udaf 69



**ANIMATION**  
**DE LA VIE SOCIALE**



La lettre circulaire n°2012-013 du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale, publiée par la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), a invité la Caf du Rhône à **formaliser une politique départementale de l'animation de la vie sociale, point d'appui des principaux partenaires du secteur.**

Dans cette perspective, la Caf du Rhône a établi un Schéma Départemental et Métropolitain d'animation de la vie sociale pour la période 2017-2021. Celui-ci a permis :

- Un cadrage territorial et politique, partagé entre la Caf et ses partenaires, élaboré à partir d'un état des lieux de l'existant dans le Rhône ;
- Une identification des besoins non couverts, base des perspectives de développement et d'évolution et de renforcement de la dynamique entre les partenaires de l'animation de la vie sociale.

Le bilan partagé de ce Schéma a permis d'identifier les pistes de progrès et de faire état des actions conduites et objectifs atteints :

- **L'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du territoire sont couverts** (une préfiguration est en cours à Villefranche-sur-Saône) ;
- **Le nombre d'espaces de vie sociale (EVS) est passé de 7 en 2017 à 20 en 2021 ;**
- **Plus de 40 structures bénéficient de la prestation de service (PS) Jeunes**, permettant ainsi le renforcement d'une politique jeunesse.
- **Le développement de l'observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale**, point d'appui de nombreux travaux partenariaux.

Au premier semestre 2021, **plusieurs temps de travail partenariaux ont permis de poser les bases du futur volet animation de la vie sociale.** Le premier temps a permis de définir les axes stratégiques du volet AVS, qui ont ensuite été travaillés en ateliers, en s'appuyant sur les éléments de bilan et de diagnostic :

## • AXE 1 : Consolider la participation des habitants dans le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale

80% des centres sociaux proposent un service d'accueil, les positionnant comme des structures de proximité. Néanmoins, les instances de gouvernance ne sont pas suffisamment représentatives des habitants du territoire. La participation des habitants doit être confortée, au-delà du projet social et familles.

De même, l'organisation et l'implication des bénévoles nécessitent d'être structurées et accompagnées.

## • AXE 2 : Confirmer la fonction de développement des liens sociaux des équipements d'animation de la vie sociale

Les structures d'animation de la vie sociale favorisent le maintien du lien social avec les publics, en priorité les plus fragiles et/ou isolés. Ainsi, pendant les récents confinements, 95% des centres sociaux ont maintenu un lien à distance avec les habitants, 85% des centres sociaux ont conduit des actions de soutien aux parents et aux enfants, notamment via un accompagnement au travail scolaire renforcé, et enfin 90% des centres sociaux ont proposé des animations en distanciel pendant les confinements.

Il est important de rendre visible et de faire reconnaître par les partenaires institutionnels le rôle des structures AVS autour du lien social, dans l'inclusion des publics, la prévention de l'isolement et la rupture des liens sociaux. Il s'agit d'aider à la compréhension des méthodes déployées et des finalités portées par ces structures.

## • AXE 3 : Conforter le rôle d'espaces ressources et de transformation sociale des centres sociaux sur les territoires

Les structures d'animation de la vie sociale développent l'aller-vers. Ainsi, 65% des centres sociaux proposent des actions ou des activités hors-les-murs, dans l'espace public ou chez des partenaires.

Par ailleurs, les structures AVS étant des structures de proximité, en contact avec des publics parfois isolés, il est important de les aider à mieux informer et orienter les publics, de les soutenir pour développer l'accompagnement à l'accès aux droits et au numérique.

Le rôle des structures AVS dans les enjeux de veille sociale, d'expertise territoriale et de développement social local est à valoriser.

# PROPOS INTRODUCTIF AUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



L'animation de la vie sociale (AVS) est l'un des axes stratégiques de la politique familiale et sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf).

L'animation de la vie sociale mobilise et repose sur un large réseau de partenaires (associations de proximité, collectivités territoriales, partenaires institutionnels, etc.).

**Elle s'appuie sur des équipements de proximité : les centres sociaux (CS) et les espaces de vie sociale (EVS).**

L'action de ces structures repose sur une démarche d'animation globale, de coordination et sur une dynamique de mobilisation des habitants afin de répondre aux besoins des familles, les accompagner dans les difficultés de la vie quotidienne et résoudre les problématiques sociales collectives d'un territoire.

Les lettres circulaires n°2012-013 du 20 juin 2012 et n°2016-005 du 16 mars 2016 relatives à l'animation de la vie sociale, publiées par la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), sont particulièrement structurantes du fait des objectifs qu'elles déclinent :

- Développer une politique concertée et cohérente de l'animation de la vie sociale sur les territoires ;
- Confirmer les missions et les valeurs des structures AVS ;
- Clarifier les notions de participation des habitants ;
- Clarifier la structuration du projet social et du projet familles à travers des critères d'agrément ;
- Inciter au renforcement des partenariats autour de chaque structure ;
- Clarifier les référentiels métiers de direction, de la fonction accueil et de référent familles.

Les structures d'animation de la vie sociale, telles que décrites dans ces lettres circulaires, ont pour caractéristiques communes :

- **D'être des lieux-ressources qui proposent des services et activités à finalités sociale et éducative ;**
- **De porter une attention particulière aux publics vulnérables ;**
- **De s'appuyer sur un projet social qui adapte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire ;**
- **D'encourager la participation des usagers-habitants** afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

**La participation des habitants est un principe incontournable et une plus-value de l'animation de la vie sociale.** Derrière le principe de participation des habitants-usagers, on retrouve un certain nombre

d'enjeux tels que la prise de responsabilité des habitants, le développement du pouvoir d'agir et de l'autonomie des personnes ou la prise en compte des besoins exprimés dans l'expertise d'usage.

**Les structures inscrivent leurs projets dans un système de valeurs** : la laïcité, la neutralité, la mixité, la solidarité, la participation, le partenariat et le vivre-ensemble.

Certaines évolutions sociétales, communes à de nombreux territoires, interrogent et ont un impact sur cette notion de « vivre-ensemble » :

- **Les questionnements autour de la famille** (monoparentalité, responsabilité éducative, décohabitation, ruptures familiales) ;
- **La place des jeunes dans la société** et leurs relations avec les autres classes d'âges ;
- **Le développement de la précarité** et des enjeux autour de la scolarité et de l'insertion socioprofessionnelle ;
- **Les transformations sociétales** : transition écologique, inclusion numérique, vieillissement de la population.

## • Un pilotage partenarial autour de l'animation de la vie sociale

### La collaboration avec la Fédération des centres sociaux du Rhône

Les relations entre la Caf du Rhône et la Fédération des centres sociaux du Rhône se structurent autour de quatre axes principaux :

- La promotion du modèle de centre social ;
- L'appui opérationnel aux associations ;
- L'analyse des enjeux des territoires ;
- La qualification des professionnels.

Des initiatives communes et diverses existent depuis longtemps comme la recherche-action sur la parentalité, l'édition d'un guide pour l'élaboration du projet des structures, les journées de réflexion à destination des équipes des centres sociaux, les formations à l'évaluation, à l'élaboration d'un projet familles, « Les P'tits déj de l'info », etc.

Dans cette dynamique, la Caf du Rhône et la Fédération des centres sociaux du Rhône ont co-signé une convention d'objectifs et de partenariat pour une période de 4 ans (2019-2022). Cette convention a pour objectif de définir le contenu et les modalités de relations et d'interventions entre la Caf et la Fédération des centres sociaux, les modalités de financement ainsi que les critères de suivi et d'évaluation.



## La mise en place de conventions-cadres

La Caf initie la signature de conventions-cadres pluri-partenariales et pluriannuelles. Celles-ci permettent de formaliser et de rendre lisible l'engagement financier des partenaires et d'assurer la stabilité et la sécurité financière aux structures. Cela permet aux partenaires d'acter leurs attentes et leurs contributions au regard du projet social des structures.

Les conventions permettent de :

- Reconnaître l'intérêt et la plus-value de l'action des centres sociaux sur leur territoire ;
- Articuler les politiques locales et développer des synergies entre les différents partenaires ;
- Favoriser la pérennité financière des équipements et leur permettre de se consacrer à la conduite du projet social.

Ces conventions tripartites sont complémentaires au volet animation de la vie sociale des Conventions Territoriales Globales (CTG) qui définit sur les territoires, sur la base d'un diagnostic partagé, les enjeux, objectifs et plan d'actions pour les cinq années à venir.

## L'observatoire des centres sociaux : SENACS

Le Système National d'Échange des centres sociaux (SENACS) contribue à rendre visible et à valoriser les actions et projets des centres sociaux. Il s'appuie sur une enquête par questionnaire annuelle, coconstruite par les Caf et les Fédérations des centres sociaux.

La période de déploiement de cet observatoire partagé des centres sociaux, entre 2012 et 2017, a permis de couvrir l'ensemble des départements.

Depuis 2018, l'observatoire s'est élargi aux espaces de vie sociale (EVS) et un questionnaire adapté à ces structures a été mis en place.

Par la production d'analyses chiffrées et qualitatives, SENACS vise à accroître la connaissance sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. L'observatoire contribue à valoriser les projets des structures, il permet de disposer de données chiffrées et d'illustrations d'actions pertinentes menées avec et pour les habitants.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Caf du Rhône par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour accompagner et animer cette démarche sur l'ensemble du territoire national, en lien avec l'Union régionale Auvergne Rhône-Alpes des centres sociaux (AURACS).

Localement, des comités de pilotage, animés par la Caf du Rhône et un représentant de la Fédération des centres sociaux du Rhône, ont été constitués pour co-produire les analyses.

## • Focus sur l'agrément des structures d'animation de la vie sociale

### Phase 1 – Évaluation (en cas de renouvellement d'agrément)

Évaluation du projet social et du projet familles précédents avec l'implication des salariés de la structure, des administrateurs, des bénévoles, des usagers et des partenaires.

### Phase 2 – Diagnostic articulé en deux axes

• Caractérisation du territoire par la **compilation et l'analyse de données institutionnelles** : Insee, SENACS, Caf, etc.

• **Identification des besoins et ressources du territoire** : recueil de l'expertise des habitants, usagers, bénévoles, partenaires locaux par des entretiens, questionnaires, démarches d'aller-vers, *focus group*, réunions partenariales, etc.

Une restitution de ces deux premières phases – l'évaluation et le diagnostic – est réalisée aux personnes qui y ont collaboré (habitants, bénévoles, partenaires, etc.) avec pour objectif un partage et une vérification des constats et l'identification des premiers enjeux.

### Phase 3 – Définition des enjeux

Le débat d'enjeux constitue une étape obligatoire. Il s'agit de la présentation et du partage des principaux enjeux tirés de l'évaluation et du diagnostic auprès des partenaires institutionnels principaux : collectivités (techniciens et élus), Caf, Etat, partenaires territoriaux (écoles, collèges, éducateurs, bailleurs sociaux, associations, etc.) et parties prenantes du centre social (membres du Conseil d'Administration, direction, référent familles).

### Phase 4 – Construction

• Définition des axes prioritaires au regard des enjeux retenus ;

• « Concertation » sur les orientations stratégiques ;

• Déclinaison des objectifs généraux en objectifs opérationnels et construction des prémices d'un plan d'actions ;

• Présentation et validation d'un arbre d'objectifs par les partenaires institutionnels avant le dépôt du projet d'agrément à la Caf.



# ÉLÉMENTS DE BILAN DU SCHÉMA D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE 2017-2021



## 1. BILAN DE L'IMPLANTATION DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE

### MÉTROPOLE DE LYON

#### Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

#### Communauté de Communes Saône Beaujolais

#### Lyon

• **Développements prévus :**  
Dans le cadre du contrat de ville : création d'un centre social dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville

**Réalisations :** Stratégie d'accompagnement de la municipalité de Villefranche-sur-Saône par la Caf pour le développement d'une structure d'animation de la vie sociale sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La préfiguration a démarré au deuxième semestre 2021

• **Développements prévus :**  
A partir d'un diagnostic de territoire concerté avec la Ville de Villefranche-sur-Saône, l'Agglomération et les services de l'État : développement potentiel d'un ou plusieurs espaces de vie sociale

**Réalisations :** Développement d'un espace de vie sociale sur la commune de Gleizé qui intervient également sur le quartier Belleruche (Quartier en Politique de la Ville)

• **Développements prévus :**  
Développement d'un espace de vie sociale, en appui du centre social

**Réalisations :** espace de vie sociale à Lamure-sur-Azergues porté par le centre social Vivre en Haut Beaujolais

• **Développements prévus :**  
Un centre social à Lyon 8 « Maison du peuple »

**Réalisations :** Centre social Gisèle Halimi dont l'association gestionnaire est le Centre social de Mermoz

• **Développements prévus :**  
Un centre social à Lyon 7 (ZAC du Bon Lait)

**Réalisations :** Projet maintenu dans le Plan de mandat 2020-2026 de la Ville de Lyon

• **Développements prévus :**  
Un espace de vie sociale avec l'Arche de Noé

**Réalisations :** Agrément EVS en cours. Evolution vers un centre social en 2023, étude de préfiguration en cours

• **Développements prévus :**  
Le développement du projet de la Maison des Jeunes et de la Culture Confluence vers un espace de vie sociale

**Réalisations :** Agrément en cours

• **Développements prévus :**  
Le développement d'un espace de vie sociale « Accorderie du 8ème »

**Réalisations :** Projet abandonné et remplacé par l'espace de vie sociale l'Essor au sein du quartier Villon, porté par le centre social Etats-Unis. L'agrément a été validé par le Conseil d'Administration de la Caf en avril 2021

• **Développements prévus :**  
Un centre social sur le quartier du Grand Mas

**Réalisations :** Médiathèque Léonard de Vinci qui intègre un projet de centre social



## 2. BILAN QUALITATIF DU SCHÉMA D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE 2017-2021

### • AXE 1 - Promouvoir une politique jeunesse

**Orientation 1 : Poursuivre l'accompagnement de projets à l'initiative des jeunes, afin de renforcer leur autonomisation**

**Orientation 2 : Travailler autour du numérique et développer l'esprit critique pour les accompagner dans l'accès à la citoyenneté**

**Orientation 3 : Continuer à être présent là où sont les jeunes, afin de renforcer le vivre-ensemble sur les territoires**

39 structures d'animation de la vie sociale ont été éligibles à la Prestation de Service (PS) Jeunes en 2021. De même, en coordination avec le Centre Régional Information Jeunesse et financés par la Caf, une centaine de Promeneurs du net ont été formés fin 2021. Sur les territoires, de nombreux projets innovants se sont développés avec par exemple l'association Osons Ici et Maintenant et le Lab'engagement des jeunes.

### • AXE 2 – Renforcer la participation des habitants et leur capacité à agir

**Orientation 1 : Réactualiser l'outil d'évaluation des projets sociaux mis en œuvre au sein du département Animation de la vie sociale de la Caf du Rhône**

**Orientation 2 : Poursuivre la démarche de formation avec la Fédération des centres sociaux du Rhône pour la co-construction d'un référentiel d'évaluation de la participation**

**Orientation 3 : Identifier et apprécier qualitativement la mise en œuvre de la démarche participative dans les structures d'animation de la vie sociale**

**Orientation 4 : Identifier et diffuser les bonnes pratiques**

Plusieurs actions ont été développées comme la vérification dans les projets que la problématique du public en situation d'isolement est abordée, la formalisation dans les projets sociaux d'objectifs d'aller-vers et le développement de nouveaux partenariats autour de ces thématiques.

Parallèlement, des sessions de formation animées par la Fédération des centres sociaux du Rhône ont été mises en place, « développer le pouvoir d'agir et favoriser les échanges entre pairs » : consolidation des compétences, essaimage des bonnes pratiques telles que les outils de détection de personnes isolées, Enfin, la période de confinement a été un accélérateur de l'aller-vers par le prisme, notamment, de l'inclusion numérique.

### • AXE 3 – Lutte contre l'isolement dans une démarche de développement social local des centres sociaux

**Orientation 1 : Améliorer la concertation et la coordination entre acteurs sur les problématiques sociales des territoires**

**Orientation 2 : Mieux connaître les publics et territoires touchés par les problématiques d'isolement social**

Pour cet axe, plusieurs réalisations sont à noter :

- le développement d'une grille d'évaluation et d'indicateurs propres aux centres sociaux, développés et utilisés par les coordinatrices du département Animation vie sociale dans l'instruction de leur dossier,
- le suivi de ces indicateurs pour juger de l'implication des habitants dans la vie du projet,
- l'organisation par la Fédération des centres sociaux de formations sur le développement du pouvoir d'agir dans les centres sociaux.



## • AXE 4 – Reconfigurations territoriales

**Orientation 1 : Communiquer auprès des structures sur les fondamentaux de la loi Notre**

**Orientation 2 : Valoriser les projets des structures de l'animation de la vie sociale**

**Orientation 3 : Renforcer une analyse socio-économique partagée avec les partenaires**

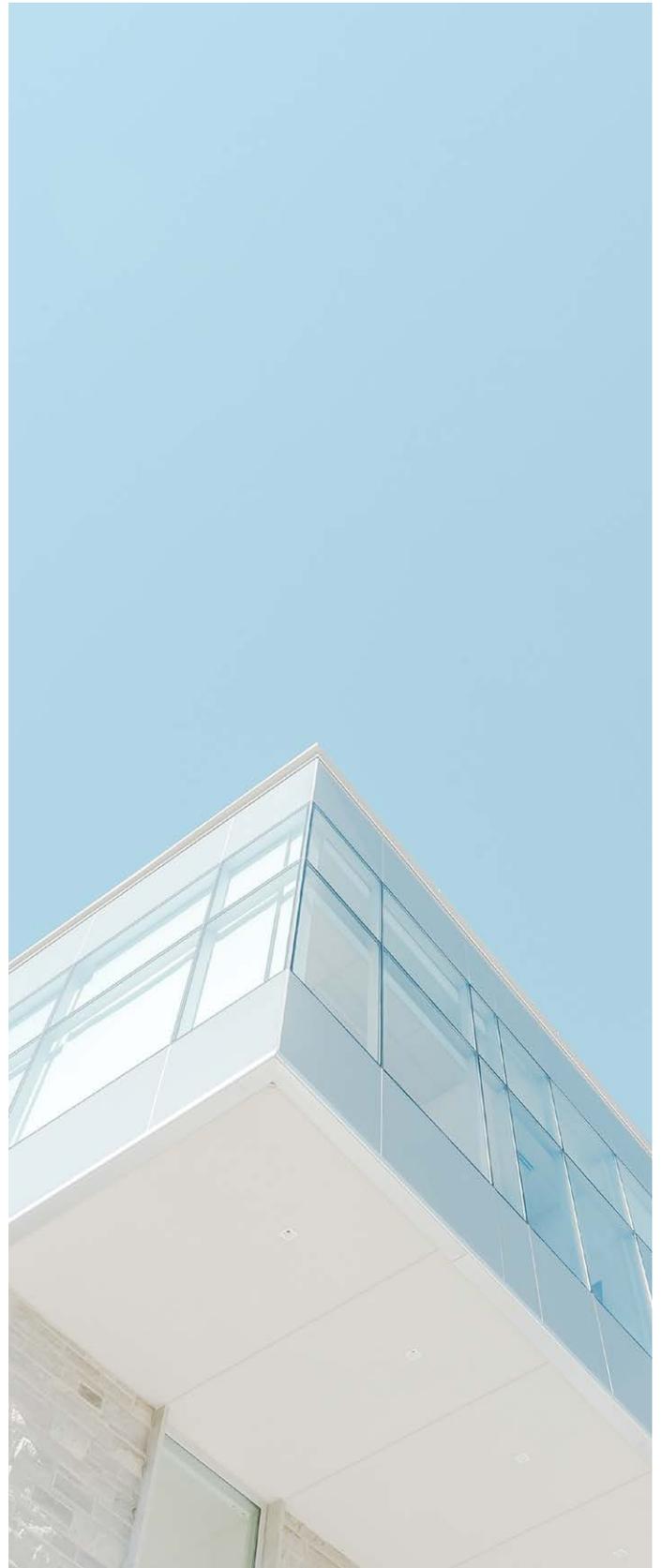
**Orientation 4 : Homogénéiser la couverture des structures d'animation de la vie sociale**

**Orientation 5 : Adapter l'offre des structures d'animation de la vie sociale**

Au niveau local, tous les centres sociaux ont un outil de communication et promotion de leurs activités de type plaquette ou site internet et au niveau départemental. Il existe une communication avec SENACS qui permet de valoriser leurs actions. Enfin, les centres sociaux ont été accompagnés.

De plus, les centres sociaux ont été accompagnés :

- Par la Fédération des centres sociaux du Rhône dans des opportunités de financement (CARSAT, conférences financeurs, Métropole de Lyon, etc.) et pour la mise en valeur d'expérimentations d'innovations sociales ;
- Par la Caf, dans l'optimisation de leurs différentes prestations de service et le développement des Conventions Territoriales Globales.





## 1. IMPLANTATION DES CENTRES SOCIAUX ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE AGRÉÉS PAR LA CAF DU RHÔNE EN 2021

**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux où la concentration d'habitants est la plus forte.

Le périmètre des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et des Quartiers de Veille Active (QVA) est symbolisé par les zonages bleus et gris.

Des pictogrammes représentent les structures d'animation de la vie sociale avec le détail du nombre de structures existantes, en distinguant les centres sociaux et les espaces de vie sociale .

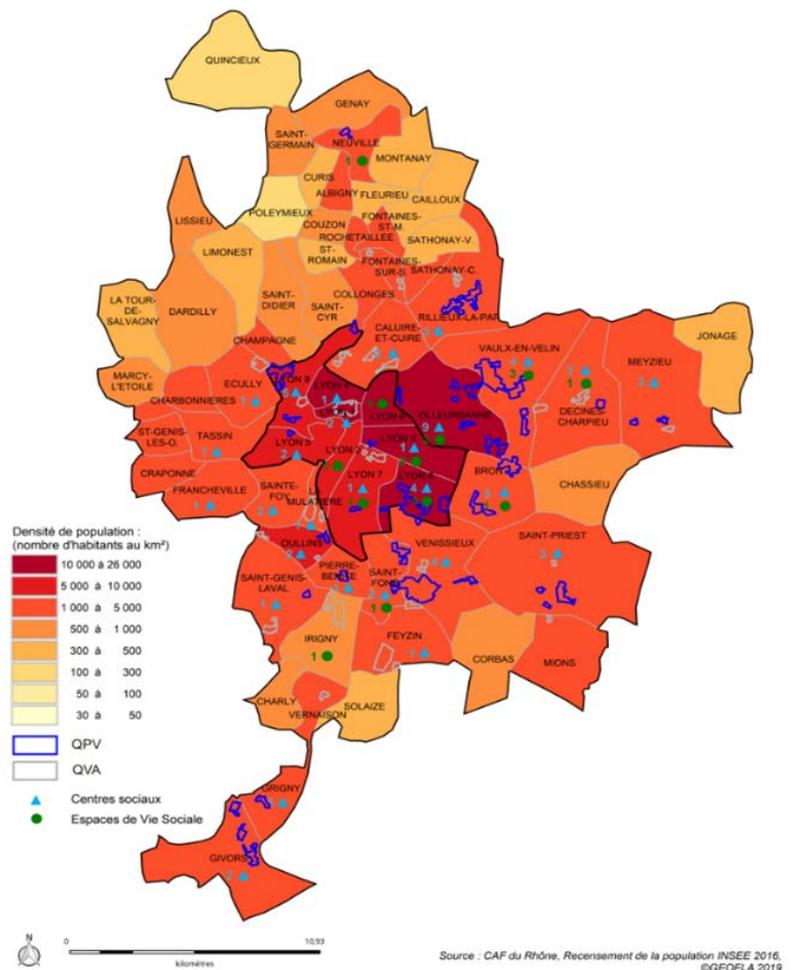
### Métropole de Lyon

#### Analyse

Le territoire métropolitain est doté de 67 centres sociaux et 16 espaces de vie sociale .

L'ensemble des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de la Métropole de Lyon sont couverts par une structure d'animation de la vie sociale avec 46 centres sociaux et 5 espaces de vie sociale .

On note l'absence de structures d'animation de la vie sociale dans les Monts-d'or, moins concernés par les indicateurs de fragilité, mais qui concentrent néanmoins les familles avec enfants.





**Limites et précautions d'analyse :** Les pictogrammes représentant les équipements d'animation de la vie sociale sont placés au centre des communes où ils sont implantés et non à l'adresse exacte. Les équipements ont des rayonnements différents : certains sont utilisés par les habitants d'un quartier, quand d'autres rayonnent sur l'ensemble d'une intercommunalité, par exemple.

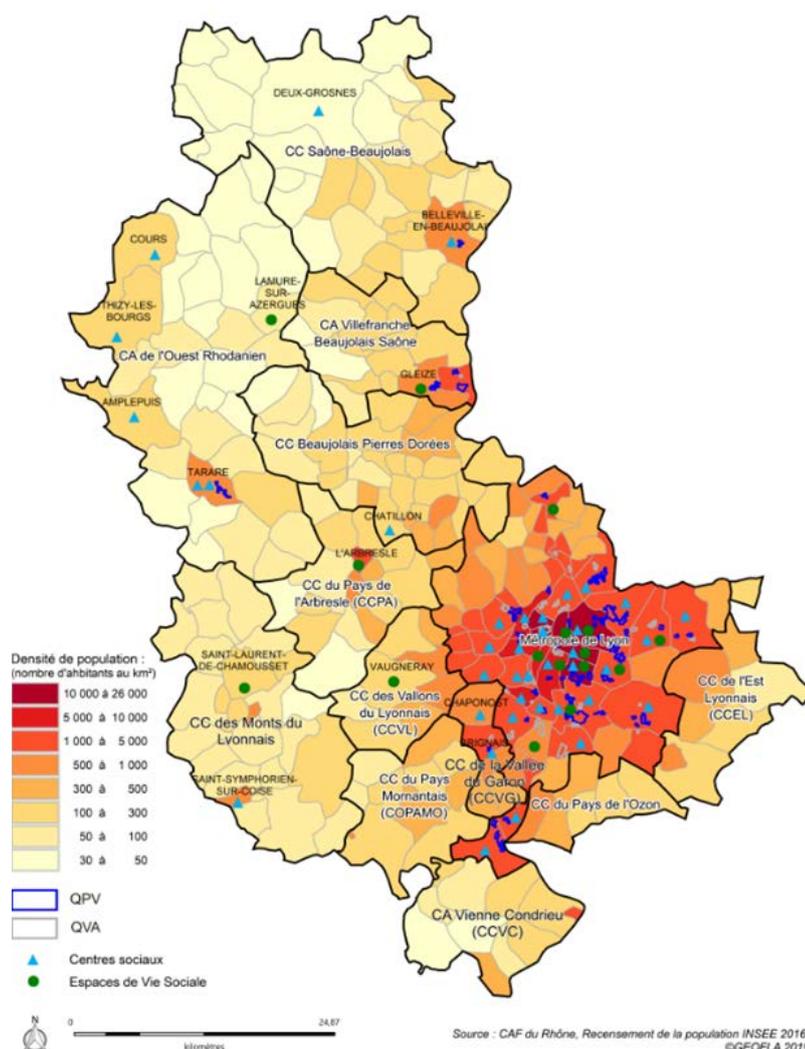
## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

12 centres sociaux et 6 espaces de vie sociale couvrent le territoire du Conseil départemental du Rhône.

Un travail de préfiguration a démarré, depuis 2021, avec le concours des élus de la commune de Villefranche-sur-Saône, pour l'implantation d'un équipement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) non couverts sur ce territoire : Belleruche, Le Garet et Béliigny.

Les autres territoires dotés d'un QPV disposent tous d'un centre social.





## 2. LES ACTIONS JEUNESSE DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE EN 2021

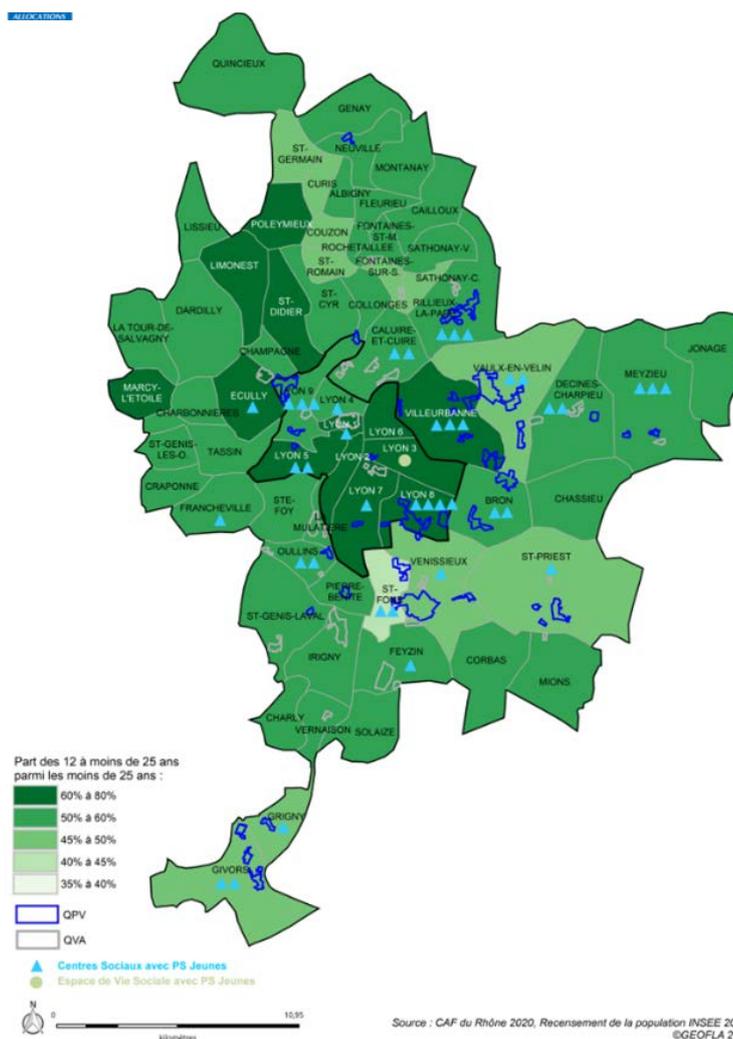
**Code couleur :** Les territoires les plus foncés sont ceux qui concentrent le plus grand nombre d'enfants de 12 ans à moins de 25 ans parmi la population des moins de 25 ans.

Les pictogrammes symbolisent l'implantation des structures d'animation de la vie sociale qui bénéficient de la Prestation de Service Jeunes en 2021.

### Métropole de Lyon

#### Analyse

En 2021, sur les 52 Prestations de Services jeunes attribuées, 39 ont été accordées à des centres sociaux. Les prestations de services jeunes connaissent un développement important et sont présentes sur l'ensemble des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en dehors de Saint-Genis-Laval, Neuville-sur-Saône et Pierre-Bénite.



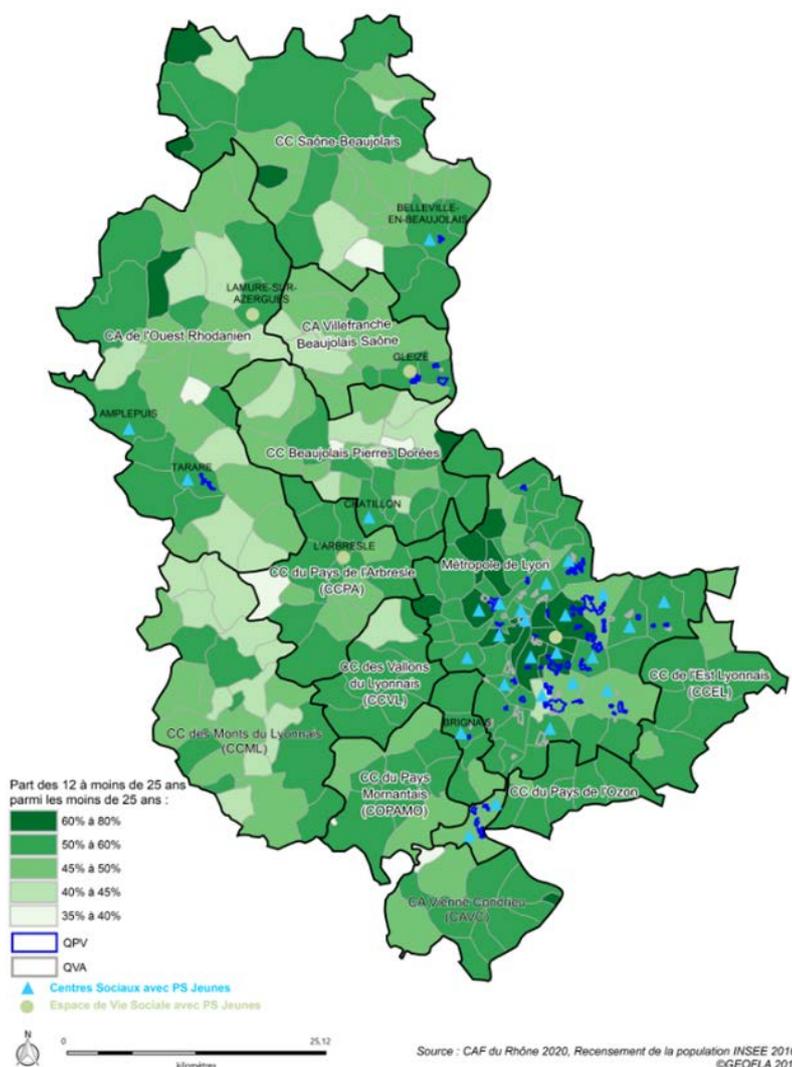


**Limites et précautions d'analyse :** L'accompagnement et le soutien aux initiatives jeunes ne se conduit pas uniquement dans le cadre de la PS Jeunes : Les structures qui ne bénéficient pas de la PS Jeunes conduisent également des actions à destination des 12-25 ans.

## Conseil Départemental du Rhône

### Analyse

L'accompagnement vers l'autonomie et le soutien aux initiatives portées par les jeunes sont au cœur des actions développées par les centres sociaux avec un fort engagement des structures en faveur de l'accès aux droits et à l'information, l'orientation, l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi ainsi que l'activation de la citoyenneté. 80% des structures agréées par la Caf du Rhône ont un référent jeunesse en charge de l'animation auprès des 12-25 ans.





## 1. LES CENTRES SOCIAUX

### • Implantation

Dans le Rhône, on dénombre 79 centres sociaux, dont 2 centres sociaux « Gens du Voyage » implantés sur deux territoires différents qui couvrent l'ensemble du Rhône.

#### Territoire urbain (Métropole de Lyon)

- 85% des centres sociaux, soit 67 centres sociaux sur 79 sont implantés dans le périmètre de la Métropole de Lyon, dont 16 dans la Ville de Lyon ;
- 75% des centres sociaux urbains sont implantés en territoire politique de la ville. Tous les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de la Métropole de Lyon sont couverts par une structure d'animation de la vie sociale.

#### Territoire rural et périurbain (Conseil départemental du Rhône)

- 15% des centres sociaux, soit 12 centres sociaux sur 79 sont implantés dans le territoire du Conseil départemental Rhône.

### • Vitalité démocratique et gouvernance des centres sociaux

- 100% des centres sociaux du Rhône sont en gestion associative : ils ont tous un Conseil d'Administration ;
- 95% des centres sociaux ont également des instances qui associent les habitants à la gouvernance du projet : comité d'usagers, commissions de travail, etc. ;
- 926 bénévoles participent aux instances de gouvernance des 79 centres sociaux, soit une moyenne de 12 bénévoles par centre.

Les Conseils d'administration (CA) ne sont pas suffisamment représentatifs des habitants du territoire d'implantation. Ils sont souvent l'unique instance décisionnaire.

Être membre du Conseil d'administration nécessite de développer une compétence suffisante pour porter le projet politique de l'association et lui faire garder son autonomie.

Les enjeux de territoires cités par les centres sociaux du Rhône regroupent principalement :

- des questions sociales : la mixité sociale, le vivre-ensemble, la cohésion sociale, l'isolement, l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle et l'accès à la citoyenneté ;
- des enjeux liés aux publics : les jeunes, les familles, les personnes en situation de précarité ou de fragilité.

### • Des équipes de salariés et de bénévoles

Les centres sociaux du Rhône emploient 3 799 salariés pour 1 202 ETP.

On comptabilise 69 salariés et 22 ETP en moyenne par centre.

Par ailleurs, sur l'ensemble des centres on comptabilise 5 359 bénévoles, dont 2 476 bénévoles réguliers.

Les bénévoles sont des acteurs incontournables dans la vie des structures d'animation de la vie sociale. Ils sont une force d'intervention qui permet aux structures de démultiplier les activités et d'augmenter les publics accueillis.

Pourtant, les bénévoles sont le plus souvent uniquement considérés et accompagnés dans l'activité où ils interviennent sans qu'ils aient eu connaissance des projets de l'association.

L'accueil et l'intégration des bénévoles dans un parcours interne structuré et leur implication dans une activité de gouvernance de l'association, doivent être organisés et accompagnés par un référent interne au centre social.

L'accompagnement à la montée en compétences des bénévoles doit permettre des interventions adaptées aux projets, tout en s'appuyant sur la plus-value de leurs savoir-faire personnels.

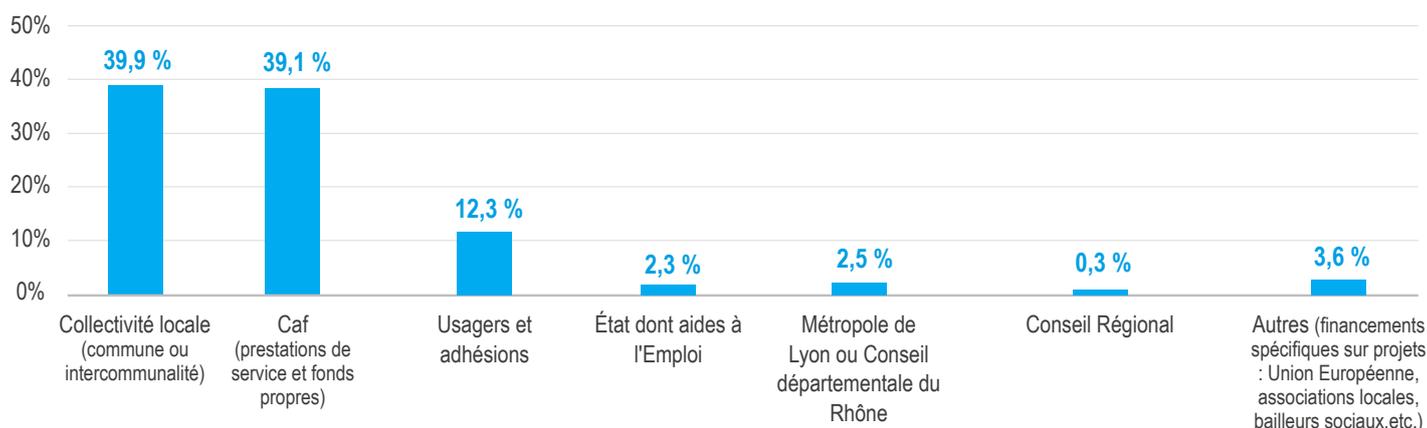
# LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE – RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



## • Moyens financiers

Le budget moyen d'un centre social dans le Rhône est de 1 058 372 € (contre 641 000 € en moyenne au niveau national).

### Engagement budgétaire en part du budget moyen (2020) des partenaires financeurs



## • Actions et projets portés par les habitants

Les centres sociaux mettent en œuvre des actions portées par les habitants, favorisant leur prise d'initiative au travers de projets collectifs, à visée citoyenne et d'intérêt général.

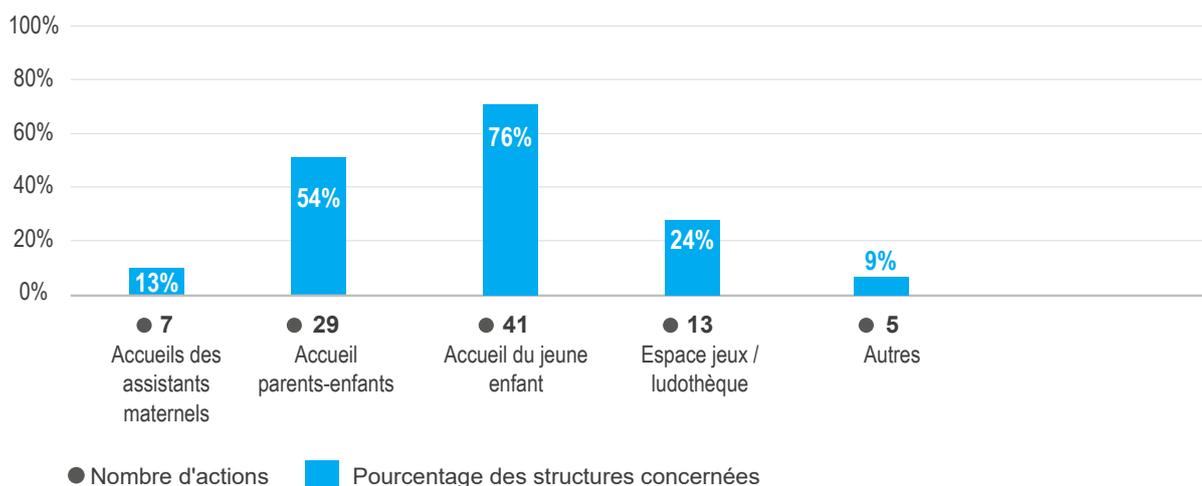
Ces actions peuvent être coconstruites avec les habitants ou impulsées par le centre social ; ce dernier joue un rôle d'accompagnement des propositions et des projets des habitants.

La participation des habitants reste souvent à l'échelle des projets d'animation, au titre d'actions individuelles, et plus rarement au niveau du projet global de la structure d'animation de la vie sociale. Il apparaît que les habitants sont très peu informés sur « l'objet » centre social et son projet global.

La mobilisation des habitants vis-à-vis du projet social nécessite un parcours de formation leur permettant de passer de préoccupations individuelles à l'intérêt général.

## • Actions petite-enfance et enfance

### Détails des actions Petite-enfance (0-3 ans) (2020)



● Nombre d'actions    ■ Pourcentage des structures concernées

# LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE – RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



## Actions Petite enfance - Parmi les familles concernées, combien participent à d'autres actions ou utilisent d'autres services proposés par le centre social ? (2020)

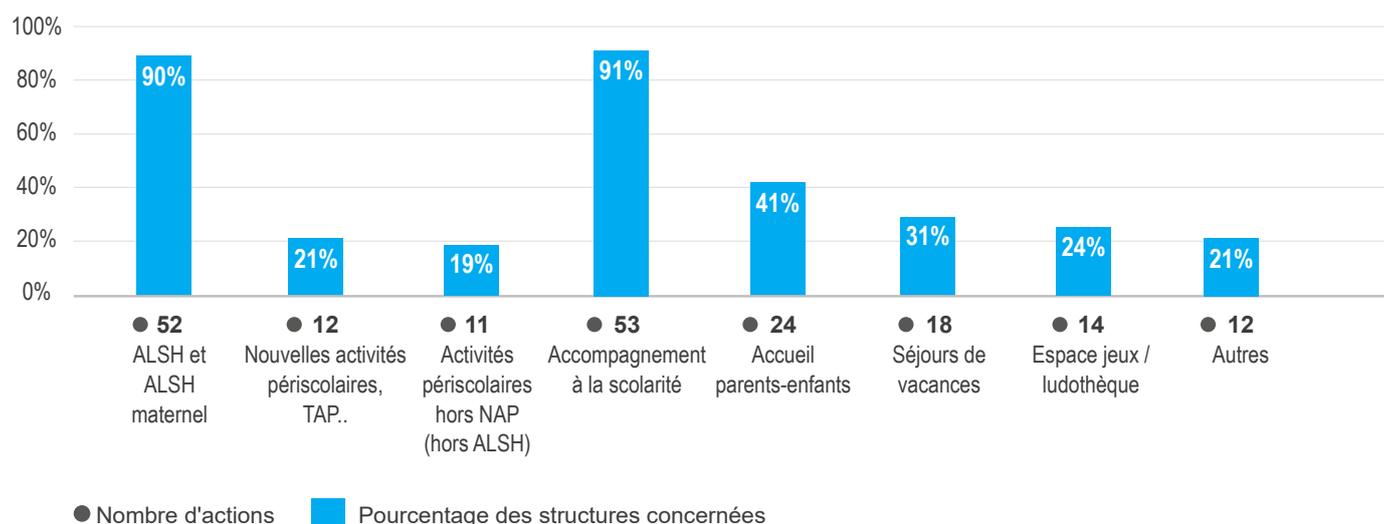
	Nombre	Pourcentage
Aucune	0	0%
Moins de 25% des familles	27	50%
25 à 50%	23	43%
50 à 75%	4	7%
Plus de 75%	0	0%

92% des centres sociaux, accueillent des actions en direction de la petite enfance (0-3 ans).

Cela représente chaque année plus de 6 389 enfants accueillis, soit 5 812 familles, que ce soit au sein des modes d'accueil, des Lieux d'Accueil Parents-Enfants ou encore dans le cadre des animations collectives familles.

Les centres sociaux développent autour de la petite-enfance une approche globale basée sur les préoccupations des familles et les spécificités du territoire.

## Détails des actions Enfance (4-10 ans) (2020)



98% des centres sociaux mènent au moins une action enfance. Cela représente 21 147 enfants accueillis.

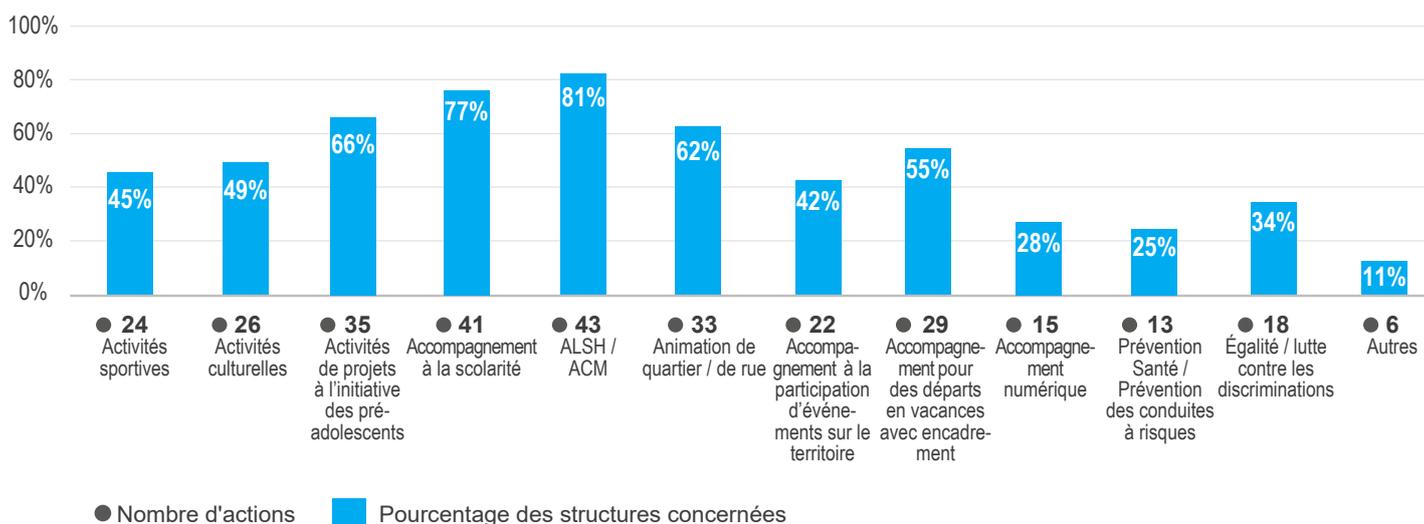
90% des centres sociaux développent des activités quotidiennes pour les enfants à partir de 4 ans : accueil de loisirs et accompagnement à la scolarité, notamment.

# LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE – RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



## • Actions jeunesse

### Détails des actions Pré-adolescents (11-14 ans) (2020)



90% des centres sociaux mènent au moins une action à destination des pré-adolescents. Cela représente 5 798 enfants accueillis.

Auprès des 11-14 ans, les actions développées visent l'accueil de loisirs, mais également l'accompagnement à la prise de décision et, pour 59% des centres sociaux, l'accompagnement des projets à l'initiative des pré-adolescents. Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, en plus de l'aide aux devoirs, les centres déploient des actions de médiation numérique avec les élèves et les collégiens afin de rendre les outils numériques accessibles à tous, que ce soit pour des actions ludiques ou pour en faire un levier de réussite scolaire.

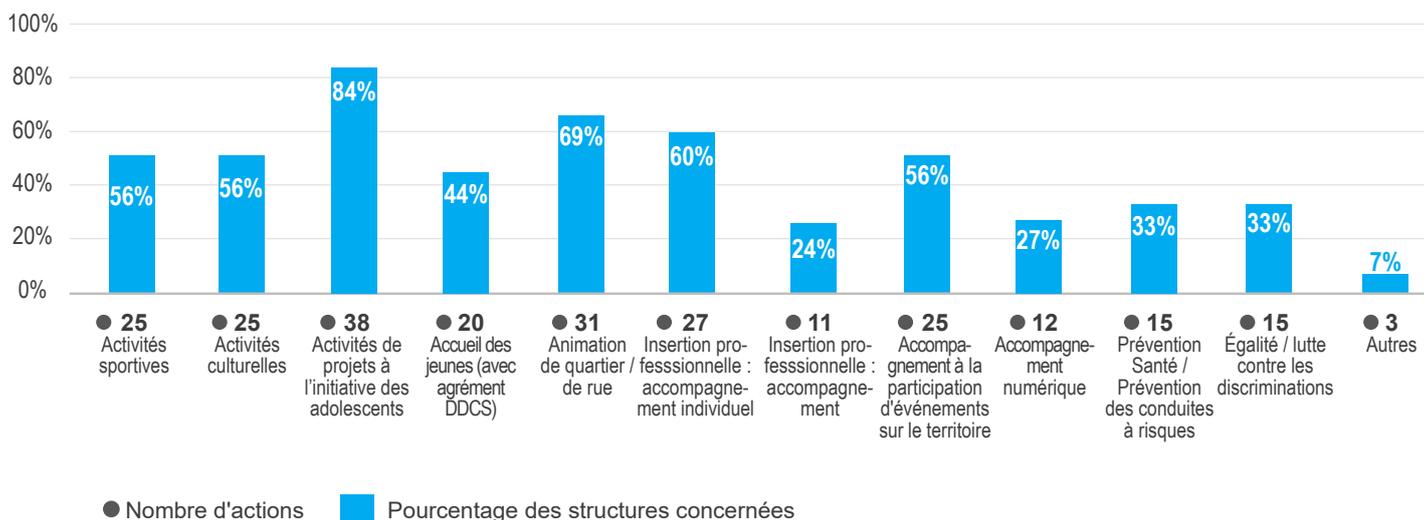


# LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE – RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



## • Actions adolescents

Détail des actions adolescents (15-17 ans) (2020)



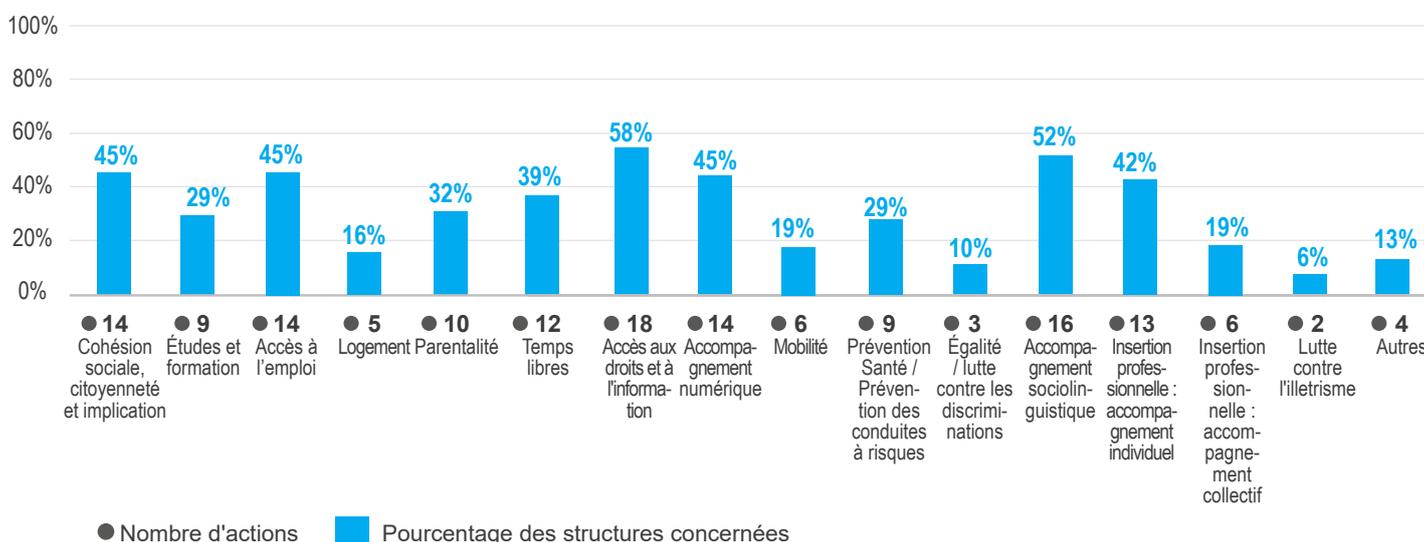
76% des centres sociaux mènent au moins une action à destination des adolescents. Cela représente 2 790 adolescents accueillis.

Les centres sociaux cherchent l'implication des jeunes de façon encore plus importante que celles des publics pré-adolescents. Les actions d'accompagnement de projets à l'initiative des adolescents concernent 84% des centres sociaux.

Plus d'un centre social sur deux accompagne les 15-17 ans dans leur insertion socio-professionnelle, en individuel ou en collectif.

## • Actions jeune adultes

Détails des actions Jeunes (18-25 ans) (2020)



● Nombre d'actions    ■ Pourcentage des structures concernées

# LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE – RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



53% des centres sociaux mènent au moins une action à destination des 18-25 ans. Cela représente 975 jeunes adultes accueillis.

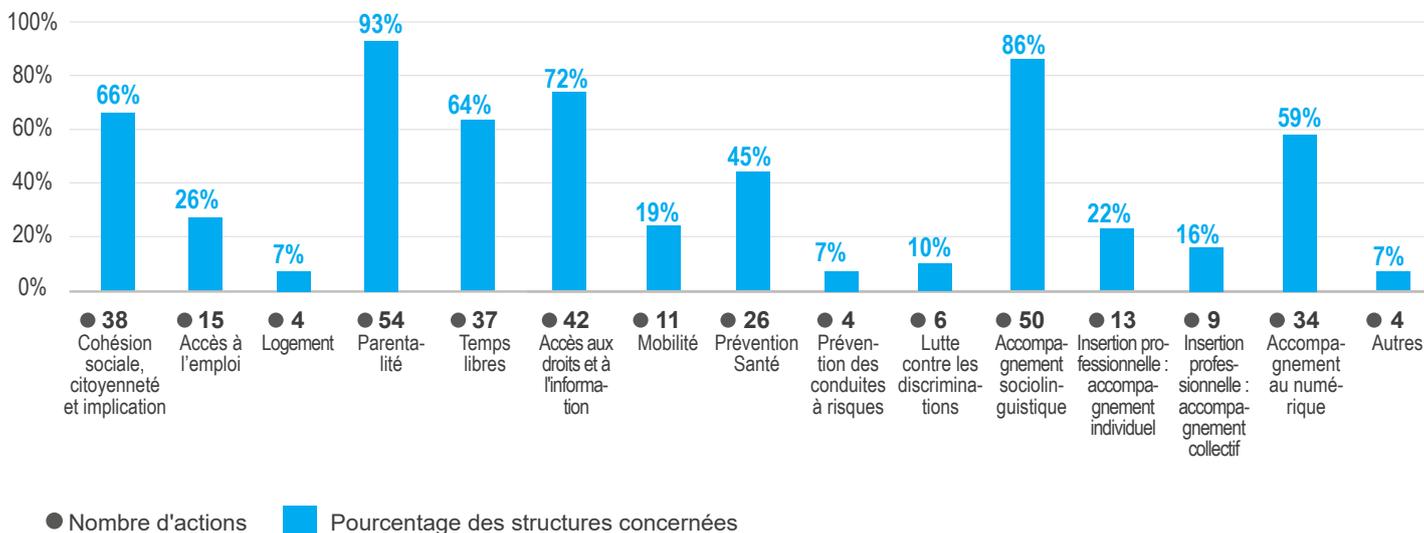
L'accompagnement vers l'autonomie et le soutien aux initiatives portées par les jeunes sont au cœur des actions développées par les centres sociaux avec un fort engagement des structures en faveur de l'accès aux droits et à l'information (pour 58% d'entre eux), l'insertion socio-professionnelle (42%) ou lors d'actions collectives (19%). Ces actions collectives peuvent être organisées avec les partenaires locaux (Mission locale, Maison de l'emploi et de la formation, structures d'insertion sociale, etc.).

La participation des enfants et des jeunes dans la vie du projet du centre social est complexe et parfois inexistante, il faut inventer de nouvelles formes de sensibilisation.

Les jeunes sont plus connectés que jamais, mais certains d'entre eux ignorent les mécanismes qui régissent leur présence numérique. Bien que les services en ligne offrent de nouvelles formes de participation, la transformation numérique s'est accompagnée d'une montée des discours de désinformation et de haine sur Internet. Les structures AVS ont un rôle à jouer dans cette éducation aux médias.

## • Actions adultes et 60 ans et plus

Détails des actions Adultes (26-59 ans) (2020)



100% des centres sociaux proposent des actions à destination des 26-59 ans.

Le secteur adulte d'un centre social permet de favoriser le développement des liens sociaux et de lutter contre l'isolement.

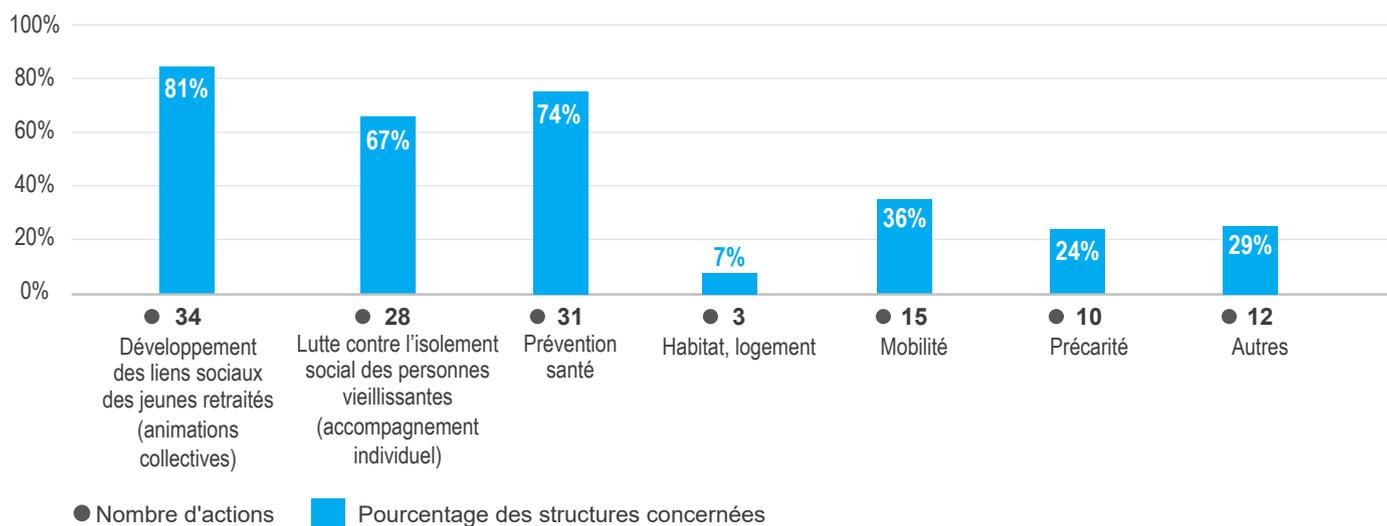
Si on écarte les actions de parentalité, les principaux champs d'actions sont l'accompagnement sociolinguistique (86%), l'accès aux droits et à l'information (72%) et les activités de loisirs (64%).

L'accompagnement au numérique (59%) se développe également avec un soutien aux habitants dans l'accès aux droits par le numérique, mais aussi dans l'accès libre à du matériel informatique (dans des salles équipées en matériel ou dans des bureaux individuels, avec ou sans accompagnement).

# LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE – RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



## Détails des actions Bien- vieillir (60 ans et plus)



71% des centres sociaux ont des actions liées au vieillissement, au bien- vieillir. 5 348 seniors en bénéficient.

Des partenariats se sont développés entre la Carsat et de nombreux centres sociaux, permettant ainsi de penser une approche globale sur cette thématique. Ces partenariats structurent les projets en direction des personnes âgées principalement autour de la lutte contre l'isolement, le lien social et les liens intergénérationnels (67%), la santé, ainsi que l'accès aux droits

Les seniors sont impactés par les évolutions sociétales, notamment en lien avec le numérique et sont souvent engagés dans des actions de solidarité, avec une position de génération charnière à l'égard des ascendants, enfants et petits- enfants, ce qui peut engendrer des difficultés de compréhension entre générations.

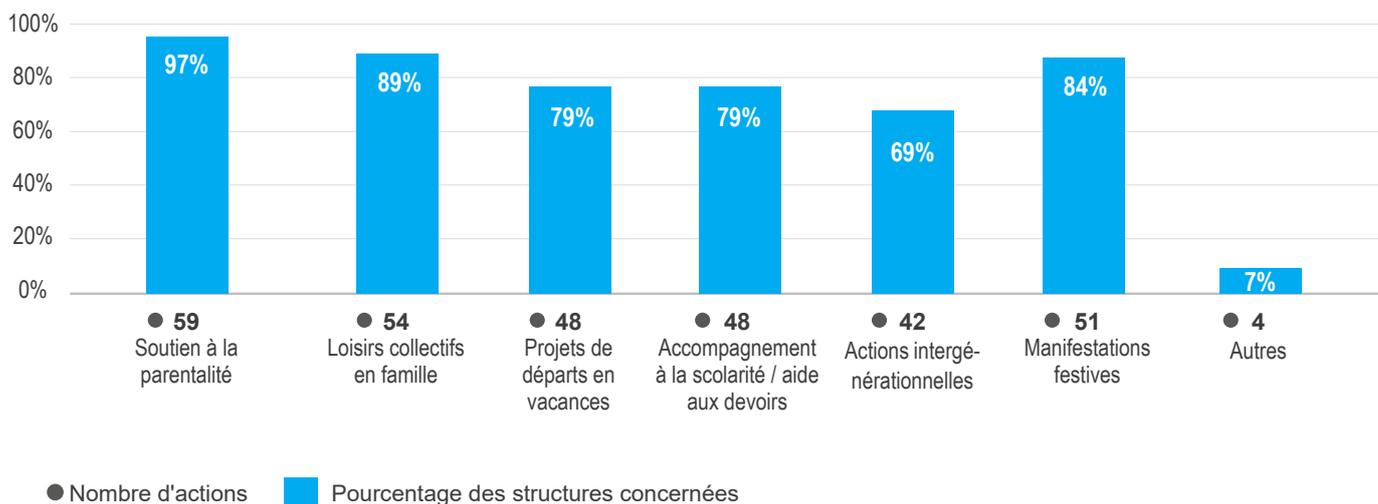


# LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE – RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



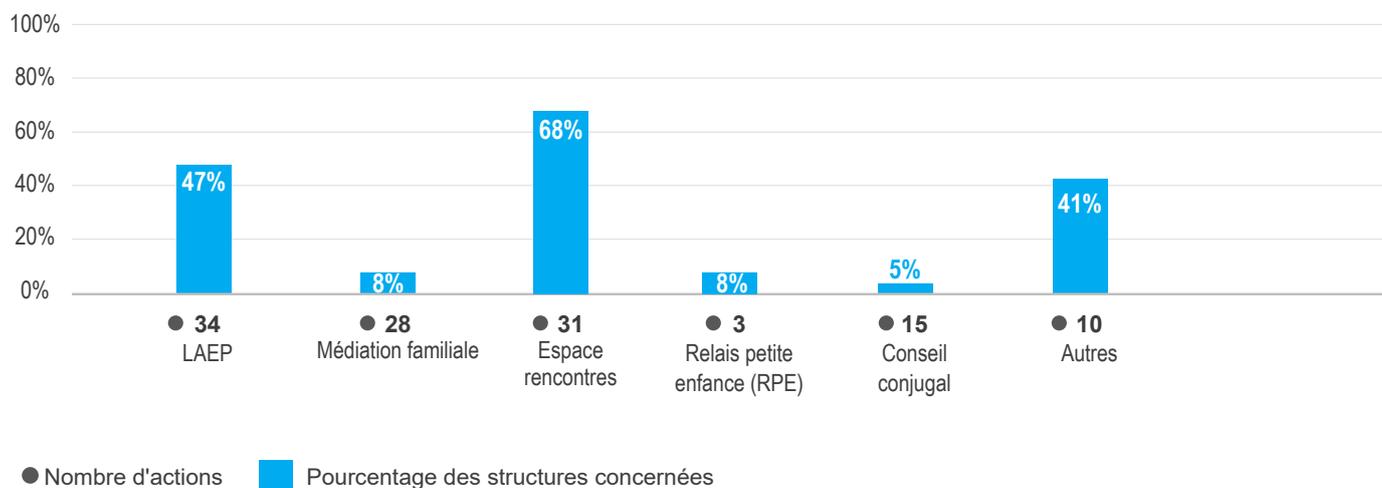
## • Actions du projet familles

### Détails des actions du projet familles



En complément des actions d'accompagnement à la scolarité, les centres sociaux soutiennent les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Le développement des portails académiques et administratifs de l'Éducation nationale et de gestion des temps périscolaire par les collectivités, a incité les centres sociaux à mettre en place des actions pour se familiariser avec ces nouvelles interfaces de suivi de la scolarité de leur enfant.

### Détails des actions - Soutien à la parentalité



97% des centres sociaux portent des actions en faveur de l'accompagnement à la parentalité. Le soutien à la parentalité constitue l'axe prioritaire du projet familles, porté par les centres sociaux. Les projets de soutien à la fonction parentale développés découlent d'un diagnostic social de territoire régulièrement actualisé.

# LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE – RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



## 1. LES ESPACES DE VIE SOCIALE

### • Implantation

On compte 22 espaces de vie sociale (EVS) au 1er mars 2022.

#### Territoire urbain (Métropole de Lyon)

- 16 EVS sont implantés dans le territoire de la Métropole de Lyon.

#### Territoire rural et périurbain (Conseil départemental du Rhône)

- 6 EVS sont implantés dans le territoire du Conseil départemental Rhône

### • Vitalité démocratique et gouvernance des espaces de vie sociale

Le mode de gestion des espaces de vie sociale est associatif. Les EVS implantés en milieu rural comptent en moyenne une dizaine de bénévoles (entre 8 et 15).

Les espaces de vie sociale en milieu urbain semblent plus proches d'une structuration de type centre social, avec un nombre de bénévoles pouvant aller jusqu'à 250 à Lyon.

### • Des projets de territoire

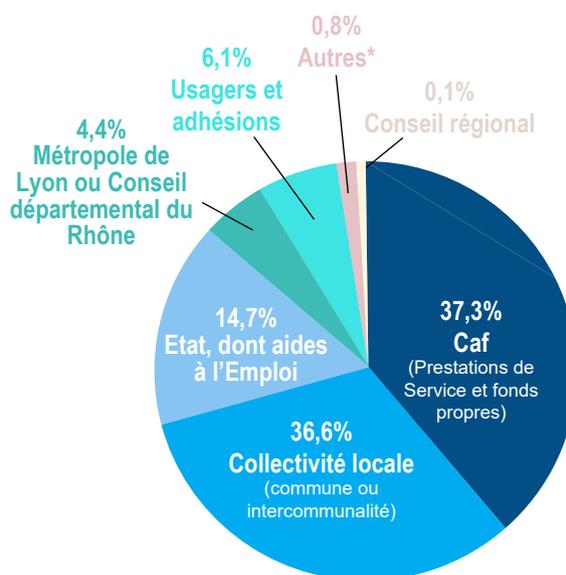
Dans les territoires ruraux, les espaces de vie sociale portent un projet d'animation de la vie sociale tout public et pluriactivités. Dans les territoires péri-urbains et urbains, les espaces de vie sociale sont davantage tournés vers l'accueil de populations fragilisées et en situation de précarité.

Les espaces de vie sociale sont essentiellement des petites structures associatives, portées par des bénévoles. Le nombre restreint de professionnels pour structurer une démarche projet demande un accompagnement renforcé de la part des équipes de coordination de la Caf : information, explication, animation, vérification, etc.

Un espace de vie sociale est un dispositif qui s'inscrit dans la durée et qui nécessite un engagement des différentes parties impliquées, notamment des collectivités qui reconnaissent sa plus-value sur leur territoire.

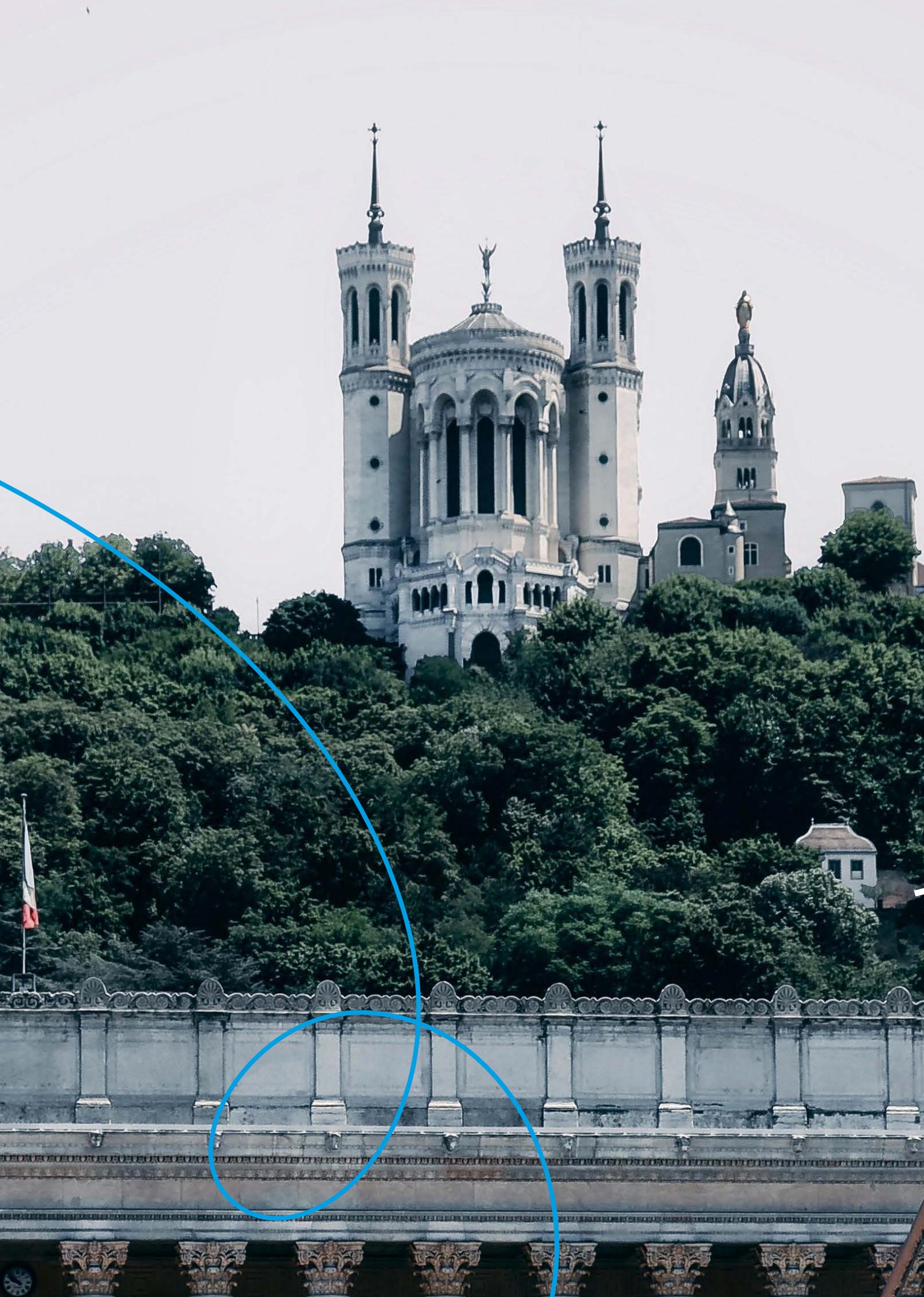
### • Moyens financiers

Le budget moyen d'un espace de vie sociale est de 94 000 €.



\* (Financements spécifiques sur projets : Union Européenne, associations locales, bailleurs sociaux, etc.)







# 1 - CONSOLIDER LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## 1.1 - Mobiliser et impliquer les habitants dans la mise en œuvre du projet social et du projet familles

### PA 1.1.1 - ACCOMPAGNER LES STRUCTURES AFIN QUE LES HABITANTS SOIENT IMPLIQUÉS DANS LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROJET

#### DIAGNOSTIC

La participation des habitants reste souvent à l'échelle des projets d'animation, au titre d'actions individuelles, et plus rarement au niveau du projet global de la structure d'animation de la vie sociale. Il apparaît que les habitants sont très peu informés sur « l'objet » centre social et son projet global.

Pour l'élaboration du projet social, les phases de consultation des habitants sur leur cadre vie et la détection des besoins sociaux sont acquises pour toutes les structures. Cependant, les habitants ne sont pas suffisamment associés à la construction du projet social et du projet familles, à la mise en œuvre et à l'évaluation permanente de ceux-ci.

Dans ce contexte, la mobilisation des habitants vis-à-vis du projet social nécessite un parcours de formation leur permettant de passer de préoccupations individuelles à l'intérêt général.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les enjeux de la participation des usagers-habitants sont multiples :

- Contribuer à la prise de responsabilité et au développement de la citoyenneté de proximité ;
- Favoriser le développement des capacités des personnes et leur autonomie ;
- Permettre la prise en compte des besoins prioritaires exprimés par le terrain en lien avec les orientations des institutions.

La démarche des structures d'animation de la vie sociale reconnaît « l'expertise d'usage » de la population, qui contribue à une plus grande efficacité et pertinence de l'action publique.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône et Fédération des centres sociaux du Rhône

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Techniciens et élus des communes et institutions partenaires

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

#### ACTION 1

- ➔ Proposer des canaux et moyens de communication faciles d'accès, attractifs et adaptés aux différents publics, pour échanger sur les projets sociaux et familles.

#### ACTION 2

- ➔ Favoriser et construire une communication directe en s'appuyant sur les compétences et les réseaux d'habitants.

#### ACTION 3

- ➔ Utiliser les événements annuels en direction des adhérents/usagers (assemblée générale, vœux, fêtes de quartier, de crèche, etc.) comme des espaces de partage dynamiques sur l'évolution et l'avancée du projet, avec les habitants et les partenaires

#### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021 à 2026

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Existence d'outils de communication adaptés aux adhérents, aux usagers et aux partenaires.
- Mesure de la connaissance des projets sociaux et familles par les nouveaux salariés et bénévoles de la structure.
- Utilisation des canaux de communication informelle.

# 1- CONSOLIDER LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## 1.1 - Mobiliser et impliquer les habitants dans la mise en œuvre du projet social et du projet familles

### PA 1.1.2 - ACCOMPAGNER LES STRUCTURES POUR LA MISE EN PLACE DE TEMPS DE CONCERTATION, NOTAMMENT VIS-À-VIS DES ENFANTS ET DES JEUNES, AFIN D'ADAPTER EN PERMANENCE L'OPÉRATIONNALITÉ DU PROJET SOCIAL ET FAMILLES

#### DIAGNOSTIC

La participation des habitants reste souvent à l'échelle des projets d'animation, au titre d'actions individuelles, et plus rarement au niveau du projet global de la structure d'animation de la vie sociale.

Il est nécessaire de régulièrement sensibiliser les habitants de tous âges, notamment les publics préadolescents et jeunes, afin qu'ils appréhendent ce que sont les missions d'un centre social et de favoriser leur participation.

La participation des habitants dans le fonctionnement de la structure peut être un facteur déstabilisant pour certains professionnels, ce qui nécessite un accompagnement permanent.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Pour la structure, la participation des usagers-habitants permet :

- d'avoir une meilleure connaissance du territoire d'intervention, de ses habitants, de ses problématiques sociales et ses ressources ;
- de recenser les attentes prioritaires des acteurs ;
- de susciter des initiatives, en particulier celles qui répondent aux besoins des habitants ;
- d'associer et de responsabiliser les « parties prenantes » dans la réalisation des actions et dans la gestion de la structure ;
- d'appréhender les effets de ces actions sur les usagers-habitants et sur le territoire.

Pour l'élaboration du projet social, une phase de consultation des habitants sur leur cadre de vie est effectuée. Cependant, les habitants sont très peu informés sur « l'objet » centre social et son projet global. Pour exemple, au cours des Assemblées Générales (AG), le projet social et familles n'est que très peu abordé.

Aussi, la participation des enfants et des jeunes dans la vie du projet du centre social est complexe et très souvent inexistante, il faut inventer de nouvelles formes de sensibilisation.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône et Fédération des centres sociaux du Rhône

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Techniciens et élus des communes et institutions partenaires

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

#### ACTION 1

- ➔ Associer les habitants et usagers dans les temps d'évaluation des actions qui les concernent.

#### ACTION 2

- ➔ Trouver des formes d'évaluation continue qui permettent d'impliquer les habitants et ce durant toute la période d'agrément.

#### ACTION 3

- ➔ Intégrer la participation des enfants et des jeunes de manière pédagogique et avec un projet éducatif favorisant leur esprit critique.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ Actions 1 et 2 : 2023 à 2026
- ➔ Action 3 : 2022 à 2026

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Existence de temps de concertations (échanges, bilans, points de situations...) sur les différentes actions avec les habitants.
- Mise en œuvre d'étapes d'évaluation partagée des actions.
- Nombre d'habitants présents dans l'évaluation intermédiaire du projet.
- Prise en compte des remarques et propositions des habitants dans l'évolution des actions.
- Niveau d'adaptation des actions au regard de l'évolution des besoins des habitants et du territoire.
- Place des enfants et des jeunes prise en compte dans les projets pédagogiques.

# I - CONSOLIDER LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## 1.2 - Favoriser l'implication des bénévoles d'activités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet social et familles

### PA 1.2.1 - ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DANS LA CONSTRUCTION DE PROCESSUS D'ACCUEIL, DE SUIVI ET DE VALORISATION DES BÉNÉVOLES

#### DIAGNOSTIC

Les bénévoles sont des acteurs incontournables dans la vie des structures d'animation de la vie sociale. Ils sont une force d'intervention qui permet aux structures de démultiplier les activités et d'augmenter les publics accueillis. À ce titre, les bénévoles font partie d'une équipe mixte bénévoles/salariés, au service des projets sociaux et familles.

Pourtant, les bénévoles sont le plus souvent uniquement considérés et accompagnés dans l'activité où ils interviennent sans qu'ils n'aient eu connaissance ni des projets, ni des valeurs de l'association.

L'accueil et l'intégration des bénévoles dans un parcours interne structuré et leur implication dans une activité de gouvernance de l'association, doivent être organisés et accompagnés par un référent interne au centre social. Il faut également veiller à une bonne articulation et un travail d'équipe entre les bénévoles et les professionnels du centre social.

Le suivi et la valorisation des bénévoles permettent une stabilité dans le temps.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les bénévoles ne sont généralement considérés que sous le prisme de l'opérationnalité, pour ne faire qu'une activité. Dans l'évaluation et la vie des projets, les bénévoles d'activités sont souvent exclus, ils ne font pas complètement partie de l'équipe. Quelle que soit la forme de bénévolat, il doit être mis au service d'un projet collectif.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône et Fédération des centres sociaux du Rhône

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

#### ACTION 1

- ➔ Clarifier la notion de bénévolat, notamment d'activité, dans les structures, et la place des bénévoles dans le projet commun.

#### ACTION 2

- ➔ Organiser un parcours d'accueil des nouveaux bénévoles afin de partager les valeurs et le projet du centre et ainsi permettre leur engagement en toute conscience

#### ACTION 3

- ➔ Proposer et organiser des formations de bénévoles pour qu'ils soient partie prenante de l'évolution des actions qu'ils animent.

#### ACTION 4

- ➔ Favoriser la mise en œuvre de nouvelles formes de bénévolat

#### ÉCHÉANCES

- ➔ Actions 1 et 2 : 2022 à 2026
- ➔ Action 3 : 2023 à 2026
- ➔ Action 4 : 2024 à 2026

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Définition claire de la place du bénévole dans le centre social au sein de chaque structure.
- Structuration de l'organisation de l'accueil des bénévoles.
- Information et implication claire des bénévoles d'activités au sein d'un projet collectif.
- Existence de modalités d'engagement, de valorisation et de reconnaissance des bénévoles.
- Existence d'une démarche de formation de bénévoles.
- Nombre de temps évaluatifs partagés des actions portées par les bénévoles.
- Mise en place d'expérimentations pour favoriser des nouvelles formes de bénévolat.

# 1- CONSOLIDER LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## 1.2 - Favoriser l'implication des bénévoles d'activités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet social et familles

### PA 1.2.2 - ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS À METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHÉ D'IMPLICATION DES BÉNÉVOLES DANS LA VIE DU PROJET SOCIAL ET DU PROJET FAMILLES

#### DIAGNOSTIC

Les bénévoles sont des acteurs incontournables dans la vie des structures d'animation de la vie sociale. Ils sont une force d'intervention qui permet aux structures de démultiplier les activités et d'augmenter les publics accueillis. À ce titre, les bénévoles font partie d'une équipe mixte bénévoles/salariés, au service des projets sociaux et familles.

Pourtant, les bénévoles sont le plus souvent uniquement considérés et accompagnés dans l'activité où ils interviennent sans qu'ils n'aient eu connaissance ni des projets, ni des valeurs de l'association.

L'accueil et l'intégration des bénévoles dans un parcours interne structuré et leur implication dans une activité de gouvernance de l'association, doivent être organisés et accompagnés par un référent interne au centre social. Il faut également veiller à une bonne articulation et un travail d'équipe entre les bénévoles et les professionnels du centre social.

Le suivi et la valorisation des bénévoles permettent une stabilité dans le temps.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'accompagnement de la montée en compétences des bénévoles doit permettre des interventions adaptées aux projets, tout en s'appuyant sur la plus-value de leurs savoir-faire personnels.

Les structures doivent mieux consolider, formaliser ce travail collaboratif ainsi qu'innover et composer avec de nouvelles formes de bénévolat. La richesse d'une collaboration salariés/bénévoles – souvent issus du territoire –, permet aux projets de rester ancrés dans la réalité de terrain.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône et Fédération des centres sociaux du Rhône

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Techniciens et élus des communes et institutions partenaires

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

#### ACTION 1

- ➔ Favoriser la coopération professionnels/bénévoles dans les étapes d'évaluation et de renouvellement des projets sociaux et familles.

#### ACTION 2

- ➔ Organiser avec les bénévoles un processus d'évaluation des activités qu'ils animent.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2023 à 2026
- ➔ Action 2 : 2022 à 2026

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Clarification de la place de chacun dans le projet social
- Pilotage de l'équipe de bénévoles au même titre que les salariés.
- Considération des bénévoles par les salariés comme des acteurs du projet.
- Evaluation régulière, avec les salariés, des activités portées par les bénévoles.
- Nombre de bénévoles d'activités présents aux rendez-vous évaluatifs des projets.
- Nombre de bénévoles d'activités impliqués dans les temps de concertation habitants et partenaires (débat d'enjeux, recueil de paroles d'habitants, démarche évaluative, etc.).

# 1 - CONSOLIDER LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## 1.3 - Accompagner les structures à développer des instances complémentaires ou intermédiaires au Conseil d'administration pour favoriser la prise de responsabilités des habitants

### PA 1.3.1 - FAVORISER LA CRÉATION D'INSTANCES INNOVANTES ET AGILES AVEC UNE AUTONOMIE DE GESTION

#### DIAGNOSTIC

Les Conseils d'Administration (CA) ne sont pas suffisamment représentatifs des habitants du territoire d'implantation. Ils sont souvent l'unique instance décisionnaire.

Faire partie du Conseil d'Administration nécessite un développement de compétences, qui ne convient pas à tous les habitants, au regard de la disponibilité de chacun et de sa motivation. Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut être perçu comme une instance trop éloignée de la préoccupation des usagers, et comme une instance complexe.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

La création d'instances intermédiaires entre le Conseil d'administration et les projets d'activités permettrait de faire monter en compétence et en responsabilité des habitants (conseil de maison, commissions ponctuelles sur des thématiques avec autonomie complète, etc.) et de favoriser l'implication des enfants et des jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône et Fédération des centres sociaux du Rhône

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

#### ACTION 1

- ➔ Définir ce qui est du ressort décisionnel d'un CA et du ressort décisionnel d'autres instances ou commissions.

#### ACTION 2

- ➔ À partir des préoccupations des usagers, créer des commissions de travail mixtes usagers/administrateurs.

#### ACTION 3

- ➔ Expérimenter des espaces projets où les enfants et les jeunes peuvent mettre en œuvre des actions dans une démarche d'autonomie.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2023 à 2026
- ➔ Actions 2 et 3 : 2024 à 2026

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Définition des rôles, fonctions et délégations des différentes instances au sein du règlement intérieur de l'association.
- Existence d'espaces collaboratifs et de partage, avec une mission et un cadre clairs permettant leur autonomie, y compris financière.
- Nombre d'espaces collaboratifs et de partage existants.

# 1- CONSOLIDER LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## 1.3 - Accompagner les structures à développer des instances complémentaires ou intermédiaires au Conseil d'administration pour favoriser la prise de responsabilités des habitants

### PA 1.3.2 - RENFORCER LES COMPÉTENCES STRATÉGIQUES DE DIALOGUE ET DE COMMUNICATION AUPRÈS DES PARTENAIRES ET DES HABITANTS

#### DIAGNOSTIC

La place et la force de la gouvernance associative sont des garanties de pérennité de l'association. Les responsables associatifs assurent un engagement citoyen fort sur le territoire.

La montée progressive en compétence d'un habitant doit permettre son accès et son engagement au sein des instances politiques.

Les membres du Conseil d'administration doivent développer une compétence suffisante pour porter le projet politique de l'association et lui faire garder son autonomie. La qualité de l'animation du Conseil d'administration en est une garantie.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Convaincus de la pertinence de la place des habitants-bénévoles dans le pilotage des structures d'animation de la vie sociale, celles-ci auront à cœur de qualifier les membres de ses conseils d'administration, bureaux et autres commissions. Pour que chaque structure puisse dessiner et faire vivre au mieux le projet social adapté au territoire et aux aspirations collectives de ses habitants, les acteurs de la gouvernance doivent maîtriser le sens et les moyens de leur rôle et de l'« objet » centre social.

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône et Fédération des centres sociaux du Rhône

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Techniciens et élus des communes et institutions partenaires

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

#### ACTION 1

- ➔ Animer les Conseils d'administration en développant une démarche collective de débat et de prise de décision.

#### ACTION 2

- ➔ Accompagner les administrateurs à exercer leur fonction de dirigeants dans la mise en œuvre des orientations du projet social et du projet familles.

#### ACTION 3

- ➔ Accompagner les administrateurs à organiser leurs relations avec les partenaires institutionnels tout en garantissant l'autonomie associative.

#### ACTION 4

- ➔ Développer des formes expérimentales de pilotage qui facilitent le partage des responsabilités et renforcent la gouvernance associative.

#### ÉCHÉANCES

- ➔ Actions 1 et 2 : 2022 à 2026
- ➔ Action 3 : 2023 à 2026
- ➔ Action 4 : 2024 à 2026

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Mise en œuvre de débats au sein des Conseils d'administration coanimés par les administrateurs et les professionnels.
- Éléments de compréhension nécessaires à la prise de décisions détenus par les administrateurs.
- Définition claire des outils de délégations et des périmètres de responsabilité.
- Animation de l'assemblée générale par les administrateurs.
- Comités Ville/Caf de suivi des projets dont les administrateurs sont acteurs.
- Structuration de la répartition des interventions du binôme administrateur/directeur.
- Mesure et évaluation des formes expérimentales de pilotage.

## 2 - CONFIRMER LA FONCTION DE DÉVELOPPEMENT DES LIENS SOCIAUX DES ÉQUIPEMENTS D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### 2.1 - Accompagner les structures d'animation de la vie sociale dans la construction de processus de cohésion sociale

#### PA 2.1.1 - RENFORCER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES ÉQUIPES SALARIÉES ET BÉNÉVOLES SUR LES FAITS DE SOCIÉTÉ (LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, FAIT RELIGIEUX, DÉSINFORMATION, ETC.)

##### DIAGNOSTIC

Les équipes salariées et bénévoles sont confrontées à des contextes sans cesse en évolution qui délitent le lien social. Elles doivent donc s'adapter pour continuer à répondre aux besoins du territoire (crise sanitaire, fait communautaire ou religieux, etc.). Elles ont besoin d'être outillées pour adapter leurs métiers et méthodes aux transformations sociales.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Parallèlement à la formation continue et initiale des personnels, il semble important de doter les structures d'outils et de ressources et de soutenir les gestionnaires. L'appui à la qualification des interventions et à l'évolution des outils se fera grâce un travail partenarial au niveau du réseau fédéral des centres sociaux et grâce à une mise en réseau des acteurs.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.
- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône dans le cadre de l'accompagnement des structures d'animation de la vie sociale et des actions de formation et d'échange de pratiques

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Labo-Cités
- ➔ Réseau jeunesse de la PS jeunes

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

##### ACTION 1

- ➔ Proposer aux salariés et aux bénévoles des sensibilisations ou formations sur les sujets de société (discriminations, faits religieux, fake news, réseaux parallèles, etc.) via « les P'tits dej de l'info », des formations spécifiques dans le cadre des réunions entre pairs, des conférences, séminaires, etc.

##### ACTION 2

- ➔ Identifier les ressources / outils existants (bibliographie, guides méthodologiques, etc.) pour les mettre à disposition des équipes.

##### ACTION 3

- ➔ Activer une veille et l'orientation des structures d'animation de la vie sociale sur les appels à projets nationaux ou locaux.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021 à 2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Outillage des équipes salariées et bénévoles pour mener à bien leurs missions de cohésion sociale ; elles sont sensibilisées et/ou formées aux faits de société.
- Discussion autour de ces sujets dans les groupes métiers ou sur des réunions spécifiques.
- Nombre d'actions de formation ou de sensibilisation mises en place.
- Nombre de salariés formés ou sensibilisés.
- Nombre de bénévoles formés ou sensibilisés.

## 2 - CONFIRMER LA FONCTION DE DÉVELOPPEMENT DES LIENS SOCIAUX DES ÉQUIPEMENTS D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### 2.1 - Accompagner les structures d'animation de la vie sociale dans la construction de processus de cohésion sociale

#### PA 2.1.2 - PROMOUVOIR LES EXPÉRIMENTATIONS FAVORISANT L'OUVERTURE À L'AUTRE ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LA DIVERSITÉ

##### DIAGNOSTIC

Les territoires sont des lieux de diversité sociale, générationnelle et culturelle où les populations coexistent, se croisent, mais se rencontrent peu. Cette diversité peut être vectrice de tensions entre des habitants qui se mécompréhendent. Les structures d'animation de la vie sociale ont pour mission de favoriser la rencontre entre les publics, elles sont des lieux où l'on apprend à se connaître et à se reconnaître dans ses différences, où l'on favorise l'ouverture culturelle et le vivre-ensemble.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les structures d'animation de la vie sociale contribuent à la cohésion sociale sur les territoires à travers les actions qu'elles mènent. Elles favorisent l'ouverture à l'autre et luttent contre les discriminations. Les méthodes déployées par les structures sont peu identifiées ou mal comprises dans leurs finalités. L'enjeu est de les faire connaître et reconnaître dans leurs spécificités, utilités et expertises déployées.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.
- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône dans le cadre de l'accompagnement des structures d'animation de la vie sociale et des actions de formation et d'échange de pratiques

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Auracs
- ➔ Réseau jeunesse de la PS jeunes

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

##### ACTION 1

- ➔ Soutenir les expériences innovantes favorisant l'ouverture à l'autre et le vivre-ensemble.

##### ACTION 2

- ➔ Favoriser les échanges d'expériences dans le cadre de rencontres entre pairs (réunions de bassins géographiques, réunions métiers, réseau jeunesse, etc.)

##### ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2023 à 2026
- ➔ Action 2 : 2022 à 2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Emergence de nouveaux projets expérimentaux et les échanges entre pairs permettent la montée en compétences de ceux-ci et l'essaimage de nouvelles actions.
- Nombre de projets expérimentaux menés.
- Nombre d'actions essayées.

## 2 - CONFIRMER LA FONCTION DE DÉVELOPPEMENT DES LIENS SOCIAUX DES ÉQUIPEMENTS D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### 2.2 - Valoriser et consolider l'expertise des structures d'animation de la vie sociale dans la création de lien social sur les territoires

#### PA 2.2.1 - AFFIRMER LE RÔLE STRUCTURANT DES CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALE DANS L'INCLUSION DES PUBLICS, LA PRÉVENTION DE L'ISOLEMENT ET DES RUPTURES DE LIENS SOCIAUX

##### DIAGNOSTIC

On observe un isolement croissant de certaines catégories de populations, imputable à des freins économiques, sociaux ou culturels : seniors, primo-arrivants, publics précaires, familles monoparentales, jeunes en difficultés d'insertion, etc. Cet isolement a été exacerbé par la crise sanitaire.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

La création de lien social est inscrite dans les finalités des structures d'animation de la vie sociale telles que la Cnaf les définit. Chaque structure de l'animation de la vie sociale, quelle que soit sa taille, les particularités de son territoire d'implantation et son projet social, poursuit trois finalités de façon concomitante :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux.

Il s'agira de rendre visible et de faire reconnaître par les partenaires institutionnels le rôle des structures AVS autour du lien social dans l'inclusion des publics, la prévention de l'isolement et de la rupture des liens sociaux. Il s'agira d'identifier et d'aider à la compréhension des méthodes déployées et des finalités portées par ces structures.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Acteurs des recherches actions sur l'utilité sociale
- ➔ Club technique régional (CTR) AVS

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

##### ACTION 1

- ➔ Consolider les outils de présentation et de valorisation des structures AVS, en lien avec la Fédération des centres sociaux du Rhône.

##### ACTION 2

- ➔ Utiliser les instances partenariales (dialogues de gestion, conventions tripartites, comités des financeurs, instances de la Politique de la ville), pour affirmer le rôle des structures dans la création de lien social, et le mettre en avant.

##### ACTION 3

- ➔ Appuyer et diffuser les outils et démarches de valorisation de l'utilité sociale mis en place par les structures AVS.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ Actions 1 et 2 : 2022 à 2026
- ➔ Action 3 : 2023 à 2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Sensibilisation efficace des partenaires institutionnels aux missions des structures AVS : ils les interpellent et ou les sollicitent sur les questions d'inclusion et de cohésion sociale sur leurs territoires.
- Reconnaissance par les partenaires institutionnels de la dimension d'animation globale portée par les projets sociaux et familles.
- Nombre de structures AVS intégrées dans les coordinations territoriales de veille sociale lorsqu'elles sont existantes.
- Existence d'outils de présentation et de valorisation des structures AVS et de leur utilité sociale.
- Nombre de projets sociaux intégrant des critères d'évaluation d'utilité sociale.
- Nombre de conventions tripartites signées.

## 2 - CONFIRMER LA FONCTION DE DÉVELOPPEMENT DES LIENS SOCIAUX DES ÉQUIPEMENTS D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### 2.2 - Valoriser et consolider l'expertise des structures d'animation de la vie sociale dans la création de lien social sur les territoires

#### PA 2.2.2 - CONFORTER LES ACTIONS COLLECTIVES DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE COMME VECTRICES DE COHÉSION SOCIALE

##### DIAGNOSTIC

Les structures d'animation de la vie sociale (AVS) sont des lieux d'accueil et de passerelle pour des publics fragiles et insécurisés, notamment au travers de la mise en œuvre d'actions collectives. Cependant, la crise sanitaire a mis à mal ces actions collectives et a forcé les structures AVS à imaginer d'autres façons de faire du lien social avec les habitants. La relation avec l'utilisateur s'en est trouvée parfois renforcée, parfois au détriment des projets collectifs.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les animations et actions collectives ont des finalités qui sont à la fois individuelles – l'épanouissement, l'estime de soi, etc. – et collectives – la convivialité, la co-construction de projets, la cohésion sociale –. La crise sanitaire a modifié les pratiques (développement du distanciel par exemple) : il s'agit alors de reconstruire une stratégie d'actions collectives tout en tirant profit des expériences réussies durant la période qui vient de s'écouler.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Acteurs des recherches actions sur l'utilité sociale

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

##### ACTION 1

- ➔ Veiller à la mise en œuvre dans les projets sociaux et familles, d'actions collectives concourant à l'épanouissement des habitants et à la cohésion sociale.

##### ACTION 2

- ➔ Accompagner la consolidation des initiatives innovantes développant l'aller-vers.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2022 à 2026
- ➔ Action 2 : 2023 à 2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'actions collectives inscrites dans les projets sociaux et documents de bilan et d'évaluation des structures AVS.
- Existence de critères d'évaluation de l'utilité sociale des actions collectives dans les projets.

## 2 - CONFIRMER LA FONCTION DE DÉVELOPPEMENT DES LIENS SOCIAUX DES ÉQUIPEMENTS D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### 2.2 - Valoriser et consolider l'expertise des structures d'animation de la vie sociale dans la création de lien social sur les territoires

#### PA 2.2.3 - RENFORCER LES PRATIQUES D'ÉDUCATION POPULAIRE ET D'ÉMANCIPATION DES PUBLICS

##### DIAGNOSTIC

Les structures d'animation de la vie sociale déploient des méthodes et démarches d'éducation populaire qui contribuent à l'émancipation individuelle et collective des habitants et en particulier des publics fragiles en leur fournissant les clés de compréhension pour agir sur les problématiques sociales vécues au quotidien. L'attention portée aux autres par l'accueil inconditionnel, l'aller-vers les publics dits invisibles ou fragiles, l'écoute active du territoire, l'accompagnement à la production d'une pensée critique, sont autant de pratiques que doivent intégrer les animateurs et bénévoles de ces structures.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les structures d'animation de la vie sociale (AVS) ont pour caractéristique de soutenir le développement de la participation des usagers/habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

La participation est un principe incontournable et une plus-value de l'AVS.

Les enjeux de la participation des habitants usagers sont la prise de responsabilité, le développement de la capacité des personnes, leur autonomie ou encore la prise en compte des besoins exprimés dans l'expertise d'usage.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.
- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône dans le cadre de l'accompagnement des structures d'animation de la vie sociale et des actions de formation et d'échange de pratiques

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Auracs
- ➔ Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPA)

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

##### ACTION 1

- ➔ Favoriser l'outillage et la montée en compétence des salariés et bénévoles sur les méthodes d'éducation populaire (aller-vers, posture d'accueil, écoute active, médiation, émancipation, etc.)

##### ACTION 2

- ➔ Accompagner les démarches de médiation et le rôle d'accompagnateur des structures AVS sur des problématiques sociales qui concernent les habitants.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2022 à 2026
- ➔ Action 2 : 2023 à 2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Meilleur outillage des équipes salariées et bénévoles.
- Renforcement des actions d'aller vers et d'accompagnement à l'émergence d'initiatives d'habitants sont renforcées.
- Nombre de salariés et bénévoles formés.
- Nombre d'actions de médiation valorisées dans les documents de bilan et d'évaluation.

## 2 - CONFIRMER LA FONCTION DE DÉVELOPPEMENT DES LIENS SOCIAUX DES ÉQUIPEMENTS D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### 2.3 - Favoriser les solidarités dans une société en mouvement

#### PA 2.3.1 - DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ VIS-À-VIS DES PUBLICS FRAGILES

##### DIAGNOSTIC

La solidarité est l'une des trois valeurs fondatrices des structures d'animation de la vie sociale au même titre que la dignité humaine et la démocratie. À travers l'action collective et la fabrique du lien social, familial et générationnel, elles inventent de nouvelles formes de solidarité.

Cette valeur s'est exprimée fortement depuis le début de la crise sanitaire qui a vu naître sur tous les territoires des initiatives solidaires familiales, de voisinage ou locales en faveur des plus fragiles et des personnels médicaux : création de masques, portage de repas ou de courses, soutien scolaire, prêt de matériel informatique, contacts téléphoniques pour maintenir le lien, veille sociale. Cet élan perdure et doit être accompagné et valorisé.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les structures d'animation de la vie sociale (AVS) ont pour mission d'être des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale et en portant une attention particulière aux publics fragilisés. Les structures AVS favorisent la rencontre, le partage et l'échange entre les habitants et cultivent l'ouverture à l'autre. Au travers d'un accueil inconditionnel, d'une posture d'écoute active et en allant vers les publics les plus éloignés, elles :

- accompagnent le développement des liens familiaux et sociaux et contribuent à travers les actions collectives à l'épanouissement des personnes et à leur émancipation ;
- encouragent les solidarités entre les habitants d'un territoire et vis-à-vis des publics fragiles ;
- favorisent le bien vivre-ensemble dans la diversité et la cohésion sociale et luttent contre toutes formes de discriminations ;
- préviennent les ruptures de lien social et agissent contre l'isolement des personnes.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône
- ➔ Publics vulnérables : personnes âgées isolées, personnes en situation de handicap, familles monoparentales, personnes précaires, personnes sans abri, etc.

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.
- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône dans le cadre de l'accompagnement des structures d'animation de la vie sociale et des actions de formation et d'échange de pratiques

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Partenaires institutionnels : MDM, CCAS, Conférence des financeurs, Carsat, MDR, etc.

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

##### ACTION 1

- ➔ Soutenir les initiatives solidaires locales des habitants en faveur des publics fragiles.

##### ACTION 2

- ➔ Être en veille, mobiliser les appels à projets spécifiques et valoriser les bonnes pratiques.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2022 à 2026
- ➔ Action 2 : 2023 à 2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Maintien et développement des initiatives solidaires.
- Nombre d'appels à projets mobilisés.
- Nombre d'actions valorisées dans les documents de bilan et d'évaluation des structures.

## 2 - RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

### 2.3 - Favoriser les solidarités dans une société en mouvement

#### PA 2.3.2 - FAVORISER LE RAPPROCHEMENT ET LA COMPRÉHENSION ENTRE LES GÉNÉRATIONS

##### DIAGNOSTIC

Il existe une diversité de publics seniors : certains isolés qui sont en demande de lien social et d'accompagnement social, d'autres qui restent actifs et engagés, notamment dans des actions bénévoles auprès de publics plus jeunes. Des incompréhensions entre certaines tranches d'âges (seniors/adolescents ou parents/enfants, par exemple) peuvent rendre difficile la cohabitation au sein des familles et des territoires.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Le terme de seniors n'a jamais fait l'objet d'une définition consensuelle. Nous retiendrons globalement 3 âges :

- De 60 à 75 ans, généralement les retraités sont en bonne santé et sont actifs ;
- De 75 à 85 ans, les aînés sont concernés par un phénomène de « déprise » et par l'abandon des activités sociales externes au bénéfice des activités domestiques ;
- Le grand âge, qui renvoie souvent à des personnes dépendantes.

Les seniors sont impactés par les évolutions sociétales, notamment en lien avec le numérique et sont souvent engagés dans des actions de solidarité : solidarité intra familiale – avec une position de génération charnière à l'égard des ascendants, enfants et petits-enfants – ; solidarité de proximité – les voisins, l'entourage immédiat, etc. – ; le bénévolat institué, associatif mais aussi dans d'autres organisations (conseils municipaux, conseils de quartier).

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.
- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône dans le cadre de l'accompagnement des structures d'animation de la vie sociale et des actions de formation et d'échange de pratiques

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Experts externes
- ➔ Labo-Cités
- ➔ Partenaires institutionnels : MDM, CCAS, Conférence des financeurs, CARSAT, MDR, etc.

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

##### ACTION 1

- ➔ Favoriser la prise en compte des seniors et de la dimension intergénérationnelles dans les actions familles.

##### ACTION 2

- ➔ Appuyer les expériences innovantes permettant l'échange de savoirs entre générations, notamment à travers la mobilisation d'appels à projets (CLAS, ateliers numériques, etc.).

##### ÉCHÉANCES

- ➔ Actions 1 et 2 : 2023 à 2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Place reconnue des seniors en tant que co-éducateurs dans les activités des structures AVS.
- Apport mutuel de connaissances entre les différentes générations.
- Nombre de projets intergénérationnels de centre sociaux et espaces de vie sociale financés dans le cadre de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires.
- Nombre d'actions intergénérationnelles valorisées dans les documents de bilan et d'évaluation des structures.
- Présence dans les projets sociaux et familles d'actions visant à favoriser la rencontre intergénérationnelle.
- Nombre d'actions intergénérationnelles valorisées dans SENACS.

## 2 - RENDRE L'OFFRE LISIBLE ET ACCESSIBLE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

### 2.3 - Favoriser les solidarités dans une société en mouvement

#### PA 2.3.3 - CONFORTER LES ACTIONS SOLIDAIRES INTER ET INTRA FAMILIALES

##### DIAGNOSTIC

Les familles expriment le besoin d'être accompagnées dans le dialogue parents/enfants et trouvent des ressources dans les actions collectives parentales portées par les structures d'animation de la vie sociale, à travers les relations inter-familiales et l'échange d'expériences qu'elles suscitent. Par ailleurs, on constate que les structures d'animation de la vie sociale sont souvent sollicitées pour faire la médiation entre les familles et les acteurs institutionnels (Ecole, Maison de la Métropole, Maison du Rhône, Caf, etc.)

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Même s'il existe une richesse d'actions dans les territoires sur la thématique de l'inter et l'intra familles, le maintien d'un travail de coéducation avec les parents est central. L'objectif est qu'ils soient acteurs dans les loisirs et les activités éducatives de leurs enfants (école, centre de loisirs, accompagnement à la scolarité, réussite éducative). Les acteurs doivent déterminer des actions collectives selon les besoins des familles pour aboutir, si nécessaire, à des suivis individuels avec les professionnels des différentes institutions.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.
- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Partenaires institutionnels : MDM, CCAS, Conférence des financeurs, Carsat, MDR, etc.

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

##### ACTION 1

- ➔ Appuyer les actions d'échanges entre pairs et de co-éducation.

##### ACTION 2

- ➔ Soutenir les actions et projets visant à faciliter les liens entre les familles et les institutions.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021 à 2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Entraide entre familles, qui se nourrissent des expériences des autres en matière de parentalité.
- Facilitation de la relation entre les familles et les acteurs institutionnels.
- Nombre d'actions valorisées dans les documents de bilan et d'évaluation des structures.
- Nombre d'actions d'échanges de savoirs valorisées dans les documents de bilan et d'évaluation des structures.

## 3 - CONFORTER LE RÔLE D'ESPACE RESSOURCE ET DE TRANSFORMATION SOCIALE DES CENTRES SOCIAUX SUR LES TERRITOIRES

### 3.1- Consolider l'expertise des structures dans la veille sur les évolutions sociales de leurs territoires

#### PA 3.1.1 - ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN COMPÉTENCE DES STRUCTURES SUR LES OUTILS DE DIAGNOSTIC ET DE VEILLE TERRITORIALE

##### DIAGNOSTIC

Le rôle des structures AVS autour des enjeux de veille sociale et d'expertise territoriale reste parfois peu ou mal connu. Les outils déployés restent souvent confidentiels et sont différents selon les équipements. De plus, le turn-over important des directions, mais aussi des référents familles, a rendu difficile l'appropriation de référentiels communs. Les structures se heurtent alors à des difficultés à réaliser une analyse distanciée de leur territoire.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

La construction d'un diagnostic social concerté et partagé nécessite de s'appuyer sur les éléments d'évaluation du précédent projet, de mettre en évidence les problématiques sociales du territoire, de repérer les potentialités et d'impliquer les habitants-usagers du centre, les professionnels et les partenaires. La pratique du diagnostic de territoire partagé est devenue une étape incontournable lors de projets menés par les structures d'animation de la vie sociale. Il s'agira donc de doter les professionnels d'outils pertinents pour mesurer les évolutions sociales sur leur territoire d'intervention et pour élaborer les diagnostics sociaux correspondants.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

##### ACTION 1

- ➔ Renforcer l'outillage des professionnels des structures AVS par des formations adaptées en lien avec la fédération des centres sociaux du Rhône.

##### ACTION 2

- ➔ Favoriser l'acculturation des directions sur l'utilité, la pertinence et l'utilisation de l'observatoire des centres sociaux (SENACS).

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2023 à 2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de salariés formés sur les questions de diagnostic, projet social et veille territoriale.
- Essaimage des outils.
- Nombre de salariés formés à l'outil SENACS.

## 3 - CONFORTER LE RÔLE D'ESPACE RESSOURCE ET DE TRANSFORMATION SOCIALE DES CENTRES SOCIAUX SUR LES TERRITOIRES

### 3.1- Consolider l'expertise des structures dans la veille sur les évolutions sociales de leurs territoires

#### PA 3.1.2 - VALORISER LA CONTRIBUTION DES PROJETS SOCIAUX AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ; FAVORISER LA PARTICIPATION AUX PARTENARIATS, INSTANCES OU OBSERVATOIRES LOCAUX

##### DIAGNOSTIC

Les mutations économiques, sociales et technologiques engendrent une adaptation permanente des acteurs présents sur les territoires. Les structures d'animation de la vie sociale, parce qu'elles évaluent leurs actions en continu et renouvellent leurs projets sociaux régulièrement, sont actrices du développement social local. Pourtant elles ne sont pas toujours perçues comme telles.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il s'agira de mettre en lumière et de communiquer sur la participation des structures Animation de la vie sociale (AVS) au développement des territoires en adéquation avec les projets sociaux et familles.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- Fédération des centres sociaux du Rhône
- Centres sociaux et espaces de vie sociale

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

##### ◆ ACTION 1 \_\_\_\_\_

- Inciter les structures à réfléchir, dans le cadre de la démarche projet, à la communication autour du projet social pour donner à voir, faire connaître et faciliter son appropriation.

##### ◆ ACTION 2 \_\_\_\_\_

- Favoriser la participation des structures aux instances de coordination locale et de veille territoriale.

##### ◆ ACTION 3 \_\_\_\_\_

- Faire du projet social un document reconnu par l'ensemble des partenaires dans le respect des prérogatives réglementaires de chacun.

##### ◆ ACTION 4 \_\_\_\_\_

- Accompagner les difficultés de gouvernance et de modèles socioéconomiques des structures d'animation de la vie sociale pour préserver l'offre existante sur les territoires.

##### ◆ ÉCHÉANCES \_\_\_\_\_

- Actions 1 et 2 : 2022 à 2026
- Actions 3 et 4 : 2023 à 2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de projets déposés avec une communication institutionnelle prévue.
- Interpellation et/ou sollicitation des structures par les partenaires institutionnels sur les questions de veille sociale sur leurs territoires.
- Renforcement des liens entre les structures AVS et les partenaires sociaux des territoires.
- Nombre de structures AVS intégrées dans les coordinations territoriales de veille sociale.

### 3 - CONFORTER LE RÔLE D'ESPACE RESSOURCE ET DE TRANSFORMATION SOCIALE DES CENTRES SOCIAUX SUR LES TERRITOIRES

#### 3.2 - Favoriser la médiation numérique en vue de renforcer l'inclusion, l'autonomie et un usage citoyen des outils numériques

##### PA 3.2.1 - FORMER LES PROFESSIONNELS RÉGULIÈREMENT AUX ÉVOLUTIONS DES OUTILS NUMÉRIQUES

###### DIAGNOSTIC

La dématérialisation des services publics couplée aux difficultés de compréhension et d'accès aux outils numériques ont favorisé le développement de fractures sur les territoires. Près de la moitié des Français n'accèdent toujours pas à une connexion performante et plus d'un habitant sur cinq exprime une difficulté à utiliser le numérique dans la vie quotidienne.

Pour autant, ces outils peuvent aussi devenir des leviers de citoyenneté et d'inclusion sociale des publics. Les structures d'animation de la vie sociale sont fortement sollicitées sur ces questions par les habitants, mais sont inégalement formées. Dans le Rhône et sur la métropole de Lyon, tous les centres sociaux du réseau proposent au moins deux actions de médiation numérique. Pour autant, 60% des structures interrogées manifestent un besoin de formation des professionnels dans le domaine technique et 71% sur la dimension pédagogique du numérique.

###### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il s'agira d'outiller et de soutenir les équipes des centres sociaux et des espaces de vie sociale pour accompagner les habitants en matière d'inclusion numérique (accompagnement scolaire, accès aux droits, parentalité, etc.).

Il s'agira aussi de développer la capacité des centres sociaux à être présents sur Internet, notamment pour aller-vers les publics, promouvoir les projets et susciter la participation aux actions des structures (développer par exemple les promeneurs du Net pour les familles).

###### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

###### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville

###### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale

###### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

###### ACTION 1

- ➔ Proposer des formations adaptées pour permettre aux professionnels d'accompagner les besoins des habitants.

###### ACTION 2

- ➔ Favoriser l'essaimage des bonnes pratiques dans le réseau des structures AVS en lien avec la Fédération des centres sociaux.

###### ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2022 à 2026
- ➔ Action 2 : 2023 à 2026

###### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Essaimage des outils.
- Nombre de salariés et bénévoles formés.
- Nombre d'outils créés.
- Nombre de structures AVS ayant intégré en interne une fonction de médiation numérique.

### 3 - CONFORTER LE RÔLE D'ESPACE RESSOURCE ET DE TRANSFORMATION SOCIALE DES CENTRES SOCIAUX SUR LES TERRITOIRES

#### 3.2 - Favoriser la médiation numérique en vue de renforcer l'inclusion, l'autonomie et un usage citoyen des outils numériques

##### PA 3.2.2 - OUTILLER LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS L'ÉDUCATION CRITIQUE AUX MÉDIAS

###### DIAGNOSTIC

Les citoyens, et en particulier les jeunes, sont plus connectés que jamais, mais bon nombre d'entre eux ignorent les mécanismes qui régissent leur présence numérique. Si les services en ligne offrent de nouvelles formes de participation, la transformation numérique s'est accompagnée d'une montée des discours de désinformation et de haine sur Internet. Les structures AVS ont un rôle à jouer dans cette éducation aux médias. Dans le Rhône, deux tiers des centres sociaux se sont ainsi saisis de l'enjeu et proposent sous forme d'ateliers ou de temps spécifiques de l'éducation aux médias, à un large public, de tous âges.

###### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

En décryptant, avec l'appui d'animateurs formés, les principes, usages et emplois des différents médias (photos, vidéos, etc.), le but est de permettre aux habitants, élèves ou parents de savoir démêler le vrai du faux, de se poser les bonnes questions face à l'afflux d'informations et de mettre en ligne des contenus en connaissance de cause.

###### PUBLICS ET TERRITOIRES

- Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

###### PILOTAGE / COORDINATION

- Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville

###### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- Fédération des centres sociaux du Rhône
- Centres sociaux et espaces de vie sociale
- Centre Régional information Jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes

###### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

###### ACTION 1

- Développer une formation similaire aux « Promeneurs du net » adaptée à tous les publics.

###### ACTION 2

- Créer une mallette pédagogique pour donner les clefs de compréhension aux habitants et aux professionnels et bénévoles les accompagnant.

###### ACTION 3

- Mobiliser le Centre Régional Information Jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes pour former les professionnels sur ces questions.

###### ÉCHÉANCES

- Action 1 : 2023 à 2026
- Action 2 : 2024 à 2026
- Action 3 : 2023 à 2026

###### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Réalisation d'une mallette pédagogique à destination des professionnels.
- Développement d'un partenariat avec le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Auvergne-Rhône-Alpes.
- Nombre de formations développées.

## 3 - CONFORTER LE RÔLE D'ESPACE RESSOURCE ET DE TRANSFORMATION SOCIALE DES CENTRES SOCIAUX SUR LES TERRITOIRES

### 3.2 - Favoriser la médiation numérique en vue de renforcer l'inclusion, l'autonomie et un usage citoyen des outils numériques

#### PA 3.2.3 - DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES PUBLICS DANS L'ACCÈS AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE ET FAVORISER L'APPROPRIATION DES OUTILS NUMÉRIQUES PAR LES HABITANTS

##### DIAGNOSTIC

Les inégalités liées à la fracture numérique nécessitent de former les salariés, bénévoles et habitants, mais également d'accroître et d'améliorer l'accès aux services publics pour tous. L'essor des technologies numériques a de profondes répercussions sur la manière dont l'information est produite, partagée et utilisée.

Afin de favoriser la montée en compétence des habitants sur les outils numériques, plus de 90 ateliers d'initiation à l'informatique ainsi que 50 ateliers de perfectionnement – pour tous les âges – sont proposés dans le réseau des centres sociaux du Rhône. Cet accompagnement se fait également hors-les-murs afin d'atteindre des publics particulièrement éloignés : 29% des centres mènent des actions de ce type sur le volet numérique.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les structures d'animation de la vie sociale, du fait de leur expertise de l'accompagnement de proximité des habitants et de leur adaptation aux évolutions sociétales, proposent une nouvelle approche de la médiation numérique.

Ils proposent un accompagnement pour tous les publics à tous les âges et sur tous les sujets qui ont trait au lien social et au lien familial.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

##### ACTION 1

- ➔ Favoriser l'implantation des médiateurs numériques dans les structures d'animation de la vie sociale afin de développer des ateliers collectifs et d'échanges entre pairs.

##### ACTION 2

- ➔ Aller-vers les publics les plus éloignés pour proposer des formations/ateliers de proximité.

##### ACTION 3

- ➔ Développer des outils de veille et d'écoute pour proposer des actions répondant aux besoins identifiés par les habitants.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ Actions 1 et 2 : 2022 à 2026
- ➔ Action 3 : 2024 à 2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de salariés et bénévoles formés.
- Nombre d'outils créés.
- Nombre de structures AVS ayant intégré en interne une fonction de médiation numérique.

## 3 - CONFORTER LE RÔLE D'ESPACE RESSOURCE ET DE TRANSFORMATION SOCIALE DES CENTRES SOCIAUX SUR LES TERRITOIRES

### 3.3 - Favoriser l'accès aux droits et à l'information sur le territoire

#### PA 3.3.1 - DÉFINIR COLLECTIVEMENT LE CHAMP DE L'ACCÈS AUX DROITS DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

##### DIAGNOSTIC

Au regard de la réorganisation des services publics, les structures AVS sont fortement sollicitées sur les questions d'accès aux droits. La présence d'un travailleur social (la plupart du temps, le référent familles) incite les partenaires à solliciter les structures AVS pour de l'accompagnement individuel et non collectif.

8 centres sociaux sur 10 accompagnent les habitants dans l'accès aux droits par le numérique, via des permanences d'écrivain public, de l'accès libre à du matériel informatique, des ateliers d'accès aux droits, etc.

Cet engagement fort des centres sociaux sur l'accès aux droits est régulièrement réduit à de l'accompagnement aux démarches administratives alors que les structures sont centrées sur une dimension collective et mobilisent les différents métiers existants au sein des centres sociaux. Cet engagement interroge également une dimension éthique avec de forts enjeux de sécurité, de confidentialité ou de responsabilité pour les bénévoles et les professionnels.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les structures de l'animation de la vie sociale (AVS) étant des structures de proximité et en contact avec des publics parfois isolés, il semble important d'aider les centres sociaux et les espaces de vie sociale à mieux informer et orienter ces publics, de les soutenir pour développer l'accompagnement à l'accès aux droits et au numérique dans le cadre des champs de compétence de chacun.

Il s'agit donc de définir le champ de l'accès aux droits des structures AVS et de le partager avec les partenaires, selon les territoires.

Ce champ de l'accès aux droits est en lien avec l'éducation populaire et l'égalité d'accès pour tous : culture, temps libre, justice alimentaire et lutte contre la pauvreté.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Métropole de Lyon (projet alimentaire)
- ➔ Techniciens et élus des communes et institutions partenaires

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

##### ACTION 1

- ➔ Définir collectivement et élargir la notion d'accès aux droits vers la notion d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels, et soutenir les actions impulsées dans les structures d'animation de la vie sociale

##### ACTION 2

- ➔ Initier une démarche de réflexion collective au sein des structures AVS sur ce sujet afin de construire un référentiel commun. Initier un groupe d'appui départemental sur ce sujet.

##### ACTION 3

- ➔ Construire un temps de partage de ce socle commun avec les acteurs institutionnels des territoires afin de favoriser une meilleure interconnaissance, collaboration et concertation sur ce champ, dans le respect des missions et responsabilités de chacun.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2023 à 2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Structuration d'un référentiel commun aux structures d'animation de la vie sociale sur l'accès aux droits leur permettant de se positionner, dans leur champ de compétences et dans le respect de leur mission vis-à-vis des habitants et des partenaires.
- Nombre de structures d'animation de la vie sociale, bénévoles, professionnels et partenaires participant à la démarche de réflexion collective.
- Nombre d'outils et de fiches d'échanges de pratiques créés et diffusés dans le réseau et auprès des partenaires
- Nombres d'actions essaimées.

## 3 - CONFORTER LE RÔLE D'ESPACE RESSOURCE ET DE TRANSFORMATION SOCIALE DES CENTRES SOCIAUX SUR LES TERRITOIRES

### 3.3 - Favoriser l'accès aux droits et à l'information sur le territoire

#### PA 3.3.2 - PARTAGER AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS LES CHAMPS ET LIMITES D'INTERVENTION DES STRUCTURES D'ANIMATION VIE SOCIALE

##### DIAGNOSTIC

Sur les différents territoires, une meilleure connaissance de tous les acteurs et partenaires institutionnels dans le champ de l'accès aux droits et un respect des périmètres de compétences, de responsabilités et des missions de chacun, structurera une action concertée sur cette thématique.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

La définition d'un référentiel commun sur l'accès aux droits, permettant aux structures d'animation de la vie sociale de se positionner nécessitera d'être échangée avec les différents acteurs et partenaires locaux.

Il s'agira de rendre visible une acception plus large de la notion d'accès aux droits, telle qu'elle peut se décliner dans les centres sociaux dans l'accompagnement de projets d'habitants, ainsi que de sensibiliser les habitants à l'accès aux droits et mettre en œuvre des actions de lutte contre le non-recours.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Métropole de Lyon (projet alimentaire)
- ➔ Agence Régionale de Santé
- ➔ Techniciens et élus des communes et institutions partenaires

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

##### ACTION 1

- ➔ Proposer une déclinaison locale des orientations relatives à l'accès aux droits, définies dans le cadre de la démarche collective initiée au sein du réseau.

##### ACTION 2

- ➔ Capitaliser sur les actions innovantes en cours (implication dans Territoire zéro non-recours, Territoire zéro chômeurs, etc.)

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2023 à 2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de structures AVS, bénévoles, professionnels et partenaires participant à la démarche de réflexion collective.
- Nombre d'outils et de fiches d'échanges de pratiques créés et diffusés dans le réseau et auprès des partenaires.
- Nombres d'actions essaimées.

## 3 - CONFORTER LE RÔLE D'ESPACE RESSOURCE ET DE TRANSFORMATION SOCIALE DES CENTRES SOCIAUX SUR LES TERRITOIRES

### 3.3 - Favoriser l'accès aux droits et à l'information sur le territoire

#### PA 3.3.3 - COMMUNIQUER ET VALORISER LE TRAVAIL RÉALISÉ

##### DIAGNOSTIC

L'accès aux droits a toujours été un champ d'action investi par les structures AVS en lien avec l'éducation populaire et l'égalité d'accès pour tous : culture, temps libre, sécurité alimentaire et lutte contre la pauvreté. Il est souvent méconnu par les partenaires sur les territoires.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il s'agira d'apporter davantage de lisibilité aux actions développées par les structures animation de la vie sociale sur ce champ et d'identifier les structures d'animation de la vie sociale comme lieux ressources sur les territoires.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Métropole de Lyon (projet alimentaire)
- ➔ Techniciens et élus des communes et institutions partenaires

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

##### ACTION 1

- ➔ Renforcer la lisibilité du rôle d'accueil dans les structures AVS, notamment le processus « Accueillir, orienter, informer ».

##### ACTION 2

- ➔ Essaimer les bonnes pratiques dans le réseau des structures AVS et valoriser ce travail dans les CTG.

##### ÉCHÉANCES

- ➔ 2023 à 2026

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Développement d'outils de communication.
- Nombre d'actions essaimées.
- Visibilité des structures d'animation de la vie sociale dans le cadre des conventions territoriales globales, comme contributeur à l'accès aux droits.



**ANNEXES**  
**ANIMATION DE**  
**LA VIE SOCIALE**

# RÉCAPITULATIF DES ACTIONS



Orientations	Objectifs opérationnels	Actions	Echéances
<b>Axe AVS 1 - Consolider la participation des habitants dans le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale</b>			
<b>Orientation AVS 1.1 :</b> Mobiliser et impliquer les habitants dans la mise en œuvre du projet social et du projet familles	AVS 1.1.1 - Accompagner les structures afin que les habitants soient impliqués dans les différentes étapes du projet	Proposer des canaux et moyens de communication faciles d'accès, attractifs et adaptés aux différents publics, pour échanger sur les projets sociaux et familles	Durée du Schéma des Services aux Familles
		Favoriser et construire une communication directe en s'appuyant sur les compétences et les réseaux d'habitants	
		Utiliser les événements annuels en direction des adhérents/usagers (Assemblée Générale (AG), vœux, fêtes de quartier, de crèche, etc.) comme des espaces de partage dynamiques sur l'évolution et l'avancée du projet, avec les habitants et les partenaires	
	AVS 1.1.2 - Accompagner les structures pour la mise en place de temps de concertation, notamment vis-à-vis des enfants et des jeunes, afin d'adapter en permanence l'opérationnalité du projet social et familles	Associer les habitants et usagers dans les temps d'évaluation des actions qui les concernent	2023-2026
		Trouver des formes d'évaluation continue qui permettent d'impliquer les habitants et ce durant toute la période d'agrément	
		Intégrer la participation des enfants et des jeunes de manière pédagogique et avec un projet éducatif favorisant leur esprit critique	2022-2026

<p><b>Orientation AVS 1.2 :</b> Favoriser l'implication des bénévoles d'activités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet social et familles</p>	<p>AVS 1.2.1 - Accompagner les structures dans la construction de processus d'accueil, de suivi et de valorisation des bénévoles</p>	<p>Clarifier la notion de bénévolat, notamment d'activité, dans les structures, et la place des bénévoles dans le projet commun</p>	<p>2022-2026</p>
		<p>Organiser un parcours d'accueil des nouveaux bénévoles afin de partager les valeurs et le projet du centre et ainsi permettre leur engagement</p>	
		<p>Proposer et organiser des formations de bénévoles pour qu'ils soient partie prenante de l'évolution des actions qu'ils animent</p>	<p>2023-2026</p>
		<p>Favoriser la mise en œuvre de nouvelles formes de bénévolat</p>	<p>2024-2026</p>
	<p>AVS 1.2.2 - Accompagner les professionnels à mettre en place une démarche d'implication des bénévoles dans la vie du projet social et du projet familles</p>	<p>Favoriser la coopération professionnels/bénévoles afin de « faire équipe » dans la mise en œuvre des projets et dans les étapes d'évaluation et de renouvellement des projets sociaux et familles</p>	<p>2023-2026</p>
		<p>Organiser avec les bénévoles un processus d'évaluation des activités qu'ils animent</p>	<p>2022-2026</p>
<p><b>Orientation AVS 1.3 :</b> Accompagner les structures à développer des instances complémentaires ou intermédiaires au Conseil d'administration pour favoriser la prise de responsabilités des habitants</p>	<p>AVS 1.3.1 - Favoriser la création d'instances innovantes et agiles avec une autonomie de gestion</p>	<p>Définir ce qui est du ressort décisionnel d'un conseil d'administration et du ressort décisionnel d'autres instances ou commissions</p>	<p>2023-2026</p>
		<p>À partir de préoccupations des usagers, créer des commissions de travail mixtes usagers/administrateurs</p>	<p>2024-2026</p>
		<p>Expérimenter des espaces projets où les enfants et les jeunes peuvent mettre en œuvre des actions dans une démarche d'autonomie</p>	
	<p>AVS 1.3.2 - Renforcer les compétences stratégiques de dialogue et de communication auprès des partenaires et des habitants</p>	<p>Animer les Conseils d'administration en développant une démarche collective de débat et de prise de décision</p>	<p>2022-2026</p>
		<p>Accompagner les administrateurs à exercer leur fonction de dirigeants dans la mise en œuvre des orientations du projet social et du projet familles</p>	
		<p>Accompagner les administrateurs à organiser leurs relations avec les partenaires institutionnels tout en garantissant l'autonomie associative</p>	<p>2023-2026</p>
		<p>Développer des formes de pilotage expérimentales qui facilitent le partage des responsabilités et renforcent la gouvernance associative</p>	<p>2024-2026</p>

Orientations	Objectifs opérationnels	Actions	Echéances
<b>Axe AVS 2 - Confirmer la fonction de développement des liens sociaux des équipements d'animation de la vie sociale</b>			
<b>Orientation AVS 2.1 :</b> Accompagner les structures d'animation de la vie sociale dans la construction de processus de cohésion sociale	AVS 2.1.1 - Renforcer la montée en compétences des équipes salariées et bénévoles sur les faits de société (lutte contre les discriminations, fait religieux, désinformation, etc.)	Proposer aux salariés et aux bénévoles des sensibilisations ou formations sur les sujets de société (discriminations, faits religieux, fake news, réseaux parallèles, etc.) via « les P'tits dej de l'info », des formations spécifiques dans le cadre des réunions entre pairs, des conférences, séminaires, etc.	Durée du Schéma des Services aux Familles
		Identifier les ressources/outils existants (bibliographie, guides méthodologiques, etc.) pour les mettre à disposition des équipes	
		Activer une veille et l'orientation des structures d'animation de la vie sociale sur les appels à projets nationaux ou locaux	
	AVS 2.1.2 - Promouvoir les expérimentations favorisant l'ouverture à l'autre et le bien vivre ensemble dans la diversité	Soutenir les expériences innovantes favorisant l'ouverture à l'autre et le vivre-ensemble	2023-2026
Favoriser les échanges d'expériences dans le cadre de rencontres entre pairs (réunions de bassins géographiques, réunions métiers, réseau jeunesse, etc.)		2022-2026	

<b>Orientation AVS 2.2 :</b> Valoriser et consolider l'expertise des structures d'animation de la vie sociale dans la création de lien social sur les territoires	AVS 2.2.1 - Affirmer le rôle structurant des centres sociaux et espaces de vie sociale dans l'inclusion des publics, la prévention de l'isolement et des ruptures de liens sociaux	Consolider les outils de présentation et de valorisation des structures AVS, en lien avec la Fédération des centres sociaux du Rhône	2022-2026
		Utiliser les instances partenariales (dialogues de gestion, conventions tripartites, comités des financeurs, instances de la Politique de la ville), pour affirmer le rôle des structures dans la création de lien social, et le mettre en avant	
		Appuyer et diffuser les outils et démarches de valorisation de l'utilité sociale mis en place par les structures AVS	2023-2026
	AVS 2.2.2 - Conforter les actions collectives des structures d'animation de la vie sociale comme vecteur de cohésion sociale	Veiller à la mise en œuvre dans les projets sociaux et familles, d'actions collectives concourant à l'épanouissement des habitants et à la cohésion sociale	2022-2026
		Accompagner la consolidation des initiatives innovantes développant l'aller-vers	
	AVS 2.2.3 - Renforcer les pratiques d'éducation populaire et d'émancipation des publics	Favoriser l'outillage et la montée en compétence des salariés et bénévoles sur les méthodes d'éducation populaire (aller-vers, posture d'accueil, écoute active, médiation, émancipation, etc.)	2022-2026
Accompagner les démarches de médiation et le rôle d'accompagnateur des structures AVS sur des problématiques sociales qui concernent les habitants		2023-2026	
<b>Orientation AVS 2.3 :</b> Favoriser les solidarités dans une société en mouvement.	AVS 2.3.1 - Développer la solidarité vis-à-vis des publics fragiles	Soutenir les initiatives solidaires des habitants en faveur des publics fragiles	2022-2026
		Être en veille, mobiliser les appels à projets spécifiques et valoriser les bonnes pratiques	2023-2026
	AVS 2.3.2 - Favoriser le rapprochement et la compréhension entre les générations	Favoriser la prise en compte des seniors et de la dimension intergénérationnelles dans les actions familles	2023-2026
		Appuyer les expériences innovantes permettant l'échange de savoirs entre générations, notamment à travers la mobilisation d'appels à projets (CLAS, ateliers numériques, etc.)	
	AVS 2.3.3 - Conforter les actions solidaires inter et intra familiales	Appuyer les actions d'échanges entre pairs et de co-éducation	Durée du Schéma des Services aux Familles
		Soutenir les actions et projets visant à faciliter les liens entre les familles et les institutions	

Orientations	Objectifs opérationnels	Actions	Echéances	
<b>Axe AVS 3 - Conforter le rôle d'espace ressource et de transformation sociale des centres sociaux sur les territoires</b>				
<b>Orientation AVS 3.1 :</b> Consolider l'expertise des structures dans la veille sur les évolutions sociales de leurs territoires	AVS 3.1.1 - Accompagner la montée en compétence des structures sur les outils de diagnostic et de veille territoriale	Renforcer l'outillage des professionnels des structures AVS par des formations adaptées en lien avec la fédération des centres sociaux du Rhône	2023-2026	
		Favoriser l'acculturation des directions sur l'utilité, la pertinence et l'utilisation de l'observatoire des centres sociaux (SENACS)		
	AVS 3.1.2 - Valoriser la contribution des projets sociaux au développement des territoires ; favoriser la participation aux partenariats, instances ou observatoires locaux		Inciter les structures à réfléchir, dans le cadre de la démarche projet, à la communication autour du projet social pour donner à voir, faire connaître et faciliter son appropriation	2023-2026
			Favoriser la participation des structures aux instances de coordination locale et de veille territoriale	2022-2026
			Faire du projet social un document reconnu par l'ensemble des partenaires dans le respect des prérogatives réglementaires de chacun	2023-2026
		Accompagner les difficultés de gouvernance et de modèles socioéconomiques des structures d'animation de la vie sociale pour préserver l'offre existante sur les territoires.	2023-2026	

<p><b>Orientation AVS 3.2 :</b> Favoriser la médiation numérique en vue de renforcer l'inclusion, l'autonomie et un usage citoyen des outils numériques</p>	<p>AVS 3.2.1 - Former les professionnels régulièrement aux évolutions des outils numériques</p>	<p>Proposer des formations adaptées pour permettre aux professionnels d'accompagner les besoins des habitants</p>	<p>2022-2026</p>
		<p>Favoriser l'essaimage des bonnes pratiques dans le réseau des structures AVS en lien avec la Fédération des centres sociaux</p>	<p>2023-2026</p>
	<p>AVS 3.2.2 - Outiller les structures d'animation de la vie sociale dans l'éducation critique aux médias</p>	<p>Développer une formation similaire aux « Promeneurs du net » adaptée à tous les publics</p>	<p>2023-2026</p>
		<p>Créer une mallette pédagogique pour donner les clefs de compréhension aux habitants et aux professionnels et bénévoles les accompagnant</p>	<p>2024-2026</p>
		<p>Mobiliser le Centre Régional information Jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes pour former les professionnels sur ces questions</p>	<p>2023-2026</p>
	<p>AVS 3.2.3 - Développer l'autonomie des publics dans l'accès aux démarches administratives en ligne et favoriser l'appropriation des outils numériques par les habitants</p>	<p>Favoriser l'implantation des médiateurs numériques dans les structures d'animation de la vie sociale afin de développer des ateliers collectifs et d'échanges entre pairs</p>	<p>2022-2026</p>
		<p>Aller-vers les publics les plus éloignés pour proposer des formations/ateliers de proximité</p>	<p>2022-2026</p>
		<p>Développer des outils de veille et d'écoute pour proposer des actions répondant aux besoins identifiés par les habitants</p>	<p>2024-2026</p>

Orientation AVS 3.3 - Favoriser l'accès aux droits et à l'information sur le territoire	AVS 3.3.1 - Définir collectivement le champ de l'accès aux droits des structures de l'animation de la vie sociale	Définir collectivement et élargir la notion d'accès aux droits vers la notion d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels et soutenir les actions impulsées dans les structures d'animation de la vie sociale	2023-2026
		Initier une démarche de réflexion collective au sein des structures AVS sur ce sujet afin de construire un référentiel commun. Initier un groupe d'appui départemental sur ce sujet	
		Construire un temps de partage de ce socle commun avec les acteurs institutionnels des territoires afin de favoriser une meilleure interconnaissance, collaboration et concertation sur ce champ, dans le respect des missions et responsabilités de chacun	
	AVS 3.3.2 - Partager avec les partenaires institutionnels les champs et limites d'intervention des structures d'animation vie sociale	Proposer une déclinaison locale des orientations relatives à l'accès aux droits définies dans le cadre de la démarche collective initiée	
		Capitaliser sur les actions innovantes en cours (implication dans Territoire zéro non- recours, Territoire zéro chômeurs, DEMOS, fermes urbaines, etc.)	
	AVS 3.3.3 - Communiquer et valoriser le travail réalisé	Renforcer la lisibilité du rôle de l'accueil dans les structures AVS, notamment le processus « Accueillir, orienter, informer »	
		Essaimer les bonnes pratiques dans le réseau des structures AVS et valoriser ce travail dans les CTG	



# ÉTAT DE L'OFFRE



L'Etat de l'offre ci-dessous présente les lieux d'implantation des structures de l'animation de la vie sociale. Suivant les territoires, la zone d'influence d'un centre social ou d'un espace de vie sociale peut se situer à l'échelle d'un quartier, d'une commune ou d'une intercommunalité.

NOM COMMUNE	NOM EPCI	NOMBRE DE CENTRES SOCIAUX AGRÉES	NOMBRE D'ESPACES DE VIE SOCIALE AGRÉES
ALBIGNY SUR SAONE	METROPOLE DE LYON		
BRON	METROPOLE DE LYON	4	
CAILLOUX SUR FONTAINES	METROPOLE DE LYON		
CALUIRE ET CUIRE	METROPOLE DE LYON	2	
CHAMPAGNE AU MONT D'OR	METROPOLE DE LYON		
CHARBONNIERES LES BAINS	METROPOLE DE LYON		
CHARLY	METROPOLE DE LYON		
COLLONGES AU MONT D'OR	METROPOLE DE LYON		
COUZON AU MONT D'OR	METROPOLE DE LYON		
CRAPONNE	METROPOLE DE LYON		
CURIS AU MONT D'OR	METROPOLE DE LYON		
DARDILLY	METROPOLE DE LYON		
ECULLY	METROPOLE DE LYON	1	
FLEURIEU SUR SAONE	METROPOLE DE LYON		
FONTAINES SAINT MARTIN	METROPOLE DE LYON		1
FONTAINES SUR SAONE	METROPOLE DE LYON		
FRANCHEVILLE	METROPOLE DE LYON	1	
GIVORS	METROPOLE DE LYON	2	
GRIGNY	METROPOLE DE LYON	1	
IRIGNY	METROPOLE DE LYON		1
LIMONEST	METROPOLE DE LYON		
LISSIEU	METROPOLE DE LYON		
MARCY L'ETOILE	METROPOLE DE LYON		
LA MULATIERE	METROPOLE DE LYON	2	
NEUVILLE SUR SAONE	METROPOLE DE LYON		1
OULLINS	METROPOLE DE LYON	2	
PIERRE BENITE	METROPOLE DE LYON	1	
POLEYMIEUX AU MONT D'OR	METROPOLE DE LYON		
QUINCIEUX	METROPOLE DE LYON		
ROCHETAILLEE SUR SAONE	METROPOLE DE LYON		
SAINT CYR AU MONT D'OR	METROPOLE DE LYON		
SAINT DIDIER AU MONT D'OR	METROPOLE DE LYON		
SAINT FONTS	METROPOLE DE LYON	2	1
SAINTE FOY LES LYON	METROPOLE DE LYON	2	
SAINT GENIS LAVAL	METROPOLE DE LYON	1	
SAINT GENIS LES OLLIERES	METROPOLE DE LYON		
SAINT GERMAIN AU MONT D'OR	METROPOLE DE LYON		
SAINT ROMAIN AU MONT D'OR	METROPOLE DE LYON		

TASSIN LA DEMI LUNE	METROPOLE DE LYON	1	
LA TOUR DE SALVAGNY	METROPOLE DE LYON		
VAULX EN VELIN	METROPOLE DE LYON		
VENISSIEUX	METROPOLE DE LYON	3	4
VERNAISON	METROPOLE DE LYON	4	
VILLEURBANNE	METROPOLE DE LYON	7	2
CHASSIEU	METROPOLE DE LYON		
CORBAS	METROPOLE DE LYON		
DECINES CHARPIEU	METROPOLE DE LYON	3	1
FEYZIN	METROPOLE DE LYON	1	
GENAY	METROPOLE DE LYON		
JONAGE	METROPOLE DE LYON		
MEYZIEU	METROPOLE DE LYON	3	
MIONS	METROPOLE DE LYON		
MONTANAY	METROPOLE DE LYON		
RILLIEUX LA PAPE	METROPOLE DE LYON	3	
SAINT PRIEST	METROPOLE DE LYON	3	1
SATHONAY CAMP	METROPOLE DE LYON		
SATHONAY VILLAGE	METROPOLE DE LYON		
SOLAIZE	METROPOLE DE LYON		
LYON 1ER ARRONDISSEMENT	METROPOLE DE LYON	1	
LYON 2E ARRONDISSEMENT	METROPOLE DE LYON		1
LYON 3E ARRONDISSEMENT	METROPOLE DE LYON	1	2
LYON 4E ARRONDISSEMENT	METROPOLE DE LYON	2	
LYON 5E ARRONDISSEMENT	METROPOLE DE LYON	2	
LYON 6E ARRONDISSEMENT	METROPOLE DE LYON		1
LYON 7E ARRONDISSEMENT	METROPOLE DE LYON	1	1
LYON 8E ARRONDISSEMENT	METROPOLE DE LYON	4	1
LYON 9E ARRONDISSEMENT	METROPOLE DE LYON	5	

<b>NOM COMMUNE</b>	<b>NOM EPCI</b>	<b>NOM TERRITOIRE INFRA-EPCI</b>	<b>NOMBRE DE CENTRES SOCIAUX AGRÉÉS</b>	<b>NOMBRE D'ESPACES DE VIE SOCIALE AGRÉÉS</b>
ARNAS GLEIZE LIMAS VILLEFRANCHE SUR SAONE	CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE	CAVBS EST		1
BLACE COGNY DENICE LACENAS MONTMELAS SAINT SORLIN LE PERREON RIVOLET SALLES ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS SAINT CYR LE CHATOUX SAINT ETIENNE DES OULLIERES SAINT JULIEN VAUX EN BEAUJOLAIS VILLE SUR JARNIOUX	CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE	CAVBS OUEST		
AMPUIS CONDRIEU ECHALAS LES HAIES LOIRE-SUR-RHONE LONGES SAINTE-COLOMBE SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE SAINT-ROMAIN-EN-GAL SAINT- ROMAIN-EN-GIER TREVES TUPIN-ET-SEMONS	CA VIENNE CONDRIEU	CAVC		
AMBERIEUX ANSE LACHASSAGNE LUCENAY MARCY POMMIERS PORTE DES PIERRES DOREES	CC BEAUJOLAIS PIERRES DOREES	CCBPD NORD EST		
ALIX BAGNOLS VAL D'OINGT LE BREUIL CHAMELET CHESSY FRONTENAS LEGNY LETRA MOIRE SAINTE PAULE SAINT VERAND TERNAND THEIZE	CC BEAUJOLAIS PIERRES DOREES	CCBPD OUEST		
BELMONT D'AZERGUES CHARNAY CHASSELAY CHATILLON CHAZAY D'AZERGUES LES CHERES CIVRIEUX D'AZERGUES LOZANNE MARCILLY D'AZERGUES MORANCE SAINT JEAN DES VIGNES	CC BEAUJOLAIS PIERRES DOREES	CCBPD SUD EST	1	
GENAS JONS PUSIGNAN COLOMBIER SAUGNIEU	CC DE L'EST LYONNAIS (CCEL)	CCEL NORD		
SAINTE BONNET DE MURE SAINT LAURENT DE MURE SAINT PIERRE DE CHANDIEU TOUSSIEU	CC DE L'EST LYONNAIS (CCEL)	CCEL SUD		
AVEIZE BRULLIOLES BRUSSIEU CHAMBOST LONGESSAIGNE LES HALLES HAUTE RIVOIRE LONGESSAIGNE MONTROMANT MONTROTIER SOUZY SAINT CLEMENT LES PLACES SAINTE FOY L'ARGENTIERE SAINT GENIS L'ARGENTIERE SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET VILLECHENEVE	CC DES MONTS DU LYONNAIS	CCML NORD		1

LA CHAPELLE SUR COISE DUERNE GREZIEU LE MARCHE LARAJASSE MEYS POMEYS SAINTE CATHERINE SAINT MARTIN EN HAUT SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	CC DES MONTS DU LYONNAIS	CCML SUD	1	
L'ARBRESLE BULLY DOMMARTIN EVEUX FLEURIEUX SUR L ARBRESLE LENTILLY SARCEY SAINT GERMAIN NUELLES	CC DU PAYS DE L'ARBRESLE (CCPA)	CCPA NORD		1
BESSENAY BIBOST CHEVINAY COURZIEU SAIN BEL SAVIGNY SOURCIEUX LES MINES SAINT JULIEN SUR BIBOST SAINT PIERRE LA PALUD	CC DU PAYS DE L'ARBRESLE (CCPA)	CCPA SUD		
CHAPONNAY COMMUNAY MARENNES SAINT SYMPHORIEN D'OZON SEREZIN DU RHONE SIMANDRES TERNAY	CC DU PAYS DE L'OZON	CCPO		
LES ARDILLATS BEAUJEU LANTIGNIE MARCHAMPT QUINCIE EN BEAUJOLAIS REGNIE DURETTE SAINT DIDIER SUR BEAUJEU VERNAY VILLIE MORGON	CC SAONE- BEAUJOLAIS	CCSB CENTRE		
AIGUEPERSE AZOLETTE CENVES CHENAS CHIROUBLES EMERINGS FLEURIE JULIENAS JULLIE DEUX GROSNES PROPIERES SAINT BONNET DES BRUYERES SAINT CLEMENT DE VERS SAINT IGNY DE VERS VAUXRENARD	CC SAONE- BEAUJOLAIS	CCSB NORD	1	
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS CERCIE CHARENTAY CORCELLES EN BEAUJOLAIS DRACE LANCIE ODENAS SAINT ETIENNE LA VARENNE SAINT GEORGES DE RENEINS SAINT LAGER TAPONAS	CC SAONE- BEAUJOLAIS	CCSB SUD	1	
BRIGNAIS CHAPONOST MILLERY MONTAGNY VOURLES	CC DE LA VALLEE DU GARON (CCVG)	CCVG	2	
GREZIEU LA VARENNE POLLIONNAY SAINTE CONSORCE VAUGNERAY YZERON	CC DES VALLONS DU LYONNAIS (CCVL)	CCVL NORD		1
BRINDAS MESSIMY THURINS	CC DES VALLONS DU LYONNAIS (CCVL)	CCVL SUD		
CHAUSSAN MORNANT RONTALON SAINT ANDRE LA COTE SAINT LAURENT D AGNY	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	COPAMO CENTRE		
ORLIENAS SOUCIEU EN JARREST TALUYERS	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	COPAMO NORD		
RIVERIE BEAUVALLON CHABANIERE	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	COPAMO SUD		

AMPLEPUIS CUBLIZE MEAUX LA MONTAGNE RONNO LES SAUVAGES SAINT APPOLINAIRE SAINT JEAN LA BUSSIÈRE	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR CENTRE	1	
CHAMBOST ALLIÈRES CHENELETTE CLAVEISOLLES GRANDRIS LAMURE SUR AZERGUES POULE LES ECHARMEAUX RANCHAL SAINT BONNET LE TRONCY SAINT JUST D'AVRAY SAINT NIZIER D'AZERGUES	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR NORD EST		1
COURS SAINT VINCENT DE REINS THIZY LES BOURGS	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR NORD OUEST	2	
AFFOUX ANCY DIÈME JOUX VINDRY SUR TURDINE SAINT CLEMENT SUR VALSONNE SAINT FORGEUX SAINT MARCEL L ECLAIRE SAINT ROMAIN DE POPEY TARARE VALSONNE	CA DE L'OUEST RHODANIEN	COR SUD	2	
METROPOLE DE LYON (TOTAL)	METROPOLE DE LYON (TOTAL)	METRO	67	18
CENTRES SOCIAUX SPÉCIALISÉS À DESTINATION DES GENS DU VOYAGE, IMPLANTÉS SUR 2 TERRITOIRES DIFFÉRENTS ET QUI COUVRENT L'ENSEMBLE DU RHÔNE	METROPOLE DE LYON ET DEPARTEMENT	2		





Fiche	Indicateurs d'évaluation	Commentaire	Seuil de réussite fixe	Échéance / Fréquence de la mesure	Source de l'information	Référent de l'indicateur
<b>AVS 1.1.1</b> Accompagner les structures afin que les habitants soient impliqués dans les différentes étapes du projets	Mesure de la connaissance des projets sociaux et familles par les nouveaux salariés et bénévoles de la structure	Donnée qualitative	Progression	Fin du schéma - 2026	Plaquettes de communication/Sites internet/Synthèses du projet remis à l'arrivée d'un salarié ou d'un bénévole	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Existence d'outils de communication adaptés aux adhérents, aux usagers et aux partenaires	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Plaquettes de communication/Sites internet/Synthèses du projet remis à l'arrivée d'un salarié ou d'un bénévole	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Utilisation des canaux de communication informelle	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Plaquettes de communication/Sites internet/Synthèses du projet remis à l'arrivée d'un salarié ou d'un bénévole	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
<b>AVS 1.1.2</b> Accompagner les structures pour la mise en place de temps de concertation, notamment vis-à-vis des enfants et des jeunes, afin d'adapter en permanence l'opérationnalité du projet social et familles	Existence de temps de concertations (échanges, bilans, points de situations...) sur les différentes actions avec les habitants					
	Mise en œuvre d'étapes d'évaluation partagée des actions	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux/Rapports d'activité	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombre d'habitants présents dans l'évaluation intermédiaire du projet	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux/Bilans intermédiaires	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Prise en compte des remarques et propositions des habitants dans l'évolution des actions	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux/Débats d'enjeux	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Niveau d'adaptation des actions au regard de l'évolution des besoins des habitants et du territoire	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux/Plaquettes d'activité annuelle	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Place des enfants et des jeunes prise en compte dans les projets pédagogiques	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux/Projets PS Jeunes	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale

Fiche	Indicateurs d'évaluation	Commentaire	Seuil de réussite fixe	Échéance / Fréquence de la mesure	Source de l'information	Référent de l'indicateur
<b>AVS 1.2.1</b> Accompagner les structures dans la construction de processus d'accueil, de suivi et de valorisation des bénévoles	Définition claire de la place du bénévole dans le centre social au sein de chaque structure					
	Structuration de l'organisation de l'accueil des bénévoles	Objectif du Schéma	Progression	Mi-schéma	SENACS/Grilles de notation des centres	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Information et implication claire des bénévoles d'activités au sein d'un projet collectif	Objectif du Schéma	Progression	Mi-schéma	SENACS/Grilles de notation des centres	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Existence de modalités d'engagement, de valorisation et de reconnaissance des bénévoles	Objectif du Schéma	Progression	Mi-schéma	SENACS/Grilles de notation des centres	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombre de temps évaluatifs partagés des actions portées par les bénévoles	Objectif du Schéma	Progression	Mi-schéma	SENACS/Grilles de notation des centres	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombre d'habitants présents dans l'évaluation intermédiaire du projet	Objectif du Schéma	Progression	Mi-schéma	SENACS/Grilles de notation des centres	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Mise en place d'expérimentations pour favoriser des nouvelles formes de bénévolat	Objectif du Schéma	Progression	Mi-schéma	SENACS/Grilles de notation des centres	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale

Fiche	Indicateurs d'évaluation	Commentaire	Seuil de réussite fixe	Échéance / Fréquence de la mesure	Source de l'information	Référent de l'indicateur
<b>AVS 1.2.2</b> Accompagner les professionnels à mettre en place une démarche d'implication des bénévoles dans la vie du projet social et du projet familles	Clarification de la place de chacun dans le projet social	Données qualitative	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux/Projets Familles/Documents de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Pilotage de l'équipe de bénévoles au même titre que les salariés	Données qualitative	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux/Projets Familles/Documents de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Considération des bénévoles par les salariés comme des acteurs du projet	Données qualitative	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux/Projets Familles/Documents de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Evaluation régulière, avec les salariés, des activités portées par les bénévoles	Données qualitative	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux/Projets Familles/Documents de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Nombre de bénévoles d'activités présents aux rendez-vous évaluatifs des projets	Objectif du Schéma	Progression	Mi schéma	Projets sociaux/Projets Familles/Documents de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Nombre de bénévoles d'activités impliqués dans les temps de concertation habitants et partenaires (débat d'enjeux, recueil de paroles d'habitants, démarche évaluative, etc.)	Objectif du Schéma	Progression	Mi schéma	Projets sociaux/Projets Familles/Documents de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
<b>AVS 1.3.1</b> Favoriser la création d'instances innovantes et agiles avec une autonomie de gestion.	Définition des rôles, fonctions et délégations des différentes instances au sein du règlement intérieur de l'association					
	Existence d'espaces collaboratifs et de partage, avec une mission et un cadre clairs permettant leur autonomie, y compris financière	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux/Projets Familles/Rencontres des professionnels concernés	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Nombre d'espaces collaboratifs et de partage existants	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux/Projets Familles/Rencontres des professionnels concernés	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR

Fiche	Indicateurs d'évaluation	Commentaire	Seuil de réussite fixe	Échéance / Fréquence de la mesure	Source de l'information	Référent de l'indicateur
<b>AVS 1.3.2</b> Renforcer les compétences stratégiques de dialogue et de communication auprès des partenaires et des habitants	Mise en œuvre de débats au sein des Conseils d'administration coanimés par les administrateurs et les professionnels					
	Eléments de compréhensions nécessaires à la prise de décisions détenus par les administrateurs					
	Définition claire des outils de délégations et des périmètres de responsabilité	Données qualitative	Progression	Tous les 2 ans	Fiches de délégation/Pièces de base	FCSR/Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Animation de l'assemblée générale par les administrateurs	Données qualitative	Progression	Tous les 2 ans	Rapports d'Assemblée Générale	FCSR/Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Comités Ville/Caf de suivi des projets dont les administrateurs sont acteurs	Données qualitative	Progression	Tous les 2 ans	Comptes-rendus du comité de pilotage/Conventions tripartites	FCSR/Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Structuration de la répartition des interventions du binôme administrateur/directeur	Données qualitative	Progression	Tous les 2 ans	Rapports d'Assemblée Générale/Comités de suivi/Comptes-rendus des Conseils d'Administration	FCSR/Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Mesure et évaluation des formes expérimentales de pilotage	Données qualitative	Progression	Tous les 2 ans	Comptes-rendus des recherches actions (interne/externe)	FCSR/Caf du Rhône - Animation Vie Sociale

Fiche	Indicateurs d'évaluation	Commentaire	Seuil de réussite fixe	Échéance / Fréquence de la mesure	Source de l'information	Référent de l'indicateur
<b>AVS 2.1.1</b> Renforcer la montée en compétences des équipes salariées et bénévoles sur les faits de société (lutte contre les discriminations, fait religieux, désinformation, etc.)	Outillage des équipes salariées et bénévoles pour mener à bien leurs missions de cohésion sociale. Elles sont sensibilisées et/ou formées aux faits de société					
	Discussions autour de ces sujets dans les groupes métiers ou sur des réunions spécifiques	Données qualitative	Progression	Fin du schéma - 2026	Ordres du jour des réunions de bassin organisées par la FCSR/Thématiques des groupes métiers	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Nombre d'actions de formation ou de sensibilisation mises en place	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Formations développées par la FCSR/Labo cité/CRIJ/SENACS	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombre de salariés formés ou sensibilisés	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Formations développées par la FCSR/Labo cité/CRIJ/SENACS	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombre de bénévoles formés ou sensibilisés	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Formations développées par la FCSR/Labo cité/CRIJ/SENACS	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
<b>AVS 2.1.2</b> Promouvoir les expérimentations favorisant l'ouverture à l'autre et le bien vivre ensemble dans la diversité	Emergence de nouveaux projets expérimentaux et d'échanges entre pairs permettent la montée en compétences de ceux-ci et l'essaimage de nouvelles actions					
	Nombre de projets expérimentaux menés	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Appels à projets annuels (FPT, Politique de la ville, Valeur de la république, Carsat, conférence des financeurs, MSA, etc.)	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombre d'actions essayées	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Appels à projets annuels (FPT, Politique de la ville, Valeur de la république, Carsat, conférence des financeurs, MSA, etc.)	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale

Fiche	Indicateurs d'évaluation	Commentaire	Seuil de réussite fixe	Échéance / Fréquence de la mesure	Source de l'information	Référent de l'indicateur
<b>AVS 2.2.1</b> Affirmer le rôle structurant des centres sociaux et espaces de vie sociale dans l'inclusion des publics, la prévention de l'isolement et des ruptures de liens sociaux	Sensibilisation efficace des partenaires institutionnels aux missions des structures AVS : ils les interpellent et ou les sollicitent sur les questions d'inclusion et de cohésion sociale sur leurs territoires					
	Reconnaissance par les partenaires institutionnels de la dimension d'animation globale portée par les projets sociaux et familles					
	Nombre de structures AVS intégrées dans les coordinations territoriales de veille sociale lorsqu'elles sont existantes	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets Sociaux/Documents de pilotage et outils de suivi	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Existence d'outils de présentation et de valorisation des structures AVS et de leur utilité sociale	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Projets Sociaux/Documents de pilotage et outils de suivi	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Nombre de projets sociaux intégrant des critères d'évaluation d'utilité sociale	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Projets Sociaux/Documents de pilotage et outils de suivi	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Nombre de conventions tripartites signées	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Conventions tripartites	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
<b>AVS 2.2.2</b> Conforter les actions collectives des structures d'animation de la vie sociale comme vecteur de cohésion sociale	Nombre d'actions collectives inscrites dans les projets sociaux et documents de bilan et d'évaluation des structures AVS	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Projets sociaux/Projets Familles/Documents de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Existence de critères d'évaluation de l'utilité sociale des actions collectives dans les projets	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Projets sociaux/Projets Familles/Documents de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR

Fiche	Indicateurs d'évaluation	Commentaire	Seuil de réussite fixe	Échéance / Fréquence de la mesure	Source de l'information	Référent de l'indicateur
<b>AVS 2.2.3</b> Renforcer les pratiques d'éducation populaire et d'émancipation des publics	Meilleur outillage des équipes salariées et bénévoles					
	Renforcement des actions d'aller-vers et d'accompagnement à l'émergence d'initiatives d'habitants	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Listes des centres présents a la formation "Pouvoir d'agir" développée par la FCSR	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Nombre de salariés et bénévoles formés	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Listes des centres présents a la formation "Pouvoir d'agir" développée par la FCSR	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Nombre d'actions de médiation valorisées dans les documents de bilan et d'évaluation	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Rapports d'Assemblée Générale et comités de suivi	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
<b>AVS 2.3.1</b> Développer la solidarité vis-à-vis des publics fragiles	Maintien et développement des initiatives solidaires					
	Nombre d'appels à projets mobilisés	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Appels à projets annuels (FPT, Politique de la ville, Valeur de la république, Carsat, conférence des financeurs, MSA, etc.)	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombre d'actions valorisées dans les documents de bilan et d'évaluation des structures	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Rapports d'activité	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale

Fiche	Indicateurs d'évaluation	Commentaire	Seuil de réussite fixe	Échéance / Fréquence de la mesure	Source de l'information	Référent de l'indicateur
<b>AVS 2.3.2</b> Favoriser le rapprochement et la compréhension entre les générations	Place reconnue des seniors en tant que co-éducateurs dans les activités des structures AVS et apport mutuel de connaissances entre les différentes générations					
	Nombre de projets intergénérationnels de Centre sociaux et espaces de vie sociale financés dans le cadre de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Appels à projets annuels FPT	Caf du Rhône - Enfance Jeunesse Parentalité/ Animation Vie Sociale
	Nombre d'actions intergénérationnelles valorisées dans les documents de bilan et d'évaluation des structures	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Rapports d'activité et comptes-rendus des comités de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Présence dans les projets sociaux et familles d'actions visant à favoriser la rencontre intergénérationnelle	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Projets sociaux/Projets Familles/Documents de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombre d'actions intergénérationnelles valorisées dans SENACS	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	SENACS	Coordonnateur Senacs
<b>AVS 2.3.3</b> Conforter les actions solidaires et intra familiale	Entraide entre familles et facilitation de la relation entre les familles et les acteurs institutionnels					
	Nombre d'actions valorisées dans les documents de bilan et d'évaluation des structures	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Rapports d'Assemblée Générale et comptes-rendus de comité de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombre d'actions d'échanges de savoirs valorisées dans les documents de bilan et d'évaluation des structures	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Rapports d'Assemblée Générale et comptes-rendus de comité de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale

Fiche	Indicateurs d'évaluation	Commentaire	Seuil de réussite fixe	Échéance / Fréquence de la mesure	Source de l'information	Référent de l'indicateur
<b>AVS 3.1.1</b> Accompagner la montée en compétence des structures sur les outils de dialogue et de veille territoriale etc.)	Essaimage des outils					
	Nombre de salariés formés sur les questions de diagnostic, projet social et veille territoriale	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Rapports d'Assemblée Générale et comptes-rendus de comité de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Nombre de salariés formés à l'outil SENACS.	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Rapports d'Assemblée Générale et comptes-rendus de comité de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
<b>AVS 3.1.2</b> Valoriser la contribution des projets sociaux au développement des territoires ; favoriser la participation aux partenariats, instances ou observatoires locaux.	Interpellation et/ou sollicitation des structures par les partenaires institutionnels sur les questions de veille sociale sur leurs territoires					
	Nombre de projets déposés avec une communication institutionnelle prévue	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Outils de communication sur les projets sociales	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Renforcement des liens entre les structures AVS et les partenaires sociaux des territoires	Données qualitative	Progression	Fin du schéma - 2026	Comptes-rendus de réunions de territoire/Contribution aux CTG/Comptes-rendus des comités de pilotage/ Participation aux diagnostics des Analyses des Besoins Sociaux (ABS) des territoires	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombre de structures AVS intégrées dans les coordinations territoriales de veille sociale	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Comptes-rendus de réunions de territoire/Contribution aux CTG/Comptes-rendus des comités de pilotage/ Participation aux diagnostics des Analyses des Besoins Sociaux (ABS) des territoires	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale

Fiche	Indicateurs d'évaluation	Commentaire	Seuil de réussite fixe	Échéance / Fréquence de la mesure	Source de l'information	Référent de l'indicateur
<b>AVS 3.2.1</b> Former les professionnels régulièrement aux évolutions des outils numériques	Essaimage des outils					
	Nombre de salariés et bénévoles formés	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Rapports d'assemblée générale et documents de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Nombre d'outils créés	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Rapports d'assemblée générale et documents de pilotage	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Nombre de structures AVS ayant intégré en interne une fonction de médiation numérique	Objectif du Schéma	Suivi	Annuel	Rapports d'Assemblée Générale/Plans de formation/ Comptes-rendus des réunions de territoire sur la thématique	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
<b>AVS 3.2.2</b> Outiller les structures d'animation de la vie sociale dans l'éducation critique aux médias	Nombre de formations développées	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Thématiques abordées dans les réunions de pairs (réunion bassins de la FCSR)/ Catalogues de formation	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Réalisation d'une mallette pédagogique à destination des professionnels	A définir	A définir	Fin du schéma - 2026	Thématiques abordées dans les réunions de pairs/ Formations Promeneurs du net/Formations Fréquence écoles	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/FCSR
	Développement d'un partenariat avec le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Auvergne-Rhône-Alpes	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Conventions de partenariat/ Comptes- rendus de partenariat	Caf du Rhône - Animation Vie Sociale/CRIJ
<b>AVS 3.2</b> Développer l'autonomie des publics dans l'accès aux démarches administratives en ligne et favoriser l'appropriation des outils numériques par les habitants	Nombre de salariés et bénévoles formés	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir
	Nombre d'outils créés	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir
	Nombre de structures AVS ayant intégré en interne une fonction de médiation numérique	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir

Fiche	Indicateurs d'évaluation	Commentaire	Seuil de réussite fixe	Échéance / Fréquence de la mesure	Source de l'information	Référent de l'indicateur
<b>AVS 3.3.1</b> Définir collectivement le champ de l'accès aux droits des structures d'animation de la vie sociale	Structuration d'un référentiel commun aux structures d'animation de la vie sociale sur l'accès aux droits leur permettant de se positionner, dans leur champ de compétences et dans le respect de leur mission vis-à-vis des habitants et des partenaires					
	Nombre de structures d'animation de la vie sociale, bénévoles, professionnels et partenaires participant à la démarche de réflexion collective	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux et comités de suivi/ Programmations politique de la ville	FCSR/Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombre d'outils et de fiches d'échanges de pratiques créés et diffusés dans le réseau et auprès des partenaires	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux et comités de suivi/ Programmations politique de la ville	FCSR/Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombres d'actions essaimées	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux et comités de suivi/ Programmations politique de la ville	FCSR/Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
<b>AVS 3.3.2</b> Partager avec les partenaires institutionnels les champs et limites d'intervention des structures d'animation Vie Sociale	Nombre de structures AVS, bénévoles, professionnels et partenaires participant à la démarche de réflexion collective	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux et comités de suivi/ Programmations politique de la ville	FCSR/Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombre d'outils et de fiches d'échanges de pratiques créés et diffusés dans le réseau et auprès des partenaires	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux et comités de suivi/ Programmations politique de la ville	FCSR/Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombres d'actions essaimées.	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux et comités de suivi/ Programmations politique de la ville	FCSR/Caf du Rhône - Animation Vie Sociale

Fiche	Indicateurs d'évaluation	Commentaire	Seuil de réussite fixe	Échéance / Fréquence de la mesure	Source de l'information	Référent de l'indicateur
<b>AVS 3.3.3</b> Communiquer et valoriser le travail réalisé	Développement d'outils de communication	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux et comités de suivi/ Programmations politique de la ville	FCSR/Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Nombre d'actions essayées	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux et comités de suivi/ Programmations politique de la ville	FCSR/Caf du Rhône - Animation Vie Sociale
	Visibilité des structures d'animation de la vie sociale dans le cadre des conventions territoriales globales, comme contributeur à l'accès aux droits	Objectif du Schéma	Progression	Fin du schéma - 2026	Projets sociaux et comités de suivi/ Programmations politique de la ville	FCSR/Caf du Rhône - Animation Vie Sociale

CE DOCUMENT EST TÉLÉCHARGEABLE  
SUR LES SITES INTERNET DES MEMBRES DU COMITÉ  
DES SERVICES AUX FAMILLES ET DE L'ÉDUCATION  
ET SUR [WWW.SDSF-69.FR](http://WWW.SDSF-69.FR)



Conception : Caf du Rhône, service communication (2021) • Crédits photos : Unsplash - Adobe Stock